

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

*Revue de l'Université de Bruxelles*, tome 15, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1963.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255\\_1963\\_000\\_015.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1963_000_015.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

H<sub>0</sub>  
p. 2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*TOME XV (1962-1963)*



TABLE DES MATIÈRES



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT**

PUBLICATION BIMESTRIELLE



## Table des matières du tome XV (1962-1963)

P. BAUDOUX, inauguration de l'Institut de Phonétique de l'Université. Discours (II) . . . . .	315
H. BUCH, Les bases historiques de l'administration belge . . . . .	74
Dr R. DARQUENNE, La réunion du Hainaut à la première République . . . . .	307
R. DEVLEESHOUWER, Histoire générale et facteur économique . . . . .	278
L. FLAM, Prométhée . . . . .	180
L. FLAM, Nietzsche, penseur de l'ère post-chrétienne . . . . .	265
L. FLAM, Sören Kierkegaard (1813-1963) . . . . .	392
B. GRYNPAS, L'idée de Dieu en Israël et dans l'ancienne Chine . . . . .	398
R. HOTYAT et J.-F. THEYS, Essai sur l'organisation nationale de la recherche scientifique . . . . .	107, 215
F. LEBLANC, Allocution prononcée lors de la séance de rentrée de l'Université (4 octobre 1962) . . . . .	5
M.-J. LEFEBVE, L'image, la psychanalyse et l'explication littéraire . . . . .	199
M. LEROY, Discours rectoral : Langue, Langage, Linguistique . . . . .	18
M. LEROY, Inauguration de l'Institut de Phonétique de l'Université. Discours (I) . . . . .	345
B. MALMBERG, La phonétique, science de sons et de valeurs . . . . .	355
V. MISRAHI, John Donne « en perspective » . . . . .	297
E. NOULET, le Poème d'une Larme . . . . .	169
J.-P. OLIVIER, Le mycénien, à la veille du dixième anniversaire de son déchiffrement par Michael Ventris . . . . .	36
J. VANDERLINDEN, L'heure du droit africain . . . . .	61
M <sup>me</sup> A. VAN DINGENEN-DONNAY, Mathématique et Sciences humaines. Possibilités. Limites . . . . .	374
A. VERHULST, L'évolution géographique de la plaine maritime flamande au moyen âge . . . . .	89
Bibliographie . . . . .	140, 255, 329, 420

3370  
cot 2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(QUINZIÈME ANNÉE)

OCTOBRE 1962 - JANVIER 1963



# 1-2

SOMMAIRE

F. LEBLANC, Allocution prononcée lors de la séance de rentrée de l'Université (4 octobre 1962) . . . . .	5
M. LEROY, Discours rectoral : Langue, langage, linguistique . . . . .	18
J.-P. OLIVIER, Le mycénien, à la veille du dixième anniversaire de son déchiffrement par Michael Ventris . . . . .	36
J. VANDERLINDEN, L'heure du droit africain . . . . .	61
H. BUCH, Les bases historiques de l'administration belge . . . . .	74
A. VERHULST, L'évolution géographique de la plaine maritime flamande au moyen âge . . . . .	89
R. HOTYAT et J.-F. THEYS, Essai sur l'organisation nationale de la recherche scientifique. « Le problème belge » (1) . . . . .	107
Bibliographie . . . . .	140



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT**



## **COMITÉ DE RÉDACTION**

**M. P. ANSIAUX**

(Faculté de Droit)

**M. C. DELVOYE**

(Faculté de Philosophie et Lettres)

**M. M. HOMÈS**

(Faculté des Sciences)

**M. A. JAUMOTTE**

(Faculté des Sciences appliquées)

**M. H. NEUMAN**

(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. RIJLANT**

(Faculté de Médecine)

**M. D. TITS**

(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. E. JANSON**

(Directeur)

**M. E. JANSSENS**

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

### **Abonnements :**

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 60 francs

Numéro double . . . . . 120 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique*



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(QUINZIÈME ANNÉE)

*OCTOBRE 1962 - JANVIER 1963*



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT**



*Séance de rentrée du 4 octobre 1962*

**Allocution de M. Félix Leblanc,**

**Président du Conseil d'Administration  
de l'Université Libre de Bruxelles**

EXCELLENCES,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MONSIEUR LE RECTEUR,  
MONSIEUR LE BOURGMESTRE,  
MESDAMES, MESSIEURS,  
CHERS COLLÈGUES,

En ouvrant cette séance, qui marque le début de la 129<sup>e</sup> année académique, j'ai l'agréable privilège de pouvoir vous adresser, à tous, les remerciements de l'Université pour l'encouragement que lui apporte votre présence inspirée par vos sentiments de sympathie à son égard.

L'année qui vient de se clôturer a été caractérisée par une impressionnante accélération du développement de nos activités, de nos effectifs et de nos locaux.

Malheureusement, notre Maison, parallèlement à cet accroissement, comme toute collectivité humaine, doit subir, chaque année, la perte de collaborateurs auxquels vous me permettrez de rendre hommage.

Notre Université déplore, cette année, la perte des Docteurs *honoris causa* :

Joseph Peres, Albert Portevin, Eugène Freyssinet, tous trois de la Faculté des Sciences appliquées;

De plusieurs de ses professeurs honoraires :

Louis Baes, de la Faculté des Sciences appliquées dont il

fut président et qui, au cours de sa carrière, a contribué à la formation de cinquante générations d'ingénieurs, avec une maîtrise et un dévouement dont beaucoup de nous se souviennent. Ses travaux scientifiques et industriels lui valurent de participer à de nombreuses sociétés savantes et de présider la Société royale belge des Ingénieurs et Industriels;

Pol Gérard, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie; il donna les enseignements étayés sur ses vastes connaissances en anatomie pathologique, en zoologie, en biologie et en cancérologie. Président de sa Faculté, il siégea également au Comité de gestion de l'Institut Jules Bordet, à la Commission administrative de l'Ecole d'Infirmières, au Conseil médical du Centre nucléaire; il fut un des membres actifs du Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale (Cemubac) où il put apporter le concours de sa grande compétence en médecine tropicale;

Henri de Leuze, de la Faculté de Droit, où il enseigna le Droit fiscal dont il était un spécialiste réputé;

Frédéric Sohr, de la Faculté de Droit, Président d'honneur de l'Union professionnelle des Entreprises d'Assurances. Il se consacra spécialement à la Section de Droit maritime créée en 1922; il y apporta le précieux concours de son expérience dans le domaine des assurances;

Auguste Piccard, de la Faculté des Sciences appliquées qui lui avait confié la Chaire de Physique où il fut à la fois un professeur estimé et surtout un grand savant qui, avec un inoubliable enthousiasme, a amené son attachement à la recherche scientifique jusqu'à lui faire réaliser ses audacieuses expériences du ballon stratosphérique et du bathyscaphe;

Robert Danis, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Président de la Société internationale de Chirurgie, membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique et de plusieurs académies étrangères; le D<sup>r</sup> Danis fut un des grands pionniers et des novateurs de la Chirurgie. C'est à lui également que l'on doit les progrès réalisés dans la pathologie digestive, vasculaire et mammaire;

Le professeur extraordinaire Louis Delys, de l'Ecole des Sciences psychologiques et pédagogiques, qui put étayer ses enseignements sur la grande expérience que lui avait donnée l'étude de la sélection du personnel de l'Armée, problème



auquel il se consacra pendant toute sa carrière; ainsi que M. Arthur de Falloise, Agrégé de notre Faculté de Médecine et de Pharmacie, qui dirigea le Sanatorium Georges Brugmann.

Je vous convie à nous recueillir quelques instants en hommage à la mémoire de ces collègues et amis, dont nous garderons fidèlement le souvenir.

\*  
\*\*

J'ai le très agréable devoir de m'adresser aujourd'hui au Recteur De Keyser pour lui exprimer, au nom des autorités académiques et de tous ses collègues et amis, la chaleureuse reconnaissance de l'Université pour le dévouement et le dynamisme avec lesquels il a rempli pendant trois années la lourde tâche du Recteur.

Les dispositions de nos statuts font du Président du Conseil le témoin quotidien des activités du Recteur, situation qui engendre des sentiments de reconnaissance et d'affection que m'ont inspirés tous les recteurs que j'ai eu le privilège de connaître.

Pour notre nouveau Pro-Recteur De Keyser, j'ai le souvenir plus récent d'une agréable collaboration basée sur une confiance totale et amicale et sur un objectif commun : la prospérité et le rayonnement de notre Université. Je me réjouis de pouvoir compter pendant six ans encore sur la prolongation statutaire de son action dévouée au sein du Conseil d'administration et du Bureau.

Je voudrais saluer notre nouveau Recteur, notre collègue le Professeur Maurice Leroy, et lui dire, le connaissant depuis longtemps, combien je me félicite de son élection et combien je suis confiant dans l'heureuse réalisation des lourdes tâches qui l'attendent.

\*  
\*\*

Plusieurs membres de notre corps professoral, ayant atteint cette année la limite d'âge, ont été promus à l'honorariat :

Faculté de Philosophie et Lettres : M<sup>me</sup> Emilie Carner-Noulet, professeur ordinaire;

Faculté de Médecine et de Pharmacie : MM. les Professeurs ordinaires Frédéric Bremer et René Martens;

Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques : M. le Professeur ordinaire Félix Leblanc.

Je suis heureux de leur adresser l'expression de la gratitude de l'Université, de leurs collègues et de leurs anciens étudiants.

\*  
\*\*

Il m'est agréable de pouvoir vous associer aujourd'hui aux félicitations que l'Université est heureuse d'adresser aux nombreux membres de son corps enseignant qui ont été l'objet de nominations et de distinctions particulièrement flatteuses.

Sur la proposition du jury international, le conseil d'administration de la Fondation Francqui a conféré le prix Francqui 1962 à M. le professeur Chaïm Perelman, Président de la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. le professeur honoraire Marcel Vauthier, Vice-Président de notre Conseil d'administration, a été nommé Président du Conseil d'Etat.

M. le professeur Jean Brachet a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Palerme.

M. le professeur Frédéric Bremer a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université d'Utrecht. M. Bremer a présidé, à Pise, le Symposium international de Neuro-physiologie cérébrale organisé par l'Unesco. Il a été nommé membre d'honneur de la Société allemande d'électro-encéphalographie.

M. le professeur Paul Brien a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Bordeaux et membre de l'Académie des Sciences de New York.

M. le professeur Roger Clause a été invité, comme membre d'honneur, à la Biennale internationale de l'Information, à Evian. Il y a présidé la Table Ronde sur les « Techniques audio-visuelles dans l'information aujourd'hui et demain ».

M. le professeur Emile Colinet a été nommé Président de la Société belge de Médecine physique et de réadaptation, ainsi que membre d'honneur de la Ligue française contre le rhumatisme.

M. René Cyprès, chargé de cours, a été nommé membre

de la Commission consultative de « Valorisation chimique du charbon » au Ministère des Affaires économiques et de l'Energie.

M. le professeur Albert Dalcq a été nommé Vice-Président des « Amis de l'Institut Pasteur ».

M. le professeur Charles Delvoye a été élu Vice-Président de l'Association des historiens d'art et archéologues diplômés des Universités.

L'Académie nationale de Médecine de France a proclamé le chargé de cours, M. le D<sup>r</sup> Jean-Edouard Desmedt, « lauréat de l'Académie nationale de Médecine » pour le prix Jansen 1961. En outre, la Société française de Neurologie a élu M. Desmedt membre d'honneur.

M. le professeur Jean Dupréel a présidé, à Paris, les travaux de la commission chargée par le Comité européen pour les problèmes criminels de préparer une convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition.

M. le D<sup>r</sup> André Duprez, agrégé, a été nommé Secrétaire général de la Société belge de Chirurgie.

M. le professeur Maurice Errera a été désigné en qualité de délégué pour la Belgique au Comité consultatif de la Recherche nucléaire de l'Euratom.

L'Académie royale de Belgique a décerné le Prix Albert Brachet à M<sup>me</sup> Adrienne Ficq, chargé de cours.

M. le professeur Maurice-André Flamme a assumé le secrétariat du colloque sur le Droit européen, organisé à Bruxelles. Il a été nommé membre effectif du Conseil central de l'Economie.

M. le professeur Albert Govaerts a été invité à présider le quatorzième Congrès international de Médecine sportive qui s'est tenu à Santiago (Chili).

M. le professeur Jean Govaerts a été nommé membre honoraire étranger de la Société de Chirurgie de Lyon.

M. le professeur honoraire Henri Grégoire a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Palerme.

M. le professeur Paul Hatry a été nommé membre du Conseil central de l'Economie.

M. le professeur Robert Henrion a été nommé Président de l'Association pour la diffusion des connaissances bancaires.

M. le professeur Albert Henry a été nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, classe d'Histoire et des Lettres.

M. le professeur Georges Homès a été désigné comme titulaire de la Chaire Francqui à l'Université de Gand, pour l'année académique 1961-1962.

M. le professeur Marcel Homès a été nommé membre de la section des Sciences naturelles de l'Académie royale de Belgique.

L'Association internationale des sociologues de langue française a tenu son quatrième colloque au château de Cerisy-la-Salle en Normandie, sous la présidence du professeur Henri Janne. M. Janne a été nommé membre correspondant pour la section des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.

M. le professeur Jean Lequime a été chargé de la présidence du symposium consacré à la « Valeur diagnostique des courbes de dilution » qui s'est tenu à Mexico.

M. le professeur Albert Lilar a présidé le « Standing Committee » de la Conférence diplomatique de droit maritime à Vienne, au cours de laquelle il a examiné le problème de la responsabilité des exploitants de navires nucléaires.

M. le professeur Louis Maricq a été élu membre titulaire de l'Académie royale de Médecine.

M. Noël Masson, assistant, a obtenu le prix Paul Van Halteren 1961, pour son travail sur la *Corrosion des alliages réfractaires par le vanadium en présence de sodium*.

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné le prix Dagnan-Bouveret, à titre posthume, à M. le professeur André Ombredane pour son ouvrage *L'aphasie et l'élaboration de la pensée explicite*.

Le F.N.R.S. a chargé M. le professeur André Paduart de participer à la réunion de l'American Concrete Institute, à Denver, au cours de laquelle lui a été remis une distinction pour la réalisation de la flèche du Génie civil présentée à l'Exposition de Bruxelles 1958.

Le prix Jean Guillissen a été attribué à M<sup>me</sup> Régina Pankowski-Fern, chef de travaux au Laboratoire de physique interne des matériaux.

M. le professeur honoraire Jacques Pirenne a été nommé

Directeur de la Classe des Lettres et des Sciences morales de l'Académie royale de Belgique pour 1962.

L'Académie royale de Langue et de Littérature françaises a couronné le mémoire de M. Jacques Pohl, chargé de cours, mémoire intitulé *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlars français de Belgique*.

M<sup>lle</sup> Claire Préaux, professeur, a été promue membre de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.

M. le professeur Marcel Renard a été élu membre du « Deutsches archäologisches Institut » de Berlin.

M. le D<sup>r</sup> Guy Roggen, directeur du Service de Médecine préventive, a été nommé Membre du Comité directeur du Collège des Médecins.

L'Académie royale de Belgique (Classe des Lettres) a décerné le prix Tobie Jonckheere 1962 à M. le chargé de cours Jean Ruytinx, pour son ouvrage *La morale bantoue et le problème de l'éducation morale au Congo*.

M. le professeur Pierre Rijlant a été élu Membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique.

M. le professeur Henri Simont a été nommé Président du Conseil d'Administration de l'Institut Edith Cavell-Marie Depage.

La Société française d'Orthopédie et de Traumatologie a promu M. le D<sup>r</sup> Robert Sœur, agrégé, au titre de membre d'honneur de cette société.

M. le professeur Henri Tagnon a été nommé expert de la chimiothérapie anticancéreuse à l'Organisation mondiale de la Santé. Il a assisté, en qualité de rapporteur, à la réunion du Comité d'Experts qui a eu lieu à Genève.

M. le professeur Jean Teghem a été nommé membre du Conseil supérieur de Statistique.

La Société royale de Botanique a décerné le Prix Emile De Wilderman à M<sup>me</sup> Jeanine Timperman-Dewit, assistant.

M. le professeur Léon-Eli Troclet a été désigné en qualité de Président de la Commission sociale de l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg. D'autre part, M. Troclet a été chargé, par l'Assemblée parlementaire européenne, d'une mission d'étude relative à l'application du Règlement du Marché commun sur la « libre circulation des travailleurs ».

M. le professeur Raymond Vanbreuseghem a été nommé Membre d'honneur de la Société yougoslave de dermato-vénérologie.

L'Académie royale de Belgique a attribué à M. le D<sup>r</sup> Jean-Pierre Vanden Eeckhoudt, Délégué au stage, un prix Joseph De Keyn pour son ouvrage *Cours de Biologie*.

M. le D<sup>r</sup> Jean Van Geertruyden, agrégé, a été désigné en qualité de Secrétaire de la Société belge de Chirurgie. Il a été élu Membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique.

M. Léon Van Hove, agrégé, a été désigné en qualité d'associé de la section des sciences mathématiques et physiques de l'Académie royale de Belgique. Le prix Meineman lui a été attribué.

M. le professeur Adolphe Van Loey a été nommé Vice-Directeur, pour l'année 1962, et Directeur pour l'année 1963, de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. En outre M. Van Loey a été nommé membre de la Commission consultative du Dictionnaire de la langue néerlandaise par l'Académie royale flamande de langue et de littérature.

M. le professeur Jacques Van Mieghem a été nommé en qualité de Secrétaire général du Conseil international des Unions scientifiques.

M. le professeur Gustave Willems a présidé, à Paris, le groupe d'Experts des Voies navigables de la Conférence européenne des Ministres des Transports.

M. le D<sup>r</sup> Lucien Wybauw, agrégé, a été élu Président de la Société belge de Chirurgie.

Cette énumération comporte peut-être quelques omissions involontaires; que ceux qui en seraient l'objet veuillent bien m'en excuser et être assurés de ce que nous les comprenons dans l'expression collective de nos félicitations, que nous complétons pour tous par l'assurance de notre fierté et de notre gratitude pour leur contribution au rayonnement de notre Maison.

L'évolution accélérée des disciplines scientifiques et des problèmes techniques et sociaux qui en résultent impose à l'Université une vigilante adaptation de ses enseignements.

La diversité et le nombre des dispositions prises pour assurer l'extension et l'amendement des programmes m'empêchent de vous en donner une énumération complète; mais il convient cependant que je cite quelques réalisations importantes qui témoignent de la croissante vitalité de notre institution.

Je mentionnerai, avant tout, deux importantes créations : l'Institut d'Etudes européennes et l'Institut de Phonétique.

L'Institut d'Etudes européennes, qui comportera un ensemble d'enseignements complémentaires, comprendra trois sections dont les études, réparties sur deux ans, permettront de conférer les grades de licenciés en études européennes, juridiques, politiques ou économiques. Ces sections seront accessibles aux docteurs en droit pour la section juridique, aux licenciés en sciences économiques et aux ingénieurs commerciaux pour la section économique et aux licenciés en sciences politiques pour la section politique.

Par cette création, l'Université répond à la nécessité de former un cadre universitaire spécialisé pour l'étude et l'exécution des problèmes que pose l'évolution des relations internationales. Les institutions supérieures qui contribuent à l'édification de l'Europe ont chaleureusement approuvé notre initiative.

Quant à l'Institut de Phonétique, qui aura une activité scientifique dans le domaine de la phonétique, de la psychologie du langage, etc., il comprendra également une section qui assurera un enseignement accéléré des langues étrangères, grâce aux méthodes modernes basées sur l'utilisation des techniques audio-visuelles.

Les bâtiments et le matériel sont prêts et très prochainement pourront débiter les enseignements des langues française, anglaise et allemande, auxquelles s'ajoutera le néerlandais, dès la mise au point de la méthode actuellement à l'étude.

Pour nos six facultés, les dispositions nouvelles adoptées au cours de l'année peuvent se résumer comme suit :

**Faculté de Philosophie et Lettres :**

Création d'un certificat d'études littéraires (en langue néerlandaise);

Réforme complète du programme de la licence en journalisme.

**Faculté de Droit :**

Création de la licence spéciale en droit administratif (en langue française et en langue néerlandaise);

Réforme complète du Droit en Assurances;

Création de la licence spéciale de Droit économique.

**Faculté des Sciences :**

Création d'une licence spéciale en géographie appliquée;

Création d'une licence spéciale en biologie moléculaire;

Réforme de la licence en Sciences chimiques, mieux adaptée à la biochimie.

**Faculté de Médecine et de Pharmacie :**

Réorganisation des cours des deuxième, troisième et quatrième doctorats en Médecine, Chirurgie et Accouchements et des stages hospitaliers;

Création de plusieurs enseignements complémentaires, à savoir : la physiothérapie, l'orthopédie, la psychiatrie;

Réorganisation des enseignements complémentaires de gynécologie-obstétrique et de pharmacie.

**Faculté des Sciences appliquées :**

Création d'un Laboratoire de Chimie des solides;

Création d'un Laboratoire de radioactivation;

Extension des activités du Laboratoire de chimie industrielle, génie chimique et chimie analytique;

Création, au sein de l'Institut d'Aéronautique, d'un enseignement sur les « Problèmes relatifs aux vols hypersoniques »;

Création d'un grade complémentaire d'ingénieur civil métallurgiste pour les porteurs du diplôme d'ingénieur civil chimiste;

Création d'un grade complémentaire d'ingénieur civil chimiste pour les porteurs du diplôme d'ingénieur civil métallurgiste;

Création du grade d'ingénieur physicien;



Transformation des enseignements prévus pour le certificat en Sciences nucléaires appliquées en une année complémentaire de Sciences nucléaires appliquées.

Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques :

Réforme du programme de la licence en Sciences politiques et diplomatiques et de la licence en Sciences politiques et administratives;

Création d'une section d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur pour les Sciences commerciales, en langue néerlandaise, et le grade d'agrégé correspondant;

Réforme très complète du programme de l'Ecole de Commerce (fondée par Ernest Solvay).

Réforme de la licence en Assurances.

Institut du Travail :

Création d'un « Cycle d'études pour inspecteurs du travail des pays en voie de développement ».

Ce travail d'adaptation et d'extension de nos programmes a été poursuivi parallèlement aux dispositions prises pour le dédoublement linguistique de nos enseignements.

La réalisation de ce programme comporte, d'une part, son extension progressive pour les enseignements créés antérieurement et, d'autre part, son application à de nouvelles sections.

Il me paraît intéressant de faire le point de la situation résultant des dispositions mises en œuvres au cours des quelques dernières années.

Actuellement, les enseignements suivants sont complètement dédoublés :

A la Faculté de Philosophie et Lettres :

Les enseignements légaux de Philosophie, d'Histoire de l'Antiquité, de Philologie classique, de Philologie romane et de Philologie germanique ainsi que les enseignements d'études littéraires, d'aptitude à l'enseignement de la morale et de l'agrégation de l'enseignement secondaire.

A la Faculté de Droit :

Tous les enseignements des sections légales : Droit, Notariat ainsi que ceux de la Criminologie, du Droit maritime.

du Droit aérien, du Droit administratif, des Assurances, du Droit international, du Droit économique et du Droit social.

A la Faculté des Sciences :

Tous les enseignements légaux des sciences mathématiques et des sciences physiques. Tous les enseignements de la candidature en science médicale et pharmaceutique ainsi que les sections d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

A la Faculté de Médecine et de Pharmacie :

Tous les enseignements légaux de médecine, chirurgie et accouchements ainsi que les cours d'éducation physique.

A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques :

Les enseignements de la section des Sciences économiques et la première candidature en Sciences politiques et administratives.

Permettez-moi de mesurer, par une constatation quantitative, la signification des programmes que je viens de vous résumer. L'ensemble des enseignements donnés en néerlandais, au cours de l'année académique écoulée, correspond à un total d'heures de cours suivis en français par plus de la moitié de nos étudiants francophones.

Cette indication permet d'apprécier ce qui a été réalisé en quelques années et ce qui reste à faire; elle confirme la volonté de l'Université de poursuivre sa politique dans ce domaine en affirmant ainsi son caractère d'institution nationale.

Les possibilités offertes par la création de l'Institut de Phonétique contribueront à nous permettre de réaliser, dans ce domaine, notre désir de maintenir dans notre Maison un foyer universitaire unique, favorable au développement du bilinguisme de notre élite nationale.

\*  
\*\*

L'accroissement du nombre de nos étudiants, la multiplication des disciplines et le dédoublement linguistique exigent

la réalisation, à un rythme accéléré, de l'adaptation et de l'extension de nos bâtiments.

Les nombreux chantiers, où se poursuit une activité fébrile, sont le témoignage de l'accomplissement de ce programme dans toute son ampleur.

Je ne vous ferai pas d'énumération ni d'appréciation quantitative des travaux en cours car cela n'a qu'une signification momentanée, mais je me permettrai de mesurer l'effort accompli en vous signalant que les dépenses totales effectuées depuis la mise en route des extensions s'élèvent à ce jour à plus de 200 millions, ce qui correspond à près d'un quart du programme total que nous nous sommes tracé et dont le développement se poursuit à un rythme qui permet, à notre Université, de faire face aux exigences de son extension.

Je vous ai signalé l'an dernier que, pour exécuter un tel programme, nous avons été amenés à constituer un service spécial qui, par la collaboration des ingénieurs et des architectes, assure l'étude et la coordination des travaux. Ce service des Bâtiments neufs, placé sous l'autorité de notre Administrateur et avec le concours d'une Commission des Bâtiments, a réalisé cette année de réelles performances dont je suis heureux de pouvoir le féliciter, en y ajoutant mes remerciements pour le concours qui lui fut apporté par les entrepreneurs et leur personnel.

\*  
\*\*

Le tableau de nos aspirations et de nos réalisations, que je viens d'esquisser, vous aura permis, je l'espère, de vivre un moment avec nous l'enivrant enthousiasme dans lequel se développent nos activités, qui se doivent d'être à la mesure du rôle prépondérant qu'elles tiennent dans l'évolution de la vie humaine.

Si je puis me permettre d'exprimer un souhait à ce sujet, c'est celui d'être compris et suivi, dans cette voie, par la jeunesse qui nous entoure.

Il faut que nos étudiants sachent que ce sont eux et la génération dont ils seront l'élite qui constituent notre but, que c'est pour eux que nous avons le bonheur de pouvoir œuvrer avec le concours de tous les dévouements et de toutes les sympathies qui nous soutiennent.

## **Discours de M. le Recteur Maurice Leroy**

**« LANGUE, LANGAGE, LINGUISTIQUE »**

EXCELLENCES,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
MES CHERS COLLÈGUES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Il m'est particulièrement agréable que les premières paroles que j'ai à prononcer dans ce premier acte solennel de ma carrière de Recteur soient des paroles de gratitude pour l'activité inlassable, l'action énergique et patiente, l'esprit d'entreprise et la largeur de vues du Recteur sortant, le Professeur Walter De Keyser.

Pendant trois années, sans relâche, il a servi l'Université avec une conscience et un dévouement dont nous lui savons tous gré et que peuvent plus particulièrement apprécier à leur juste valeur ceux qui ont eu l'occasion d'avoir avec lui des contacts plus étroits, car ç'a été un de ses grands mérites, un de ceux qui servent le mieux notre communauté, qu'il savait rendre agréable toute collaboration.

Au moment où, confiant dans l'amitié agissante des Collègues qui m'ont élu à cette haute charge, j'entreprends une tâche dont je ne fais encore que soupçonner la complexité, je me tourne avec reconnaissance vers mon prédécesseur. Et que ces quelques mots s'adressent non seulement au Pro-Recteur, au Professeur qui a su à la fois être homme de science et grand administrateur, mais encore à un ami sincère, sûr, dévoué,

c'est pour moi un encouragement précieux et une raison supplémentaire de fierté.

M. le Président du Conseil d'Administration vient de faire sur l'année académique écoulée un rapport auquel je me permettrai — quelque insolite ou audacieux que puisse paraître mon propos — d'adresser un reproche, celui d'avoir été incomplet. Il a, en effet, à juste titre, insisté sur les mérites de nos collègues qui viennent d'accéder à l'honorariat mais dans cette liste il a oublié un nom.

Ce nom, c'est cependant celui d'un professeur qui pendant trente-cinq ans a été chargé d'enseignements nombreux et importants, notamment ceux d'organisation et de gestion des affaires et de comptabilité principalement à l'École de Commerce Solvay, mais aussi en Sciences économiques, en Sciences appliquées et à la Faculté de Droit, c'est celui d'un homme d'action qui, parallèlement à une activité considérable dans le secteur privé, a, en qualité d'Administrateur, puis de Vice-Président, puis de Président de notre Conseil d'Administration, donné maintes fois la mesure de ses talents et apporté à notre Maison les fruits de son expérience, c'est celui aussi d'un homme de cœur qui toujours a placé l'humain au premier rang de ses préoccupations. Il m'a semblé injuste qu'au cours de cette séance il ne fût point rendu hommage à M. le Professeur honoraire Félix Leblanc.

EXCELLENCES,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MES CHERS COLLÈGUES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Vous connaissez le proverbe issu de la tradition ésopeque et si souvent cité : « La langue est la meilleure et la pire des choses »; on se demande s'il n'y aurait pas lieu, du moins dans nos pays belgiques, d'appliquer le même jugement à l'adjectif « linguistique » que nous voyons invoqué constamment pour les meilleures et les pires des causes.

Un étymologiste féru d'étiologie dirait peut-être que le mot porte en lui-même sa malédiction et que cette formation

bâtarde ne peut rien désigner d'autre qu'un domaine désuni et déchiré puisque aussi bien — la constatation est assez vexante si l'on songe que le terme sert d'étiquette à la science du langage — linguistique est un terme hybride bâti sur un radical latin au moyen d'un suffixe grec; à moins d'y voir le symbole de la complexité même de notre discipline et de l'interpénétration continuelle des problèmes qu'elle étudie.

Car il y a une science linguistique; je n'entreprendrai point ici de vous la définir, le temps que vous voulez bien me concéder ne suffirait pas à la tâche; mon ambition se bornera à en signaler quelques traits, à en rectifier aussi quelques perspectives. Nombreux en effet sont ceux qui, sans être le moins du monde initiés aux arcanes de la science linguistique, manifestent pour les études de cette sorte un goût décidé, et se passionnent pour les innombrables questions qu'elle pose.

Or, très souvent, nous constatons que ces profanes — et nous éprouvons pour eux la plus grande sympathie et tenons à encourager les dispositions réelles qu'ils montrent en la matière — se laissent attirer d'emblée par les aspects les plus difficiles, les plus délicats de notre discipline; je songe, par exemple, aux recherches étymologiques — voyez dans la presse, même quotidienne, le succès des chroniques « D'où vient tel mot, telle expression? » Ou encore, ce sont de faux problèmes qui les fascinent, tel celui de l'origine du langage, l'espoir fallacieux de remonter au parler primitif de l'humanité et de reconstituer tous les chaînons de l'histoire du langage depuis qu'il y a des hommes et qui parlent.

C'est là une question qui, de tout temps, a excité l'imagination des chercheurs et qui, tout illusoire qu'elle nous paraisse aujourd'hui, a eu des prolongements extrêmement féconds; car les recherches entreprises dans l'espoir de remonter au berceau de l'humanité et d'en retrouver les premiers balbutiements ont en définitive et comme par accident abouti à la création de notre science; ainsi Christophe Colomb apercevant la terre après soixante-dix jours de navigation, croyait toucher aux Indes : il n'avait découvert que l'Amérique.

Depuis l'Antiquité, les tentatives faites pour expliquer l'origine du langage humain n'ont pas manqué; on a essayé, dans de nombreux travaux parus aux *xix<sup>e</sup>* et *xx<sup>e</sup>* siècles, de la

retrouver dans l'accompagnement acoustique de gestes expressifs, ce qu'on a appelé bizarrement les « gestes acoustiques », lesquels seraient par la suite devenus indépendants des gestes et dont l'emploi aurait été perfectionné peu à peu; on a aussi invoqué des associations auditives qui, au début, auraient pu être accidentelles et se seraient ensuite fixées; on a songé à une intervention de caractère surnaturel ou à une apparition spontanée; on a même interrogé le langage des animaux bien que ceux-ci, même les plus évolués d'entre eux, soient loin d'atteindre ce seuil du langage que constitue la curiosité linguistique, véritable mouvement vers l'intelligible. A tout prendre, à ces théories floues et peu consistantes, je préférerais encore les très beaux vers du *De rerum natura* où Lucrèce, dans une envolée charmante, a magnifié les conceptions épicuriennes du langage naturel; les enfants s'efforcent à parler avant même qu'ils en aient les moyens, tel le veau irrité qui, alors que les cornes n'ont pas encore commencé à poindre sur son front, s'en sert pour menacer son adversaire, tels les petits lionceaux qui se défendent avec leurs griffes avant même qu'elles leur soient poussées.

Quel que soit l'intérêt, quelle que soit la vraisemblance de certaines théories proposées ou du moins de certains arguments qu'elles avancent, force nous est de reconnaître qu'il ne s'agit là, qu'il ne peut s'agir, que d'un ensemble de conjectures invérifiables. Le linguiste est ici dans un état d'infériorité considérable à l'égard du paléontologiste ou du biologiste; ceux-ci peuvent étayer d'éventuelles théories évolutionnistes sur des matériaux qui dans le temps couvrent des dizaines de millénaires; les organismes fossiles des strates les plus anciennes fournissent à l'anatomie comparée des éléments précieux pour ses reconstitutions. Le linguiste, lui, doit pour les temps révolus s'en tenir aux témoignages écrits : or les plus anciens documents remontent tout au plus au début du quatrième millénaire avant notre ère — ce sont les inscriptions sumériennes — encore n'est-ce que depuis quelque deux mille cinq cents ans que nous avons des écrits un peu plus nombreux et diversifiés.

Un cas favorable est celui du grec, cette langue qui a été le véhicule d'une admirable civilisation dont nous sommes tous les héritiers; nous en avons des témoignages étalés sur

plus de trois millénaires et même si nous négligeons les textes mycéniens récemment déchiffrés, dont certains remontent au xiv<sup>e</sup> siècle avant notre ère mais que leur nature — étiquettes, liste d'inventaires — rend peu instructifs, nous pouvons suivre l'évolution continue de la langue depuis le parler des héros d'Homère — apostrophes courroucées d'Achille ou tendresse insinuante de Nausicaa — jusqu'aux éclats de voix des enfants du Pirée.

Mais de toute façon, ces quelques millénaires ne couvrent qu'une partie infime de l'histoire de l'humanité et ne nous permettent d'accéder qu'à un stade linguistique qui est déjà lui-même le résultat d'une longue, d'une très longue évolution. Un autre moyen d'explication trop souvent invoqué a été le recours aux peuples primitifs : illusion fâcheuse, car la langue de ces peuples dits « primitifs » repose sur une tradition aussi millénaire que la nôtre; et la question se pose aussi de savoir si la mentalité de ces « primitifs » correspond à celle de l'homme aux premiers âges de son apparition sur la terre.

Tout aussi peu fondée est la comparaison — dans l'espoir de remonter aux sources du langage de l'humanité — avec l'apprentissage du langage chez l'enfant.

Alors que les caractères ethniques se transmettent avec le sang par l'hérédité, la transmission linguistique est discontinue; l'enfant ne se crée pas un langage, il l'acquiert par imitation et, quelle que soit la race à laquelle il appartient, quelle que soit l'hérédité qui pèse sur lui, il acquiert le langage du milieu dans lequel il se trouve placé dès le premier âge. Un petit Chinois, un petit nègre élevés en France dans les mêmes conditions que les autochtones parleront français avec la même correction, avec la même aisance que les petits Français au milieu desquels ils se trouvent, les caractères somatiques étant indifférents.

C'est que l'apprentissage de tel ou tel langage dépend uniquement du groupe social dans lequel vit l'individu; l'histoire, d'ailleurs, offre de nombreux exemples de peuples qui, au cours de guerres, migrations, annexions ou encore sous l'emprise d'une civilisation supérieure, ont changé de langage sans que leurs caractères ethniques en aient été pour autant



affectés. Faut-il rappeler — parenthèse douloureuse — comment de fumeuses spéculations sur les rapports entre la langue et le peuple qui la parle, exploitées au siècle dernier par Gobineau qui en fit un des facteurs de sa trop fameuse « inégalité des races », servirent, en des années encore proches de nous, de base pseudo-scientifique aux criminelles théories racistes de l'Allemagne nazie. En réalité, aucune confusion n'est possible : la langue est un produit de culture et les relations qu'on prétendrait découvrir entre la langue et la race, entre la langue et le sol, entre la langue et le climat, ne pouvant arguer du moindre commencement de preuve ni dans le champ de la spéculation théorique ni dans celui de la recherche expérimentale, sont sans valeur scientifique.

On le voit, le problème de l'origine du langage est une énigme dont l'élucidation reste illusoire, pour autant du moins qu'on ait l'ambition d'atteindre à des résultats autres que des hypothèses incontrôlables. Une chose seule est certaine : le langage, fait social, est né en même temps que l'homme apprenait à vivre en société — ce qui ne fait que déplacer le problème — mais sur les modalités de son origine et de son développement, nous sommes réduits aux conjectures et nous devons reconnaître la sagesse des fondateurs de la Société de Linguistique de Paris qui inscrivait en 1866 dans leurs statuts que la Société n'admettait aucune communication concernant l'origine du langage; ils y avaient d'autant plus de mérite qu'en ce temps l'atmosphère était à l'optimisme en ce qui concernait la solution de questions de ce genre, j'y reviendrai dans un instant.

Ce même problème lancinant des origines a souvent été envisagé sous l'aspect plus concret, et moins ambitieux, de l'étude génétique des différents parlers humains; comme par réaction contre le scandale constitué par l'infinie diversité des langues du monde, on fit appel à l'explication par la monogénèse, la méthode consistant à prouver, ou à essayer de prouver, que toutes les langues connues dérivent d'une seule et même langue ancienne; la difficulté est alors de déterminer quel est le langage premier dont dériveraient tous les autres. On recourut pour ce faire à la méthode expérimentale : jugez-en.

Le roi d'Égypte Psammétique, désireux de savoir quel était le peuple le plus ancien du monde (toujours la confusion entre langue et peuple) avait, dès leur naissance, enlevé deux enfants à leurs parents et les faisait élever dans une cabane solitaire; seul un berger, auquel il était formellement enjoint de ne prononcer aucun mot, prenait soin d'eux et leur amenait chaque jour des chèvres dont le lait nourrissait les bébés. Psammétique désirait ainsi savoir quel mot, une fois passé l'âge des cris inarticulés, ils prononceraient le premier; ce fut, au bout de deux ans — le régime ne favorisant apparemment pas la précocité du langage — un mot dont la première syllabe, l'essentielle, reproduisait le bêlement des chèvres nourricières : *békos*; on pouvait s'y attendre. Psammétique n'en fit pas moins rechercher en quelle langue *békos* avait une signification et, découvrant que c'était le nom du pain chez les Phrygiens, en conclut que ceux-ci étaient d'une antiquité plus vénérable que les Egyptiens.

Plaisanterie sans doute par laquelle Hérodote, qui nous narre l'anecdote, moque la vanité des prétentions égyptiennes mais qui, dans la suite, parut digne d'intérêt au point de susciter l'émulation. C'est ainsi que l'empereur d'Allemagne Frédéric II fit élever deux bébés à l'écart de toute parole humaine mais avec un résultat peu heureux : les enfants moururent en bas âge avant d'avoir pu prononcer la moindre parole; deux siècles plus tard, Jacques IV, roi d'Écosse, renouvela l'expérience et cette fois ce fut un succès : les chroniques rapportent en effet que lorsque les enfants se mirent à parler, ils s'exprimaient en un fort bon hébreu!

C'est qu'entre-temps une conviction s'était formée qui avait pris de plus en plus de consistance; du moment que l'on admettait le principe de la monogénèse, la langue primitive à partir de laquelle il convenait d'expliquer les autres ne pouvait être que l'hébreu, la langue de l'Ancien Testament; cette conception *a priori*, basée sur une interprétation d'ailleurs abusive des textes sacrés et à laquelle saint Jérôme avait donné autorité, semble remonter aux spéculations du judaïsme alexandrin; elle se trouva renforcée par le mythe de la Tour de Babel qui, au Moyen Âge et à la Renaissance, exerça sur les esprits une influence considérable. Dante lui-même, le poète inspiré, mais aussi le linguiste clairvoyant, lui qui avait si

bien reconnu la parenté des trois langues de *si*, *d'oc* et *d'oïl* issues du latin et discerné sans équivoque quatorze formes de dialectes italiens (mais son *De vulgari eloquentia* resta sans écho et la philologie romane ne prit corps que six siècles après lui), Dante céda aussi au prestige du mythe babélien; toutefois s'il se dit persuadé qu'Adam et ses descendants ont parlé l'hébreu, il n'affirme pas de façon nette que les langues nées au moment où Dieu a frappé l'audacieuse entreprise soient issues de l'hébreu; il imagine même une curieuse explication corporative qui ne sera pas reprise dans la suite : la confusion de Babel aurait, selon lui, donné naissance à autant d'idiomes différents qu'il y avait de corps de métiers occupés à la construction de la tour.

Ce même problème, repris à la Renaissance, sera un des ferments de l'intense renouveau intellectuel que produisaient à cette époque le choc des idées et l'apport de connaissances nouvelles : les controverses théologiques rendent nécessaire une connaissance approfondie des langues anciennes, notamment de l'hébreu; l'ardeur religieuse des réformés provoque la traduction des livres sacrés en de nombreux dialectes au moment même où le mépris longtemps témoigné à l'égard des langues « vulgaires » s'atténue et disparaît devant l'éclosion de vigoureuses littératures nationales; enfin l'exploration du monde élargit l'horizon et amène à la connaissance de nombreux idiomes jusque-là totalement inconnus.

Devant cette abondance de matériaux et la constatation toute nouvelle que les langues parlées à la surface de la terre sont d'une extraordinaire richesse et d'une non moins étonnante complexité, la tentation était grande de trouver un fil conducteur qui permit de s'y reconnaître aisément et on se raccrocha à la commode explication de l'origine hébraïque. De grands noms cautionnèrent cette manière de voir, tel le célèbre humaniste et théologien visionnaire Guillaume Postel, curieux personnage qui, envoyé par François I<sup>er</sup> en Orient, parcourut la Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie, s'initia aux parlers des différents pays qu'il traversait et alla, au prix de mille dangers, quérir dans les monastères — et acquérir de façon plus ou moins licite — de nombreux manuscrits pour la Bibliothèque du Roi.

La cause était mauvaise, l'hébreu, dialecte sémitique d'un

type tout différent des langues européennes, ne pouvait être comparé à celles-ci qu'au prix d'acrobaties formelles et sémantiques dont la puérité saute aujourd'hui aux yeux, mais Postel (vous lirez dans le Larousse qu'il fut un « linguiste distingué ») et ses disciples prônaient leur théorie avec une ardeur et une conviction qui tenaient lieu de démonstration.

Chose curieuse : l'insuccès évident de la recherche, la précarité des résultats obtenus, l'impossibilité de définir avec netteté les liens unissant l'hébreu aux langues qui prétendument en seraient dérivées, rien de tout cela ne décourageait les bonnes volontés, tant étaient puissants le conformisme et le souci de rester dans les limites de ce qu'on croyait une interprétation obligée de la Bible.

Il se trouva cependant des esprits indépendants pour s'insurger contre cette précellence de l'hébreu et, tout en conservant le principe de la monogenèse, pour attribuer à d'autres langues l'honneur d'avoir été à l'origine de toutes les autres. Le Français Pezron se référait à l'antiquité de la nation et de la langue des Celtes et ces gauloiseries n'ont pas manqué de séduire plus d'un lecteur; l'Anglais Webb soutenait que le chinois avait été la langue primitive du monde avant la confusion de Babel : personne, ou presque, ne connaissant le chinois, tout s'expliquait à merveille. Notre compatriote, l'Anversois Jean Van Gorp, voyait dans son parler natal la langue originelle de l'humanité; du flamand, « la plus claire, la plus riche, la plus délectable des langues », il faisait un éloge dithyrambique dans son ouvrage *Hermathena* qu'il rédigeait d'ailleurs en latin.

Et voici le XIX<sup>e</sup> siècle et l'éveil de la méthode scientifique; voici que la connaissance du sanskrit révèle aux savants occidentaux les traités de phonétique de l'Inde antique; voici que des chercheurs audacieux, considérés par leurs contemporains comme des rêveurs sans avenir, fondent la grammaire comparée et reconstituent patiemment l'histoire fascinante de l'indo-européen, de ce dialecte qui, parlé il y a cinq mille ans quelque part en Europe ou en Asie par un groupe d'hommes peu nombreux mais énergiques et à l'esprit d'aventure, a réussi à submerger la plupart des dialectes avec lesquels il a été en contact, à prendre dans l'espace une extension prodigieuse.

gieuse — des steppes de l'Asie centrale aux rives de l'Atlantique, sans compter à l'époque moderne la propagation dans tous les continents — et à fournir à l'humanité quelques-unes de ses langues de civilisation les plus belles, les plus souples, les plus lourdes aussi de signification. Ainsi le concept de la parenté des langues, resté stérile et stérilisant aussi longtemps qu'on l'avait subordonné à un apriorisme qui définissait arbitrairement, sans souci des réalités, le point de départ, s'était révélé fécond dès qu'on l'avait, sans idée préconçue, appliqué à des faits objectivement observés.

Cependant, ici encore, il y eut à l'aube de la recherche une confusion due à l'atmosphère de cette époque où le romantisme prenait un essor vigoureux : ce fut en effet l'illusion des premiers chercheurs que la comparaison leur permettrait de remonter à une langue première — le parler de l'âge d'or — qu'ils se représentaient comme un organisme idéalement parfait, une structure harmonieuse et régulière, bref — rêve de tous les grammairiens! — une langue sans exceptions : car ces apprentis comparatistes étaient encore imbus de la tradition aristotélicienne et des principes cartésiens qui formaient la base de la célèbre *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal. Ce n'est que peu à peu que l'approfondissement de la matière et le contact des réalités amenèrent à une conception plus rationnelle et à l'établissement d'une méthode rigoureuse.

Toutefois les illusions sont tenaces et au milieu du siècle dernier encore, de bons esprits ne désespéraient pas de pouvoir recréer un jour l'histoire du langage humain en remontant à ses premiers balbutiements. Ernest Renan, qu'une connaissance approfondie des philologies classique et sémitique aurait dû mettre en garde, cédait à son tempérament enthousiaste et se déclarait persuadé que « si le langage est l'œuvre de la nature humaine, s'il présente une marche et un développement réguliers, il est possible d'arriver par de légitimes inductions jusqu'à son berceau ».

Sur un plan plus restreint, celui des langues indo-européennes, Auguste Schleicher faisait preuve d'ambitions tout aussi démesurées; ce linguiste, dont le prestige et l'influence furent considérables, avait reçu une formation de botaniste; séduit par les schémas linnéens, il s'était de plus pris d'engoue-

ment pour les théories de Darwin. Convaincu, toujours sous l'emprise du mythe de l'âge d'or, que l'évolution linguistique n'a été qu'une longue dégradation de l'état parfait originel et que les langues attestées à l'époque historique n'en présentent que des formes évoluées, c'est-à-dire altérées, abîmées, il avait cru pouvoir tirer de la comparaison une certitude telle qu'il se mit à écrire en indo-européen commun; du moins composa-t-il une fable intitulée *Avis akvasas ka* « La brebis et les chevaux » : audace ingénue qui fut sans doute le point culminant des touchants efforts de la linguistique naissante pour réaliser son impossible idéal.

Autre illusion que nous voyons se développer au siècle dernier : ne serait-il pas possible de classer les langues selon un certain idéal de perfection? Outre qu'on se demande quels sont les critères au nom desquels on pourrait déclarer telle langue plus parfaite qu'une autre, rien n'est plus subjectif ni plus irrationnel que cette conviction, ancrée dans l'esprit d'un grand nombre, que la langue qu'ils parlent est supérieure à celle du voisin. Il est de fait, par exemple, que la mentalité populaire est naturellement frondeuse à l'égard du voisin; il suffit de remarquer que les mots d'emprunt revêtent volontiers une nuance péjorative : la *rosse* du français est tout autre chose que le noble coursier que ce terme désigne en allemand; un *hâbleur* est celui qui parle avec vantardise comme un Espagnol mais le *parlador* espagnol est un individu hâbleur comme un Français!

Quoi de plus dissemblable que le grec homérique caractérisé par une grande richesse de formes flexionnelles et l'anglais où les mots sont pour ainsi dire invariables; rien cependant ne nous autorise à les comparer au nom d'un illusoire critère de perfection. Se demander si Homère, vivant à l'époque moderne en Grande-Bretagne, pourrait, en usant de l'anglais, créer avec le même charme et le même souffle épique une *Iliade* et une *Odyssée*, ou si Shakespeare, vivant en Grèce quelque deux mille ans plus tôt, aurait pu, en se servant du grec, faire passer dans son œuvre la même puissance dramatique, voilà des questions parfaitement oiseuses.

Sans doute certaines langues, grâce à l'éclat de la culture qu'elles traduisent, grâce au rayonnement des écrivains qui

en usent, ont-elles pu s'affiner et devenir comme des outils d'une merveilleuse pureté, tant sur le plan de la précision technique que sur celui de l'expression esthétique; aucune langue philosophique, par exemple, ne pourrait prétendre à la sûreté ni à l'élégance du grec de Platon. Mais, en réalité, tout homme qui a quelque chose à dire peut trouver dans toute langue l'expression adéquate à sa pensée; les auteurs qui imputent à leur langue les faiblesses de leurs ouvrages ne cherchent qu'une mauvaise excuse. Descartes l'avait bien vu qui écrivait dans le *Discours de la Méthode* : « Ceux qui ont le raisonnement le plus fort, et qui digèrent le mieux leurs pensées, afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent toujours le mieux persuader ce qu'ils proposent, encore qu'ils ne parlassent que bas-breton. »

Mais s'il n'y a pas de critères internes qui permettent de décider que telle langue est supérieure à telle autre, il y des facteurs externes qui créent bon gré mal gré une hiérarchie entre les langues; car le sort des langues dépend non pas de leur valeur propre, mais bien de la fortune des groupes d'hommes qui les parlent. Ainsi le latin, humble parler d'une petite région paysanne de l'Italie, a conquis la péninsule puis s'est étendu à tout l'Empire romain sur une grande partie duquel il a réussi à s'établir de manière stable — il y vit aujourd'hui sous la forme des langues romanes — en supplantant de nombreux dialectes : la valeur intrinsèque du latin n'est pour rien dans cette extension prodigieuse, mais bien la puissance économique et militaire de Rome, le sens politique de ses dirigeants et, surtout, le prestige de la civilisation à laquelle il a servi de véhicule, cette civilisation que l'hellénisme avait marquée de son sceau raffiné.

La hiérarchie des langues est donc un fait social, culturel et non linguistique puisqu'elle s'établit pour des raisons étrangères à la langue elle-même. Si nous reprenions le propos de Descartes, nous dirions qu'un philosophe pourrait fort bien composer en breton un traité de philosophie mais son œuvre ne serait ni lue ni comprise : car les Bretons bretonnants, qui sont des paysans ou des pêcheurs, ne s'intéressent pas à la philosophie et les philosophes, qui ignorent le breton parce qu'il n'est pas une langue de culture, ne pourraient prendre connaissance de ce traité.

Mais venons-en à notre aperception moderne des faits linguistiques; lorsque nous parcourons les étapes de l'histoire de notre science, nous constatons qu'en un temps relativement court — depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle — un long chemin a été parcouru; le fait le plus remarquable est sans doute que l'enrichissement des données et la mise au point d'une méthode stricte et sans bavures ont permis aux linguistes de s'évader des recherches de détail — base d'ailleurs indispensable — pour prendre une vue d'ensemble de leur discipline et réfléchir aux problèmes essentiels que posent le langage humain, ses rapports avec la pensée, ses relations avec le monde extérieur, son rôle dans la prise de conscience de l'individu, sa valeur éminente dans l'aperception du beau. On a reconnu le caractère arbitraire ou, mieux, immotivé du signifiant par rapport au signifié, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun lien nécessaire entre la suite de sons qui constitue le mot et la chose ou le concept qu'il représente — d'où l'étonnante variété des dialectes parlés à la surface du globe; on a fait la distinction entre la langue et la parole, la première désignant le système de signes employés dans une communauté linguistique, la seconde indiquant l'emploi fait de ce système pour des besoins de communication dans une circonstance déterminée; on a mis en relief la valeur relationnelle des éléments du langage et montré que, de même qu'au jeu d'échecs le déplacement d'un pion modifie le réseau de forces, la modification d'un de ces éléments a une répercussion sur l'ensemble du système; on a surtout insisté sur le fait qu'une langue constitue une structure, un ensemble de parties qui s'ajustent en un tout.

Au xix<sup>e</sup> siècle, la linguistique était œuvre d'érudition, au xx<sup>e</sup> siècle, elle est devenue une science; hier le linguiste était placé en face d'une poussière de faits qu'il tentait de classer de façon plus ou moins empirique, aujourd'hui il se trouve devant une structure — et structure, il faut bien le dire, est le mot-clé, le mot magique de notre époque; on acceptait naguère le donné dans sa complexité quelque peu confuse, on s'efforce maintenant d'en mettre en valeur aux différents niveaux les éléments distinctifs.



Ainsi s'est développée la réflexion sur les aspects les plus divers de l'acte de parler, ainsi s'est créée, sous le nom de linguistique générale, une philosophie du langage. « S'est créée » : nous devrions plutôt dire : « s'est recréée » car quelques-unes des positions fondamentales de la linguistique moderne — tel le rapport du signifiant et du signifié, de la forme et de la substance, tel l'arbitraire du signe, telle l'antinomie langue/parole — avaient déjà été entrevues, aperçues, esquissées par ces incomparables maîtres à penser qu'ont été et que restent pour nous les Grecs de l'époque classique. Préoccupés d'établir les fondements d'une théorie de la connaissance, les sophistes, en effet, n'avaient pas manqué d'approfondir les problèmes posés par l'étymologie — il s'agit plus précisément de la justification des formes phoniques — ainsi que ceux posés par les rapports entre le mot et sa signification. La subtilité de leur raisonnement comme leur goût inné pour la dialectique les avaient tout naturellement poussés à transposer ces questions sur le plan philosophique.

Platon en a discuté avec sa virtuosité coutumière dans un dialogue qu'on a souvent qualifié d'obscur parce qu'on n'en saisissait pas le sel: le *Cratyle* est en fait le premier traité de linguistique générale que nous connaissions et le seul que nous ait légué l'Antiquité. Las! il fut sans lendemain; Platon lui-même, engagé dans l'élaboration de sa théorie des idées, ne revint plus sur le sujet et la discussion s'ankylosa ensuite dans le formalisme logique d'Aristote et de ses disciples anciens et modernes. Ce n'est que récemment que les spéculations sur le langage se dégagèrent de cette gangue scolastique et prirent enfin un élan nouveau et fécond, de manière sporadique et encore embryonnaire au XIX<sup>e</sup> siècle, de façon lucide et cette fois décisive il y a un peu plus d'un demi-siècle, lorsque, au cours des semestres de 1907 à 1911, des élèves enthousiasmés par l'aventure intellectuelle qu'ils avaient conscience de vivre notaient avec application les versions successives et sans cesse remaniées et repensées des thèses du génial et mystérieux Maître de Genève. Or, de Platon à Ferdinand de Saussure, vingt-trois siècles s'étaient écoulés.

L'œuvre de Saussure a fécondé la recherche; les positions que je rappelaï il y a un instant et qu'il a formulées avec une

netteté parfois incisive ont provoqué des actions et réactions singulièrement enrichissantes et des discussions acharnées, soit qu'elles aient été le point de départ de développements nouveaux, soit au contraire qu'elles aient été contestées ou combattues. La controverse scientifique naît de l'enthousiasme et est le meilleur ferment du progrès dans tous les domaines et plus particulièrement peut-être dans les sciences humaines, là où nous sommes sur le terrain du continu et où de multiples interprétations sont toujours possibles.

Pour une discipline aussi jeune et riche d'avenir, c'est un signe indiscutable de dynamisme et de vitalité que ces étincelles parfois vives que provoquent aujourd'hui, dans l'esprit le plus amical, les thèses divergentes des linguistes. Car il y a aussi chez nous des querelles linguistiques mais d'une nature tout autre que celles que vous ne connaissez que trop bien, celles qui, fondamentalement privées de toute valeur scientifique, sont propres seulement à réjouir les âmes médiocres; celles-ci en effet sont stériles : elles nous consternent et nous attristent, celles-là au contraire sont fécondes et exaltantes.

Analyser les éléments de la structure linguistique, définir les rapports qui les unissent, reconstituer la trame des évolutions et sentir battre le cœur des hommes qui nous ont précédés dans l'histoire, voilà pour le chercheur voué aux choses du langage, la « récompense après une pensée » dont parle le poète.

#### ETUDIANTES, ETUDIANTS,

C'est un privilège traditionnel du Recteur — et je me garderais bien d'y renoncer car rien ne pourrait m'être plus agréable — c'est un privilège pour lui, à la fin de son Discours de Rentrée, de s'adresser directement aux Etudiants, à ceux-là mêmes qui sont la raison de vivre d'une Université, comme c'est son privilège d'avoir avec eux, tout au long de l'année académique, des rapports étroits et confiants; privilège aussi peut-être, mais que j'espère exercer le plus rarement possible, de recevoir et de calmer les plaintes et appréhensions que provoquent les extériorisations trop turbulentes d'une jeunesse bouillonnante d'ardeur.

Une Université est à la fois — et l'esprit universitaire ne peut naître que de l'union étroite de ces deux aspects — un établissement d'enseignement supérieur et un centre de recherche. Vous venez y recueillir la formation qui vous permettra d'exercer une profession et d'assumer dans notre Société de grosses responsabilités matérielles et morales; les meilleurs d'entre vous, que nous espérons nombreux, pourront y prendre le goût de la recherche et contribuer par leurs travaux au progrès et à l'illustration des sciences dans tous les domaines.

Mais l'Université de Bruxelles est plus que cela encore : elle est la Maison du Libre-Examen. Le Libre-Examen est une attitude de l'esprit, une façon de penser, une méthode de travail. L'esprit critique qu'il tient à honneur de développer et de cultiver ne signifie pas pessimisme destructif; bien au contraire, c'est un optimisme constructif. Le respect qu'il professe pour la personne humaine a pour corollaire essentiel le souci le plus poussé de la tolérance. Le Libre-Examen se hérissé lorsqu'il sent, sous le couvert d'un libre échange d'idées, l'impératif d'une consigne, et si, dans un large esprit de compréhension, il s'enorgueillit d'accueillir les défenseurs de n'importe quelle idée, c'est à la condition qu'ils soient loyaux et sincères et qu'ils respectent la personnalité humaine. Ainsi, dans la déférence pour l'opinion d'autrui et à l'exclusion de tout système inspiré par des directives dogmatiques, il bâtit un idéal de compréhension et de concorde qui lui semble être le meilleur levain du progrès humain.

Le Libre-Examen est une morale librement consentie, une exaltation de la responsabilité personnelle, une école de caractère. Or, de caractère et de fermeté d'âme, vous en aurez besoin pour ne pas vous laisser séduire par les raisonnements sophistiqués des faux prophètes ni succomber aux deux dangers qui menacent nos idéaux.

Attaque contre le Libre-Examen d'abord : en un temps où, selon la parole de Jean Cocteau, le pluriel persécute le singulier, vous considérerez avec mépris cet outrage à la dignité humaine qui, de plus en plus, se commet un peu partout dans le monde et qui consiste à disposer des individus sans tenir compte de leur volonté, de leurs désirs, de leurs aspirations propres.

L'autre menace, c'est la renaissance larvée, hypocrite, sournoise et parfois violente de la plus honteuse des idéologies : le racisme. Oh, je sais : pour vous déjà, mes chers amis, les années terribles et les ombres chères qu'elles évoquent à nos yeux et les privations dont la plus pénible était celle de la liberté, tout cela ne constitue plus qu'une page d'un ennuyeux manuel d'histoire. Et pourtant, si nous n'y prenons garde, tout pourrait recommencer.

Notre sauvegarde, c'est l'optimisme et la joie de vivre de vos vingt ans, c'est notre espoir qu'instruite par les malheurs et les errements de ses aînés, votre génération saura garder intacte, sans faiblesse ni marchandage, la pureté de ses convictions et maintenir bien haut le flambeau du Libre-Examen.

MEISJESSTUDENTEN EN STUDENTEN  
VAN DE NEDERLANDSTALIGE AFDELINGEN  
VAN ONZE UNIVERSITEIT,

Ik wil enige woorden tot U richten in Uw taal, een taal waar ik niet mee vertrouwd ben en waar ik me onbeholpen in uitdruk. Als ik er de nadruk op leg, dat taalkundige en polyglot met elkaar niet mogen worden verward, dan is het omdat het in de eerste plaats waar is, maar voorts ook omdat ik hierin misschien de verontschuldiging vind van het feit, dat ik het praktische taalgebruik zo slecht beheers, wat wel verdrietig mag heten voor iemand die zich op taalstudie heeft toegelegd. Op dit punt sta ik trouwens niet alleen; immers, de beroemde Franse linguïst Antoine Meillet placht te zeggen — een boutade was het zeker, maar die verborg een ware verlegenheid — : « Le linguïste est un monsieur qui connaît toutes les langues et qui n'en parle aucune! »

U is naar de Brusselse Universiteit gekomen terwijl U wist in welke geest ons onderwijs wordt gegeven : dat wil dus zeggen dat U wel wenst opgenomen te worden in ons leven van Vrij Onderzoek, dat U wel verlangt u te laten inwijden in de wetenschappelijke methode die elke neiging om te oordelen zonder op waarneming berustende gegevens, verwerpt en die voetje voor voetje tot de verrukkende onzekerheid voert van niet geleide navorsing.

Daarenboven valt U hier een buitengewoon geluk ten deel, dat U niet mag bederven : U bevindt U op een kruispunt van Europa, daar waar twee kulturen aan elkaar grenzen, nauwkeuriger gezegd, twee in het opzicht van de taal verschillende aspecten van onze oude en steeds jong blijvende Europese kultuur; met andere woorden, het onderscheid bestaat alleen in de vorm en is, uit het oogpunt van het hoger onderwijs en het onderzoek, slechts bijkomstig. U kunt U aan twee kulturen laven, tot grote verrijking van Uw persoonlijkheid. Daarenboven zult U, met het oog op de praktijk, over troeven meer beschikken, waar velen U om benijden.

Mogen de jaren die U aan de Universiteit doorbrengt gelukkig en vruchtbaar zijn. Moge U het onmisbare harde maar succesrijke studeren op harmonische wijze mengen met de gezonde levensvreugde van de jeugd.

**Le mycénien, à la veille  
du dixième anniversaire de son déchiffrement  
par Michael Ventris (1)**

par Jean-Pierre OLIVIER

Il y aura dix ans dans quelques mois que Michael Ventris mettait à la poste sa *Work Note 20*, datée du 1<sup>er</sup> juin et intitulée *Are the Knossos and Pylos tablets written in Greek?* (2).

(1) Texte d'une conférence prononcée le 6 novembre 1961 à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

(2) Permettons-nous de rappeler ce que l'on entend par *linéaire B* et en quoi a consisté le déchiffrement de celui-ci.

Au cours des années 1900 et suivantes, fouillant sur le site de Cnossos, en Crète, Arthur Evans mit au jour des tablettes d'argile couvertes d'une écriture qu'il appellera « linéaire B » (pour la distinguer de l'écriture « linéaire A », plus ancienne et notant vraisemblablement une autre langue, trouvée sur des documents originaires de divers lieux de Crète). Il data des environs de 1400 avant notre ère la destruction du palais dont les habitants utilisaient ces tablettes. Malgré ses efforts, il ne parvint pas à déchiffrer le linéaire B (pas plus que le linéaire A, qui, lui, garde toujours son secret).

Pendant un demi-siècle, philologues professionnels et amateurs essaieront vainement de percer le mystère. Mais comment déchiffrer une écriture dont on ne connaît ni la valeur des signes (c'est-à-dire qu'on ne sait pas lire), ni la langue qu'elle servait à noter ? Les tentatives se succédèrent, les unes fantaisistes, les autres plus sérieuses (ces dernières se contentant en général d'étudier des groupes de signes, de mettre en évidence des « désinences », d'établir des statistiques sur la fréquence de tel ou tel signe ou groupe de signes).

Entre-temps, en 1939, Carl Blegen conduisant des fouilles à Epano Englianos, dans le sud-ouest du Péloponnèse, découvre, dans ce qu'il présume avoir été le palais de Nestor de Pylos, de nouvelles tablettes inscrites en linéaire B; il reprendra ses travaux au même endroit en 1952 et depuis lors, il met au jour à chaque campagne de nouveaux lots de ces documents (dont le nombre dépasse le millier à l'heure actuelle; Cnossos en avait livré plus de quatre mille, mais beaucoup plus fragmentaires et de contenu bien moins diversifié). Enfin, à Mycènes, les fouilles anglaises ont permis, depuis 1950, d'augmenter

Ce « document historique » comme on l'a appelé depuis (et dans lequel son auteur ne voulait voir au début, avec la prudence et la modestie dont il ne se départira jamais, qu'une « digression frivole »), doit être considéré comme le véritable acte de naissance de cette nouvelle branche de la philologie

le *corpus* des tablettes en linéaire B d'une bonne cinquantaine d'unités. A côté de ces documents sur argile, il faut signaler l'existence d'une vingtaine d'inscriptions figurant sur des vases originaires de Cnossos, Mycènes, Tirynthe, Eleusis et Thèbes. Les tablettes de Pylos sont datées du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et celles de Mycènes, de la fin du même siècle; les inscriptions sur vases provenant du continent semblent encore plus récentes.

Les tablettes en linéaire B sont des *archives comptables*; cela avait déjà été déterminé par Evans, grâce au fait que, en règle générale, chacune des lignes du « texte » (rédigé au moyen d'un *syllabaire* comprenant de quatre-vingt à quatre-vingt-dix signes, les mots étant séparés par de petits traits verticaux) se terminait par un *idéogramme* (souvent identifiable : homme, char, vase, tête de bétail, etc.) suivi de *chiffres* indiquant, de toute évidence, le nombre de « pièces » comptabilisées ou les quantités mesurées (et certains signes avaient pu être définis comme des symboles d'unités de mesure). Ces caractéristiques avaient d'ailleurs permis un classement des documents antérieur à tout déchiffrement.

Mais classer n'est pas déchiffrer, classer n'est pas comprendre.

C'est ici qu'intervient Michael Ventris.

Il ne saurait être question de retracer en quelques lignes toutes les démarches intellectuelles qui le conduisirent à lire dans les documents de Cnossos, Pylos et Mycènes le dialecte grec archaïque, qu'on a nommé depuis mycénien.

Contentons-nous de dire qu'il fut successivement amené :

1° A supposer que chacun des signes du syllabaire valait (comme dans le syllabaire chypriote de l'époque classique) consonne plus voyelle ou voyelle seule;

2° A construire une « grille » dont chacune des colonnes est commandée par une voyelle et chacune des lignes par une consonne (en sorte que dans chaque colonne il y ait place pour tous les signes syllabiques comprenant la même voyelle précédée des diverses consonnes et dans chaque ligne place pour tous les signes composés d'une même consonne suivie des différentes voyelles);

3° A identifier (hypothétiquement, bien entendu) dans les tablettes de Cnossos, un certain nombre de *noms de villes crétoises* (*ko-no-so* : Cnossos, *a-mi-ni-so* : Amnisos, etc.);

4° A reporter les signes trouvés dans ces derniers noms sur la « grille » jusque-là muette (c'est-à-dire que les colonnes et les lignes existaient, évidemment à l'état embryonnaire, mais qu'on ne savait pas quelle voyelle ou quelle consonne les commandait);

5° A voir si les quelques valeurs plus ou moins sûres ainsi obtenues, une fois introduites dans le texte, ne faisaient pas « parler » certains mots de celui-ci;

6° A permettre à ces mots de « parler » dans une langue qu'il paria

classique qu'est devenue la mycénologie, comme l'étincelle qui allumera le phare dont les faisceaux fouilleront des pans entiers de la protohistoire de l'homme grec.

Il y aura dix ans dans quelques mois, le premier pas, le pas capital et déterminant, était franchi. Le linéaire B avait commencé de livrer son secret; la clé de son déchiffrement, recherchée en vain pendant plus d'un demi-siècle, était enfin trouvée.

Et par qui? Par un « amateur », au sens le plus noble de ce terme, par un jeune architecte anglais de trente ans, passionné, désintéressé, modeste et maintenant qu'il n'est plus, on peut — on doit — ajouter « génial ». En un mot, par un esprit libre, libre de toute entrave doctrinale, libre de toute théorie sclérosante, de toute méthode vénérable. Libre de chercher, libre de parier, libre de gagner. Mais rien ne se gagne sans peine : pendant seize ans Michael Ventris s'était acharné à résoudre les problèmes posés par les écritures minoennes, pendant seize ans la plus grande partie de ses loisirs avait été consacrée à se pencher sur des suites de signes sans signification, à échafauder des hypothèses, à étudier des langues décevantes et mal connues, l'étrusque par exemple.

Une guerre, des études d'architecture, un mariage n'avaient pu le détourner de sa chimère.

Et au bout de seize ans de minutie, de méthode rigoureuse, d'efforts acharnés de décryptage, une solution qu'il n'avait jamais envisagée sérieusement, qu'il avait même, dans sa jeu-

être le grec (un grec déformé, adapté aux exigences d'une écriture syllabique);

7° A se laisser entraîner (en la contrôlant) dans la « réaction en chaîne » qui lui fit découvrir des mots grecs de plus en plus nombreux, au fur et à mesure que des valeurs nouvelles venaient s'inscrire dans la « grille » qui, pour chaque valeur confirmée, livrait la clé de toute une colonne vocalique et de toute une ligne consonantique.

Cet énoncé, forcément schématique, des étapes d'un raisonnement complexe, où l'étincelle du génie intervient autant que la logique et que la patience, ne satisfera sans doute personne. Nous ne pouvons, pour qui désire de plus amples détails, que renvoyer à l'article *Evidence for Greek dialect in the Mycenaean archives* [*Journal of Hellenic Studies* 83 (1953), pp. 84-103] où Ventris, avec la collaboration de John Chadwick, exposa sa découverte et aux livres *Documents in Mycenaean Greek* (Cambridge, 1956) de Ventris et Chadwick, *The Decipherment of Linear B* (Cambridge, 1958) de John Chadwick, où le lecteur trouvera des récits circonstanciés et « autorisés » de l'histoire du déchiffrement.



nesse, à dix-huit ans, rejetée catégoriquement en ces termes : « la théorie que le minoen pourrait être du grec repose sur un mépris délibéré de la vraisemblance historique », se dresse devant lui, *s'impose* à lui.

D'abord, il ne veut voir en elle qu'une illusion qui aura tôt fait de se dissiper. Mais, à son corps défendant, cette « illusion » prend de l'ampleur, recouvre tout, devient réalité. Or, la rigueur de sa méthode est telle, qu'une fois l'élan initial donné, tout le reste — ou peu s'en faut — suit par une sorte de « réaction en chaîne ».

Alors, il doit bien en convenir : ce qu'il appelait au début une « digression frivole » devient, par la seule force de la vérité — vérité suscitée, réveillée pourrait-on dire, par son génie — ce que d'aucuns, avec un peu d'emphase, ont nommé à l'époque (nous sommes en 1953, et l'exploit de Tensing et Hillary est tout récent) « l'Everest de l'archéologie grecque ».

Et, contrairement à ce que certains ont pensé et s'efforcent encore de croire, cet Everest n'accoucha point d'une souris.

S'il en avait été ainsi, il serait hors de question de faire le point d'une dizaine d'années de recherches et d'esquisser les grands traits de la discipline qui doit à Michael Ventris ce que l'égyptologie doit à Jean-François Champollion et la hittitologie à Bedřich Hrozný.

S'il en avait été ainsi, les érudits du monde entier intéressés par la question, dès les premiers mois, et dans une quasi-unanimité, ne se seraient pas avoués battus et — ce qui est pis — battus par un « profane » et se seraient encore moins ralliés, avec un enthousiasme n'excluant ni la prudence ni la critique, aux théories du jeune architecte anglais.

Et pourtant, pour nombre d'entre eux, ce ralliement impliquait la revision déchirante de certaines de leurs propres théories, linguistiques, archéologiques ou autres; ce ralliement impliquait même, pour quelques-uns — et nous pensons à Ernst Sittig et à Vladimir Georgiev — l'abandon pur et simple des tentatives de déchiffrement du linéaire B qu'ils avaient eux-mêmes précédemment commises.

Revisions et abandons qui ne se font jamais de gaieté de cœur, mais qui s'imposent inévitablement à tout qui n'est point aveuglé par la routine, l'envie ou l'ignorance, lorsqu'il se trouve devant un ensemble de faits aussi parlants, aussi

clairs, aussi irréfutables que ceux qui se dégagent des travaux de Ventris et de ceux qui l'ont suivi dans la voie qu'il avait ouverte.

Que l'on ait pu douter après la *Work Note 20*, rien de plus naturel. Que l'on ait pu douter après l'*Experimental Vocabulary* et ses 553 mots grecs, après le *Glossary* et ses 1 556 mots grecs, passe encore.

Que l'on ait douté après *Evidence for Greek dialect in the Mycenaean archives* et ses vingt grandes pages bourrées — c'est le cas de le dire — d'évidences (peut-être pas toujours présentées aussi clairement qu'il aurait fallu), à la rigueur. Mais qu'après les tests, brillamment passés, des fameuses tablettes dites « des trépieds » et « de la tête de cheval », l'on doute toujours, voilà qui n'est plus concevable. Et qu'après la sortie de livres comme les *Documents in Mycenaean Greek* de Ventris et J. Chadwick, comme les *Mémoires de philologie mycénienne* de M. Lejeune, qu'après la découverte de nouvelles tablettes à Pylos et à Mycènes, un quarteron d'irréductibles proclame qu'il doute toujours, voilà qui ne relève même plus de l'histoire de la philologie ni de notre sujet, mais probablement de la psychologie caractérielle.

De toute façon, s'il y avait encore des hésitants, bien qu'en cette matière, comme le dit très justement J. Chadwick, l'ami et l'héritier spirituel de Ventris, dans son petit livre, modèle de vulgarisation intelligente, *The Decipherment of Linear B*, la méthode qui consiste à dénombrer les « pour » et les « contre » ne soit guère licite, nous pensons que le simple état qui peut être fait des travaux de mycénologie parus depuis 1953 <sup>(3)</sup>, suffirait à lever une grande partie de leurs appréhensions et de leurs doutes.

De 1953 à 1956 ont paru 155 articles, opuscules et livres, œuvres de 61 auteurs originaires de 18 pays. Le même relevé effectué deux ans plus tard, pour la période 1953-1958, donne 432 titres, 152 auteurs et 23 pays; en 1960 on compte 875 titres, œuvres de 275 auteurs de près de 30 pays. Et pour les dix premiers mois de 1961 on arrive déjà à plus de 200 titres, ce qui

<sup>(3)</sup> Les chiffres qui suivent sont extraits des *Studies in Mycenaean inscriptions and dialect*, éditées annuellement depuis 1955, d'abord par Ventris, Chadwick et L. R. Palmer et à présent par Chadwick, Palmer et L. J. D. Richardson.

autorise à dire que ces trois dernières années, la production s'est stabilisée autour de 200-250 titres par an. La bibliographie mycénologique complète se compose donc, après moins de dix ans d'existence et un démarrage nécessairement assez lent, de plus d'un millier de points.

En dix ans, pour le volume de la production, la mycénologie a presque rattrapé une discipline aussi bien cotée que l'épigraphie grecque et même dépassé la papyrologie, autre valeur sûre; pour nous en persuader, ouvrons *L'Année philologique* qui, depuis 1956, possède une rubrique d'épigraphie mycénienne : en 1956 et 1957, chiffres identiques : 4 pages consacrées à l'épigraphie mycénienne, 5 à la papyrologie et 8 à l'épigraphie grecque; en 1958 : 6 pages et demie pour le mycénien, 4 pour la papyrologie et 9 pour l'épigraphie grecque; en 1959 : 8 pages pour l'épigraphie mycénienne, 5 pages pour la papyrologie, 9 pages pour l'épigraphie grecque.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Certes, ces mille et des titres sont loin de présenter tous un intérêt égal; il s'en faut de beaucoup : ainsi, les comptes rendus constituent 30 % de l'ensemble, et, si certains d'entre eux ont été capitaux pour l'avancement des études, d'autres n'ont apporté aucune contribution nouvelle et sont donc négligeables. Mais il en est ainsi dans tous les domaines et un compte rendu peu original mais bien tourné en fait parfois autant, sur un autre plan, qu'une critique minutieuse qui s'adresse au seul spécialiste.

Sur les 70 % qui restent, 5 % représentent les livres et les brochures et 42 %, la grosse masse, les articles de fond, traitant le plus souvent des problèmes spécialisés de philologie, mais aussi de paléographie, de microéconomie, etc.; 17 % des titres peuvent être classés sous la rubrique composite « vulgarisation, incidence du déchiffrement sur la linguistique, l'histoire, l'archéologie et la littérature »; les derniers 6 % ont pour objet les écritures linéaire A et chypro-minoennes.

Ici encore, nous poserons la question, mais c'est la dernière fois : est-il concevable que ces milliers et milliers de pages, écrites par des centaines d'auteurs de tous pays, ne soient remplies que de vent? que tant de linguistes éminents, de professeurs d'université sourcilleux, de philologues pondérés relevant de bon nombre d'écoles de pensée diverses et opposées soient tous d'accord sur ce point et soient tous dans

l'erreur, nouveaux Ixions ne demandant qu'à se laisser abuser par cette nuée historico-linguistique dont seraient issus livres, articles, conférences et cours d'université, centaures philologiques d'un nouveau genre.

Poser la question, c'est, croyons-nous, y répondre.

Mais quittons le terrain glissant et facile de la polémique pour revenir au seul qui compte, celui des faits.

Une langue réputée inconnue, notée dans une écriture inconnue a été déchiffrée, voici près de deux lustres. Une discipline nouvelle, originale est née, s'est développée. On l'a nommée mycénologie.

Quels sont les problèmes particuliers qui se sont posés et se posent encore à elle, quelles sont ses méthodes? dans quel sens se développe-t-elle et où en est-elle dans son développement? Quelles sont ses perspectives d'avenir?

Voilà les questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

La mycénologie est née, comme est née la papyrologie, parce qu'un ensemble de documents d'un type particulier devaient être traités à part du reste de la documentation, à cause de leur spécificité profonde, spécificité de contenu, d'époque, d'origine, de matériau base de l'écriture et enfin spécificité de l'écriture elle-même.

Mais à la différence de sa sœur aînée — bénéficiant d'ailleurs de son expérience ainsi que de celle de l'épigraphie, de l'archéologie et de la linguistique — la mycénologie a grandi sans à-coups, de façon harmonieuse, codifiée dès son origine.

Cela vient de ce que sa naissance ne passa point inaperçue mais fit l'effet d'un coup de tonnerre. Attirées par le bruit et l'éclat, de bonnes fées se penchèrent sur son berceau et décidèrent de se charger de son éducation, l'empêchant de croître à sa guise, d'acquérir de mauvaises habitudes, bref de se livrer insidieusement à des manifestations qu'on aurait toutes les peines du monde à refréner si on les laissait prendre quelque ampleur.

Les diverses mesures préconisées et appliquées eurent pour effet de doter la jeune discipline d'un cadre solide, d'une méthode rigoureuse, d'instruments de travail complets et tenus à jour et même d'un plan de développement très souple.

Ventris et Chadwick, dans *Evidence* et dans leurs publi-

cations suivantes, avaient adopté une méthode que ceux qui traitèrent du même sujet durent bien, par la force des choses, reprendre dans sa plus grande partie. Cependant, tous ces problèmes de conventions, de normalisation, de systèmes de référence et bien d'autres encore purent être traités de vive voix par les différents spécialistes, dès l'année 1956.

En effet, en 1955, MM. Pierre Chantraine et Michel Lejeune, professeurs à la Sorbonne, proposèrent d'organiser un Colloque international sur les textes mycéniens, colloque qui se tint à Gif-sur-Yvette, en Seine-et-Oise, du 3 au 7 avril 1956. Y participèrent, outre les organisateurs, Ventris et Chadwick; Emmett L. Bennett, à l'époque maître de conférences à l'Université Yale, qui travaillait depuis de nombreuses années sur les textes en linéaire B et qui avait notamment édité à deux reprises ceux de Pylos, avant et après le déchiffrement (en 1951 et en 1955) et qui, par ce travail, était devenu le grand spécialiste de la paléographie des tablettes; Vladimir Georgiev, professeur à l'Université de Sofia, auteur lui-même d'une tentative de déchiffrement, mais rallié aux théories de Ventris; Constantin Ktistopoulos, érudit grec à qui l'on doit de précieuses données statistiques sur les signes des linéaires A et B, antérieures au déchiffrement; Piero Meriggi, professeur à l'Université de Pavie, un des premiers parmi ceux qui suivirent Ventris, compilateur d'un *Glossario miceneo* qui a rendu et rend encore les plus grands services; Hugo Mühlestein, de Bâle; Leonard R. Palmer, professeur à Oxford, qui s'intéressa à la découverte de Ventris dès les premiers temps, rédigea le compte rendu de *Evidence* paru dans *Gnomon* et qui, depuis, n'a cessé d'émettre hypothèses et théories, les unes et les autres toujours fécondes, si elles n'entraînent pas à chaque coup l'adhésion totale; Ernst Risch, maître de conférences à l'Université de Zurich; Martin Sanchez Ruiperéz et Antonio Tovar, tous deux professeurs à l'époque à l'Université de Salamanque et directeurs avec Emilio Peruzzi, spécialiste italien du linéaire A, de la revue *Minos* qui paraissait déjà depuis quelques années et se consacrait à l'étude des écritures égéennes, mais à laquelle la découverte de Ventris apporta un regain d'essor, si pas une périodicité parfaite; enfin, à ce Colloque, on notait du côté français, la présence de MM. Benveniste, Bérard, Demargne, Dumézil, Laroche, Masson et Minard.

Bref, il y avait là presque tous les pionniers qui, depuis trois ou quatre ans, s'attachaient à mettre en œuvre les résultats obtenus par Ventris et Chadwick.

Le Colloque entendit divers rapports et surtout adopta des résolutions que l'on peut considérer avec quelque raison comme la charte de la mycénologie.

Parmi ces résolutions, épinglons celles qui souhaitent que certains travaux bien définis soient entrepris (comme la constitution d'un *Corpus mycénien*), qu'une documentation photographique complète des textes en linéaire B soit constituée, que l'œuvre bibliographique des *Studies in Mycenaean inscriptions and dialect* soit continuée et surtout qu'une uniformité aussi grande que possible soit réalisée dans la présentation des textes translittérés. Enfin, une résolution souhaitait que de nouvelles rencontres internationales aient lieu dans le futur.

Certes, tous les points de ce programme n'ont pas encore été traduits dans les faits, ainsi en est-il par exemple du *Corpus* ou de l'édition des textes de Cnossos analogue à celle de Pylos; mais deux résultats d'importance ont été obtenus : d'abord, l'uniformisation presque totale fut réalisée et l'on vit d'éminents érudits renoncer de bonne grâce à certaines habitudes personnelles qu'ils jugeaient, sans doute avec raison, justifiées, afin de satisfaire à la facilité et à l'utilité générales; ensuite, de ces assises, naquit ce que l'on a appelé « l'esprit de Gif » qui est celui d'une franche collaboration internationale, sans arrière-pensée, et qui est devenu de règle non seulement entre ceux qui participèrent au Colloque, mais aussi entre ceux-ci et les nouveaux venus à la mycénologie; et cet heureux esprit facilite énormément à ces derniers l'accès d'une discipline qui, au premier abord, pourrait paraître rébarbative et jalousement repliée sur elle-même.

Cinq mois après Gif, Michael Ventris se tuait dans un accident d'automobile...

Ce malheur n'interrompt point l'essor de la mycénologie. Certes, Ventris en personne n'était plus là et les vues d'ensemble qu'il était seul à posséder périrent avec lui. Il avait pu cependant recueillir les premiers fruits, les plus savoureux assurément, de son triomphe.

Et les travaux allèrent s'amplifiant. Ils paraissaient dans

des revues de plus en plus nombreuses et touchaient chaque fois un public plus étendu.

Il serait long et fastidieux de retracer chacun des pas de la mycénologie, de Gif à nos jours. Contentons-nous ici de signaler les étapes marquantes, tant sur le plan des rencontres internationales que sur celui de la découverte des textes nouveaux et sur celui des progrès réalisés dans l'herméneutique des textes en linéaire B.

Un deuxième colloque d'études minoïco-mycéniennes fut tenu à Pavie, du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 1958, à l'initiative du professeur Piero Meriggi. Y prirent part, outre la majorité de ceux qui étaient présents à Gif, Porphyrios Dikaios, directeur du Musée de Nicosie, Carlo Gallavotti, professeur à l'Université de Rome, Alfred Heubeck, professeur à Nuremberg, auteur de nombreux articles très documentés de philologie mycénienne, Oscar Landau, rédacteur du précieux ouvrage sur les noms de personne mycéniens, Celestina Milani et Vittore Pisani de Milan et Nicolas Platon, directeur du Musée d'Iraklion qui, au début, avait exprimé un avis négatif sur le déchiffrement, ne pouvant se résoudre à admettre, selon l'expression de Chadwick, que les tablettes conservées dans son propre musée fussent écrites dans sa propre langue et de plus que cela lui fût démontré par un étranger, mais qui se rallia bientôt devant l'accumulation des évidences.

Un deuxième colloque *bis* eut lieu, si pas officiellement, du moins pratiquement, à l'occasion du troisième Congrès international d'Etudes classiques qui se déroula à Londres, au début de septembre 1959. Des rapports furent présentés sur des questions de mycénologie, notamment par Giovanni Pugliese-Carratelli, Bennett et Palmer. A chacun de ces exposés étaient présents de nombreux « classicistes » qui participèrent activement aux discussions; l'audience de la mycénologie en fut élargie d'autant.

Quant au troisième colloque, il vint de se tenir, du 4 au 8 septembre 1961, à Racine dans le Wisconsin, sous les auspices de l'« Institute for Research in the Humanities » de l'Université du Wisconsin, à l'initiative de Bennett. Y présentèrent des rapports, outre divers érudits américains, parmi lesquels nous trouvons Bennett, F. W. Householder, Mabel Lang, qui édita les textes de Pylos des années 1956 et suivantes, et Jaan

Puhvel, l'Italien Gallavotti, le Français Lejeune et le Bulgare Georgiev.

Les actes de ce colloque, bien entendu, n'ont pas encore paru, mais nous savons par *Nestor* (\*) du mois d'octobre, que les délibérations en furent *fruitful as well as pleasant*. Et, faisant état d'une lettre de J. Chadwick en date du 25 octobre, nous pouvons dire qu'il y a été pris d'importantes décisions concernant les méthodes de transcription, décisions que les participants au colloque désiraient voir internationalement adoptées et aussi que le même heureux esprit de coopération qui a marqué les études de mycénologie jusqu'ici, se rencontre également de l'autre côté de l'Atlantique.

Toujours à propos des rencontres internationales, et pour en finir, signalons que s'est déroulé à Iraklion, du 22 au 28 septembre de cette année, le premier Congrès international d'Etudes crétoises où, parmi bien d'autres, les problèmes posés par le linéaire A mais aussi par le linéaire B ont été évoqués, devant une assemblée composée d'une vingtaine d'éminents spécialistes.

En ce qui concerne la découverte et la publication des textes nouveaux, il n'y a malheureusement pas énormément à dire. Il n'est personne qui ne le déplore, car l'avancement des études mycénienne dépend en grande partie d'un coup de pioche heureux, analogue à celui qui, en 1939, permit à Carl Blegen de mettre au jour la salle des archives de ce que l'on a appelé le Palais de Nestor à Pylos.

Néanmoins, la moisson n'est pas entièrement négligeable et laisse bien augurer de l'avenir.

Envisageons successivement les trois champs de fouille de Cnossos, Pylos et Mycènes.

(\*) *Nestor* est un bulletin bibliographique photocopié, composé et distribué gracieusement par Bennett, grâce à l'aide de l'« Institute for Research in the Humanities » cité plus haut; plus qu'une simple bibliographie, *Nestor*, tiré actuellement à 500 exemplaires, joue le rôle d'un véritable trait d'union entre les mycénologues du monde entier : il leur apporte chaque mois, outre une bibliographie très à jour, des communications sur la découverte de tablettes nouvelles ou sur les joints faits par tel ou tel entre des fragments de tablettes déjà connus, sur l'état des fouilles archéologiques, sur les « Works in progress », sur les divers congrès où des rapports intéressant la mycénologie ont été prononcés, sur des questions qui donnent lieu à controverse, telle celle de la datation des tablettes de Cnossos, etc.



A Cnossos, on n'a pas trouvé, à proprement parler, de nouveaux dépôts de tablettes, mais sous la direction de S. Hood, les fouilles de l'Ecole anglaise ont exhumé, ici ou là, quelques fragments, en général de peu d'importance; d'autre part, des fragments ont été aussi découverts, ou plutôt redécouverts un peu partout, dans les réserves des musées d'Iraklion, d'Athènes, d'Oxford et de Londres. De ces documents, certains ont déjà été publiés par J. Chadwick et G. L. Huxley dans l'*Annual of the British School at Athens* de 1957, puis ont été repris avec d'autres à la fin de la deuxième édition translittérée des tablettes de Cnossos, en 1959; on en compte quarante-trois, mais sur ces quarante-trois, trois à peine offrent plus de deux mots lisibles. Quant aux fragments retrouvés depuis, ils seront publiés également dans l'*Annual*, mais le volume qui les contiendra ne sortira pas avant 1963 <sup>(5)</sup>.

A Pylos, la situation se présente de meilleure façon. Chaque année, depuis 1955, où fut découvert le lot des cinquante tablettes de la série *Fr* (elles ont trait à des offrandes d'huile à diverses divinités et ont été éditées ensemble par Bennett, dans un supplément à *Minos*), quelques nouveaux documents sont venus enrichir les collections du Musée National d'Athènes : 5 en 1956, 77 en 1957 (plus sept morceaux venant combler les lacunes de tablettes déjà connues) et ce fut là la récolte la plus payante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, 16 en 1958 (plus 11 compléments), 30 en 1959, 31 en 1960 et enfin une vingtaine cette année.

Chaque fois ces tablettes ont été publiées, avec diligence et compétence, dans l'*American Journal of Archaeology*, en deuxième partie du rapport des fouilles de Blegen, par Miss Mabel Lang.

Lors de la campagne de 1958, certains indices avaient fait penser à Blegen que les années suivantes lui feraient découvrir une nouvelle « chambre des archives ». Il n'en a encore rien été, mais tout espoir n'est pas perdu. D'un autre côté, après creusement de tranchées-témoins, il semble que les fouilles de ce qui apparaît comme devant être des « maisons » sises aux côtés du palais proprement dit, promettent d'être

(5) Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. J. Chadwick.

assez fructueuses. Mais cela nécessite des expropriations, donc du temps et de l'argent.

À Mycènes, où l'on n'a jamais mis la main sur des dépôts comparables par l'ampleur à ceux de Cnossos et de Pylos (une cinquantaine de pièces est répertoriée dans la deuxième édition des tablettes de Mycènes, datant de 1958), un heureux hasard — des travaux d'élargissement de la route menant à la citadelle — a permis, au début de 1958, de mettre au jour des fondations de bâtiments, parmi lesquelles on a trouvé une quinzaine de morceaux de tablettes dont deux, les plus intéressants ont déjà été publiés par Sp. Marinatos, à l'intervention duquel d'ailleurs la route fut détournée pour permettre un travail archéologique dans les règles.

Enfin, en 1960, dans la « Maison de la Citadelle » on a trouvé huit autres morceaux de tablettes, à en croire les *Illustrated London News* du 23 septembre de cette année.

Voilà donc le tableau des trouvailles récentes. S'il n'a rien qui suscite un enthousiasme exagéré, il ne laisse pas moins d'être raisonnablement encourageant.

Encourageants eux aussi, ont été les progrès réalisés ces dernières années sur le plan de l'herméneutique des textes en linéaire B.

Si l'on considère le syllabaire avec ses 88 signes et que l'on compare l'état de la « grille » dans *Evidence* et à présent, on s'aperçoit cependant que peu de changements sont intervenus : cela vient de la grande exactitude que présentait, dès l'origine, l'interprétation des signes; en effet, sur les 65 signes translittérés dans *Evidence*, 5 seulement se sont vu attribuer une valeur ou plus précise ou entièrement nouvelle. En 1958, Chadwick donnait 71 signes comme déchiffrés; à ce nombre, il convient d'ajouter 4 signes dont la valeur n'est que « probable ». Quant aux 13 restant, on ne saurait, sans prendre de grands risques, les affecter d'aucune valeur, même « probable », et il y a peu de chances qu'on arrive à des solutions satisfaisantes si des textes nouveaux qui comprendraient des mots non encore connus contenant ces signes, ne sont pas découverts : étant très rares (moins de 15 apparitions sur 10 000 signes) et ne se rencontrant le plus souvent que dans des noms propres, leur interprétation en est rendue fort malaisée, et en tout cas assez arbitraire.

Toutefois, dans le domaine du syllabaire, une découverte que l'on peut qualifier de remarquable a été effectuée par E. Risch (qui a publié les résultats de son enquête dans le cinquième volume de *Minos*, paru en 1957) : l'érudit zurichois a fait observer que dans certains cas où le signe n° 42 qu'on lit *wo* se trouvait redoublé (ce qui donne *wo-wo*) le deuxième *wo* était tracé à l'envers, comme le premier vu dans un miroir; s'appuyant sur le fait que cette graphie étrange du groupe *wo-wo* apparaissait dans le nom d'homme *wi-wo-wo-i-jo* qui est une variante du nom *wi-du-wo-i-jo*, il en déduisit qu'il fallait considérer les deux *wo* comme formant un signe composé valant *du-wo*, ce qui avait ensuite l'avantage de fournir une explication pour le mot *wo-wo* (présentant la particularité en question), mot inexpliqué mais dont Palmer avait déjà noté qu'il avait quelque chose à voir avec le nom de nombre deux, quoiqu'on ne pût le comparer au grec  $\delta\upsilon\omicron$  : en effet, *wo-wo* valait *du-wo*, c'est-à-dire  $\delta\upsilon\omicron$ . Par la suite, M. Lejeune proposa de lire ce groupe non pas *du-wo* mais *dwo* et de lui attribuer la place 42bis dans le syllabaire.

On voit par cet exemple que même dans l'état actuel de la documentation, des progrès ultérieurs et importants ne sont pas à exclure du côté des signes du syllabaire.

Mais ils seront toujours de caractère limité et rien ne vaudra de nouvelles tablettes, nombreuses et portant des textes de contenu varié.

Et la situation est sensiblement la même en ce qui touche l'identification ou la précision de l'identification des idéogrammes.

Rien ne saurait mieux, pensons-nous, caractériser les progrès et l'état actuel de la philologie mycénienne que de considérer la nature des travaux entrepris depuis la publication en 1956 des *Documents in Mycenaean Greek*, première synthèse effectuée à partir du matériel déchiffré par Ventris.

Et d'abord, il ne faut évidemment nous attendre en aucune façon à rencontrer de nouveau un ouvrage de la veine des *Documents*; une somme de cette ampleur ne pourra être mise en chantier que du jour où chacun des chapitres de l'œuvre de Ventris et Chadwick aura fait l'objet d'une monographie exhaustive.

Or, on est toujours loin de compte, si l'on songe que de la

première partie, seuls ont été refaits complètement le morceau du troisième chapitre traitant de la grammaire mycénienne et le morceau du quatrième chapitre s'occupant des noms de personnes. Ils l'ont été dans deux ouvrages parus dans les *Studia Graeca et Latina Gothoburgensia*, respectivement en 1958 et 1960, dus à deux Suédois, Oscar Landau et Ebbe Vilborg. Le premier ouvrage est intitulé *Mykenische-Griechische Personennamen*, le second *A Tentative Grammar of Mycenaean Greek*.

Leurs titres annoncent assez clairement leur contenu; leur valeur est grande et leur utilité certaine. Le second va devenir l'outil indispensable de tout linguiste qui voudra — et devra — se référer aux faits du grec mycénien; et pourtant son auteur, avec prudence et raison, qualifie sa grammaire d'« expérimentale ».

Avant que des travaux analogues par l'ampleur et le sérieux aient été consacrés aux idéogrammes, aux mesures de capacité et à leurs valeurs absolues, à la place du grec mycénien parmi les autres dialectes grecs, aux noms de lieu, à la religion, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie vus à la lueur des documents en linéaire B, à l'histoire des siècles qui ont précédé les invasions doriennes, avant que chacune des séries de documents ait été étudiée à fond et que chaque étude ait été critiquée en suffisance, des années se seront écoulées et les premières écloses de ces synthèses partielles seront dépassées, surtout si de nouvelles tablettes ont entre-temps vu le jour.

Mais telle est la science, perpétuel rocher de Sisyphe, avec cette différence, que chaque fois le rocher monte un peu plus haut.

Donc, excepté ces deux livres qui reprennent des questions particulières *ab ovo*, le reste de la production philologique consiste surtout — mises à part les éditions de textes — en de fort nombreux articles d'analyse (42 % de l'ensemble des publications, comme on l'a vu plus haut).

Mais si le temps des synthèses — totales ou partielles — n'est pas encore venu, la raison en est bien simple : l'interprétation de chaque mot et plus encore celle de chaque texte présente des difficultés très grandes.

N'ayons garde de perdre de vue que nous avons devant nous des textes d'archives, rédigés évidemment dans un jargon de bureaucrate et dans un style qui ne s'apparente nullement

à celui des orateurs attiques, qui pis est, des brouillons d'archives, puisque nos tablettes n'étaient pas destinées, en principe, à être conservées, mais bien retranscrites sur un matériau plus noble — plus périssable aussi, hélas — papyrus, écorce, peau ou tout autre (une fois leur rôle rempli, les lames ou les plaques d'argile crue étaient remodelées pour servir à nouveau; et l'on ne doit leur conservation qu'aux incendies « providentiels » qui les cuisirent et leur permirent de parvenir jusqu'à nous). N'oublions pas non plus que ces documents sont écrits dans une langue dont nous n'avons aucun autre exemple, sinon quatre siècles, au minimum, plus tard — et alors il s'agira de textes ayant des caractéristiques et un contenu radicalement différents : des épopées en vers! Enfin, rappelons-nous que — chose plus grave encore — cette langue est notée dans un syllabaire fort peu adéquat pour rendre les sons du grec, si bien que les mots que nous lisons sont pour nous tronqués, amputés le plus souvent d'un morceau de leur partie fléchie, quand ce n'est pas d'une ou de plusieurs lettres de leur sémantème.

Et nous pouvons encore nous estimer heureux quand le document n'est pas mutilé, quand il n'est pas tragiquement isolé, sans rien à quoi on puisse le rattacher!

Le travail d'approche, de dégrossissement s'annonce donc énorme et il n'y a par conséquent pas à s'étonner que des articles entiers soient encore consacrés à l'interprétation de tel ou tel mot.

Dans cette perspective, on comprend mieux pourquoi des ouvrages sur les noms de personnes (qui forment un tout distinct et pour lesquels le problème de l'interprétation de chaque document ne se pose pas) ou sur la grammaire (dans ce cas non plus l'interprétation totale du document, si elle demeure souhaitable, ne se révèle pas indispensable) ont pu être entrepris et menés à bien.

On comprend également mieux pourquoi il se publie actuellement des *Indices* — par exemple ceux de W. Merlingen ou celui d'Anna Morpurgo qui paraîtra prochainement —, des recueils d'articles — comme les *Mémoires de philologie mycénienne* de M. Lejeune : cela répond à ce besoin de s'assurer des bases solides sur lesquelles pourront s'appuyer les syn-

thèses ou les semi-synthèses à venir qui préluderont aux grandes synthèses qui suivront.

Car ne nous faisons pas d'illusions : nous vivons toujours sur l'acquis des *Documents*; chaque fois qu'un auteur quelconque (et ceci n'est nullement un reproche) brosse un tableau de la société mycénienne ou se réfère à un aspect de la vie de cette société, il le fait pour ainsi dire toujours d'après les *Documents*, ou même d'après le chapitre intitulé *Life in Mycenaean Greece* du petit livre de vulgarisation de J. Chadwick, qui n'apporte rien de bien nouveau et dont ce n'est d'ailleurs pas le propos.

Mais, répétons-le, tout ceci est normal et il serait difficile de procéder d'une autre façon, étant donné la nature même des matériaux dont nous disposons.

Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que des ensembles de plus en plus importants de tablettes viennent à être étudiés séparément et avec tout le soin voulu. De là seulement pourra sortir le progrès qualitatif qui conduira à une nouvelle étape du développement de la mycénologie. A moins, bien entendu, que des découvertes extrêmement importantes, telle par exemple celle de fragments d'épopée, d'une certaine ampleur, rédigés en mycénien, ne viennent bouleverser ce schéma et l'ordre des priorités. Mais la probabilité d'un bouleversement de ce genre demeure infime, nous ne devons pas nous le cacher.

Nous avons abordé les questions de la découverte des documents, de leur herméneutique et nous avons tenté de dégager les tendances actuelles du développement de la mycénologie.

Ces problèmes, s'ils sont fondamentaux, ne sont cependant pas les seuls à se présenter à l'attention du mycénologue, loin de là. Il s'en trouve bien d'autres et parmi ceux-ci nous retiendrons :

— L'apport du déchiffrement à l'étude des dialectes grecs; les questions qu'il résout et celles qu'il pose;

— L'apport du déchiffrement à la philologie homérique et à l'histoire des épopées grecques;

— L'apport du déchiffrement à certains problèmes archéologiques;

— L'apport du déchiffrement à l'histoire de la Grèce, mais

aussi à celle de tout le bassin oriental de la Méditerranée au deuxième millénaire avant notre ère.

Et à propos de chacun de ces points, la thèse peut être retournée : l'on peut s'intéresser à l'apport des dialectes grecs, de la philologie homérique, de l'archéologie et de l'histoire grecque ou orientale au déchiffrement, et aux limites de cet apport.

Nous ne voudrions cependant point nous dispenser d'évoquer ici deux problèmes qui se trouvent peut-être un peu plus au premier plan de l'actualité. Ce sont ceux de la datation des textes en linéaire B de Cnossos et de la controverse qui en est issue et du déchiffrement de l'écriture linéaire A.

A propos du premier problème, déjà dans les *Documents*, Ventris et Chadwick posaient incidemment la question, sans y répondre : se peut-il que les tablettes de Cnossos soient des environs de 1400 (date, selon Evans, de la destruction du palais où elles étaient conservées) et celles de Pylos et Mycènes plus récentes de cent cinquante à deux cents ans, alors qu'on ne relève pour ainsi dire aucune différence soit de méthode bureaucratique, soit de dialecte entre les documents de Crète et ceux du continent?

En 1957, la question fut reprise et amplifiée par Carl Blegen et Eugène Cavaignac. Tous deux, avec des nuances, arrivent à la conclusion qu'il faudrait revoir la datation d'Evans pour Cnossos. Cavaignac pense que les dates de Cnossos devraient être abaissées et celles de Pylos et Mycènes élevées; Blegen, pour sa part, estime que les sites du continent sont datés avec certitude mais qu'il y aurait à reconsidérer le problème de la datation de Cnossos; selon lui, les tablettes de Cnossos ont été mal datées par Evans et, d'ailleurs, ce dernier ne donne que peu de précisions sur les endroits où elles furent trouvées et sur les objets qui les accompagnaient; en tout état de cause, il pense que les tablettes et le palais où elles reposaient ont été détruits au Minoen Récent III et sont par conséquent contemporains des palais et tablettes de Pylos et Mycènes.

Cette importante question ne sera soulevée de nouveau, du moins à notre connaissance, qu'en 1960, très exactement le 1<sup>er</sup> juin, lors d'une séance du séminaire mycénien de l'Institut d'études classiques de l'Université de Londres, par le pro-

fesseur Palmer qui, déjà en 1955, il faut le dire, avait évoqué le problème, mais sous une autre forme.

A son avis, les tablettes en linéaire B de Cnossos seraient, non pas antérieures de près de deux cents ans à celles du continent, mais au contraire un peu plus récentes que ces dernières; en tout cas, elles dateraient du Minoen Récent III et non du Minoen Récent II comme le soutenait Evans. Et Palmer avançait un certain nombre d'arguments, les uns assez probants, les autres moins, en faveur de sa thèse.

Jusqu'à là rien que de très normal.

Seulement le débat déborda aussitôt le plan de la mycénologie et fut porté très vite, par les archéologues, sur la place publique; il occupa la première page de certains journaux anglais, américains et grecs. Les opinions opposées se heurtèrent violemment avec une hargne plus homérique qu'académique.

On peut s'interroger sur la raison profonde de ces empoignades qui suivirent la prise de position de Palmer, alors que trois ans plus tôt Blegen avait pu émettre le même avis sans avoir pour cela droit aux titres fracassants des journaux. La réponse réside sans doute dans le fait que Palmer avait osé toucher à Evans, à sir Arthur Evans, qu'il avait osé mettre en doute ses capacités d'archéologue et même, en un certain sens, sa probité scientifique. Or, sir Arthur avait régenté, pour ne pas dire tyrannisé les études crétoises et mycéniennes pendant près d'un demi-siècle; il avait imposé ses vues, chronologiques et autres, il avait même fait écarter des champs de fouille les « déviationnistes » qui n'adoptaient pas ses théories, Wace par exemple. Et bien qu'il fût mort depuis le début de la guerre, tout cela n'avait pas été sans laisser des traces profondes.

La « *décujusvis*-isation » n'est pas toujours chose facile, Palmer s'en est aperçu à ses dépens.

Maintenant, bien que la controverse soit revenue sur un terrain plus scientifique, les passions ne sont cependant pas calmées; il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les notes ronéotypées diffusées par l'Institut d'études classiques, œuvres de Palmer d'une part et de J. Boardman de l'autre, et aussi les articles des tenants des deux théories, les révisionnistes et les dogmatiques, qui commencent seulement de paraître dans les revues anglaises et étrangères.



Personnellement, aussi justifiés que nous paraissent certains des arguments de Palmer, qu'il serait malheureusement beaucoup trop long d'énumérer ici, nous nous abstenons de trancher en faveur de qui que ce soit. Le problème est d'importance, certes mais non vital pour le mycénologue qui peut très bien attendre quelques années encore avant de remplacer ce point d'interrogation, gênant il est vrai, par une affirmation reposant sur des bases solides.

Fort heureusement, toutes les questions ne sont pas aussi explosives. Ainsi, celle de savoir quelle langue se cache derrière les signes du linéaire A crétois, si elle suscite des prises de position fort diverses, ne soulève pas tant de passions. En effet, si tout le monde admet que le système d'écriture linéaire A doit être l'ancêtre direct ou indirect du système linéaire B et par conséquent utilise les valeurs phonétiques du syllabaire B pour les reporter aux signes plus ou moins ressemblants du syllabaire A, C. H. Gordon pense que la langue notée par le linéaire A est du sémitique, G. R. Goold et M. Pope sont également de cet avis mais contestent farouchement les interprétations de leur collègue; et dans le camp de Pope se range S. Davis, mais ils sont loin d'être d'accord en tout point l'un avec l'autre; L. R. Palmer, lui, veut y trouver une langue plus ou moins indo-européenne, apparentée au louvite, tandis que Vl. Georgiev y cherche une sorte de grec et E. Peruzzi une espèce de langue indo-européenne indéterminée.

A cette seule énumération des théories actuellement en cours, on se rend compte où en sont les travaux sur le linéaire A : pas très loin en vérité. Et tant que d'autres documents écrits en cette langue n'auront pas été rendus au jour, il y a fort peu de chances pour que l'on sache exactement à quoi s'en tenir sur l'idiome des prédécesseurs des mycéniens en Crète (\*).

Après nous être intéressé à quelques-uns des problèmes de la mycénologie, nous terminerons en brossant le rapide tableau de l'état de cette discipline, non dans chacun des pays

(\*) Notons que la situation se présente sensiblement de la même façon dans le domaine des écritures chypro-minoennes; seuls de nouveaux documents de quelque étendue permettront de progresser de manière assurée.

où elle suscite de l'intérêt, ce qui nous entraînerait trop loin, mais dans le nôtre.

Auparavant, toutefois, nous voudrions donner quelques chiffres, afin de fixer les idées sur l'appartenance « linguistique » des travaux de mycénologie.

Rappelons d'abord que la production 1953-1960 comptait 875 titres, œuvres de 275 auteurs originaires de près de trente pays et qu'actuellement elle approche des 1 200 titres. De cette production, 35 % sont écrits en langue anglaise, et cela n'a rien d'étonnant puisque le déchiffrement du mycénien est *British object*, d'autre part, les Américains s'y intéressent beaucoup, de plus en plus, même; vient ensuite le français avec 19 %, ce qui n'est pas mal; ce dernier est suivi de près par l'allemand avec 18 %, d'un peu plus loin par l'italien avec 12 %; pour le reste, nous trouvons 7 % des travaux rédigés dans des langues slaves (russe, polonais, tchèque, macédonien), 3 % en grec moderne, 3 % également en espagnol et enfin 3 % pour l'ensemble des langues suivantes : néerlandais, portugais, roumain, japonais et suédois.

Parmi les 19 % de travaux rédigés en langue française figure la quasi-totalité de ceux qui ont été écrits en Belgique et vers lesquels nous allons nous tourner.

Dès 1954, parut dans *L'Antiquité classique* un compte rendu de *Evidence*, prudent, mais relativement favorable; il était dû à M. J. Boüüaert, qui donna ensuite, à la même revue, des comptes rendus des premiers ouvrages de Georgiev, de la dissertation inaugurale de Palmer, *Achaean and Indo-Europeans*, du volume des *Etudes mycéniennes* contenant les interventions au Colloque de Gif, de l'ouvrage de Mühlestein, *Die oka-Tafeln van Pylos* et enfin du livre de Landau consacré aux noms de personnes.

Toujours dans le domaine des comptes rendus, il convient de mentionner ceux que MM. J. Delande et R. Loriaux ont signés dans *Les études classiques* : beaucoup plus succincts mais favorables au déchiffrement et touchant un public assez vaste, ils furent fort utiles; M. Delande rendit compte des *Etudes mycéniennes*, des *Documents* et du livre de Landau, M. Loriaux signala un important *Bericht* sur les études de mycénologie dû à Schachermeyr et rendit compte du *Decipherment of Linear B* de Chadwick.

Dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* ont figuré un compte rendu de M. L. Lacroix consacré à l'opuscule de Mühlestein déjà cité, deux autres de M. M. Leroy, l'un du livre de C. J. Ruijgh, *L'élément achéen dans la langue épique*, l'autre du volume de Landau et enfin, dans cette même revue nous en relevons un dernier, dû à R. Debels et L. Rocher, parlant des *Mémoires de philologie mycénienne* de Lejeune.

M. Leroy rédigea également des comptes rendus du *Decipherment* de Chadwick et des *Mémoires* de Lejeune, pour *L'Antiquité classique* cette fois, où parut aussi une analyse, œuvre de M. A. Severyns, du livre de Webster, *From Mycenae to Homer*.

Comme on peut s'en rendre compte, les lecteurs des revues belges de philologie classique ont donc été convenablement tenus au courant de ce qui se publiait en fait d'ouvrages mettant en œuvre le déchiffrement du linéaire B.

Du côté des articles, on relèvera d'abord celui de M. Ch. Delvoye, professeur à l'Université Libre de Bruxelles : il parut en 1956 dans la défunte revue *Phoibos* et était intitulé *Fouilles et recherches récentes dans le domaine de l'archéologie grecque*; il comprenait une dizaine de pages analysant de façon élogieuse mais prudente les travaux de Ventris.

M. E. A. Leemans, professeur à l'Université de Gand, s'intéressa également au mycénien et les motifs de son ralliement au déchiffrement se trouvent dans un numéro de 1957 de *La Nouvelle Clio*. Un de ses disciples, M. R. Thibau (à qui l'on doit un article de vulgarisation donné en 1960 à la revue néerlandaise *Phoenix*, ayant pour titre *Een nieuwe discipline : de mycenologie*), s'est attaché, dans sa thèse de doctorat, à montrer les conséquences des difficultés inhérentes aux ambiguïtés du syllabaire sur l'idée qu'il convient de se faire de la langue des tablettes.

C'est un plaisir pour nous que d'avoir à citer ici le nom de M<sup>lle</sup> Claire Préaux, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et notre initiatrice à la mycénologie par son cours d'exercices philologiques du premier semestre de l'année 1958-1959 centré sur le déchiffrement du linéaire B et ses conséquences<sup>7</sup>, qui a publié en 1959 dans *La Chronique d'Égypte*

(<sup>7</sup>) M<sup>lle</sup> Préaux a redonné ce cours en 1960-1961 et elle entend le refaire tous les deux ans, estimant avec raison que de futurs professeurs

un article de sept pages, fort bien venu, *Du Linéaire B créto-mycénien aux ostraca grecs d'Égypte*, dans lequel elle met en lumière la parenté de nature qui existe entre ces documents comptables que sont les tablettes de Cnossos, Pylos et Mycènes et les ostraca, pièces comptables eux aussi, et d'une façon plus générale la parenté entre les tablettes et les documents de l'époque hellénistique (parenté expliquant que « des termes grecs qui n'étaient attestés qu'à l'époque hellénistique ou plus tard encore apparaissent aujourd'hui dans les tablettes mycénocrétoises, nos sources urbaines et littéraires de l'époque classique nous ayant dérobé mille ou deux mille ans de leur existence »).

Continuons cette revue de l'activité mycénologique en Belgique en nous tournant vers « l'école de Liège », à la tête de laquelle se trouvent les professeurs A. Severyns et L. Deroy. Tout le monde connaît *Grèce et Proche-Orient avant Homère*, le livre de M. Severyns qui parut en 1960 et qui était une refonte totale du volume *Homère, le cadre historique*, du même auteur, refonte nécessitée par la découverte de Ventris. Chacun des chapitres de ce remarquable ouvrage d'initiation de plus de deux cents pages, richement illustré d'ailleurs, est pour ainsi dire imprégné des conséquences historiques, linguistiques et littéraires du déchiffrement. On ne saurait trop se féliciter de ce qu'un tel livre ait paru dans notre pays.

Mais à cela ne se borne pas l'œuvre de M. A. Severyns. Depuis plusieurs années il faisait une large place au mycénien et aux questions mycénologiques dans ses cours à l'Université de Liège; il ne pouvait cependant s'agir là que d'un enseignement occasionnel et, à son initiative, le Conseil d'Administration de l'Université a autorisé M. L. Deroy à professer, à partir de 1961, un cours libre de Mycénologie de trente heures. Et pour donner à ce cours toute son utilité, M. Deroy <sup>(8)</sup> a rédigé à l'intention des débutants, un petit volume de 140 pages environ, *Initiation à la philologie mycénienne*, qui paraîtra prochainement en librairie. M. Deroy ne se contente toutefois pas

de l'enseignement secondaire ne peuvent ignorer les tenants et les aboutissants d'une découverte qui allonge l'histoire de la langue grecque de plus de quatre cents ans et éclaire particulièrement le texte d'Homère de façon toute nouvelle.

<sup>(8)</sup> A l'amabilité duquel nous devons d'ailleurs ces renseignements.

de cette activité d'enseignement : pour s'en persuader, il suffit d'ouvrir la dernière livraison de *L'Antiquité classique* et on y trouvera, dans les premières pages, deux contributions dues à sa plume et intitulées respectivement *L'idéogramme de la « laine » dans les tablettes linéaires B et A propos du Mycénien Sa-pi-de*.

Il est évident qu'un tel intérêt de la part des maîtres, aux Universités de Bruxelles et de Liège, devait susciter des échos du côté des disciples.

Ainsi, il y a trois ans de cela, deux mémoires de licence en philologie classique, entrepris sous l'égide de M<sup>lle</sup> Claire Préaux, furent consacrés à des questions de mycénologie (\*).

A Liège, trois mémoires de licence de l'année dernière ont traité, pour une part, de problèmes mycéniens, en rapport avec le texte homérique; et une thèse de doctorat qui s'intéresse au dialecte éolien, notamment à la lumière des études relatives à la langue mycénienne, a été commencée cette année-ci. Et il est certain que le cours libre de mycénologie éveillera de nouvelles vocations; dans le même sens n'a pu manquer d'agir la série de conférences données l'an passé à l'Université de Liège par l'éminent mycénologue espagnol qu'est le professeur M. S. Ruiperéz.

Nous n'avons pas encore parlé de l'Université de Louvain, et il est temps de le faire. Si elle n'a pas encore été aussi loin que celle de Liège dans la reconnaissance *de jure* de la mycénologie, elle est néanmoins en bonne voie. M. le professeur A. Maniet a eu l'obligeance de nous faire savoir qu'il consacrait au grec mycénien une partie de son cours d'exercices philologiques sur la langue grecque, en licence, et prolongeait l'exposé par des séances de séminaire. D'autre part, l'intérêt porté par la section de philologie classique de l'Université catholique à la mycénologie s'est concrétisé en dernier lieu par l'invitation adressée au professeur Sp. Marinatos de venir entretenir professeurs et étudiants de ses découvertes en ce domaine

(\*) L'un de ceux-ci était celui de l'auteur de ces pages, qui avait déjà donné un article traitant du nom de métier mycénien *di-pte-ra-po-ro* à *L'Antiquité classique*; ce mémoire intitulé *A propos d'une « liste » de desservants de sanctuaire dans les documents en linéaire B de Pylos*, a paru ensuite aux Presses Universitaires de Bruxelles; l'auteur travaille actuellement à une thèse de doctorat sur les tablettes cadastrales de Pylos.

(signalons que ce dernier, lors du même séjour en Belgique à la fin de 1961, a donné également trois conférences à l'Université de Bruxelles et trois à l'Université de Liège, sur des sujets d'archéologie mycénienne).

Ainsi donc, la Belgique n'est nullement à la traîne en mycénologie, et ce à la veille du dixième anniversaire du déchiffrement du linéaire B par Michael Ventris.

Chez nous, comme partout, le travail en profondeur, le travail d'analyse patiente et méthodique, accompagné d'une œuvre d'initiation au niveau universitaire, a remplacé l'enthousiasme parfois un peu irréfléchi des premiers temps, enthousiasme bien compréhensible si l'on songe que les travaux de Ventris donnaient au linéaire B le titre de plus ancienne écriture d'Europe qu'on pouvait lire et comprendre et qu'ils faisaient du grec une langue dont les témoignages écrits (et par conséquent l'histoire) s'étaient étalés sur plus de trois millénaires sans interruption (ou presque), exploit dépassé seulement par le chinois.

Et nous formulons le vœu que les travaux d'analyse et d'initiation entrepris ici prennent toujours plus d'ampleur et aillent s'insérer harmonieusement dans le courant général de la mycénologie, dont, il faut bien le dire, nous étions, jusqu'à ces dernières années, quelque peu à l'écart.

## L'heure du droit africain <sup>(1)</sup>

par Jacques VANDERLINDEN,

Assistant à l'Université Libre de Bruxelles,  
Chargé de cours visiteur à l'Université Lovanium

Dans la lettre que le Recteur de l'Université Lovanium adressait il y a quelques jours pour annoncer la création du Centre d'études de Droit comparé africain, il insistait d'emblée sur l'importance des options qui se présentent aux jeunes pays d'Afrique en ce qui concerne la restructuration de leur droit. Or cette restructuration, dont il vous disait qu'elle était postulée par l'indépendance, en est aussi un des privilèges les plus fréquemment exercés.

En effet, si nous examinons l'histoire européenne, nous voyons que la période qui a suivi immédiatement en France la Révolution de 1789 a été marquée par la promulgation de quatre constitutions, de quatre codes pénaux ou de procédure pénale et enfin par celle des codes civil, de commerce, et de procédure civile napoléoniens.

De même le constituant belge, au lendemain de la révolution de 1830, prévoyait, dans l'article 139 de la Constitution, la révision des codes dans le plus court délai possible. Nous savons quel sort a connu cette déclaration d'intentions, puisque aussi bien seul le code pénal fut complètement revu en 1867.

Enfin, si nous portons nos regards plus près de nous, vers la ville de Léopoldville qui est si proche, nous voyons le législateur de cette jeune nation se pencher sur les problèmes complexes que pose la mise au point d'une nouvelle loi fondamentale. Et, au même moment, le Ministre de la Justice de

(1) Ce texte est celui de la leçon inaugurale du cours de Droit coutumier professé à l'Université Lovanium pendant l'année académique 1961-1962.

la République entreprend à travers celle-ci une vaste tournée d'inspection en vue de préparer le renouveau des institutions judiciaires.

Il semble donc qu'un domaine particulier du droit, celui du droit public, retienne plus particulièrement l'attention du pouvoir politique lorsque celui-ci, au lendemain d'un changement profond de régime, se penche sur la restructuration du droit. Cette préoccupation est parfaitement légitime car il importe de redéfinir d'abord les structures profondes de l'Etat, et puis d'assurer la bonne organisation de ce privilège essentiel du pouvoir qu'est l'administration de la justice avant de s'attaquer aux problèmes que pose la redéfinition du droit privé. Et pourtant c'est de cette redéfinition que je voudrais vous entretenir, car j'ai la conviction qu'elle présente une particulière importance.

En effet ce sont les règles du droit privé qui sont les plus proches de l'individu, celles avec lesquelles il est le plus fréquemment en contact, celles enfin où une éventuelle insécurité lui sera en conséquence la plus sensible. En outre c'est également le domaine dans lequel la restructuration est la plus délicate à effectuer car les éléments profondément africains du droit y sont les plus vivants. Les institutions traditionnelles du droit public sont celles qui ont subi le plus fortement l'impact de la colonisation; il en est résulté leur transformation profonde, quand ce n'est pas leur disparition. Par contre, en matière de droit privé, le droit africain a survécu sous la tutelle du colonisateur et constitue, à l'heure actuelle, une des données essentielles au départ d'une éventuelle restructuration.

Et, si nous pouvons dire que le droit privé africain n'est qu'une donnée du problème, c'est que celles-ci sont souvent nombreuses. Dans la plupart des pays d'Afrique on constate en effet à l'heure actuelle une pluralité de droits qui voit le plus souvent s'affronter les droits écrits introduits par le colonisateur et les droits africains dits coutumiers. En outre, dans certaines régions, le droit islamique avec ses fondements religieux vient s'ajouter aux systèmes que nous venons de mentionner.



La première composante de ces pluralités complexes est donc constituée par les différents droits écrits.

Ceux-ci sont généralement les droits du colonisateur tels que celui-ci les connaissait dans la métropole; il s'agit ainsi des codes français ou portugais, et de la *common law* de nature jurisprudentielle selon que nous avons affaire à un territoire actuellement ou anciennement sous influence française, portugaise ou anglaise.

Dans tous ces cas également, ces droits ont subi une adaptation, que ce soit par la voie législative ou jurisprudentielle. A cet égard une disposition fréquemment contenue dans les constitutions des territoires britanniques mérite d'être signalée; c'est elle qui demande aux juges d'administrer le droit selon les principes de la justice et sans considérations indues pour les règles de pure technique juridique.

Enfin, nous avons, dans ce pays, un problème particulier qui résulte de l'existence d'un code civil congolais qui, au contraire de ce que nous venons de dire pour d'autres territoires, constitue un système relativement original et non le droit métropolitain partiellement adapté.

Ce code était (et est en principe encore) applicable aux seuls Congolais (on peut se demander si le législateur ne pensait pas uniquement à des non-africains lorsqu'il préparait ce texte) et aux indigènes immatriculés, c'est-à-dire à ceux qui sont passés sous le régime du code, échappant ainsi à leur statut coutumier. Enfin le Code civil congolais peut aussi s'appliquer à tous les étrangers, belges ou autres, résidant sur le sol congolais, en vertu des règles du droit international privé. La conséquence en est qu'outre les différents statuts personnels de droit écrit, il existe au Congo un statut de droit écrit congolais qui vient s'ajouter aux précédents, face à la coutume.

Quant aux droits traditionnels africains, que l'on appelle généralement les droits coutumiers, ceux-ci constituent l'apport original de l'Afrique à sa culture juridique contemporaine. Mais, de la même façon que les droits écrits se sont adaptés dans une certaine mesure aux nécessités de la vie sociale africaine, les droits traditionnels se sont transformés plus ou moins profondément sous l'impact de la culture européenne. Et la profondeur de cette transformation dépend

directement de la manière et de la vigueur avec lesquelles cette rencontre s'est accomplie. Ainsi il est possible de constater une différence profonde entre les droits des campagnes et les droits des villes.

Les premiers nommés se sont heurtés aux principes occidentaux sous la pression directe de ceux qui étaient le plus en contact avec la société africaine, c'est-à-dire l'administration et les missions. Il y a eu dans ce cas un essai fort intéressant d'aboutir à une évolution forcée de la société, la transformation juridique étant le moteur en quelque sorte d'une transformation sociale; on peut dire qu'en l'occurrence le droit devait précéder les faits. Les meilleurs exemples que l'on puisse trouver de cette tendance ressortissent au domaine du mariage.

Dans son essence d'abord, le mariage traditionnel est le plus souvent une institution polygamique et il est évident que la lutte entreprise par le pouvoir colonial contre cet aspect fondamental du mariage devait nécessairement avoir des répercussions sur les institutions traditionnelles. Il semble toutefois que cette première sorte d'action du colonisateur ait connu des fortunes diverses, le milieu coutumier trouvant rapidement des parades juridiques, au premier rang desquelles figure l'institution nouvelle du concubinage polygamique juridiquement reconnu par la coutume et assimilé dans la pratique au mariage. En effet il semble certain que la société africaine traditionnelle, représentée au sein des juridictions indigènes par des juges qui étaient le plus souvent des anciens, c'est-à-dire des représentants de la tradition, était violemment hostile au mariage monogamique et devait donc opposer toute la force de son inertie aux décrets combattant la polygamie.

Ensuite, si nous considérons la formation du mariage, un des changements les plus importants est l'exigence par le colonisateur du consentement préalable de la femme qui était inconnu dans de nombreuses coutumes. Et il semble que cette transformation présente un caractère plus profond que la précédente, en raison du soutien généralisé que la réforme a trouvé auprès des principales intéressées. L'institution du consentement préalable de la femme semble être devenue aujourd'hui un élément essentiel de la coutume, avec toutefois cet inconvénient qu'en de nombreux endroits l'expression

solennelle de ce consentement n'est pas exigée avant le mariage. Il en résulte que de nombreuses femmes désireuses, par pure fantaisie, de quitter leur mari après quelque temps, tirent parti du fait que leur consentement n'a pas été exprimé pour le déclarer inexistant et solliciter le divorce.

Quant aux droits et obligations des époux, on y constate également l'introduction de notions nouvelles notamment dans le domaine du devoir de fidélité. En effet dans de nombreuses coutumes, l'adultère entraînait pour la femme des sanctions pénales graves et pour son complice, outre les sanctions pénales, des sanctions civiles. Or le colonisateur a introduit, en s'inspirant des concepts en usage chez lui, la possibilité pour le mari de pardonner à l'épouse coupable avec cette conséquence automatique que celle-ci échappe alors aux sanctions pénales. Il en est résulté une abondance de procès dans lesquels un homme, après avoir été approché par une femme, se voit condamner à des sanctions pénales et civiles tandis que la femme est acquittée sur intervention de son mari. La conséquence finale en est un enrichissement des ménages bien organisés sans qu'aucun de ses membres ait à en pâtir.

Enfin, dans le domaine de la dissolution du mariage, le colonisateur a introduit une notion étrangère à de nombreuses coutumes, qui est celle du divorce aux torts du mari. Il a prévu, dans ce cas, des sanctions civiles sous la forme de retenues sur le montant remboursable de la dot. Or on constate que, dans la pratique, de nombreuses juridictions n'ont pas compris la portée exacte de cette disposition et l'appliquent de manière peu judicieuse, qu'il y ait ou non faute du mari; il semble donc aussi que, sur ce point particulier, l'évolution ne soit pas réellement profonde et qu'une rééducation des juridictions puisse amener une meilleure compréhension de la règle.

En conclusion, il semble que l'on puisse déduire, de l'examen de ces essais de transformation du droit traditionnel en milieu rural, que leurs résultats ont une valeur extrêmement inégale selon les coutumes envisagées et selon les institutions atteintes.

Par contre, au milieu rural s'oppose de manière éclatante le milieu urbain.

Dans celui-ci, en effet, les transformations de la coutume

sont beaucoup plus spontanées et beaucoup plus profondes, étant donné qu'elles sont causées par une transformation radicale de la société. Les milieux urbains africains entrent ainsi dans un cycle historique d'évolution qui a débuté il y a quelques millénaires dans les civilisations de l'Égypte, de la Mésopotamie et de l'Indus. Ce cycle se caractérise essentiellement par un individualisme qui s'oppose nettement aux sentiments de solidarité sociale des époques antérieures.

Ainsi la coutume traditionnelle se transforme profondément dans de nombreux domaines et plus particulièrement dans celui des biens; l'exemple le plus frappant est celui de la propriété immobilière.

Dans son essence surtout, on assiste à une transformation radicale des conceptions traditionnelles. Alors que dans le milieu coutumier la propriété est surtout collective, on voit naître dans les villes, conformément aux principes d'évolution générale dont nous avons déjà parlé, des conceptions individualistes dans lesquelles la famille doit s'incliner non seulement devant l'individu, mais encore devant un individu d'un autre groupe social. C'est ainsi que nous rencontrons de nombreuses espèces où, dans un système patrilinéaire, les biens immeubles d'un individu décédé sont transférés, selon ses volontés testamentaires, à sa femme malgré les prétentions contraires de sa famille. A travers ce cas particulier éclatent d'une manière évidente les transformations essentielles du système foncier. Celles-ci ont d'ailleurs été consacrées par le législateur colonial qui a organisé officiellement l'accès des Africains à la propriété foncière individuelle dans les centres urbains.

A ce premier développement s'en ajoute rapidement un second qui est lié étroitement au caractère stable propre à la nouvelle conception de la propriété.

Sur les immeubles jouissant de ce statut, vont en effet s'élever souvent des constructions en matériaux durables qui feront l'objet de très nombreux actes juridiques dont l'existence n'était même pas soupçonnée par le milieu traditionnel, c'est ainsi que la vente et surtout la location d'immeubles naissent et se développent d'une manière importante dans les centres.

Et cette activité contractuelle, qui a pour objet les

immeubles, se double d'un développement tout aussi important des activités ayant pour objet des meubles. Qui dit ville, dit commerce et par conséquent développement et enrichissement du droit des contrats. Qu'il s'agisse de la vente, de la location, du prêt ou dépôt, dans tous les cas, des institutions connues du milieu coutumier mais n'y ayant atteint qu'un faible développement, connaissent dans les villes, des transformations radicales dues à leur extraordinaire floraison.

Enfin, si nous envisageons le domaine des preuves, nous constatons une généralisation de l'écrit et la disparition de certaines présomptions que les circonstances propres à la vie urbaine rendent sans valeur. Pour ne prendre qu'un exemple, on remarque dans de nombreux cas que la présomption d'adultère résultant du fait pour une femme de se trouver dans le voisinage immédiat de l'habitation d'un homme qui n'est pas son mari tend à perdre de sa force en raison du développement nécessaire des relations de voisinage dans les villes.

La constatation d'ensemble qui se dégage de cette évolution particulière du droit urbain est que celui-ci, parfois par des moyens techniques différents et propres à l'Afrique, se rapproche dans son esprit du droit européen. Et il est symptomatique de constater à cet égard que c'est principalement dans les centres que se sont rencontrés les individus susceptibles d'acquérir le statut d'immatriculés entraînant l'application à leur égard des règles du Code civil congolais.

Ainsi la coutume urbaine constitue en quelque sorte un pont entre le droit coutumier traditionnel transformé sous l'influence directe ou indirecte du colonisateur et les droits européens plus ou moins adaptés à la réalité africaine.

Sur la base de ces trois données fondamentales, on peut maintenant se demander quelles sont les principales options possibles au moment où se pose le problème de la restructuration du droit privé.

\*  
\*\*

Nous en voyons personnellement quatre dont nous possédons d'ailleurs des exemples dans l'évolution contemporaine du droit africain.

La première des options est celle qui consisterait à choi-

sir, comme droit du pays, le seul droit écrit sans plus tenir aucunement compte de la coutume. Cette solution fut appliquée notamment aux premiers temps de la colonisation, que ce soit par la République française dans son décret de la Convention du 6 pluviôse an II, ou dans un décret portugais du 20 février 1894; dans les deux cas l'égalité de tous les citoyens indistinctement devant la loi était proclamée et le droit écrit métropolitain était rendu complètement applicable à tous.

Ces solutions durent rapidement être abandonnées en raison principalement de l'inadaptation des structures de type européen à la réalité de la société africaine; cette inadaptation avait pour résultat final que les Africains étaient d'une part dans une position inférieure face aux habitants européens et d'autre part, avaient le sentiment d'une grande insécurité juridique entre eux puisque les règles du droit métropolitain ne leur étaient pas familières et leur étaient difficilement accessibles.

On en revint donc nécessairement à un respect plus ou moins étendu de la coutume traditionnelle et on peut en conséquence se demander comment il est possible d'envisager encore à l'heure actuelle cette solution extrême de l'adoption du seul droit écrit. Nous croyons que cela tient à quatre facteurs.

Tout d'abord le droit européen est écrit, et à l'heure où la tradition orale cède de plus en plus devant la tradition écrite, il est normal que l'oralité coutumière pâtisse du rapprochement avec un droit écrit. On voit en effet de moins en moins les jeunes couches de la population demander leur science à la parole des anciens, tandis qu'un mouvement généralisé et extrêmement difficile à contenir pousse cette même jeunesse vers les écoles qui leur ouvriront, par leur enseignement, mais aussi et surtout par la lecture, les portes du monde moderne.

En outre, l'écrit donne aux justiciables un sentiment de plus grande sécurité juridique par le fait qu'il permet, du moins en apparence, de mieux connaître le droit. En effet, la coutume, demeurée orale, est de moins en moins connue en raison précisément de la rupture dans la tradition que nous venons de signaler. Il en résulte que souvent (et ceci est particulièrement sensible en milieux urbains) les juges sont tentés

de juger *ex aequo et bono* plutôt que de se référer à une coutume déterminée; on comprend alors comment le Code civil se présente naturellement comme un texte clair et cohérent en face du droit coutumier trop mal connu.

Ensuite le droit écrit oppose son unicité à la diversité coutumière. Or, cette dernière est d'une part fréquemment assimilée à l'esprit tribal à l'heure où le tribalisme est souvent synonyme d'éclatement politique, et d'autre part contraire à des tendances générales vers l'unification qui se manifestent non seulement à l'intérieur des Etats mais aussi à l'échelle de l'Afrique entière.

Enfin, et nous touchons ici à une des raisons les plus importantes qui justifient le choix du droit écrit, il semble certain que cette préférence soit le fruit d'un long conditionnement psychologique consistant à faire de ce droit un modèle qui soit synonyme de civilisation alors que la coutume, dès qu'elle ne se rapprochait pas de ce modèle, était considérée comme barbare. L'importance consacrée au droit écrit dans les programmes de cours des universités africaines et d'ailleurs est le reflet de cette tendance généralisée à consacrer la supériorité des droits écrits.

Et pourtant, nous ne croyons pas que ce soit là une solution vers laquelle il faille se tourner à l'heure actuelle. En effet indépendamment de considérations pratiques, et d'ailleurs relativement accessoires, telle l'impossibilité de trouver le personnel judiciaire ayant une formation suffisante pour appliquer ce droit, il faut considérer que le droit écrit n'est, par nombre de ses aspects, guère conforme au génie propre de l'Afrique et au substrat social dont il devra organiser les activités; on ne peut perdre de vue que 90 % au moins des Congolais vivent encore dans les cadres sociaux et économiques de la tradition et que l'application du droit écrit à cette population risquerait d'aboutir à la même injustice fondamentale que celle qui se manifestait au premier temps de la colonisation lorsque le mythe de l'égalité avait les mêmes effets. Si dans certains cas, le droit peut précéder les faits et contribuer à une nouvelle orientation des structures sociales, il ne faut pas perdre de vue que le plus souvent il se modèle sur la société et non celle-ci sur lui.

Une deuxième option qui s'offre est celle du choix exclusif

de la coutume. Il en est beaucoup plus rarement question et, lorsqu'elle se manifeste, c'est trop souvent sous la forme d'une réaction exacerbée contre la tendance précédente. On aboutit ainsi à une véritable doctrine d'archéologie coutumière, prônant le retour à une coutume originelle, dépouillée de toutes influences européennes et reflétant souvent les tendances de ses auteurs au particularisme.

Pas plus que la précédente, et peut-être encore moins que celle-ci, nous ne croyons que cette voie soit susceptible d'apporter à la société africaine de demain les structures dont elle a le plus grand besoin. En effet, pareille attitude nie l'évolution de la société traditionnelle et ses transformations au cours des dernières années; elle ignore surtout les lacunes immenses de la coutume traditionnelle face aux besoins nés de la vie moderne.

Et si les partisans de cette tendance peuvent alors proposer de laisser à la coutume le temps, d'une part, de s'adapter et, d'autre part, de combler ces lacunes, nous pouvons leur répondre que son élaboration, en raison de sa nature même, est particulièrement lente à un moment où l'on constate une tendance très nette à l'accélération des processus de transformation du monde traditionnel. Nous ne croyons pas que la coutume puisse suivre cette accélération, avec la conséquence que les populations risquent de se trouver devant elle sans bénéficier des cadres juridiques lui permettant d'y faire face.

Il ne reste plus alors, devant la difficulté d'adopter une solution qui serait soit exclusivement de droit écrit, soit exclusivement coutumière, qu'à se tourner vers une position de compromis qui permette la coexistence des deux systèmes juridiques.

Dans ce cas, deux solutions sont possibles.

La première consiste en la juxtaposition de statuts de droit écrit et de droit coutumier nettement distincts l'un de l'autre, de telle sorte que les différents membres de la société relèvent, pour l'ensemble de leur vie juridique, de l'un ou de l'autre de ces statuts. Il en résulte une relative facilité dans l'administration du droit, puisque chaque justiciable est régi nécessairement par un système juridique bien déterminé; un problème existe toutefois dans la possibilité de conflit entre personnes de statuts différents, mais le problème du conflit de droit est



inévitable dans toute société où règne un dualisme juridique.

Toutefois cette solution présente, croyons-nous, certains désavantages. D'une part elle consacre un clivage de la société en deux catégories de citoyens, avec le risque qu'une de ces catégories ne prenne une position préférentielle par rapport à l'autre et lui soit opposée sur le plan qualitatif; c'est ce qui se produisait notamment dans les pays d'Afrique française, portugaise ou belge lorsque l'on créait des indigènes « immatriculés » ou « assimilés », en donnant implicitement à ces termes le sens de « civilisés » et en les opposant aux Africains de statuts coutumiers. D'autre part, ce système est extrêmement rigide en ce sens que l'appartenance à un statut déterminé entraîne automatiquement l'application de tous les mécanismes juridiques propres à ce statut, avec cet inconvénient que si certains de ces mécanismes peuvent se révéler adéquats, d'autres, qui en découlent, peuvent l'être infiniment moins. Pour ne prendre que l'exemple du mariage, on peut imaginer que des personnes désirent placer leur union sous le régime du Code civil quant à sa formation, aux droits et obligations des époux et à sa dissolution, sans pour cela que les conséquences prévues par ce Code s'appliquent à leur régime matrimonial.

La deuxième solution, en cas de coexistence des différents statuts juridiques, consiste à laisser le choix le plus vaste qui soit ouvert à l'autonomie de la volonté. Dans ce cas, il n'y a pas de « statuts » mais bien la possibilité pour chaque individu d'adopter, comme il lui plaît et dans le système juridique de son choix, le mécanisme qu'il estime le plus adéquat pour régir un acte déterminé de sa vie sociale; en outre les conséquences juridiques de ce choix sont limitées au seul acte en cause et à ses conséquences immédiates.

Pareil système était d'application dans les territoires sous influence britannique et nous retrouvons ainsi en Afrique la grande souplesse qui caractérise le système de la *Common law*.

Ainsi, tout en fournissant aux différentes formes de la vie sociale les cadres juridiques dont elle a besoin, on permet aux règles de s'imposer progressivement par l'adhésion des individus aux mécanismes qu'ils estiment les mieux susceptibles de régir leur activité; en outre, il semble que ce soit par ce moyen que le génie africain trouve les plus grandes possi-

bilités d'expression tout en bénéficiant de solutions déjà mises au point dans des sociétés dont, à de nombreux égards, la société africaine se rapproche à l'heure actuelle.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler les difficultés inhérentes à pareil choix, et on pourrait même dire que c'est peut-être dans cette option qu'elles seront les plus grandes.

En effet, la souplesse du système proposé a pour conséquence nécessaire l'obligation pour ceux qui seront chargés de l'administration du droit d'être largement ouverts aux différents courants juridiques qui se trouveront en présence dans leur pays. Non seulement ils devront être formés aux principes des droits écrits, mais encore à ceux de la coutume. Et si nous disons que c'est surtout aux principes qu'ils doivent être formés, c'est que nous croyons qu'il ne doit pas être tellement question, au cours de leur formation, de les initier à la technique de détail propre à chacun des systèmes mais bien à l'esprit de ceux-ci.

A cette première difficulté vient s'en ajouter une deuxième, propre cette fois aux droits dits coutumiers. En effet, force nous est bien de constater que ceux-ci sont jusqu'à présent très mal connus et que pour pouvoir en pénétrer l'esprit mieux que nous le faisons jusqu'à présent, il est nécessaire qu'un effort considérable soit accompli par les milieux scientifiques pour en développer la connaissance. Il faut que cette branche du droit trouve enfin dans les programmes universitaires la place qui lui est due de manière à ce que les juristes africains de demain ne soient plus, comme ils l'étaient jusqu'à présent, coupés de la tradition juridique de leur pays.

A cet égard la réforme mise au point dans ce pays est un premier pas extrêmement encourageant et qui nous place à l'avant-garde des pays africains dans ce domaine.

Ce sont là, pour ne citer que les principaux d'entre eux, des problèmes fort complexes à résoudre; et aussi bien celui de la formation des juristes que celui d'une étude plus approfondie de la coutume mériteraient certainement un exposé comme celui que je viens d'avoir l'honneur de faire.

\*  
\*\*

En 1953, un article paraissait dans la *Voix du Congolais* intitulé *La coutume bantoue ne disparaîtra pas mais*

*fera du progrès*; cette étude était signée par celui qui, aujourd'hui, préside aux destinées de la république du Congo, S. E. M. Joseph Kasa-Vubu.

Aujourd'hui, près de dix ans après cette affirmation, j'ai la conviction que nous pouvons reprendre ce titre, et le reprendre au passé. En effet, la coutume bantoue, expression par excellence du génie africain, n'a pas disparu et c'est pourquoi nous pouvons dire aujourd'hui que l'heure du droit africain a sonné.

## Les bases historiques de l'Administration belge <sup>(1)</sup>

par H. BUCH,

Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles

Il n'est guère difficile, dans la recherche des origines historiques de notre administration actuelle, de remonter jusqu'au début de notre ère.

La Belgique romaine et les envahisseurs germaniques, les évangélisateurs et les rois mérovingiens et carolingiens, les princes féodaux et l'Eglise impériale ont tous contribué à jeter les fondements, parfois difficilement discernables mais toujours existants, de la structure administrative de notre pays.

Dans ce riche passé, il faut déceler l'étape qui, tout en étant la plus éloignée, soit suffisamment proche de notre état social et politique actuel.

L'état social d'abord.

La société bourgeoise dans laquelle nous vivons est issue de la féodalité. Cette dernière est la procréation de l'aristocratie séculière née au IX<sup>e</sup> siècle. Ce sera donc là un premier point de départ de notre examen.

Tout régime politique est fondé sur un régime de propriété, spécifique tant du point de vue matériel, c'est-à-dire des biens possédés, que du point de vue institutionnel c'est-à-dire de l'exercice du pouvoir par les possédants.

« L'aristocratie de la Lotharingie et de la Flandre », enseigne Pirenne <sup>(2)</sup>, « est le produit des causes qui ont amené

<sup>(1)</sup> Leçon inaugurale donnée le 16 mars 1962 pour le cours d'évolution de l'organisation de l'administration belge, professé à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université Libre de Bruxelles.

<sup>(2)</sup> Les données historiques ont été pour l'essentiel puisées dans l'*Histoire de Belgique* d'Henri PIRENNE.

partout, dans l'Europe essentiellement agricole de ce temps, l'établissement du régime féodal : concentration de plus en plus grande de la propriété foncière aux mains de quelques puissants, diminution de la classe des hommes libres entrant dans la vassalité ou se plaçant comme censitaires sous la protection des seigneurs, affaiblissement du pouvoir royal et, partant, usurpation par les fonctionnaires des droits qu'ils exerçaient jadis au nom du roi et des circonscriptions administratives (comtés) qui leur étaient confiées. »

Mais c'est surtout à l'état politique qui va se développer sur cette base sociale que doit aller notre attention.

Et puisqu'il s'agit des origines de l'administration belge, il faut situer le moment où la Belgique va naître comme telle.

C'est au cours des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles que les territoires qui vont constituer notre pays vont se détacher les uns de la France, les autres de l'Allemagne.

C'est à cette époque que naissent les principautés belges.

C'est donc à ce moment que se situe le véritable point de départ de nos institutions territoriales.

« Partout », comme le dit Pirenne, « s'étend comme un réseau aux mailles serrées le pouvoir des *potentes*, des puissants. Les anciennes circonscriptions politiques, les comtés administratifs que la monarchie ne peut soustraire à leur usurpation, ne sont plus bientôt que des cadres vides par-dessus lesquels les princes établissent la nouvelle et solide armature de leurs domaines... quelques vastes territoires se sont substitués à la multitude des petits *pagi* antérieurs. » — Il en est de même du pouvoir des princes : « La justice, l'impôt, la monnaie, bref toutes les attributions que les comtes exerçaient jadis comme agents du souverain, sont entrées dans leur patrimoine... Si leur puissance s'impose, il leur manque encore un titre qui la consacre et leur confère l'autorité légale. Ils l'acquièrent en devenant en Flandre tout d'abord, puis plus tard en Lotharingie, les protecteurs de la paix dans leurs territoires... Le comte n'est plus uniquement un grand propriétaire, un ancien fonctionnaire royal; il apparaît comme le haut justicier de sa terre. Nul château ne peut être construit sans son autorisation; devant lui doivent s'ouvrir toutes les portes, sur son ordre, cesser les guerres privées. Les voyageurs, les marchands, les clercs, les veuves, les orphelins sont placés sous

sa tutelle et il fait impitoyablement exécuter par la corde ou par l'épée les détrousseurs de grand chemin. »

Vraiment, il assure un service public dont ses sujets lui savent gré.

Certes, le prince, le comte en Flandre, n'est pas à même de pourvoir seul aux besoins ainsi décrits, de son domaine. Mais il dispose pour ce faire de *notaires* et de *châtelains* : les premiers sont chargés du revenu du domaine et de ses finances; les seconds de la défense militaire et de l'administration de la justice.

Ces fonctions ne sont pas neuves. Elles existaient déjà du temps de l'Empire de Charlemagne.

Ce qu'il y a d'original, c'est que les notaires et les châtelains sont de véritables fonctionnaires, tenus par des liens hiérarchiques qui n'ont que de très lointains rapports avec l'allégeance du vassal féodal.

Ainsi donc, et dès cette époque, nous décelons les premiers éléments d'une structure administrative. Certes, elle est encore fort imprécise; cela n'est pas fait pour nous étonner. Mais elle n'en constitue pas moins le point de départ de l'organisation de l'Administration dans ce pays.

\*  
\*\*

Il faudra attendre le *xiii<sup>e</sup>* siècle pour voir se dégager une véritable structure administrative.

C'est le développement rapide de la ville qui lui a donné naissance.

La ville, c'est une forme nouvelle de production foncièrement différente de l'économie féodale. Il est vrai qu'elle est issue de cette dernière. Mais elle en constitue l'antithèse. La ville, c'est la production marchande, la production pour le marché. Au fur et à mesure qu'elle se développe, elle exige une organisation sociale adaptée à ses besoins. Aussi verra-t-on naître très rapidement une organisation de la vie urbaine, une administration urbaine. En Flandre d'abord, car ce pays est le foyer de l'activité économique la plus intense. Mais le Brabant, le Hainaut ou la principauté de Liège suivront sans trop de retard son exemple.

Phénomène nouveau, le milieu urbain n'est toutefois pas

dominant à cette époque. Quelle que soit son importance, il demeure enserré et prisonnier du régime général de l'époque : le féodalisme. Quels que soient ses avatars, c'est ce dernier qui prévaudra pendant des siècles encore, avant que ne se généralise et ne triomphe un système de production fondé sur le salariat et le marché, avant que la ville ne s'impose dans l'organisation étatique.

En fait, il y aura au XIII<sup>e</sup> siècle deux types d'administration dans notre pays.

La première et la plus importante c'est *l'administration du prince*.

Celui-ci s'est posé, rappelons-le, en haut justicier, en protecteur de la paix publique. C'est sur le commandement que son pouvoir s'appuie, c'est un pouvoir d'autorité : c'est l'impérium.

Dès lors, il est naturel que le prince cherche à concentrer entre ses mains le maximum de pouvoirs. De tous ses sujets il exige maintenant l'obéissance.

Pour y parvenir, il tend à introduire le plus d'uniformité possible dans l'administration des hommes qui doivent se soumettre à sa volonté. De là, l'effort d'établissement de règles et de normes.

Encore faut-il que celles-ci soient appliquées, au besoin et dans bien des cas par la contrainte.

Le prince crée donc un corps de fonctionnaires qui remplacent définitivement les vassaux héréditaires. Ces fonctionnaires dont le modèle est le bailli, sont rémunérés en argent, alors que leurs prédécesseurs étaient récompensés par des terres. Ils sont amovibles, soumis à une hiérarchie et responsables devant leur prince. Ils dépendent entièrement de ce dernier, ils sont en son pouvoir : ils sont les hommes du prince.

Toute différente est la seconde administration, *l'administration urbaine*.

Les villes de l'époque ont une population relativement homogène, composée de marchands et d'artisans; autour d'elles s'étend un monde de paysans dont beaucoup sont des hommes libres. La division en patriciens et plébéiens, en riches et en pauvres, n'est pas encore réalisée.

Ce que l'administration de la ville, à ce moment, s'efforce d'établir, ce sont les conditions les plus favorables au déve-

loppement de son économie. Mais à la différence du comte dont la dépendance envers le suzerain est bien plus nominale que réelle, les villes sont encore aux mains des princes.

Ce qui leur donne une certaine liberté d'action, ce sont les privilèges dont elles bénéficient. Elles s'efforceront d'en tirer le plus grand profit, mais elles n'en deviennent pas pour autant autonomes.

C'est la « keure » octroyée par le prince qui fixe la compétence et la hiérarchie des échevinages, qui délimite les droits des habitants et rappelle ceux du prince, représenté par son bailli.

Aussi, peut-on dire qu'au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle l'administration qui domine est celle du prince.

Ses caractéristiques essentielles sont :

- La concentration des pouvoirs aux mains de ce dernier;
- La création d'un appareil d'administration au sein duquel une organisation déjà très poussée des attributions va de pair avec la discipline hiérarchique et la responsabilité des fonctionnaires.

\*  
\*\*

C'est le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle qui verra naître une administration urbaine qui peut se comparer et se mesurer avec celle du comte.

A quoi cela est-il dû ?

L'essor économique des villes belges est prodigieux. Une activité débordante, qui suscite tout à la fois l'admiration et l'envie, fait affluer dans leurs murs les richesses du monde entier de l'époque.

Mais ce développement porte en soi d'autres conséquences.

D'abord les villes, fières de leur opulence, se rebellent contre l'autorité du prince. Et ce d'autant plus volontiers que l'impécuniosité de ce dernier l'oblige bien souvent à avoir recours à elles. Ainsi, les conflits entre le prince et les villes deviennent-ils fréquents et profonds.

Mais il y a une seconde source de conflits, interne celle-ci.

L'accumulation des richesses a provoqué dans les villes la naissance d'une classe de riches, capables d'acheter les services de ceux qui n'ont d'autres ressources que de vendre la force de leurs bras.



Cette accumulation crée les conditions du régime du salariat, qui va diviser la ville du moyen âge, unie jusqu'alors, en deux camps opposés : celui des « bons » et celui des « mauvais » ; les bons étant les riches et les pauvres, les mauvais.

Pirenne parle de « capitalistes » et « d'ouvriers ». Pour l'essentiel et à condition de ne pas verser dans la confusion anachronique, de ne pas imaginer une *société* capitaliste au moyen âge, c'est très certainement vrai.

Et déjà l'on voit s'amorcer en ce xiv<sup>e</sup> siècle la constitution des deux clans dont les conflits violents vont dominer l'histoire de cette époque dans nos pays. Conflits dont le but rapidement reconnu, est, au-delà du partage des richesses ou des « jouissances » comme on dira au xviii<sup>e</sup> siècle, le maintien de son pouvoir pour le prince et la conquête de celui-ci pour les villes. Dans les villes mêmes, le pouvoir tombera rapidement aux mains des patriciens. Comment en aurait-il pu être autrement ? Le régime de la propriété est dans toute société l'assise du pouvoir politique.

Pour l'assurer, tant contre les entreprises du seigneur que contre les menaces du « commun », du « populaire », le patriciat urbain a créé son administration propre.

Cette administration déploie des activités de caractère politique, économique et social.

C'est elle qui construira les murailles des villes et les beffrois. C'est elle encore qui rachètera les tonlieux qui grèvent le commerce et en gênent l'expansion.

L'activité économique de cette administration consiste essentiellement dans la réglementation du travail et des salaires, dans la réglementation de l'activité économique. Non contents de fixer eux-mêmes par le truchement des échevins qui sortent de leurs rangs, les salaires qu'ils paieront aux gens d'ouvrage, les patriciens imposent à ces derniers une exploitation qui ne trouve aucune borne dans la réglementation qu'ils instaurent. Le « truck-system » par exemple, ce sont les capitalistes des villes du moyen âge qui l'ont inventé.

Et pour être sûrs de garder cette main-d'œuvre bon marché à leur disposition, ils lui interdisent tout ce qui lui permettrait de sortir de sa condition économique et sociale subordonnée, et notamment de pénétrer dans la gilde ou de

se livrer à aucune opération de vente autre que celle de la force de ses bras.

Maîtres du pouvoir, les patriciens construiront des halles, creuseront des canaux, paveront les rues et créeront même un système de distribution d'eau.

Les premières écoles populaires, comme les hôpitaux urbains et les fondations charitables, sont aussi leur œuvre. Ainsi, le patriciat urbain a créé une administration propre, dotée d'un système financier, d'un appareil militaire, d'organes judiciaires et d'un dispositif administratif originaux, propres à satisfaire aux besoins de la communauté, telle que les maîtres du pouvoir la conçoivent, bien entendu.

Il va sans dire que, pendant ce même temps, l'administration du seigneur n'est pas restée, elle non plus, inactive. Menacée de l'extérieur, elle doit aussi faire front aux difficultés que suscite sans arrêt la poussée des principales cités. Par leurs bourgeois forains, les trois grandes villes de Flandres, Gand, Bruges et Ypres ne commencent-elles pas à soumettre à leur autorité le plat pays qui entoure leurs murailles?

Soumission dont le but économique est caractéristique : les paysans libres sur lesquels s'étend le pouvoir des villes se verront forcés de travailler à bas prix, et pèseront encore davantage sur les conditions déjà misérables des travailleurs urbains; ils serviront à briser la grève quand celle-ci éclatera.

Entre ces deux pouvoirs, il y a toujours une différence fondamentale.

Tous les perfectionnements de l'appareil administratif du prince n'ont d'autre but que de maintenir le pays dans sa sujétion. C'est le pouvoir pour le pouvoir, son maintien sans égard pour les changements sociaux; c'est l'expression d'un conservatisme, rétrograde tant en économie qu'en politique.

L'administration urbaine tend, bien entendu, elle aussi, à assurer le pouvoir des maîtres de la cité. Mais son action, comme nous l'avons vu, est autrement féconde : elle est une tentative, réussie bien souvent, de favoriser l'expansion continue de l'économie marchande. C'est en vue de cette fin qu'elle régleme la production, la circulation et la répartition des marchandises, qu'elle organise l'économie.

Si l'on veut, et avec tous les défauts que comporte toute schématisation, l'on peut dire que l'administration du prince

n'a d'autre souci que de tenir les sujets dans l'obéissance pour qu'ils livrent au seigneur une partie de leur travail. En tant que tel, ce dernier ne l'intéresse pas.

L'administration urbaine, par contre, veut influencer et influence en fait les conditions mêmes de la production; au-delà du partage des richesses, elle s'intéresse à leur genèse.

Aussi, les deux administrations qui s'affronteront ne sont-elles pas issues des deux modes de production alors en vigueur :

- La production féodale;
- La production capitaliste?

Mais les administrations urbaines ne survivront pas à leurs conflits internes du *xiv*<sup>e</sup> siècle et à leur lutte contre le prince.

A l'incapacité des patriciens d'imposer à toute la société leur mode de production, correspond l'impuissance des ouvriers de l'époque à faire fonctionner un système économique et politique nouveau.

La prise du pouvoir par les gens des métiers ou des communes sera en effet sans lendemain. L'heure n'avait pas encore sonné de la généralisation du système de production capitaliste : *a fortiori* ne pouvait-il être question de l'instauration d'un pouvoir des travailleurs. Dans ces conditions, par la force même des choses, le pouvoir va retomber aux mains du prince.

Les grandes villes et plus spécialement les métiers des grandes villes vont encore livrer de dures batailles pour sauver leurs privilèges de l'agression princière. Elles seront vaincues et avec la Concession Caroline de 1540 l'autonomie municipale aura définitivement vécu.

De la victoire du prince sortiront les grandes institutions de l'époque bourguignonne dont il va être question; avec quelques changements non fondamentaux, celles-ci vont persister jusqu'à la fin de l'ancien régime.

\*  
\*\*

Il serait non seulement injuste mais encore faux de ne pas mesurer l'apport considérable des municipalités de l'époque à l'organisation de l'administration dans notre pays.

L'administration urbaine a fait sortir la fonction administrative des cadres étroits des occupations militaires, judiciaires et fiscales.

Elle a fait pénétrer l'administration dans le champ de l'économie, de la production, de la circulation et de la répartition des richesses.

En second lieu : même sous la domination patricienne et à plus forte raison pendant les moments où les métiers l'emportèrent, l'administration de la commune fut le premier essai d'associer les membres de la collectivité à l'exercice du pouvoir. Association informe et très inégale il va de soi, mais association quand même qui rompt complètement avec l'allégeance et le servage sur lesquels repose la féodalité. Quels qu'aient pu être ses défauts, l'échevin élu constitue un immense pas en avant par rapport au bailli désigné, pour ne rien dire du petit féodal autocratique.

En troisième lieu, et comme le dit Pirenne « sous la pression des luttes sociales, de la guerre civile d'où est sorti le progrès », naît et se développe la notion d'intérêt général. Rien que le mot, la « commune », rien que la notion « la commune », constituent par eux-mêmes tout un programme. C'est la première étape d'une prise de conscience sociale.

Il serait naïf de croire qu'aux yeux des patriciens l'intérêt général ait été l'intérêt de tous.

Mais il n'empêche que, forcés par la structure même de la ville de tenir compte des intérêts de la communauté, les maîtres de la ville vont faire sortir l'intérêt pour l'homme de la mesquinerie bornée de la cour féodale pour lui faire prendre place sur le marché, sur la place publique. Certes, même à ses moments les plus démocratiques, le pouvoir urbain reste l'expression d'une gestion de l'homme plutôt que d'une administration des choses. L'étape de la civilisation à laquelle elle se situe ne permettait pas de faire davantage.

Mais il n'en reste pas moins vrai que l'administration urbaine aura jeté dans la société des racines profondes que nul pouvoir, fût-il même aussi despotique que celui de Philippe II, ne pourra plus jamais extirper.

Si l'administration de la commune n'a pas été le pouvoir du peuple, elle reste et demeure, dans notre pays, la première forme d'un pouvoir lié au peuple, la première manifestation d'un pouvoir qui « émane de la Nation » pour reprendre les termes de l'article 25 de notre Constitution.

\*  
\*\*

Ainsi, c'est l'administration du prince qui est sortie victorieuse de cette longue et dure confrontation avec l'administration urbaine. Mais la victoire a été pénible.

Et par-dessus tout : trop de forces sociales nouvelles sont apparues sur le champ de bataille pour que l'on puisse en revenir tout simplement au bon vieux passé.

Elle est finie, la simplicité primitive de la société du XIII<sup>e</sup> siècle.

A la complexité croissante de l'organisation économique nouvelle viennent s'ajouter, conséquence inévitable, les complications de la vie politique interne et des relations internationales. Car s'il est vrai que le prince n'a plus grand-chose à craindre de l'administration urbaine, il n'en doit pas moins trouver un *modus vivendi* avec ses Etats dont il est certes le « seigneur naturel » mais qui n'en sont pas moins très portés à affirmer leur autorité. L'on ne peut en effet perdre de vue qu'il y a, dès cette époque, des constitutions brabançonne et liégeoise. Et la Joyeuse Entrée de 1356 est un acte d'une portée considérable puisqu'il rend le pouvoir du prince dépendant de sa reconnaissance par les sujets. Aucun des territoires des Pays-Bas n'a en effet perdu ses privilèges et les ducs de Bourgogne ne peuvent même pas songer à mettre en cause les constitutions du XIV<sup>e</sup> siècle.

Et sur le plan international, les relations avec les puissances étrangères ont dépassé le stade du conflit à main armée pur et simple pour s'élever au niveau de la guerre diplomatique.

L'Etat bourguignon, c'est un Etat au sens moderne du terme. Quelles que soient les oppositions qu'il peut être appelé à surmonter, il n'en détient pas moins le monopole du pouvoir.

C'est l'ensemble des conditions économiques, politiques et sociales qui va pousser les ducs de Bourgogne à créer les grands corps d'administration qui vont se perpétuer jusqu'à la fin de l'ancien régime. Certes, les fondements en sont déjà jetés depuis la constitution des premières principautés : c'est de l'administration du prince que sont issus les rouages d'Etat de la puissance bourguignonne. Mais leur développement est tel qu'il donne à cet appareil administratif un caractère nouveau.

Comment confondre l'important appareil des bureaux bourguignons avec les quelques fonctionnaires du comte?

Ce qu'affirment les Conseils, la Chambre du Conseil de Lille, comme le Conseil des Flandres ou la Cour de Hollande, c'est qu'il existe désormais un pouvoir *monarchique*.

Ce que signifient les conseillers du duc et ce personnage central qu'est le Chancelier de Bourgogne, c'est que dorénavant la politique est devenue un métier.

Ce dont témoignent les secrétaires du duc, ces « secrétaires généraux » de l'administration ducal, c'est que plus rien désormais, dans la vie de l'Etat, n'échappera à l'œil vigilant et à la main puissante du souverain.

Certes, ces institutions politiques et administratives n'ont pas toutes connu le succès. La Chambre du Trésor, par exemple, fut emportée par l'orage de 1477. Mais les principales d'entre elles, le Conseil d'Etat du duc et le Parlement de Malines connaîtront une longue carrière.

C'est une administration puissante par sa centralisation, sa diversification, sa spécialisation, sa hiérarchie et son mécanisme rigoureux. A lire le règlement de ce tribunal suprême des Pays-Bas qu'est le Parlement de Malines, on croirait avoir sous les yeux, tant il est précis et méticuleux, un de nos arrêtés royaux fixant le service de nos cours de justice.

Certes, c'est une arme puissante, prête à écraser toute tentative de rébellion intérieure ou toute ingérence des rivaux étrangers.

Certes, c'est une administration experte et efficace; l'organisation des finances du duc fait l'admiration universelle; ses armées sont redoutables à tous; sa diplomatie est aussi habile à l'égard des Etats du duc et de leurs privilèges qu'envers les puissances étrangères.

Mais cette administration souffre d'un vice profond : elle est coupée de la population. Elle n'a pas d'attache avec elle. Qu'ils soient nationaux ou étrangers, les conseillers, les chanceliers, les secrétaires du duc ne sont pas les représentants des habitants de ce pays.

Si le prince reste et demeure le « seigneur naturel », son administration par contre, détachée de son support social, tombera successivement dans la sanguinaire répression de Philippe II et dans la gabegie éhontée de la fin du régime espagnol

avant de sombrer dans les errements policiers du despotisme éclairé de Joseph II.

Incarnation de l'absolutisme qui s'efforcera de se survivre non seulement dans les Pays-Bas mais dans l'Europe entière, cette administration passera par bien des épreuves auxquelles elle résistera. Mais sa résistance même rendra sa ruine d'autant plus irrémédiable lorsque éclatera le coup de tonnerre de la grande Révolution française.

\*  
\*\*

Il est courant de dire, lorsque l'on parle du dernier acte de la rébellion des municipalités, à Gand en 1540, que la constitution des villes du moyen âge, fondée sur le privilège, avait fait son temps. C'est sans doute vrai, mais ce n'est pas toute la question. Il n'y a pour s'en convaincre que de penser à la « Concession Caroline » :

- Réduire les métiers au rang de simples groupements professionnels étroitement surveillés par la police;
- Leur ôter le droit d'élire leurs doyens et leur imposer des « oversten » institués par le bailli de l'empereur;
- Mettre les échevins à la nomination du prince;
- Supprimer le grand conseil de la commune, la « col-lace », pour lui substituer la réunion de quelques délégués des paroisses choisis par le bailli et les échevins désignés;
- Rayer en un mot la constitution de la municipalité indépendante,

tout cela a pu constituer une nécessité historique.

Mais ce que les maîtres du pouvoir ont détruit avec la constitution urbaine, c'est la représentation des administrés dans l'administration. A la représentation existante, nulle autre n'est substituée. Il reste bien entendu les Etats : le malheur c'est qu'ils ne correspondent plus en fin de compte aux populations qu'ils prétendent représenter et que leurs membres inamovibles et timorés ne peuvent prétendre parler au nom des habitants du pays.

Plus la cassure devient profonde entre le pouvoir du souverain et le peuple de ses sujets, plus la machine administrative devient lourde et oppressive, mais aussi inefficace et

odieuse. Entraînée par le poids même de ses fautes, elles va péricliter.

Des trois conseils collatéraux, créés par Charles Quint en 1531, le Conseil d'Etat, qui est un conseil politique, a encore voulu manifester, par une timide opposition, son souci des intérêts propres des habitants. Ce faisant, il signa, au début du xviii<sup>e</sup> siècle, son arrêt de mort.

La rigueur impitoyable du Conseil des Troubles ne rapprochera pas, bien au contraire, les administrés des administrateurs. En conséquence, les placards de Philippe II devinrent inexécutables.

L'adresse politique d'Albert et Isabelle ne put rétablir la situation, non plus d'ailleurs que la rouerie de l'Etat policier et bureaucratique de la période autrichienne.

D'ailleurs, le prince lui-même s'éloigne de ses sujets.

Au système des Gouvernantes du régime espagnol va succéder, à la période autrichienne, la représentation de pure façade du souverain par le gouverneur. Derrière lui agit l'éminence grise, le ministre plénipotentiaire, homme de confiance du prince, confident sûr, exécuteur ponctuel de sa volonté.

Qu'est-ce qui peut faire contrepoids à la bureaucratie du despotisme « éclairé », commandée depuis Vienne, anonyme, étrangère et inconnue de la population ?

Du corps d'administration nationale, il ne subsiste que les Conseils : empêtrés dans leur formalisme juridique, ignorants des choses et des réalités de la vie, comment pourraient-ils venir en aide à un peuple dont ils ne savent plus rien ?

Telle est, profonde et ancienne, la rupture entre les gouvernants et les gouvernés, qu'elle frappera de paralysie, ironie des choses, jusqu'au mouvement d'insurrection qu'elle aura suscité.

L'habitude perdue depuis longtemps d'interpréter la volonté des citoyens ne se réacquiert pas du premier coup : on peut le constater à l'occasion des révolutions brabançonne et liégeoise. Le Congrès des Etats de 1790 devait rapidement révéler son impuissance : « Le peuple », rappelle Pirenne, « n'avait eu aucune part à leur constitution. Leurs membres désignés par les Etats provinciaux ne tenaient que de ceux-ci leurs mandats et leurs pouvoirs.

» Leur décision de siéger à huis-clos suivant la vieille



coutume, affirmait à sa manière qu'ils n'avaient aucun compte à rendre à la Nation... Mais l'Ancien Régime était bien mort et l'impuissance des Etats, après leur triomphe, en est la preuve éclatante. Ils ne comprenaient pas que la vigueur dont ils avaient fait preuve sous Joseph II ne leur avait été donnée que par la Nation, groupée autour d'eux contre le despotisme de l'Empereur. En perdant le contact avec elle, ils perdaient la force qu'elle leur avait communiquée. Ils n'étaient plus que des corps privilégiés, isolés dans leur égoïsme et que leur attachement même aux constitutions surannées dont ils se réclamaient, rendait incapables de gouverner. On les voit s'épuiser inutilement aux services publics les plus indispensables. Leurs comités... s'agitent dans le vide. On craint trop le peuple dont on a confisqué le pouvoir politique. Tout se détraque sous eux. »

\*  
\*\*

Il faut ici arrêter ce bref tableau.

Les administrations qui vont par après se succéder en Belgique, ne relèvent en effet plus du domaine des bases historiques de notre administration.

La mobilisation révolutionnaire, l'oligarchie du Directoire, la dictature napoléonienne et la monarchie de Guillaume ne sont que des expressions administratives du pouvoir dont la bourgeoisie a fini par s'emparer, que des organes exécutifs de la société capitaliste. Ces administrations sont intégrées dans la structure même de nos institutions.

\*  
\*\*

Quels enseignements peut-on tirer de cette longue histoire des institutions administratives en Belgique ?

Il semble qu'il y en ait cinq :

*Le premier* : qu'il y a eu chez nous un grand nombre d'institutions, faisant preuve de diversité en ce qui concerne leur structure, leur organisation et leur compétence, et témoignant d'une certaine plasticité;

*Le deuxième* : que par un phénomène plus ou moins

conscient, les besoins réels de la société ont engendré des types d'administration capables d'y satisfaire;

*Le troisième* : que cette adaptation n'est pas un don du ciel mais s'est faite au cours d'une lutte souvent bien âpre à travers laquelle se sont exprimés les intérêts sociaux en conflit;

*Le quatrième* : qu'aucune machine administrative, aussi parfaitement conçue qu'elle puisse être, ne peut fonctionner si les conditions objectives nécessaires à son activité ne sont pas remplies et si des hommes n'ont pas été formés et éduqués à son maniement;

*Le cinquième*, et sans doute le plus important : qu'en fin de compte, ce sont les rapports entre gouvernants et gouvernés qui décident du sort de toute administration.

L'administration n'est qu'un ensemble de rouages, une technique destinée à assurer la stabilité et la défense d'un régime politique donné. Elle est donc nécessairement adaptée à celui-ci. Tant vaut la fonction politique et tant vaudra l'organe.

Certes, une bonne administration peut consolider un régime, remédier tout au moins temporairement à ses erreurs et en masquer les défaillances; mais à la longue, si les fautes du régime s'accumulent, elle ne fera que les pallier. Car aucune institution, aussi puissante soit-elle, aucune technique administrative, aussi perfectionnée soit-elle, ne peuvent sauver du désastre un régime suranné. Liées à son sort, elles seront entraînées dans sa chute.

Et c'est à la société politique nouvelle qu'il appartiendra de créer les organes d'administration propres à contribuer à la réalisation de ses fins.

## L'évolution géographique de la plaine maritime flamande au moyen âge

par A. VERHULST,

Chargé de cours à l'Université de Gand

Notre connaissance de l'évolution géographique de la plaine maritime flamande, déterminée pendant près de cinquante ans par l'ouvrage *La Flandre* de Raoul Blanchard <sup>(1)</sup>, a été entièrement renouvelée au cours des dix dernières années par les recherches pédologiques effectuées à l'occasion du levé systématique de la carte des sols de la Belgique <sup>(2)</sup>. Différentes publications, presque toutes rédigées en langue néerlandaise, ont fait connaître les résultats de ces recherches ainsi que leur interprétation et signification historiques <sup>(3)</sup>. Ils sont d'une telle importance qu'il a paru souhaitable de les porter, sous une forme abrégée, mais tenant compte des études parues

<sup>(1)</sup> R. BLANCHARD, *La Flandre*, Paris, 1906.

<sup>(2)</sup> Recherches effectuées sous les auspices de l'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture (IRSIA), par le Centre de Cartographie des Sols (dir. : le professeur R. Tavernier).

<sup>(3)</sup> J. AMERIJKX, *De ontstaansgeschiedenis van de zeepolders* (*Biekorf*, 60, Bruges, 1959, n° 11); *Id.*, *De jongste geologische geschiedenis van de Belgische Zeepolders* (*Technisch-Wetenschappelijk Tijdschrift*, 29, 1960, n° 1, pp. 13-20, Anvers, 1960); *Id.*, *La genèse des polders maritimes belges* (*La Géographie — De aardrijkskunde*, Bull. de la Fédér. belge des Géographes, 13, 1961, pp. 5-18); J. AMERIJKX-A. VERHULST, *Enkele historisch-geografische problemen in verband met de oudste geschiedenis van de Vlaamse kustulakte* (*Handelingen Maatsch. Geschiedenis en Oudheidk. Gent*, Nouvelle Série, XII, 1958, pp. 3-26); R. TAVERNIER, *De jongste geologische geschiedenis der Vlaamse Kustulakte* (*Hand. Maatsch. Gesch. en Oudheid. Gent*, Nouvelle Série, III, 1948, pp. 107-115); A. VERHULST, *Historische geografie van de Vlaamse kustulakte tot omstreeks 1200* (*Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, 14, 1959, pp. 1-37).

depuis lors, à la connaissance de ceux à qui la langue néerlandaise n'est que peu ou pas accessible (4).

Depuis longtemps, plus particulièrement depuis l'étude de Blanchard, on sait que la région des polders flamands doit sa formation à différentes irrptions successives de la mer, appelées « transgressions ». A l'époque historique on distingue actuellement non plus deux mais trois phases transgressives dans la plaine maritime belge, qui ont duré chacune plusieurs siècles et qui sont séparées par des phases de régression.

La première phase transgressive, appelée transgression dunkerquienne I débuta au II<sup>e</sup> siècle avant J.-Chr. et prit fin au I<sup>er</sup> siècle après J.-Chr. Elle ne submergea qu'une partie assez restreinte de la plaine tourbeuse : une aire de rupture importante se situe au Coq (plage de Klemskerke), tandis qu'à l'ouest une rupture de faible envergure eut lieu à Wulpen (cf. fig. 1). Grâce à des recherches archéologiques, cette transgression a pu être datée aux Pays-Bas, à Walcheren notamment (5). Il est néanmoins souhaitable que des recherches archéologiques contribuent à la dater en Belgique.

La deuxième phase transgressive, la transgression dunkerquienne II, appelée aussi transgression du haut moyen âge, a une importance historique beaucoup plus grande pour la côte belge. Son début a pu être daté en Belgique et dans le Nord de la France, grâce à des trouvailles archéologiques, grâce aussi à l'interprétation d'un texte, la *Notitia Dignitatum* (6). La précision de cette date toutefois n'est pas encore très satisfaisante : certains situent le début de cette transgression au V<sup>e</sup> siècle, peu après l'an 400; d'autres la font commencer vers l'an 300 déjà.

Par contre, grâce aux recherches pédologiques, on a une idée assez précise de la façon dont la mer a attaqué la zone côtière. Le cordon dunal protecteur, qui s'était formé lors de

(4) Pour plus de détails nous renvoyons le lecteur aux études citées à la note précédente.

(5) J. BENNEMA-K. VAN DER MEER, *De genese van Walcheren (Tijdschrift Kon. Nederl. Aardrijksk. Genootschap. LXVII, 1950, pp. 138-148).*

(6) BLANCHARD, *La Flandre*, pp. 144-145; J. DHONDT, *Ontstaan van het vorstendom Vlaanderen (Rev. belge de Phil. et d'Hist., XIX, 1940), p. 536 n. 3; E. JANSSENS, Histoire ancienne de la Mer du Nord (Collection Lebègue, Bruxelles, 1943), pp. 62-63.*

la régression romaine (1<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle après J.-Chr.), et constitué de ce que l'on appelle les dunes subrécentes, fut rompu en plusieurs endroits. Des aires de rupture se creusèrent profondément dans la tourbe et à partir d'elles des chenaux de marée s'érodèrent dans la tourbe en pénétrant très loin dans la plaine. Ainsi, progressivement, toute la plaine maritime actuelle était inondée, deux fois par jour, à l'exception toutefois d'un certain nombre d'îlots, formés par quelques dunes et buttes pléistocènes, mais principalement par quelques tourbières bombées à sphaignes, par exemple les Moères franco-belges, la Moëre basse de Meetkerke et la région de Gistel-Moere (fig. 1). Celles-ci témoignent de l'aspect de la région côtière avant la transgression (7) : une plaine tourbeuse d'où les bois n'étaient pas absents et où existaient également quelques établissements humains dont on a pu supposer récemment, non sans raison, que la population s'occupait non seulement de pêche et d'élevage, mais également d'agriculture (8).

Ce premier stade d'érosion que nous venons de décrire très sommairement, fut suivi d'un second, de durée beaucoup plus longue et à forte prédominance de sédimentation : recouvrement des îlots tourbeux et colmatage des chenaux. Il annonce la fin de la transgression et le début d'une phase de régression, qui coïncide avec les premières traces d'occupation humaine. Celles-ci, en l'absence de données archéologiques, doivent être datées à l'aide de textes par les historiens. Ces textes, fort rares encore au VIII<sup>e</sup> siècle, deviennent plus nombreux au siècle suivant et permettent de déterminer le caractère de ces premiers établissements et l'activité de ses occupants. Le premier texte qui nous fasse connaître un établissement humain fixe, date de 791 : il signale l'existence d'une exploitation agricole ou ferme (lat. *curtile*) entre Aardenburg et Oostburg en Flandre zélandaise, non loin de l'actuelle frontière belge-néerlandaise (9). Le nom de ce *curtile* (*Locuuirde*)

(7) S. J. DE LAET, *La Gaule septentrionale à l'époque romaine* (*Bull. de l'Inst. histor. belge de Rome*, XXVI, 1950-1951), pp. 195-196.

(8) J. M. G. VAN DER POEL, *De landbouw in het verste verleden* (*Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, 10-11, 1960-1961. Amersfoort, 1962), pp. 174-181.

(9) M. K. E. GOTTSCHALK, *Historische geografie van westelijk Zeeuwsvlaanderen*, I, p. 16 (Assen, 1955).

laisse supposer qu'il était situé sur une butte artificielle <sup>(10)</sup>. Bien que l'on ne sache rien au sujet de la grandeur de cette butte, il est permis de croire que ses occupants se sont adonnés plutôt à l'élevage qu'à l'agriculture. Cette opinion est fondée sur le témoignage d'autres textes du VIII<sup>e</sup> siècle, notamment de 707, 737 et 794, qui tous attestent la présence de *marisci* dans la région côtière, c'est-à-dire de schorres salins, affectés à l'élevage de moutons <sup>(11)</sup>. Ceci est encore le cas au IX<sup>e</sup> siècle, pendant lequel les mentions de *marisci* deviennent de plus en plus nombreuses <sup>(12)</sup>. L'occupation humaine à cette époque ne se fit donc probablement pas par grandes collectivités, mais par centres isolés d'élevage de moutons, que l'on qualifierait plutôt d'individuels. Leur situation sur des buttes artificielles, bien que protégées par des fossés ou de petites digues <sup>(13)</sup>, démontre qu'à ce moment il n'est pas encore question de la construction de digues défensives de quelque envergure. L'apparition, dans la région au nord de Bruges, de quelques toponymes en *-sele*, connus par des textes plus tardifs <sup>(14)</sup>, mais dont la formation, d'après les philologues <sup>(15)</sup>, ne peut se situer après 900, n'infirme pas l'idée que nous nous sommes faite de l'occupation humaine dans la région côtière au IX<sup>e</sup> siècle. Il est, en effet, permis de voir en ces toponymes des fermes isolées, notamment des centres d'élevage <sup>(16)</sup>. Les seuls établissements collectifs de la région côtière à ce moment se trouvent à une douzaine de kilomètres de la côte, à la limite des sols pléistocènes, à Oostburg et Bruges par exemple, où des fortifications

<sup>(10)</sup> M. GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland*, I (Belgisch Interuniversitair Centrum voor Neerlandistiek, 1960), p. 633, sub *v* *Lookwaarde*.

<sup>(11)</sup> GOTTSCHALK, *loc. cit.*

<sup>(12)</sup> M. GYSSELING-A. KOCH, *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, I (Bruxelles, 1950), p. 129; G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, I (Paris, 1943), pp. 249, 458.

<sup>(13)</sup> VAN DER POEL, *art. cit.*, p. 175.

<sup>(14)</sup> Dudzele : GYSSELING-KOCH, *op. cit.*, p. 297 (*Dudasela* : 1089); *Ghisensele* à Lissewege (Bruges, Gr. Séminaire, fonds des Dunes, n° 1386, a° 1299); *Spietsela* à Zuienkerke (Bruges, Hôp. Saint-Jean, Comm. Ass. publ., charte n° 33, a° 1243).

<sup>(15)</sup> Cf. l'opinion de M. Gyseling, dans AMERIJCKX-VERHULST, *Historisch-geografische problemen*, p. 11.

<sup>(16)</sup> J. LINDEMANS, *Toponymische verschijnselen geografisch bewerkt : Zele* (*Handel. Kon. Comm. Toponymie en Dialectologie*, XII, 1948, pp. 93-128).

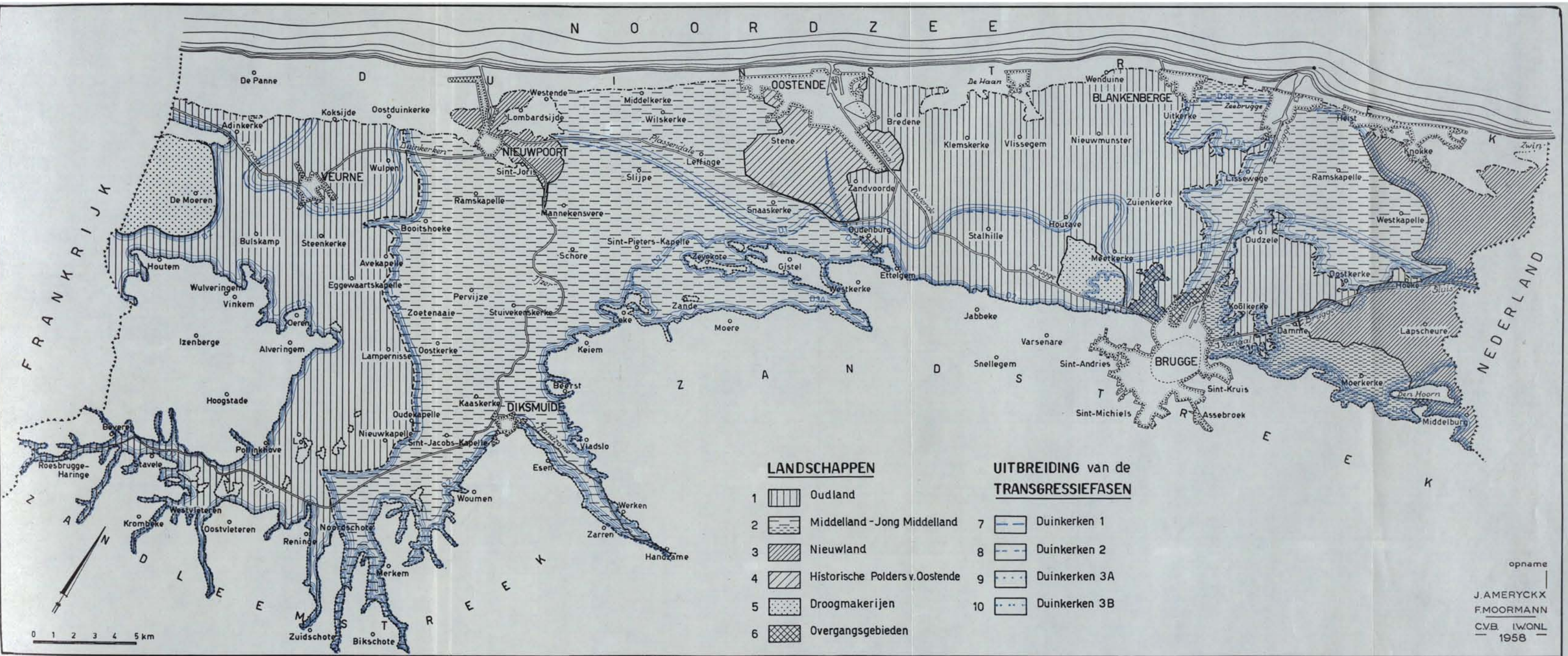


FIG. 1. — Extension des phases de la transgression dunkerquienne et paysages dans la région des polders.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Polders anciens.                     | 6. Zones de transition.                             |
| 2. Polders moyens — Polders subrécents. | 7. Extension de la transgression dunkerquienne 1.   |
| 3. Polders récents.                     | 8. Extension de la transgression dunkerquienne 2.   |
| 4. Polders historiques d'Oostende.      | 9. Extension de la transgression dunkerquienne 3A.  |
| 5. Lacs asséchés.                       | 10. Extension de la transgression dunkerquienne 3B. |

opname  
 J. AMERYCKX  
 F. MOORMANN  
 C.V.B. I.W.O.N.L.  
 1958

furent érigées contre le danger des invasions normandes dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle (17).

On doit attendre le x<sup>e</sup> siècle, plus précisément l'extrême fin de celui-ci, et le début du xi<sup>e</sup> siècle, avant de voir apparaître les noms des premiers villages de la plaine maritime flamande dans les textes : Leffinge et Vlissegem en 988 (18), Klemskerke et Houtave en 1003 (19). Cette apparition tardive n'est pas uniquement, ni même principalement la conséquence de l'état des sources. Elle semble être due avant tout à un phénomène géographique, notamment à l'inversion du relief. On constate, en effet, que trois des villages nommés sont situés sur des chenaux à relief inversé (néerl. « kreekruggen »), tandis que Houtave, situé sur un sol tourbeux, constitue une exception, qui probablement doit être expliquée par la date ancienne de sa fondation (ix<sup>e</sup> siècle) (20). Or, l'inversion du relief signifie que, par un tassement sélectif, les chenaux ensablés sont restés à leur niveau primitif et se sont mis en relief par rapport aux îlots d'argile sur tourbe, dont le niveau, à la suite du dessèchement, a descendu considérablement, formant des cuvettes (néerl. *poelen, kommen*). Ce phénomène s'est produit vraisemblablement dans le courant des ix<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles (21), de sorte que vers la fin du x<sup>e</sup> siècle seulement, de larges zones, constituées de sols de chenaux à relief inversé, sont devenues propres à une occupation humaine en villages, les sols de cuvettes étant impropres à l'habitat. Du viii<sup>e</sup>-ix<sup>e</sup> au x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècle donc, l'habitat, en se déplaçant des sols tourbeux vers les sols sableux et délaissant progressivement les anciennes buttes artificielles, d'individuel est devenu collectif.

En même temps s'est posé le problème de l'écoulement des eaux. Les chenaux, en effet, étaient colmatés et la formation

(17) DHONDT, *Ontstaan van het vorstendom Vlaanderen* (Rev. belge de Phil. et d'Hist., XXI, 1942), pp. 80-83.

(18) A. LEFRANC, *Histoire de la ville de Noyon* (Paris, 1887), p. 180 : *Latfinga, Fleskengem*.

(19) *Liber Traditionum sancti Petri Blandiniensis*, éd. A. Fayen (Gand, 1906), p. 101, n° 107 : *Holtawa, Clemeskirca*.

(20) A. VERHULST, *De Sint-Baafsabdij te Gent en haar grondbezit* (Bruxelles, 1958), p. 103.

(21) Puisque Houtave, le seul village situé sur un sol tourbeux, date du ix<sup>e</sup> siècle.



de cuvettes rendait à ce problème toute son acuité <sup>(22)</sup>. L'apparition des premières digues aux environs de l'an 1020, digues vraisemblablement très peu étendues, comme le démontre l'anthroponyme dont leur nom est composé <sup>(23)</sup>, permet de croire qu'aux environs de l'an 1000 les premiers ouvrages d'écoulement et de défense contre les eaux ont été entrepris, ce qui cadre bien d'ailleurs avec l'apparition des premiers villages <sup>(24)</sup>. Ceux-ci à leur tour témoignent de la croissance démographique qui s'observe à ce moment dans toute l'Europe occidentale, premièrement en Flandre.

\*  
\*\*

Il est curieux, dans ces circonstances, que l'on doive attendre la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle pour qu'apparaissent plus nombreux dans les textes les noms de villages de la région côtière <sup>(25)</sup>. Les historiens, jusqu'à présent, n'y avaient pas prêté d'attention <sup>(26)</sup> : ils croyaient à une pénurie de textes. Les pédologues, au contraire, constatèrent l'existence d'une troisième phase transgressive, la transgression dunkerquienne III, inconnue des historiens. Ils purent même distinguer, séparées selon eux par quelques dizaines d'années, deux phases dans cette transgression, dont la première, appelée transgression dunkerquienne III A, affecta surtout la région de l'Yser, la seconde, appelée transgression dunkerquienne III B, la région au nord-est de Bruges (fig. 1). Ayant pris connaissance de ces faits, nous avons entrepris des recherches dans les textes du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, qui nous ont permis non seulement de

<sup>(22)</sup> Cf. l'exposé de ce problème par R. Tavernier, dans : AMERIKX-VAN HUIST, *Historisch-geografische problemen*, p. 13.

<sup>(23)</sup> GOTTSCHA K, *Historische geografie van westelijk Zeeuws-Vlaanderen*, I, p. 20.

<sup>(24)</sup> Aux Pays-Bas également les premières digues n'apparaissent pas avant l'an mil : J. F. NIEMFYER, *De vroegste berichten omtrent bediiking in Nederland (Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 49, 1953, pp. 206-231).

<sup>(25)</sup> Blanchard s'est trompé dans la chronologie de la plaine maritime flamande en utilisant une charte fautive de 961, identique à une charte authentique de 1089 et dans laquelle apparaissent un grand nombre de villages de la région côtière. Sur cette erreur : DHONDT, *Ontstaan van het vorstendom Vlaanderen (Rev. belge de Phil. et d'Hist.*, XXI 1942), p. 82, n. 1.

<sup>(26)</sup> Sauf Dhondt : cf. note précédente.

confirmer les affirmations des pédologues, mais même de dater de façon assez précise les deux phases A et B (27).

La phase A peut être identifiée avec les inondations catastrophiques de la mer dont font mention les *Annales Blandinienses* en 1014 et 1042 (28). D'autre part certains sites, qui existaient déjà au x<sup>e</sup> siècle, ne sont plus mentionnés pendant la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle : Leffinge, de 988 à 1060/70, Testerep, de 992/94 à 1065. Ce sont précisément ceux dont les pédologues nous apprennent qu'ils furent inondés, tandis que d'autres, qu'ils situent en dehors de la zone inondée, sont mentionnés pendant la transgression, par exemple Meetkerke en 1041. Enfin, ce n'est qu'à partir de 1060 qu'apparaissent, en nombre toujours croissant, les premiers villages dans la plaine émergente (29). La phase A peut donc être datée entre 1014 et le milieu du xi<sup>e</sup> siècle environ.

\*  
\* \*

Le trait caractéristique de la troisième transgression dunkerquienne est que son extension dans la plaine maritime fut, pour la première fois dans l'histoire de cette région, limitée par la construction de digues. Pour arrêter vers l'ouest et le sud-ouest les inondations causées, pendant la phase A, par la vaste aire de rupture de l'estuaire de l'Yser, on construisit, en effet, dans le Métier de Furnes l'ancienne digue de Mer (« Oude Zeedijk »), qui s'étend d'Oostduinkerke à Lo (fig. 2). Le pendant oriental de cette digue est la digue de la Wateringue de Blankenberge, qui se dirige de Bredene à Oudenburg. Son rôle a été moins important, car les inondations n'atteignaient qu'une ligne Ostende-Zandvoorde, où s'étendait un estran de quelques kilomètres de largeur, dans lequel des chenaux importants faisaient défaut.

Dans la région au nord-est de Bruges, où le début de la phase A se situe à peu près au même moment que la rupture

(27) Pour la démonstration détaillée, on se reportera à notre étude *Historische geografie van de Vlaamse kustvlakte tot omstreeks 1200* (Bijdragen voor de Gesch. der Nederl., XIV, 1959).

(28) Ph. GRIFRSON, *Les Annales de Saint-Pierre de Gand et de Saint-Amand* (Bruxelles, 1937), pp. 24-25.

(29) Références aux sources dans VERHULST, *Historische geografie van de Vlaamse kustvlakte*, pp. 12-13.

près de Nieuport, le fait le plus marquant est la formation ou l'extension du Zwin, c'est-à-dire le bras de mer séparant l'île de Kadzand de la terre ferme — l'ancien *Sincfal* de la *Lex Frisionum* <sup>(30)</sup> — dont les eaux inondèrent la partie orientale de la plaine. Afin de protéger une partie de la région, on éleva la digue de Blankenberge, qui va de Blankenberge à

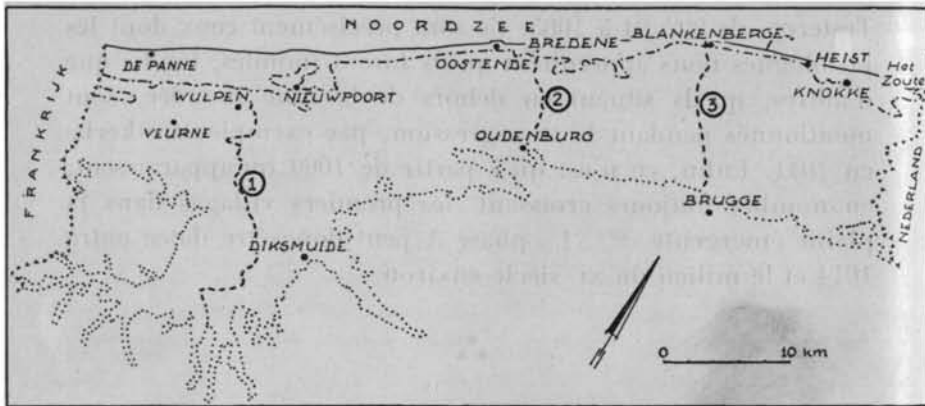


FIG. 2. — Les trois digues les plus anciennes de la région des polders (XI<sup>e</sup> siècle) : 1. Ancienne digue de mer; 2. Digue de la Wateringue de Blankenberge; 3. Digue de Blankenberge.

Bruges, par Saint-Jean-sur-la-Digue et Saint-Pierre-sur-la-Digue (fig. 2). Vers l'est l'inondation n'a pas atteint la région de Lapscheure-Moerkerke, tandis qu'en territoire néerlandais elle s'est arrêtée devant Oostburg, situé à ce moment sur la côte de Flandre zélandaise et où apparaissent précisément à cette époque dans les textes les premiers noms de digues <sup>(31)</sup>.

La construction de digues a donc joué un rôle essentiel dans cette première phase de la transgression dunkerquienne III. En vérité, ce sont les pédologues qui l'affirment, puisque les textes historiques, exception faite de la mention de quelques digues peu importantes aux environs d'Oostburg, ne nous renseignent pas à cet égard. L'opinion des pédologues est néanmoins très vraisemblable. Non seulement elle se fonde sur le fait que les couches argileuses, déposées par la transgression,

<sup>(30)</sup> Cf. dernièrement M. GYSSELING, *Het oudste Fries (It Beaken. Tijdschrift van de Fryske Akademy, XXIV, 1962)*, pp. 3-5.

<sup>(31)</sup> GOTTSCHALK, *Historische geografie van westelijk Zeeuws-Vlaanderen*, I, pp. 18-19.

s'arrêtent au pied des grandes digues que nous avons citées, mais, en plus, les circonstances historiques, notamment l'existence dans la plaine maritime aux environs de l'an 1000, d'un certain nombre de villages, la rendent acceptable. D'autre part des centres comme Furnes et Bruges, où était établi à ce moment un pouvoir comtal fort, auquel on a d'ailleurs attribué d'autres initiatives dans l'organisation de l'espace flamand<sup>(32)</sup>, n'ont pas pu ne pas s'intéresser à ces travaux de défense. Il faut, enfin, tenir compte du fait que la construction de ces digues, bien qu'elles s'étendent parfois sur plus de dix kilomètres, n'a pas demandé un effort dépassant les moyens de l'époque<sup>(33)</sup>. La digue de la Wateringue de Blankenberge et la digue de Blankenberge n'étaient pas très importantes du point de vue de la défense, puisque à grande marée seulement l'eau a pu les atteindre. L'Oude Zeedijk, d'autre part, était probablement à l'origine un enchaînement de digues locales, élevées aux endroits les plus dangereux<sup>(34)</sup>. Dans les deux zones d'inondation, que l'on appelle la région des polders moyens, par opposition aux polders anciens, situés à l'ouest de l'Oude Zeedijk et entre la digue de la Wateringue de Blankenberge et la digue de Blankenberge et qui ne furent plus inondés après le ix<sup>e</sup> siècle, apparaissent, à partir de 1060 environ, un très grand nombre de villages<sup>(35)</sup>. Il faut insister sur le fait que l'apparition de la plupart de ceux-ci n'est pas due à des endiguements offensifs, mais au colmatage naturel de la plaine d'inondation.

Dans la zone d'inondation de l'Yser par exemple (fig. 3), ce n'est qu'au xii<sup>e</sup> siècle, à mesure que l'occupation humaine s'approche du lit de l'Yser et de son estuaire, qu'apparaissent les premiers endiguements de polders proprement dits, notamment aux environs de Ramskapelle au sud de Nieupoort, dans

<sup>(32)</sup> J. DHOONT, *Développement urbain et initiative comtale en Flandre au xi<sup>e</sup> siècle* (*Revue du Nord*, XX, 1948, pp. 133-156).

<sup>(33)</sup> Sur la technique de la construction de digues, cf. G. D. VAN DER HEIDE, *Dijkbouw door de eeuwen heen* (dans : *Honderd Eeuwen Nederland. Antiquity and Survival*, vol. III, n<sup>o</sup> 5-6, La Haye, 1959), pp. 272-287.

<sup>(34)</sup> Cf. l'exposé de R. Tavernier, dans AMERIJCKX-VERHULST, *Historisch-geografische problemen*, p. 18.

<sup>(35)</sup> Pervijze (1063); Snaaskerke (1067); Lissewege (1060/70); Uitkerke (1060/70) e.a. Références dans VERHULST, *Historische geografie van de Vlaamse kustvlakte*, pp. 14 (n. 1 et 2), 17, 20.

le deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle. On les appelle les polders récents. Leur endiguement a généralement été entrepris par quelques grandes abbayes : Ter Duinen, Bourbourg, Saint-Pierre d'Oudenburg, par exemple, à qui le comte a concédé d'importantes étendues de schorres dans l'estuaire de l'Yser et qui y ont établi de vastes exploitations agricoles <sup>(36)</sup>. Dans les



FIG. 3. — L'estuaire de l'Yser et les principaux chenaux de la transgression dunkerquoise 3.

<sup>(36)</sup> Notre ancien étudiant, M. Robert Boterberge, aujourd'hui licencié en philosophie et lettres, a consacré sa thèse de licence à la géographie historique de l'estuaire de l'Yser. Cette étude paraîtra dans les *Handelingen van de Maatschappij voor Geschied. en Oudheidkunde te Gent*, Nouvelle série, 1962.

polders moyens, au contraire, gagnés par le colmatage naturel, domine la grande propriété du comte et de ses vassaux (37).

\*  
\*\*

Au nord-est de Bruges au XII<sup>e</sup> siècle, on ne rencontre même pas, dans la zone inondée au XI<sup>e</sup> siècle, de polders proprement dits. Dans cette région, en effet, la phase B de la troisième transgression dunkerquienne a causé à nouveau d'importantes inondations dès 1134. Elles sont signalées, sous cette date, par toutes les annales et chroniques de l'époque, qui, en plus, les situent principalement dans les régions des estuaires des grands fleuves, Escaut, Meuse et Rhin (38). Le Zwin atteint à ce moment son extension maximale : le bras de mer entre Knokke et l'île de Kadzand, large de 4 km, pénètre dans la plaine et y forme de nombreux chenaux, dont le plus important, le Zwin proprement dit, reliera désormais Damme à la mer; entre Damme et Bruges s'étend un estran sans chenaux de quelque importance (fig. 4) (39).

Afin de circonscrire la zone submergée et de protéger l'intérieur, une longue digue fut construite, vraisemblablement en plusieurs étapes. Composée de divers tronçons qui portent chacun un nom différent, elle va de Uitkerke à Damme, par Heist, Knokke, Westkapelle, Hoeke et Oostkerke (fig. 5). Des textes, cette fois, nous renseignent au sujet de sa construction, notamment en ce qui concerne le tronçon Hoeke-Oostkerke-Damme. Celui-ci, appelé Krinkeldijk, bordant par le nord le Zwin proprement dit, fut vraisemblablement construit aux environs de l'an 1170. Il est même certain que le pouvoir comtal a participé à sa construction, s'il ne l'a pas dirigée. En

(37) Sur le domaine comtal cf. L. VOËT, *De graven van Vlaanderen en hun domein (864-1191)* (*Wetenschappelijke Tijdingen*, 7, 1942, col. 25-32); Id., *De Middeleeuwse Vorst. Het vorstelijk domein* (dans : *Flandria Nostra*, V. Anvers, 1960), pp. 70 suiv.; A. VERHULST-M. GYSSELING, *Le compte général de 1187, connu sous le nom de « Gros Brief » et les institutions financières du comté de Flandre au XII<sup>e</sup> siècle* (Bruxelles, Comm. Royale d'Histoire, in-8°, 1962).

(38) C. WEIKINN, *Quellentexte zur Witterungsgeschichte Europas von der Zeitwende bis zum Jahre 1850. Hydrographie*, I (Berlin, 1958), pp. 47-48.

(39) J. AMERIJCKX, *Ontstaan en evolutie van het Zwin in België* (*Natuurwetenschappelijk Tijdschrift*, 34, pp. 99-110).

1174, en effet, le comte Philippe d'Alsace expropria une terre du chapitre Saint-Donatien de Bruges à Oostkerke, dans le but d'y construire une digue (40). Il dédommagea le chapitre en lui accordant une rente qui, en 1187, dans le compte général du comté, fut inscrite avec la mention « *pro terra cambita in Suuen* » (41). C'est la plus ancienne mention du Zwin propre-

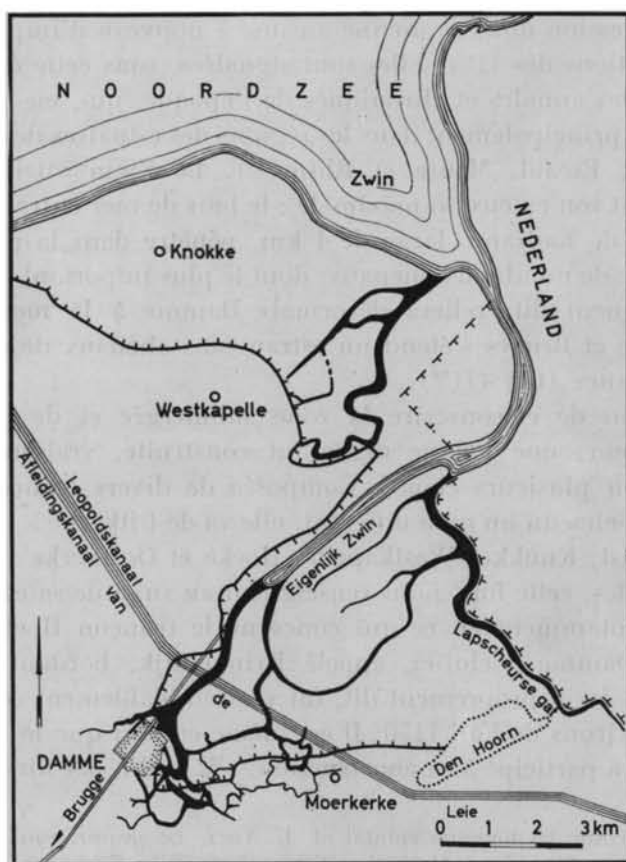


FIG. 4. — L'embouchure du Zwin et les principaux chenaux dunkerquois 3B (le Lapscheurse Gat date cependant du xvi<sup>e</sup> siècle).

(40) Bruges, Arch. de l'Evêché, fonds Saint-Donatien, original : « quoniam pro terra Sancti Donatiani quam in faciendo fossato occupari iussi in parrochia de Ostkerca XL solidos per singulos annos eidem ecclesie me solviturum constitui... ».

(41) VERHULST-GYSSELING, *Le compte général de 1187*, pp. 134, 177.

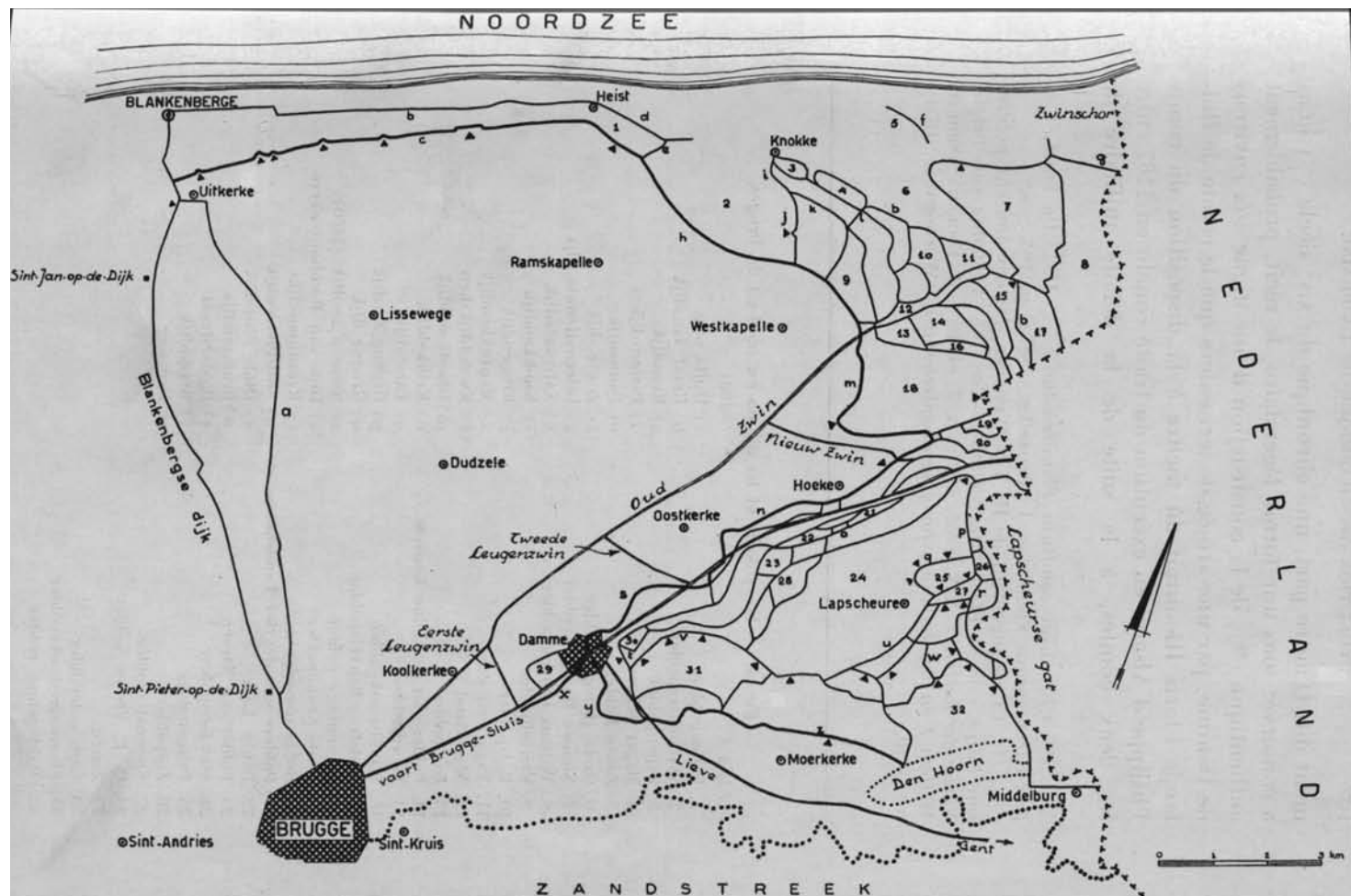


FIG. 5. — Les polders et les digues au nord-est de Bruges (voir explications de la figure, page 102).



ment dit. D'autre part, une chronique du XIV<sup>e</sup> siècle <sup>(42)</sup> nous a conservé; sous une forme légendaire, le récit, probablement authentique <sup>(43)</sup>, de la construction d'une digue aux environs de Damme, par une armée de terrassiers que le comte de Hollande Floris III aurait dû mettre à la disposition du comte Philippe d'Alsace, en exécution du traité conclu en 1167 entre les deux comtes, à la suite de la défaite militaire de

<sup>(42)</sup> *Chronicon comitum Flandrensium*, ed. J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, I (Bruxelles, 1887), p. 105.

<sup>(43)</sup> Cf. le jugement de H. VAN WERVEKE, *De economische politiek van Filips van de Elzas (Mededelingen Kon. Vl. Academie van België, Klasse der Letteren, XIV, 1952, n° 3)*, p. 7, et de S. J. FOCKEMA ANDREAE, *Willem I en de Hollandse hoogheemraadschappen* (Wormerveer, 1954), pp. 9-10.

FIG. 5. — Les polders et les digues au nord-est de Bruges.

<i>Polders</i>	<i>Digues</i>
1. Pannepolder	a) Dulle weg
2. Vardenaarspolder	b) Graaf Jansdijk
3. Papenpolder	c) Evendijk
4. Mager Schorre	d) Pasteurdijk
5. Zoute Polder	e) Pannedijk
6. Oude Hazegraspolder	f) Zoute dijk
7. Nieuwe Hazegraspolder	g) Internationale dijk
8. Willem Leopoldpolder	h) Kalvekedijk
9. Keuvelpolder	i) Knokkendijk
10. Butspolder	j) Kragendijk
11. Vagevierspolder	k) Meunikkendijk
12. Nieuwland	l) Kwaaddijksken
13. Baespolder	m) Bloedlozendijk
14. Polder van de kleine Keuvele	n) Krinkeldijk
15. Noordpolder	o) Landsdijk
16. Schellebankpolder	p) Groene Zeedijk
17. Godefroy-Beukelspolder	q) Groene dijk
18. Greveninge polder	r) Nieuwe zeedijk (1650)
19. Zoute pannepolder	s) Dijk van Romboutswerve
20. Robbemoreelpolder	t) Krommendijk
21. Polders van de vier Landsheren	u) Sint-Pietersdijk
22. Polder Lem	v) Oude Sluisdijk
23. Polder van Namen	w) Brolozendijk
24. Sint-Jobspolder	x) Polderstraat
25. Pannepolder	y) Branddijk
26. Zeepolder	z) Damweg
27. Spermaliepolder	
28. O. L. Vrouw polder	
29. Zeuge	
30. Carbosadepolder	
31. Stampaartshoekpolder	
32. Maldegemse polder	

Floris III (44). Enfin, en 1180, le même comte de Flandre fonda à l'endroit où le chenal du Zwin proprement dit n'était plus navigable, le port de Damme, après avoir fait construire dans le chenal un barrage (néerl. « dam »), auquel la ville doit son nom (45). Le nouveau port fut relié à Bruges par le creusement d'un canal (46). Peu après 1180, le barrage de Damme devint le point de départ de l'endiguement de la plaine d'inondation située à l'est du Zwin proprement dit (47). Le territoire de Moerkerke fut regagné sur les flots par la construction d'une digue de Damme à Den Hoorn, tandis qu'au XIII<sup>e</sup> siècle plusieurs grands polders furent endigués, sur le territoire de Lapscheure notamment, ainsi qu'à Westkapelle (polder de Greveninge) et à Knokke (Vardenaarspolder). Ces grands polders sont devenus eux-mêmes le point de départ d'un grand nombre de petits polders, gagnés sur le Zwin par la construction de diguettes en forme d'arc (fig. 5). Tout comme dans l'estuaire de l'Yser, ce furent quelques grandes abbayes, cisterciennes surtout, notamment Marquette, Vaucelles et Spermalie, qui — en confiant parfois l'exécution des travaux à des patriciens brugeois ou à certains officiers comtaux — ont réalisé les endiguements de ces polders récents. Au début du XV<sup>e</sup> siècle il ne restait plus de la zone inondée au nord-est de Bruges que le chenal du Zwin proprement dit, complètement endigué et progressivement ensablé.

\*  
\*\*

L'histoire de la formation de la plaine maritime flamande telle que nous venons de l'écrire très sommairement, pose certains problèmes historiques que, pour finir, nous ne pouvons qu'indiquer.

En premier lieu, l'origine et l'histoire ancienne de la

(44) Cette clause, toutefois, ne se trouve pas dans le texte original du traité qui est conservé, cf. E. STRUBBE, *De oorkonden uit het Vlaamsche gravelijke archief op het Sint-Donaasfonds te Brugge (Hand. Soc. Emulation te Brugge, LXXVII, 1934, pp. 98-100)*.

(45) VAN WERVEKE, *art. cit.*, p. 7.

(46) AMERIJCKX, *Ontstaan en evolutie van het Zwin*, pp. 107-108.

(47) Nous avons consacré une étude détaillée à ces endiguements : A. VERHULST, *Middeleeuwse impolderingen en bedijkingen van het Zwin (Bull. Soc. belge d'Etudes géogr., XXXVIII, 1959, pp. 21-54)*.

ville de Bruges. Traditionnellement et jusqu'aux récentes recherches des pédologues, on a expliqué l'origine de Bruges comme ville portuaire, principalement par sa situation à l'extrémité du bras du Zwin, dont on fit remonter l'existence au VIII<sup>e</sup> siècle. On vient de voir que cette explication doit être abandonnée, puisque ce bras du Zwin ne date que du XI<sup>e</sup> siècle et que, précisément pour relier Bruges à la mer, on a fondé à son extrémité le port de Damme, dont la communication par eau avec Bruges a dû être assurée par le creusement d'un canal. Nous avons, dès lors, proposé dans une autre étude (<sup>48</sup>), l'explication suivante. Bruges, dont l'origine remonte au IX<sup>e</sup> siècle, devrait sa situation comme port de mer médiéval à un large chenal de la transgression dunkerquienne II, dont l'existence entre Zeebrugge et Bruges, a été démontrée — par des recherches pédologiques d'abord et même par la découverte de l'épave d'un bateau à 400 m au nord de la ville. Ce chenal serait resté ouvert jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. Pendant la régression du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, la ville se serait développée principalement comme centre administratif, s'orientant vers l'intérieur du comté (<sup>49</sup>). Au XI<sup>e</sup> siècle, lorsque la phase A de la transgression dunkerquienne III atteignit le nord de la ville, la navigation de Bruges à la mer serait devenue à nouveau possible, à marée haute notamment, à travers la plaine d'inondation (<sup>50</sup>). La régression de la mer, vers la fin du XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle, interrompit cette voie et un canal fut creusé, l'Oude Zwin, en utilisant certains chenaux restés ouverts sur le territoire d'Oostkerke, reliant ainsi Bruges au large bras de mer entre l'île de Kadzand et la terre ferme. La formation, entre 1134 et 1180, du Zwin proprement dit aurait enfin fourni à Bruges un accès à la mer qui, lui aussi, n'a existé que pendant quelques siècles.

Un autre problème à propos duquel une étude, même provisoire, fait encore défaut, est constitué par l'histoire des wate-

(<sup>48</sup>) A. VERHULST, *Les origines et l'histoire ancienne de la ville de Bruges (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)* (*Le Moyen Age*, LXVI, 1960, pp. 37-63).

(<sup>49</sup>) Nous avons emprunté cet élément de notre thèse à J. DHOONT, *De vroege topografie van Brugge* (*Hand. Maatsch. Gesch. en Oudheidk. Gent*. Nouvelle série, XI, 1957, pp. 3-30).

(<sup>50</sup>) La possibilité d'une telle navigation a été démontrée par S. J. FOCKEMA ANDREAE, *Het vraagstuk van Brugge* (*Tijdschr. Kon. Nederl. Aardrijksk. Genootschap*, LXXVI, 1959, pp. 22-25).

ringues, c'est-à-dire les institutions publiques qui s'occupent encore de nos jours de l'écoulement des eaux et de l'entretien des digues et des écluses. Nos recherches fournissent maintenant un point de départ à une telle étude <sup>(51)</sup>, puisque des rapports étroits semblent avoir existé au moyen âge entre, d'une part, le statut de ces organisations et leur circonscription et, d'autre part, la date à laquelle et la façon dont les différentes parties de la région côtière furent gagnées sur la mer. Les polders anciens et moyens, en effet, gagnés sur la mer par colmatage naturel au début du XII<sup>e</sup> siècle au plus tard, font partie de quelques grandes wateringues, dépendant étroitement du pouvoir comtal, en l'occurrence le banc échevinal de la châtellenie. En outre, les limites de ces wateringues correspondent en général aux grandes digues élevées aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles <sup>(52)</sup>. Les polders récents, au contraire, endigués principalement par les grandes abbayes depuis le deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle, constituent, dans la plupart des cas, de petites wateringues autonomes, dépendant seulement de l'abbaye intéressée <sup>(53)</sup>.

D'autres aspects encore de l'histoire de la région attendent d'être étudiés de plus près. En premier lieu les problèmes posés par l'histoire des institutions judiciaires et administratives, notamment la structure très particulière du Franc de Bruges, caractérisée par l'existence d'un seul banc échevinal à Bruges et d'un grand nombre de métiers, dont l'origine et l'étendue peuvent être expliquées en partie par la géographie historique de la région <sup>(54)</sup>.

<sup>(51)</sup> Nous avons indiqué les grandes lignes d'une recherche future dans notre étude *De historische geografie van de Vlaamse kustvlakte tot omstreeks 1200*, pp. 32-37, où l'on trouvera également, p. 35, n. 1, une orientation bibliographique et un premier relevé des sources.

<sup>(52)</sup> La Wateringue de Blankenberge a comme limites, à l'ouest la Digue de la Wateringue de Blankenberge, de Bredene à Oudenburg, et à l'est la digue de Blankenberge, de Blankenberge à Bruges. Les Wateringues réunies d'Eyensluis et de Groot-Reigersvliet ont comme limites, à l'ouest la Digue de Blankenberge, et à l'est la digue de Heist à Damme.

<sup>(53)</sup> Un bel exemple d'une telle wateringue a été étudié par M. MOLLAT, *Les hôtes de l'abbaye de Bourbourg (Mélanges L. Halphen)*, Paris, 1951, pp. 513-521).

<sup>(54)</sup> M. E. Warlop, ancien étudiant de l'Université de Gand, aujourd'hui archiviste-paléographe aux Archives de l'Etat à Bruges, a consacré, en 1959, une remarquable thèse de licence, encore inédite, à

On reconnaît aussi, généralement, l'importance du facteur social dans l'histoire des institutions, particulièrement en Flandre maritime <sup>(55)</sup>. L'histoire sociale de la région, cependant, n'a pas fait de grands progrès depuis Henri Pirenne <sup>(56)</sup>, sauf peut-être du point de vue de l'étude des rapports de force entre les divers groupes sociaux dont se composait la société en Flandre maritime au XII<sup>e</sup> siècle <sup>(57)</sup>.

Ces problèmes d'histoire sociale, à leur tour, peuvent être élucidés en partie par l'étude de la distribution de la propriété foncière. L'évolution géographique de la plaine maritime, ici également, peut être d'un grand secours : en effet, la localisation des éléments du domaine comtal, la configuration des grandes seigneuries laïques et des propriétés ecclésiastiques, les caractères de la propriété paysanne enfin, sont largement déterminés par elle <sup>(58)</sup>.

Cet aperçu sommaire suffit à démontrer, croyons-nous, que l'histoire de la plaine maritime flamande est riche en problèmes et continuera encore pendant longtemps à fournir aux historiens l'occasion d'études importantes et fructueuses.

ces problèmes, sous le titre *Bijdragen tot de geschiedenis der vorming van het Brugse Vrije*. Utilisant partiellement les données de M. Warlop, nous avons consacré aux institutions de la Flandre maritime, plus particulièrement du point de vue de la formation des communes, une étude sous le titre *Die Binnenkolonisation und die Anfänge der Landgemeinde in Seeflandern (Vorträge und Forschungen hg. vom Institut für geschichtliche Landesforschung, geleitet von Th. Mayer, t. VII. Konstanz, 1962)*.

<sup>(55)</sup> Cf. e.a. R. VAN CAENEGEM, *Geschiedenis van het strafprocesrecht in Vlaanderen van de XI<sup>e</sup> tot de XIV<sup>e</sup> eeuw* (Bruxelles, 1956), pp. 112-113.

<sup>(56)</sup> H. PIRENNE, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328* (Bruxelles, 1900), pp. 111 et suiv.; Id., *Histoire de Belgique*, I (Bruxelles, 1929<sup>s</sup>), pp. 155-157.

<sup>(57)</sup> Nous faisons allusion à l'étude de J. DHONDT, *Les « Solidarités » médiévales. Une société en transition : la Flandre en 1127-1128* (*Annales. Economies-Sociétés-Civilisations*, 1957, pp. 529-560). Nous avons réuni quelques données sur le statut juridique et social de la population paysanne dans notre étude *Die Binnenkolonisation und die Anfänge der Landgemeinde in Seeflandern*.

<sup>(58)</sup> Cf. notre article, cité à la note précédente.

# Essai sur l'organisation nationale de la recherche scientifique

## *Le problème belge*

**Robert HOTYAT,**  
Licencié en sciences  
géographiques

par

et

**Jacques F. THEYS,**  
Licencié en sciences  
économiques et financières

Les auteurs ont collaboré pendant près de trois ans <sup>(1)</sup> au *Premier Inventaire des ressources de la recherche scientifique en Belgique* <sup>(2)</sup>. Au terme de ce travail, ils en présentent les principales conclusions et ce, face aux conditions essentielles auxquelles doit satisfaire l'organisation d'une recherche nationale pour que celle-ci soit efficace. En ce qui concerne l'énoncé de ces conditions, cet article n'est qu'un essai : il ne traite pas la matière à fond et ne repose pas sur une information complète; il n'est pas non plus original : il doit beaucoup aux conceptions d'experts réputés; les auteurs ont préféré donner des extraits d'écrits de ces personnalités plutôt que d'en déformer la pensée, quitte à ce que ce travail y perde sans doute en unité.

### Introduction

L'importance de la recherche scientifique dans le progrès économique d'une nation développée a été mise clairement en évidence à maintes reprises.

<sup>(1)</sup> En tant que chargés de recherche à l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, attachés au Centre d'étude des problèmes sociaux et professionnels de la technique.

<sup>(2)</sup> *Premier Inventaire des ressources de la recherche scientifique en Belgique* — 1958, 9 fascicules, Centre d'étude des problèmes sociaux et professionnels de la technique, Bruxelles, 1960-1961.

C'est sur le terrain de la recherche scientifique que se mène l'essentiel de la lutte économique entre les nations du bloc occidental et entre les blocs occidental et soviétique. C'est aussi principalement par l'accroissement de cette recherche que les pays développés peuvent se défendre contre la concurrence commerciale des pays du Tiers-Monde qui, s'ils ont surtout produit jusqu'à présent des matières premières, franchissent, certains l'ont déjà fait, les premières étapes de leur industrialisation.

En effet, du point de vue économique, un pays développé se différencie d'un pays en voie de développement certes par une production industrielle par habitant supérieure, mais davantage par la qualité de cette production, sa « finition », en bref la quantité de « valeur ajoutée ». Celle-ci est le résultat de l'application de techniques évoluées, de la capacité de la main-d'œuvre, de la productivité de l'appareil de recherche scientifique <sup>(3)</sup>.

Il importe donc que, pour continuer son développement économique, notre nation possède un appareil de recherche scientifique efficace et productif. Or, il apparaît que tel n'est pas le cas, si l'on consulte la balance des brevets, celle-ci est exagérément déficitaire :

- Du point de vue des importations, 81,5 % des demandes de dépôts de brevet en Belgique proviennent de l'étranger contre 17 % aux Etats-Unis, 25,4 % en Allemagne, 40,7 % en Grande-Bretagne, 44,8 % en France, 51,6 % en Italie, 52,7 % en Suède, 56,5 % en Suisse et 72,3 % aux Pays-Bas;
- Du point de vue des exportations, si l'on compare celles de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suisse — pays d'importance comparable — vers huit pays d'Europe occidentale et les Etats-Unis, la Belgique vient toujours après la Suisse et les Pays-Bas, dans l'ordre, avec des pourcentages insignifiants <sup>(4)</sup>.

<sup>(3)</sup> Il est apparu que le développement de ces trois moyens est lié dans une certaine mesure. Les besoins de certaines recherches nécessitent des progrès techniques, lesquels à leur tour requièrent une main-d'œuvre plus qualifiée.

<sup>(4)</sup> Moyenne annuelle pour la période 1950-1957. Source : *La protection des inventions en France et à l'étranger*, Ministère de l'Industrie, Institut national de la propriété industrielle, Paris, 1960.

Cette situation est malsaine pour un pays qui souhaite rester dans le groupe de tête des nations industrielles. En effet, ainsi que l'explique M. Henry, Directeur de l'I.R.S.I.A. (5) :

« Une opposition systématique au principe des licences (5bis) serait aussi absurde qu'un acquiescement total. La licence est, parmi beaucoup d'autres, un moyen d'acquérir des informations. Il peut parfois être nécessaire et plus avantageux d'en acquérir. S'il s'agit de domaines largement développés à l'étranger et dans lesquels nous devons cependant nous engager, repartir de zéro serait illogique et ruineux.

» Mais la pratique exclusive de la licence implique qu'on accepte dès le départ un retard qui ne fera que s'accroître. Pendant que le licencié adapte le procédé aux conditions locales, l'inventeur continue ses recherches, transforme et améliore. Le contrat peut certes prévoir le bénéfice d'utilisation des améliorations, mais ce processus conduit, lentement peut-être, mais inéluctablement à un état de dépendance totale vis-à-vis de l'étranger et parfois à l'absorption pure et simple.

» Pour y parer, l'industrie doit disposer d'une monnaie d'échange; ce sera le produit de sa propre recherche (6). »

La balance des brevets ne permet pas d'apprécier la productivité de l'ensemble de l'appareil de notre recherche scientifique, mais seulement celle des laboratoires de sciences appliquées et, indirectement, de sciences exactes. Mais si l'on admet le mouvement des boursiers de spécialisation entre pays développés comme critère plus général, la situation de la Belgique n'apparaît pas sous un jour plus favorable. C'est ainsi que l'examen du mouvement entre les Etats-Unis et la Belgique fait ressortir que si nos boursiers vont aux Etats-Unis se perfectionner en médecine, sciences exactes ou appliquées, économie, le plus grand nombre de boursiers américains vient étudier chez nous l'archéologie et l'histoire de l'art (7). Encore faudrait-il savoir s'ils sont attirés par

(5) Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture.

(5bis) Il s'agit de la « licence » d'application d'un brevet, concédée par le détenteur contre redevance.

(6) Louis HENRY, *La recherche appliquée* (revue *Industrie*, Bruxelles, janvier 1960).

(7) Période 1951-1957.



la qualité de notre recherche ou celle de notre enseignement, reflet de la première, ou bien par la richesse de nos monuments et de nos collections.

Quelle est la cause de cette insuffisance de notre recherche? L'examen de son organisation devrait fournir une réponse. Pour lui donner un cadre, cette analyse sera intégrée dans un exposé des conditions essentielles de l'efficacité d'une recherche nationale, telles que s'accordent à les définir des experts qualifiés:

- Les buts des recherches doivent être choisis en fonction des objectifs économiques et sociaux de la nation;
- Une recherche programmée requiert un appareil discipliné consacré exclusivement à la recherche;
- Tout effort particulier de recherche doit avoir une ampleur suffisante pour pouvoir être efficace;
- L'effort financier en faveur de la recherche programmée doit être suffisant, continu, clairement réparti et efficacement distribué;
- Il faut un personnel de recherche suffisant de haute qualité, qui jouisse de conditions d'emploi et de travail favorables à la création;
- L'information, tant sur les recherches en cours que sur les résultats, doit être efficacement organisée.

### **I. Les buts des recherches doivent être choisis en fonction des objectifs économiques et sociaux de la nation**

Placé, du point de vue économique et social, devant la nécessité inéluctable d'une politique de recherche scientifique, un Etat développé, même très riche, est limité quant aux moyens à attribuer à cette politique; il lui faut donc, pour utiliser au mieux ces moyens, choisir et préciser le but des recherches à mener en fonction des objectifs économiques et sociaux (\*) de la collectivité nationale. L'orientation de la

(\*) Le savoir désintéressé, culturel, doit être un des objectifs sociaux d'une nation à haut niveau de vie si celle-ci veut éviter de tomber dans

recherche est, par conséquent, subordonnée à l'acte politique qu'est en définitive la programmation économique et sociale; réciproquement, cette dernière est dépendante des nouvelles perspectives ouvertes par le progrès de la recherche.

*Le choix des buts ou thèmes de recherche résulte donc de l'évaluation comparative dans le contexte économique-social des résultats attendus des recherches à développer, compte tenu des possibilités existantes de l'appareil de recherche et des investissements à consentir, le tout envisagé dans le temps dans une perspective d'urgence relative.*

Cette prospection dans le temps est essentielle : l'U.R.S.S., par exemple, considère son programme astronautique comme rentable aux divers termes; à court terme, car il exige la mise au point d'alliages spéciaux, de combustibles ultra-purs, de dispositifs électroniques de haute qualité, d'où de nouvelles possibilités pour l'industrie; à moyen terme, car l'astronautique est un banc d'essai idéal pour l'automatisme qui déterminera les structures industrielles de demain; à long terme, le développement de la recherche scientifique étant pour un Etat le plus judicieux des investissements, parce qu'il provoque la mise sur pied d'industries entièrement nouvelles, l'accroissement du personnel qualifié, la production comme sous-produits de biens de consommation les plus divers (\*).

*Un équilibre est nécessaire dans le choix des buts  
entre la recherche fondamentale  
et la recherche d'application*

La nécessité d'un bon équilibre entre la recherche d'application et la recherche fondamentale, c'est-à-dire orientée vers la connaissance, a été soulignée à maintes reprises : la recherche d'application utilise un stock de connaissances fondamentales qu'il convient de reconstituer sans cesse.

Par ailleurs, si la recherche d'application dépend pour son

le matérialisme le plus excessif. Des recherches suffisantes doivent donc assurer le développement de ce savoir dans toutes les disciplines : c'est-à-dire y compris celles telles que l'histoire des arts ou de la littérature, où aucune application pratique n'est prévisible à ce jour.

(\*) D'après un article de A. DUCROCO, paru dans l'hebdomadaire *Express* (Paris), du 20 avril 1961.

alimentation de la recherche fondamentale, cette dernière en dépend également pour des appareillages et techniques sans lesquels elle ne pourrait progresser, et même quelquefois pour des données expérimentales. Ainsi s'est établie entre les deux types de recherche, par ailleurs malaisément distinguables à la limite, une interdépendance sans cesse plus étroite.

*L'efficacité des recherches  
est accrue par leur « polarisation »  
autour de grands thèmes*

Ainsi qu'on vient de le voir ci-dessus, à propos du programme astronautique de l'U.R.S.S., un thème de grande envergure se révèle générateur de recherches auxiliaires dont les résultats prennent une importance considérable, sinon essentielle, dans la poursuite d'autres objectifs économiques et sociaux. Aussi les grandes puissances polarisent-elles leurs recherches autour de thèmes de grande envergure : énergie atomique, astronautique, etc.

C'est ainsi que la France, après avoir notamment opté depuis une dizaine d'années pour le pétrole, l'énergie atomique et l'aviation, thèmes qui ont bénéficié d'un effort gouvernemental cohérent et considérable, a déterminé en 1960 dix thèmes pour la plupart extrêmement humanitaires <sup>(10)</sup>, devant faire l'objet d'une recherche concertée, c'est-à-dire coordonnée entre les divers éléments de l'appareil de recherche français.

Cette polarisation entraîne l'accélération de la recherche scientifique qui jusqu'ici n'avait été obtenue qu'en temps de guerre, sous la pression des besoins militaires, elle tend à obtenir la pleine valorisation des moyens, tout en provoquant par le biais des recherches auxiliaires une investigation beaucoup plus étendue que ne le laisse paraître l'énoncé des thèmes.

<sup>(10)</sup> Cancer et leucémie; neurophysiologie et psychopharmacologie; biologie moléculaire; applications de la génétique; nutrition humaine et animale; analyse démographique, économique et sociale; conversion des énergies; exploitation des océans; science économique et problèmes du développement; documentation.

*Pour atteindre au plus vite les buts choisis,  
il faut programmer la recherche*

Il s'agit de programmer et non de planifier. S'inspirant de ce qui a été précisé au Colloque de Ménars <sup>(11)</sup>, l'on peut écrire que si planifier consiste à tout définir : outre le but, la ou les voies vers ce but, les étapes dans le temps et les moyens nécessaires, il est possible de réaliser cela pour des productions matérielles, mais certes pas pour une recherche. On ne peut en effet définir au préalable tous les éléments énumérés ci-dessus : le but lui-même peut être imprécis dans la mesure où il s'agit, par exemple, d'avancer dans l'étude d'un certain domaine; les voies ou si l'on préfère les méthodes sont quelquefois elles-mêmes à mettre au point; les étapes dans le temps sont en général ce qui est le plus difficile à prévoir; quant aux moyens, il convient de les estimer largement pour faire face aux imprévus.

Un programme ne peut donc être qu'une première approche, la plus précise possible, d'un plan. Au départ assez souple et général, sauf en ce qui concerne les premières opérations, il est précisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Il existe une relation directe entre la précision que l'on peut atteindre dans la programmation d'une recherche et la nature de celle-ci. Il faut entendre par nature, le caractère d'une recherche situé dans la longue filière qui va de la recherche fondamentale, c'est-à-dire des frontières de la connaissance, jusqu'à la dernière mise au point d'une application. Plus de précision peut être en général atteinte, notamment en ce qui concerne les voies et les délais, dans la programmation d'une recherche d'application que dans celle d'une recherche fondamentale.

<sup>(11)</sup> *L'administration et l'organisation de la recherche, Premier Colloque régional européen, Château de Ménars, 25-29 avril 1960, Organisation européenne de Coopération économique et Agence européenne de Productivité, Paris, 1961.*

*Les recherches privée et publique  
doivent être complémentaires  
à l'intérieur du programme national*

Le secteur privé se doit de participer à la programmation de la recherche nationale, tout comme à la programmation de l'économie nationale. Il est de son intérêt, et de celui de la communauté nationale, d'éviter le gaspillage que représentent les duplications inutiles d'efforts de recherche. Mieux vaut coopérer pour assurer la pleine mise en valeur des investissements.

*Le choix des buts à l'échelle nationale  
limite la liberté propre du chercheur,  
mais augmente sa valeur sociale*

Sur la distinction de la nature de la recherche, vient souvent s'en greffer une autre <sup>(12)</sup>, concrétisant le degré de liberté du chercheur : on parle d'une recherche libre fondamentale, ou recherche pure, opposée à une recherche disciplinée, orientée soit vers la connaissance fondamentale soit vers l'application. Cette distinction est dangereuse, car elle s'appuie sur une notion ambiguë. De quelle liberté s'agit-il ?

Il faut insister encore, après tant d'autres <sup>(13)</sup>, sur le fait que le processus de recherche scientifique reste le même à quelque étape que l'on se trouve entre la découverte et l'application, et que le moteur de ce processus, c'est la liberté d'investigation à l'intérieur du sujet choisi. Cette liberté-là, étant implicite à la fonction de recherche, la distinction dont il est question se révélerait inutile.

<sup>(12)</sup> Nous ne parlerons pas ici de toutes les autres distinctions à caractère plus technique qui servent à définir la nature d'une recherche en regard des conditions qui président à son développement (financement, organisation, etc.). L'on pourra consulter à ce sujet, les documents publiés par le Conseil national de la Politique scientifique, à Bruxelles :

— *Définition et description des différents types de Recherche scientifique*, ADM/21/rev., Bruxelles, 10 novembre 1960;

— *Taxonomie de la Recherche scientifique*, édition provisoire, INF/20, Bruxelles, 28 décembre 1960;

par Y. DE HEMPTINNE, spécialiste au département des sciences exactes et naturelles de l'Unesco.

<sup>(13)</sup> Voir notamment *Rapport annuel 1960* du Conseil national de la Politique scientifique, Bruxelles.

Mais, en fait, il s'agit de la liberté pour le chercheur de choisir son thème de recherche. Elle pourrait donc être réclamée tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée. C'est essentiellement au niveau de la recherche fondamentale, et principalement à l'intérieur de l'Université, qu'une telle liberté est défendue.

Pour juger valablement cette position, il faut l'envisager sur deux plans : tout d'abord sur celui, général, de la recherche fondamentale; ensuite sur celui, plus particulier, de la recherche universitaire.

Sur le plan général, la liberté intégrale pour le chercheur de choisir son thème n'est pas défendable en recherche fondamentale : l'évolution historique de la recherche met en évidence l'insuffisance du développement de la recherche fondamentale basé sur une telle liberté; nous citerons ici M. Henry : « L'industrialisation a fait naître la recherche appliquée. Au début simple utilisatrice des résultats de la recherche pure, l'industrie s'est rapidement rendu compte qu'elle ne pouvait utiliser les informations mises à sa disposition qu'en s'entourant d'hommes capables de les comprendre et de les interpréter. Elle a senti le besoin de créer ses propres laboratoires pour y exécuter elle-même les recherches indispensables au développement de sa production.

» L'industrie est forcée de s'engager dans des recherches de plus en plus approfondies, toujours plus fondamentales. La raison en est simple. Au cours des vingt dernières années, le passage de la découverte scientifique à l'application s'est fait à un rythme de plus en plus accéléré. L'évolution toujours plus rapide de la technique, la pression de la concurrence, une demande sans cesse accrue de produits nouveaux de haute qualité font que l'industrie doit envisager et préparer un avenir toujours plus éloigné. Il lui faut moins songer au produit de demain qui sera vite périmé qu'à celui qu'elle devra fabriquer si elle veut vivre encore dans cinq ou dix ans. En plus des recherches d'application, elle doit entreprendre des études toujours plus approfondies, plus fondamentales dans des domaines toujours plus vastes. »

« Cette évolution est si rapide que l'industrie ne peut plus compter uniquement sur le développement même accéléré

de la recherche pure pour lui fournir les informations de base dont elle a un pressant besoin. Elle est amenée à définir les domaines de recherche fondamentale qui l'intéressent et très souvent à les étudier elle-même. C'est pour elle une condition de survie.

» La recherche fondamentale faite dans l'industrie ne diffère de celle qui est pratiquée dans les universités que par son orientation vers une possibilité d'application. Pour toutes deux, il faut des hommes de haute valeur scientifique, bien au courant des domaines voisins de leur spécialité, curieux, au sens critique aigu. La seule différence est que ceux qui se consacrent à la recherche appliquée, ont accepté non de brider mais de discipliner leur curiosité et leur activité pour l'orienter exclusivement dans des directions susceptibles de servir l'industrie. C'est cette identité de qualités qui fait que souvent l'homme des sciences pures accepte de s'intéresser aux problèmes de l'industrie.

» L'apport par l'industrie de connaissances fondamentales nouvelles devient chaque jour plus important. Ce n'est pas seulement par des techniques et des équipements toujours plus perfectionnés que l'industrie aide la recherche pure. Bon nombre d'études poursuivies dans des laboratoires industriels ont ouvert de nouveaux champs de recherche ou ont donné une impulsion neuve à des domaines peu exploités. J'ai cité la radioastronomie. Il en existe nombre d'autres, bien qu'à travers l'enchevêtrement des travaux, il soit souvent difficile de remonter au point de départ. C'est dans des laboratoires industriels qu'ont commencé les études fondamentales des structures et imperfections des corps solides, c'est l'industrie qui a lancé vraiment le domaine des très hautes fréquences, celui de la manipulation des informations. C'est en grande part parce que l'industrie s'y est intéressée que se sont développées la chimie des grosses molécules, l'étude des structures des colorants, l'étude des cermets, et combien d'autres. Même les essais à l'échelle pilote, qui sont pratiquement du domaine exclusif de l'industrie, conduisent à des recherches fondamentales. Leur intérêt tient à ce qu'elles sont conduites à une échelle qui met en jeu les conditions irréalisables au laboratoire. Les recherches sur le cracking par flamme, la thermodynamique des absorptions de gaz, des réductions d'oxydes, apportent des

informations fondamentales que le laboratoire n'aurait pu fournir. En présence d'une telle compénétration, d'un tel apport réciproque d'informations, d'une telle interdépendance des recherches, il est vain de chercher à départager l'apport de chacun. Les types de recherches varient tellement au gré des circonstances et des hommes qui les effectuent qu'une définition valable dans un cas ne satisfait plus dans l'autre. S'il est commode de pouvoir parler de recherche pure, et de recherche appliquée, de recherche fondamentale, n'oublions pas qu'il s'agit avant tout de recherche et qu'elle n'a de sens que si elle est bien faite <sup>(14)</sup>. »

Du point de vue de l'organisation, il faut donc concilier la liberté d'inspiration du chercheur et un certain dirigisme d'orientation vers des buts précis, admettre au moins le principe du choix concerté entre le chercheur et les instances responsables : une armée en marche a besoin d'éclaireurs intelligents et efficaces, ces éclaireurs ont besoin d'une grande liberté d'action pour remplir efficacement leur tâche, encore faut-il pour qu'elle soit efficace et ordonnée que leur mission ait été définie de commun accord entre eux et le gros de l'armée.

Le chercheur doit, par solidarité sociale, admettre qu'une liberté totale n'est pas possible, qu'une certaine discipline du choix et de l'action doit être admise, mais qu'en échange, la communauté lui offre des moyens plus grands et une fin sociale plus évidente.

*Recherche libre à l'Université,  
en tant qu'auxiliaire de l'enseignement*

Sur le plan particulier de la recherche universitaire, cette liberté intégrale du choix du but est-elle défendable? La mission première de l'Université est l'enseignement, celui de la connaissance la plus poussée. Dans une telle perspective, la recherche est l'auxiliaire de l'enseignement, un moyen indispensable d'amélioration de sa qualité.

Cette situation a été parfaitement explicitée par M. Pigniol : « ... la Recherche fondamentale de type universitaire

(14) L. HENRY, *op. cit.*, p. 109, note 6.



revêt deux aspects <sup>(15)</sup> : une première recherche est celle du professeur, celle qui est faite par lui, mais je crois que l'on peut dire aussi pour lui, en sous-entendant évidemment pour ses élèves également. Le professeur a, en effet, besoin pour suivre, pour développer ses idées, pour les approfondir, de conduire des recherches personnelles. La séparation de la recherche et de l'enseignement est une chose impossible et n'apparaît dans aucun pays au monde. Cependant, la recherche apparaît ici comme un outil à la disposition du professeur plus que comme un instrument de découverte, ce qui n'empêche pas certains professeurs de se sentir plus attirés vers la recherche elle-même et de poursuivre des travaux qui doivent aboutir à des découvertes importantes <sup>(16)</sup>. »

La recherche universitaire, en tant qu'auxiliaire de l'enseignement, a donc droit au libre choix de ses thèmes. Il est toutefois souhaitable qu'elle ne soit pas entièrement inconnue de la programmation, qu'il soit tenu compte dans l'élaboration de celle-ci, comme de données de fait, de ses thèmes et résultats.

Bien entendu, si la recherche tend à devenir l'activité la plus importante, si pas exclusive, d'une cellule universitaire, ce libre choix ne se justifie plus et l'on rejoint alors le cas général.

### *En Belgique*

Alors que bien d'autres pays ont le leur depuis longtemps, aucun programme national de recherche n'a encore jusqu'à présent été officiellement défini dans le nôtre. Il n'est même pas possible de considérer que quelque thème majeur ait été retenu, car même l'effort considérable fait en faveur de l'énergie nucléaire a été davantage, au départ, le résultat de tractations de politique étrangère qu'un choix de politique nationale.

A quoi faut-il attribuer cette situation ? Certainement à la carence des pouvoirs publics et aussi à ce que, d'une manière générale, les cadres d'esprit très libéral de notre pays sont restés longtemps réfractaires à toute idée de programmation.

<sup>(15)</sup> Le deuxième de ces aspects est celui de la recherche systématique menée dans les grands instituts de recherche.

<sup>(16)</sup> Pierre PIGANOL, Conférence (*Revue de la Société royale belge des Ingénieurs et Industriels*, Bruxelles, sept.-oct. 1959).

La nécessité d'une politique scientifique n'a été mise clairement en évidence dans notre pays qu'en 1957 par la création de la « Commission nationale des Sciences » <sup>(17)</sup> dont les rapports ont notamment provoqué à la fin de 1959 la mise en place de trois organes de politique scientifique : un Comité ministériel, une Commission interministérielle de la Politique scientifique, et enfin un Conseil national de la Politique scientifique.

C'est à ce dernier qu'il revient de « concevoir un programme général d'expansion des recherches... ». Cette tâche n'a pu encore être menée à bien, faute des éléments de base. En effet, il ressort du processus de choix que nous avons décrit plus haut qu'il faut au départ connaître les objectifs économiques et sociaux de la collectivité nationale et les possibilités existantes de l'appareil de recherche. Or, en ce qui concerne les objectifs économiques, le Bureau de Programmation économique existant, créé plus récemment encore que le Conseil national de la Politique scientifique, ne pourra fournir dans un proche avenir des indications précises quant aux objectifs à atteindre; quant aux objectifs sociaux, il n'y a jamais eu de prise de position du pouvoir en la matière, mais ici, le choix essentiellement humanitaire est plus facile; enfin, en ce qui concerne les possibilités existantes de l'appareil de recherche, le travail auquel nous avons collaboré n'en est qu'une première approche, par ailleurs incomplète <sup>(18)</sup>.

Néanmoins, sans attendre plus d'informations et compte tenu du fait qu'un petit pays ne peut se permettre de vastes programmes, il serait possible de déterminer, au vu des données économiques déjà connues, des thèmes de sauvegarde et de progrès économiques, permettant à nos industries d'incorporer à leurs fabricats une part sans cesse accrue de valeur ajoutée et à notre agriculture de s'intégrer plus facilement au marché commun agricole. A ces thèmes devraient s'adjoindre, pour faire face aux problèmes sociaux et économiques de notre pays, quelques thèmes d'investigation socio-économique, et enfin quelques thèmes d'ordre biologique et médical.

<sup>(17)</sup> In extenso : « Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'outre-mer les progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales. »

<sup>(18)</sup> *Op. cit.*, p. 107, note 2.

L'ensemble doit être envisagé dans la perspective d'une participation éventuelle à certains programmes internationaux de recherche, qui représente le seul moyen pour un petit pays d'aborder certaines recherches souhaitables en fonction des objectifs économiques et sociaux et non uniquement pour des raisons de prestige.

Il semble que ce soit vers ce premier choix que s'oriente le Conseil national de la Politique scientifique; il est vital, car dans le *statu quo*, la Belgique ne peut espérer améliorer ou même maintenir son niveau de vie.

## **II. Une recherche programmée autour de grands thèmes requiert un appareil discipliné, consacré exclusivement à la recherche**

*La mise en œuvre d'une recherche programmée  
autour de grands thèmes polarisateurs  
requiert coordination et coopération  
entre les éléments de l'appareil de recherche*

Un pays développé, au moment où il décide d'abandonner la forme traditionnellement fractionnée de la recherche pour s'orienter vers une recherche programmée autour de thèmes polarisateurs, possède déjà un appareil de recherche construit au moyen de lourds investissements matériels, mais développé au cours du temps, sous la pression des besoins, d'une manière tout empirique : une institution devant, selon la conception admise jusqu'ici du fractionnement de la recherche, faire face à un besoin. Ce qui eut pour effet de lui donner une structure très variée, formée de nombreux compartiments juxtaposés, le plus souvent étrangers les uns aux autres, et une organisation de la gestion extrêmement complexe et décentralisée.

On ne peut évidemment faire table rase de tout cet héritage, il faut avant d'envisager de créer du neuf, utiliser au mieux la structure existante et envisager une organisation plus rationnelle de l'activité. La clé d'une pareille situation est évidemment la coordination et la coopération entre les divers éléments de la structure, autrefois isolés, qui seraient susceptibles de participer à une recherche déterminée.

Cette situation a été, une fois encore, clairement exposée par M. Piganiol : « De nos jours, il n'apparaît plus possible, en effet, de faire face aux besoins toujours renouvelés de la recherche scientifique par les seules voies et les seuls moyens traditionnels. La recherche ne peut plus être fractionnée : elle est devenue une fonction générale possédant, comme un individu, sa complexion propre : elle résulte de la coopération organisée de multiples éléments spécialisés. Cette évolution particulière exige la mise en place de nouveaux mécanismes, souples et aisément modifiables, qui puissent répondre très rapidement aux exigences de la création scientifique comme aux exigences nationales dictées par les mouvements de la conjoncture. Un Etat scientifique moderne ne peut aujourd'hui sans risques excessifs contraindre son expansion aux structures institutionnelles léguées par son passé. Il lui faut souvent pouvoir mobiliser, au milieu de la complexité de l'appareil de recherche, tous les moyens nécessaires à la réalisation d'une action particulière, quelle que soit la discipline dont ils relèvent. Ainsi, il paraît aberrant de créer toujours de nouveaux organes pour aborder et résoudre les problèmes nouveaux que l'avance du progrès scientifique fait naître spontanément. Il est souvent préférable, à tous égards, de déterminer et de coordonner étroitement un ensemble d'actions supplémentaires et de les confier aux organismes existants. De telles « actions concertées » s'imposent aujourd'hui chaque fois qu'un problème scientifique d'intérêt national suppose pour son étude la mise en place de moyens très variés dépendant par exemple de ministères différents ou n'ayant jamais fait l'objet d'un examen d'ensemble interdisciplinaire <sup>(19)</sup>. » M. Piganiol précise encore que la coordination permet de traiter les problèmes plus rapidement que par les voies traditionnelles et de disposer de moyens suffisants.

(19) Pierre PIGANIOU, déclaration au journal *Le Monde* (Paris) du 9 avril 1960.

*Coordination et coopération ne peuvent être aisément obtenues  
qu'entre des institutions disciplinées  
consacrées exclusivement à la recherche,  
ce qui oblige à écarter notamment les chaires universitaires*

Les possibilités de coordination et de coopération, davantage que des organes qui en sont chargés, dépendent des fonctions et des traditions des institutions de recherche dont la somme constitue la structure de l'appareil de recherche national.

Des fonctions, parce qu'il est évidemment plus aisé de coordonner les activités d'institutions se consacrant exclusivement à la recherche, que de centres ayant également d'autres fonctions (enseignement, information, contrôle), qui interfèrent avec le développement de la recherche ou prennent le pas sur elle.

Des traditions, parce qu'il est évidemment plus aisé de coordonner les activités et de susciter la coopération d'institutions ayant une tradition de service public que de celles ayant une tradition libérale de recherche pure.

Il apparaît donc que les meilleurs instruments d'une recherche programmée seront les institutions se consacrant exclusivement (ou tout au moins principalement) à la recherche. La plupart des pays développés ont créé, depuis une trentaine d'années, des institutions consacrées exclusivement à la recherche telles les laboratoires de l'Académie des Sciences en U.R.S.S., de la Max Planck Gesellschaft en Allemagne, du Centre national de la Recherche scientifique en France, de la Nederlandse Centrale Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek aux Pays-Bas, du Department of Scientific and Industrial Research en Grande-Bretagne, etc., qui ont pour but de faire face au besoin de connaissances scientifiques que la recherche libre universitaire ne suffisait plus à satisfaire.

A l'opposé, les Universités ne peuvent être, en principe, de bons instruments d'une recherche coordonnée et en coopération, dans la mesure où, ainsi qu'il a été précisé plus haut, l'intérêt de l'enseignement exige que celui-ci prédomine sur la recherche libre, son auxiliaire.

*Les exigences matérielles des développements de la recherche d'une part, et de l'enseignement, d'autre part, sont d'ailleurs inconciliables*

Quand bien même, si réalisant au détriment des deux conjoints, un mariage contre nature, on insérerait dans les chaires universitaires la recherche programmée à côté de l'enseignement supérieur, il faudrait bien constater que leur développement conjoint est impossible.

En effet, la connaissance progressant sans cesse, la recherche nécessite, pour aboutir à de nouvelles découvertes, des moyens de plus en plus lourds, pleinement utilisés et, par conséquent, une concentration de ces moyens; ce n'est là qu'une manifestation de la loi économique des rendements décroissants : à égalité constante des moyens, le taux d'accroissement de la connaissance scientifique diminuerait; la probabilité pour un chercheur isolé de faire avec peu de moyens une découverte importante diminue chaque jour.

L'enseignement universitaire, par contre, fait face à l'accroissement de la connaissance, par la division plus poussée des matières et l'augmentation corrélative des charges de cours. Or, dans la tradition universitaire, une nouvelle charge de cours veut dire aussi une nouvelle unité de recherche. Baser le développement de la recherche nationale sur la structure universitaire signifie un éparpillement extraordinaire des moyens, car une faculté couvre potentiellement la quasi-totalité du champ de ses disciplines, et cette couverture est assurée dans un pays autant de fois qu'il y a de facultés... D'autre part, il n'est pas souhaitable non plus, étant donné la tradition égalitaire de l'Université, de provoquer dans le cadre d'une recherche polarisée le développement de quelques-uns seulement des laboratoires universitaires.

Il faut donc pour assurer le parfait développement de ces deux activités, tout aussi vitales pour la communauté, qu'elles soient indépendantes. Elles doivent chacune posséder leur appareil propre, leurs moyens propres et leur gestion propre.

*Les activités recherche programmée et enseignement supérieur  
étant séparées,  
un même individu doit pouvoir participer à toutes deux*

Un même individu doit pouvoir participer aux deux activités, car ce n'est pas le cloisonnement absolu entre les appareils de recherche et d'enseignement qu'il faut établir, mais seulement la séparation des deux activités pour assurer leur plein développement.

L'embryon d'une telle situation est représenté, notamment en France et en Belgique, par le cumul d'une fonction de directeur de centre public ou privé de recherches et d'une fonction de professeur d'Université, mais l'exemple le plus frappant de la séparation des fonctions et de la mobilité des hommes est celui de l'U.R.S.S. : « L'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. gère un immense ensemble d'Instituts de recherche spécialisés : environ 48 000 personnes y travaillent, dont 12 à 13 000 chercheurs proprement dits, c'est-à-dire des personnes formées aux disciplines de l'exploration scientifique, les autres étant des exécutants techniques. Le budget annuel doit être de l'ordre de dix milliards de francs belges. Le lien entre cet ensemble imposant et l'Université soviétique paraît assez ténu. En fait, il consiste uniquement en relations d'homme à homme <sup>(20)</sup>. » « ... à tout collaborateur d'un institut de l'Académie, il est recommandé de participer à l'enseignement et il reçoit pour cela une contribution supplémentaire qui peut atteindre 50 % de son traitement. Il y consacre habituellement une journée par semaine. D'autre part, les professeurs de l'enseignement supérieur peuvent travailler dans un institut de recherche de l'Académie (avec un supplément de traitement limité à 50 % au maximum), si bien que nombreux sont ceux qui dirigent deux laboratoires, l'un à l'Université, l'autre à l'Académie <sup>(21)</sup>. » « Mais, si ces deux laboratoires ont été maintenus distincts, c'est parce que les Russes estiment que la mission diffère, et, en particulier, que la mission de compré-

<sup>(20)</sup> Pierre PIGANIOL, *op. cit.*, p. 118, note 16.

<sup>(21)</sup> André PIERRE, *La recherche scientifique en U.R.S.S.* (revue *Industrie*, Bruxelles, juin 1961).

hension et de formation est essentielle dans les laboratoires universitaires et l'emportera toujours sur la mission de recherche et, par suite, ralentira son rythme d'exploration. Aussi bien, l'Académie des Sciences ne subventionne-t-elle aucune recherche dans des laboratoires extérieurs aux siens <sup>(22)</sup>. »

*La recherche libre universitaire,  
en qualité d'auxiliaire indispensable de l'enseignement,  
doit être conservée*

Il faut conserver à l'Université une recherche libre reconnue comme un moyen d'amélioration de l'enseignement et aussi d'initiation à la recherche des candidats chercheurs.

« Il apparaît souhaitable que l'Université puisse effectuer ses recherches normales, celles que nos professeurs mèneront avec leurs petites équipes de chercheurs permanents et d'élèves sans cesse renouvelés, sans intermédiaire, c'est-à-dire sans avoir à demander des crédits à qui que ce soit... <sup>(23)</sup> » « Il serait grave pour la qualité des hommes de l'Université que les Recherches Universitaires perdent leur haute valeur. Cette recherche doit donc rester très libre, mais la liberté ne consiste pas seulement à faire ce que l'on veut; elle suppose essentiellement que l'on dispose des moyens pour le faire. Ceci exige que les budgets des Universités atteignent un minimum dont nous sommes encore assez loin. D'autre part, la création judicieuse de services communs dans les Universités doit permettre de réaliser des économies sans, pour autant, que la liberté de la recherche en souffre. En particulier, une organisation plus rationnelle des Universités aurait permis en France d'éviter le pullulement de spectrographes par exemple. Il eût été préférable que les laboratoires de chimie se groupent entre eux pour disposer d'un service d'études spectrales dont la souplesse et la compétence eussent été sensiblement améliorées à moindres frais.

» Cette notion de service commun doit d'ailleurs être étendue dans l'Université à des tâches plus matérielles de magasinage, d'administration, d'organisation. Dans les différents

<sup>(22)</sup> Pierre PIGANOL, *op. cit.*, p. 118, note 16.

<sup>(23)</sup> Pierre PIGANOL, *op. cit.*, p. 118, note 16.



laboratoires, l'Université française, comme la plupart des Universités du monde, est nettement sous-administrée. Les professeurs, longtemps opposés à une administration qu'ils craignaient, savent maintenant exactement quelle est la forme d'administration souhaitable. Ceci dit, elle n'est pas encore en place <sup>(24)</sup>. »

Il faut donc que les crédits de fonctionnement des chaires universitaires ne servent pas seulement à couvrir des frais d'enseignement, mais comprennent aussi des crédits de recherche suffisants. Mais au-delà d'un minimum vital, c'est le développement de la fonction enseignement qui doit déterminer l'accroissement du personnel d'une chaire et non pas le désir de recherche du titulaire. Si ce désir dépasse les possibilités de la chaire, il pourra pleinement se manifester dans le cadre de l'appareil de recherche proprement dit.

### *En Belgique*

Il ressort de ce qui précède que la Belgique devra, pour réaliser le programme national de recherche qu'elle se donnera sans doute bientôt, posséder un appareil consacré exclusivement à la recherche.

Or, si l'on examine l'ensemble des institutions consacrant à l'heure actuelle tout ou partie de leur temps à des activités de recherche, on y dénombre trois groupes principaux : a) institutions d'enseignement; b) services publics et parapublics de recherche; c) centres de statut privé. Les cellules d'institutions d'enseignement supérieur ne peuvent être reprises ainsi qu'il a été démontré plus haut <sup>(25)</sup>, il reste donc les deux autres groupes.

Les services publics et parapublics de recherche se consacrent principalement à la recherche, mais beaucoup ont d'autres tâches statutaires : analyse, information, études tech-

<sup>(24)</sup> Pierre PIGANIOL, *op. cit.*, p. 118, note 16.

<sup>(25)</sup> Il faut noter que le *Premier Inventaire* (*op. cit.*, p. 107, note 2) a permis de relever que 5 % au maximum des cellules des Institutions d'enseignement supérieur se consacraient principalement (plus des trois quarts de leur temps) ou exclusivement à la recherche et que le reste y consacrait le plus souvent moins de 50 %.

niques. L'exécution de ces travaux est prioritaire sur l'activité de recherche et paralyse donc le développement normal de celle-ci. Il conviendrait que ces tâches secondaires soient séparées de la recherche et confiées à des cellules spéciales annexées, si nécessaire, aux cellules de recherche.

Les centres de statut privé, qu'ils soient subsidiés ou non par l'Etat, se consacrent davantage encore à la recherche, si pas exclusivement.

Situons maintenant l'importance numérique de ces groupes. Le nombre brut de cellules <sup>(26)</sup> ne signifie rien, car les cellules diffèrent considérablement l'une de l'autre par leur état [installées, c'est-à-dire possédant ou louant leurs locaux et ayant par conséquent des frais généraux — eau, gaz, électricité, chauffage — ou non installées <sup>(27)</sup>], par leur contenu (personnel, appareillage...), par la fraction de leur temps d'activité qu'elles consacrent à la recherche, par leur spécialisation scientifique. Pour définir idéalement l'importance de ces groupes, il faudrait connaître par cellule les divers éléments énoncés ci-dessus, voir si, compte tenu du programme de travail, le seuil d'efficacité est atteint, et quantifier et qualifier la puissance de la cellule... Plus modestement il nous faut utiliser comme élément d'appréciation quelques données de l'emploi.

Un calcul précis de l'emploi en « chercheurs » n'est pas possible, faute d'inventaire exhaustif. Il faut donc proposer avec des réserves certaines, comme ordre de grandeur valable pour 1958 les extrapolations suivantes :

Services publics et parapublics de recherche	± 500 chercheurs
Centres de statut privé	± 1 600 chercheurs
	<hr/>
	± 2 100 chercheurs

soit environ 0,067 % de la population active belge. Les insti-

<sup>(26)</sup> Le lecteur entendra par cellule : la plus petite unité s'occupant de recherche, individualisée administrativement au sein d'une institution, si ce n'est l'institution elle-même.

<sup>(27)</sup> La plus grande partie des cellules non installées sont des professeurs sans séminaire, ni laboratoire; le reste est représenté par des ensembles de personnes et d'appareillage, constitués essentiellement au moyen de subsides publics, qui, dans la réalité, s'ajoutent à des cellules installées.

tutions d'enseignement comptent un personnel scientifique de  $\pm 2\,400$  personnes.

Le chiffre des centres de statut privé comprend l'estimation — la plus imprécise — du nombre de personnes travaillant dans les laboratoires faisant partie intégrante de firmes industrielles privées, ainsi que dans les services privés et autonomes de recherche ou d'études, ne recevant pas directement ou indirectement des crédits de l'Etat. Cette recherche privée n'a pas été étudiée par le *Premier Inventaire* <sup>(28)</sup>, par conséquent il nous est impossible de la décrire mais nous insistons à nouveau sur la complémentarité de la recherche privée et de la recherche publique, et sur la nécessité de les intégrer toutes deux dans un programme national.

L'ensemble « services publics et parapublics de recherche, centres de statut privé subsidiés directement ou indirectement par l'Etat » représente l'embryon de ce qui devrait être l'appareil public de recherche programmée. Sa description détaillée serait trop technique, bornons-nous à souligner sa faiblesse à plus d'un point de vue, telle que l'a relevée le *Premier Inventaire*.

Cet ensemble compte globalement à peine plus de 1 000 fonctions et si l'on sait qu'en moyenne à une fonction ne correspond qu'une partie de l'activité normale d'un individu, du fait des doubles appartenances et d'autres activités que la recherche, il faut reconnaître que cela est bien peu en regard de la population active belge à la même époque : 3 454 500 personnes.

Par spécialisation, l'insuffisance quantitative subsiste bien entendu mais on relève de très graves lacunes (on consultera le tableau à la page 130 en tenant compte des observations indiquées). Si en 1958, la recherche agronomique possède un appareil déjà important et assez complet, constitué de stations de recherche de l'Etat et de centres de statut privé recevant des subsides publics, en sciences appliquées — si l'on exclut le très important Centre de l'Energie nucléaire de statut privé — l'appareil apparaît fort insuffisant et loin de l'importance que requiert le développement présent et futur de notre économie.

(28) *Op. cit.*, p. 107, note 2.

En sciences, à côté de services publics de création déjà ancienne, qui réalisent une concentration nationale pour certaines disciplines, il n'existe aucune institution pour les sciences à forte expansion telles que physique non nucléaire, chimie non nucléaire, biologie générale; tout l'effort de recherche en ces matières, très faiblement subsidié par l'Etat, se fait dans les institutions d'enseignement supérieur, avec des moyens très limités. En sciences médicales et pharmacologiques, quelques institutions à caractère national se consacrent à des problèmes très particuliers ne constituant qu'une partie infime du domaine de la science médicale. Ici encore, ce sont les Universités qui, avec des moyens très limités et des subsides de recherche faibles, s'efforcent de développer la recherche médicale belge. En sciences sociales <sup>(29)</sup>, à nouveau insuffisance; les Universités exécutent des contrats pour l'Etat et le privé et ont pu ainsi développer leurs laboratoires de sciences sociales dont certains, fait remarquable, se consacrent exclusivement à la recherche.

Cet ensemble a une structure très hétérogène et l'existence de certaines de ses parties est précaire : il présente à côté d'un noyau de services publics et parapublics de recherche, en principe permanents, des centres de statut privé dont le maintien est lié au renouvellement de subsides publics et, dans certains cas, de participations privées.

Du point de vue organisation, grande complexité née de la détérioration progressive de l'appareil et d'efforts dispersés pour y remédier : à des cellules réellement installées des services publics, viennent s'ajouter des cellules non installées (cf. *supra*, p. 127, note 27) qui ne sont en réalité que des bouées de sauvetage lancées par l'Etat à ses propres services (cf. *infra*, IV, *L'effort financier doit être efficacement distribué*).

Cette faiblesse est le résultat du manque d'intérêt prolongé du Pouvoir envers la recherche scientifique. Depuis 1958, le relèvement est très modeste. Si, à la suite des recommandations de la Commission nationale des Sciences, une certaine expan-

(29) Le terme « sciences sociales » est à prendre ici dans une acception très large. Il recouvre la sociologie, les sciences économiques, politiques, la pédagogie et la psychologie.

## Répartition réelle des fonctions recensées lors du « Premier Inventaire » (\*)

	Agronomie		Sciences appliquées		Sciences		Médecine		Sciences sociales		Droit		Philosophie et Lettres		Totaux
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	
I. Services publics et parapublics de recherche . . . . .	33	34	16	8	37	19	12	5	13	15			41	39	152
Centres de statut privé . . . . .	14	14	94	43	1	1	21	10	17	11	5	9	5	5	157
II. Institutions d'enseignement proprement dites . . . . .	39	52	98	49	136	80	180	85	80	74	50	91	59	56	642
Recherches y subsidiées par l'Etat	12		7		22		2		5				1		49
Totaux . . . . .	98	100	215	100	196	100	215	100	115	100	55	100	106	100	1 000

A = Indices par rapport à l'ensemble (total = 1 000).

B = Indices par rapport aux secteurs (total secteur = 100).

REMARQUES :

1<sup>o</sup> Pour la facilité du lecteur, le nombre absolu de fonctions (3 314) a été ventilé en indices par secteur et par rapport à l'ensemble. 2<sup>o</sup> Le tableau n'est pas exhaustif. La lacune la plus importante correspond aux universités de Liège et de Louvain qui ont refusé de répondre (si elles étaient comprises, le total correspondant aux institutions supérieures représenterait environ 770 sur 1 000). Manquent encore principalement, la recherche militaire en cours de réorganisation en 1938, dont l'effectif est peu important, et l'Institut National de Statistique qui n'a pas désiré être recensé mais a néanmoins indiqué que, pour faire face à des besoins croissants, ses moyens devraient être au moins doublés.

3<sup>o</sup> Les institutions d'enseignement ont été indiquées comparativement. Les fonctions correspondant à des recherches contractuelles subsidiées par l'Etat y ont été indiquées séparément.

(\*) *Op. cit.*, p. 107, note 2.

sion de l'ensemble existant est intervenue, aucune des graves lacunes de l'appareil n'a encore été comblée, que ce soit en sciences, sciences appliquées, médecine et pharmacie, sciences sociales. Peu de progrès ont été faits vers la rationalisation de la structure et de l'organisation. C'est ainsi que dans son rapport annuel 1961, le Conseil national de la Politique scientifique écrit : « Les études menées par le Conseil sur le développement rapide de la recherche scientifique et de l'enseignement universitaire ont montré en effet la nécessité, non seulement d'augmenter les ressources et les effectifs affectés à la science, mais surtout de réformer les méthodes, l'organisation et les programmes. Nombre de réformes ont été réalisées jusqu'à présent sous l'impulsion des besoins immédiats et sont restées, par là même, fragmentaires.

» Il s'est créé ainsi une situation complexe où des initiatives urgentes et en soi utiles, ont dû être insérées dans des ensembles peu faits pour les intégrer et ont suscité dès lors des duplications et des difficultés nouvelles.

» Ceux qui assument la responsabilité de gérer notre appareil scientifique prennent conscience de cette inadaptation fondamentale et des dangers qu'elle implique, au moment où la croissance rapide des besoins de formation et le développement des recherches scientifiques sollicitent des crédits de plus en plus importants. Dans l'état actuel des structures et de l'organisation de l'appareil scientifique, on doit craindre que la limite des ressources susceptibles d'être affectées à la science soit atteinte avant que les besoins réels ne soient satisfaits.

» Il serait assurément présomptueux de vouloir rationaliser les structures existantes ou encore les modes de financement ou encore les modalités de recrutement et de formation des hommes suivant un quelconque modèle *a priori*. La démarche scientifique exige, pour élaborer une réorganisation valable, de partir d'une connaissance précise, complète et objective des faits.

» Ce souci d'une organisation plus rationnelle ne préjuge d'aucune forme institutionnelle et ne procède d'aucune idéologie. Il est dicté uniquement par l'urgence et l'ampleur des besoins et par la préoccupation d'utiliser au mieux les ressources financières et les hommes dont le pays dispose. »

Au total, bien que le principe en soit accepté, l'urgence de la réforme, face à l'évolution extrêmement rapide des facteurs économiques et sociaux, n'apparaît pas suffisamment. Le Pouvoir doit comprendre qu'il ne suffit pas de faire bien, qu'il faut faire vite et donc adopter des procédures exceptionnelles.

Enfin, il ne faut pas opposer à la création de nouveaux organismes de recherche, l'argument selon lequel la Belgique ne dispose pas d'assez de personnel de recherche, alors que dans bien des cas existe déjà un noyau, engagé provisoirement par les institutions d'enseignement supérieur, grâce à des contrats ou subsides.

### **III. Tout effort particulier de recherche doit avoir une ampleur suffisante pour pouvoir être efficace**

*Chaque effort particulier de recherche, qu'il s'agisse de celui d'une cellule isolée, d'un groupe organisé de cellules..., ou bien d'un programme, a un seuil d'efficacité; il doit, pour y atteindre, disposer de moyens suffisants.*

M. Piganiol a souligné la réalité du seuil d'efficacité :

« ... ce qui caractérise l'unité de recherche moderne, c'est la présence d'un seuil d'efficacité, une taille minima au-dessous de laquelle l'efficacité de la recherche diminue extrêmement rapidement. Ce qui est même frappant, c'est la discontinuité marquée qui existe entre l'efficacité de laboratoires situés immédiatement au-dessus ou immédiatement au-dessous du seuil. Une image militaire expliquera ce phénomène : diminuons progressivement le nombre de servants d'une batterie d'artillerie; à un moment donné, il suffit de la suppression de quelques hommes pour que le tir ne puisse plus conserver son caractère de rafales rapides et se transforme en l'envoi peu efficace et saccadé de quelques coups isolés <sup>(30)</sup>. »

M. Molitor a insisté sur l'importance déterminante des moyens dans la recherche de l'efficacité et sur la nécessité d'une

(30) Pierre PIGANIOU, *op. cit.*, p. 118, note 16.

étude précise de chaque cas : « Une recherche efficace ne peut être menée sur un objet donné que si elle dispose d'un indispensable minimum de moyens d'action : hommes qualifiés, ressources financières, équipement, etc. Si tous ces facteurs ou seulement l'un d'entre eux, pèchent par insuffisance, l'ensemble de l'opération ou du programme est d'avance compromis et l'on peut prédire un échec. On pourra bien créer une unité ou un service, ou un groupement de recherche, on le verra fonctionner et s'affairer avec un zèle louable, mais ses efforts seront inutiles : ils ne déboucheront jamais sur des résultats valables. Il y a une proportion indispensable à assurer entre les moyens et les fins, et seul le respect de cette proportion permettra aux chercheurs d'atteindre et de dépasser le seuil d'efficacité au-delà duquel une recherche donne des résultats.

» On saisit immédiatement que cette notion de seuil d'efficacité est surtout valable et importante en recherche fondamentale orientée et en recherche appliquée. L'étude des moyens à combiner pour parvenir au seuil d'efficacité est complexe. Elle doit se faire dans chaque cas d'après des données très concrètes. Elle est indispensable : sans elle, les promoteurs d'une recherche vivent dans un dangereux illusionnisme et gaspillent en vain de l'argent et — ce qui est pire — le temps de chercheurs qui trouveraient ailleurs à mieux s'employer <sup>(31)</sup>. »

*Plus l'acquis de connaissances dans le domaine qu'aborde un effort particulier de recherche est grand, plus élevé est le seuil d'efficacité, plus importants doivent être les moyens à mettre en œuvre. Or actuellement, dans la plupart des domaines, l'acquis est déjà considérable et s'accroît très rapidement, il faut donc augmenter sans cesse les moyens pour que les recherches aboutissent.*

L'activité de recherche scientifique n'ayant cessé de se développer au xx<sup>e</sup> siècle <sup>(32)</sup>, l'acquis de connaissances n'a

<sup>(31)</sup> A. MOLITOR, *Réflexions sur une politique scientifique* (Revue de la Société des Ingénieurs et Industriels, Bruxelles, avril 1960).

<sup>(32)</sup> « L'activité de recherche scientifique, qui ne jouait dans la société du xix<sup>e</sup> siècle qu'un rôle marginal, a pris au xx<sup>e</sup> une importance telle qu'il n'est plus possible de décrire une société humaine, fût-ce à grands traits, sans lui donner sa place. L'accroissement même de la rapidité



cessé lui aussi de croître; pour continuer à « découvrir », il a fallu augmenter les moyens d'action.

Il n'est que de penser au nombre de puissances industrielles bâties autrefois sur la seule mise au point d'un fabricant nouveau, par un homme ou un petit groupe d'hommes, et qui aujourd'hui, pour mettre au point de nouveaux produits, entretiennent d'énormes laboratoires de recherche.

On constate qu'aujourd'hui « ... c'est presque une gageure de vouloir bâtir un véritable organisme de recherche comprenant moins de vingt chercheurs, c'est-à-dire une centaine de personnes au total et dont le budget annuel ne serait pas de l'ordre d'un million et demi de nouveaux francs » (33).

C'est sous la pression de la concurrence commerciale que certains industriels clairvoyants ont compris à temps la nécessité de mettre à la disposition de leurs efforts de recherche des moyens toujours plus grands.

De même, c'est la concurrence militaire et politique, quelquefois économique, quasi jamais sociale entre Etats et blocs d'Etats, qui fait accepter aux Pouvoirs de ceux-ci la mise en œuvre de moyens énormes pour des sujets tels que la recherche spatiale et l'énergie nucléaire; mais pour d'autres recherches socialement importantes, telle l'étude du cancer, cette concurrence internationale ne joue pas, l'efficacité immédiate n'est pas requise et il est bien difficile aux spécialistes de convaincre le Pouvoir d'accorder les moyens d'une efficacité minimum.

Sans vouloir aborder le problème de l'organisation internationale de la recherche, qui n'est pas notre sujet, il faut souligner combien le besoin croissant en moyens rendra cette dernière indispensable, mais aussi malheureusement combien

avec laquelle se succèdent les découvertes peut être considéré comme un des aspects de l'accélération de l'histoire, accélération qui s'est, elle, fait sentir tout au long de l'évolution des sociétés humaines. Il paraît bien cependant que l'activité scientifique, accompagnée d'ailleurs des conséquences qu'elle comporte dans le domaine technique et économique, connaît actuellement une montée particulièrement rapide parmi les autres activités humaines, montée dont on peut dire en gros qu'elle double chaque fois que se sont écoulées une dizaine d'années.» Pierre AUGER, *Tendances actuelles de la recherche scientifique*, Unesco, Paris, 1961.

(33) *Op. cit.*, p. 113, note 11.

d'obstacles s'y opposent encore en Occident : la concurrence économique, le nationalisme encore vivace, la conscience qu'ont les nations européennes de la valeur de leur potentiel intellectuel (certains de leurs chercheurs étant à l'origine de la puissance scientifique de l'U.R.S.S. ou des U.S.A.), l'hétérogénéité de pays à pays des structures des appareils de recherche.

Il n'est pas inutile enfin de faire remarquer que cette mutation nécessaire de la dimension est un phénomène aujourd'hui général : selon MM. Armand et Drancourt, elle caractérise la plupart des fonctions économiques et sociales de la seconde phase de la révolution industrielle dans laquelle nous vivons. « Le terme <sup>(34)</sup> doit être compris dans un sens très large puisqu'il s'agit aussi bien de la mutation des possibilités de production — promesses d'abondance — que de celle des moyens de communication — mouvement vers la planétisation —, que de l'accélération, ferment permanent de bouleversements politiques ou intellectuels <sup>(35)</sup>. »

*Pour accorder au plus grand nombre possible d'efforts de recherche, les moyens d'une action efficace, il faut organiser la pleine utilisation de fortes concentrations de moyens.*

Les crédits destinés à la recherche publique sont dans beaucoup de pays insuffisants <sup>(36)</sup>, et il faut attribuer au plus grand nombre possible d'efforts de recherche des moyens de plus en plus importants, de plus en plus coûteux, qui leur permettront d'atteindre leur seuil d'efficacité. Dans cette perspective, attribuer les moyens qualitativement nécessaires à de petites unités dont la taille interdira le plus souvent la pleine utilisation de ces moyens, apparaît comme un gaspillage considérable, d'importance elle aussi croissante.

Si l'on entend par moyens <sup>(37)</sup> : d'une part les chercheurs, d'autre part les moyens auxiliaires, c'est-à-dire le personnel auxiliaire et l'appareillage, on pourrait croire que c'est surtout l'appareillage et son personnel auxiliaire s'il est adéquat qui

<sup>(34)</sup> « Mutation de la dimension. »

<sup>(35)</sup> Louis ARMAND et Michel DRANCOURT, *Plaidoyer pour l'avenir*, collection « Questions d'actualité », Calmann-Lévy, Paris, 1961.

<sup>(36)</sup> Cf. *infra*, IV : *L'effort financier doit être suffisant*.

<sup>(37)</sup> Cf. *supra*, p. 132.

ne sont pas pleinement utilisés, mais il ne faut pas perdre de vue que les chercheurs bien qu'occupés à plein temps peuvent aussi, isolés dans des unités trop petites, ne pas donner leur plein rendement faute de la stimulation et de l'enrichissement qu'apporte la recherche en équipe.

Ces considérations font apparaître l'impérieuse nécessité de constituer de fortes concentrations de moyens dont la pleine utilisation sera le fait de plusieurs recherches coordonnées.

*Suite à l'augmentation nécessaire des moyens de recherche, l'Etat doit à la fois aider et contrôler la recherche industrielle privée.*

Pour la recherche privée, l'augmentation des efforts de recherche requiert l'accroissement des investissements. Nombre de petites et moyennes entreprises, ne disposant plus individuellement de moyens suffisants, doivent les unir pour réaliser ou faire réaliser des recherches d'intérêt commun. Même de grandes entreprises préfèrent s'adresser à des instituts spécialisés plutôt que d'entretenir des laboratoires de recherche.

C'est là chose logique, si l'on se rappelle <sup>(38)</sup> que des ensembles de recherche de moins de 100 personnes sont inefficaces et si l'on sait que « pour des ensembles industriels comportant moins de 10 à 20 000 personnes, la recherche fondamentale peut devenir un poids trop lourd » <sup>(39)</sup>.

L'auto-investissement peut ne plus suffire à alimenter les besoins de la recherche privée soit notamment parce que la mise de fonds requise est trop importante et les chances de succès incertaines, ou parce que la conjoncture économique est mauvaise. L'Etat est alors sollicité ou examine la situation de son propre chef. Il lui faut peser son intervention en fonction de l'intérêt de la communauté nationale : par exemple, il n'est pas intéressant de soutenir les recherches d'industries arrivées à maturité technique pour lesquelles les améliorations mises au point devraient être amorties sur de trop longues périodes. S'il estime que l'effort de recherche doit être fourni,

<sup>(38)</sup> Cf. *supra*, p. 134.

<sup>(39)</sup> Pierre AUGER, *Tendances actuelles de la recherche scientifique*, Unesco, Paris, 1961.

l'Etat en assurera le financement en tout ou en partie. A ce propos, il apparaît, une fois de plus, combien une programmation de l'ensemble de la recherche, publique et privée, d'un pays est souhaitable.

Une entreprise industrielle ne peut, souvent, réinvestir dans une nouvelle production qu'à condition d'avoir amorti tout ou partie des investissements consentis antérieurement pour d'autres productions. « Dupont de Nemours a retardé de dix ans la production industrielle du nylon, parce qu'il n'avait pas amorti les installations importantes qui lui servaient à faire d'autres fibres synthétiques. De même, il paraît que l'on retarde la sortie des polymères fluorés, qui remplaceraient les polymères chlorés, beaucoup moins intéressants <sup>(40)</sup>. »

Il arrive ainsi que certaines découvertes ne soient pas rendues immédiatement publiques, car les brevets ne protègent pas la découverte elle-même mais seulement le procédé d'application de celle-ci. Ou bien encore, un brevet est pris, mais on garde secret le « savoir-faire, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances nécessaires pour mettre effectivement en application un procédé nouveau <sup>(41)</sup> ».

Cette mise en conserve de connaissances nouvelles risque, si elle est généralisée, de nuire au progrès scientifique et technique qui repose sur la connaissance immédiate des découvertes. « Il va sans dire que des firmes commerciales ont été parfois désavantagées par une divulgation prématurée de leurs programmes. Mais il n'en reste pas moins qu'on connaît peu de cas où la diffusion de renseignements techniques ou scientifiques ait provoqué des dégâts irréparables. On trouve même beaucoup d'exemples du contraire. La libre diffusion des données scientifiques fondamentales relatives à la mise au point des semi-conducteurs tels que diodes et transistors a tourné à l'avantage de tous les producteurs, parce qu'elle a permis de comprendre plus vite les processus chimiques et physiques qui sont à la base de leur fabrication. Cette façon de faire doit se répandre beaucoup plus largement <sup>(42)</sup>. »

<sup>(40)</sup> Pierre PIGANIOL, compte rendu d'une conférence à l'Université de Louvain.

<sup>(41)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 136, note 39.

<sup>(42)</sup> *Rapport sur le développement de la science occidentale*, Fondation Universitaire, Bruxelles, 1960.

Il faut comme première mesure réformer la législation des brevets de manière à favoriser la diffusion rapide des connaissances nouvelles <sup>(43)</sup> en ramenant la durée de protection à dix ans, et même peut-être à cinq ans, et en retirant au détenteur le droit d'interdire l'application par un utilisateur qui serait prêt à verser une redevance fixée à des taux non prohibitifs, tout en protégeant davantage le procédé.

Il apparaît que la libre-entreprise, considérée longtemps comme facteur de progrès, peut maintenant, par l'accélération que subissent les fonctions économiques et sociales, être un frein à ce progrès. Le contrôle des entreprises privées par la communauté est donc inéluctable si l'on veut garantir le progrès.

### *En Belgique*

Quelques chiffres permettent d'apprécier la situation des cellules de recherche belges en regard du critère du seuil d'efficacité.

Sur 100 <sup>(44)</sup> cellules installées <sup>(45)</sup> recensées lors du *Premier Inventaire* <sup>(46)</sup> dans l'appareil public de recherche <sup>(47)</sup>, 76 environ comptaient de 1 à 5 fonctions de chercheur, 16 de 6 à 10, 4 de 11 à 15, 1 de 16 à 20, 3 de 21 à 45. Dans l'enseignement supérieur, sur 100 <sup>(48)</sup> cellules installées recensées lors du même Inventaire, 77 environ comptaient de 1 à 5 fonctions scientifiques, 17 de 6 à 10, 4 de 11 à 15, 1 de 16 à 20, 1 de 21 à 45.

Il apparaît que la plus grande partie des cellules sont de très petit format; de plus, il s'agit de fonctions, et si l'on se rappelle <sup>(49)</sup> que, dans beaucoup de cas, l'effectif net se consacrant exclusivement à la recherche est inférieur au nombre de fonctions, ce format s'en trouve encore réduit.

La comparaison avec la situation dans l'enseignement supérieur est frappante, la répartition est quasi la même. Cette similitude fait apparaître que la différence qu'il convient de faire entre les besoins de la recherche et ceux de l'enseignement

<sup>(43)</sup> D'après Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 136, note 39.

<sup>(44)</sup> Indice, 262 en réalité.

<sup>(45)</sup> Cf. définition, p. 127.

<sup>(46)</sup> *Op. cit.*, p. 107, note 2.

<sup>(47)</sup> Cf. définition, p. 128.

<sup>(48)</sup> Indice, 515 en réalité.

<sup>(49)</sup> Cf. p. 128.

ne s'est donc pas imposée clairement. Il faut encore savoir qu'en 1958, 40 % environ des cellules recensées par le *Premier Inventaire* <sup>(50)</sup> avaient des budgets dépassant 1 million de francs, mais 3 % seulement des budgets dépassant 10 millions de francs.

Nous sommes loin de la taille minimum définie plus haut et les seuils d'efficacité ne peuvent être atteints, s'ils le sont, que pour des recherches extrêmement limitées et spécialisées. Certes, certaines cellules sont groupées au sein d'institutions mais, dans la plupart des cas, elles y conservent une grande autonomie et une recherche propre; elles n'atteignent donc pas à une dimension supérieure par la coordination.

Telle était la situation notoirement insuffisante de la recherche publique en 1958. Dans la recherche privée, par contre, il existait quelques très grosses cellules qui se développent toujours actuellement.

Depuis 1958, quelques améliorations sont intervenues dans le secteur de la recherche publique, l'Etat ayant notamment entrepris d'assurer le développement de ses établissements scientifiques et de ses stations de recherche agronomique. Mais, dans l'ensemble, l'accent n'a pas été assez mis sur la notion de seuil d'efficacité et l'usage d'études précises visant à leur définition n'a pas, semble-t-il, été établi.

C'est là une grave lacune qui risque de réduire considérablement la portée de l'effort entrepris. Il ne faut en aucune manière créer de nouvelles cellules ou lancer des programmes sans le volume requis de moyens pour atteindre le seuil d'efficacité.

Enfin, il est à craindre que la rigidité des structures archaïques, le manque de souplesse des administrations, les divisions politiques, religieuses, linguistiques, l'individualisme des « patrons », ne constituent autant de freins puissants à une politique de concentration efficiente. Il est à espérer que le Pouvoir prendra conscience de la nécessité de celle-ci et l'appliquera avec fermeté.

\* \* \*

(La fin de l'article — IV, V, VI et conclusions — paraîtra dans le prochain numéro.)

(50) *Op. cit.*, p. 107, note 2.

## BIBLIOGRAPHIE

Jeanine MOULIN, *Christine de Pisan*, éd. P. Seghers, Paris.

Pour beaucoup de lecteurs, le *Christine de Pisan* de Jeanine Moulin sera une révélation, celle d'une voix qui a le juste ton en tout. S'il arrive à Christine de Pisan de le perdre, c'est dans des poèmes de commande, parfois féroces, parfois drôles. Le mérite de Jeanine Moulin est de donner à un plus grand public, dans sa saveur première, dans son éclat primitif, la poésie de cette femme de la fin du Moyen Age qui a honoré tous les genres et qui était, par son intelligence, son équilibre, son énergie, ses études d'autodidacte, un être exceptionnel. Les ballades, les rondeaux, les virelais et les autres poèmes, Jeanine Moulin les a modernisés et il n'est pas excessif de dire que ces transpositions sont des merveilles. Notre poète actuel a retouché l'œuvre avec art, avec le souci de respecter le langage original et de préserver non seulement le sens et l'allure poétique mais aussi la consonance et l'harmonie intime. Le rythme est toujours gardé dans son agilité, son ampleur ou son martèlement; il est allègre, sautillant ou lent suivant les sujets. Puisque Christine de Pisan a rimé et que dans cette poésie les rimes sont essentielles à la mélodie et à la tonalité d'allégresse ou de tristesse, Jeanine Moulin les a conservées le plus souvent possible; dans certains cas, elle a été obligée de les remplacer, mais alors, elle y a substitué d'autres rimes d'une semblable musicalité. Dans ces adaptations, il y a, n'en doutons point, un travail d'orfèvre, minutieux et long, et la solution d'une difficulté qui est à la fois de rester fidèle au texte et de rendre ce texte accessible au public actuel.

La grande Christine meurt l'année même où naît François Villon. Elle annonce ce grand xv<sup>e</sup> siècle, elle prélude à cette époque où se prépare la Renaissance. Siècle qui connaîtra l'invention de l'imprimerie, l'emploi de la peinture à l'huile par les frères Van Eyck, la polyphonie des Ockeghem et de Dufaÿ, le flamboiement gothique, la douleur moderne de Villon. Elle fait entendre une voix non médiocre, tantôt enchanteresse et tantôt sérieuse. Elle tient incontestablement sa place. Si elle n'innove pas profondément, pourtant sa sagesse, ses connaissances, ses idées souvent si généreuses lui font occuper le devant de la scène. Elle contribue aussi dans le domaine poétique à mettre au point et à fixer des techniques où François Villon coulera ses chefs-d'œuvre. En tant que femme, elle est, comme le dit pertinemment Jeanine Moulin, « la première en tout ».

Sa poésie est diverse, multiple. Lorsqu'elle décrit la nature, tout comme dans la peinture, les fonds d'or sont abandonnés pour des arrière-plans de paysage, pour le réalisme de descriptions champêtres, toutes vibrantes d'une récente émotion.

Pour l'amour, si elle continue la tradition courtoise, elle fait sur-

tout entendre un chant amoureux qui n'appartient qu'à elle, car c'est l'amour conjugal qu'elle chante, celui qui est « fait d'entente morale et physique, d'un partage des plaisirs et des peines vécues au jour le jour », nous dit Jeanine Moulin. Ce sont des vers de tendresse et de gratitude, sans mièvrerie, humains et doux à l'égard de son mari, amant et ami :

*Ma douce amour, ma plaisance chérie,  
Mon ami cher, tout ce que je puis aimer,  
Votre douceur m'a de tous maux guérie.  
En vérité, je vous peux proclamer  
Fontaine dont tout bien me vient  
Qui en paix comme en joye me soutient  
Et dont plaisirs m'arrivent à largesse,  
Car vous tout seul me tenez en liesse.*

Puis des accents graves pour dire sa détresse, pour déplorer la mort de son compagnon :

*Deuil angoisseux, rage démesurée,  
Lourd désespoir plein de forcément.  
Langueur sans fin, vie mal fortunée  
Pleine de pleurs, de crainte et de tourment,  
Cœur douloureux qui bat obscurément,  
Ténébreux corps sur le point de périr,  
Ai sans cesser, continuellement;  
Ainsi ne puis ni guérir ni mourir.*

Dans sa maladresse même, elle touche car elle est vraie.

C'est précisément dans la conviction de certaines idées, dans son ardeur à les défendre et dans la vérité du vécu, — cet amour regretté le restant de ces jours —, qu'elle est grand poète et qu'elle échappe à la convention de l'époque.

Thème neuf, son féminisme : elle défend, sans acrimonie ni outrecuidance, ses sœurs tant décriées en littérature et parfois si maltraitées dans la vie. Elle-même avait souffert, au début de son veuvage, de sa condition féminine. Ici, elle est grande, généreuse pour les autres, et originale.

En pleine guerre, en pleines atrocités, elle réagira en femme et prendra parti énergiquement pour la paix. Dieu est là, omniprésent. Active, équilibrée, elle ne sera ni mystique, ni contemplative. Ce sont sa force et sa limite. Mais, écoutez cette strophe que nous découvrons grâce à l'adaptation de Jeanine Moulin, cette strophe dont le sens va loin. Christine de Pisan est volontiers moraliste, mais dans le sens le plus large du mot. Voici des vers d'une grande chrétienne et d'une vraie sage :

*Les biens mondains et tous leurs accessoires,  
Chacun perçoit qu'ils sont vains et faillibles.  
Donc sommes fols quand pour les transitoires,  
Nous dédaignons les joyes infaillibles  
Que Dieu accorde aux innocents paisibles  
Qui n'ont souci de trésor acquérir.  
Or pour mépriser choses corruptibles,  
Avisons-nous qu'il nous convient mourir.*



Dans une introduction, Jeanine Moulin nous présente Christine de Pisan. Dans ces pages, sans rien qui pèse ou qui pose, elle joint l'aisance à la sûreté de l'information et à l'objectivité.

Ce livre précieux et proche, parfois intemporel, reproduit aussi de curieuses enluminures dont certaines ont une étrangeté moderne. Elles appartiennent à un manuscrit fait dans l'atelier du poète pour le duc de Berry. Jeanine Moulin répare aussi une injustice : il existait une édition de cette œuvre par Maurice Roy en ancien français datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des poèmes presque toujours les mêmes dans les anthologies, et aucune adaptation. Gustave Cohen si attentif, si amoureux du Moyen Age, si érudit aussi en ce qui concerne cette époque aussi longue que les Temps modernes, ne la cite même pas dans son livre *La grande clarté du Moyen Age*. On devait bien à Christine de Pisan cette jolie publication. Encore fallait-il les dons poétiques, les connaissances philologiques, la sensibilité, la persévérance de Jeanine Moulin pour mener à bien cette entreprise aussi ardue que délicate. Remercions-la et souhaitons qu'elle ouvre la voie à d'autres restitutions et adaptations de ce genre.

Marie-Louise GOFFIN.

Christophe BARONI, *Nietzsche éducateur*, Paris, Buchet-Chastel, 1961, 305 pages, NF 13,50.

Il y a certainement un cas Nietzsche, il y a le problème de la relation de l'œuvre d'un penseur et de ses adeptes. On constate que généralement cette relation est basée sur un malentendu. On pourrait même dire que c'est souvent grâce aux malentendus que la pensée humaine a pu progresser.

Par l'erreur à la vérité, c'est-à-dire qu'il est difficilement admissible pour un homme d'atteindre la vérité vraie ou absolue, sans aucune erreur. Et cela est d'autant plus vrai quand il s'agit de comprendre autrui. Les différents témoignages sur un même événement, si faits de bonne foi, sont généralement tellement différents et contradictoires qu'on pourrait dire, presque sans exagération, qu'il y a autant d'événements que de témoignages sur un événement. Cette constatation devient encore plus évidente quand il s'agit d'un individu. Les personnes qui fréquentent une même personne ont toujours affaire à un autre, c'est-à-dire que A qui a des relations avec B, C, D, etc., s'atomise en AB, A/C, A/D, etc., à tel point qu'il n'existe plus comme unité et qu'il est déchiré par les autres, amis et ennemis. Comme ce procédé est général, il s'ensuit que les relations humaines se réalisent à la façon d'un déchirement général et réciproque (les meilleures conversations, les plus agréables, sont les médisances, aussi parce que nous aimons parler de nous-mêmes). L'œuvre et la pensée d'un individu subissent cette atomisation, ce morcellement plus fortement encore, car elles ne se présentent pas en une fois comme un tout, mais par des volumes et des pages qu'il faut suivre patiemment et, même en les suivant, on perd souvent le fil conducteur, le centre, le fond d'une pensée et, s'il s'agit d'un auteur sans système, écrivant en fragments aphoristiques, formulant souvent des pensées comme autant d'expériences, comme des exercices, alors la catastrophe devient totale. C'est ce qui est arrivé à Nietzsche, comme à Marx d'ailleurs. La différence entre la pensée de Marx et le stalinisme est la même que celle de Nietzsche avec le national-

socialisme ou le fascisme. On pourrait même aller plus loin : il n'y a rien de commun entre la pensée de Nietzsche et celle du national-socialisme. Nietzsche n'avait même pas de doctrine, ni de système. Il était un penseur libre, un Prinz Vogelfrei, comme il s'appelait lui-même, au-delà du manichéisme de toute sorte (bien-mal, vrai-faux, beau-laid). Nietzsche est le philosophe de l'ère post-chrétienne, au-delà de l'« humain, trop humain ». Le livre de M. Christophe Baroni est écrit dans cet esprit. Déjà le titre est significatif. Nietzsche n'est pas présenté comme prophète avec un message, mais comme éducateur. Or un éducateur doit aimer ceux qu'il veut former et comment les aimerait-il vraiment s'il les faisait marcher au pas au son rythmique de « sa philosophie » ? Nietzsche éducateur était, de ce fait, comme Socrate qu'il n'aimait guère, un interrogateur. Or penser, et à plus forte raison philosopher, c'est apprendre à interroger, à poser des questions, beaucoup plus de questions que de réponses. Nietzsche avait les poches pleines de ces questions insidieuses et terribles et très peu de réponses. L'éducateur est un interrogateur. Ce côté-là de Nietzsche a été un peu perdu de vue par M. Christophe Baroni dans son enthousiasme pour rétablir « le vrai Nietzsche », comme il le dit dans sa préface. Mais M. Baroni sait très bien que Nietzsche est un interrogateur. Ne cite-t-il pas son texte admirable : « A supposer que la vérité soit femme, n'aurait-on pas lieu de soupçonner que les philosophes, dans la mesure où ils étaient des esprits dogmatiques (Dogmatiker, M. Baroni traduit par « bâtisseurs de systèmes », traduction assez libre qui donne peut-être bien le sens du terme Dogmatiker chez Nietzsche, mais quand même discutable), n'ont rien compris aux femmes ? »

M. Baroni traite la pensée de Nietzsche en suivant sa biographie. Le premier chapitre dessine un Nietzsche pour qui la liberté devient la valeur suprême. « Car, de plus en plus perspicace, lucide et critique, il passe en revue tous les idéals qui l'ont jadis ou naguère enflammé; aucun ne résiste à son examen sévère » (p. 55). L'auteur insiste constamment sur cet esprit de liberté qui exige la « science gaie » du Prince Vogelfrei. « La connaissance, la quête de la « vérité » est donc un drame existentiel. Le penseur qui, tel Nietzsche, suit résolument la voie douloureuse que lui trace sa probité intellectuelle, verra son être consumé mainte fois, comme le phénix de la Fable » (p. 176); « l'esprit libre chevauche solitaire, ayant quitté sa famille, sa patrie, la religion de son enfance. Aucun lien, même de sentiment, ne peut retenir cet éternel voyageur, cet intrépide *amant de la connaissance*, dont la seule passion vraiment sérieuse est l'inlassable quête de la « vérité » et l'unique vertu l'intransigeance intellectuelle » (p. 177). Ces quelques phrases de M. Christophe Baroni que nous citons, rendent bien le climat de ce beau livre. Il y règne une atmosphère au-delà de tout pessimisme. En partant de Nietzsche, M. Chr. Baroni éducateur nous dit, à nous épris par la lassitude et le désespoir : le jour se lève, un jour nouveau pour une humanité de la Grande Raison (die große Vernunft).

L. FLAM.

ERIC BUYSENS, *Vérité et langue. Langue et pensée*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1960, 46 pages in-8°, 60 FB.

Cet ouvrage est constitué des tirés à part de deux articles parus dans la *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, 1960, pp. 7-25 et 269-294, et

ce fait explique sans doute l'existence d'un certain décalage entre titres et texte. Il semblerait, à ne considérer les choses que de loin, que la première partie — qui ne traite pas de questions linguistiques — s'intitule « Vérité et langue » et comporte un premier chapitre « Vérité et société », qui ne serait suivi d'aucun autre. En fait, il faut, sauf erreur de notre part, considérer « Vérité et langue » comme le titre destiné à l'ensemble d'une recherche divisée en deux sections, dont l'une, *Vérité et société*, émet « au sujet de la vérité des considérations qui n'ont aucun rapport avec la langue », et l'autre, *Langue et pensée*, émet « au sujet de la langue des considérations qui dépassent le domaine strict de la vérité » (p. 1).

Le sujet même de l'étude, et la façon dont celle-ci est menée sont bien dans la ligne des œuvres antérieures de M. Buyssens. La première partie illustre tout particulièrement l'attrait que ce linguiste général éprouve pour la réflexion philosophique. Sa vision sociologique, que nous connaissions bien dans le domaine linguistique, s'étend ici à la conception de la vérité, qui est définie comme un consensus. L'auteur y exprime aussi avec une vigueur nouvelle son attachement au libre examen, conçu comme une méthode dynamique, créatrice, génératrice de force et de progrès. Cette première section, pour n'être pas linguistique, est sans doute ce qu'il y a de plus neuf dans l'ouvrage.

La seconde partie, qui traite des rapports entre « Langue et pensée » n'est pas une préoccupation récente de l'auteur, puisque celui-ci publiait déjà en 1954 : *Speaking and Thinking from the linguistic Standpoint* (dans : *Thinking and Speaking. A Symposium* edited by G. Revész, pp. 136-164). Depuis lors, sa conviction n'a pas changé : la langue est un moyen de communication. Les deux termes de cette définition sont lourds de sens. La langue est un moyen, un outil permettant d'exprimer la pensée; la pensée préexiste à la langue. D'autre part, il s'agit toujours de communiquer; la langue a un caractère éminemment social.

Certains faits linguistiques particuliers qui ont servi de point de départ à la réflexion ont été réexposés; de nouveaux sont venus s'y ajouter. Ainsi, nous avons été particulièrement frappée par l'étude de la catégorie grammaticale du nombre (p. 33), dont M. Buyssens relève avec finesse les absurdités.

L'ensemble révèle assez l'esprit de perfectionnement qui anime l'auteur. M. Buyssens ne se contente pas d'une première approche, mais reprend les mêmes éléments pour approfondir sa recherche. D'autres faits s'y ajoutent, qui viennent grossir le dossier et renforcer les conclusions. Mais M. Buyssens ne se borne pas à poursuivre ses travaux dans les livres et le silence; il glane au passage des faits de langage curieux et éloquents — ainsi les mots d'enfants si révélateurs de l'apprentissage du langage. A aucun moment il ne se sépare des faits, de la confrontation avec le réel. Chez lui, rien n'est ésotérique ni confus. Il n'est pas de ceux qui oublient, ou tentent de passer sous silence, le caractère humain de la science du langage.

Rosane ROCHER.

ERNST KIRSTEN, *Nordafrikanische Stadtbilder. Antike und Mittelalter in Libyen und Tunesien*, Heidelberg, Carl Winter-Universitätsverlag, 1961, 104 pages, 45 figures, 6,80 DM.

C'est sur une information très solide et réellement étendue que repose ce nouveau petit livre de M. E. Kirsten que l'on lira et consultera

avec intérêt car il a également pour mérite de rassembler, sur ce magnifique sujet que sont les villes antiques (et de l'islam) de la Libye et de la Tunisie, une série de données tant historiques qu'archéologiques disséminées pour le moment dans de nombreuses publications d'accès souvent malaisé, si ce n'est l'excellente synthèse de D. E. L. Haynes, *An archaeological and historical guide to the preislamic antiquities of Tripolitania* (2<sup>e</sup> édit., 1959), par exemple, qu'il ira rejoindre sur les rayons de nos bibliothèques, mais dont il n'égale cependant pas — tel n'était point d'ailleurs son but mais il est sans doute permis de le regretter — la pénétration, la variété et la quasi-exhaustivité de l'analyse dans les différents problèmes qu'elle abordait.

Un long chapitre ouvre le volume, consacré à l'histoire des régions envisagées depuis le premier millénaire avant notre ère jusqu'à nos jours, mettant tout particulièrement l'accent sur les relations avec l'Orient, la Grèce, l'Italie et la Sicile (pp. 7-23). Quelques pages dévolues aux monuments caractéristiques des villes antiques et des agglomérations musulmanes (pp. 24-38) conduisent au parcours systématique des deux provinces qui font l'objet de cette étude et où les constructions successives des principaux sites sont énumérées et assez justement replacées dans la vision d'ensemble des villes elles-mêmes (pp. 39-98). De nombreux plans et figures complètent très utilement le texte; ici aussi la documentation rassemblée est fort bien venue et le choix judicieux. Six pages de bibliographie (pp. 99-104) sont enfin de toute première importance pour orienter des lectures ou des travaux.

Cette masse de notes historiques et historico-archéologiques, les quarante-cinq illustrations très soignées parsemant le texte et cette bibliographie relativement riche montrent bien la valeur de cette très bonne vulgarisation — je pense à un bon *Que sais-je?*, qui serait copieusement illustré et muni d'une semblable liste d'ouvrages à consulter. Mais ce petit volume eût pu être plus attachant encore, plus personnel et plus neuf à la fois; c'est un peu ce que je regrette en le refermant. Suis-je en cela trop exigeant? Ecourtant un peu l'exposé historique introductif qu'il n'était peut-être pas indispensable de mener jusqu'à nos jours, j'y aurais vu volontiers quelques notes plus détaillées sur l'organisation du *limes*, l'organisation civile romaine, la vie quotidienne, les cultes locaux, l'agriculture et le commerce, sans parler d'une présentation géographique plus poussée de la région et des sites en particulier. Dans le chapitre suivant — *Städte der Antike. Städte des Islam* —, pourquoi ne pas avoir remplacé la nomenclature un peu banale des différents monuments bien connus des civilisations grecque et romaine par une synthèse plus brillante des réalisations urbanistiques, architecturales et sculpturales de l'antiquité en Afrique du Nord, caractérisant mieux l'apport de cette province au sein du monde contemporain, ses grandes périodes et notamment cet étonnant baroque africain — le mot, bien qu'à la mode, n'est pas déplacé ici —, si remarquablement senti dans le dernier ouvrage de M. Gilbert Picard? Le parcours de chaque ville eût pu être moins étroitement lié aux plans donnés — avantage de précision certes, mais danger de tomber dans une énumération d'édifices trop touristique; l'évolution urbaine plus fréquemment à la base réelle de l'exposé, la comparaison s'instituant plus facilement alors entre les quelques villes envisagées (je note pourtant la mention très claire de la succession des grandes périodes édilitaires de Leptis Magna, pp. 52-56, un trait intéressant concernant le caractère véritable de Sabratha, p. 60). L'aspect de ce petit volume en eût été changé sans

doute; peut-être n'était-ce pas le dessein de l'auteur, voire de la collection ?

Il n'en reste pas moins que l'on attendrait avec plaisir la sortie de presse d'un fascicule complémentaire qui engloberait cette fois l'Algérie et le Maroc... et pourrait être coiffé d'un ou deux chapitres de synthèse, portant sur l'ensemble de cette Afrique du Nord antique et médiévale, et traités précisément dans le sens de ce que j'ai cru devoir regretter de ne point trouver ici.

Jean Ch. BALTZ.

P. CORNELII TACITI *Germania, Agricola, Dialogus de oratoribus*, 9<sup>e</sup> éd. par E. KOESTERMANN (Leipzig, Teubner, 1962), XL-128 pages in-8<sup>o</sup>, 5 DM.

L'accueil chaleureux fait à la huitième édition (1957) me dispense de renouveler ici à l'auteur un hommage justement mérité, d'autant que cette nouvelle édition, sans apporter aucun changement au texte même, voit cependant son apparat critique à la fois enrichi et épuré en ce qui concerne l'*Agricola*, parce que M. Koestermann a tenu à collationner le fameux *codex Aesinas* d'après photos. Grâce lui en soient rendues ! Je me permets de signaler à l'auteur que j'ai traité de quelques points cruciaux de l'*Agricola* dans *Latomus, Notes de lectures*, XIX (1960), pp. 792-795.

Raoul VERDIÈRE.

Quelques ouvrages récents et importants dans le domaine portugais.

- a) Fr. JOACHIM DE SANTA ROSA DE VITERBO. *Elucidário das Palavras, Termos e Frases...*, édition critique de Mario Fiúza, Porto, 1962 (trois fascicules parus).
- b) MARIO FIÚZA, *Subsídios para uma nova edição do Elucidário de Viterbo*, in *Actas* (III) du 9<sup>e</sup> Congrès de Linguistique romane (1959), Lisbonne, 1962 (pp. 127-136).

Aux environs de 1768, le capucin Fr. Joachim de Santa Rosa de Viterbo fut nommé par ses supérieurs historiographe de la « Real Província da Conceição ». Plusieurs manuscrits, souvent inachevés, témoignent des efforts de l'historien, tels ses *Evêques de Portugal* et son *Histoire universelle et chronologique de l'Eglise au Portugal*.

Rien cependant ne viendrait ressusciter la mémoire de ce diligent compilateur ecclésiastique si, dans son commerce quotidien avec des documents déjà vénérables à cette époque, il n'avait, un des premiers, peut-être, en Europe, senti très vivement la nécessité de recherches sur le sens précis de termes sortis de l'usage, portugais en l'occurrence. De là une longue suite d'investigations parallèles au travail historique, d'innombrables recours aux grandes et petites bibliothèques tant religieuses que laïques du pays, d'où sortirent d'abord des notes destinées à l'usage personnel, ensuite (grâce au contact avec l'œuvre d'un autre érudit voué à l'étude de la diplomatie, et à un système de « chasse » par correspondance assez moderne d'allure)<sup>(1)</sup> le célèbre *Elucidário* ou

(1) Le frère Viterbo chargeait d'autres religieux, ses amis, de lui signaler et de lui envoyer les documents à leur portée, et de faire pour lui la chasse aux mots.

dictionnaire » des mots, termes et expressions qui s'employaient jadis en Portugal et que l'on ignore généralement aujourd'hui »<sup>(2)</sup>, un des précieux de la Péninsule, utile aux linguistes hispanisants, lusitanistes et spécialistes du galicien, connu et étudié par d'illustres savants comme J. Leite de Vasconcelos et Menéndez Pidal pour ne citer qu'eux.

C'est ce dictionnaire que réédite maintenant M. Mario Fiúza sur le conseil du maître Paiva Boléo.

Tous ceux qui, comme moi, ont travaillé sur d'anciens textes portugais (j'entends antérieurs à l'âge classique du xvi<sup>e</sup> siècle)<sup>(3)</sup> salueront avec joie une initiative qui met à leur portée le « seul » glossaire de portugais archaïque existant. Inutile de dire, en effet, que non seulement la première édition, mais la copie accrue du xix<sup>e</sup> siècle étaient depuis longtemps devenues raretés bibliophiliques que « stoquaient » des amateurs fortunés; l'étudiant désireux d'approfondir ou simplement de lire l'histoire de son pays chez les plus beaux et les plus intelligents chroniqueurs du monde, voire de s'initier à l'univers richissime des « cancioneros » et des « romanceiros » en étant réduit à se servir du « Morais » comme si, en l'absence de Godefroy, de Tobler-Lommatsch et même de Huguet, l'unique Littré devait suffire à toute lecture d'ancien français.

Comme beaucoup d'ouvrages portugais de longue haleine, l'édition critique de M. Fiúza est vendue par livraisons mensuelles, ce qui la rend sans doute plus abordable pour tous ceux qui, étudiants, par exemple, ne disposent pas aisément d'une somme importante. Toutefois, ce système de mise en vente a l'inconvénient de laisser l'acheteur en suspens dans l'attente... douloureuse où je me trouve actuellement (trois ou quatre fascicules sur trente ont paru!).

Voyons à présent l'histoire du texte publié par les soins de M. Fiúza, soit un petit roman philologique qui mérite mention et dont nous empruntons les lignes générales à Fiúza même.

Viterbo, qui semble avoir été un bourreau de travail, intègre donc à son dictionnaire, sans, d'ailleurs, reconnaître sa dette, tout un glossaire d'un demi-millier de mots (avec citations) et grand nombre d'observations sur les anciennes mesures, la paléographie, etc., du chanoine Dom Bernard de l'Incarnation (spécialiste de la diplomatique dont le rôle chez Viterbo a été indiqué plus haut). Il soumet le fruit de son immense labeur à João Pedro Ribeiro, un des historiens les plus sérieux de cette fin du xviii<sup>e</sup> siècle portugais. Ribeiro lui suggère quelques corrections importantes (auxquelles Santa Rosa ne fait pas toujours droit) et lui conseille une réduction de l'ouvrage, réduction publiée en 1825, après la mort de Viterbo, qui avait eu le temps de l'achever, sous le titre de *Dicionario Portatil...*

Le lexicographe, dont on possède plus de 232 manuscrits<sup>(4)</sup>, parvint

(2) *Elucidário das Palavras, Termos e Frases que em Portugal antigamente se usaram e que hoje regularmente se ignoram* (1798-1799 : deux volumes et un supplément).

(3) L'ère du portugais archaïque se prolonge jusqu'à Camoens (1524-1580) qui reste archaïsant lui-même par certains traits. Ceci pour dire que la division en anc. fr., moyen fr., et français du xvi<sup>e</sup> siècle n'a pas d'équivalent exact en portugais, ou, du moins, n'en a pas encore.

(4) Dans la seule Bibliothèque municipale de Viseu (sujets de ces manuscrits : pamphlets, ouvrages historiques et d'édification, jusqu'à des poèmes...) c'est-à-dire sans compter les manuscrits légués aux héritiers de Viterbo et découverts en 1895 par J. Leite de Vasconcelos à la bibliothèque de l'Académie des Sciences de Lisbonne.

encore à terminer un *Abrégé avec commentaires du dictionnaire de Morari*, perdu depuis, et à rassembler un énorme volume de notes sans ordre devant servir à une nouvelle édition beaucoup plus étoffée de son œuvre principale, l'*Elucidário*. C'est dans le parti tiré de ces éléments en vrac, et de ceux qui se rencontrent épars dans les autres manuscrits de Viterbo que réside le mérite majeur du travail de forçat auquel s'est livré M. Fiúza.

En 1865, Inocêncio Francisco da Silva publie la seconde édition de l'*Elucidário*, où il accroît l'œuvre du capucin des *Correções* de João Pedro Ribeiro. Inocêncio y verse de plus des remarques sur la numismatique par M. B. Lopes Fernandes; les lexiques des « Inédits » d'Alcobaça (haut lieu de l'érudition historique depuis une époque très reculée), des œuvres du grand Gil Vicente, dramaturge de génie tombé dans l'oubli pendant trois siècles après sa mort et qu'entre-temps on avait redécouvert, d'une chronique de la conquête africaine d'Azurara, fameux historien contemporain de l'Infant Henri (surnommé « le Navigateur » par les étrangers) et enfin tous les mots que Santa Rosa avait inclus dans le *Dictionario Portatil* mais non dans le premier « état » de son *Elucidário*.

Cependant Leite de Vasconcelos (voir note) n'avait guère examiné la masse de *Retouches et Additions*, selon les propres termes de Viterbo, conservée à Viseu. Le linguiste et ethnographe portugais laissera une série d'« Observations » sur l'*Elucidário* publiées dans les *Leçons de Philologie portugaise* et dont l'actuelle refonte du vieux dictionnaire profite grandement.

Déjà dans un mémoire de licence, en 1948, M. Fiúza avait attiré l'attention des spécialistes sur l'intérêt des manuscrits de Viseu. L'importance de ceux-ci est de deux ordres bien distincts. Tantôt (je parle des *Retouches*...) l'auteur se contente d'apporter un complément d'information aux articles du dictionnaire de 1798-1799, tantôt il introduit de nouveaux mots. M. Fiúza donne quelques exemples bienvenus et, en outre, bien choisis, dans leur variété, pour arrêter le lecteur, des notices retrouvées.

On est frappé dès l'abord par un certain modernisme, au moins d'intentions, chez Viterbo : sémantique, histoire des *realia*, tentatives d'étymologie plus sérieuses qu'il n'était d'usage à son époque et dans son pays, achèvent de rendre attirant un esprit souvent brouillon ou édifiant à contretemps, mais dont l'insatiable curiosité réserve, me semble-t-il, des surprises aux paléographes, à ceux qui s'occupent de diplomatique, d'histoire, d'histoire du droit et des institutions, de la vie quotidienne, de liturgie, etc., sans compter les linguistes, évidemment.

Voici quelques échantillons de ces inédits, résumés et choisis par moi parmi ceux que reprend M. Fiúza dans sa communication au Congrès de Linguistique romane.

Des termes « Casas da Câmara » et « Palácios » (Maison du Conseil et Résidence) dont les sens respectifs, souvent confondus, sont étudiés ici à la lumière de décrets anciens, on passe à des citations concernant le « maninhado » ou impôt sur l'utilisation des terres en friche. Notons que les actes attestés sont, en général, tirés des donations et des édits royaux. Santa Rosa, dont les contemporains disaient que la tête était une bibliothèque complète, semble avoir eu à cœur de fournir toujours la « belle » citation, celle qui « ferait le poids ». Néanmoins, celles du

chanoine Bernard que Viterbo aurait indignement pillé<sup>(5)</sup> apparaissent souvent estropiées. D'où une difficulté supplémentaire et de nouvelles vérifications pour l'éditeur. Après les impôts, si l'on peut dire!, nous trouvons des notices sur le change à vue (« caimbo », *sic*) d'une banque à une autre, l'« estado de cera », régime de la cire, environ, « matière de brévière » s'il en fut, puisqu'il s'agit du renouvellement des cierges aux vigiles de l'office des trépassés. Le mot « costeira » qui s'applique à la pêche... côtière ou au cabotage, est l'occasion d'une autre « addition » où Viterbo parle des droits des hors-la-loi ou fugitifs (« homiziados ») en rapport avec les expressions « pôr costeira » et « fazer costeira », deux variantes de la pêche sur des côtes étrangères.

La question des « reclus ou inclus » (« reclusos ou inclusos ») offre le champ libre à Viterbo pour un autre de ces morceaux de bravoure à cause desquels Ribeiro lui avait recommandé une édition « de poche » de l'*Elucidário*. En deux mots, Santa Rosa se livre à un sermon sur les mauvais ermites qui « laissent entrer le monde » dans leur cellule et font d'elle le bureau où se traitent les affaires « mondaines » en rapport avec le pouvoir politique. Le lexicographe reproduit à ce sujet l'épître de Pierre, abbé de Cluny, à l'ermite Gislebert.

L'article « Seelo das tavoas » ou sceau de planches a trait à l'origine du cachet emboîté par opposition au sceau à queue qui fut son ancêtre, successeur lui-même du « seelo rodado » tracé à la plume. Cela nous vaut une dissertation érudite sur la sigillographie portugaise, avec force textes officiels de diverses époques. « Precarias » ou donation sous condition et « Commisorio », défini comme « lei penal » (loi pénale) sont des articles plutôt secs par où l'on va à « Polaina » et « Baldoairo », matières plus savoureuses pour le profane, sinon plus légères. Outre qu'elles nous permettent de signaler certaines singularités du travail de l'auteur.

Pour « Baldoairo », donc, Viterbo se montre davantage personnel; d'atmosphère religieuse, ce mot qui désigne d'abord une sorte de recueil de prières, en vient à prendre un sens légèrement différent, celui d'homélies populaires, de collection de sermons à usage laïc. L'auteur en infère l'évolution du mot « baldoar », prêcher, avec la nuance péjorative que, suivant le contexte, cette traduction peut connaître en français, et cite deux phrases idiomatiques à son époque : « Fulano está baldoando » (Un tel est en train de prêcher) et « Que estás tu aqui a baldoar ? » (Tu n'as pas fini ton prêchi-prêcha!).

On voit par là l'intérêt de Santa Rosa pour le langage parlé et comment sait en tirer parti ce lointain ancêtre de nos sémanticiens<sup>(6)</sup>.

« Polaina », que Viterbo identifie à « poulaine » en français, était jadis une espèce de coiffe ou chaperon de soie rouge que toute femme convaincue de maquerellage (« alcoviteiras ») était tenue de porter sous peine d'exil définitif au Brésil<sup>(7)</sup>. Sans crier gare, Viterbo passe ensuite à la « poleana » chaussure en forme d'ongle (ergot ?) de poulet dans

(5) On a, à preuve, retrouvé de ses manuscrits parmi les papiers du capucin, manuscrits littéralement transcrits dans l'*Elucidário*.

(6) Actuellement les dictionnaires donnent le mot « baldoar » dans le sens d'insulter, d'outrager. Intéressant exemple d'évolution sémantique.

(7) Autre exemple, entre parenthèses, de l'usage ancien des « territoires d'Outre-Mer ». Mentionnons encore telle lettre où le roi de Portugal envoie un condamné travailler quelques années dans « sa ville de Ceuta ». D'ailleurs, il suffit de lire *Manon Lescaut* ou les *Mémoires d'Ange Pitou* qui viennent d'être réédités pour se rendre compte qu'il n'y a pas, là, de trait spécifiquement portugais.



la basse latinité et à l'abus que les Français firent de cette mode au xiv<sup>e</sup> siècle, jusqu'à ce qu'elle fût interdite au Concile d'Anjou en 1365. A ce propos, pourquoi ne pas rappeler les « Papuses », se dit-il, pensant aux curieuses pantoufles de ses contemporains ? Vers 1800, en effet, les Portugais ont porté des mules d'extérieur à bouts très aigus et redressés laissant voir une semelle dorée. Description minutieuse.

Les « Papuses » seraient originaires des Indes.

Type d'essai étymologique de Santa Rosa, que Leite de Vasconcelos a justement accusé de manquer de critique; trois explications au fil de la plume sans plus de rapport entre elles qu'une association d'idées et quelque ressemblance de mots.

En attendant il ne laisse pas d'avoir de l'initiative, allègue « pullus », ce qui est raisonnable, et dit, après tout, ce qu'il sait. Si la matière n'est pas élaborée, si l'on a trop souvent l'impression du sac vidé devant nous, l'état des études philologiques à l'époque ne permet, guère, par ailleurs, d'en demander davantage. C'est en quoi le travail de M. Fiúza prend toute sa valeur; en l'absence de dictionnaire du portugais archaïque digne de ce nom, il restait à moderniser l'*Elucidário* dont la place serait plutôt dans un musée, comme l'affirme lui-même M. Fiúza.

Le troisième volume sera consacré (trente fascicules se répartissant en trois volumes) aux lexiques postérieurs à Viterbo, notamment à ceux publiés par Inocêncio pour grossir d'autant le vieux glossaire.

Les livraisons dont dispose le lecteur comportent l'introduction de Fiúza qui m'a servi ici, une étude détaillée de la vie et des œuvres du vieux lexicographe, la liste de ses manuscrits (bon nombre de pages!), l'introduction originale de Viterbo où il retrace à sa façon l'histoire du portugais, une liste (très utile, quoique confuse, car on s'y perd au début) des sigles renvoyant aux auteurs et aux œuvres et, enfin, partie de la lettre A. Impression d'ensemble; texte aéré, sur deux colonnes, usage de différents caractères. L'italique sert pour les citations; les lettres grasses pour les variantes d'un mot ou les mots de même étymon. Enfin une étoile bien visible et le passage à la majuscule italique pour rappeler le vocable en cause séparent le texte ancien des compléments de M. Fiúza, composés d'une marqueterie de commentaires variés des principaux philologues et historiens, d'additions de Viterbo lui-même, de recherches étymologiques originales, bref, de tout ce farci linguistique remarquablement démêlé et mis en ordre qui décuple la surface primitive de texte.

A titre d'exemple, voici : ACENAR<sup>(8)</sup>.

ACENAR. Dar a entender, de algum modo mostrar. (D.P., 5)<sup>(9)</sup>.

\* ACENAR. Do lat. *cinnare*, *cennare* no « *Corpus Glossariorum Latino-rum* ». V, 621, 39. Cf. cast. *aceñar*, it. *accennare*, fr. arc. *acener* (R.E.W., n<sup>o</sup> 1932, 1933). Cf. J.P.M. (José Pedro Machado, mais il faut le savoir!)<sup>(10)</sup>. *Dic. Etim.*, 50. « Para A. Coelho é modificacão de

(8) Dans le spécimen ou extrait distribué comme annonce de l'ouvrage; première page consacrée au dictionnaire proprement dit (sans numéro).

J'ai choisi cet exemple pour sa brièveté : certains mots prennent plusieurs pages.

(9) Faiblesse de l'ouvrage : je trouve au moins cinq sigles auxquels ce D.P., 5 peut correspondre!

(10) Note de l'auteur du présent article.

*assinar*, que, embora possua hoje outra acepção, significava fazer sinal, notar com um sinal. Pacheco e Lameira, *Gram. Port.*, pag. 386, são da mesma opinião. » (A.N. *Dic. Etim.*, 5.) D'Ovidio aponta o étimo do lat. *concinare* com o prefixo trocado. Vid. R.L., XXIII, 106.

Jean OTTEVAERE.

Paul BERBEN, *L'attentat contre Hitler*, Paris, Robert Laffont, éditeur, 1962.

Le général Berben a entrepris de conter l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler. Et il a incontestablement réussi à débrouiller les événements et à en faire un récit qui a le caractère objectif d'un rapport d'état-major.

Du point de vue des faits, et autant qu'en puisse juger quelqu'un qui ne possède qu'une information occasionnelle, la réussite du général Berben est très remarquable. Le livre se lit facilement, l'intérêt ne cesse pas et devient émotion et passion à certains moments, malgré la sobriété du texte. Et pourtant, la lecture terminée avec beaucoup de satisfaction, l'esprit reste inquiet devant les problèmes que ce livre pose.

Le général Berben y dit que les conjurés contre Hitler ne pouvaient guère trouver d'appui dans les troupes de l'armée allemande, convaincues du caractère divin — ou à peu près — d'Hitler. Est-il vrai que ces troupes épuisées par les atroces campagnes de Russie, éprouvées dans leurs familles par les bombardements alliés, aient eu un moral intact et sans trouble ? Et si c'est vrai, serait-ce l'effet de l'information et de la propagande ! Hitler et ses hommes en ont-ils seuls eu le génie ? N'existe-t-elle pas ailleurs ? La question est presque aussi effrayante que l'événement qui la provoque.

Autre inquiétude que ce livre provoque, sans qu'il en ait l'initiative : les Occidentaux auraient, avant la guerre et pendant celle-ci, rejeté les appels ou les offres des milieux d'opposition allemands. Que les généraux allemands vaincus et confus se soient exprimés dans ce sens, qu'ils aient été complaisamment reproduits par une « franc-maçonnerie » militaire, c'est certain. Que cela soit vrai, que le problème ait eu la simplicité avec laquelle on prétend l'avoir résolu, c'est très contestable.

Mais revenons au livre du général Berben. Son récit suggère, de la part de certains des conjurés contre Hitler, de singulières défaillances d'intelligence, de clairvoyance et de caractère.

Le colonel von Stauffenberg était certainement un homme énergique, courageux et persévérant. Il a placé sa bombe; était-elle adéquate ? On nous l'assure; ses effets semblent le démontrer.

Et beaucoup de détails donnent des inquiétudes semblables.

Le livre est intéressant, consciencieux, méthodique. Il enseigne les faits.

Il laisse sur la faim beaucoup de réflexions.

E. JANSON.

*Tu n'as rien vu à Hiroshima!* Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1962.

Le livre *Tu n'as rien vu à Hiroshima!*, résultat du travail d'un groupe d'étudiants et de nombreuses personnalités du monde du cinéma, présente un grand intérêt pour tous ceux qui considèrent le cinéma autant comme un art que comme un divertissement. En effet, dans cet ouvrage, le film *Hiroshima, mon amour*, qui fit l'effet d'une bombe au Festival de Cannes, en 1959, grâce à ses qualités de fond et à la nouveauté de son langage, a été étudié et analysé sous ses multiples aspects. De nombreuses photos extraites du film rehaussent encore son attrait.

Le livre présente six parties : *Hiroshima, mon amour* face au public; *Hiroshima, mon amour*, film à thèmes; *Hiroshima, mon amour* et le langage cinématographique; *Hiroshima, mon amour* et ses auteurs; *Hiroshima, mon amour*, vu par des philosophes; et enfin, le découpage du film.

Tous les aspects importants d'un film ont été envisagés de manière approfondie par des spécialistes du cinéma et des sociologues.

La première partie expose comment est née l'idée d'un film devant être tourné au Japon par Alain Resnais et Marguerite Duras, comment les critiques de cinéma l'ont jugé au Festival de Cannes, et comment les spectateurs l'ont apprécié, soit spectateurs de séminaires et de ciné-clubs, soit spectateurs pris au hasard à la sortie du cinéma. Les recettes de l'exploitation du films dans divers pays européens et aux Etats-Unis rappellent par leur présence dans ce livre que l'art du cinéma reste soumis à des conditions financières.

Les thèmes étudiés dans la seconde partie sont principalement la mort — mort du soldat allemand, cataclysme de Hiroshima —, le temps et l'oubli, et l'amour. L'héroïne du film, femme moderne, dont les rapports avec l'amour ont frappé le public, surtout le public féminin, a été analysée de façon approfondie.

L'aspect formel du film est étudié dans la troisième partie. Sa richesse morphologique et syntaxique, sa composition musicale, son unité de style s'enrichissent encore grâce aux *signes* qui y sont présents et que l'on explique longuement dans le livre.

Sa musique est comparée à celle d'autres productions cinématographiques, puis le contrepoint sono-visuel et l'expression du souvenir sont analysés, en tant qu'expressions du langage cinématographique.

Resnais parle ensuite lui-même de son film, de la création de celui-ci, de sa collaboration avec Marguerite Duras, et des thèmes qui l'obsèdent. Cet entretien est suivi d'une étude de son œuvre et de celui de Marguerite Duras.

Les problèmes philosophiques et moraux que pose un film tel que *Hiroshima, mon amour* sont évoqués ensuite, et le livre se termine par le découpage du film. Celui-ci donne les différents plans, leur durée, leur échelle, leur description, le texte qui les accompagne et la musique qui y correspond.

Il en résulte que le livre, *Tu n'as rien vu à Hiroshima!* peut être considéré à la fois comme un ensemble d'analyses approfondies du film, et comme un outil de travail pour qui veut mieux connaître l'œuvre de Resnais.

Jacques MICHEL, *La gratuité en droit romain*, éd. Institut de Sociologie, Bruxelles.

1. M. Michel commence par constater la pauvreté de la bibliographie concernant la gratuité en droit romain, et le caractère mal défini de la notion même de la gratuité. Ces constatations lui dictent le but, la méthode et le plan de son travail. L'auteur établit d'abord la terminologie latine de la gratuité. Puis il rassemble, en les groupant par institution, tous les textes du droit romain qui font usage d'un des termes exprimant la gratuité. Des sources ainsi réunies, l'auteur s'efforce d'extraire une synthèse. Il cherche enfin à expliquer comment et pourquoi la gratuité a pu jouer un rôle dans la société romaine, fondée, comme la nôtre, sur le commerce. Pour conclure, l'auteur se demande ce que le droit romain peut apporter au droit moderne dans la matière de la gratuité.

2. Dans la première partie de la thèse (*La gratuité dans ses diverses manifestations*), l'auteur analyse toutes les formes, contractuelles et non contractuelles, de la gratuité en droit romain.

Cette étude lui permet, au seuil de la seconde partie (*La gratuité en général*), de définir en ces termes la gratuité selon les Romains : « L'absence de toute contrepartie obligatoire, en argent ou en nature, à un acte juridique qui, en raison de sa fonction économique, peut ou doit normalement en comporter une » (p. 237).

Prenons une fonction économique : confier son bien à autrui. Elle peut comporter une rémunération, comme dans les entrepôts : le contrat conclu dans ce cas sera une *locatio-conductio*. S'il n'y a pas de rémunération, la fonction économique sera assurée gratuitement : il y aura dépôt.

En d'autres termes, la gratuité romaine présente les caractères suivants : elle est totale, définitive, essentielle et symétrique au titre onéreux. Tous les actes juridiques romains vont par paires : à l'acte gratuit (dépôt, prêt à usage, etc.) s'oppose l'acte onéreux (entreprise, louage, etc.). Remplacez « titre gratuit » par « titre onéreux », et vous tombez aussitôt, et nécessairement, dans une autre catégorie juridique : différence notable avec le droit moderne, où un même acte (par exemple le dépôt, le mandat) peut être tantôt gratuit, tantôt onéreux.

3. Poursuivant sa synthèse de la gratuité, l'auteur en étudie les effets. Il critique de façon approfondie l'énergente théorie dite de l'utilité. Il énumère les règles propres aux seuls contrats gratuits.

Mais la découverte sans doute la plus importante est que les Romains n'appliquent jamais la notion de gratuité à deux actes que nous considérons comme gratuits par excellence : la donation et le legs. Quand il s'agit d'acquisitions à titre gratuit, les Romains emploient le qualificatif *lucratus*, jamais *gratuitus*. Est-ce l'effet du hasard ? L'auteur ne le pense pas. *Lucratus* et *gratuitus* ont des domaines différents. *Lucratus* correspond à une acquisition, *gratuitus* correspond à un service. La gratuité romaine est une structure juridique donnée aux services *d'amis*. Cette conclusion sociologique mène l'auteur à la troisième partie de sa thèse : *La gratuité dans l'histoire sociale*.

4. Pourquoi la gratuité ? Comment, dans une société dominée par l'intérêt individuel, consent-on à s'engager dans les liens d'un contrat gratuit ?

Pour expliquer ce phénomène à première vue aberrant, l'auteur se

tourne vers des sociétés toutes différentes de la nôtre, les sociétés dites primitives. Là, la vie juridique se caractérise notamment par des actes qui ont l'apparence de la gratuité, sauf qu'ils s'enchaînent indéfiniment. C'est pourquoi l'auteur les appelle des *datations réciproques*. Celles-ci obéissent à un protocole strict, et universel, qui s'exprime notamment dans les principes suivants : il ne convient jamais de solliciter une dation; recevoir une dation oblige à en rendre une autre; refuser de recevoir est un affront, et couvre d'opprobre; avoir reçu est un titre à recevoir encore; recevoir oblige à la reconnaissance, même après avoir rendu, etc.

Les datations réciproques ne sont donc nullement des dons, des cadeaux. Elles s'insèrent dans un contexte de relations durables entre les parties (et leurs familles). Les parties sont unies l'une à l'autre par des liens sociaux, plus forts qu'elles, et que les datations ne font que révéler et entretenir.

Par contraste, ce phénomène met en pleine lumière l'innovation que représente l'*acte juridique*, et plus spécialement le contrat. Car le contrat, au sens moderne, ne s'insère pas dans un contexte de relations durables entre les parties (ou leurs familles). Il est une opération isolée, créant des obligations destinées à s'éteindre, sans laisser de traces, du moins sur le plan social. Le contrat est un phénomène individualiste. Il marque le triomphe de l'indépendance personnelle.

5. Comment expliquer le passage du règne des datations réciproques, s'enchaînant sans fin, aux actes juridiques, isolés les uns des autres ?

Par les transformations économiques et sociales. Le règne des datations réciproques suppose une société économiquement peu développée, où la conservation des biens n'est jamais assurée, où les partenaires sont peu nombreux, et se connaissent. Dans pareille ambiance, quiconque a pu accumuler quelques biens ou services a intérêt à les répandre aussitôt, pour les transformer en instruments de prestige et de crédit. Les thésauriser serait les perdre, puisque, par hypothèse, ils ne se conservent pas.

Ainsi les datations réciproques sont à la fois une forme d'assurance, d'épargne et d'investissement. Car le gratifié s'engage à aider à son tour le gratifiant, à la première occasion. Si celle-ci ne se présente pas, ou si le gratifié n'a pas les moyens de rendre la pareille, il entre dans un rapport de dépendance envers le gratifiant. Le règne des datations entraîne donc soit l'*égalité* (quand elles sont réciproques), soit la *dépendance* (quand elles ne le sont pas).

Mais tant la dépendance que l'égalité sont dépourvues de sanctions judiciaires. Elles ne connaissent que des sanctions sociales : le discrédit, l'infamie. Mais dans une société restreinte, c'est bien pis qu'une sanction judiciaire.

6. Les langues indo-européennes (p. 479) conservent des traces certaines d'un système ancien de datations réciproques. A partir d'une terminologie commune des datations réciproques, chacune des langues indo-européennes s'est donné, indépendamment des autres, sa propre terminologie des contrats. L'auteur en infère que l'invention du contrat, chez les peuples de langue indo-européenne, se place à une date postérieure à l'époque de l'indo-européen commun.

En latin, les datations réciproques ont laissé des traces dans les mots *mutuum* (prêt de consommation) et *munus* (présent d'usage). Quant à la société romaine, elle a pratiqué les datations réciproques spécialement dans l'ordre sénatorial, — cette classe fermée, composée d'une cinquantaine de familles, qui garda, pendant les deux derniers siècles de la

République, le monopole des magistratures à Rome et des pro-magistratures dans les provinces.

7. M. Michel montre comment les services d'amis, qui assuraient ces monopoles, ont fini par être codifiés, par les moralistes d'abord, puis par les jurisconsultes. Au point que l'auteur croit pouvoir affirmer qu'aux yeux des Romains, l'amitié est devenue un rapport juridique, qui se manifeste d'une foule de manières (*officio, re, fide, opera, gratia, consilio*).

Aux deux premiers siècles de l'empire, certains services d'amis (le dépôt, le mandat, la gestion d'affaires, le commodat) furent sanctionnés par des actions en justice. Mais à ce moment, et précisément pour cette raison, leur heure de gloire était passée. « L'avènement des services d'amis dans le droit, dit l'auteur (p. 589), sous la forme des contrats gratuits, situe avec précision le début de leur décadence dans l'histoire sociale. »

D'ailleurs, les contrats gratuits déclinent à leur tour. C'est que la société romaine ne cesse de s'étendre, se décolorer, se provincialiser. Les grandes familles de l'époque républicaine s'éteignent. Dans un cadre devenu anonyme, l'individu devient plus mobile, certes, mais il perd le confort des amitiés sûres et des alliances durables. Et les contrats gratuits, pâles souvenirs des datations réciproques, cèdent la place aux contrats d'affaires. L'amis gratuit est remplacé par le professionnel rémunéré.

M. Michel généralise ces idées dans une esquisse finale, une sociologie de la gratuité appliquée au droit romain.

L'ouvrage se termine par un long index des textes cités.

8. La densité de ce résumé donne une idée de la richesse et de l'originalité de la thèse de M. Michel.

Si l'on y joint les qualités de forme et de méthode, on comprendra sans peine que cet ouvrage ait valu à son auteur le titre si envié d'agrégé de l'enseignement supérieur.

René DEKKERS.

*Revue du Sud-Est asiatique*, 1962/I, publiée par l'Institut de Sociologie (fondé par E. Solvay).

C'est un fait que l'Asie en général, et le Sud-Est asiatique en particulier, n'ont éveillé jusqu'ici que fort peu d'attention en Belgique. Aussi faut-il se réjouir qu'une nouvelle revue, intitulée *Revue du Sud-Est asiatique*, vienne mettre fin à cette indifférence.

Journellement, cette région du monde se situe au centre de l'actualité politique, sans que nous ayons jamais eu l'occasion de prendre connaissance des problèmes complexes qu'elle pose.

A cet égard, le nouveau Centre d'études créé par l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, et dont la direction a été confiée au professeur Ludo Rocher, vient combler une grave lacune, et son activité, tant sur le plan des colloques qu'il organise, de la documentation qu'il met sur pied, que de la revue qu'il édite à présent ne peut manquer d'être saluée avec joie.

Le premier numéro de la revue permet déjà de se rendre compte de la multiplicité des questions qui seront abordées.

L'introduction faite à la revue par le directeur du Centre insiste d'ailleurs sur la largeur de vue et l'esprit scientifique que requiert pareille entreprise.

Le premier article, dû à M. P. Gourou, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, *Problèmes géographiques de l'Asie du Sud-Est*, brosse d'emblée le tableau humain de cette partie du monde. Vient ensuite une étude du Dr. U. Aung Thein mettant en lumière : *Quelques aspects du développement de la Birmanie*, sur les plans social, économique et politique.

Un problème plus particulier, mais révélateur de la politique économique indienne, fait l'objet d'une contribution due à M. M. Subhan : *The government of India's oil policy*. M. J. Riddell dresse ensuite le bilan du problème délicat du syndicat dans cette partie du monde *The role of Trade Unions in Asian countries*, tandis que M. R. Mansfield fait le point des réalisations du Plan de Colombo, au bout de dix années d'existence *The Colombo Plan. A tenth anniversary review*.

Voici donc brièvement esquissé le sommaire de ce premier numéro d'une revue qui mérite, tant par son sujet que par son esprit, de retenir l'attention d'un large public.

E. JANSON.

A. GOVAERTS, *La Biomécanique, nouvelle méthode d'analyse du mouvement*, Presses Universitaires de Bruxelles, 1962.

Le professeur A. Govaerts présente dans ce volume la synthèse de ses investigations sur les mouvements corporels.

Il utilise les techniques graphiques de la mécanique rationnelle comme procédé d'investigation de cette configuration formée par les attitudes du corps humain au cours des phases du mouvement.

Le professeur Govaerts a établi le principe de la cotation fonctionnelle des forces musculaires, afin de les composer et de les décomposer dans un plan et dans l'espace telles des forces mécaniques pour pouvoir représenter leur orientation.

Selon cette méthode d'analyse, les principaux mouvements exécutés en gymnastique et dans les sports sont étudiés, représentés et appréciés pour évaluer la technique de leur mouvement.

Cet ouvrage rendra de grands services à la théorie scientifique de l'éducation physique et est nécessaire à tous ceux qui en attendent des critères rationnels. Il rendra aussi de grands services aux kinésithérapeutes, aux orthopédistes, aux traumatologues et aux spécialistes de la médecine sportive.

E. J.

Guy SPITAEELS, *L'Année sociale 1961*, préface de L.-E. Troclet, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie, 211 pages, format 16×24, broché, 180 FB.

« L'année sociale », collection inaugurée l'an dernier, s'enrichit déjà d'un nouveau volume.

Élégamment présentée sous une couverture d'espérance, *L'année sociale 1961* fait le point de l'activité sociale belge au cours de l'année écoulée. Le lecteur y retrouvera les grandes divisions contenues déjà dans la publication consacrée à l'année 1960 : vie législative, vie paritaire, mouvement ouvrier, emploi et chômage. Cette uniformité de présentation des faits a l'avantage de donner, sur deux années particulièrement fertiles en événements sociaux, une vue d'ensemble qu'aucune étude ne permettait jusqu'à présent de saisir dans sa totalité.

De plus, l'auteur, M. Guy Spitaels, s'est attaché à perfectionner son outil d'analyse. La recension des séquences de la grève de l'hiver 1960-1961 est à ce point de vue remarquable. Disséqués un à un, les différents éléments de la « crise » de la F.G.T.B. et de la naissance du Mouvement Populaire Wallon, des rapports syndicats-patrons et leurs répercussions sur la programmation sociale, apparaissent beaucoup plus limpides à l'esprit; présentés de façon ordonnée, ils permettent de mieux comprendre des phénomènes sociaux dont la genèse échappe souvent à l'attention, même de ceux qui y participent.

Il faut savoir gré à M. Guy Spitaels de nous démêler, chaque année, avec autant de précision et d'objectivité, l'écheveau toujours fort confus que constitue la vie sociale.

\* \* \*

Albert MAURICE, *Belgique, gouvernante du Congo*.

Nous estimons utile de signaler à l'attention du public intellectuel la très intéressante brochure que vient de publier M. Albert Maurice, Secrétaire de l'Université d'Etat de la République du Congo et du Rwanda-Burundi, aux Editions de l'Imprimerie des Sciences, 75, avenue de Beco, à Bruxelles, *Belgique, gouvernante du Congo* (à propos d'un entretien inédit du baron Lambermont avec S. A. R. le Prince Albert et intitulé *Convient-il à la Belgique d'avoir une Colonie?*, 79 pages).

Dans cette étude M. Maurice :

1° Met en lumière le rôle déterminant qu'a joué la dynastie belge dans la création et ensuite le développement de notre ancienne Colonie;

2° Il montre que, contrairement à ce que semble croire miss R. Slade, dans son livre récent sur *King's Léopold the second—Congo* publié aux Editions d'Oxford University Press (Londres, 1962), on aurait tort de croire qu'en dehors de préoccupations expansionnistes, notre dynastie n'a pas eu le souci, tout comme une certaine Belgique, de pousser à la promotion des autochtones;

3° Il glisse prudemment mais cependant nettement, sur la précipitation avec laquelle l'indépendance du Congo fut accordée par le Gouvernement belge (pp. 6 et 7), ce qui, il le rappelle très justement, est en opposition avec un codicille joint au testament du grand Roi Léopold II, Souverain de l'Etat Indépendant du Congo (p. 6) et n'est pas conforme non plus, au conseil donné par le Roi Baudouin (« sans précipitation »);

4° En cela on n'a non seulement pas suivi ces derniers vœux très sages, mais non plus les avis de coloniaux et sociologues avertis et notamment les mises en garde contenues dans l'ouvrage de feu G. Hostelet, sur le *Problème politique capital au Congo et en Afrique noire*, publié en 1959 par le Groupe d'études de l'Economie autochtone de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, et encore moins les mises en garde de certains diplomates de notre pays, qui ont assisté, en témoins visuels, aux désordres qui ont suivi l'indépendance accordée très vite et souvent prématurément à des ex-colonies par d'autres métropoles que la Belgique (confidences faites au soussigné; voir aussi M. F. Van Langenhove, *Consciences tribales et nationales en Afrique noire*, aux Editions de l'Institut royal des Relations internationales à Bruxelles, 1960).



M. Albert Maurice s'était déjà signalé à nous par plusieurs œuvres et, cette année encore (juin 1962), par un excellent article *Mouvante République du Congo* paru dans la revue belge *Synthèses*.

Il est évidemment vain d'ergoter sur le passé; il convient de se tourner résolument vers l'avenir, en utilisant les jalons que, comme d'autres puissances colonisatrices, nous avons su placer dans ce vaste continent qu'est la République du Congo (rive gauche), augmenté des Territoires hier encore sous tutelle, du Rwanda et du Burundi.

Certes, le Roi Léopold II, le génial créateur de l'Etat Indépendant du Congo — miss Slade avait raison à ce sujet — a eu en vue principalement de créer des débouchés matériels et humains pour la métropole et d'y trouver des matières premières. Mais M. Maurice rappelle opportunément, que le Roi Léopold II aurait bien voulu aussi *accueillir comme pupilles en Belgique, pour les y former à nos disciplines, des Nègro-Africains du Congo*. Malheureusement, le préjugé de couleur était encore vif, dans différentes couches de la société; il faut avoir la franchise de le reconnaître.

« Le Prince Régent Charles, comme ses prédécesseurs, ajoute-t-il, avait aussi souhaité, ce qui était une occasion inespérée, au lendemain du conflit mondial, « élargir les pouvoirs et les responsabilités des élites » africaines », car leur réelle promotion s'imposait autrement que par quelques cartes de *Mérite civique* ou le régime dit de l'*Immatriculation*. » (Cf. A. Maurice, *op. cit.*, p. 7.)

Certes, l'administration fit quelque chose dans ce sens, mais combien timidement (voir Jean Ghilain dans *Vivre, agir, partir*, Liège, 1961, pp. 60 et suiv.). (Hors commerce et du même auteur *Evolution sociale au Congo belge*, *Revue de l'U.L.B.*, numéro du 2 mars 1957.) Dans ce dernier article, nous avons signalé, après l'avoir déjà fait dans une communication à la Société Belge d'Etude et d'Expansion de Liège dès 1935, que des entreprises industrielles et commerciales du Congo (rive gauche) ont largement eu recours à la main-d'œuvre noire qualifiée.

M. A. Maurice rapporte la substance des conseils que le Baron Lambermont a donnés, après le 7 mai 1897, au Prince héritier Albert de Belgique, d'après les directives de son Oncle, le Roi Souverain Léopold II, sur les raisons pour lesquelles nous devons absolument, afin de répondre à l'impulsion irrésistible des nations civilisées occidentales, fonder au cœur de l'Afrique, une « Colonie », appellation à laquelle il convient d'accorder, non pas, comme le dit M. A. Maurice, un sens nécessairement péjoratif trop volontiers admis aujourd'hui encore, mais le sens étymologique latin de *colere*, c'est-à-dire, en français, celui de « cultiver » *lato sensu*.

Il ne sied pas, dans une recension comme celle-ci, de rappeler, même en résumé, les leçons et conférences qu'eut à l'époque le baron Lambermont avec le Prince Albert, héritier de la Couronne; mais qu'il suffise de souligner ce que dit Lambermont, p. 48, *op. cit.* : « Si les populations indigènes de la Colonie sont administrées avec douceur et avec une intelligente entente de leurs besoins, les difficultés que susciteront les puissances seront courtes et rares. »

Quand on se remet dans l'atmosphère psychologique et morale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on comprend que le dessein de Léopold II était non seulement, comme on le rappelait récemment à l'Institut Royal des Sciences d'Outre-Mer (classe des sciences morales), le 19 juin 1962 (R. P. A. Roeykens), que la Belgique maintint, en vertu du codicille au testament du Roi en 1906, le Congo belge dans son intégrité et son

inaliénabilité, mais aussi qu'il avait une *pensée*, comme l'écrit le professeur Stengers, *pensée*, dont on ne pourrait soutenir que les préoccupations humanitaires étaient absentes (1). On ne pouvait certes prévoir, à l'époque, l'irrésistible pression qu'allaient exercer les jeunes nations autrefois colonisées, dans leurs aspirations vers l'indépendance, surtout dès le début du xx<sup>e</sup> siècle et plus spécialement après la deuxième guerre mondiale.

Rappelons en passant qu'en 1911, Emile Vandervelde, leader socialiste, écrivait déjà que « nous n'avions pas seulement des intérêts au Congo, mais que nous y avons des devoirs (A. Maurice, *op. cit.*, p. 56).

Contrairement à ce que le distingué secrétaire de l'Université officielle d'Elisabethville écrit page 57, le Ministre d'Etat Van Acker se préoccupa, en 1953 et après, des problèmes congolais : le Parti socialiste belge a, notamment, mis à l'étude ces questions aux Journées d'Huizinghen que ledit Ministre d'Etat a présidées, les 21 et 22 novembre 1953, et qui préparèrent le Congrès extraordinaire du Parti socialiste belge de 1956 (voir *Congo 1885-1960*, aux Editions de l'Institut E. Vandervelde, pp. 39 à 50).

Mais, revenons à l'ouvrage de M. A. Maurice, pour signaler qu'après le voyage que fit le Prince Albert, Prince héritier, dans notre Colonie, celui-ci déclarait : « C'est le fond du pays congolais qu'il s'agit de développer et non pas de savoir si le Congo peut rapporter à la Belgique » (cité par M. C. Brossel dans *Le Roi Albert, Chef de la Colonie* et par M. Maurice, *op. cit.*, p. 58).

M. Maurice se pose ensuite, en partant de ce document historique des Archives, la question de savoir ce que le Congo a coûté à la Belgique. Il se réfère aux évaluations inédites qui ont été faites par M. Verriest, Inspecteur royal honoraire du Ministère des Colonies, et celles faites par M. Stengers, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, dans un travail publié par l'A.R.S.O.M. (2).

M. Verriest évalue ce coût en tenant compte uniquement de ce qu'il représente pour le contribuable belge, comme charge, sous l'Etat Indépendant du Congo. Cette charge est de 31 millions de francs-or, sous forme de prêt (1890-1895). En francs belges, valeur 1939, le Congo n'a coûté, au contribuable belge, que 90 millions de francs. Le total des interventions de la Belgique, de 1885 à 1939, fut de 3,5 milliards de francs 1939 environ, soit 22 % des dépenses ordinaires du budget belge de 1939 et 6 % du revenu national de cet exercice.

M. Stengers, quant à lui, dans l'opuscule cité, chiffre les dépenses belges en faveur du Congo à 7 milliards de francs actuels et ajoute que le seul budget des pensions, pour l'exercice 1956, fut de l'ordre de 12,5 milliards, soit, pour la Belgique, une charge presque double de celle que le Congo a occasionnée en soixante-dix ans.

Par ailleurs, il convient d'avoir à l'esprit, dit M. Maurice, citant M. Verriest, que, de 1885 à 1908, soixante-dix sociétés coloniales ont été créées, dont les investissements représentent 180 millions de francs-or (capitaux belges) et 29 millions de francs-or (capitaux étrangers); plus 10 millions de francs-or souscrits par les colons.

(1) Voir *Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur 1875-1876*, pp. 128 à 133 par le P. A. ROEYKENS (Académie Royale des Sciences d'Outremer, *Mémoires in-8°*, 1951, Nouv. série, t. X, fasc. I).

(2) J. STENGERS, *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique? (Mémoires in-8° de l'A.R.S.O.M., fasc. 1, Nouv. série, t. XI, Bruxelles, 1957.)*

« Quant à la période 1909 à 1939, les investissements ont été pour l'ensemble, secteur privé et secteur public, de l'ordre de 33 milliards de francs, avec la proportion  $\frac{2}{3}$  —  $\frac{1}{3}$  » (*op. cit.*, p. 66).

Selon M. Maurice, qui se réfère à un rapport de la Société Générale de Belgique pour 1956, environ 75 milliards ont été placés au Congo depuis 1945, ce qui représente à peu près les  $\frac{2}{3}$  de l'ensemble des prêts accordés pendant la même période, à trente-sept pays par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

Quand on songe, d'autre part, à ce que tous ces investissements ont rapporté à la Métropole, dont une partie appréciable a été consacrée, quant aux revenus qu'ils produisaient, à ce que l'on pourrait appeler le Welfare pour la population autochtone, on peut dire, et c'est notre avis personnel, que le Congo fut une œuvre utile, pour les colonisateurs aussi bien que les colonisés.

Nous en arrivons à ce facteur important de l'évolution de notre œuvre africaine, ce tournant psychologique manifeste que constitue la déclaration du Roi Albert en 1926, qui dit : « Le Congo et ses habitants n'ont produit intensément et rapporté beaucoup d'argent à la Métropole; n'oublions jamais que la colonisation doit trouver sa justification dans le progrès moral et le bien-être matériel qu'elle assure à la population indigène... »

Cette affirmation solennelle marque un véritable coup de barre dans les préoccupations de tous les dirigeants des affaires et de l'administration congolaise. Il n'est pas nécessaire de rappeler les efforts faits par les missions de toute confession et par la défunte Force Publique, pour améliorer les cadres et former de bons auxiliaires, ni ceux de certains groupements industriels privés. En bref, on assiste à un mouvement progressif d'éducation des Congolais dans tous les secteurs, en vue de la création de classes moyennes africaines. Mais on aurait dû encore patienter quelques années!

Nous rappelions, dans l'article cité ci-dessus, paru dans la *Revue de l'U.L.B.*, certains exemples de ce qui a été fait dans des entreprises industrielles. Il convient d'y ajouter non seulement les résultats acquis par les missions catholiques dans la formation des prêtres, des évêques, mais aussi ceux qu'on a enregistrés dans les paysannats et dans certaines entreprises de colons. Comme l'écrivait en octobre 1960, M. Albert Housiaux, dans un article paru dans la revue française *Tour d'Horizon*, le départ de certain Ministre amena son successeur à donner de nouveaux gages à l'impatience des nationalistes congolais. Alors arriva ce qui avait été prévu par ceux qui connaissaient bien le pays, le chaos dans lequel est plongé notre ex-Colonie, depuis le 30 juin 1960. Les conséquences en sont, comme le rappelle opportunément M. A Maurice, qu'il n'y a « plus ou presque plus d'écoles primaires ou secondaires, plus ou trop peu de médecins, plus de médicaments et, qu'on en arrive à la paralysie progressive des voies de communication ou d'échange des produits. » « L'insécurité et l'arbitraire sont redevenus maîtres sous la coupe d'une armée nationale indisciplinée, vivant de rapines et du massacre des innocents. Tout cela a été inconsciemment voulu, parce que l'outil de l'indépendance a été mal affûté, et que, la bureaucratie tribale et politique a régné depuis toujours en maître à Bruxelles ou à Léopoldville, la capitale, sorte de Thébaidé coupée du reste du pays; et aussi, parce qu'en définitive, des intérêts privés, politiques ou syndicaux métropolitains ont joué. »

Voilà ce qu'est devenu le Congo ex-belge. Il était bon que ce fût dit.

Mais il ne faut pas, pour autant, laisser tomber les bras. En vertu de l'arrêté royal du 15 janvier 1962, la Belgique ébauche un mécanisme de coopération et d'assistance technique.

Comme l'écrit M. A. Maurice, en conclusion de son livre : « Puisse notre pays comprendre que perdre une colonie et des territoires sous tutelle, cela peut vouloir dire se découvrir des alliés et des amis en ces peuples d'Afrique Centrale que nous avons conduits sur la route des vraies richesses, celles puisées aux sources du travail et du sacrifice. »  
C'est notre vœu le plus ardent.

25 juin 1962.

Jean GHILAIN.

François BONSAK, *Information, thermodynamique, vie et pensée*, Coll. « Information et Cybernétique », Gauthier-Villars, Paris, 1961, 193 pages, broché, couverture plastifiée, 33 NF.

Travail d'approfondissement des notions fondamentales et ouvrage de synthèse, telles sont les qualifications par lesquelles cet ouvrage peut se caractériser. Les notions fondamentales sont celles de la thermodynamique, de la théorie de l'information, de la théorie synthétique de Simpson; l'auteur s'est astreint à les repenser et à en creuser la signification profonde. La synthèse est effective en ce que l'auteur ignore volontairement les cloisons traditionnelles entre disciplines scientifiques aussi bien qu'entre science et philosophie. Cette synthèse, écrit l'auteur, « nous l'avons tentée dans la mesure de nos moyens. La parole est maintenant aux spécialistes pour rectifier et compléter ce qui ressortit à leur propre domaine. » Les moyens ont été remarquables, et il convient de saluer l'efficacité avec laquelle l'auteur a assimilé des conceptions très diverses nullement faciles à digérer. Si son point de vue était essentiellement celui d'un philosophe (il s'agit d'une thèse de doctorat en philosophie), il peut se prévaloir d'avoir produit une œuvre qu'un homme de science professionnel ne désavouerait pas. Cette seule constatation donne la mesure du travail.

En vue de classer les difficultés conceptuelles tant de la thermodynamique que de la théorie de l'information, l'auteur définit tout d'abord, de façon rigoureuse, deux notions fondamentales, la « variabilité » et la « spécificité ». La première partie de l'ouvrage est consacrée à la définition et à la mesure de ces deux grandeurs. Il y est montré comment l'entropie thermodynamique est liée à la variabilité, tandis que l'information relève de la spécificité; les relations entre ces deux notions sont soumises à un nouvel examen critique.

La deuxième partie traite de l'évolution des complexions, régies par les « principes de Carnot ». Enfin la troisième partie discute le problème de l'origine de l'information, qui se ramène à celui du sens de variation de la variabilité et de la spécificité. Comme dans le chapitre consacré à la théorie de l'information, les conclusions de Léon Brillouin sont reprises et revues. L'auteur aboutit à une théorie de l'innovation par variation-sélection-reproduction, qu'il applique ensuite à l'évolution biologique et à l'innovation intellectuelle, en une comparaison fort instructive.

Une substantielle bibliographie est citée.

Si la structure générale de l'exposé est claire et bien charpentée, il ne faut pas se dissimuler que l'ouvrage n'est pas facile à lire, et

demande une concentration soutenue. Le lecteur de formation scientifique devra faire l'effort de suivre le langage philosophique (sans excès) de l'auteur, tandis que le philosophe devra s'accommoder de quelques formules mathématiques qui apparaissent, à juste titre, dans la première partie de l'ouvrage. Mais l'effort en vaut la peine.

La typographie est d'excellente qualité, et le brochage à couverture plastifiée souple a une résistance nettement au-dessus de la moyenne. Mais il subsiste trop de coquilles dans le texte.

J. ROMAIN.

Hartmut SCHMÖKEL, *Kulturgeschichte des alten Orient*, Stuttgart, Alfred Kröner Verlag, 1962, 1 vol. rel., in-8°, XII-778 pages, 10 figures, 24 planches, 1 carte, DM 19,80 (Kröners Taschenausgabe n° 298).

L'exploration des vestiges archéologiques d'une haute antiquité dans le Proche et le Moyen-Orient a pris dans ces dernières années une extension et une importance considérables. D'autre part, on commence à se rendre compte que ces très anciennes cultures ne sont point restées sans influence sur nos civilisations classiques, même si cette influence s'est exercée dans plus d'un exemple à d'assez basses époques, et sous des formes souvent très évoluées.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux ne doit pas être considéré comme une synthèse historique basée sur les résultats obtenus par les archéologues. Il s'agit plutôt d'un commentaire très documenté de ces résultats considérés dans une perspective chronologique et, chaque fois, dans le cadre d'une grande unité historique et géographique. Ainsi, l'éditeur de l'ensemble, Hartmut Schmökel, traite la première de ces subdivisions — et la plus importante avec ses 312 pages — sous le titre *Mesopotamien*. Ensuite vient l'étude de l'empire hittite, par Heinrich Otten (pp. 313 à 447). La troisième section (*Syrie et Palestine*) est confiée à Victor Maag (pp. 448-605), tandis qu'un quatrième chapitre nous apporte, grâce à Thomas Beran (pp. 606 à 657), des lumières sur ce mystérieux et passionnant peuple d'Urartu, dont la présence en Arménie s'affirme dès le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. avec un prestige et une puissance non négligeables jusqu'à son effondrement sous les coups de Tiglatpileser III et de Sargon à la fin du VIII<sup>e</sup>.

Nous obtenons ainsi une fresque historique d'une richesse d'information qui en fait un ouvrage de référence particulièrement précieux, où l'on pourrait peut-être, comme seule critique, regretter l'absence des domaines iranien, élamite, phrygien et lydien. Mais un livre de ce genre comporte évidemment des limites et, dans le cadre de cette limitation même, il semble difficile d'avoir pu faire mieux.

L'unité de l'ensemble, qui aurait pu être compromise par la répartition des divers domaines sous l'autorité de spécialistes différents, est cependant assurée par la conception uniforme des points de vue sous lesquels chaque étude générale est systématiquement envisagée. En effet, toutes les parties territoriales évoquées plus haut sont soumises à un examen de la préhistoire, de la structure sociale, de la vie économique, des formes de gouvernement, de l'armée, du droit, de l'écriture, des sciences, des arts et de la littérature, de la religion et des influences à l'extérieur.

La même division systématique est reprise sous chaque titre dans les notes qui ont été reportées en fin de volume, et qui assurent la

liaison de l'exposé avec la recherche en action. Outre les figures et les planches qui sont remarquablement choisies et reproduites, l'indispensable — et copieuse — bibliographie, la mission de référence qui est ici essentielle est facilitée par un tableau chronologique, un excellent index et une carte générale claire et lisible. Si l'on ajoute que ce manuel « de consultation » se laisse aussi lire avec plaisir et intérêt, on aura rendu un hommage convenable à l'une des plus intéressantes parmi les dernières présentations de la Kröners Taschenausgabe.

EM. JANSSENS.

*Langenscheidts Enzyklopädisches Wörterbuch der englischen und deutschen Sprache*, begründet von Prof. Dr. E. Muret und Prof. Dr. Sanders. Tome I<sup>er</sup>, Anglais-Allemand, premier volume A-M; édité par le Dr. Otto Springer, professeur de langues et de littératures germaniques à l'Université de Pennsylvanie. Edition 1962 entièrement remaniée; Berlin, Langenscheidt KG. Verlagsbuchhandlung. xxxvii-883 pages, relié toile, DM 65,—.

La première édition du Muret-Sanders (en quatre volumes) remonte aux années 1891-1901. Seule la « Hand- und Schulausgabe » en deux volumes a connu des remaniements et suppléments. Aussi convient-il de féliciter la maison Langenscheidt d'avoir entrepris en 1950 une refonte complète et une nécessaire mise à jour, dont le premier tome vient de paraître; le tome II sortira en 1963, et la seconde partie « Allemand-Anglais » est en préparation. L'étendue de ces travaux dit assez l'importance des changements y apportés.

L'objectif du dictionnaire Muret-Sanders n'est pas — on le sait — l'aspect historique des mots, mais le côté pratique de l'usage de la langue. Aussi, partant de l'inventaire de la langue d'aujourd'hui, s'attache-t-il aux groupes de mots et aux dérivations. Il en résulte que chaque partie contiendra 180 000 mots-clefs avec plus de 500 000 traductions, ce qui est rendu possible par le nombre de pages (920 pour le premier tome) et le format nouveau : 20,3 × 29,5 cm. Un exemple en fera mieux comprendre l'importance : le verbe *to call* y figure avec 48 significations différentes, pour le verbe *to look* il y en a 22, sans compter les combinaisons avec prépositions et avec adverbes, également nombreuses. Sans doute, le nouveau Muret-Sanders ne veut et ne peut pas prétendre être exhaustif. Faisons remarquer, quant au principe directeur, que l'attention la plus grande a été apportée à la fréquence des mots; pour cela, l'on s'est référé notamment à la littérature, aux revues et surtout aux journaux. Par ailleurs, on a recours non seulement à des ouvrages similaires et aux dictionnaires de base, anglais et allemands, mais aussi à de nombreux travaux de spécialisation.

Comme pour les dernières éditions des dictionnaires de poche Langenscheidt, l'orthographe phonétique internationale (IPA) a été employée. Mais l'innovation la plus marquante est sans doute que l'anglais d'Amérique y a été traité d'une façon aussi approfondie que celui de Grande-Bretagne. Avec le glissement des centres de gravité, les Etats-Unis jouent en effet un rôle prépondérant dans le monde occidental; aussi est-il logique d'avoir réservé une place spéciale non seulement à la prononciation (p. ex. *dance* se prononce « da:ns » en Angleterre et « dae:ns » aux Etats-Unis), mais aussi à la signification et même à la graphie différente que l'un ou l'autre mot y possède; ainsi l'on n'em-

ploie *lorry* dans le sens de « Lastkraftwagen » qu'en Grande-Bretagne et non en Amérique; et *to chek in* signifie aux States « s'inscrire à un hôtel », alors que les Anglais l'emploient pour l'ouvrier qui va pointer. Significatif de cette orientation nouvelle est d'ailleurs le fait que l'éditeur responsable, lui-même professeur à l'Université de Pennsylvanie, s'est assuré la collaboration du Dr G. J. Metcalf, professeur de philologie germanique à l'Université de Chicago.

Parmi les autres caractéristiques, notons que les traductions sont accompagnées de nombreuses informations complémentaires; ainsi le genre des traductions est également indiqué; des explications en italiennes servent de guide pour le choix des différentes traductions possibles : on saura par exemple comment traduire *to dispense*, selon qu'il s'agit de loi, de serment ou de médicaments. Le cas échéant, il y a également des remarques sur la correspondance exacte entre tel mot et sa traduction; on indique le climat dans lequel le mot se situe; on renseigne des synonymes et, là où c'est nécessaire, la division en syllabes.

Un dictionnaire qui se veut à jour, se doit évidemment d'accorder une attention spéciale aux néologismes. Mais avant d'adopter ceux-ci, les auteurs ont procédé d'une façon pragmatique et prudente, attendant que les mots nouveaux soient mûrs pour être admis; car maints néologismes sont des « Eintagsfliegen ».

Quelques remarques de détail. Pourquoi n'avoir pas fait figurer ici certains noms propres comme *France*, ne fût-ce que pour la prononciation? On est étonné de trouver comme deuxième signification de l'adjectif *Belgic* celle de « néerlandais, hollandais ». Ces observations mineures n'entament en rien la valeur scientifique de l'ouvrage. Notons à ce sujet que O. Springer a fait appel à une collaboration très étendue de philologues et de techniciens d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse. A côté de Metcalf il convient de citer K. Spalding, professeur de philologie germanique à l'University College of North Wales, ainsi que les docteurs H. Vigl, S. Schmitz et W. Voigt. Outre les 34 collaborateurs lexicographes, il y a, pour chaque domaine (biologie, botanique, chimie, etc.) des conseillers techniques.

Ajoutons qu'une typographie soignée et une disposition judicieuse rendent l'ouvrage clair et agréable à consulter. A tous égards, ce premier tome est un heureux présage pour les volumes à paraître : le nouveau Muret-Sanders maintient sa réputation d'ouvrage de base absolument indispensable, qui s'impose par sa richesse et sa précision, particulièrement à l'heure présente, où un rapprochement de l'Angleterre avec le Marché commun est à l'ordre du jour.

J. PEIFFER.

Heinrich LÜTZELER, *Bildwörterbuch der Kunst*. Avec 1 050 dessins de Theo Siering; deuxième édition, corrigée et augmentée. Bonn, Ferd. Dümmlers Verlag, 1962, 1 vol. in-8° de x-394 pages, rel. toile, DM 19,80.

H. Lützel, professeur à l'Université de Bonn et auteur d'une importante histoire de l'art ainsi que de nombreux ouvrages sur l'art, entre autres sur le sens de l'architecture, a condensé ici sous forme de lexique quelque 2 850 définitions de termes techniques se rapportant à

l'architecture, aux arts figuratifs, à l'ornementation et aux métiers artistiques.

Il ne se réfère pas uniquement aux hautes civilisations, mais également à la préhistoire et aux peuples primitifs. Ici il s'attache essentiellement à présenter un *Reallexikon*, à expliquer surtout les notions très spécialisées ou mal connues; on y trouve, en effet, des définitions fort utiles que les dictionnaires généraux ne donnent pas, par exemple, si l'on sait en général ce qu'est une *Hallenkirche*, on ignore la plupart du temps la signification d'une *Lunula*, d'un *Jungfernbecher* ou encore d'un *Nandi* (taureau dans la plastique indienne).

Les définitions sont concises, claires et sûres; la lecture en est facilitée par les exemples pratiques (pour expliquer par exemple le chronogramme ou le chronostichon, pp. 168-169) et par les illustrations nombreuses, qui généralement ne sont pas des schémas théoriques, mais reproduisent des œuvres existantes.

A l'époque où l'histoire de l'art occupe dans les études et dans la formation une place fort importante, ce volume très maniable et d'une présentation parfaite s'avère une aide précieuse et pratique pour l'étudiant de tout âge.

J. PEIFFER.



1370  
172



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(QUINZIÈME ANNÉE)

FÉVRIER-AVRIL 1963



# 3

## SOMMAIRE

E. NOULET, Le Poème d'une Larme . . . . .	169
L. FLAM, Prométhée . . . . .	180
M.-J. LEFEBVE, L'image, la psychanalyse et l'explication littéraire . . . . .	199
R. HOTYAT et J.-F. THEYS, Essai sur l'organisation nationale de la recherche scientifique. « Le problème belge » (II) .	215
Bibliographie . . . . .	255



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT**

PUBLICATION BIMESTRIELLE



## **COMITÉ DE RÉDACTION**

**M. P. ANSIAUX**

(Faculté de Droit)

**M. C. DELVOYE**

(Faculté de Philosophie et Lettres)

**M. M. HOMÈS**

(Faculté des Sciences)

**M. A. JAUMOTTE**

(Faculté des Sciences appliquées)

**M. H. NEUMAN**

(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. RIJLANT**

(Faculté de Médecine)

**M. D. TITS**

(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. E. JANSON**

(Directeur)

**M. E. JANSSENS**

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

### **Abonnements :**

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 60 francs

Numéro double . . . . . 120 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique*

## Le Poème d'une Larme

par **Emilie NOULET**,  
Professeur honoraire à l'Université

### LARME

*Loin des oiseaux, des troupeaux, des villageoises,  
Je buvais, accroupi dans quelque bruyère  
Entourée de tendres bois de noisetiers,  
Par un brouillard d'après-midi tiède et vert.*

*Que pouvais-je boire dans cette jeune Oise,  
Ormeaux sans voix, gazon sans fleurs, ciel couvert,  
Que tirais-je à la gourde de colocase?  
Quelque liqueur d'or, fade et qui fait suer.*

*Tel, j'eusse été mauvaise enseigne d'auberge.  
Puis l'orage changea le ciel, jusqu'au soir.  
Ce furent des pays noirs, des lacs, des perches,  
Des colonnades sous la nuit bleue, des gares.*

*L'eau des bois se perdait sur des sables vierges,  
Le vent, du ciel, jetait des glaçons aux mares...  
Or tel qu'un pêcheur d'or ou de coquillages,  
Dire que je n'ai pas eu souci de boire!*

L'eau, toutes les formes de l'eau dans ce poème, évocation d'un paysage ardennais!

De l'eau, en Ardenne, aucun aspect violent; ni flot, ni torrent, ni trombe, mais, sans toujours la voir, ses autres formes bruisantes : source, ruisseau, cascade, vapeur.

Pas un vers du poème qui ne l'évoque ou ne la nomme sous une de ses douces apparences : l'eau de rivière, l'eau des brumes, l'eau des plantes, l'eau d'orage, l'eau des bois, enfin l'eau de l'âme, l'eau des pleurs. C'est le mot du dernier vers.



Il était le premier, celui du titre dans l'ancienne version. Le *pleurant* rendant *larme* inutile, Rimbaud supprima donc le titre dans la version de la *Saison en Enfer* <sup>(1)</sup>.

*Loin des oiseaux, des troupeaux, des villageoises,  
Que buvais-je, à genoux dans cette bruyère  
Entourée de tendres bois de noisetiers,  
Dans un brouillard d'après-midi tiède et vert?*

*Que pouvais-je boire dans cette jeune Oise [vert!  
— Ormeaux sans voix, gazon sans fleurs, ciel cou-  
Boire à ces gourdes jaunes, loin de ma case  
Chérie? Quelque liqueur d'or qui fait suer...*

*Je faisais une louche enseigne d'auberge.  
— Un orage vint chasser le ciel. Au soir  
L'eau des bois se perdait sur les sables vierges,  
Le vent de Dieu jetait des glaçons aux mares;*

*Pleurant, je voyais de l'or — et ne pus boire —.*

Le poème que l'on connut d'abord par la *Saison en Enfer* (*Délire, II*) avait été écrit en mai 1872 et Rimbaud en donna une copie à son ami Forain en même temps que *Rivière de Cassis, Comédie de la Soif, Bonne Pensée du Matin*, chacun d'eux portant fièrement cette même date. Dans cette fécondité printanière Mario Matucci voit un moment particulièrement lucide et désespéré de la production rimbaldienne <sup>(2)</sup>. Cette plus ancienne version de mai 1872 ne fut connue que par l'édition Berrichon de 1912. On peut la voir avec son titre, avec sa date, en fac-similé, dans *Les Manuscrits des Maîtres* (Messein, 1929).

La comparaison des deux textes est édifiante : elle contribuera peut-être à corriger l'opinion trop souvent soutenue qui veut que Rimbaud, dans *Délire II*, cite ses propres poèmes d'une manière négligente, voire méprisante, les donnant comme témoignages du désordre de son esprit et comme échantillons de poésie condamnable. C'est que la légende est tenace qui considère la *Saison en Enfer* comme un adieu à la

<sup>(1)</sup> Le poème a déjà paru sans titre en 1886 dans *La Vogue* (n° 9. 21-27 juin) ainsi que dans toutes les éditions de 1886 à 1898.

<sup>(2)</sup> *Il maggio 1872 nelle poesie di Rimbaud* (*Rivista di Letterature Moderne*, gennaio-giugno 1954).

littérature. Et quand même y aurait-on renoncé, sur la foi de récentes démonstrations, elle continue à imposer ses déductions et nous sommes prêts à tenir les poèmes de la *Saison* comme défigurés à plaisir.

S'il est étrange « ce poème si tendre, humide et viride », comme dit P. Arnoult (\*), il n'est pas sans témoigner de préoccupations très littéraires : assouplissement du rythme par l'emploi de l'hendécasyllable aux coupes inhabituelles; adoucissement de la modulation par des appels de sons à l'intérieur d'un vers (*oiseaux-troupeaux; bois de noisetiers; boire-Oise*); substitution, à la rime trop insistante, de l'assonance plus fluide et souvent féminine. Ce n'est pas un tel souci de rénovation technique et de libération du vers qui peut faire croire à un quelconque désintéressement de la poésie. Pas plus que les notables améliorations du texte.

Il faut voir celles-ci de près.

La première strophe, description d'un décor et d'un personnage, prouve à quel point, à Paris, Rimbaud se souvient de son Ardenne natale; le lieu, la lumière, la saison, le geste, rien dans ce paysage n'est figé ni fixé; pas de ligne durcie, aucun mot trop sonore, aucune couleur trop intense, sauf *vert*, le vert où il se baigne et se retrempe, le vert de sa nostalgie et de sa force. Par son côté tremblé et transparent (*tendre-tiède-brouillard*), cette technique est le contraire de la manière parnassienne. C'est aussi la meilleure manière descriptive de Rimbaud, celle du *Dormeur du Val*, apte à peindre les phénomènes de lumière et d'atmosphère.

Aube, midi ou crépuscule, les poètes s'en tiennent souvent à l'heure qu'ils ont choisie. Ce que Rimbaud fait ici, en quatre strophes, c'est la description des mouvements de l'air; elle commence l'après-midi; elle finit le soir; entre les deux, gradation mobile de couleurs et de formes.

Si le premier vers montre le poète isolé, il n'amorce pas pour autant le thème de la solitude malheureuse. Ni bêtes ni gens, sans doute, tout comme sur les routes où il allonge son grand pas et se sent « heureux comme avec une femme », mais tout de suite entouré et comme protégé par la vie végétale.

(\*) P. ARNOULT, *Rimbaud* (p. 319), Albin Michel.

Ce sont les variantes de cette première strophe néanmoins qui commencent à donner au poème sa signification inquiétante. La version de 1872 (que nous appellerons la première version) ne présentait rien d'anormal. Quoi de plus naturel que le geste de se désaltérer au ruisseau qui passe?

La version de la *Saison en Enfer* (\*) remplace le déclaratif et si normal : *je buvais* par : *que buvais-je?* Du coup toute la strophe en devient insolite. S'interroge-t-on sur ce qu'on boit? A moins qu'il s'agisse d'un breuvage inconnu dont on ignore les effets. Sur un acte si simple, l'interrogation suffit à elle seule à placer le poème sur le plan poétique, du moins sur le plan de l'angoisse.

Notons encore combien l'attitude « à genoux », plus vraisemblable qu'« accroupi », est, en même temps, plus plastique; combien *cette* qui a l'air de rappeler un moment et un lieu précis, remplace avantageusement le vague *quelque*. Bref, jusqu'ici, rien que modifications qui améliorent.

La deuxième strophe commence par un vers identique dans l'une et l'autre version. Qui ne voit, cependant, malgré cela, que le vers de la deuxième version est meilleur! Que la question qu'il pose a beaucoup plus de portée du fait qu'elle répète celle de la première strophe? Sans aucune variante, le vers inchangé voit sa signification s'augmenter parce qu'il bénéficie d'une correction qui le précède, rejetant ses effets jusqu'à lui. On ne peut plus douter, par suite de la répétition,

(\*) En réalité, le texte paru dans *La Vogue* et qu'on a repris dans des éditions ultérieures, présentait déjà certaines modifications (établies d'après le manuscrit Bérés) qui peuvent le faire considérer comme une version intermédiaire (ou seconde version) entre le texte de 1872 et la version définitive de la *Saison*. Elles ne font que confirmer la thèse qui montre Rimbaud soucieux de corriger, d'améliorer. Nous les reproduisons ici :

2. Je buvais, à *genoux* dans quelque bruyère
7. *Boire à ces gourdes vertes, loin de ma case*
8. *Claire, quelque liqueur d'or qui fait suer*
9. *Effet mauvais pour une enseigne d'auberge.*
13. L'eau du bois se perdait sur *les sables vierges.*
14. Le vent *de Dieu* jetait des glaçons aux mares,
15. *Et, tel qu'un pêcheur d'or et de coquillages,*

Le vers 11 est incomplet (il y manque deux syllabes) :

*Ce furent des pays noirs, des perches.*

(Ed. de La Pléiade.)

que la question est essentielle et porte bien sur la nature anormale de la boisson.

Vers 1. La *jeune Oise*, comme on sait, a fait couler beaucoup d'encre. L'Oise, dit J. Gengoux <sup>(5)</sup>, est, aux yeux de Rimbaud, « le type de la rivière française, avec toutes les résonances affectives et intellectuelles que le mot éveille en lui », résonances toujours désagréables, toujours insultantes. Le même critique rappelle que Rimbaud avait déjà employé le nom *Oise* dans un poème parodique (*Ce qu'on dit à propos des fleurs*) où il raille les *Odes Funambulesques* <sup>(6)</sup> :

*Tu torcherai des floraisons  
Dignes d'Oises extravagantes...*

Pour Robert Goffin <sup>(7)</sup> il s'agirait du « ruisseau de Roche », petite rivière ardennaise qui se jette dans l'Aisne, qui se jette elle-même dans l'Oise.

Pour M<sup>me</sup> Suzanne Bernard, dernière en date des commentateurs de Rimbaud <sup>(8)</sup> — et son argument a du poids comme tous ceux qui insistent sur la valeur musicale du vers — si Rimbaud a choisi l'Oise, c'est surtout à cause de sa sonorité (cf. *villageoises et noisetiers*).

Enfin, ouvrant tout bonnement Larousse, chacun peut apprendre que l'Oise est une « rivière originaire des Ardennes belges, qui se jette dans la Seine ». Et voilà l'épithète bien simplement justifiée : à sa source, l'Oise n'est pas encore une grosse rivière, ce n'est qu'une *jeune Oise*, le démonstratif achevant de la montrer au lieu de son origine.

Vers 2. Le deuxième vers non plus n'a pas été modifié d'une version à l'autre et, cependant, quelle augmentation de son volume par la simple présence des tirets qui isolent ce « paysage muet » <sup>(9)</sup>. Décrivant ces instants de silence, d'immobilité et d'assombrissement qui précèdent l'éclatement d'un

<sup>(5)</sup> *La pensée poétique de Rimbaud* (Nizet), p. 9.

<sup>(6)</sup> Banville avait écrit :

Dans ces pays lointains situés à dix lieues  
Où l'Oise dans la Seine épanche ses eaux bleues.

<sup>(7)</sup> *Rimbaud vivant* (Corréa), p. 152. Explication adoptée aussi par P. Arnoult. R. Goffin donne en outre une explication érotique du poème qui deviendrait ainsi l'aveu de l'homosexualité.

<sup>(8)</sup> *Rimbaud* (Classiques Garnier), 1961, p. 429.

<sup>(9)</sup> ETIEMBLE et YASSU GAUCLÈRE, *Rimbaud*, p. 171.

orage, cette interruption si marquée infléchit la voix et détourne l'attention intérieure sur celle des yeux. Plus de tiédeur, plus de douceur; le temps a changé, ou plutôt, est en train de changer, de s'accorder au drame humain.

Vers 3. Du troisième vers il ne reste que *gourde* et l'assonance. Sans conteste, le « tirais-je » impropre et faible, pouvait être corrigé, en répétant délibérément l'infinif (boire). Boire, action étrange et secrète, simple par le geste, équivoque ou mystérieuse par la signification, et qui se trouve contenir au surplus la clef de tout le poème.

Il en est donc de cette première partie du vers comme des autres corrections : elle marque un progrès de forme, et, par conséquent, de sens.

Mais la fin du vers? Que penser d'un changement aussi total?

Expliquons-en d'abord les termes.

Si *colocase* est une fleur qui ressemble à l'arum, sa grande corolle charnue peut servir de godet. *Gourde*, d'ailleurs, est aussi un terme de botanique et le même modeste Larousse la définit ainsi : « espèce de cucurbitacées dont les fruits renflés servent de bouteille quand ils sont secs ». Ce n'est que par extension que le mot désigne l'objet fabriqué dont on sait l'usage. La *gourde de colocase*, c'est donc le fruit sec (comme certaines Calebasses du Mexique dont, vidées, on fait aussi des récipients) de la plante colocase, et c'est à l'aide de ce gobelet improvisé que le poète puisait l'eau de la rivière. Au reste, pourquoi s'étonne-t-on de trouver ce terme exotique chez un lecteur du *Journal des Voyages*, du *Magasin pittoresque* et, comme l'a définitivement démontré Pierre Caddau, des récits de voyage du capitaine Cook <sup>(10)</sup> ?

Rappelons encore que le mot est dans Virgile <sup>(11)</sup> : *Mixtaque ridenti colocasia fundet acantho*, et que le fort en thème

<sup>(10)</sup> Ouvrage malheureusement resté inédit ?

<sup>(11)</sup> M<sup>me</sup> Suz. Bernard (*op. cit.*, p. 430), qui note ce rapprochement, ajoute : « Charmé par sa sonorité, (Rimbaud) a dû ensuite rejeter ce mot pédant avec les autres artifices de style qu'il déplore dans *Alchimie du Verbe*. »

Le titre (mais le titre seulement) d'*Age d'or*, écrit le mois suivant fait penser également que la quatrième Bucolique lui est restée dans la mémoire.



qu'avait été Rimbaud pouvait s'en souvenir; la chose vue ou vécue, chez lui, se mêle souvent au souvenir littéraire et la double source, vitale et livresque, alimente à la fois son vocabulaire, ses images et ses visions.

Comment cette fin de vers, ainsi plusieurs fois justifiée, a-t-elle été transformée? Revenant à l'idée de solitude, Rimbaud reprend du même coup le même tour de phrase : *loin de*, le complément spécifiant ce dont il s'est éloigné. Soit.

Mais le mot *case* qui ne s'emploie nullement en Ardennes, pour aucun genre de maison, comment l'expliquer sinon par le fait qu'il ressortit au vocabulaire scout avant la lettre de bien des adolescents du siècle dernier? De plus, placé à la rime, il s'aggrave, en rejet, d'une épithète banale et sentimentale, faisant peut-être allusion, par antiphrase, à la maison maternelle de Charleville!

Qu'est-ce qui a pu déterminer Rimbaud à faire une telle correction, la seule nettement mauvaise? Colocase, terme trop parnassien? Rime trop riche? Incompréhension et moquerie des amis à qui il lisait volontiers ses poèmes à défaut de pouvoir les publier?

Les lecteurs d'aujourd'hui n'apprécient pas plus que ceux de 1872, l'admirable mot <sup>(12)</sup>. Pour ma part, à côté de l'artificiel et malencontreux enjambement de la version de la *Saison*, et même s'il forme avec *gourde* une tautologie, que je regrette *colocase!*

Vers 4. A l'insistante question, la réponse, dans le vers de *La Saison* (à cause du rejet *chérie*), s'est raccourcie de *fade* dont on n'a d'ailleurs nul besoin. Cette réponse est peut-être vraie, après tout. Puisque les Océaniens se nourrissent du rhizome juteux de la plante d'eau, pourquoi ne sucerait-on pas, sur les bords d'une rivière française, un latex aux effets enivrants?

C'est pourtant ici, à propos de cette *liqueur d'or qui fait suer*, que les commentateurs veulent que le poème tourne au symbole, que, de la description, il passe à l'hallucination.

<sup>(12)</sup> Etienne ne l'aime pas. M. Décaudin (*Rimbaud*, éd. Hachette, p. 265) pense que *gourde de colocase* est une « invention » de Rimbaud. M<sup>me</sup> Bernard le trouve bizarre (*op. cit.*, p. 470), quoiqu'elle pense, comme nous, que la version de *Délires II* « apporte quelques améliorations ».

Argument d'autant plus... intéressé, que la plupart d'entre eux, n'ayant pas adopté la chronologie des œuvres, proposée et démontrée par H. Bouillane de Lacoste, voient dans l'*Alchimie du Verbe* la condamnation implicite des *Illuminations*, faisant, pour la cause et à tort, le mot illumination synonyme d'hallucination. Pour Gengoux, par exemple, le symbolisme de l'or est partout le même : chez Rimbaud, l'or représente soit « la vie antique avec sa perfection immobile » soit, comme ici, l'extase, où, à travers l'ivresse, « on imagine la perfection retrouvée pour toujours » (13). Pour R. Goffin, l'or a une signification érotique et le poème tout entier dit l'espoir et l'échec de l'expérience sexuelle normale (14). Pour Enid Starkie, la « liqueur d'or » c'est l'*aurum potabile* des alchimistes (15). Et pourquoi « liqueur d'or » ne serait-elle pas, tout simplement, sous forme imagée, la répétition de *jaune*? et *suer* l'allusion à la chaleur que provoque toute boisson forte? Le plus longtemps possible, il faut, dans l'exégèse, rester dans le concret, et n'aller au symbole que le plus tard possible, quand les mots eux-mêmes le veulent.

Le vers suivant, par l'élimination de *tel* et de la forme complexe du conditionnel, a, dans la version définitive, un contour plus net. Il commence une strophe amputée de ses deux derniers vers, mais qui se complète par les premiers de la strophe suivante. Amélioration? Détérioration? L'orage (que préparait *ciel couvert*) va éclater. Son imminence transforme complètement le paysage comme il arrive en réalité. Ce changement atmosphérique, la première version l'annonce ainsi :

*Puis l'orage changea le ciel...*

tandis que la version définitive, supprimant la cheville *puis* et le banal *changea*, peint le même dramatique obscurcissement de la lumière, par le mouvement d'une belle, juste et simple métaphore : *vint chasser le ciel...*

C'est une énumération qui remplissait les deux vers supprimés. Chacun de ses termes, *pays noirs*, *lacs*, *perches*, *colonades*, *gares*, décrit, d'une manière figurée « le spectacle des mouvements et des formes de nuages, comme l'a vu Etiemble,

(13) J. GENGOUX, *op. cit.*, p. 444.

(14) R. GOFFIN, *op. cit.*, pp. 154-155.

(15) Enid STARKIE, *Rimbaud*, Faber and Faber, 4<sup>e</sup> éd., p. 168.

qui ajoute : « vision née, remarquons-le, de l'attention accordée au réel » (16). Rien de plus naturel, en effet, de voir ou de croire voir, dans les aspects de plus en plus sombres d'un ciel troué d'éclairs, des motifs de plus en plus massifs. Si l'on coupe ces comparaisons de la réalité qui les engendra, il peut apparaître pourtant que, de naturelle, la description devienne surnaturelle, surréaliste, surpassée. Pourquoi dès lors leur enlever cette énumération d'une double portée visuelle? C'est peut-être qu'elle a provoqué auprès des auditeurs de Rimbaud le même étonnement que la rime *colocase*... C'est peut-être qu'à ses yeux, n'ayant pas le caractère étrange qu'on lui prête aujourd'hui, elle avait le défaut de donner une importance trop descriptive au poème qu'il voulait, à l'époque de la *Saison*, plus allégorique.

Il ne quitte pas pour autant les phénomènes naturels ni leur pure transcription :

*L'eau des bois se perdait sur des sables vierges...*

La bruyère (première strophe) vit sur un sol sablonneux qui, loin de toute agglomération, ne garde trace des pas humains. Il ne les quitte pas non plus quand il fait allusion à la grêle, fréquente en Ardenne et dans nos contrées nordiques, qui s'abat, en temps d'orage, au cœur même du printemps, voire de l'été (17).

Dans ce même vers, une correction minime, mais amusante, prouve assez que Rimbaud a revu son texte de près. Il avait écrit, avec deux virgules qui isolaient ostensiblement, *du ciel*, afin qu'on n'en fit pas un génitif de *vent*, mais qu'on lui laissât sa fonction de complément d'origine.

*Le vent, du ciel, jetant des glaçons aux mares.*

S'aperçut-il qu'à la lecture rapide on commettait quand même la méprise? Dans ce cas et puisque le génitif s'installe automatiquement, mettons-le carrément. Supprimons les virgules. Et pendant qu'on y est, prenant garde que *ciel* se trouve déjà deux vers plus haut, changeons le mot. D'où le vers remanié où *Dieu*, sans signification religieuse, reste synonyme de *nature*.

(16) ETIEMBLE et YASSU GAUCLÈRE, *op. cit.*, p. 173.

(17) On sait qu'E. Delahaye rattache ce vers à un souvenir d'enfance (*Souvenirs familiers*).

Plus lourde de sens, la dernière correction. De toute évidence, elle est intentionnelle et ne vise pas au seul perfectionnement (bien qu'elle l'atteigne).

Ce sont ces deux vers-là (première version) qui, de leur crispation secrète, propagent des ondes qui ébranlent le tout. Ils expliquent d'abord le titre : insouciance ou impuissance, la poussée, aujourd'hui, du souvenir fait sauter cette *larme* de remords ou de regret.

Or, avec la *liqueur d'or* et le *pêcheur d'or*, c'est trois fois que sonne la syllabe magique; affaiblie cependant, dans cette première version, du fait qu'on puisse choisir entre un *pêcheur d'or* ou de *coquillages*.

L'or ou la perle, le pêcheur a-t-il profité de sa trouvaille? L'exclamation, la tournure *dire que*, la négation (*je n'ai pas souci de boire*), tout souligne l'incurie du Voyant, qui devant la vision qu'il a lui-même provoquée, a négligé pour Dieu sait quelle raison, de la décrire, de s'en exalter, d'en être transfiguré...

Fluctuations de sens, hésitations, contradictions ont disparu dans la deuxième version, Rimbaud ayant ramassé, tout en les précisant, ses intentions dans un seul vers plus net, plus dense, séparé au surplus des autres strophes à la manière de la morale de l'histoire. Le *pleurant* montre désormais le *sujet* souffrant jusqu'aux larmes devant l'*objet* surprenant, merveilleux, mais inaccessible, tandis que le mot *or* (qui ne se présente plus que deux fois), gonflé de sa valeur substantive et substantialisée, devient l'axe de toutes les significations.

Et la finale du poème, les quatre dernières syllabes qu'encadrent deux tirets très volontaires, l'auxiliaire monosyllabique plus accentué que l'infinitif d'action, l'épilogue du drame, rapide, irrémédiable! Entre le péché véniel d'oublier de boire (première version) et le châtement définitif de ne *pouvoir* le faire, toute la différence entre le refus et l'échec, l'incapacité et l'impossibilité, entre l'illusion et la négation.

L'inconnu enfin suscité, ce qu'il entrevoyait, le Voyant éperdu, demeure au-delà des forces humaines, en tout cas au-delà des forces de sa jeunesse, stupide et géniale (18).

(18) Les deux conditions ne sont pas incompatibles, ajoute le poète et essayiste Joan Fuster à qui j'emprunte ces deux épithètes accolées (*Judicis Finals*, 1960, Editorial Moll, Palma de Mallorca, p. 29).

Du coup, le poème tout entier trouve sa place dans *Une Saison en Enfer*, dans le récit d'une immense déception, et particulièrement dans *Délires II*, témoignage de la stérilité de tout dérèglement.

Ainsi donc, sauf une (concession peut-être à son public), toutes les corrections de la version définitive rectifient, rajustent, rehaussent le texte. Loin de citer ses poèmes d'une mémoire défaillante (il serait difficile d'y croire) ou d'un esprit sarcastique, Rimbaud les transcrit, en fait, le mieux qu'il peut, les retouchant, les refondant, en écrivain soucieux du mieux dire.

Car s'il maudit la période parisienne de sa vie et renie la période parnassienne de sa production, au point d'en intituler le livre témoin *Une Saison en Enfer*, il ne maudit pas pour autant les poèmes nouveaux, écrits dans le calme de sa mansarde, à l'Hôtel de Cluny... Et il ne trouve rien de mieux que les intégrer à une œuvre dont il sait que la publication est, pour la première fois, assurée. Il les y incorpore de gré ou de force, quelquefois dûment annoncés comme la *Chanson de la plus haute tour*, quelquefois sans transition, comme *Larme*.

Si la *Saison* est une condamnation, elle ne condamne qu'un mode de vivre et qu'une formule poétique déterminée. Pour Rimbaud, sa carrière d'écrivain continue. Après *Une Saison en Enfer*, les *Illuminations*.

# Prométhée

par **L. FLAM**,  
Professeur à l'Université

## I

Il y a certaines figures mythiques qui hantent l'homme depuis des siècles. Une des figures les plus mystérieuses, qui n'a cessé de tourmenter l'homme de tous les temps, est l'individu qui, à un certain moment, refuse les normes générales et surtout qui refuse d'obéir l'autorité instituée et organisée par la Cité.

Il s'agit donc ici de révolte, et il y a différentes sortes de révolte. Distinguons-les d'après le principe de l'affirmation de l'individu. La société n'aime pas l'individu, car son affirmation la plus courante et la plus exigeante est l'assouvissement de ses plaisirs, surtout d'origine sexuelle.

L'individu qui s'affirmera ainsi fera appel à la nature contre la société, il se situera au-delà du bien et du mal. C'est aussi bien le comportement d'un criminel vulgaire que d'un Aristippe ou d'un Nietzsche. La révolte se fait donc contre la société et ses idoles, qui entravent les désirs de l'individu. On retrouve ici la plupart des révoltés qui accusent la société ou sa substitution, la métaphysique, de brimer le mouvement originel de l'individu, de le détruire même.

Souvent, ces révoltés en arrivent à un nouveau conformisme, car l'individu sera contraint de fonder, d'une façon ou d'une autre, une autre société telle qu'elle puisse lui donner satisfaction. Il la cherchera en rêve ou il tâchera de la réaliser. Dans les deux cas, il s'agit d'un nouveau conformisme face à l'autre qu'on combat. Car il y a deux conformismes : le conformisme de la majorité qui a ses institutions et ses règles, et le

conformisme d'une minorité bohémienne, souvent artistique, intellectuelle.

Les criminels appartiennent au monde du conformisme majoritaire, ainsi que certains déréglés comme prostituées, joueurs professionnels et autres. Chez eux, il ne s'agit nullement d'une révolte quelconque, comme c'est le cas pour la minorité non conformiste. On ne peut considérer cette dernière comme authentiquement révoltée, car elle ne diffère pas essentiellement de la majorité, qu'elle combat. Cela nous fera comprendre le comportement de certains non conformistes qui, et souvent assez vite, deviennent les suppôts d'une autorité parfois très ombrageuse. Albert Camus n'a traité que ce genre de révoltés dans son *Homme révolté*. Il a ainsi négligé tout à fait une autre révolte, authentique celle-là, la révolte symbolisée par Prométhée, qui hante constamment certains esprits. Elle est présente dans l'antiquité chez Eschyle; elle réapparaît pendant la Renaissance, même Karl Marx l'évoque dans sa thèse de doctorat et, encore dans la littérature plus récente, c'est Prométhée qui apparaît chez André Gide et chez Jean-Paul Sartre. Qui est ce Prométhée?

Il ne s'agit pas chez lui de conformisme ou de non-conformisme : il s'agit surtout de la constitution de l'homme par soi-même et par personne ou par rien d'autre. Du moment qu'un homme s'est mis dans cette direction, il suivra l'exemple mythique de Prométhée. Ce qui distingue Prométhée dans la tragédie d'Eschyle, c'est qu'il lutte contre une force bestiale qui veut empêcher l'homme de fonder et d'organiser sa vie, par et pour soi-même. Les dieux forment l'homme d'après leur image et Prométhée ne l'admet pas. Il n'a pas besoin d'image exemplaire, car en fondant son existence par soi-même, il vit dans l'avenir, il est celui qui dirige le regard en avant. Dès ce moment, il devient l'ennemi des dieux, de tous les dieux, même des dieux non conformistes. Prométhée est l'exemple même du philosophe ou de l'homme philosophique qui a décidé de fonder et de développer son existence lui-même, qui a pris sur lui la responsabilité de ce qu'il est ou va être. Dès ce moment commence la tragédie de Prométhée, car il est coupable devant les dieux. Eux, ils ne demandent pas grand-chose : il faut admettre dans l'humilité le sort humain qui consiste dans une certaine dépendance.

L'homme est fait à l'image des dieux : il doit se comporter d'après cette image. S'il ne le fait pas, il devient rebelle aux lois divines. Prométhée est le rebelle par excellence. Il faut distinguer entre le révolté, le rebelle et le révolutionnaire. Le révolté se trouve dans un conformisme qu'il n'accepte pas, le révolutionnaire veut le renouvellement de la société d'une façon radicale, car c'est seulement ainsi que l'homme se confirme dans son existence sociale et individuelle. Le rebelle ne songe ni au non-conformisme, ni au renouvellement, il est surtout soucieux de l'autonomie, de l'indépendance de son être qu'il veut fonder et supporter par sa seule pensée. Il n'est pas seulement idéaliste, mais souvent aussi chimérique et fantasque; c'est tout au moins l'impression qu'il laisse. Or, il s'agit ici d'un effort et d'une lutte tellement grande et terrible qu'il est bien compréhensible que le rebelle paraisse à certains comme exalté, ou déséquilibré. La lutte de l'homme pour s'arracher à l'animalité appartient essentiellement au rebelle, car il proteste de toute sa force contre la bêtise lourde et opprimante de la société où il se trouve, qui l'a produite et à laquelle il s'oppose.

La bêtise est le fondement de la réalité sociale. Quelle que soit la société, esclavagiste, féodale, capitaliste ou socialiste, elle est toujours à base de bêtise. qui s'exprime par une absurdité dégradante. Tout ce que les hommes font du point de vue social est fondé sur la bêtise, qui rend possibles les compromis et les fausses réconciliations. Il faut être bête pour supporter les autres. Le mariage même est fondé sur la bêtise. Qu'on songe à un homme très intelligent qui s'amourache d'une jeune fille qu'il idéalise, qu'il épouse, pour constater après qu'il a fait un marché de dupes. Il a fait une bêtise et le mariage réussira s'il adopte cette bêtise sa vie durant : il appellera cela le compromis, la sagesse même, alors qu'au fond il n'y a que la bêtise qui puisse le rendre sage. Voyez les grands sages qui sont les supports moraux de la société et les autres sages qui sont ses gouverneurs et ministres. Cette sagesse-là montre son vrai visage : il est fait presque uniquement de bêtise.

Qu'est-ce que la bêtise? C'est le manque de distinction, on dit aussi de tact, par lequel on est capable de faire sortir un détail d'un tout, en perdant de vue le tout. L'intelligence s'attache à ce qui est unique, elle cherche des limites, elle ne se



perd jamais dans l'infini. Or, voilà ce que la sociabilité ne peut pas supporter : pour vivre avec les autres, il ne faut pas trop comprendre, trop distinguer, trop remarquer. Il faut tout prendre *grosso modo*, à peu près. La bêtise c'est l'à-peu-près en tout, elle ne précise jamais, car alors elle devrait pouvoir analyser; dès ce moment, la cohésion sociale cède. *Les sentiments de l'homme bête comme ses pensées sont des à-peu-près.* Nous ne voulons pas dire qu'ils ne sont pas entiers, aucun sentiment n'est entier, mais qu'ils sont flous, jamais affirmatifs, fuyants, sauf à un palier peu contrôlable, par exemple, la sensualité ou le manger. Ce sont des sentiments du presque. On aime presque, on vit presque et on meurt presque, car on est sage.

Un sentiment d'à-peu-près est une tristesse qui n'est pas une tristesse et qui est quand même triste; elle n'est pas une tristesse joyeuse, non, elle n'est simplement pas une tristesse. Beaucoup de monde est triste par lecture, comme la plupart aiment grâce au film, à la presse et aux romans : voilà qui est la source du sentiment d'à-peu-près fondée sur la bêtise. Le rebelle n'admet pas la bêtise, il cherche une existence de lucidité, portée par son effort, par sa conscience et son intelligence qui, elle, ne se satisfait pas d'a-peu-près. Dès ce moment l'acte de Prométhée devient compréhensible. Tout ce qu'il fait ou tâche de faire, n'est jamais un à-peu-près ou un presque malgré sa conscience de manque qui le domine entièrement. Prométhée est l'être qui a manqué parce qu'il ne cherchait pas l'à-peu-près ou le presque, parce qu'il voulait être entièrement soi-même par soi-même et rien d'autre. Il voulait entièrement, profondément, sans aucun à-peu-près. Il est entièrement ce qu'il veut être jusqu'à la folie (Hölderlin, Baudelaire, Rimbaud) ou jusqu'à la mort (Beethoven, Nietzsche, Rilke).

## II

Prométhée est l'homme de pensée, de science et de savoir-faire. Il s'est rebellé contre la bêtise des dieux, surtout contre celle de Zeus, le dieu des dieux. A quoi bon cette rébellion? Les hommes n'étaient-ils pas heureux sans la pensée, la science et la technique? Certainement, si on entend par bonheur le contentement de ce qui nous arrive, de soi-même surtout. Il

faut être bête pour être heureux, ainsi les bêtes sont heureuses. Pour Prométhée le bonheur est une conséquence de la pensée, c'est-à-dire ce qui n'est certainement pas un à-peu-près. Pour lui, être heureux c'est être dans un monde à venir, c'est avoir des perspectives, un temps réel avec l'avenir en proue. L'avenir n'est pas possible sans la pensée, qui est prévoyante par essence et, de ce fait, crée des possibilités. Celui qui revient en arrière, comme Epiméthée, s'engoue dans une existence ordonnée, conservatrice et bête. Prométhée, par contre, s'est ouvert des « possibilités, il est le possible même ». Le bonheur authentique n'est donc pas une situation stable, assurée, soi-disant calme, mais l'ouverture vers une indéfinissable promesse que contient le présent.

Imaginons-nous un homme qui vit sa vie quotidienne, qui a ses habitudes, bonnes ou mauvaises, ses amis et ses ennemis, il a beaucoup vu mûrir et se faner et il n'attend plus rien. Est-il heureux? Il le dira de soi-même, les autres le diront de lui. Or, il n'est pas heureux, parce qu'il n'a plus d'avenir. L'avenir ne nous concerne pas uniquement, mais aussi les autres avec lesquels nous existons. C'est dans nos relations intersubjectives que l'avenir s'ouvre ou s'effondre. Nous avons un avenir ou nous le perdons dans et par autrui. Ce qui est le plus important, le plus essentiel dans ces relations avec autrui, c'est que nous avons besoin d'idéaliser quelqu'un. C'est essentiel pour un homme pensant. L'être qui se prête souvent le plus facilement à l'idéalisation est la femme. On peut même dire que son rôle essentiel, là où elle reste femme, c'est qu'elle puisse satisfaire le besoin d'idéalisation de l'homme. Elle est le rêve concret pour l'homme. Et quel est ce rêve?

De quoi Prométhée rêve-t-il? Il est un homme inquiet, toujours en avant, il est un être solitaire, exclu, étranger. Il rêve donc d'un être qui puisse l'admettre, communier avec lui, devenir pour lui l'avenir qui s'accomplit, tandis qu'elle sera l'être qui est l'accomplissement et la réalisation de son rêve le plus intime. Le problème qui se pose ici est un problème d'être. Le bonheur n'est pas un sentiment ou une sensibilité subjective, le bonheur d'une existence est là quand il peut communier avec autrui, quand il est dans la possibilité de son avenir grâce à cette communion. Du fait que le bonheur est un mode d'être, il peut s'accorder aussi bien avec la joie qu'avec

la tristesse ou la souffrance. C'est souvent la souffrance qui dévoile le mieux le bonheur.

Prométhée le rebelle, puni par Zeus, est heureux parce qu'il s'est ouvert un avenir qui réalisera ce qu'il est d'une façon complète et non comme un à-peu-près. Le bonheur est la réalisation de l'existence dans la communion continuelle avec autrui. Cette communion n'est pas un but, elle est un point de départ. Toute discussion sur sa possibilité n'a pas de sens. Prométhée est le rebelle heureux, parce qu'il peut prévoir, parce qu'il a un avenir. Au moment où il le perdra, il sera malheureux, même s'il se sent bien à l'aise dans son existence sans avenir, même s'il se dit heureux. Prométhée ne peut pas l'accepter, car il a profondément assumé la condition humaine dans toute son ampleur. C'est Eschyle qui lui donne entièrement ce rôle, c'est pourquoi il va souffrir : « Ether divin, vent à l'aile rapide, eaux des fleuves, sourire innombrable des vagues marines, Terre, Mère des êtres, et toi, Soleil, œil qui vois tout, je vous invoque ici : voyez ce qu'un dieu souffre par les dieux <sup>(1)</sup>. »

Prométhée fait appel à la Nature, pas en général, mais concrètement, il appelle son Père (le Soleil) et sa Mère (la Terre). Il connaît une plus haute divinité, l'Ether divin (δῖος αἰθήρ) qui n'est autre que la Raison, la cinquième essence d'Aristote. Prométhée s'est rebellé contre la bêtise représentée par les dieux, auxquels il appartient <sup>(2)</sup>. C'est pourquoi il souffrira, il le sait. « Nul malheur ne viendra sur moi que je n'aie prévu. Il faut porter d'un cœur léger le sort qui vous est fait et comprendre qu'on ne lutte pas contre la force du Sort <sup>(3)</sup>. » La force du sort n'est pas aveugle, elle est la loi même de l'Univers, elle est la Raison qui unit les parties dans un grand Tout. C'est cette raison qui a amené Prométhée à se solidariser avec les hommes et à se révolter contre la bêtise de Zeus qui leur imposait la misère. Océan lui conseille de ce fait la sagesse : « Connais-toi toi-même, et, t'adaptant aux faits, prends des façons nou-

(1) ESCHYLE, texte établi et traduit, par Paul Mazon, Paris, Les Belles-Lettres, 1920, p. 164. Nous citons dorénavant d'après ce texte.

(2) *Ibid.*, p. 168 : ... à qui l'emporterait non par force et violence, mais par ruse, appartiendrait la victoire.

(3) *Ibid.*, p. 164. Paul Mazon traduit ἀνάγκη par *destin*, nous préférons *sort*, car il s'agit ici du bonheur, de la Moïra, cf. P. M. SCHUHL, *Essais sur la formation de la pensée grecque*, Paris, 1949<sup>2</sup>. Prométhée exprime ici le sens de sa responsabilité pour son existence.

velles, puisqu'un maître nouveau commande chez les dieux (\*). » Prométhée ne cherche pas la sagesse ni le compromis. Prométhée n'est pas humble et il ne craint pas les maux. Il s'est engagé pleinement dans la situation humaine. « Ecoutez en revanche les misères des mortels, et comment des enfants qu'ils étaient j'ai fait des êtres de raison (φρενῶν ἐπιβόλους). »

Au début, ils voyaient sans voir, ils scrutaient sans entendre, et, pareils aux formes des songes, ils vivaient leur existence dans le désordre et la confusion (†).

Et il installe l'ordre de raison qu'on appelle la civilisation (‡). Prométhée sait bien qu'il n'a nulle récompense à attendre des mortels, qu'il restera seul. Pourquoi s'est-il rebellé? Parce qu'il a entièrement assumé la condition humaine, non comme un chef des hommes, mais comme un rebelle, qui s'est même rebellé contre les mortels eux-mêmes (¶). Il accepte la solitude, il accepte aussi la vie. A Io qui demande quel profit elle a à vivre et pourquoi elle ne se suiciderait pas, Prométhée répond : « Tu aurais donc grand-peine à porter mes épreuves : à moi, le sort ne permet pas la mort. Seule elle m'affranchirait de mes maux. Mais nul terme ne s'en offre à moi, avant que Zeus ne tombe de sa toute-puissance (¶). » Prométhée le rebelle s'est affranchi de toute bêtise, de toute servitude et il dit à Hermès : « Contre une servitude pareille à la tienne, sache-le nettement, je n'échangerais pas mon malheur. J'aime mieux, je crois, être asservi à ce roc, que me voir fidèle messenger de Zeus, père des dieux! C'est ainsi qu'à des orgueilleux il sied de montrer leur orgueil (¶)! » Prométhée hait tous les dieux. (Ἀπλῶ λογῶ τοὺς παντὰς ἐχθαίρω θεούς.)

(\*) *Ibid.*, p. 172 : γίγνωσκε σαυτὸν καὶ μεθάρμοσι τρόπους νέους· νέος γὰρ καὶ τύραννος ἐν θεοῖς.

(†) *Prométhée enchaîné*, pp. 176-177.

(‡) *Ibid.*, p. 178 : ... tous les arts aux mortels viennent de Prométhée.

(¶) *Ibid.*, pp. 179-180 : Il est doux de couler une longue existence au milieu d'espoirs confiants, l'âme épanouie en radieuses délices. Mais je frémis quand ici je te contemple, déchiré de mille maux. Sans craindre Zeus, ta volonté indocile a trop d'égards pour les mortels, Prométhée. Allons, voyons, ami : quel bienfait te vaut ton bienfait ? Où est l'appui, le secours que t'apportent les éphémères ?

(¶) *Ibid.*, p. 187. Ce texte montre bien ce que signifie l'immortalité chez Prométhée. Tout assumer, même si les souffrances devaient se répéter à l'infini.

(¶) *Ibid.* p. 195.

Prométhée fut athée dans le vrai sens du mot et c'est ainsi qu'il nous révèle ce qu'il faut entendre par la rébellion. L'athéisme de Prométhée signifie que le rebelle place l'instauration humaine comme uniquement valable. Que se passe-t-il au fond dans la tragédie d'Eschyle? Prométhée a aidé Zeus dans sa révolte contre l'ordre divin de Kronos, pour l'ordre plus raisonnable de l'Olympien, mais Prométhée est resté rebelle à tout ordre divin, sans tricher, sans aucun compromis, car il ne cherche que la fondation et le développement de l'homme par lui-même. Ce qui explique la prophétie de Prométhée concernant la fin de Zeus par son propre fils, l'homme. L'ordre humain que désire Prométhée, n'est pas un ordre des lois, mais on pourrait dire un ordre d'amour fondé sur la transparence intersubjective. Car Prométhée reproche à Zeus son opacité qui est sa bêtise ou son hypocrisie. Quelle signification peut autrement avoir la tragédie d'Eschyle? Il parle d'une guerre entre les dieux, il devient évident que Prométhée est l'ange rebelle contre l'iniquité d'un dieu qui, par son aveuglement, rend les autres fous. C'est la signification de l'épisode d'Io qui doit subir, comme Prométhée, l'iniquité de Zeus. Goethe a repris ce sens à la tragédie grecque. Le Prométhée qu'il nous montre est un héros humain qui insiste sur son autonomie, il a fait lui-même sa vie, il s'est choisi libre parce qu'il est libre. Ainsi, il n'y a pas grande différence entre le Prométhée d'Eschyle et celui de Goethe, en un sens, chez tous les deux, il s'agit d'un même effort de l'homme de se fonder soi-même par son activité créatrice. Les travaux de Prométhée ne sont pas, comme ceux d'Hercule, des négativités ou des épurations, ils sont des œuvres qu'il énumère.

Le rebelle n'est pas un révolté qui dit non et rien de plus, pour s'affirmer, mais il dit non pour accomplir, pour réaliser non l'à-peu-près, mais *ce qui est* entier et ce qui de ce fait se fera entièrement. Le cas de Prométhée pose un problème crucial pour chaque existence qui commence : que dois-je faire de ma vie? Me fier aux puissances titulatrices, être rangé ou sage? Ou, dois-je nier toute autorité extérieure et me mouvoir sur un chemin rocailleux et périlleux? Dans le premier cas l'attend la vie paisible, dans le second la souffrance sans bornes. S'il le choisit, il se mettra sur la voie de la vie philosophique. L'effort de Prométhée tend vers la fondation de soi-même par

son effort. C'est ici que nous décelons l'origine de la pensée philosophique chez les Grecs, par laquelle ils ont créé la science. Ce qui nous étonne, c'est que la pièce d'Eschyle n'ait pas attiré plus l'attention dans ce sens; pourtant Goethe l'a nettement indiqué<sup>(10)</sup>. Tout l'effort philosophique vise et visait l'autonomie humaine, libérée de toute force irraisonnable, dépassant comme transcendance l'homme.

Eschyle, dont la tragédie du *Prométhée enchaîné* date du début du v<sup>e</sup> siècle a. C., doit être considéré parmi les grands penseurs présocratiques qui, mieux que les autres philosophes, a révélé de quoi il s'agit dans la philosophie. Il est vrai, dans la pièce perdue (*Prométhée délivré*), il s'agit d'une réconciliation entre Zeus et Prométhée, mais nous pouvons supposer que cette réconciliation devait ressembler à celle de Hegel entre la religion et la science (ou la philosophie) où la tendance de la philosophie reste intacte : l'homme se fonde par soi-même par sa pensée, mais il cherche pour cela un premier principe, qui peut être Zeus, dans le sens de la Raison universelle, fondement du monde<sup>(11)</sup> nullement étranger à l'homme.

(10) R. LASHE et G. RABUSE, *Anthologie de la Poésie allemande*, Paris, 1943, I, pp. 137-139.

Couvre ton ciel, o Zeus de nuées et de vapeurs,  
 et pareil à l'enfant qui décapite des chardons,  
 essaie ta force aux chênes et aux cimes des monts !  
 Ma terre, il faudra bien me la laisser en paix,  
 et ma cabane que tu n'as point bâtie,  
 et mon foyer, dont tu me jalouses la flamme !  
 Je ne sais rien de plus misérable  
 sous le soleil que vous autres les dieux !  
 Qui m'aida contre l'orgueil des Titans ?  
 Qui m'a sauvé de la Mort,  
 Sauvé de l'esclavage ?  
 N'as-tu point seule tout accompli,  
 ô flamme sacrée de mon cœur ?  
 Et ta jeunesse généreuse  
 brûlant des actions de grâces  
 à cet endormi dans les cieus, ce tricheur !  
 Moi, que je t'honore ? Pourquoi ?  
 As-tu jamais fait plus légère  
 la peine de celui qui plie ?  
 As-tu jamais calmé les larmes de l'angoisse  
 sinon le temps tout-puissant et l'éternel Destin  
 Qui m'a forgé jusqu'à devenir un homme,  
 Mes maîtres et les Dieux ?

(11) E. T. OWEN, *The Harmony of Aeschylus*, London, G. Bell, 1952, p. 61.

La réconciliation de Zeus et de Prométhée signifie que le dieu s'est fait homme. La religiosité n'a pas disparu, elle est très fervente chez Eschyle, comme chez les autres présocratiques, mais elle est éclairée, elle est l'expression de la tentative de l'homme à se fonder soi-même, par son propre effort. La rébellion prométhéenne est donc philosophique, pour autant que la philosophie soit restée authentique. La régression viendra après Socrate, quand la pensée philosophique sera résignée et songera de moins en moins à la fondation de l'homme par lui-même. Même l'épicurisme est résigné. Platon est le dernier philosophe vraiment prométhéen. Dans le *Protagoras* (320s) et le *Gorgias* (525d) il cite Prométhée, surtout dans le *Protagoras*, Prométhée paraît comme le fondateur de la civilisation humaine et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce n'est pas comme rebelle, mais comme exécuteur de la volonté de Zeus. Prométhée a donné aux hommes, avec le feu, les arts, « mais la politique lui échappa, celle-ci en effet était auprès de Zeus, or Prométhée n'avait plus le temps de pénétrer dans l'acropole qui est la demeure de Zeus... » (321d). « Les hommes vécurent d'abord dispersés, et aucune ville n'existait. Aussi étaient-ils détruits par les animaux, toujours et partout plus forts qu'eux, et leur industrie, suffisante pour les nourrir, demeurait impuissante pour la guerre contre les animaux car ils ne possédaient pas encore l'art politique, dont l'art de la guerre est une partie » (322b).

« Zeus alors, inquiet, pour notre espèce menacée de disparaître, envoie Hermès, porter aux hommes la pudeur et la justice, afin qu'il y eût dans les villes de l'harmonie et des liens créateurs d'amitié » (322c). Platon a poussé plus loin la fondation de l'homme par lui-même, il l'a poussée jusqu'à Marx : c'est par la politique, par l'organisation de la cité que l'homme se fait entièrement autonome en appliquant la loi de la raison qui est la justice.

Nous parlons d'une vie et non d'une pensée philosophique.

La vie philosophique comporte une certaine conduite qui est celle de Prométhée. Détachement d'une part de tout ce qui est autorité aveugle, attachement, engagement même dans l'historicité humaine. Prométhée n'est pas le révolté solitaire et métaphysique, il est conscient que sa rébellion concerne tous les hommes dont il se sait responsable. La rébellion ne se fait

pas dans l'isolement, ni dans la masse. Elle se fait dans la réalité intersubjective et elle s'y engage pleinement. L'instauration philosophique est l'engagement de l'individu, par lequel il sait que son existence devient et deviendra de plus en plus redevable à tous les hommes. Il devient pour ainsi dire le bouc émissaire de tous les hommes, car il prend tout du fait humain sur lui pour le dépasser. La vie philosophique exige donc une très grande lucidité et un courage sans bornes, c'est-à-dire une décision d'exister ce qui est pensé comme vrai et de penser l'existence. La philosophie n'est pas une doctrine, elle est une modalité d'être par laquelle l'individu s'efforce d'unir l'être et le penser. Il ne s'agit donc pas d'une science pure, mais d'une gnose. Or, cette gnose n'est pas subjective, elle n'est pas possible sans les autres, sans la communion et la communication avec autrui. Le problème fondamental de toute communication est la sincérité qui est au fond le problème de la vérité existentielle.

La vie philosophique ne se développe pas d'une façon simple, elle implique un effort énorme qui est la rébellion par excellence. Est philosophe, celui qui s'est rebellé contre l'idolâtrie et les idolâtres de l'Autorité, quelle qu'elle soit, mais qui ne reste pas une négation tout court, car elle s'accomplit. En premier lieu, par une société amicale, par une école philosophique, une franc-maçonnerie existentielle qui réalise dans la communion la rébellion qui est la vie philosophique.

La philosophie ne s'est jamais réalisée dans la solitude absolue. Même quand un penseur comme Descartes fuyait le monde, il restait toujours en contact avec les autres dans le présent même. Aucune pensée ne peut s'élaborer dans la solitude et dans l'abstraction, certainement pas la pensée philosophique qui vit du dialogue avec soi-même et avec autrui. Le dialogue exclut tout bavardage ou tout discours abstrait, c'est-à-dire que la pensée philosophique ne s'adresse pas seulement aux autres, elle est le réveil des autres en soi-même et de soi dans les autres. Le réveil des autres en soi-même est la prise de conscience de l'individu de son appartenance aux autres, dont il se sait responsable, ce qui est son réveil dans les autres, auprès desquels il va paraître lentement ou brusquement. Or il s'agit ici d'une vie philosophique qui ne peut se réaliser que par une activité prométhéenne de rébellion constante. Tout acte philoso-



phique ne s'accomplit jamais dans une solitude absolue, mais dans une communion avec autrui dans la rébellion. Ce phénomène n'a pas été assez suivi de près. Quand un individu se sait exclu de la société, comme c'est le cas pour Prométhée, il se met à réfléchir sur son sort dans le sens qu'il n'assume pas sa pensée. Dès ce moment se pose la question de la communion avec autrui. Car s'il s'admet comme exclu, il relâchera sa pensée et se mettra en mouvement vers le vide, c'est-à-dire vers une situation où on ne pense plus du tout, ce qui est souvent le cas pour certaines existences profondément découragées. Ils ont perdu le souffle et ils ne cherchent plus, d'une façon ou d'une autre, que la paix; or Prométhée ne cherche pas la paix, il ne la cherche même pas dans la communion avec les autres.

Nos relations avec autrui sont en général de trois ordres : l'indifférence, l'inimitié, la communion.

Les relations d'indifférence sont très variées. Elles englobent la camaraderie et la collégialité, comme le fait que l'on se trouve sur un tram avec d'autres qu'on ne connaît pas, ou la sexualité et certaines autres formes d'amour. Leur structure se ramène toujours à leur fondement : ce n'est jamais l'être entier qui rencontre l'autre, mais un certain aspect ou un certain côté qui frôle celui de l'autre. De ce fait l'autre est souvent vite oublié, il n'est qu'une occasion. Beaucoup d'êtres que nous rencontrons ne sont que des occasions, ils sont soldés.

Nous passons presque l'entièreté de notre existence dans des relations d'indifférence, sans nous en apercevoir d'ailleurs. L'indifférence est généralement une accalmie de l'inimitié qui domine notre existence. Chacun, dans ses relations avec autrui, s'attend à trouver en lui, un juge et un tribunal qui l'accusera et le condamnera comme lui le fait avec les autres. Ces relations d'inimitié n'englobent pas seulement la haine ou la jalousie, mais aussi certaines formes amicales ou amoureuses. Il y a des réunions où les assistants se jugent les uns les autres, où il n'y a que juges et tribunaux. Nous nous déplaçons souvent d'un tribunal à l'autre en quittant un ami pour un autre. Le fondement des relations d'inimitié est le manque complet de contact entre les existences, qui ne se frôlent même pas par un côté ou partiellement, mais pas du tout, c'est-à-dire par leurs fonctions ou leurs possessions (qualité, caractère, propriété de toute sorte).

Dans l'indifférence et l'inimitié, il n'y a pas de place pour un vrai dialogue, il n'y a même pas la révolte, car le mépris d'autrui étouffe tout. Il est terrible, ce mépris indéfinissable qui pèse sur un homme et qui le suit partout. Il ne peut rien faire de bon, nulle part et chez personne il n'est admis, ni reconnu. Personne n'est admis ou reconnu par personne, voilà le fond de la tristesse de Kafka.

Dans la communion, l'existence ne trouve pas, mais rencontre l'existence d'autrui entièrement. Est-ce possible? Si on part, comme Sartre, d'un pour-soi qui est pour-autrui dans un projet fondamental par lequel il s'est choisi libre, ce n'est pas possible, car il s'agit du fondement de deux libertés dans une communion unificatrice. Or, le pour-soi n'est nullement pour-autrui, il est, étant une prise de conscience fondamentale, un pour-nous. Que signifie la conscience de soi de façon abstraite? Rien, elle est un vide. La conscience de soi se fait dans le monde où le sujet se découvre participant à ce qui l'autorise à dire Nous. Alors seulement il peut s'affirmer comme un *ego*. Sans la conscience de Nous, il n'y a pas conscience de Moi. Les analyses de J.-P. Sartre du Nous-objet et du Nous-sujet sont beaucoup trop abstraites, comme aussi l'analyse du pour-soi. Les problèmes nés de ces analyses sont devenus insolubles, car Sartre a méconnu ce que Heidegger et surtout Martin Buber ont bien distingué <sup>(12)</sup>. Le point de départ de toute conscience n'est pas une relation intersubjective, même très intime, le point de départ de la conscience est participatif à un Nous complet que cette conscience est réellement. C'est un fait que l'enfant commence son existence par cette conscience du nous, dont il se détachera et qu'il tâchera plus tard de reconstruire. Mais la conscience elle-même, en dehors de son histoire psychologique, a comme fondement nécessaire le nous, c'est-à-dire que le *cogito* est impossible sans le *cogitamus*. Il est supposé chez Descartes. On ne *parle* pas dans le vide, seul à seul, replié sur soi-même. Si je doute de tout, il y a bien le « je doute », mais quel est le fondement de ce « je doute »? Il ne peut pas se fonder soi-même, car alors il n'y aura plus de doute. Il y a la possibilité du « je doute » et du *cogito* parce qu'il y a le Nous contre lequel le je se soulève, mais qu'il reconnaît ainsi. La rébellion de

(12) Martin BUBER, *La vie en dialogue*, Paris, Aubier, 1959.

Prométhée supposait, dès son départ, le Nous, fondement du *cogito* et ainsi de la révolte, de la révolution et de la rébellion. Ce qui nous explique pourquoi toute révolution se fait au nom de l'humanité. La prise de conscience du prolétariat dans sa singularité et son aliénation est authentique si, par l'émancipation du prolétariat, l'humanité entière est émancipée.

Toute conscience de soi est une conscience du nous, est donc une communion. L'inconscience d'un individu signifie qu'il vit dans sa pure subjectivité, qu'il la prend pour absolue et que son pour-soi n'est même pas pour-autrui. Le fondement d'une telle conscience est l'indifférence ou l'inimitié des relations humaines.

La conscience philosophique est un *cogito* perdu dans l'indifférence et qui revient à son fondement et à son point de départ. Dès ce moment cette conscience pense dans la communion réelle avec les autres en partant des problèmes des autres. Voilà ce qui fait la grandeur du Prométhée d'Eschyle et qui le distingue entièrement du Prométhée de Goethe. Chez Eschyle Prométhée vit entièrement dans la conscience du Nous, tout en affirmant son individualité.

Même ses souffrances ne sont pas subjectives, le Chœur souffre avec lui <sup>(13)</sup> et c'est réciproque. Il ne s'agit pas de pitié. Souffrir avec quelqu'un ou être joyeux avec quelqu'un c'est entrer dans la communion avec lui, ou assumer la conscience du Nous ou devenir conscient de soi, car le soi authentique est le Nous à partir duquel l'individu non seulement devient conscient de soi, mais devient soi, se réalise authentiquement. L'individu qui devient conscient de soi dans son unicité individuelle, ne le peut qu'à partir du Nous. Hegel a montré que la conscience de soi passe à travers autrui, mais il a dû pousser plus loin, car il ne s'agit pas d'autrui, il s'agit du Nous qui rend la conscience de soi possible. Un individu vient à la conscience de soi s'il participe à un Nous et se sait comme tel, si sa conscience de soi est conscience du Nous en lui-même. Dans le cas où il n'y a pas cette participation, on ne peut parler d'une conscience de soi, qui n'existera même pas. Songeons à un auteur qui ne connaît que son *ego* et se cons-

(13) Hermès engage ceux qui compatissent à ces maux à se détourner de Prométhée. A quoi celui-ci répond : « Quoi ? tu m'engages donc à cultiver la vilénie ? Non, avec lui, je veux souffrir... »

truit, à partir de lui, une philosophie. Malgré son raisonnement qui exclut le Nous comme point de départ de ses méditations, il écrit en français, il cite des auteurs, il discute certains problèmes d'actualité, il suppose implicitement un Nous auquel il participe et qui se manifeste dans ses raisonnements. Il est impossible d'écartier le Nous de la conscience de soi, mais celle-ci se constitue par une distance, un éloignement du Nous, qui l'affirme en même temps qu'il le combat. C'est l'acte authentique de la rébellion de Prométhée qu'il faut envisager ici. Le Nous primitif n'admet aucune indépendance, il nie l'existence de toute individualité indépendante qui va se constituer comme être à venir. La relation du Nous et du Moi est celle du Passé et de l'Avenir. Epiméthée, frère de Prométhée, est l'homme du passé, complètement absorbé par le Nous homogène, c'est pourquoi il s'attache à Pandora, femme ambiguë et impersonnelle. Prométhée, au contraire, se constitue dans l'avenir, dans le progrès, il découvre le temps progressif (le temps est d'ailleurs pour lui un écoulement progressif). Il n'y a pas de doute que la description qu'il fait des acquisitions humaines font bien ressortir la notion du progrès chez Eschyle. « *Au début* ils voyaient sans voir, ils écoutaient sans entendre... *Puis* ce fut le tour de celle du nombre... » Il y a progression. *D'abord* un état mauvais, *puis* une amélioration. La même idée se répète dans la conception de Prométhée dans la succession des générations des dieux. Zeus signifie une amélioration par rapport à son prédécesseur et, après Zeus, la situation sera encore meilleure <sup>(14)</sup>. Le progrès est fondamental pour Prométhée, de là sa rébellion contre Zeus et son régime. L'individualité de Prométhée est bien prononcée, il a des contours très nets, c'est pourquoi il donne l'impression d'être aussi moderne, et c'est pourquoi il a constamment inspiré des poètes et des écrivains. L'individu moderne s'est constitué dans son mouvement vers l'avenir, mais il s'est éloigné du Nous, auquel il a renoncé; de là son drame profond, de là aussi son déracinement et sa séquestration (problème brûlant chez Sartre).

(14) Cf. P. M. SCHUHL, *Essai sur la formation de la pensée grecque*, Paris, 1949, p. 347. Cf. aussi Louis SÉCHAN, *Le Mythe de Prométhée*, Paris, 1951, p. 28.

Tout d'abord... il décrit l'évolution de l'humanité au rebours d'Hésiode, et, par un renversement de perspective, il substitue le thème du progrès à celui de la décadence.

Prométhée est l'individu qui est resté en communion avec le Nous; il le servira donc, il devra le servir, ce qui explique son action civilisatrice et technicienne. Tout le problème de l'individu et de son activité au sein d'une communauté a été posé par Eschyle dans des termes saisissants, tels qu'il n'a plus trouvé une meilleure formulation. Il ne s'agit nullement du faux problème bergsonien d'une société fermée ou close avec leur religion ou leur morale, car toute société est close. Le problème fondamental est la relation de l'individu avec le Nous. Prométhée a connu la communion avec le Nous, dont, à un moment donné, il a été expulsé à cause de son activité, mais il s'y intégrera, il se libérera des liens isolateurs, il le sait et il le dit expressément. Prométhée s'est éloigné de la communauté par ses inventions, mais il y reviendra.

### III

L'histoire de Prométhée est fondamentale pour la compréhension de l'esprit européen, comme il s'est exprimé dans sa philosophie, son art, son économie et sa politique. C'est l'histoire de l'individualisme à travers les âges qu'il reflète. Prométhée est l'individu qui se sent mal à l'aise dans la société et qui tâche d'en sortir en agissant et en la réformant. Pourquoi se sent-il mal à l'aise? Parce qu'il tâche de se fonder soi-même, par sa propre pensée prévoyante et par son activité individuelle. Souvent Prométhée change de nom. Il s'appelle Faust et il s'appelle Goetz chez Sartre et parfois il porte le nom même chez Goethe, chez Shelley, chez Carl Spitteler<sup>(15)</sup>. Partout Prométhée représente l'existence héroïque en rébellion contre le quotidien, contre l'anonymat. Il veut se distinguer par son activité dans la société même, dans son bien et dans son progrès. Synthèse que tous les penseurs ont tentée et qui a toujours échoué, car il y a la tentation de la solitude et du désert. A un moment donné, Prométhée cède à la fatigue; alors il est lié au roc de son désert et un aigle lui mange régulièrement le foie<sup>(16)</sup>.

(15) Carl SPITTELER, *Prométhée et Epiméthée*, Neuchâtel, 1960. Traduction de Ch. Bauduin (écrit en 1880-1881, *Ainsi parla Zarathoustra*, écrit en 1883).

(16) Correspondance avec Jésus (cf. SHELLEY, *Prométhée délivré*, Paris, 1942, introduction de Cazamian, p. 12 et P. DE SAINT-VICTOR, *Les deux masques*, I, p. 336.

Le bec de l'aigle meurtrissant son flanc lui rappelait le coup de lance

Il y a beaucoup d'hypothèses explicatives sur ce châtement terrible. Pourquoi l'aigle de Zeus? Que signifie cet aigle? La psychanalyse, surtout celle de Jung, explique un mythe par un autre mythe. Le foie est la vie même, contient les sucres de la vie du corps et l'aigle que Nietzsche reprend est la révolte, la fierté qui s'envole aux cieux ou l'esprit. Dans la solitude, c'est cette fierté qui ronge la vie de Prométhée, elle le déracine. Il y a une similitude entre le Prométhée enchaîné d'Eschyle et Zarathoustra solitaire remarquant au lever du soleil ses animaux, le serpent et l'aigle.

Zarathoustra ne veut pas rester seul, il descend auprès des hommes. Ainsi Prométhée enchaîné dans la solitude où il souffre et meurt. C'est seulement par une action historique que l'individu peut se réaliser et s'accomplir, qu'il peut devenir héros, c'est-à-dire homme adorable, inspirateur de la générosité humaine. Le héros n'est pas un sportif capable d'actes uniques. Il est un bienfaiteur. Eschyle l'appelle philanthrope. L'héroïsme fondamental n'est donc pas une révolte aveugle et entêtée d'un sujet qui veut à tout prix s'affirmer, comme une certaine bohème qui se manifeste à chaque génération, sous d'autres noms, mais comme une rébellion profondément engagée dans l'historicité, c'est ce que J.-P. Sartre a magnifiquement réussi dans *Le Diable et le Bon Dieu*. L'héroïsme, et toute morale si elle se veut authentique, doit être communion, demande à l'homme l'exceptionnel non pour l'exception, mais pour l'accomplissement de la réalité humaine entièrement et non aliénée.

Quelles sont les structures fondamentales de l'héroïsme?

Tout d'abord, le héros est celui qui est représentatif dans le sens de R. W. Emerson. Être représentatif ne signifie pas seulement l'exemplarité, mais surtout la responsabilité qu'on a pour l'homme, qu'on a à être et qu'on représente à chaque instant. Représenter l'homme que l'on est ne veut pas dire qu'on le remplace, mais qu'il est toujours là avec tous ses problèmes, tous ses rêves, toutes ses tristesses et ses joies. Il exprime avec tout son être concret la totalité, quel qu'il soit et où qu'il se trouve. L'homme représentatif est l'homme total,

qui avait percé le cœur du Sauveur. Les Océanides restées fidèles à son agonie lui apparaissaient comme les figures lointaines des Saintes Femmes pleurant au pied de la Croix.

ou l'homme universel, c'est-à-dire ouvert à tout et à tous, de telle façon qu'il soit le paradigme même de l'homme dans sa totalité. Il n'est pas la somme de tous les hommes, son corps n'est pas fait par la somme des corps de tous, mais il est entièrement un individu qui a dépassé les contingences par le fait même qu'il s'y est plongé.

Une deuxième structure de l'héroïsme est la rébellion ou la possibilité de se détacher de toutes les idoles, quelles qu'elles soient, c'est-à-dire au fond l'hérésie. Les hérésiarques étaient toujours hommes sans parti, profondément libres, car ils savaient que la liberté se fait par une libération de tout ce qui peut gêner l'individu dans son mouvement. Il s'agit au fond de protester et la protestation héroïque est telle qu'elle sauve l'honneur de l'homme. Il s'agit dans la protestation, qui est la révolte authentique, d'élever la voix contre tout abaissement et toute insulte de l'homme. Le caractère protestataire de tout héroïsme lui rend un fond éminemment éthique et humain. L'homme héroïque accomplit une morale exceptionnelle par protestation. Tout ce qu'il fait est une protestation contre ce qui existe, car il dit avec Méphistophélès que tout ce qui existe mérite d'être détruit. La morale authentique ne peut être que protestataire. De ce fait, elle engage l'individu sur la voie de l'exception et de la distinction. Dire à quelqu'un d'agir comme tout le monde est foncièrement immoral. C'est en cela que se distingue la légalité et l'éthique. La légalité considère comme juste une loi qui vaut pour tout le monde, l'éthique ne connaît qu'une seule règle : agir d'une façon toute personnelle et d'une telle façon que personne ne puisse l'imiter. Le héros ne demande jamais l'imitation, il a posé un acte qu'il assume entièrement, qui est de ce fait original. Dire à quelqu'un d'être un héros ou de vivre héroïquement a aussi peu de sens qu'une morale par recommandation. Est-ce dire que le héros suppose que les autres ne soient pas héroïques? En un sens certainement. Car pourquoi faudrait-il être un héros si tout le monde l'est? L'héroïsme se pose dans une société grégaire, mais il se pose aussi dans une société individualisée, car c'est seulement par lui qu'elle ne se désagrègera pas.

Car, et nous touchons ici à la troisième structure du héros, l'héroïsme ne se fait jamais avec un but privé ou pour le profit de l'individu qui l'accomplit. L'abnégation héroïque est absolue. Le héros accomplit ses actions avec le seul but de repré-

senter l'homme, c'est-à-dire de servir l'homme. Pour parler avec Frédéric II, « le héros est le premier serviteur de son peuple ». Il agit tellement qu'il fait le bien pour le bien, même sans aucune autre pensée, sans aucun motif. Il est comme l'amoureux qui ne sait pas pourquoi il aime telle femme et pas une autre. Il aime l'homme profondément, simplement, sans aucune raison, car là se trouve son héroïsme, et parce qu'il l'aime, il se solidarise avec la misère, il proteste avec véhémence par son activité contre l'insulte faite à l'homme. Une société d'égaux en ce sens est bien possible, théoriquement du moins, malgré le fait que nous ne pensons pas qu'elle soit réalisable. Mais, il ne s'agit pas de cela, il s'agit de l'effort héroïque, prométhéen, de réaliser une vie philosophique, libre de toute autorité, pleinement consciente et responsable pour son existence.



## L'image, la psychanalyse et l'explication littéraire

par **Maurice-Jean LEFEBVE**,  
Chargé de cours à l'Université

Comprendre, lorsqu'il s'agit d'art, de littérature, tout comme de musique, c'est *coïncider*. Ce n'est pas tenir l'œuvre à distance sous un regard objectif, dans le champ du microscope de l'analyse ou du télescope de l'histoire littéraire; c'est tenter de la reproduire en nous et de la vivre. Le véritable amateur d'art n'est pas celui qui court les musées, un baedeker à la main, c'est celui qui achète une reproduction, même très imparfaite, pour l'épingler dans un coin de sa chambre et s'en laisser petit à petit pénétrer. On se souviendra du mot de Paul Valéry dans *Pièces sur l'Art* : « Il faut toujours s'excuser de parler peinture. » Mais je crois qu'il faut tout autant s'excuser de parler littérature. Doit-on, en effet, *expliquer* une œuvre, et cela est-il *possible*? L'explication ne risque-t-elle pas d'altérer notre plaisir, de se mettre à la traverse de cet acte de participation confiante que doit constituer toute lecture? En particulier, l'explication psychanalytique n'est-elle pas une menace terrible? Car, enfin, elle a la prétention d'être scientifique; et la science, on le sait, voudrait nous empêcher de rêver. La science réduit — voudrait réduire — nos rêves à des illusions, à une mauvaise digestion, à un déséquilibre psychique. Et la psychanalyse, dans ce domaine, est particulièrement virulente : elle est iconoclaste. Elle brise tous les faux dieux de l'art, elle déflore toutes nos images. Freud le savait, il l'espérait même. Mais que dire alors de ses épigones qui ont gardé le loup dans la bergerie? Celui-ci n'a-t-il pas finalement tout dévoré?

Il ne s'agit pas, dans ce petit exposé, de faire l'histoire de l'exégèse psychanalytique de l'art. Nous nous contenterons de

traiter d'une manière toute théorique la question de savoir si la psychanalyse peut constituer une « approche », un éclairage valable de la littérature, et une explication esthétique convaincante. Et nous tâcherons de montrer qu'elle le peut en effet, à condition qu'on en limite la portée à une information portant sur le contenu des œuvres, des images et du langage, à condition qu'on ne prétende pas y trouver le principe dernier du phénomène de l'art. La psychanalyse éclaire ce phénomène mystérieux sans l'épuiser. Mais je voudrais indiquer aussi — c'est un second point — que la psychanalyse a du moins le mérite de nous permettre, mieux peut-être qu'aucune autre méthode, de nous approcher de ce mystère, de le cerner. Elle nous guide vers l'essentiel, qui n'est pas, nous le verrons, la découverte d'une vérité une et indivisible, mais la participation à une ambiguïté.

Mais pour cela, simplifions d'abord les termes du problème. Nous allons, par convention, réduire l'art littéraire aux *images*, aux figures de style, et parmi ces figures encore nous considérerons uniquement la comparaison et la métaphore. Alors nous oserons nous demander à quoi est dû ce qu'on est convenu d'appeler le plaisir esthétique, ou la poésie de ces images, et s'il existe un critère de l'image belle, de l'image efficace, de l'image poétique.

Ayant ainsi schématisé le sujet, nous pouvons tout de suite faire une constatation importante qui va constituer notre base de départ. C'est que les opinions qui ont été de tout temps professées concernant la force, la valeur esthétique de l'image peuvent, assez facilement, se ranger en deux groupes bien définis : disons celui des Classiques et celui des Baroques. Pour les premiers l'image consiste à humaniser, à concrétiser une vérité générale en l'incarnant dans une matière qui l'habille exactement. Il suit de là deux conséquences qui nous sont familières : l'image doit être *raisonnable, simple, naturelle*. Boileau dit qu'il faut aller la cueillir dans le champ voisin de notre maison. Les comparaisons de Malherbe rapprochent deux généralités, et la seconde, si elle est parfois plus concrète, est souvent plus générale encore que la première. C'est à cette conception rationnelle de l'image qu'est dû le succès des comparaisons mythologiques. L'autre conséquence, c'est que l'image n'est plus, à la limite, qu'un *ornement*. On pourrait très bien

s'en passer, si ce qui compte est la *vérité objective, universelle*, qui y est contenue, et non pas l'habit plus ou moins passémenté dont on a revêtu cette vérité.

Ceux que nous avons nommés les Baroques se réclament d'une opinion toute différente. Elle aussi a existé de tout temps, et singulièrement depuis les grands Rhétoriciens, les poètes de la Pléiade, les Baroques du XVII<sup>e</sup> siècle et les Précieux. Elle fait reposer le pouvoir de l'image, non plus sur la vérité (à première vue, du moins), mais sur la *surprise* qu'elle provoque, sur son *caractère inaccoutumé, bizarre*, à la limite même sur son *absurdité*. Maurice Scève n'a cure de naturel, il veut être admiré pour sa science, sa virtuosité symboliste, et même pour les énigmes quasi impénétrables qu'il enfouit au fond de ses dizains. « Si l'on eût dit, écrit Brunetière, aux poètes de la Pléiade que Scève était difficile à comprendre, ils eussent répondu qu'aucun mérite en lui ne leur plaisait davantage, n'était plus conforme à la définition du poète. » Et Joachim du Bellay proclame en effet : « Celui sera véritablement le poète que je cherche, qui me fera indigner, apaiser, esjouir, douloir, aymer, haïr, admirer, estonner! » (Je souligne bien entendu cet *estonner*.)

Il s'ensuit que, pour ce second groupe, l'image n'a plus besoin d'être raisonnable : au contraire, il est indispensable qu'elle soit un peu folle. D'autre part, il n'est plus question de la considérer comme un ornement. C'est tout l'opposé : l'essentiel de la poésie tient dans l'image, et l'on peut très bien concevoir le poème réduit à une suite de métaphores. De cette opinion, et de ses effets, on sait aussi que la période moderne nous offre un exemple éclatant : le surréalisme.

La thèse surréaliste a été exprimée par André Breton dès son premier *Manifeste*. Il y est souvent revenu, et particulièrement à propos du jeu de « l'un dans l'autre » [qui consiste par exemple à décrire M<sup>me</sup> Sabatier comme si elle était une défense d'éléphant <sup>(1)</sup>]. Selon cette thèse, l'image a un pouvoir d'autant plus grand que les termes ou les objets qu'elle rapproche se trouvent dans la réalité plus éloignés l'un de l'autre. Tout objet peut s'évoquer à partir de n'importe quel autre objet. Cette conception a pu sembler révolutionnaire. Pourtant, et

<sup>(1)</sup> Cité par R. CAILLOIS dans : *Art poétique*, Gallimard, 1958, p. 150.

sans parler bien entendu de précurseurs immédiats comme Rimbaud et Lautréamont, on peut la faire remonter, elle aussi, assez haut dans l'histoire. L'historien d'art allemand Gustav-René Hocke signale qu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle Don Emanuele Tesauro écrivait dans son ouvrage *Il Cannochiale aristotelico* : « Le vrai poète, le poète ingénieux, c'est celui qui est capable de changer tout en tout : une ville en un aigle, un homme en un lion, une flatteuse en un soleil (2). »

Prenons un exemple. Dans cette perspective, lorsque Baudelaire écrit ces vers presque homériques :

*Ta gorge qui s'avance et qui pousse la moire,  
Ta gorge triomphante est une belle armoire  
Dont les panneaux bombés et clairs  
Comme les boucliers accrochent les éclairs (3);*

quand Baudelaire écrit ces vers, dit Breton, l'image de l'armoire s'impose à lui comme seule capable de transmettre ce qu'il ressent. Il ne s'agit pas là d'un jeu : on ne tire pas au sort deux mots dans le dictionnaire (comme le faisait un personnage des *Hommes de bonne volonté*, qui prétendait ainsi poétiser à la Valéry), pour en faire jaillir artificiellement l'étincelle; — non, le rapprochement des mots les plus distants (par exemple de la rosée et de la tête de chatte dans l'image de Paul Eluard : « Sur le pont, la rosée à tête de chatte se berçait »), le rapprochement s'impose au poète — et au lecteur — et l'image qui en résulte est si puissante qu'elle « règne despotiquement comme les rêves de l'opium avec une réalité suprême ». Autrement dit, l'image n'est pas gratuite, il existe entre ses deux termes une certaine convenance, mais c'est une convenance d'un autre ordre que la convenance rationnelle. Et c'est pourquoi, pour saisir l'image, pour la « comprendre », nous devons — et ici, nous sommes bien loin de Malherbe et de Boileau — nous devons imposer silence à notre raison.

Image-vérité, image-folie : tel est le dilemme. D'un côté, l'image nous plaît par sa transparence, sa clarté, sa justesse quasi logique; de l'autre par son obscurité, son mystère, son absurdité au moins apparente. Disons d'ailleurs, en manière

(2) Je traduis de : *Die Welt als Labyrinth*, p. 15, Rowolt, Hambourg, 1957.

(3) Le Beau Navire.

de parenthèse, qu'il existe un troisième parti, lequel consiste, tout simplement, à refuser l'image, à s'en priver. Par exemple, si vous voulez relire dans cette optique *Le Vieil Homme et la Mer*, de Hemingway, vous verrez que ce récit ne contient pas d'images (\*) (si, une seule, autant qu'il m'en souviennne, une métaphore pour un peu plus de 150 pages). Cette manière de traiter l'image (par l'exclusion) soulève une question qui rentre certainement dans le problème plus général que nous posons ici, mais qui demanderait des développements que nous laisserons de côté cette fois-ci.

Car je m'aperçois que je n'en suis pas encore venu à mon vrai sujet, qui est celui des rapports de l'image et de la psychanalyse, de l'explication de l'une par l'autre. Mais nous y voici. Image-vérité ou image-folie, disions-nous, tel est le dilemme. Pourtant, à y réfléchir un instant, nous comprenons qu'il existe un moyen très simple de concilier ces deux opinions. Dans la théorie classique, c'est la convenance rationnelle des deux termes qui rend l'image vraie et entraîne donc la satisfaction esthétique de l'esprit. Mais nous disions qu'il existait pareillement, pour Breton, dans l'image surréaliste, une certaine convenance, une convenance plus profonde mais non moins invincible. C'est donc que cette sorte d'image, elle aussi, contient une vérité, une réalité en tout cas. Et qui n'est pas moins universelle que celle de l'image classique, si le surréalisme doit être fait par tous, et non par le seul Breton. Nous savons en effet de quelle vérité il s'agit : celle qui se trouve au fond du moi profond, de l'instinct, de l'être essentiel; celle qui nous est dissimulée, refusée, barrée par la censure de la raison, par la morale établie et par l'hypocrisie sociale. Une vérité qui fait d'ailleurs l'objet d'une enquête scientifique, que nous pouvons découvrir autrement que par la poésie : précisément par la psychanalyse. Alors si *A* et *Z* (les termes extrêmes rapprochés par l'image) peuvent se rencontrer, se convenir profondément, c'est qu'ils ont en quelque sorte un dénominateur commun *D*, que l'image incarne et qui la justifie. Ainsi, dans la comparaison de Baudelaire que nous citions, on pourrait

(\*) Au sens étroit du terme, bien entendu. Je laisse de côté la question de savoir si tout mot, employé *littérairement*, n'est pas déjà une image. Pas d'images non plus chez les écrivains de tendance « objectiviste » du « Nouveau Roman ».

supposer que *D* est ce complexe d'Œdipe, cet attachement maternel dont, d'après plusieurs auteurs, le poète souffrait, — et qui conduit Sartre, par exemple, à affirmer que le choix de Baudelaire a été celui de l'irresponsabilité du petit enfant. On pourrait le supposer puisque, en psychanalyse, l'armoire, le coffre, peuvent symboliser la femme, le sein maternel, parfois un désir de mort. Mais je vous renvoie ici aux clés des songes psychanalytiques, ainsi qu'à l'analyse que Freud, dans ses *Essais de psychanalyse appliquée*, a fait du « thème des trois coffrets ».

Ainsi donc (et la découverte peut avoir au premier abord de quoi nous enthousiasmer) Malherbe et Breton (qui l'aurait cru?) sont d'accord! Ils s'opposent parce qu'il ne s'agit pas pour l'un et l'autre de la même vérité. Du moins le critère de l'image juste, belle, efficace, est-il la vérité, la présence d'une réalité accessible à tous, plus générale que les symboles qui la manifestent. C'est d'ailleurs ce même accord profond que Jean Paulhan détectait dans *Clefs de la Poésie* entre les partisans de l'image surréaliste et ses adversaires déterminés comme Paul Souday ou Jean Prévost. Les deux « clans » admettent que la valeur est question d'authenticité, de vérité. Mais Prévost taxe les surréalistes de verbalisme parce qu'il se heurte au rapprochement incongru des termes extrêmes et ne discerne pas *D*; au contraire, c'est les néoclassiques que Breton accuse de se fier au seul langage et d'orner leurs œuvres de mièvreries superflues (parce que *D* y est sans intérêt).

C'est donc très simple. La beauté est dans la vérité. Mais voilà qui est peut-être trop simple, trop beau, comme on dit, pour être vrai (le langage a de ces ironies!). Tout de suite naissent des objections. Les théories classique et surréaliste seraient donc les mêmes, oui, à cette différence près que la vérité contenue dans l'image est *consciente*, pleinement manifeste dans la première, mais à l'inverse *inconsciente*, voilée, obscurcie dans la seconde. Or n'est-ce pas là toute la question? Car enfin, si la valeur de l'image est dans sa vérité, on peut aussitôt faire deux remarques. La première, c'est qu'on ne voit pas pourquoi la poésie classique aurait besoin d'images. Et en effet, nous avons vu qu'elles étaient souvent considérées comme des ornements. Mais l'objection est la même en ce qui regarde la thèse surréaliste et psychanalytique. Car si c'est la vérité

contenue dans l'image qui agit, pourquoi la dissimuler, la cacher? En outre, puisque cette thèse postule que cette vérité profonde ne parvient pas jusqu'à la conscience, quelle efficacité peut-elle bien avoir? A quoi nous sert la plus belle vérité du monde si elle nous reste inconnue et inavouable?

Dès lors, il ne nous reste plus qu'à changer nos batteries, du tout au tout. Si nous voulons cerner d'un peu plus près le mystère de l'image, il faut commencer par renoncer à la thèse de la vérité. L'essentiel est d'ailleurs. Le pouvoir émotif, poétique de l'image ne vient pas de la réalité qu'elle renferme, en tant que vérité, mais de la *manière* dont cette réalité est, non pas saisie par l'esprit, mais au contraire *de la manière dont elle s'empare de l'esprit, dans et à travers l'image*. Et l'on conçoit alors que le pouvoir de l'image s'explique aussi bien dans le cas de l'image classique que de l'image « baroque », si c'est en réalité (et la thèse, il faut l'avouer, est vieille comme le monde, nous n'avons fait que la retrouver selon une optique un peu différente), si c'est donc l'*incarnation* de la vérité contenue dans l'image qui nous charme, si c'est à ce moment-là l'*échange* (dirons-nous obscur, mystérieux?) qui se produit entre le contenu de l'image et sa forme apparente qui nous permet de coïncider, non tant avec cette vérité qu'avec le mystère humain que constitue justement cet échange, et toute image.

On nous permettra à présent, en manière d'illustration, d'examiner brièvement un exemple bien connu d'interprétation psychanalytique. Il s'agit du récit intitulé *Gradiva* de l'écrivain allemand Jensen. Freud en a donné une explication extrêmement habile et séduisante. Rappelons en quelques mots, d'abord le récit, puis le commentaire.

C'est un très joli récit, à la fois tendre, moqueur, et un peu inquiétant. Un jeune homme, Norbert Hanold, a connu dans son enfance une petite fille appelée Zoé, à qui il était très attaché. Une fois grand, il l'a perdue de vue et s'est consacré à l'art. Il est devenu un archéologue réputé, très casanier, d'humeur un peu sombre. Un jour, il découvre un bas-relief antique représentant une jeune femme à la démarche si particulière et si gracieuse qu'il l'appelle « Gradiva ». Il contemple souvent cette œuvre, et se demande si cette jeune femme a existé. Se sentant fatigué, inquiet même, il décide de partir pour Rome

et de s'y reposer. Il a rêvé la nuit précédente qu'il voyait Gradiva traverser une rue de Pompéi le jour de l'éruption du Vésuve. Atteinte par les émanations, elle chancelait, finissait par se coucher sur les marches du temple d'Apollon où elle était peu à peu recouverte par les cendres. Précisément, les hasards du voyage amènent Norbert à Pompéi, où il prend pension. Se promenant le lendemain à l'heure de midi à travers les ruines désertes, il aperçoit soudain Gradiva. C'est du moins une jeune femme qui ressemble étrangement à la Romaine du bas-relief, qui a la même démarche dansante, et il ne doute pas qu'il ne s'agisse d'un fantôme. Il éprouve aussitôt pour elle une passion mêlée de pitié. Il ose lui parler, elle lui répond, ils ont plusieurs rendez-vous. Vous connaissez la suite : Gradiva rencontre une amie, Norbert apprend ainsi qu'elle s'appelle Zoé, qu'elle est réelle, qu'elle n'est autre que la petite fille de son enfance. Il lui faudra pourtant quelque temps, aidé en cela par Gradiva, pour se délivrer tout à fait de ses idées morbides et de ses mauvais rêves. Il épouse Gradiva-Zoé.

L'interprétation de Freud est très simple. Norbert Hanold souffre d'une psychose provoquée par un refoulement. Il a étouffé l'amour qu'il éprouvait pour la petite Zoé et lui a préféré l'archéologie. Ainsi le rêve de l'éruption du Vésuve est une véritable allégorie où l'inconscient prend sa revanche : la cendre symbolise l'oubli qui peu à peu ensevelit le passé du jeune homme et transforme la femme en un rêve de pierre. Dès lors, si Zoé reparait dans la vie de Hanold, ce ne peut être que sous la forme d'un spectre : d'où d'abord l'attrait du héros pour le bas-relief, puis ses hallucinations en plein midi. Ainsi, d'après Freud, le récit tout entier est la description d'un cas clinique : les symptômes de la maladie, puis ses effets, mais aussi sa cure, Zoé faisant en l'occurrence office de psychiatre, et même de remède. On sait que Freud communiqua son interprétation à Jensen qui la refusa catégoriquement et assura qu'il n'avait voulu écrire qu'une « fantaisie », non pas une étude psychiatrique.

Bien entendu, on pourrait dire que l'interprétation de Freud n'a rien à voir avec l'explication esthétique de l'œuvre, qu'elle nous en relate seulement la genèse (et peut-être cela explique-t-il la réaction de Jensen qui se sentait visé). Pour-



tant, il n'en est rien. L'explication par la psychanalyse a l'ambition, non seulement de nous montrer comment l'œuvre s'est formée, mais aussi pourquoi elle nous séduit. Elle veut être d'abord une « poétique », au sens valéryen, mais de plus une esthétique. C'est bien ce qui ressort de plusieurs déclarations de Freud lui-même, ainsi que des formes qu'a prises cette explication dans ses développements ultérieurs et notamment dans les travaux de Rank, de Jung et de Gaston Bachelard. En tout cas, en ce qui concerne le récit *Gradiva*, on voit fort bien que la charge émotive et fascinante du rêve du Vésuve, par exemple, doit être attribuée, selon Freud, à la matière inconsciente qui le sous-tend. Nous l'admettons. Pourtant, nous savons aussi que ce n'est pas la connaissance et la découverte des complexes de Norbert Hanold qui font cette fascination des rêves ou des hallucinations du héros. Ce serait bien plutôt, à première vue tout au moins, l'ignorance où nous restons, tout le temps du récit, de cette psycho-chimie profonde. Et si Jensen a refusé l'interprétation de Freud, a affirmé qu'il ne s'agissait que d'une *fantaisie* (je souligne ce mot), n'est-ce pas justement pour attirer notre attention sur l'*essentiel*, qui serait, non pas le contenu de l'œuvre, mais la *transmutation* que l'*imaginaire* lui fait subir?

Car enfin, si nous lisons *Gradiva* dans la perspective de Freud, comme un traité de thérapeutique psychanalytique, nous avons certes affaire à une œuvre intéressante et suggestive. Seulement, ce n'est plus le même récit du tout, c'est une autre *Gradiva*. Car qu'est-ce qui est beau, émouvant, envoûtant dans le récit de Jensen? Le fait que Norbert Hanold aime une jeune fille nommée Zoé? — au contraire, c'est le fait qu'il n'est amoureux que d'un bas-relief. Le fait qu'il regrette de l'avoir sacrifié à la science? — non pas, mais le fait qu'il rêve de la mort tragique d'un personnage de rêve. Le fait qu'il croit rencontrer un fantôme dans les ruines de Pompéi, puis un peu plus tard qu'il reconnaît dans ce fantôme une personne réelle? — ni l'un ni l'autre, mais au contraire l'*ambiguïté* qui, tout au long du récit, s'établit entre l'imaginaire et le réel. Or, il suffit que nous interprétions le récit dans le sens de Freud pour que cette ambiguïté disparaisse. « Un fantôme qu'on décrit trop complaisamment, dit justement Gaston Bachelard, est un fantôme qui cesse d'agir. » Je disais tout à l'heure que la

psychanalyse était iconoclaste. Avec elle, nous nous trouvons en somme devant la thèse classique renversée : l'art nous émeut dans la mesure où nous sommes ignorants de la vérité. Supprimons cette ignorance, et c'en est fini de la poésie. Mais je crois au contraire que l'art ne consiste ni à savoir ni à ignorer. Je crois que c'est le droit du lecteur, comme c'est celui de Norbert, d'être en proie à des hallucinations. Je voudrais insister un peu sur ce point et montrer, tout d'abord que, dans des « fantaisies » de cette espèce, tout le secret de l'art, au rebours de l'exigence classique, tient à ce que *le vrai n'y est pas vraisemblable* : nous croyons à des chimères. Aussi bien en est-il de même de l'image. Il est parfaitement invraisemblable que le lait soit noir, et pourtant la formule d'Audiberti, lorsqu'il parle de « la noirceur secrète du lait », correspond à une réalité : — laquelle ? Car je voudrais montrer aussi que l'interprétation psychanalytique ne prend tout son intérêt que lorsqu'on la prolonge et qu'on la complète en faisant intervenir la vertu transsubstantiatrice de l'image. C'est ainsi que le récit même de Jensen va, par un retournement curieux, pouvoir s'interpréter (et ce sera, si l'on veut *notre* interprétation), comme une *apologie de l'imaginaire*. Au lieu que les complexes donnent leur sens aux images, nous allons voir les images, la fonction imageante, restituer aux complexes leurs vrais pouvoirs.

Voici deux preuves que j'emprunte directement au récit. En quoi Norbert Hanold nous intéresse-t-il ? nous demandons-nous. En ceci que, comme nous, lecteurs, qui ne sommes pourtant pas névrosés, il croit et ne croit pas *à la fois* à la réalité de l'apparition. Nous lisons en effet dans *Gradiva* :

« L'idée dominante de Norbert Hanold était que, s'il touchait Gradiva, s'il essayait de mettre sa main sur la sienne, il ne rencontrerait que le vide. Un étrange instinct le poussait à se procurer la certitude, tandis qu'une non moins grande timidité l'en empêchait en imagination, car il sentait que la confirmation de chacune de ces deux possibilités avait quelque chose d'effrayant. L'existence physique de cette main lui ferait peur, et l'absence physique de cette main lui ferait un grand chagrin. »

Seconde preuve : dans le récit selon Freud, tout finit bien,

par une guérison suivie d'un mariage; mais dans le récit de Jensen, tout au contraire, on sent très bien qu'à ce dénouement conventionnel se mêle une grande nostalgie. Norbert a trouvé Zoé; or il regrette Gradiva. Il a trouvé la vie, il craint d'avoir perdu l'art, la poésie. Dans les dernières lignes, en effet, comme les fiancés vont quitter la *strada Consolare*, le jeune homme prie son amie de marcher sur les dalles de lave qui la parsèment de la même gracieuse manière que la Gradiva de la sculpture. On le voit, ce qui intéresse Norbert (et Jensen, et le lecteur), ce n'est pas la vérité déterrée sous la lave, c'est au contraire l'inaccessible mythe du bas-relief; ce n'est pas la Zoé vivante vue à travers celui-ci, c'est la Gradiva irréaliste vue à présent à travers la Zoé vivante qui n'en est plus que le prétexte; — Jean-Paul Sartre dirait : l'« analogon ».

Dieu, qui sait tout, écrivait justement Jean-Paul Sartre, n'est pas un artiste. Sigmund Freud, qui nous dévoile tout, n'en est pas un non plus. Mais ne soyons pas trop sévères. Car il peut bien nous dévoiler tout ce qu'il veut, cela ne change heureusement rien à notre plaisir; — pas plus que la guérison n'altère le plaisir de Norbert Hanold qui, nous l'avons vu, bien qu'en possession de la Zoé vivante, continue de contempler la Gradiva imaginaire. Il n'est pas nécessaire, j'y insiste, que nous soyons névrosés, pour que nous puissions voir des fantômes en plein midi. C'est à tout instant, dans notre existence quotidienne, que nous expérimentons l'ambiguïté de l'imaginaire et du réel, que les femmes deviennent pour nous des déesses, les nuages des navires, la forêt où nous nous promenons un rêve. Bref, c'est à tout instant que, tout à fait sains d'esprit, nous jouons au jeu de l'un dans l'autre, nous croyons au miracle de la poésie. Dès lors il faut admettre que le pouvoir du contenu psychanalytique d'une œuvre, qui ne se trouve pas, nous l'avons vu, dans sa vérité, ne se trouve pas non plus dans notre ignorance. Il est dans notre participation imaginaire. Et je veux bien que l'on prétende alors que nous sommes tous des névrosés, que toute imagination est morbide. Mais dans ce cas (et c'est le mérite de la psychanalyse, telle surtout qu'elle a été continuée par Jung et ses disciples, c'est son mérite de nous permettre de le faire), dans ce cas il faut revendiquer hautement notre droit à la névrose de la poésie, parce que je la crois, cette « fièvre appelée vivre », disait Edgar Poe,

je la crois essentielle à la profondeur et à l'authenticité de la vie.

Lorsqu'on nous met en possession des « clés » psychanalytiques d'un récit, d'un poème, d'un film, nous sommes déçus : « Ce n'était donc que cela ! » — déçus un peu de la même manière que lorsqu'on réduit une œuvre à quelques faits sans grandeur de la vie d'un poète. Mais cette déception n'est-elle pas précisément la preuve qu'il y a *plus*, dans l'œuvre, et dans l'image, que dans le contenu que la psychanalyse nous a dévoilé ? Est-ce à dire, dès lors, que l'explication par la psychanalyse a la même indigence, voire la même perversité (en ce qu'elle risque de nous égarer), que l'explication par la biographie ? Je ne le crois pas. C'est en effet que la psychanalyse, dans le sens élargi que les chercheurs mentionnés plus haut lui ont donné, ne constitue qu'occasionnellement la source de l'œuvre ou de l'inspiration : au contraire, il est indéniable qu'elle imprègne le fond du langage tout entier. Dans la mesure où il est prononcé dans une intention littéraire et poétique, tout mot est déjà une image et renvoie à un potentiel affectif, à une charge profonde, souvent plus ou moins inconsciente. La psychanalyse nous permet donc de raviver et de préciser notre vocabulaire poétique en nous donnant l'occasion de restituer leur éclat et leurs pouvoirs aux mythes et aux archétypes qui sommeillent en nous comme dans le langage : elle joue alors le rôle d'une éducation affective, elle restitue son lustre à l'obscur. Mais nous avons laissé également prévoir qu'elle avait un intérêt esthétique et que, sans expliquer la vertu essentielle de l'image, elle pouvait du moins nous mettre sur la voie de son jeu et de son mystère. Deux exemples vont nous le montrer, que nous emprunterons l'un et l'autre à Gaston Bachelard : le premier marquera de nouveau les limites de l'interprétation psychanalytique ; le second, au contraire, mettra l'accent sur son mérite, son intérêt, sa richesse.

Les eaux calmes, les eaux profondes, maternelles, nous apprend *L'Eau et les Rêves*, exercent sur nous un pouvoir sentimental, un attrait poétique parce que c'est, à travers elles, la femme, la mère, que nous devinons. Oui. Mais la femme, une fois découverte, peut certes nous apparaître comme un objet plein d'attrait : ce n'est plus du tout, n'est-ce pas, le même

genre d'attrait qu'exerçaient sur nous les images de l'eau. Aphrodite, si elle naissait vraiment de l'écume, ne serait plus qu'une femme. Ce qui nous séduit au contraire dans cette fable, comme dans les images aquatiques, comme dans le mythe de la sirène qui répugnait tant à Horace, c'est le pouvoir de *croisement*, d'*échange* qui est propre à l'eau comme à la métaphore. Ce n'est ni l'eau prise à part, ni la femme prise à part : c'est le mélange indiscernable des deux qui les confond dans la même poésie. C'est le fait, dirait justement Bachelard, que, dans la transparence ou les reflets des eaux, la matière elle-même *imagine*.

Second exemple : Dans *L'Air et les Songes*, Bachelard examine les images qui ont été inspirées aux poètes par le rêve bien connu qu'on appelle rêve de lévitation, ou rêve de vol, celui dans lequel nous nous sentons délivrés de la pesanteur. Ces images sont justes, pose le critique, lorsqu'elles ne sont pas rationalisées. Ainsi les anges, qui portent des ailes dans le dos, peuvent bien avoir un rôle décoratif, ils ne participent pas de la dynamique du vol. Au contraire, dans les images authentiques incarnant la lévitation, on ne trouve pas d'ailes. Pourquoi ? Parce qu'on vole en rêve avec tout son corps, et surtout — si paradoxal que cela puisse paraître — avec ses jarrets, avec ses pieds. Car c'est en effet dans les jarrets, dans les pieds même que nous sommes — en tant que bipèdes — habitués à exercer et à éprouver notre puissance. Si on nous explique que le rêve de vol est un symbole de la *libido*, on nous indique peut-être son origine, on ne nous permet pas de le reproduire en nous, de le rêver dans l'exaltation de la liberté icarienne. Précisément, ajoute Bachelard, la trouvaille des Anciens, pour nous permettre de vivre cet instinct de puissance, a été de mettre des ailes au dieu Mercure — mais de les lui mettre *aux talons* !

On voit immédiatement en quoi cette image aide à préciser la vertu véritable de l'explication psychanalytique : c'est qu'en elle le complexe profond ne se distingue pas de la forme où il s'incarne, le dénominateur *D* est confondu, intimement, inextricablement, avec les termes *A* et *Z* qui le manifestent. Et alors nous pouvons peut-être avancer que ce mystère de l'art que nous essayons de cerner ne consiste pas à nous donner

séparément une réalité (*D*, la femme, l'instinct de puissance, la Zoé de Jensen, etc.) et une image qui la reproduit plus ou moins manifestement (*A*, *Z*, l'eau, un ange avec deux belles ailes emplumées, le fantôme de Gradiva dans les ruines méridiennes), mais à nous donner d'un seul coup et d'un seul tenant *une image qui soit aussi une réalité, une réalité qui soit aussi une image*. L'intérêt de l'image psychanalytique vient de ce qu'elle nous cache son contenu, et que par suite nous ne pouvons pas voir dans l'image un simple signe, *nous devons la recevoir tout entière comme une image*. En d'autres termes, et si nous voulons sauver quand même quelque chose de la vieille théorie de l'art-révéléur-de-la-vérité, de-la-réalité, de-l'authenticité, alors nous dirons que l'art a peut-être pour fonction de nous révéler l'*intégralité* du réel, laquelle est par essence ambiguë. La Réalité (avec un grand R), n'est ni tout à fait réelle (au sens que la science nous permet de donner à ce mot), ni tout à fait imaginaire, — elle est à la fois réelle et imaginaire — et la fonction de l'art est de nous faire *coïncider* (c'est précisément le mot que nous employions plus haut), avec la réalité la plus profonde, la plus fondamentale, qui consiste dans l'échange de la vérité et de l'illusion. Et si je revendiquais tout à l'heure le droit de l'homme, et du poète en particulier, à l'hallucination, au rêve, au déséquilibre, voire à une certaine folie, c'est parce que je crois que *ce droit est sa dernière vérité*.

On comprend dès lors en quoi la méthode psychanalytique nous éclaire : c'est qu'elle nous fait deviner qu'au-delà des complexes que la psychologie des profondeurs s'est plu à ramener au jour et à recenser, au-delà des tendances freudiennes, au-delà même des archétypes jungiens, il existe une réalité plus archétypale encore, plus primitive et plus essentielle, une source profonde dont tous les mythes et toutes les images seraient issus : quelque complexe vraiment originel qui constituerait enfin la *réalité humaine*. Et ce serait donc le mérite de la psychanalyse de nous mettre sur la voie de ce que nous pourrions appeler une *métapsychanalyse*, une psychanalyse qui serait celle, non plus de l'esprit, ni même de l'âme, mais de l'être.

*Une source profonde dont tous les mythes et toutes les images seraient issus* — mieux : qui constituerait en elle-même

la vérité de l'homme et l'essence de l'image. Mais mon intention n'était pas, dans ce simple exposé, de frôler témérairement les arcanes de l'esthétique; je n'avais d'autre but que de tenter de voir dans quelle mesure la psychanalyse pouvait être invoquée dans l'explication des œuvres littéraires. Or je crois que nous pouvons, de notre rapide examen, tirer d'assez simples conclusions.

La psychanalyse, disions-nous plus haut, peut jouer le rôle d'une éducation affective; elle nous permet de compléter notre dictionnaire poétique. Sans doute, un dictionnaire n'est pas un poème, mais en lisant un poème, il est indispensable que nous connaissions le sens possible de tous les mots qui s'y trouvent. Par exemple, lorsque nous lisons les vers d'Apollinaire :

*Et toi qui me suis en rampant  
Dieu de mes dieux morts en automne  
Tu mesures combien d'empans  
J'ai droit que la terre me donne  
O mon ombre ô mon vieux serpent*

quand nous lisons ces vers, nous pouvons certes ignorer qu'*empan* vient de l'allemand *spannen* (*étendre*), il est indispensable que nous sachions que ce mot désigne une mesure qui n'est plus employée et qui vaut à peu près l'espace compris entre le pouce et le petit doigt écartés. Mais il peut aussi être utile de savoir que l'*ombre*, d'après Frazer et Otto Rank, représente, chez les peuples primitifs, l'âme, le double, l'ange gardien, notre mort qui attend son heure. Il peut être suggestif de savoir que le *serpent*, de son côté, évoque, sans doute à cause de son allure sinueuse et de ses mues, la transformation temporelle; qu'il est, d'après Granet, associé en Chine au flux et au reflux de la vie, d'ailleurs gardien des trésors enfouis et de l'immortalité, ce qui le fait, lorsqu'il sort de terre, réapparaître fabuleusement sous les traits du grand Dragon. Au demeurant symbole sexuel, mais symbole ambivalent, signifiant d'une part la fécondité, la santé (comme on le voit sur l'emblème de nos pharmaciens), mais d'autre part, le mal, la ruine, la maladie et la mort. Moïse, pour sauver son peuple décimé par les serpents, à quoi recourt-il, sinon à un serpent d'airain? Toutes ces références peuvent être utiles en nous

aidant à retrouver dans le matériel linguistique des vertus évocatrices qui y étaient en sommeil.

Seulement — et je me plais à le répéter — l'interprétation psychanalytique n'épuise pas une explication — elle épuise encore bien moins une œuvre. Son mérite, du moins, est alors de nous permettre, comme j'ai essayé de le montrer, de nous aiguiller vers l'essentiel, de nous aider à nous diriger vers lui. Lire cette strophe de la *Chanson du Mal Aimé* que je citais il y a un instant, ce n'est pas évidemment prendre connaissance de tous les mythes que nous avons évoqués à son propos, c'est tenter de les reproduire en nous, de les vivre en coïncidant avec leur source profonde. Ce serait, par exemple, nous permettre de réincarner un instant, dans notre être poétique, cette mort qui nous suit en rampant, fil à la patte que nous sentons soudain s'enrouler autour de notre cheville. Comme le dit Héraclite dans une formule pour une fois plus éclatante qu'énigmatique : Le Seigneur dont l'oracle est à Delphes (et ce « Seigneur » est aussi bien alors l'analyste que le poète) ne révèle ni ne dissimule, mais indique. »

Dès lors, le devoir du commentateur est clair : il consiste, après qu'il a, le mieux qu'il le peut, expliqué ce qui peut et doit être expliqué, à mettre aussitôt ses auditeurs en garde contre la vertu forcément imparfaite, forcément infirme de son explication, et à leur dire : « Voilà un peu de science; — à vous, maintenant, l'œuvre de pure communion. »



# Essai sur l'organisation nationale de la recherche scientifique

*Le problème belge*

*suite et fin* <sup>(51)</sup>

**Robert HOTYAT,**  
Licencié en sciences  
géographiques

par

et

**Jacques F. THEYS,**  
Licencié en sciences  
économiques et financières

## **IV. L'effort financier en faveur de la recherche programmée doit être suffisant, continu, clairement réparti et efficacement distribué**

*L'effort financier en faveur de la recherche programmée  
doit être suffisant...*

*Un pays développé devrait, à l'heure actuelle,  
consacrer 2 % au moins de son produit national brut  
à la recherche scientifique*

Il est généralement admis <sup>(52)</sup> que l'insuffisance du financement constitue une entrave au développement de la recherche dans les pays occidentaux. Seuls font exception les plus techniquement développés : Etats-Unis et Grande-Bretagne (dans l'ordre) y consacrent plus ou moins 2,5 % de leur produit national brut, la recherche à des fins militaires absorberait environ la moitié du montant. L'effort de l'U.R.S.S. serait assez similaire, sinon supérieur.

A quel pourcentage devrait atteindre un pays développé? S'il n'effectue que peu ou pas de recherche militaire, il pour-

<sup>(51)</sup> La première partie de cet article est parue dans le numéro précédent.

<sup>(52)</sup> Voir notamment *Rapport sur le développement de la science occidentale*, Fondation Universitaire, Bruxelles, 1960.

rait considérer le pourcentage de 1,25 comme satisfaisant. Ce point de vue serait faux car la contribution de la recherche militaire au progrès de la science et de la technique à usage civil, est loin d'être négligeable. Consacrer 2 % du produit national brut à la recherche scientifique, même uniquement civile, devrait être, à l'heure actuelle, l'effort minimum d'un pays développé soucieux de poursuivre son progrès économique et social.

*Pour assurer la productivité de sa recherche,  
un pays développé doit consacrer à celle-ci  
une part croissante de son revenu national*

Le pourcentage consacré par les pays les plus développés n'est pas constant, il croît: la tendance semble être au doublement tous les 7 ans, ainsi en 1970 les Etats-Unis et l'U.R.S.S. auraient atteint 5 % du produit national brut.

Pourquoi cet accroissement des dépenses de la recherche, d'autant plus important que le produit national brut lui-même croît dans la plupart des pays développés? Rappelons-nous (cf. *supra* III) que « plus l'acquis de connaissances dans le domaine qu'aborde un effort particulier de recherche est grand, plus élevé est le seuil d'efficacité, plus importants doivent être les moyens à mettre en œuvre. Or actuellement, dans la plupart des domaines, l'acquis est déjà considérable et s'accroît très rapidement, il faut donc augmenter sans cesse les moyens pour que les recherches aboutissent ». Maintenir le débit de la découverte, *a fortiori* l'augmenter, exige donc cet accroissement très important des dépenses.

Un pays développé à pourcentage insuffisant devrait donc adopter un taux de croissance supérieur à celui des pays de tête de manière à réduire progressivement son retard. L'effort minimum consisterait à adopter le même taux de croissance, c'est-à-dire à ne pas se laisser distancer davantage, et à attendre le moment encore lointain où les pays de tête ralentiront ou arrêteront cette croissance, pour s'aligner sur les pourcentages de ceux-ci; car bien entendu, le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche ne pourra croître indéfiniment et atteindra un jour un plafond.

*Pour qu'un pays développé d'économie libérale  
puisse fournir un effort suffisant,  
il faut que s'accordent étroitement ses secteurs public et privé*

Il ne faut pas se dissimuler qu'il est difficile aux pays développés d'économie dite libérale d'augmenter brutalement, lorsqu'elle est insuffisante, la part de la recherche dans le produit national brut car la réduction proportionnelle de la part d'autres fonctions n'irait pas sans entraîner des réactions. C'est là sans conteste un désavantage par rapport aux pays d'économie dirigée qui peuvent sacrifier le niveau de vie possible actuellement au profit de l'avenir.

Il est un handicap supplémentaire pour les pays d'économie libérale : la part du produit national brut consacrée à la recherche scientifique étant la somme des efforts des secteurs public et privé, ce dernier effort est libre, soumis dans une assez large mesure à la conjoncture économique, donc précaire.

Seules l'entente et l'action étroitement concertée et programmée des secteurs public et privé peuvent remédier à cette situation.

### *En Belgique*

*Le pourcentage du produit national brut consacré par la Belgique à la recherche scientifique proprement dite, tant nationale que de coopération internationale, avoisinerait pour 1960 environ 0,75 %.*

Il s'agit là d'une estimation car, d'une part, si les crédits distribués par l'Etat sont publiés officiellement, les moyens financiers d'origine privée ont été déterminés par enquête ou extrapolation ; d'autre part, si on n'a repris qu'un quart des crédits de fonctionnement des Universités comme consacré à la recherche <sup>(53)</sup>, on n'a pu appliquer de réduction, faute de coefficient valable, à d'autres crédits à finalités multiples tels les crédits de fonctionnement de services publics de recherche (cf. II. *En Belgique* : nombre d'entre eux ont d'autres

<sup>(53)</sup> En application de la convention déjà retenue par le Secrétariat de la Commission Nationale des Sciences, appliquée à nouveau par les auteurs du *Premier Inventaire* (*op. cit.*, p. 226, note 65), qui la considèrent comme satisfaisante.

tâches statutaires que la recherche). Pour cette raison, mais aussi parce que les extrapolations partielles ont été arrondies par excès plutôt que par défaut, les 0,75 % énoncés ci-dessus seraient sans doute un maximum et la réalité quelque peu inférieure.

L'effort financier de notre pays est donc très loin d'atteindre les 2 % du produit national brut considérés plus haut comme souhaitables (Notre recherche militaire ne représente que 0,02 % du produit national brut.) Bien que l'effort soit faible, il n'est pas sans intérêt de le décomposer. Proviennent du secteur public : les crédits d'Etat (y compris les crédits de provinces ou communes),  $\pm 45$  % ; les prêts accordés ou parts d'emprunt souscrites par les institutions financières du secteur public,  $\pm 13$  % ; proviennent du secteur privé : la recherche industrielle <sup>(54)</sup>  $\pm 35$  % ; les parts d'emprunt souscrites par ce secteur,  $\pm 1$  % ; les fonds privés et ressources propres dont usent diverses institutions, notamment les universités,  $\pm 6$  %.

Dans *le secteur privé*, la part de notre recherche industrielle (proprement dite : à l'exclusion du contrôle, marketing, etc.) représente seulement 35 % d'un effort national déjà faible. En Grande-Bretagne, en 1958-1959, cette part valait 56 % d'un effort atteignant 2,35 % du produit national brut. En d'autres termes, en Belgique l'effort de recherche industrielle privée en 1960 était égal à 0,26 % du produit national brut, alors qu'en Grande-Bretagne en 1958-1959 il représentait 1,3 %.

Il y a donc insuffisance manifeste de notre recherche industrielle prise globalement. Cette insuffisance a d'ailleurs été reconnue précédemment par la Fédération des Industries belges <sup>(55)</sup>. Mais il convient de noter qu'elle n'est pas le fait de tous les secteurs : la majeure partie de l'effort existant serait

<sup>(54)</sup> A l'intérieur et à l'extérieur des entreprises.

<sup>(55)</sup> « Nous n'irons pas jusqu'à admettre que l'effort annuel soit d'autant suffisant, mais l'élan existe. Il est à souhaiter qu'il soit accru eu égard aux développements importants qu'exige le rythme actuel de l'expansion technique et l'élargissement futur des marchés. » *Rapport annuel exercice 1959* de la Fédération des Industries belges, Bruxelles.

fournie par quelques firmes seulement de deux secteurs <sup>(56)</sup>. Remarquons qu'il n'est pas possible de calculer un taux de croissance des dépenses de la recherche industrielle : une enquête de la Fédération des Industries belges <sup>(57)</sup> a bien donné pour la période 1954-1958 un effort annuel moyen de 1 330 millions, alors qu'une autre enquête a donné un peu moins de 1 500 millions pour la recherche proprement dite en 1960 ; mais il semble que le premier chiffre a été calculé de façon moins approfondie que le second et comprend sans doute le coût d'opérations qui ne sont plus de la recherche proprement dite, la croissance — les dépenses étant exprimées en pourcentage du produit national brut — serait donc supérieure à celle quasi inexistante que l'on aurait pu établir au départ des chiffres ci-dessus.

Quelles sont les raisons profondes de cette insuffisance ? Il semble bien que la majeure partie de nos milieux d'affaires ne soit pas aussi consciente de l'importance de la recherche scientifique que ne le laissent croire certaines prises de position occasionnelles, qu'elle soit préoccupée davantage de gestion financière que de gestion technique. Enfin, il faut compter avec l'importance des entreprises moyennes et petites dans la structure de l'industrie belge, alors que beaucoup des chefs de ces entreprises n'ont que des préoccupations immédiates et nient ou n'entrevoient même pas l'intérêt d'un investissement dans la recherche. Au total, une volonté de profit à court terme, mentalité résultant peut-être de la très forte

<sup>(56)</sup> « Du montant de 1,3 milliard de francs (cf. ci-dessous, enquête de la Fédération des Industries belges), la plus grande partie est supportée par le secteur chimique. En 1959, celui-ci aurait affecté à la recherche scientifique 600 millions ou 2 % de son chiffre d'affaires total et il occuperait 500 universitaires à des fins de recherches. Dans quelques entreprises, ces rapports sont toutefois bien plus élevés. C'est le cas pour Gevaert (5,6 % du chiffre d'affaires et 175 universitaires), pour la Société Belge de l'Azote (4 %) et U. C. B. (2,4 %). Dans ce domaine, c'est un nombre fort réduit d'entreprises qui se taillent la part du lion : pour l'une d'entre elles, il est question de 250 à 300 millions et pour une autre de 50 millions.

» Un autre secteur qui contribue également beaucoup à la promotion de la recherche scientifique est la métallurgie. D'après le même sondage effectué auprès de 50 firmes du secteur, celui-ci fournirait quelque 500 millions de francs à cet effet. Ici également, quelques entreprises occupent une place prépondérante. » (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank* du 3 décembre 1960.)

<sup>(57)</sup> Cf. Marcel DE MERRE, *Condition de la recherche scientifique dans l'industrie* (revue *Industrie*, Bruxelles, novembre 1959).

sensibilité aux variations conjoncturelles internationales d'une économie exportatrice trop souvent encore axée sur des produits semi-finis, néglige l'investissement à moyen et long terme qu'est la recherche. On peut en voir la preuve dans la faible contribution apportée par le secteur privé à la subvention de la recherche publique : le Gouvernement s'est efforcé d'associer le secteur privé au financement de la recherche publique en l'invitant à souscrire un emprunt à long terme (30 ans) à bas taux d'intérêt (2 %), dont le montant de 3 milliards, à émettre en dix tranches annuelles de 300 millions, permettrait un financement supplémentaire de l'action du pays en faveur de la recherche; 300 millions représentaient en 1960 0,05 % du produit national brut, néanmoins cette contribution déjà assez modeste est encore couverte en partie par les institutions financières du secteur public.

*L'effort du secteur public* en faveur de la recherche comprend : les crédits d'Etat ( $\pm$  45 % de l'effort national 1960), les prêts accordés par les institutions financières du secteur public et la partie de l'emprunt garanti par l'Etat, souscrite par ces institutions ( $\pm$  13 %).

Ces derniers doivent être considérés comme un effort de l'Etat, en effet prêts et emprunt sont garantis et donneront lieu à terme à remboursement par ce dernier. Le montant des prêts diminuera à moyen terme ; ce sont les crédits d'Etat inscrits aux budgets ministériels qui subiront un accroissement.

A la suite de la recommandation de la Commission nationale des Sciences (1959) relevant l'insuffisance des ressources des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'Etat a augmenté ses crédits : ceux-ci sont passés de 0,27 % du produit national brut à 0,36 % de 1959 à 1961, soit un accroissement de 33 % par rapport à 1959 ; si cette tendance se maintient, elle permettrait le doublement au bout de six ans, ce qui est supérieur au taux minimum de croissance (7 ans) défini plus haut. Mais si l'on se reporte au chapitre II, les chaires universitaires ne peuvent être incluses dans l'appareil d'une recherche programmée, or, dans ces crédits d'Etat, ont été repris (cf. *supra*, p. 217) un quart des dépenses de fonctionnement des Universités ; si l'on soustrait cette part, l'accroissement de 1959 (23 %) à 1961 (29 %) n'a été que de 26 %, soit le doublement en un peu moins de

8 ans. Il faut donc constater que les crédits déjà très faibles de l'Etat en faveur de la recherche susceptible de programmation s'accroissent à un rythme inférieur au taux minimum de croissance (7 ans). Ce manque ou ce refus de prise de conscience du Pouvoir en ce qui concerne la nécessité d'un accroissement rapide des crédits d'Etat se manifeste encore dans des cas précis <sup>(58)</sup>.

Depuis 1961 seulement, l'effort du Pouvoir est réel et nouveau. Réel... parce que de 1958 à 1960, la quasi-totalité des dépenses nouvelles a été couverte par le produit d'une taxe de conjoncture économique, c'est-à-dire par une source de financement exceptionnelle sans recours aux voies et moyens normaux; depuis 1961, le prélèvement conjoncturel étant épuisé, le Gouvernement doit recourir aux voies et moyens ordinaires pour financer le développement de la recherche; il peut également utiliser le produit de l'emprunt pour la recherche scientifique (cf. *supra*, p. 220), mais celui-ci « ne doit en aucun cas servir à compenser des réductions qui seraient effectuées sur des crédits de fonctionnement normaux prévus pour la recherche et l'enseignement supérieur aux budgets des départements <sup>(59)</sup> ». Nouveau... car « le produit de la taxe de conjoncture avait d'ailleurs servi dans une large mesure à financer dans ce domaine des dépenses qui ne traduisaient pas à proprement parler un effort nouveau, mais qui étaient déjà prévues au budget ou qui constituaient simplement la suite normale d'opérations décidées antérieurement <sup>(60)</sup> ».

<sup>(58)</sup> Extrait du *Rapport Annuel 1961* du Conseil national de la Politique scientifique : « En réponse à une demande d'avis du Comité ministériel de la Politique scientifique, le Conseil, au cours de sa réunion du 15 juillet 1960, avait adopté une recommandation visant la réalisation d'un programme d'expansion à moyen terme (1960-1965) des établissements scientifiques de l'Etat ressortissant au Ministère de l'Instruction publique.

» Le Gouvernement a approuvé ce programme le 13 octobre 1960, mais a décidé d'en étaler la réalisation sur neuf années au lieu de cinq. Les crédits prévus pour la première tranche ont été mis à la disposition du Ministre de l'Instruction publique par un arrêté royal en date du 30 décembre 1960.

» Le Conseil regrette cet étalement qui réduit sensiblement la portée même du plan d'expansion. »

<sup>(59)</sup> *Rapport annuel 1960* du Conseil national de la Politique scientifique, Bruxelles.

<sup>(60)</sup> *Op. cit.*, note 59.

Enfin, précisons que les crédits d'Etat aux établissements d'enseignement supérieur sont passés de 1959 à 1961 de 908 à 1 572 millions soit de 0,17 % à 0,26 % du produit national brut, soit un accroissement relatif de 53 % nettement supérieur à celui de la recherche. Cette priorité aux établissements d'enseignement supérieur avait été recommandée par la Commission Nationale des Sciences et son successeur le Conseil national de la Politique scientifique : « ..., cette priorité se justifie non seulement par le volume et l'intérêt des recherches poursuivies au sein des laboratoires universitaires, mais surtout par la mission qui incombe à l'enseignement supérieur de former les jeunes gens qui, demain, dans tous les laboratoires et services de recherche du pays, seront les moteurs essentiels du progrès scientifique et technique <sup>(61)</sup> ». C'est logique, il faut former des chercheurs pour pouvoir faire de la recherche. On peut toutefois regretter que l'effort financier fait en faveur de l'enseignement supérieur soit trop souvent présenté à l'opinion publique comme un effort en faveur de la recherche. Cet effort absolument vital a pour raison première de permettre aux établissements d'enseignement de s'équiper, d'augmenter leur personnel pour accueillir les étudiants sans cesse plus nombreux et leur donner un enseignement de valeur. Tous les étudiants ne seront pas des chercheurs, loin de là ; quant à la recherche universitaire, son rôle tout à fait particulier d'auxiliaire de l'enseignement a déjà été précisé plus haut. Cette équivoque enseignement supérieur-recherche apparaît également à propos de l' « Emprunt de la recherche scientifique » émis par la Fondation nationale pour le Financement de la Recherche scientifique dont le produit, en plus des dépenses de recherche scientifique, peut couvrir et a déjà servi à couvrir des dépenses d'enseignement supérieur.

Ce n'est pas en entretenant semblable équivoque que le Pouvoir pourra obtenir de la communauté l'importante contribution supplémentaire au financement de la recherche nationale, qu'exige la faiblesse de ce dernier. Il conviendrait de présenter séparément à l'opinion publique les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche et, en ce qui concerne cette dernière, de publier le programme qui justifierait la con-

(61) *Op. cit.*, p. 221, note 59.



tribution demandée. Devant le manque de dynamisme du secteur privé, l'Etat doit prendre l'initiative, être le moteur de la recherche nationale, rallier le secteur privé à sa politique par la valeur économique des réalisations.

De toute manière, il importe de fixer à bref délai la hauteur et la croissance de l'effort national, de déterminer la contribution du secteur public et d'affranchir celle-ci de la conjoncture politique par un « pacte scientifique » entre les partis politiques nationaux, tout comme cela a été fait pour l'enseignement. Pareille convention serait très utile bien que la recherche ne soit pas encore un ferment de discorde dans notre pays...

Pour que la participation du secteur privé soit assurée, il serait très souhaitable que ce secteur s'associe au pacte.

***L'effort financier en faveur de la recherche programmée doit être continu...***

La continuité du financement d'un programme de recherche doit être assurée sinon pour toute sa durée, du moins pour plusieurs années s'il s'agit d'un programme à long terme.

Il ne peut, en aucune manière, pour des raisons extérieures au programme (fluctuations des conjonctures économique et politique), survenir de réduction du financement prévu au départ. En effet, dans la plupart des programmes, une diminution même faible des crédits nécessaires peut signifier au mieux le ralentissement de l'activité, au pire l'inefficacité ou même l'arrêt. Il a été montré récemment qu'une diminution de 10 à 15 % des dépenses prévues au budget ordinaire du Centre d'études de l'énergie nucléaire à Mol entraînerait l'arrêt presque total du programme de recherche, 85 % des dépenses servant à payer les savants, à assurer le fonctionnement des appareils scientifiques, des ateliers et de l'administration, à assurer la sécurité du personnel et de la région avoisinante.

En Grande-Bretagne, le Department of Scientific and Industrial Research assure aux associations qui en dépendent, le financement de plans de recherche de cinq ans.

*En Belgique*

Dans notre pays, le budget de l'Etat pour la recherche est élaboré pour un terme d'un an seulement. Les institutions de recherche recevant des crédits de l'Etat ont donc elles aussi un budget annuel. Certaines assurent néanmoins depuis longtemps le financement de programmes d'une durée supérieure à un an : l'IRSIA <sup>(62)</sup> (2 ans), le F.N.R.S. <sup>(63)</sup> (3 ans).

Enfin, depuis peu, il existe, géré par le Ministère de l'Education nationale et de la Culture, un « Fonds de la recherche scientifique fondamentale collective » destiné à subventionner des programmes élaborés pour un terme pouvant aller de un à six ans. Certes, les responsables du programme ne voient pas mis à leur disposition ou garanti dès le départ le montant de leur estimation globale, et sont astreints à remettre des propositions budgétaires annuelles, mais une fois leur programme accepté, la certitude d'un financement continu et satisfaisant leur serait acquise.

Il n'en reste pas moins que le financement de la recherche publique par l'Etat restant annuel, l'avenir de cette recherche est incertain si l'on connaît le manque de prévision de l'Etat belge, et les conséquences désastreuses qu'il a pu avoir par exemple dans le domaine des bâtiments universitaires.

Le Conseil national de la Politique scientifique prône évidemment la continuité de l'effort financier : « L'élaboration des budgets de l'Etat pour la recherche s'inspire de la perspective de l'annalité. Cette perspective, évidemment trop courte, devrait s'insérer dans des programmes à moyen terme qui, après examen critique, feraient l'objet d'un avis du Conseil et d'une approbation du Gouvernement, voire du Parlement. Cette programmation à moyen terme permettrait d'ailleurs de relier l'effort de l'Etat dans le domaine de la politique scientifique à un effort de programmation économique qui doit, lui aussi, dépasser les bornes de l'annalité. On pourrait fixer ce terme à quatre ans (comme une législature), c'est-à-dire une période suffisamment étendue pour réaliser un programme,

(62) Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture.

(63) Fonds National de la Recherche Scientifique.

pas trop étendue cependant, afin que les progrès scientifiques réalisés ne dépassent pas le programme fixé <sup>(44)</sup>. »

Il faudrait que par le « pacte scientifique » déjà évoqué plus haut la continuité du financement soit assurée au-delà même de la législature.

***L'effort financier en faveur de la recherche programmée  
doit être clairement réparti...***

La programmation nationale de la recherche doit s'accompagner d'une prévision la plus précise possible des dépenses nécessaires pour les divers programmes projetés. Ce calcul budgétaire doit se faire suivant un plan analytique soigneusement élaboré, évitant les postes à finalités multiples.

Une fois le budget adopté, l'enregistrement comptable des dépenses doit se faire suivant le même plan analytique de la façon la plus détaillée possible, car pour mieux calculer les dépenses futures et pour mieux juger de la rentabilité des investissements, il faut connaître de façon très détaillée le coût de la recherche.

*En Belgique*

Les crédits d'Etat relatifs à la recherche sont éparpillés dans les budgets de plusieurs ministères et couvrent le plus souvent, en même temps que des dépenses de recherche, des dépenses relatives à d'autres tâches sans que soit défini ce qui revient aux unes et aux autres. (Il a déjà été signalé p. 217 combien cette dernière caractéristique rend difficile une définition précise de l'effort national.) Il faudrait donc préalablement à une claire répartition de l'effort financier en faveur de la recherche *seule*, isoler les crédits relatifs à la recherche lors de l'établissement des budgets ministériels. Une fois réalisée la séparation de la recherche d'autres tâches, condition indispensable à son efficacité (cf. II), on pourrait regrouper en un budget unique tous les crédits actuellement intégrés dans plusieurs budgets ministériels.

(44) *Op. cit.*, p. 221, note 59.

Par ailleurs, l'extension à toute la recherche publique belge d'un même plan analytique est indispensable à un calcul budgétaire valable. L'une des principales difficultés qu'a dû vaincre le *Premier Inventaire* <sup>(65)</sup> est l'hétérogénéité des comptabilités en vigueur dans les institutions de recherche, leur plus ou moins grand degré de ventilation, la diversité des exercices comptables. Il a fallu, travail énorme, réinscrire les dépenses de chaque cellule dans un plan analytique unique, inspiré d'ailleurs de celui utilisé par l'IRSIA pour la gestion de ses « centres ».

***L'effort financier en faveur de la recherche programmée  
doit être efficacement distribué...***

Du point de vue de l'efficacité, il pourrait paraître que la formule idéale de répartition des crédits d'une recherche nationale programmée serait celle d'un organisme distributeur unique mais, en pratique, un certain nombre de relais sont nécessaires pour qu'un contact étroit et rapide soit maintenu entre le dispensateur et l'utilisateur d'un crédit. Les compétences de ces relais doivent être bien définies, sans interférences et par conséquent leur activité coordonnée.

*En Belgique*

L'organigramme du financement par l'Etat belge de sa recherche, tel qu'il a été établi par le *Premier Inventaire* <sup>(66)</sup>, est loin de présenter une telle organisation rationnelle. La multiplicité des organismes distributeurs de tout rang et surtout la variété de liaisons dispensateurs-utilisateurs de crédits est surprenante. Pour l'utilisateur, cela signifie beaucoup de temps perdu à la « chasse aux crédits » et à la tenue de comptabilités multiples. Certaines liaisons sont tout à fait insolites : on voit un Ministère subsidier au travers d'un relais des cellules de recherche dépendant d'autres Ministères, ou un autre Ministère accorder un subside supplémentaire à des cellules qui dépendent directement de lui.

<sup>(65)</sup> *Premier Inventaire des Ressources de la Recherche Scientifique en Belgique - 1958*, 9 fascicules, Centre d'étude des problèmes sociaux et professionnels de la technique, Bruxelles, 1960-1961.

<sup>(66)</sup> *Op. cit.*, note 65.

Le Président du Conseil national de la Politique scientifique a dénoncé cette situation <sup>(67)</sup>, le Gouvernement « subordonnera toute nouvelle augmentation des dépenses à une rationalisation préalable des structures de la politique scientifique et de leur fonctionnement » <sup>(68)</sup>, et a insisté sur la nécessité d' « une saine répartition des tâches ». Il est donc permis de croire que d'ici peu l'incohérence née de la politique à courte vue du passé, celle des solutions provisoires aux besoins urgents, sera réformée dans le sens d'une rationalisation pratique.

**V. Il faut un personnel de recherche suffisant  
de haute qualité,  
qui jouisse de conditions d'emploi et de travail favorables  
à la création**

***Il faut un personnel de recherche suffisant de haute qualité***

*Le besoin quantitatif en personnel de recherche  
ne peut être satisfait au détriment de la qualité de ce dernier*

Recruter assez de personnel de recherche sans que la qualité y soit est une opération négative pour la productivité de la recherche.

La plupart des nations occidentales ayant des difficultés de recrutement tant en quantité qu'en qualité, elles ne peuvent en peu de temps augmenter de façon notable le nombre et la qualité de leurs chercheurs car il faut plusieurs années pour organiser le recrutement en nombre suffisant des plus aptes à la recherche et leur formation.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il est possible, à court terme, de relever la productivité des chercheurs en place par une meilleure utilisation de leur compétence, par le développement et une meilleure organisation des services techniques et administratifs, et d'augmenter quelque peu leur

<sup>(67)</sup> Communication de M. Massart, Président du Conseil national de la Politique scientifique, à la Cinquième réunion commune du Comité ministériel de la Politique scientifique et du Bureau du Conseil national de la Politique scientifique in *op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(68)</sup> Réponse de M. le Premier Ministre Théo Lefèvre à cette même réunion (cf. n. 67) in *op. cit.*, p. 221, note 58.

nombre en attirant par des conditions d'emploi améliorées des éléments capables engagés dans d'autres voies que la recherche.

*Il faut souligner à ce dernier propos qu'il n'y aura de bon recrutement dans les pays à haut standard de vie, que si les conditions d'emploi et de travail du personnel de recherche supportent la comparaison avec celles accordées dans d'autres secteurs de l'emploi.*

*La démocratisation des études est l'indispensable préalable à une sélection de « tous » les plus aptes à la recherche*

Le potentiel intellectuel de l'humanité est loin d'être pleinement valorisé. « Il semble que tous les pays aient encore des réserves inutilisées d'hommes capables d'avoir une activité scientifique valable. Par exemple, le nombre des femmes engagées dans une carrière scientifique est beaucoup moins élevé en Occident qu'en Union Soviétique <sup>(69)</sup>. »

La démocratisation des études devrait permettre la valorisation maximum du potentiel intellectuel d'un pays et notamment la sélection des plus aptes à la recherche. Cette sélection doit prendre place dans un processus d'orientation de la masse estudiantine, qui dirigerait chaque étudiant vers sa pleine valorisation tant pour lui-même que pour la communauté.

*L'orientation et la sélection qualitative des chercheurs, les plus objectives possible, doivent se poursuivre tout au long de leur carrière*

Orienter qualitativement requiert des méthodes aussi objectives que possible. « Diverses recherches ont trait à la meilleure sélection des jeunes gens en fonction de leurs capacités probables dans le domaine de la science, sélection qui joue un rôle déterminant dans le choix de la formation qui leur sera donnée. Les méthodes s'étagent entre les plus subjectives, dans lesquelles sont considérées les opinions des personnes qui ont suivi de près les études des candidats, et les plus objectives comme celles des concours anonymes. Etant donné le nombre rapidement croissant des cas à examiner, des

<sup>(69)</sup> *Op. cit.*, p. 215, note 52.

tentatives sont faites pour rendre automatiques une partie importante des opérations conduisant à la sélection, comme le permettent les méthodes dérivées plus ou moins directement des tests psychologiques <sup>(70)</sup>. »

La sélection doit persister tout au long de la carrière du chercheur pour obtenir son meilleur rendement. « La sélection, après l'entrée dans la carrière, se fera au cours de la progression dans l'échelle des grades, des salaires, des responsabilités <sup>(71)</sup>. » Elle devrait permettre le déplacement de chercheurs « usés » vers des postes de gestion ou d'enseignement où ils rendraient les plus grands services. Même à ce stade, « ..., elle peut être plus ou moins objective, c'est-à-dire indépendante des opinions personnelles des autorités intéressées. Si une certaine objectivité est indispensable pour corriger les erreurs inévitables résultant des contacts entre des personnalités, souvent très accusées, elle ne peut être totale au risque de paralyser le fonctionnement des ensembles humains considérés. Une méthode mixte est celle des inspecteurs, ou conseillers, extérieurs à ces ensembles humains particuliers et disposant des moyens d'enquête suffisants pour appuyer leurs avis de façon indiscutable. Dans certains cas, une véritable spécialité s'est ainsi constituée <sup>(72)</sup>. »

*Une orientation quantitative des étudiants,  
basée sur la prévision des besoins en emplois intellectuels  
devrait, entre autres, satisfaire les besoins  
en personnel de recherche*

L'orientation quantitative est fonction des débouchés, des besoins à moyen terme. Elle doit permettre d'éviter la pénurie ou, à l'opposé, le chômage ou le sous-emploi des intellectuels. « Il est du devoir de la nation de veiller à ce que la jeunesse ne soit pas engagée massivement et imprudemment dans la voie des études si un avenir ne lui est pas garanti <sup>(73)</sup>. » La connaissance des besoins est nécessaire pour résoudre ce problème quantitatif.

<sup>(70)</sup> Pierre AUGER, *Tendances actuelles de la recherche scientifique*, Unesco, Paris, 1961.

<sup>(71)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, note 70.

<sup>(72)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, note 70.

<sup>(73)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 59.

Malheureusement, dans nombre de pays occidentaux, l'étude des besoins n'existe pas ou commence à se développer <sup>(74)</sup>. Dans ce dernier cas, le plus souvent, l'absence de programme *précis* de développement économique et social élaboré de concert par les secteurs public et privé ne leur permet pas d'avancer autre chose que des extrapolations hypothétiques sur base de données statistiques généralement très imparfaites de population active et des développements « supposés » des secteurs de l'économie.

Seule une programmation précise et dynamique, imprégnée de la nécessité pour la nation du renforcement de ses cadres scientifiques et techniques face à la « mutation de dimension » des phénomènes économiques et sociaux pourrait permettre une définition valable des besoins.

Une détermination valable des besoins en chercheurs ne peut elle aussi être obtenue qu'au départ d'un programme de recherche, corollaire ou partie du programme économique et social (cf. *supra*, I).

Il faut bien entendu que le pays réalise ces programmes dans les délais prévus, faute de quoi l'offre d'emplois suscitée sur base de ceux-ci ne pourra être utilisée, sous-emploi et chômage apparaîtront. « Tout doit aller de pair pour obtenir un développement harmonieux : production industrielle, recherche scientifique, formation des jeunes, établissement et élargissement des institutions de recherche et des organes de production <sup>(74bis)</sup>. »

La définition des besoins doit être très précise, le problème de la pénurie ou du chômage et du sous-emploi naît au niveau des spécialisations et même des fonctions. C'est ainsi « qu'en France, actuellement, une propagande efficace auprès de la jeunesse a eu pour effet d'attirer de nombreux éléments vers les études scientifiques : malheureusement, un trop grand nombre ont pris des solutions de facilité et se sont dirigés vers les formations les plus élémentaires de la biologie. En ce domaine, il y a certainement plus de travailleurs scientifiques

<sup>(74)</sup> Dans notre pays, le Centre d'étude des problèmes sociaux et professionnels de la technique s'efforce, depuis 1958, d'améliorer les techniques d'étude des besoins.

<sup>(74bis)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.



disponibles que d'emplois probables, au moins dans les années immédiatement prochaines <sup>(75)</sup> ».

*De larges connaissances générales confèrent au chercheur une certaine polyvalence dans son emploi*

De solides connaissances générales sont préférables à une formation trop spécialisée. Elles donnent à celui qui les possède une plus grande ouverture d'esprit, une meilleure adaptabilité aux problèmes toujours neufs ; elles lui confèrent donc une certaine polyvalence, autorisent une utilisation moins limitée que celle du spécialiste et, par conséquent, sont une garantie d'emploi.

M. Auger l'a remarquablement précisé : « Deux tendances s'affrontent à l'heure actuelle dans la formation des futurs chercheurs. L'une vise une spécialisation précoce s'établissant déjà au courant des études scolaires et universitaires et conduisant ainsi le débutant à rendre rapidement des services effectifs s'il est placé d'emblée dans ces conditions convenables. Le morcellement des disciplines scientifiques qui a été signalé dans ce rapport conduit ainsi à un morcellement de plus en plus détaillé de l'éducation dans les écoles et les universités.

» La tendance inverse est celle d'une poursuite de la formation générale pendant les études universitaires et même au-delà. Les jeunes gens ayant reçu une telle formation ne sont évidemment pas au même titre que les précédents capables de rendre des services immédiats, mais par contre ils peuvent être orientés dans des spécialités assez variées et même passer de l'une à l'autre au bout d'un certain nombre d'années si le besoin s'en fait sentir. Des chercheurs formés de cette manière pourront reprendre de temps à autre, au cours de leur carrière, un contact efficace avec les enseignements élevés et compléter ainsi leur formation sur certains points de manière à suivre l'évolution des domaines de la recherche auxquels ils se consacrent. La formation générale à laquelle il est fait allusion ici est évidemment restreinte à l'ensemble des sciences exactes et naturelles, car nous ne traitons pas des problèmes relatifs aux autres matières d'enseignement telles que les humanités.

<sup>(75)</sup> Pierre PIGANOL, Conférence (*Revue de la Société royale belge des Ingénieurs et Industriels*, Bruxelles, sept.-oct. 1959).

» Il ne saurait être question de choisir entre les deux tendances de manière exclusive. Les deux mouvements complémentaires de morcellement des disciplines scientifiques et de synthèse entre disciplines parfois éloignées exigeraient en réalité l'utilisation dans la recherche d'un personnel varié, au sein duquel les spécialistes et les esprits plus synthétiques pourraient se compléter harmonieusement. Pourtant la tendance à la spécialisation hâtive étant favorisée naturellement par les besoins économiques et l'attrait d'un début de carrière rapide, il paraît plus nécessaire de porter un effort systématique sur la prolongation des études scientifiques générales. Beaucoup d'institutions de recherche préfèrent recruter des jeunes gens sachant de la physique, de la chimie et des mathématiques, sans avoir poussé très loin aucune étude très particulière. Elles sont assurées, au bout d'une ou deux années de travail effectif dans un domaine limité, de les voir se montrer supérieurs à des jeunes spécialistes qui ne seraient pas nantis du bagage des connaissances générales qui est si difficile à reconstituer quand il n'est pas obtenu à temps. Il en résulte bien entendu une prolongation de la durée totale des études, mais n'est-ce pas là une tendance absolument générale dans tous les domaines des activités humaines?

» Indépendamment de la plus grande valeur intrinsèque d'un chercheur ou d'un ingénieur possédant de solides connaissances générales, il faut encore citer la faculté d'adaptation qui sera automatiquement supérieure chez lui à celle d'un spécialiste formé de façon trop étroite. A cause de la progression rapide des sciences et des techniques, des changements très soudains et difficilement prévisibles se produisent dans les méthodes utilisées, aussi bien dans la recherche pure et appliquée que dans la production industrielle. Un personnel adaptable représente alors une garantie précieuse de régularité dans le fonctionnement. En même temps, ce personnel lui-même pourra conserver sa valeur économique et ne souffrira pas des déplacements et du chômage qui seraient son lot s'il était trop profondément spécialisé <sup>(76)</sup>. »

M. Auger insiste encore sur le juste équilibre à assurer dans la formation du chercheur entre la théorie et la pratique réaliste, la première prenant trop souvent le pas sur l'autre.

(76) Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

Un futur chercheur a donc besoin d'accéder à un haut niveau de connaissance générale. Ce haut niveau ne correspond plus, dans la plupart des disciplines, à la fin des études universitaires de base (graduat). Il doit se matérialiser dans un cycle supplémentaire d'études post-graduées : cours, travaux pratiques et surtout information personnelle sous la direction de maîtres éminents. Mais à ce stade du post-graduat, apparaît aussi le besoin de spécialisation, et il est à craindre qu'on ne distingue pas clairement la différence qui doit exister entre connaissance de spécialiste et connaissance générale, la première prenant sur certains points l'aspect de la seconde mais l'esprit devant en être tout différent.

Enfin, une autre confusion est apparue et ne cesse de se développer entre connaissance générale de niveau supérieur et capacité à la recherche. Cette connaissance générale de niveau supérieur correspondrait à ce qu'a été autrefois le doctorat avant que dans bien des pays l'aspect recherche n'y prenne le pas sur l'aspect connaissance. Il faut en revenir à cette conception et sanctionner séparément la connaissance générale qui peut intéresser tout gradué et la capacité à la recherche qui n'intéresse que les chercheurs. C'est aux utilisateurs éventuels qu'il revient d'exiger simultanément les deux qualifications et non à l'Université en tant qu'école.

Il faut encore qu'un même diplôme corresponde à une qualification égale des titulaires, quelle que soit leur Université, il faut donc recourir à des jurys interuniversitaires nationaux et peut-être rapidement internationaux.

*A l'issue d'une formation à la recherche,  
la capacité à celle-ci peut être démontrée  
par la présentation d'un travail original de recherche*

L'initiation à la recherche peut commencer pendant les études universitaires de base (graduat). Elle doit se poursuivre après celles-ci par des cours et des travaux pratiques sur les techniques de recherche, par des recherches sous la direction d'un « patron », par des stages.

La démonstration de la capacité à la recherche peut se faire par la présentation d'un travail original de recherche. Mais ici se pose le problème de la recherche individuelle et en

équipe : certaines recherches, pour être originales, doivent aboutir rapidement, certains sujets sont trop importants à étudier en un temps limité ou bien, encore, nécessitent une approche interdisciplinaire, un homme dans tous les cas ne peut suffire à les mener. Si l'on s'en tient à la conception traditionnelle de la thèse individuelle, le candidat chercheur doit rejeter de tels sujets et choisir des sujets « sur mesure », quelquefois moins intéressants et moins actuels, faire avant tout de la thèse un exercice ; il est interdit aussi, par conséquent, à tous les chercheurs déjà « employés » dans des recherches d'équipe, de présenter leur part de recherche comme thèse et de faire sanctionner leur capacité à la recherche. Il est permis de croire que ce n'est pas là une bonne conception, malgré la difficulté de sanctionner le travail de chacun dans une recherche en équipe. Aussi voit-on déjà certains jurys universitaires admettre la fragmentation de travaux d'équipe et la présentation par un chercheur, comme thèse, du fragment dont il a été plus particulièrement responsable. On peut espérer qu'assez vite la thèse en équipe sera officiellement admise, à la condition qu'un contrôle strict du travail respectif des membres de l'équipe soit établi.

*Face à l'accroissement rapide des connaissances,  
une formation permanente des chercheurs est indispensable*

« La Science évolue si vite qu'il faut penser à remettre au point très fréquemment les connaissances dont disposent les scientifiques. Autrefois, on pouvait partir dans la vie avec un bagage de connaissances de base qui, somme toute, prouvait son utilité presque jusqu'au moment de la retraite. Il n'en est plus de même aujourd'hui (77). » C'est pourquoi est apparu le diplôme à temps limité. C'est ainsi que le diplôme du génie atomique de Saclay (France) est délivré pour cinq ans et n'est renouvelé que si le porteur a prouvé, au cours de la période écoulée, sa participation aux activités de technologie nucléaire. Il est souhaitable que cette formule soit étendue à toutes les sciences où la connaissance évolue très rapidement.

(77) Pierre FIGANIOL, *op. cit.*, p. 231, note 75.

« Nous restons des étudiants permanents. Cela nous est facile en ce qui concerne le thème même de nos recherches, mais il nous est beaucoup plus difficile de conserver la culture générale scientifique sans laquelle nos recherches spécialisées risqueraient d'errer sans efficacité. Dans la civilisation moderne, nous serons appelés à ne plus jamais quitter l'Université qui nous a formés <sup>(78)</sup>. » « La formation complémentaire, en dehors de celle qu'ils (les chercheurs) reçoivent au cours de leurs travaux par contacts personnels et par des lectures, peut leur être donnée par les enseignements utilisant les soirées ou les journées de vacances. Il ne faut pas abuser de ces enseignements qui se superposent au travail et engendrent des fatigues excessives. La méthode la plus recommandable est celle des périodes de remise au point, intercalées de temps à autre dans les années de travail normal, par exemple un trimestre tous les deux ou trois ans, comportant des enseignements et des stages pratiques. Plus tard, pour les chercheurs d'une qualité reconnue l'instauration de l'année sabbatique donne, tous les sept ans, la possibilité d'une reprise de contact profonde avec la science la plus vivante <sup>(79)</sup>. »

« De plus, les hommes qui commencent leur carrière ont beaucoup moins qu'autrefois la possibilité de la choisir à bon escient. Des reconversions peuvent se révéler nécessaires; des dons, ou simplement des désirs de progresser, peuvent apparaître à un âge qui n'est plus celui des études classiques <sup>(80)</sup>. »

C'est à l'Université qu'il revient, en étroite collaboration avec l'appareil de recherche, d'organiser ces enseignements post-gradués et l'initiation à la recherche. Il importe que cela se fasse sur le plan interuniversitaire, que l'on aille là où enseignent les meilleurs maîtres, qu'on ne multiplie pas les équipements coûteux. Il faut aussi donner à l'Université les moyens de le faire, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays occidentaux.

### *En Belgique*

La faiblesse numérique de notre personnel de recherche a été mise en évidence plus haut. Au moment où notre effort de

<sup>(78)</sup> Pierre PIGANOL, *op. cit.*, p. 231, note 75.

<sup>(79)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(80)</sup> Pierre PIGANOL, *op. cit.*, p. 231, note 75.

recherche se développe, se pose le problème du *recrutement*. Celui-ci se révèle insuffisant tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Insuffisance quantitative... « On constate que le nombre des hommes préparés à la recherche n'a pas suivi un rythme de croissance en rapport avec les besoins de la nation en personnel hautement qualifié (...). La situation actuelle est nettement déficiente et doit être améliorée <sup>(81)</sup>. » En effet, il existe dès à présent pour certaines spécialités, alors même que le cadre de recherche n'a pas encore été étendu ou commence seulement à l'être, des emplois offerts et non occupés, particulièrement dans les services publics de recherche. Dans d'autres spécialités, le recrutement est assuré, mais alors au détriment d'autres secteurs d'activité.

Insuffisance qualitative... « La proportion de chercheurs issus de l'enseignement universitaire et leur qualification reste insuffisante <sup>(82)</sup>. »

Il ne suffit d'ailleurs pas de recruter, il faut conserver, c'est-à-dire éviter l'émigration de nos meilleurs éléments <sup>(83)</sup>. Chaque départ constitue pour le pays un gaspillage : l'investissement que représente la formation d'un chercheur est perdu au moment où celui-ci atteint son meilleur rendement. « Les échanges de personnes sont inévitables et même souhaitables. Il n'en est pas moins vrai qu'un pays miné par l'émigration continue et à grande échelle de ses chercheurs se doit de reviser soigneusement sa politique scientifique <sup>(84)</sup>. »

Cette insuffisance du recrutement, cette émigration ont plusieurs causes qu'il convient de passer en revue.

Pour l'heure, la plus importante d'entre elles est sans conteste le manque d'attrait des *conditions d'emploi* (faiblesse de la rémunération, manque de sécurité) et *des conditions de travail* (surcharge en travaux de routine et insuffisance des

<sup>(81)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 59.

<sup>(82)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(83)</sup> « Nombreux sont les chefs de services universitaires qui n'osent plus envoyer les meilleurs de leurs jeunes éléments à l'étranger, de peur qu'ils n'y demeurent. » In *op. cit.*, p. 227, note 67. Ajoutons que certaines Universités américaines organisent dans notre pays de véritables prospections.

<sup>(84)</sup> *Op. cit.*, p. 215, note 52.

moyens d'action). Elle détermine l'émigration : « Il faut éviter la fuite à l'étranger de nos meilleurs éléments attirés non seulement par des rémunérations plus élevées, mais plus encore par les facilités de travail et les moyens d'action qui leur sont accordés <sup>(85)</sup>. »

Le recrutement est très fortement conditionné par la rémunération offerte car dans notre pays, « la motivation la plus fréquente des études demeure (...) le désir d'accéder à des professions lucratives <sup>(86)</sup> ». Avec le Conseil national de la Politique scientifique, on peut regretter que « l'éveil des vocations scientifiques s'en trouve affecté, malgré l'afflux d'étudiants dans les universités. L'expansion de la science et celle de l'enseignement supérieur risquent de se trouver dès lors compromises par le manque d'hommes aux niveaux de qualification les plus élevés <sup>(87)</sup> », mais on admettra que « le désintéressement qui caractérise la vocation de chercheur ne doit pas empêcher de situer sa rémunération et sa carrière à un niveau tel que, dans un contexte socio-économique donné, il se trouve largement dégagé des soucis matériels <sup>(88)</sup> ».

Sa rémunération fort quelconque et la considération sociale quasi nulle qui est sienne dans un pays où elle est à la mesure du standing de vie, présentent pour le chercheur une disparité psychologiquement déprimante avec la formation très poussée et les qualités intellectuelles et morales que l'on exige de lui. « Au niveau de leur situation matérielle, il n'est plus raisonnable, à l'heure actuelle, d'inciter les jeunes à acquérir une qualification supérieure et de leur recommander d'atteindre le doctorat, sauf dans quelques branches des sciences naturelles exactes, qui permettent au jeune docteur de trouver un débouché dans l'industrie qui apprécie hautement, dans ces branches, des éléments dotés de cette formation supérieure. L'Etat, par contre, ne favorise aucunement ces hauts diplômés. Cette carence freine à la fois le développement des universités et des administrations <sup>(89)</sup>. »

<sup>(85)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 59.

<sup>(86)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(87)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(88)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(89)</sup> *Op. cit.*, p. 227, note 67.

Les autres causes de l'insuffisance du recrutement relèvent de l'orientation et de la formation proprement dites.

La démocratisation de l'enseignement universitaire, préalable indispensable à la sélection des plus aptes à la recherche, est loin d'être réalisée. On a constaté en effet : « La participation insuffisante des couches les moins aisées de la population au processus de démocratisation de l'enseignement universitaire » ainsi que celle « de la jeunesse flamande à l'enseignement universitaire <sup>(90)</sup>. » Il convient donc de renforcer encore le processus de démocratisation, mais « nombre de facteurs sociaux et économiques qui conditionnent la propension des jeunes à poursuivre des études supérieures restent affectés d'une obscurité statistique presque totale <sup>(91)</sup>. » Aussi le Conseil national de la Politique scientifique « se propose (...) de faire procéder à des enquêtes sur les motivations qui déterminent le choix d'une carrière intellectuelle <sup>(92)</sup> ».

D'autre part, il serait hautement souhaitable que *l'orientation qualitative* soit appliquée à tous les étudiants lors de l'entrée à l'Université et poursuivie pendant les études pour assurer notamment les réorientations éventuelles. Mais tel n'est pas le cas ; si services d'orientation il y a, ils sont facultatifs et fréquentés par un nombre réduit d'étudiants.

La sélection proprement dite des chercheurs se fait toujours suivant les méthodes traditionnelles : avis des maîtres ou concours de matière. Il conviendrait d'approfondir cette sélection par le recours à des méthodes psychologiques.

Quant à la sélection en cours de carrière, bien souvent trop subjective, elle ne vise qu'à résoudre les problèmes de promotion hiérarchique. Elle n'a pas pour but premier d'assurer la meilleure utilisation du personnel intellectuel par une mobilité intra- et intersectorielle. Une réforme serait nécessaire en ce domaine, en relation d'ailleurs avec le problème de la sécurité d'emploi.

Pour l'heure, en l'absence d'un programme national de recherche et d'un plan corrélatif de développement de l'appar-

<sup>(90)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(91)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.

<sup>(92)</sup> *Op. cit.*, p. 221, note 58.



reil de recherche, on ne peut établir le besoin prochain en personnel de recherche. On ne peut donc procéder à une *orientation quantitative* de certains étudiants visant à satisfaire un tel besoin.

D'ailleurs, le besoin en personnel de recherche ne peut être satisfait au détriment d'autres besoins en personnel intellectuel du pays. Il faudrait donc pouvoir, simultanément à une orientation qualitative, réaliser une orientation quantitative de tous les étudiants. L'« estimation des besoins en personnel scientifiquement et techniquement qualifié pour la période 1959-1965 », incluse dans le Premier programme d'expansion économique, bien que ne constituant pas la définition précise et détaillée que l'on souhaiterait, pourrait néanmoins fournir le cadre d'un premier effort d'orientation quantitative.

Sans celle-ci, l'afflux de jeunes vers l'Université ne sera pas pleinement valorisé ; il risque de se traduire par des surplus dans certaines spécialités (le danger d'un chômage s'y précise déjà) sans permettre peut-être de résorber les pénuries existant dans d'autres spécialités. Il ne faut pas être optimiste quant à la demande future ; en effet beaucoup d'employeurs ont tendance à limiter leurs engagements en personnel universitaire au minimum apparemment indispensable, en conséquence de quoi notre pays a des cadres insuffisamment étoffés, si l'on s'en réfère à des normes communément admises. C'est là une mentalité nocive mais qu'il est difficile d'effacer à court terme ; il faut donc en tenir soigneusement compte.

La préparation d'une thèse de doctorat constitue le mode quasi exclusif de *formation universitaire à la recherche*. La formation post-graduée, qu'il s'agisse d'initiation à la recherche, de formation générale de niveau supérieur ou de formation spécialisée, n'a pas encore fait l'objet d'une mise au point visant à homogénéiser ce qui existe (principalement dans le domaine de la spécialisation) et à combler les importantes lacunes. Il n'existe pas non plus de processus de formation permanente.

Le Conseil national de la Politique scientifique a inscrit à son programme ces problèmes de formation de même que ceux de préparation à la recherche pendant les études universitaires de base. Le retard de la Belgique en matière de formation post-graduée pourrait être en quelque sorte valorisé, si on en

profitait pour adopter des solutions d'avant-garde distinguant clairement les diverses formations énumérées plus haut.

***Il faut un personnel de recherche  
qui jouisse de conditions d'emploi et de travail  
favorables à la création***

*Les conditions d'emploi*

Ces conditions (rémunération, sécurité) influencent le recrutement, provoquent éventuellement l'émigration des meilleurs chercheurs. « ... Ces questions sont vitales pour l'avenir de la recherche scientifique dans tous les pays et à tous les échelons, étant donné la demande intense en bons éléments humains qui s'établit dans toutes les activités, industrielles, administratives, commerciales, et y propose des carrières qui se trouvent ainsi en concurrence directe avec celles de la recherche scientifique <sup>(93)</sup>. »

*La rémunération doit soutenir la comparaison avec celle des universitaires dans les autres secteurs d'activité.* « Il (le chercheur) doit (...), pour pouvoir exercer avec efficacité sa profession, être assuré d'une carrière qui le mette à l'abri des difficultés financières qui le handicaperaient sérieusement <sup>(94)</sup>. »

*Le chercheur doit avoir une sécurité d'emploi suffisante.* « (...) ceux-ci (les chercheurs) ont besoin de certaines satisfactions essentielles pour exercer leurs facultés de travail dans de bonnes conditions. L'une des plus importantes correspond au désir de sécurité, sécurité matérielle pour le présent, garantie de continuité et espoir de progrès pour l'avenir. Elle est évidemment en contradiction avec la nécessité de sélection permanente. Un équilibre convenable doit être trouvé et peut être facilité par des avis objectifs venus de l'extérieur <sup>(95)</sup>. »

La contradiction entre « sécurité d'emploi de l'individu » et « sélection permanente en vue du meilleur rendement de l'appareil de recherche » n'est qu'apparente si l'on admet le principe de la mobilité. Mobilité de fonction à fonction à l'inté-

<sup>(93)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(94)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(95)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

rieur du secteur recherche, mobilité vers d'autres secteurs : enseignement, administration, production industrielle, etc. Encore faut-il que cette mobilité soit institutionnalisée le plus possible, que des dispositions soient prises pour que lors des transferts les individus déplacés ne voient pas leur rémunération ou leurs avantages sociaux remis en question. Il est indispensable qu'un chercheur puisse faire carrière complète et continue.

### *Les conditions de travail*

Ces conditions de travail déterminent plus directement encore le travail de création. « Il convient d'être attentif au maintien d'une ambiance favorable à la création. Ceci met en jeu de nombreux facteurs. Notamment, *l'habileté avec laquelle la mission à accomplir et l'organisation dans laquelle elle se situe sont traitées par rapport au chercheur individuel; la qualité des installations et des services mis à la disposition des chercheurs; la politique suivie en matière de reconnaissance et d'appréciation des mérites de chacun* (\*\*). »

En ce qui concerne le premier facteur évoqué ci-dessus, il faut souligner la nécessité d'une organisation souple de l'institution, adaptée à la « mentalité du chercheur » et facilitant les relations humaines et particulièrement intellectuelles. « ... Il devrait exister une structure organisationnelle qui facilite des relations ordonnées entre les personnes appartenant à l'organisme de recherche, et qui stimule un libre échange des idées. L'objectif devrait être de susciter l'ambiance la plus favorable à l'activité créatrice et de ne pas laisser prévaloir la rigidité d'un organigramme impérieux.

» Harold Gershinowitz, Président de la Shell Development Company, est convaincu que le succès de la recherche scientifique organisée est largement dû au fait que les organismes de recherche ont été constitués et sont contrôlés par des hommes de science. Esprits créateurs eux-mêmes, ils ont cherché à s'entourer d'hommes ayant la tournure d'esprit appropriée et se sont efforcés de leur procurer les moyens et l'ambiance

(\*\*) James R. KILLIAM JR., *Quelques principes essentiels de l'administration de la recherche*. Communication au XII<sup>e</sup> Congrès international de l'organisation scientifique. Session de Sydney, 1960.

qui, d'après leur propre expérience, sont les plus susceptibles de les conduire au succès. Les laboratoires peuvent avoir des caractéristiques très différentes, mais les bons laboratoires ont cette qualité commune d'avoir une organisation conçue pour s'adapter à la mentalité du chercheur individuel. L'adaptation de l'individu à l'organisation structurelle est importante mais secondaire.

» Gershinowitz fait encore observer : « Il semble possible de garder une forme d'organisation souple et peu officialisée tant que l'effectif des personnes attachées au laboratoire ne dépasse pas 30 ou 40. A partir de ce niveau, une structure départementalisée mais encore assez souple devient nécessaire. Lorsque l'effectif atteint 100 personnes, une organisation plus formelle avec des canaux de communication bien définis et des échelons de direction plus nombreux devient souhaitable (97). »

Le facteur « qualité des installations et des services mis à la disposition des chercheurs » ne requiert pas de développement particulier, si ce n'est pour insister sur le rôle déterminant des services auxiliaires tant administratifs que techniques dans la pleine valorisation du chercheur. La pénurie de techniciens et d'artisans spécialisés est une des entraves au développement de la science occidentale (98).

Quant à la politique à suivre en matière de reconnaissance et d'appréciation des mérites de chacun, il ne peut s'agir que de la sélection permanente aboutissant à une juste promotion dans la carrière et le traitement.

### *En Belgique*

En ce qui concerne les *conditions d'emploi*, l'insuffisance des *rémunérations* a déjà été évoquée plus haut (cf. p. 237). On ne peut se lancer ici dans une étude des salaires; il faut cependant constater que la plupart de ceux octroyés dans la recherche publique ne supportent pas la comparaison avec ceux qu'offre le secteur privé, ou qui sont alloués dans d'autres pays.

Par ailleurs, si l'on tient un compte objectif de la rému-

(97) *Op. cit.*, p. 241, note 96.

(98) *Op. cit.*, p. 215, note 52.

nération proprement dite, des avantages sociaux, des charges professionnelles supportées, il apparaît à l'intérieur même de cette recherche, à charge et qualification égales, des disparités de traitement. Le Conseil national de la Politique scientifique s'en préoccupe.

Il est essentiel pour l'avenir de la recherche belge de remédier à ces défauts de la rémunération. Sans doute, cela entre-t-il dans le cadre de la « revalorisation de la Fonction publique » actuellement en cours, l'échelle des salaires des services publics de recherche étant *grosso modo* suivie dans la plus grande partie de la recherche publique. Il n'en reste pas moins nécessaire qu'à bref délai devraient être instaurés une échelle des salaires revalorisée supportant à fonction égale la comparaison avec le secteur privé, des avantages financiers pour qui accroît sa qualification, éventuellement un système de « suppléments » liés à la conjoncture de l'emploi qui permettrait de freiner l'émigration de certains spécialistes très demandés.

Pour ce qui est de la *sécurité d'emploi*, si l'on excepte les services publics et parapublics de recherche, il existe dans la recherche publique bon nombre d'emplois où la sécurité n'est acquise qu'à très court terme : mandat de deux ans le plus souvent, et où les perspectives d'accès à une réelle stabilité sont très limitées ou inexistantes.

Même les plus désintéressés s'efforcent tôt ou tard d'accéder à la stabilité, car les possibilités de changer de situation diminuent rapidement avec l'âge dans notre pays : des limites d'âge assez basses, qu'elles soient officielles ou tacites, existent. De plus, le fait que trop souvent les années passées dans la recherche n'entrent pas en ligne de compte pour établir l'ancienneté (et les avantages matériels qui y sont liés) dans la nouvelle carrière constitue une incitation supplémentaire à quitter la recherche.

Ces deux faits déterminent en grande partie la faible mobilité dans l'emploi intellectuel que connaît notre pays. En Belgique, « sécurité » se traduit par « stabilité », alors qu'elle pourrait se traduire par « mobilité possible ». Or, la stabilité dans la fonction ne permet par la sélection permanente en vue du meilleur rendement du personnel de recherche (cf. p. 240),

la mobilité devrait donc être organisée, tout d'abord à l'intérieur de la recherche publique elle-même, ensuite vers les autres divisions du secteur public : enseignement, administration, enfin vers le secteur privé. Une première mesure qui pourrait favoriser cette mobilité serait la création d'un organisme qui au niveau national assurerait la rencontre de l'offre et de la demande en emplois réservés aux universitaires — en effet, le placement de ceux-ci n'est guère organisé — et qui s'efforcerait même d'augmenter le volume de cet emploi et d'étudier ce dernier. Il faudrait également obtenir la disparition ou le relèvement des limites d'âge et le maintien après transfert de l'ancienneté acquise ailleurs.

La médiocrité des *conditions de travail* a déjà été signalée : insuffisance des moyens mis à la disposition des chercheurs, des services <sup>(99)</sup> (il en résulte une surcharge en travaux de routine), absence d'une véritable politique d'encouragement, nous n'y insisterons plus.

En ce qui concerne la nécessité d'une « organisation souple de l'institution, adaptée à la mentalité du chercheur », il est difficile d'émettre un avis d'une portée générale : cette question ne fait pas l'objet d'une politique d'ensemble, elle relève essentiellement des dirigeants d'institutions et de cellules de recherche, et donc de leur capacité d'organisateur. Il conviendrait d'apporter une attention toute particulière à ce problème lors du développement de l'appareil de recherche en vue d'une recherche programmée.

## **VI. L'information, tant sur les recherches en cours que sur les résultats, doit être efficacement organisée**

L'extension continuelle des activités de recherche et l'accélération qui leur est communiquée rendent sans cesse plus

<sup>(99)</sup> L'insuffisance du personnel auxiliaire a été mise en évidence lors du *Premier Inventaire des Ressources de la Recherche scientifique en Belgique* (op. cit., p. 226, note 65) : pour l'ensemble de la « recherche publique », plus les institutions d'enseignement supérieur, par fonction de chercheur, effectif net en technicien : 0,61, en administratif : 0,30, en non-technicien : 0,39, au total : 1,30; la situation de certaines institutions de recherche est meilleure, sans être pour autant remarquable.

importantes les probabilités de duplications, partielles ou totales; or, l'accroissement des duplications entraîne l'abaissement corrélatif de la productivité de la recherche et la dévalorisation des efforts consentis. *Il faut, pour éviter ces duplications, organiser efficacement l'information tant sur les recherches en cours que sur les résultats.*

Les considérations ci-après intéressent l'information indirecte par l'écrit. Insistons cependant sur l'importance de l'information directe par le verbe, plus dynamique et stimulante. Celle-ci peut se situer au cours de réunions ou de visites individuelles.

Les réunions sont organisées régulièrement à l'échelle régionale ou nationale par les sociétés savantes, à l'échelle internationale par des associations scientifiques ou organisations internationales; une certaine rationalisation et un renforcement de ce processus est indispensable. Il importe encore d'encourager les visites individuelles, tant à l'intérieur des pays qu'entre pays et d'y consacrer davantage de moyens.

*Les informations sur les recherches en cours  
devraient être centralisées et publiées  
par des services nationaux spécialisés*

« ... Il est pourtant essentiel, pour les chercheurs, qu'ils soient isolés ou en groupes, d'être renseignés sur les travaux en cours dans d'autres laboratoires sur des sujets apparentés aux leurs, et ceci à l'échelle mondiale. La rapidité même du mouvement scientifique et les très grands moyens, en hommes et en matériel, mis en œuvre dans certaines institutions amènent très fréquemment plusieurs chercheurs et plusieurs laboratoires à traiter du même sujet par les mêmes méthodes. C'est la source d'une inquiétude qui peut devenir insupportable pour les chercheurs, lorsqu'ils consacrent des années à mettre en route certains travaux sans savoir si dans une autre ville ou un autre pays d'autres chercheurs ne sont pas préoccupés de réalisations identiques. Trop souvent des groupes entiers voient leurs efforts anéantis ou du moins gravement dévalorisés par la lecture d'un article qui vient de paraître, dans lequel tout ou partie des résultats qu'ils escomptaient obtenir sont déjà exposés. A l'heure actuelle, seuls les contacts

personnels pris au cours de voyages, missions, congrès, ou simplement par correspondance peuvent remédier à cet état de choses. Mais dans bien des cas, et surtout pour les jeunes, ce mécanisme est très aléatoire et insuffisant. Une solution complète serait offerte par la constitution d'un service de renseignements sur les travaux en cours et les projets précis des chercheurs, des laboratoires, des instituts. Un tel service limité à la biologie et réunissant les renseignements obtenus grâce à la bonne volonté des intéressés, fonctionne depuis plusieurs années à la Smithsonian Institution, sous le nom de « Bio-Sciences Information Exchange ». Il y aurait lieu de généraliser cette action en créant d'abord des services nationaux pour les différentes branches de la science, puis en les mettant en liaison par l'intermédiaire d'un bureau international.

» Les services nationaux, partiels ou complets, répondraient aux demandes de renseignements, et pourraient publier de temps à autre un répertoire de sujets de recherches dont ils ont connaissance et sur lesquels ils possèdent des informations.

» Toutes ces informations seraient reçues par les services intéressés grâce à la seule bonne volonté des chercheurs et des institutions, l'échange de renseignements devant rester entièrement libre de toute obligation <sup>(100)</sup>. »

Cette information sur les recherches en cours pour très souhaitable qu'elle soit, se heurte à tous les niveaux à la pratique du secret : « (...) les pratiques actuelles du secret, qu'il soit d'origine gouvernementale ou industrielle, augmentent encore la multiplication des efforts parallèles et concourent à la baisse d'efficacité des recherches scientifiques et techniques dans l'avancement des connaissances et des moyens d'action de l'humanité <sup>(101)</sup>. » Les chercheurs eux-mêmes ont bien souvent une mentalité de secret, ce dernier étant notamment d'usage pendant la préparation des thèses doctorales.

La recherche trouve encore à l'heure actuelle une grande partie de son impulsion dans des rivalités de tout ordre dont la disparition apparaît à l'heure actuelle comme un idéal très lointain, mais qui sera atteint un jour, espérons-le.

<sup>(100)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(101)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.



*L'information sur les résultats devrait être accélérée  
par l'organisation internationale de leur diffusion  
et par le recours aux procédés les plus modernes  
de communication et de traduction*

L'extension et l'accélération des activités de recherche ont pour conséquence la production de « suppléments » de la connaissance scientifique sans cesse plus importants <sup>(102)</sup>. La diffusion de ces « suppléments » doit donc résoudre le problème posé par leur importance et doit être la plus rapide possible pour éviter les duplications.

« Les relations épistolaires qui suffisaient à nos ancêtres ont fait place depuis longtemps aux publications, livres et revues, qui permettaient à chacun de prendre connaissance, avec une rapidité suffisante, des progrès réalisés dans les branches de la science qui l'intéressaient. Deux difficultés risquent pourtant de faire perdre à ces publications une grande partie de leur valeur. D'une part, la rapidité du mouvement scientifique est telle que les quelques mois qui séparent le dépôt d'un article et le moment où il peut être lu représentent parfois un délai trop long. On voit alors de nombreux savants recourir de nouveau à la technique de l'envoi direct à ceux qu'ils savent s'intéresser à leurs travaux. (...) Les travaux augmentent d'ailleurs si rapidement en nombre que leur publication dans les revues devient de plus en plus lente et s'avère même impossible dans certains cas, comme pour les thèses de doctorat par exemple, qui contiennent pourtant souvent des résultats très intéressants. Ces difficultés sont si inquiétantes pour l'avenir, que de grands moyens sont actuellement mis à contribution pour tenter de leur trouver une solution. Des conférences internationales en ont traité, des instituts de recherche s'y consacrent. Il paraît nécessaire d'envisager des transformations assez radicales du mode de communication inauguré par Gutenberg, c'est-à-dire celui du texte imprimé et déposé dans une bibliothèque <sup>(103)</sup>. »

<sup>(102)</sup> « Les journaux et revues traitant de science, dont le nombre pouvait être évalué à une centaine vers 1800, est passé à 1 000 en 1850, à plus de 10 000 en 1900, approche 100 000 en 1960 et devrait — si on admet un rythme d'accroissement constant — avoisiner un million au tournant du siècle. » Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(103)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

Il est permis de penser qu'il n'est d'autre solution, en définitive, face à la lenteur des méthodes traditionnelles de diffusion, que l'organisation à l'échelle mondiale d'un réseau de centres sélectifs spécialisés, réalisant par téléscripteurs, une diffusion en plusieurs langues de résumés, puis une distribution rapide des textes complets sous format réduit (microfilms). Ce dernier procédé a l'avantage de nécessiter de moindres délais que ceux habituellement requis par l'impression, d'être peu coûteux (de nombreuses bibliothèques pourraient se procurer ces réductions alors qu'elles n'ont pas la possibilité financière de s'abonner à toutes les revues), et aussi de réduire considérablement le volume à conserver. Enfin, ce système utiliserait l'article comme unité de publication, ce qui permettrait une classification par sujet. La traduction pourrait également être réalisée dans de tels centres. Il est d'ailleurs fort vraisemblable, qu'étant donné les efforts consentis, les machines électroniques arriveront d'ici peu à assurer parfaitement ces traductions.

*L'information de l'individu sera abrégée  
si l'on facilite sa sélection bibliographique  
et si l'on met à sa disposition  
des synthèses normalisées*

L'information au niveau individuel doit, dans une hypothèse de productivité accrue, requérir le moins de temps possible, au bénéfice du temps consacré à la « création ». Or, cette information tend à prendre de plus en plus d'importance et, dans certaines spécialités, le chercheur, s'il devait prendre connaissance de l'entièreté de ce qui est susceptible de l'intéresser, ne ferait plus rien d'autre. Il faut donc accélérer l'information du chercheur en facilitant sa sélection, et en mettant à sa disposition des synthèses normalisées.

La sélection est rendue facile si les articles sont répertoriés suivant une excellente classification.

« Une des principales difficultés est celle du repérage des documents intéressants. On y pourvoyait autrefois par une bonne classification, forcément linéaire, et par des index. La complexité des sciences rend les classifications et même les systèmes ordinaires d'indexation par sujet insuffisants. Des

efforts sont faits de divers côtés pour améliorer les index en multipliant les références relatives à un même article et pour rendre aussi automatiques que possible à la fois les opérations d'indexation et celles nécessaires pour retrouver les documents recherchés <sup>(104)</sup>. » Le *Rapport sur le développement de la science occidentale* <sup>(105)</sup> retient qu' « un système international unique de classification devrait être élaboré sur la base des « systèmes universels » existants ».

Les possibilités actuelles des machines électroniques ne permettent pas encore de leur confier l'analyse et l'indexation. Mais on peut d'ores et déjà y avoir recours pour le tri automatique.

L'opération qui requiert toutefois le plus de temps dans l'information est la prise de connaissance pure et simple. Pour la réduire, il faut avoir recours aux synthèses : synthèse de l'article par son titre, par un résumé; mise au point synthétique couvrant un domaine déterminé.

M. Auger met l'accent sur l'insuffisance des titres, les auteurs attachant trop peu d'importance au libellé de ceux-ci. Il constate que « l'indexation et le codage pourraient être facilités par une rédaction normalisée des titres des articles. Les normes, qui devraient être établies de façon internationale, définiraient une syntaxe conventionnelle permettant de faire apparaître les mots clés dans des positions significatives <sup>(106)</sup> ». La généralisation à toutes les disciplines de l'usage du résumé ou compte rendu analytique (abstract), actuellement coordonné en chimie et en physique, leur publication et classification ont été recommandées par le *Rapport sur le développement de la science occidentale* <sup>(107)</sup>.

Ce dernier rapport insistait également sur l'utilité des « larges aperçus critiques consacrés à l'état actuel de nos connaissances dans divers secteurs de la recherche scientifique ». De telles mises au point, pourvues de bibliographies sélectionnées, paraissant à intervalles réguliers et suffisamment courts, répondraient (ou répondent déjà pour certains domaines

<sup>(104)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(105)</sup> *Op. cit.*, p. 215, note 52.

<sup>(106)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

<sup>(107)</sup> *Op. cit.*, p. 215, note 52.

limités) au besoin permanent de formation générale du chercheur, alors que celui-ci peut de plus en plus difficilement réaliser cet effort lui-même et doit attendre la publication guère rapide de traités. M. Auger considère qu' « un encouragement systématique de ce procédé de documentation, généralisé par des traductions et coordonné sur un plan international, serait très souhaitable <sup>(108)</sup> ».

*Seule la coopération internationale  
permettra d'assurer une information complète et normalisée,  
mais un effort valable peut déjà être accompli  
sur le plan national*

Tous les problèmes de normalisation (classification, indexation, synthèses) ne peuvent valablement se résoudre qu'à l'échelon mondial ou, tout au moins, de très grands ensembles politiques. De même, c'est seulement par la coopération internationale que l'on pourra réunir les moyens permettant d'assurer intégralement la traduction et la diffusion des informations.

Est-ce à dire que, pour l'heure, il n'y a rien à faire à l'échelle nationale? Non pas, un pays se doit de posséder un centre d'échange d'informations sur les recherches en cours et un centre de documentation qui s'efforce d'assurer rapidement au chercheur dans son laboratoire la fourniture de toutes les publications, de tous les abstracts (notamment en coordonnant et réorganisant l'activité des bibliothèques existantes), qui ait les moyens de réaliser un dépouillement général sommaire et certains dépouillements particuliers jugés essentiels et d'assurer les traductions à partir des langues étrangères les moins pratiquées. Ce dernier centre serait un interlocuteur valable sur le plan international et pourrait conclure des accords de coopération en vue d'étendre son activité.

#### *En Belgique*

La Belgique est loin d'atteindre cet idéal limité, la Bibliothèque Royale ne peut remplir ce rôle faute de moyens, le

<sup>(108)</sup> Pierre AUGER, *op. cit.*, p. 229, note 70.

chercheur se perd dans la jungle des bibliothèques existantes, n'obtient pas sans difficultés les ouvrages dont il a besoin et, assez fréquemment, seulement après une longue attente; les efforts de dépouillement sont isolés et partiels, quant à la traduction... Il y a là une lacune qui entraîne un abaissement considérable de la productivité de notre recherche; y porter remède serait un investissement peu coûteux si l'on songe à l'accroissement du temps réservé à la création et à la meilleure valorisation des efforts consentis qu'il entraînerait.

### Conclusions

L'examen de l'organisation de la recherche scientifique en Belgique, en regard des conditions essentielles de l'efficacité d'une recherche nationale, a fait apparaître les graves lacunes de cette organisation : absence de programme national de recherche; appareil de recherche trop réduit, à structure hétérogène et précaire en certaines de ses parties, à organisation complexe et irrationnelle, dont bien des éléments ont d'autres tâches que la recherche; la taille insuffisante des efforts particuliers de recherche; l'effort financier beaucoup trop faible, sans continuité garantie, confus et distribué de façon trop complexe; l'insuffisance quantitative et qualitative du recrutement en personnel de recherche, l'insuffisance des conditions d'emploi et de travail de ce dernier; la faiblesse de l'information.

Il convient de se tourner vers l'avenir, et, au moment où la recherche publique va se développer, de récapituler quelles doivent être de toute évidence les bases nécessaires de ce développement.

a) *La séparation de l'activité de recherche de toute autre tâche; en conséquence sa gestion et son financement propres.*

La séparation de l'activité de recherche doit permettre d'assurer en pleine connaissance de cause son développement par une gestion et un financement propres.

Il en sera de même pour les activités auxquelles la recherche était souvent associée jusqu'ici. L'enseignement supérieur notamment doit poursuivre son évolution propre de

façon à être à même de résoudre les problèmes posés par l'accroissement du nombre des étudiants, l'adaptation et l'extension des programmes; les moyens d'une recherche libre, auxiliaire de l'enseignement, doivent lui être garantis.

La séparation des activités ne doit pas signifier leur isolement réciproque; le cumul modéré de fonctions par les individus, la mobilité entre les secteurs d'activité au cours d'une même vie doivent être organisés de manière à assurer le meilleur développement des activités et à valoriser pleinement le personnel intellectuel du pays. Il faut toutefois que la mesure de l'effort réel consenti pour une activité tienne compte des cumuls: une fonction ne signifie pas nécessairement un individu travaillant plein temps, il convient d'exprimer l'effort en hommes sous forme d'effectifs nets.

b) *La suffisance et la continuité de l'effort financier, la rationalisation de sa distribution.*

Un « pacte scientifique » devrait engager les grands partis nationaux pour que la suffisance, à définir, de l'effort financier et sa continuité soient assurées indépendamment de la conjoncture politique.

La rationalisation de la distribution de l'effort financier doit être réalisée, mais sans centralisation excessive; une certaine décentralisation doit permettre un meilleur contact entre le dispensateur et l'utilisateur du crédit.

c) *La connaissance des ressources de la recherche publique :*

Ceci suppose l'établissement d'un inventaire permanent.

Un inventaire n'a de sens que s'il est très précis et très objectif, il ne peut se contenter d'approximations et d'appréciations subjectives. Au terme du *Premier Inventaire* <sup>(109)</sup>, il est apparu que cette précision ne pourra être atteinte qu'une fois réalisée la séparation de la recherche d'autres activités (cf. a), et une comptabilité analytique identique étendue à toutes les institutions.

Il faudra enfin que le Conseil national de la Politique scientifique, maintenant chargé de cet Inventaire, dispose des

(109) *Op. cit.*, p. 226, note 65.

pouvoirs indispensables à une telle investigation, sans quoi il est à craindre que celle-ci ne sera pas exhaustive du fait de certains refus libertaires ou de réticences.

d) *L'établissement d'un programme national de recherche et, en corrélation avec ce dernier, d'un plan de développement de l'appareil de recherche et d'un plan de recrutement et de formation du personnel de recherche.*

1° Programme de recherche :

Une fois connus les ressources actuelles (cf. c) et le financement futur (cf. b), il sera possible d'établir un programme de recherche polarisée autour de grands thèmes de progrès économique et social, qui tiennent compte autant qu'il est possible des objectifs poursuivis par la recherche privée et la recherche libre universitaire.

2° Plan de développement de l'appareil de recherche :

La programmation doit assurer à tous les efforts particuliers de recherche du programme les moyens qui leur permettront d'atteindre leur seuil d'efficacité. Comme l'appareil de recherche de notre pays est insuffisant, la programmation doit donc prévoir, dans les limites du financement de la recherche, la fourniture de moyens supplémentaires aux moyens existants et éventuellement la réorganisation de ces derniers. Cette prévision prendra utilement la forme d'un plan de développement de l'appareil de recherche.

Il est utile de souligner que, compte tenu des graves lacunes de notre appareil de recherche, ce développement exigera des dépenses d'investissement considérables; aussi le programme devra-t-il accorder une priorité à certaines recherches. Dans cet ordre d'idées, étant donné la nécessité de créer de nouvelles possibilités de production pour les petites et moyennes entreprises, la création d'un « centre de recherche technique », réalisant la transition entre la recherche fondamentale et la production industrielle, apparaît comme devant figurer en tête de liste.

3° Plan de recrutement et de formation du personnel de recherche :

Le développement de l'appareil de recherche, tel que prévu

par son plan, déterminera un besoin tant qualitatif que quantitatif en personnel de recherche; il importe donc de mettre au point un plan qui assure en temps voulu le recrutement et la formation des meilleurs cerveaux existant dans le « potentiel intellectuel » de notre pays.

e) *L'amélioration des conditions d'emploi du personnel de recherche.*

La rémunération doit supporter la comparaison avec celle obtenue dans d'autres secteurs de l'emploi; une sécurité suffisante doit être garantie : l'organisation de la mobilité intra- et intersectorielle devrait permettre une carrière complète et continue.

\*  
\*\*

Le développement de la recherche publique belge n'est donc pas une tâche simple et de peu d'envergure. Si on ajoute à cela son extrême urgence, il apparaît que sa réussite sera à la mesure des procédures exceptionnelles que le Pouvoir instaurera en sa faveur.



## BIBLIOGRAPHIE

*Universität und moderne Welt*, ouvrage collectif publié sous la direction de R. SCHWARZ, Ed. W. DE GRUYTER, Berlin, 1962, x+665 pages.

Dans un monde où la Science et les Techniques acquièrent une prépondérance indiscutable, il importe de considérer le renouvellement des conceptions qui président à la vie et au développement de l'Université.

Cette tâche ardue a été entreprise par un groupe de personnalités du monde scientifique et universitaire : vingt-huit professeurs ont fait le point des problèmes que pose l'Université dans le monde moderne.

L'œuvre est importante, elle comporte plus de six cents pages et se divise en trois grandes parties :

1° Plusieurs articles sont consacrés aux aspects idéologiques et conceptuels de l'Université, tant comme institution d'enseignement que comme établissement de recherche;

2° D'autres s'attachent aux problèmes particuliers de l'enseignement supérieur en Allemagne de l'Ouest;

3° Une série de quatorze articles est consacrée à la description de l'organisation des Universités dans différents pays en suivant des situations variées : Université européenne, université catholique, université mondiale.

Une première remarque s'impose ici : l'ouvrage aurait certes gagné en intérêt à être présenté en deux volumes distincts. L'un aurait été consacré aux problèmes généraux propres à l'esprit de l'université moderne et l'autre aurait traité des situations particulières de chaque pays.

On a principalement cherché à dégager les idées-forces conditionnant les principes de l'Université de demain (A. Dempf, *Die Idee der Universität*, pp. 1-25).

1. Le combat pour une rénovation de l'esprit universitaire est tout d'abord une lutte pour assurer le triomphe de la vérité scientifique. Si l'« aristocratie » de l'esprit a toujours été une minorité, elle se doit d'être ouverte à tous pour consacrer ses forces vives à la défense de la vérité scientifique.

Hiérarchisée et rétrograde au moyen âge, l'Université s'est dégagée progressivement des influences dogmatiques en se sécularisant. Mais, cette ouverture nouvelle ne permit pas de réaliser la recherche objective de la vérité scientifique, car l'Université trainait un héritage trop lourd. Les anciennes structures académiques ne peuvent s'adapter à l'esprit de notre temps : la transition n'est plus possible. Il faut réaliser une

véritable révolution de la pensée dans ce domaine (W. Flitner, *Situation und Aufgabe der Universität*, pp. 26-35).

Pendant, si certains croient encore au cadre formel et académique de l'Université, d'autres prétendent que l'idée de l'Université est morte et qu'il importe plutôt de créer un nouveau type humain, impersonnel et fonctionnel. La préoccupation majeure de ces derniers est de préparer les hommes à l'accomplissement de leurs tâches professionnelles sans trop se soucier de la culture et de l'esprit. Ils appuient leurs revendications sur le fait que la spécialisation des études a donné naissance à une véritable parcellisation qui a rompu le caractère unitaire de la Science.

Si la spécialisation accrue de certains domaines scientifiques nécessite une véritable division du travail intellectuel et que les facultés techniques et économiques se développent à un rythme plus rapide que les autres, il est néanmoins indispensable de construire l'Université nouvelle sur des fondements de caractère universel (T. Litt, *Die wissenschaftliche Hochschule in der Zeitenwende*, pp. 52-94; A. Portmann, *Die Begegnung von Naturwissenschaft und Humanismus als Aufgabe der Universität*, pp. 95-113).

2. Comment réaliser cette révolution et en faire admettre le bien-fondé ?

Les partisans de la réforme de l'Université considèrent que le pluralisme des disciplines scientifiques est le meilleur ferment de cette révolution. La voie de la vérité scientifique se trouvera, en effet, sans qu'aucune instance ne supplante les autres. Les sciences modernes s'étendent sur des domaines d'intérêt très divers, mais elles établissent entre elles des liens étroits sur le plan de la philosophie scientifique; la conséquence ne peut en être que l'aboutissement d'une pensée commune : symbiose conduisant à une ontologie universelle (K. Jaspers, *Das Doppelgesicht der Universität*, pp. 36-51).

3. Ce renouveau doit être l'expression de la volonté commune des étudiants, des professeurs et des hommes d'Etat. Un point fondamental apparaît ici : celui de la reconnaissance de la part active que l'étudiant doit prendre dans la construction de la nouvelle Université. La plupart des auteurs insistent pour que les étudiants adoptent le principe fondamental suivant : « die Wahrheit zu suchen auf den Wegen der Wissenschaft ». Ce vœu quasi unanime consacre l'adoption des principes qui sont, depuis longtemps déjà, à la base de l'enseignement de notre Université.

Le rôle des professeurs doit être de répandre la vérité scientifique dans tous les domaines, de la rendre publique et compréhensible quel que soit son contenu. Ils devront accroître leurs contacts personnels avec les étudiants pour les imprégner de cet esprit et veiller à ce que l'Université s'intègre plus complètement dans l'évolution économique et sociale tout en conservant son caractère essentiel : celui d'un enseignement universel (E. Spranger, *Gestalt und Problematik der deutschen Universität*, pp. 206-219).

Les hommes d'Etat se doivent d'appuyer ces revendications, mais leur intervention se limitera à fournir un concours financier, car il faut éviter de voir apparaître un dirigisme intellectuel particulièrement néfaste à l'éclosion d'une conscience scientifique universelle.

C'est seulement dans une telle atmosphère que l'Université aura

toutes les chances d'accomplir sa révolution et d'acquiescer une nouvelle personnalité (R. Schwarz, *Idee und Verantwortung der Universität*, pp. 139-205).

Une deuxième tâche s'imposera alors : celle de la mise en place d'une infrastructure matérielle adéquate. La planification et l'organisation des études ainsi que l'établissement d'une forme juridique particulière constitueront les étapes indispensables du bon fonctionnement de la nouvelle Université.

Celle-ci aura une responsabilité importante : elle sera un état de « l'esprit indépendant » mais elle devra assurer la rencontre des hommes ayant choisi le parti de l'humanité (G. Mensching, *Idee und Aufgabe der Weltuniversität*, pp. 610-620).

Tels sont, en résumé, les thèmes principaux qui sont développés dans cet excellent ouvrage. Si des commentaires sur certains problèmes particuliers comme, par exemple, l'organisation de l'enseignement supérieur en U. R. S. S., n'ont pas trouvé place ici, c'est parce qu'ils justifieraient à eux seuls une publication sortant du cadre d'un simple compte rendu.

On ne peut que conseiller la lecture de ce livre, non seulement à ceux à qui incombent les responsabilités élevées de la conduite de l'Université, mais aussi à tous ceux qui, de près ou de loin, participent à ses activités. Ils y trouveront des idées originales et des sujets de méditation sur les multiples problèmes de l'Université ainsi qu'une bibliographie extrêmement bien fournie sur ce sujet si intéressant.

C. D'HOOGH.

Tibor KLANICZAY, Jozsef SZAUDER, Miklos SZABOLCSI, *Histoire abrégée de la littérature hongroise* (traduction : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties : Imre Kelemen, 3<sup>e</sup> partie : Pal Justus), Budapest, Editions Corvina, 1962, 302 pages.

La première partie de l'ouvrage, rédigée par T. Klaniczay, brosse en soixante pages une esquisse sommaire des lettres hongroises des origines à la fin de la période baroque. L'auteur offre un tableau succinct de la poésie médiévale, essentiellement chrétienne et latine, tout en soulignant l'existence, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, d'une langue vulgaire déjà fort développée et susceptible d'être un instrument littéraire de valeur. La Renaissance n'encourage pas cependant son utilisation : sous l'impulsion du roi Mathias Corvin naît une littérature latine et savante qui doit beaucoup à l'influence italienne. L'humaniste Janos Vitéz, et surtout son neveu Janus Pannonius — bien connu, on le sait, de ses contemporains Guarino, Ficini et Aeneas Silvius — répandent le goût des classiques grecs et latins, le second fondant en même temps le lyrisme hongrois. Toutefois, il ne s'agit guère que d'une littérature et d'une culture d'importation. Paradoxalement, c'est la défaite de Mohacs, en 1526, et le morcellement du pays par les Turcs, qui éveillent le sentiment national. En outre, l'influence profonde de la Réforme donne naissance, en favorisant l'expansion de la culture, à une vaste poésie protestante et au drame religieux; la poésie savante, fort prisée dans les milieux aristocratiques, est représentée surtout par Balint Balassi. Enfin, malgré ses nombreux représentants, le baroque affaiblit la veine créatrice par la préciosité et la recherche.

On ne saurait trop apprécier cette première partie : claire, concise, dégagant nettement les lignes de force, elle est aussi éloignée de

l'exhaustivité érudite que du schéma superficiel. De plus, tout en montrant la grande part de l'influence étrangère, l'auteur s'attache à souligner, avec mesure et sans chauvinisme, la place de la Hongrie dans le mouvement littéraire européen et la formation des caractères nationaux.

La seconde partie embrasse la période qui s'étend de 1772 à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle. Traitée par J. Szauder, elle donne une grande importance aux facteurs économiques, politiques et sociaux. La place accordée à une littérature militante et engagée fait un peu perdre de vue les considérations esthétiques et littéraires : on s'étonne, par exemple, du peu de crédit laissé à des poètes comme Janos Garai ou Czuczor, à un écrivain comme Josika, pourtant créateur du roman historique, à Kisfaludy, le chef des jeunes littérateurs épris de romantisme et créateur de la comédie hongroise; en revanche, le rôle idéologique et politique d'un Vörösmarty est précisé avec quelque complaisance, encore que l'on fasse peu de cas du contenu proprement poétique de l'œuvre de ce grand lyrique. Il faut attendre l'examen du romantisme tardif pour voir analyser de plus près les grands noms des lettres hongroises : Petöfi, Arany, Jokai et, dans une moindre mesure, Madach. L'étude de cette période pourtant si riche se ressent du désir de résumer et de schématiser : l'ensemble manque d'unité et de nuances. Enfin, il semble un peu tendancieux de réduire l'œuvre du réaliste Mikszath à une charge contre la « Hongrie bigote et féodale, ennemie du bonheur humain ».

La troisième partie, de beaucoup la plus longue, part des débuts du xx<sup>e</sup> siècle, marqués par l'évolution de la bourgeoisie et l'accroissement du prolétariat industriel qui mènent au naturalisme. L'auteur, M. Szabolcsi, insiste particulièrement sur l'essor des thèmes socialistes qu'il découvre surtout chez Endre Ady, dont l'œuvre exprime « les tourments du poète prisonnier dans un monde capitaliste esclave de l'argent », et chez le grand romancier Moricz. Entre les deux guerres, et après l'échec de l'éphémère prise de pouvoir par les socialistes et les communistes en 1919, le régime « profondément antidémocratique » impose une littérature conventionnelle dont l'idéologie frôle le fascisme et l'hitlérisme. A l'opposé se développe une littérature populiste et socialisante représentée, entre autres, par Erdelyi, Nemeth ou Jankovich, porte-parole des revendications paysannes et ouvrières. Plus à gauche encore et obéissant aux principes soviétiques du Proletkult, s'organise une pensée communiste et révolutionnaire dont la plus grande figure poétique est Attila Jozsef, chantre réaliste de la révolution prolétarienne. Depuis la guerre, succédant au fascisme, la profonde influence communiste et soviétique a enfin unifié les tendances, malgré quelques éléments dissidents — dont G. Lukacs, dénoncé comme déviationniste — et favorisé « la reprise saine et vigoureuse de la nouvelle littérature hongroise ».

On peut regretter que plus de la moitié de l'ouvrage soit consacrée au seul xx<sup>e</sup> siècle et que les deux premières parties apparaissent, de ce fait, un peu superficielles : le xix<sup>e</sup> siècle, par exemple, n'offre guère qu'un schéma de l'œuvre des grands romantiques; regrettable aussi le manque à peu près constant de jugements de valeur, trop souvent sacrifiés à la couleur politique des écrivains. Peut-être faut-il voir là l'origine d'une dévalorisation quasi systématique des auteurs « bourgeois » : Zolt Harsanyi est considéré comme un décadent, Marai et Körmendi sont à peine cités comme représentants d'un « libéralisme conservateur »; aucune place n'est faite à des écrivains qui se sont attachés à décrire les milieux émigrés hongrois de Paris, tels Bela Pogany ou

Yolande Földes; rien non plus sur la riche littérature d'émigration depuis la guerre : les Rezek, Bela Horvath, Louis Zilahy, Tamasi Gabor, etc., ne sont même pas mentionnés.

Cependant, l'ouvrage ne manque pas de valeur. Dans l'ensemble, il est rédigé avec clarté — ce qui n'exclut pas toujours une certaine sécheresse — et réussit parfaitement à dégager les grands courants qui ont nourri les lettres hongroises. On ne saurait davantage ignorer son mérite d'être la seule histoire récente de cette littérature trop méconnue dans nos pays; la grande importance accordée au xx<sup>e</sup> siècle éveille en outre le désir de voir se multiplier les traductions. Au total, ce livre est assez bien ce qu'il veut être : une histoire « abrégée », complétée par une bibliographie riche et détaillée, utile aux spécialistes et parfaitement à jour, en somme un instrument de travail pratique, concis et bien informé, mais à consulter avec prudence et discrimination.

R. TROUSSON.

*Hungarian Short Stories (19th and 20th Centuries)*. With an introduction by Istvan Sotér. Budapest, Corvina Press, 1962, 391 pages.

Dans son introduction M. I. Sotér, le spécialiste de Imre Madach, retrace brièvement l'évolution de la nouvelle dans les lettres hongroises. Après l'imitation, dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, d'Eugène Sue et de Walter Scott, la nouvelle conquiert ses lettres de noblesse sous la plume de Jokai; à l'époque de la première guerre mondiale, elle connaît en Hongrie la plus grande faveur.

Une vingtaine d'exemples confirment ces dires, choisis parmi les grands noms du xix<sup>e</sup> siècle — Jokai, Eötvös, Mikszath, Molnar, Moricz, etc. — et les plus représentatifs du xx<sup>e</sup> : Lajos Nagy, Sander Hunyady, Gelleri, etc. Chaque nouvelle est précédée d'une courte notice bio-bibliographique sur son auteur. Eclectique et judicieux, le choix offre un bel éventail du genre et se présente comme un heureux complément à l'*Histoire abrégée de la littérature hongroise*.

R. TROUSSON.

Ulrich MANN, *Vorspiel des Heils*, Stuttgart, Ernst Klett Verlag 1962, 1 vol. 14×21,5 cm de 402 pages.

Ce livre s'inspire d'une conviction exprimée dès l'abord par la relation du titre au sous-titre (*Die Offenbarung in Hellas*), et elle entend retrouver dans le génie de la Grèce antique un prélude au salut chrétien. Cette conviction n'est pas de celles qui rencontrent l'indifférence, et l'ouvrage doit s'attendre à des réactions enthousiastes ou hostiles. Nous confessons que nous serions plutôt de la première catégorie, bien que nous ne croyions pas que le génie antique ait été un instrument dans la main de la transcendance, si l'on peut ainsi s'exprimer. Ce qui nous attire et nous passionne dans ce livre, c'est que la perspective inspirée à l'auteur par son point de départ confère à bien des aspects de la civilisation antique qu'il étudie un éclairage nouveau qui leur rend une fraîcheur originelle et une profondeur qu'on ne soupçonnait pas toujours.

Il y a un moment déjà que certains auteurs, en réaction contre ce que Mann appelle la « Wissenschaftlichkeit », se sont mis à considérer l'antiquité classique d'un point de vue éminemment subjectif. C'est

surtout en Allemagne que se manifeste, conjointement avec un intérêt renouvelé pour la pensée de Nietzsche, ce dédain pour une objectivité jugée stérile et desséchante. Il nous a valu les livres de Gerhard Nebel et certains chapitres particulièrement stimulants de Jaspers et Heidegger. *Vorspiel des Heils* est un ouvrage de cette lignée.

L'auteur est théologien, mais il pense en images et ordonne sa pensée autour de thèmes tour à tour ou ensemble graphiques et religieux. Les deux thèmes essentiels de son œuvre sont le « méandre » et le message sibyllin. Dans la forme classique du méandre, que les Français appellent plus volontiers la « grecque », Mann voit bien plus qu'un ornement : ce serait le modèle de la ligne du destin, qui conclut du plan humain au divin, en arrière vers le passé, puis à nouveau en avant vers l'avenir. Le méandre est ainsi, comme le dit l'auteur, « das Muster des griechischen Daseinsverständnisses ». Quant à l'élément sibyllin, il porte dans son mystère et dans l'ambiguïté de son propos la promesse d'un événement qui n'est autre que la venue d'un sauveur : « Doch wenn wir das Sibyllinische als Vorspiel des Heils erkennen, wissen wir, daß der Maiander nicht ins Unendliche weiterläuft. Wie er einen Ursprung hat, so hat er auch eine Mündung. Der Grieche konnte das nicht sehen, nur ahnen. Wir aber wissen es, wissen es im Glauben. Der Maiander findet sein Ende am Kreuz. »

Nous voici fixés sur le sens qu'Ulrich Mann entend donner à son œuvre. Ce n'est pas celui que nous trouvons dans les grandes manifestations de la civilisation grecque. Ou plutôt nous ne considérons l'événement chrétien que comme l'une des résultantes (et non la moindre) de cet influx exceptionnel de forces que notre auteur veut faire converger vers la révélation chrétienne comme vers un but prescrit à l'avance. Mais qu'importe ce que nous pensons. Ce qui compte surtout, c'est que nous sommes remis en contact avec des notions qui nous semblaient familières et où s'éclairent tout à coup des facettes insoupçonnées, où s'aperçoivent soudain des perspectives lumineuses ou obscures dans lesquelles se lèvent des figures et des paysages chargés de significations que nous n'imaginions guère. C'est cela qui fait l'attrait fascinant de *Vorspiel des Heils*. L'auteur est conscient de la gratuité, de la subjectivité de ses propositions. Il n'empêche que c'est cette gratuité même qui donne la vie à son œuvre, la passion à son style et qui le met face à face avec l'œuvre antique que son intuition saisit dans toute sa littéralité. On voit ainsi repasser avec leurs couleurs et leurs nuances natives les grands moments du génie hellénique : la plastique et l'architecture, Homère, Pindare, la tragédie, Platon.

Cette « méthode » n'est pas à la portée de tout le monde, mais elle mène parfois à de remarquables observations. Un exemple (pp. 54-55) : Enée, apparenté à la maison régnante de Troie, était Dardanien. Cela nous conduit dans le domaine thraco-balkanique. D'après son origine, le dieu de la guerre, Arès, vient de là aussi. Apollon est primitivement un dieu lycien et Aphrodite appartient à Chypre. Ce sont là trois dieux qui sont toujours du côté des Troyens. La haine d'Héra l'Argienne et de l'Athéna d'Attique est bien compréhensible : ce sont des laissées pour compte, repoussées pour tout dire. Quelle est la cause ? Quel est l'effet ? L'éloignement historique de Troie du monde mycénien pour se tourner vers l'espace balkanique, l'Asie-Mineure et Chypre ? Ou le choix métahistorique entre les trois déesses ?

On voit tout ce que ces réflexions peuvent engendrer d'approfondissement et de recherche féconde. On pourrait multiplier les exemples

de ce genre, notamment dans les très remarquables pages consacrées à la tragédie, qui comptent parmi les plus belles que nous ayons lues sur cette prestation exceptionnelle du génie humain. Le lecteur ne saurait rester indifférent, et il oublie la thèse de l'auteur pour s'engager avec ses propres réflexions sur les voies qui lui sont généreusement ouvertes. C'est là à notre avis la grâce que portent en eux des livres comme celui-ci. Peu importe si l'on est ou non d'accord avec ses propositions. On le lit avec passion, et on le quitte plus riche de ce qu'on a lu et, surtout, de ce qu'on a pensé soi-même.

Emile JANSSENS.

Chr. DEBUYST, G. RENARD, A. RACINE, *Quatre monographies de Familles-Problèmes*, C. E. D. J., Publication n° 9, Bruxelles, 1962, 15,5×24 cm, 139 pages.

L'augmentation constante du nombre des déchéances de la puissance paternelle en Belgique n'avait pas laissé indifférent le Centre d'Etude de la Délinquance Juvénile.

En 1960 parut une première étude de ce problème : *La déchéance de la puissance paternelle en Belgique. Essai d'analyse sociologique*. Cette recherche vient de trouver son complément dans l'analyse approfondie de quatre familles-problèmes. On sait qu'il s'agit là de ces familles « inadaptées à une vie sociale normale, en proie d'une manière chronique à la misère, au désordre, à l'alcoolisme, perpétuellement à charge de la charité publique ou privée et perpétuellement en difficulté avec le voisinage et avec les autorités judiciaires et administratives ».

A travers chacune des monographies, présentées de façon fort vivante, on voit naître et se développer les situations qui amèneront finalement les parents à encourir la mesure de déchéance de la puissance paternelle. L'histoire débute avec l'enfance des parents et entraîne le lecteur dans le dédale des péripéties qui marquent leur adolescence d'abord, leur vie conjugale et familiale ensuite.

Les chapitres suivants éclairent les raisons de l'action en déchéance de la puissance paternelle qui, le plus souvent, ne fut que l'aboutissement d'une série d'interventions préalables. On mesure les déficiences des parents dans leur rôle de père ou de mère.

Saluons ici l'effort des auteurs pour relever non seulement les traits défavorables mais également (ce qui est moins aisé) les traits favorables. Ces aspects positifs, trop souvent négligés dans les études de ce genre, revêtent un intérêt particulier car ils devraient servir de fondement à toute action rééducative bien comprise. Nous ne sommes plus à l'époque où le rôle de la justice se bornait à protéger l'enfant en l'éloignant des siens.

En explorant systématiquement la personnalité des parents et les conditions de vie qui furent les leurs depuis l'enfance, on perçoit peu à peu comment ces hommes et ces femmes en sont arrivés à manquer gravement à leurs devoirs envers leurs enfants. L'action complexe des facteurs individuels et sociaux qui, pour certains, a entraîné un isolement et un désengagement social progressif, est analysée d'une façon lucide et nuancée. Au travers d'examen psychologiques et d'enquêtes sociales se dessine le sort des enfants et on est frappé de constater la carence des institutions sociales face au processus de détérioration de la situation fami-

liale : ce déroulement aurait pu et dû être contrarié par une intervention en temps voulu.

Un des aspects intéressants de cette étude réside en un essai de typologie, basé sur quatre critères de différenciation : la souche familiale, le climat familial, l'histoire de la famille et son niveau d'adaptation. Car le terme de « familles-problèmes », entré depuis bon nombre d'années dans le vocabulaire du service social, s'applique en réalité à des familles qui diffèrent entre elles par certaines caractéristiques. Cette constatation, banale en soi, a des implications pratiques importantes et l'ébauche de typologie qui nous est présentée ne peut qu'inciter le praticien à individualiser toujours davantage les mesures de réadaptation sociale. Ces mesures, il paraît urgent de les intensifier, mais sans doute est-il plus important encore de prendre conscience de l'existence de ces parias et de la nécessité qu'il y a, pour eux comme pour la collectivité, d'intervenir préventivement. Peut-on rester indifférent quand, dans un pays qui se veut progressiste, se perpétue encore une telle forme de sous-développement culturel ? Ces cellules gênantes, déconcertantes, souvent irritantes pour ceux qui les approchent, se caractérisent d'autre part par une extrême prolificité susceptible de menacer un jour l'équilibre social par la transmission, de génération en génération, des mêmes comportements asociaux. Il faut bien avouer que nos institutions sociales se révèlent en l'occurrence peu efficaces et ne réussissent guère à redresser de façon durable le mode de vie de ces familles qui d'ailleurs, le plus souvent, passent intactes à travers les mailles du réseau des organismes d'assistance. Cette récente publication du C. E. D. J. apportera aux praticiens des lumières nouvelles sur le problème des familles inadaptées et hâtera, il faut l'espérer, la mise en pratique de techniques et de moyens de traitement adéquats. Elle démontre les faiblesses de la législation actuelle et la nécessité de faire voter sans retard la réforme de la loi sur la protection de l'enfance dont notre pays a grand besoin.

C. SOMERHAUSEN.

G. J. WHITROW, *The Natural Philosophy of Time*, Thomas Nelson, Londres, 1961, 328 pages, toilé, 42 sh.

La principale vertu de cet ouvrage est la synthèse qui y est réalisée de domaines généralement bien distincts. L'auteur, dont la compétence sur le plan technique (relativité, cosmologie) est bien connue, a pris un intérêt personnel à l'aspect philosophique (métaphysique et logique) et épistémologique de la question et aux recherches de psychologie expérimentale en relation avec la notion de temps. Dans chacun de ces domaines, il a réuni une documentation impressionnante qui lui a permis de produire un ouvrage capable d'intéresser les spécialistes de chacune de ces disciplines.

La thèse de l'auteur est que le temps est un trait essentiel et irréductible de l'univers, et ne doit être ni considéré comme une notion première ni rejeté comme une fiction. L'ouvrage est centré sur la conciliation des différents points de vue avec cette thèse. L'étude est divisée en : temps universel (considérations générales, temps absolu, échelles du temps), temps individuel (psychologique et physiologique), temps mathématique, temps relativiste, espace-temps et temps cos-



mique; il se termine par une analyse de « la nature du temps » (notamment théories causale et statistique du temps).

Etant, par goût et par profession, plus enclin à l'enthousiasme pour les théories physiques que pour la pensée de Platon ou de Kant (qui sont abondamment cités), je m'abstiendrai de juger la partie métaphysique de l'ouvrage. L'analyse des faits d'ordre psychologique est soignée, mais présente fatalement de nombreux points de contact avec des discussions d'ordre métaphysique et ne constitue donc pas une unité bien tranchée. La partie consacrée à la philosophie scientifique est consistante et bien charpentée; l'auteur s'est astreint à une analyse renouvelée des points délicats, tels que les classiques paradoxes impliquant la continuité du temps et la régression infinie. Le chapitre qui traite du temps relativiste contient une axiomatique originale de la théorie relativiste, qui semble apparentée aux idées de Milne. La constance de la vitesse de la lumière n'est pas explicitement postulée, mais cette hypothèse est en réalité implicitement contenue dans le système de postulats choisis. On peut noter aussi que le système de postulats adopté par l'auteur inclut l'homogénéité spatiale, qui n'est cependant pas (contrairement à une croyance répandue) nécessaire à l'établissement de la transformation de Lorentz en  $(x, t)$  mais apparaît seulement dans l'invariance des dimensions transversales au mouvement. Le même chapitre contient aussi une discussion du célèbre « paradoxe des horloges »; si les conclusions de cette discussion sont acceptables, les détours employés pour y arriver ne semblent pas toujours convaincants. Enfin, dans le chapitre consacré au « temps cosmique », l'auteur brosse un exposé général de cosmologie à un niveau passablement technique.

En résumé, si un certain nombre de points sont, inévitablement, sujets à discussion, l'ouvrage apporte une contribution certaine au sujet. Il est très bien présenté.

J. ROMAIN.

370  
n/2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(QUINZIÈME ANNÉE)

MAI-JUIN 1963



# 4

## SOMMAIRE

L. FLAM, Nietzsche, penseur de l'ère post-chrétienne . . . . .	265
R. DEVLEESHOUWER, Histoire générale et facteur économique . . . . .	278
V. MISRAHI, John Donne « en perspective » . . . . .	297
Dr R. DARQUENNE, La réunion du Hainaut à la première République . . . . .	307
Bibliographie . . . . .	329



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT**

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

**M. P. ANSIAUX**

(Faculté de Droit)

**M. C. DELVOYE**

(Faculté de Philosophie et Lettres)

**M. M. HOMÈS**

(Faculté des Sciences)

**M. A. JAUMOTTE**

(Faculté des Sciences appliquées)

**M. H. NEUMAN**

(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. RIJLANT**

(Faculté de Médecine)

**M. D. TITS**

(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. E. JANSON**

(Directeur)

**M. E. JANSSENS**

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

### **Abonnements :**

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 60 francs

Numéro double . . . . . 120 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique*

# Nietzsche, penseur de l'ère post-chrétienne

par **L. FLAM**,  
Professeur à l'Université de Bruxelles

## 1

Tout penseur se trouve placé devant le problème de sa postérité, c'est-à-dire sa succession par des élèves ou d'autres penseurs qui se réclament de lui. Il y a différentes possibilités à envisager.

1. Le malentendu pur et simple. On a lu un livre du penseur et on a retenu quelques phrases. C'est sur ces phrases que l'on développe une pensée qui se veut fidèle au maître.

2. Le malentendu compliqué. On connaît l'œuvre du maître, mais on retient ce qui s'accorde avec ses préoccupations personnelles. La pensée du maître est réformée et déformée, on la reconnaît encore dans certaines phrases mais, essentiellement, elle a disparu.

3. La mauvaise foi. Pour des fins en dehors de toute recherche, de toute pensée, l'œuvre d'un philosophe est employée, exploitée même : on se sert des phrases du maître, de grandes bribes de sa pensée, mais on falsifie le tout.

4. Le dépassement. La pensée du maître est reprise et repensée au niveau du disciple et de ses problèmes.

Nietzsche a connu les quatre aventures.

Le national-socialisme surtout, mais aussi le fascisme se sont emparés de sa pensée et de son œuvre. Tous les deux ont repris des phrases entières de l'œuvre de Nietzsche et s'en sont servis, se sont proclamés ses élèves, Mussolini plus que Hitler, car celui-ci devait tout de même tenir compte d'un public qui



connaissait mieux l'œuvre de Nietzsche que le public italien et qui aurait pu l'interpréter contre sa politique antisémite et sanguinaire.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est que, du côté marxiste, Nietzsche fut qualifié de philosophe du national-socialisme, et que beaucoup d'historiens libéraux du III<sup>e</sup> Reich insistent sur l'influence de Nietzsche sur Hitler et ses acolytes.

On peut citer des textes qui infirment ces assertions, mais on trouvera tout autant de pages dans l'œuvre de Nietzsche qui feront songer au fascisme, au racisme même. Tout d'abord, on trouvera chez beaucoup d'auteurs, avant et après Nietzsche, les mêmes textes, beaucoup plus malfaisants et plus provocateurs mais surtout, beaucoup plus simplistes. Mais admettons que les textes de Nietzsche que l'on cite souvent aient eu une influence sur le national-socialisme. Est-ce à dire que le fond même de la pensée et de la prise de conscience de Nietzsche ait préparé le national-socialisme et que tout régime totalitaire puisse se réclamer de lui ?

Il ne faut même pas répondre à cette question. Insistons cependant sur le fait que pour celui qui a eu la patience de lire l'œuvre entière de Nietzsche, il n'y a aucune parenté entre la pensée de Nietzsche et le totalitarisme, quel qu'il soit. Nietzsche n'est nullement un penseur politique, même s'il se prononce souvent sur la politique de son temps et du passé.

## 2

Nietzsche a été formé dans l'esprit d'une érudition scientifique et rigoureuse. Il ne s'est jamais destiné à un rôle politique, mais sous l'influence d'une certaine tradition philosophique allemande, il a rêvé de la possibilité de devenir un jour le fondateur d'une nouvelle « foi ».

Ses attaques contre D. F. Strauss, auteur d'un livre intitulé *La nouvelle et l'ancienne foi*, sont révélatrices à cet égard.

Eduqué dans un milieu d'intellectuels conservateurs soumis à l'autorité de leurs professeurs et de l'Etat, Nietzsche admit la réalité politique dans laquelle il avait grandi. Ainsi, vers la fin de sa vie consciente, il constata avec fierté que son prénom était celui du roi de Prusse. La politique et l'Etat n'intéressèrent pas Nietzsche en premier lieu. Il croyait à la

« culture », et en premier lieu à la musique par laquelle il espéra rénover son existence d'abord, celle du peuple allemand ensuite.

La pensée de Nietzsche est surtout musicale : la musique était le monde où il se sentait chez lui; elle lui donna le goût de la distinction et l'horreur du vacarme vulgaire. Jeune homme brillant, orphelin, solitaire, il avait remplacé la religion de ses aïeux par la musique. Très jeune il fut aussi atteint d'un profond désespoir, doutant de lui-même et de son avenir qu'il croyait pourtant grand. Ce doute l'incita à se donner régulièrement, à la fin de l'année ou lors d'un anniversaire, un compte rendu de soi-même, à jeter un regard sur le chemin parcouru, et alors, il se sentit faible, sans perspective d'un avenir digne de ce nom.

Il découvrit Schopenhauer, qui fut pour lui une révélation : le sentiment personnel du néant de son existence trouva son expression métaphysique dans l'œuvre de ce pessimiste anti-hégélien, qui avait subi toutefois une très grande influence de Hegel, malgré les insultes proférées à l'adresse de l'auteur de la *Phénoménologie*. En même temps, Nietzsche fit la connaissance de Richard Wagner, révolutionnaire et nihiliste, qui avait écrit un drame musical de l'anéantissement du monde et qui ne trouvait que dans la mort l'assouvissement total de l'amour.

Le conservateur Nietzsche se détacha ainsi entièrement de l'autorité politique allemande, surtout prussienne. Il devint politiquement un anticonformiste, un apolitique, détestant tout mouvement de masses. L'anticonformisme politique caractérise toute l'œuvre de Nietzsche; il ne l'abandonnera jamais, même s'il s'intéressa aux problèmes politiques. Cet aspect de Nietzsche n'est pas caractéristique pour lui seul, mais pour beaucoup d'auteurs allemands. Souvent, ce fut pour eux l'occasion d'alliances politiques essentiellement contraires à leur pensée et à leur œuvre; ce fut notamment le cas de Gottfried Benn et de Martin Heidegger en Allemagne, ou d'André Gide et de Malraux en France. Mais Nietzsche ne s'est jamais engagé dans un mouvement politique. Au contraire, quand son beau-frère antisémite a voulu s'emparer de sa pensée, ce fut la rupture.

Le non-conformisme de Nietzsche en matière politique était tellement profond, qu'il voulait dans sa folie convoquer un

congrès d'empereurs et de rois pour une nouvelle organisation européenne.

Pour bien comprendre l'œuvre de Nietzsche, il ne faut jamais perdre de vue cet anticonformisme. Il ne fut pas anarchiste, comme certains le prétendent; s'il détestait l'État, c'est qu'il n'admettait aucune autorité politique ayant le droit de légiférer ou de se prononcer sur des problèmes culturels ou spirituels. Le climat anticonformiste de Nietzsche a déterminé ses prises de position antilibérales, antidémocratiques, anti-socialistes, antinationalistes et antibismarckiennes, en somme, contre les quatre ou cinq tendances politiques de son temps.

Il faut tenir compte, en outre, d'une seconde caractéristique de Nietzsche : son anticonformisme politique avait comme point de départ l'activité culturelle ou créatrice de l'homme. Nietzsche n'admettra en conséquence aucune généralité, aucune règle universelle, aucune égalité. Cette deuxième caractéristique a été lourde de conséquences, aussi bien épistémologiques que métaphysiques, éthiques que sociales. Étant donné qu'il n'y a pas de généralité, le monde ni la pensée ne sont cohérents, tout discours total ou toute vérité totale sont fondamentalement faux.

Ensuite, ce qui fait qu'il y a tout de même un tout, doit être considéré comme la conséquence d'une volonté de puissance par laquelle une certaine hiérarchie se constitue. La volonté de puissance n'est pas une volonté de domination, mais elle est le fait d'un monde chaotique qui atteint un certain équilibre d'interaction et réalise ainsi la puissance de ses différents éléments. Si ces éléments ont libre jeu, il y a « vie », s'ils sont freinés par la domination d'éléments moins importants et moins puissants, il y a déchéance.

Nietzsche prend ses exemples un peu partout, surtout dans la vie sociale, ce qui l'amène souvent à des formulations « bizarres », que l'on retrouvera plus tard dans certaines déclarations fascistes ou nazies.

Pourtant, et ceci est la troisième caractéristique, Nietzsche se désignait lui-même comme décadent, comme la conséquence extrême d'une civilisation nihiliste. Il ne se plaçait jamais à un point de vue de domination ou de victoire, car la pensée nietzschéenne ne peut à aucun moment être victorieuse, elle est celle de « l'homme du souterrain », de l'homme vaincu et

terrassé par la vie, et qui « malgré tout » se lève et proteste.

Le « malgré tout » est essentiel pour la philosophie de Nietzsche, parce qu'il ne se place pas auprès des victorieux, mais des vaincus, de la minorité. Il est le penseur de la minorité, non pas de l'idée dominante. Nietzsche est ainsi anti-hégélien. Pour Hegel, le vaincu n'a aucune valeur, aucune signification; l'histoire est uniquement composée de révoltés victorieux. Ces victorieux sont pour Nietzsche les esclaves, les seigneurs au contraire se tiennent à distance, ils sont les silencieux, car ils savent que la vérité ne vient jamais au pas, comme Hegel le pensait, mais en dansant.

### 3

La pensée de Nietzsche ne peut pas être considérée comme une doctrine, même s'il se prononce souvent au sujet de beaucoup de problèmes et s'il prend « nettement » position. Une doctrine est un système par et dans lequel il y a une explication totale du concret. La vérité est le tout, la totalité, disait Hegel, et il développa une méthode dialectique pour englober la totalité du concret : la contradiction est repérée pour être dépassée. Pour Nietzsche, la pensée n'est jamais totale, elle appartient à la volonté de puissance d'un être concret, qui doit en même temps faire appel à des illusions pour se conserver. La vérité totale est l'unité des contradictions ou la mort. Or la vie est chaos contradictoire à plusieurs dimensions.

La vérité n'est que perspective, elle dépend d'un moment, ou d'un point en relations déterminées avec d'autres points, elle est un jeu de miroirs changeant constamment; il n'y a donc pas une vérité totale qui puisse englober le tout, il n'y a même pas de tout. Les conséquences, nullement « logiques », de cette perspective, sont très importantes et multiples.

Le perspectivisme de la connaissance est constaté dans les objets connus, la connaissance elle-même n'est pas étudiée. Cette constatation n'est pas totale, elle ne concerne que nous à un certain moment, et elle est elle-même perspective, elle est une vue sur certaines modalités de la connaissance.

Le perspectivisme n'est pas relativiste, ni sceptique, il est l'approche d'une réalité concrète. Il diffère ainsi et de la dialectique et de la phénoménologie, car il est conscient de



l'activité du sujet qu'il n'est pas possible de « mettre entre parenthèses ».

Le perspectivisme donne des profils de l'objet en ce sens qu'il n'y a plus de distinction entre sujet et objet, ni d'union entre les deux. En parlant de Spinoza, il y a la présence de Nietzsche, mais d'une telle façon, que Spinoza devient présent. Nietzsche fait ainsi revivre les penseurs d'un passé bien lointain. Il discute avec eux d'égal à égal, ils deviennent, comme Socrate et Platon, ses contemporains. De là, la vivacité et la profondeur réelles de la recherche nietzschéenne. Tout ce qu'il touche rend un son neuf et véridique. Le perspectivisme ne fausse pas la réalité, il la reconstitue comme « poésie et vérité » (*Dichtung und Wahrheit*). La poésie est véritable, comme la vérité est poétique. La relation entre poésie et vérité est donc placée par le perspectivisme dans un sens tout à fait nouveau<sup>(1)</sup>. Nietzsche pourra de ce fait dire que la vie a besoin autant d'illusion que de vérité.

D'autre part, le perspectivisme pose la pluralité de la vérité, elle ne peut plus être considérée comme une et indivisible, pas même comme se diversifiant en plusieurs vérités unifiées par une dialectique conciliatrice. Les contradictions ne peuvent plus être unifiées par la dialectique dans une synthèse supérieure. La pensée nietzschéenne n'est de ce fait nullement dialectique, elle est plutôt pensée d'un monde éclaté ou désagrégé, incohérent, sans aucune raison, sans unité et sans principe unificateur, sans Dieu.

Un tel point de vue n'est pas seulement antidialectique, mais surtout antichrétien, antithéologique, car un monde incohérent ne peut être le fait d'un Créateur omniscient et bon. En constatant que Dieu est mort, Nietzsche signifie non seulement la dévaluation des valeurs séculaires, mais la disparition de tout principe unificateur du monde et de l'homme.

Les différents profils ou masques d'un individu indiquent son incohérence et sa richesse. L'existence et le monde perdent tout sens : il n'y a plus un monde des préférences objectives, il n'y a que la volonté de puissance qui choisit en dehors de toute morale et de tout principe.

S'il est vrai que Dieu est mort, et que, de ce fait, tout est

(1) Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, Nietzsche a préparé la pensée et la problématique de Heidegger.

permis, il faut savoir que tout est permis dans le sens de la puissance ou de la « vie », nullement dans celui de l'impuissance dominatrice et de la mort. Nietzsche insiste sur le dégagement de tout jugement moral. Comme Hegel et comme Marx, il voit dans le devoir-être une falsification du jugement et en même temps de l'action de l'homme.

Il faut être dur, avoir le courage d'une vision perspectiviste poético-philosophique. Nietzsche insistera sur la « nature rapace » de l'homme, nullement parce qu'il recherche la cruauté, car ce qu'il souhaite, c'est « un César avec l'âme du Christ », mais parce qu'il s'agissait d'un détachement de tout système moral préconçu à la réalité humaine.

Mais ce point de vue a eu des conséquences : Ludwig Klages et plus encore Oswald Spengler insistent sur la nature de l'homme-animal rapace, ce qui fut repris par Hitler. Le Führer déclara ce qui suit à Hermann Rauschning <sup>(2)</sup> : « Nous ferons une jeunesse devant laquelle le monde tremblera. Une jeunesse violente, impérieuse, intrépide, cruelle. C'est ainsi que je la veux. Elle saura supporter la douleur. Je ne veux en elle rien de faible ni de tendre. Je veux qu'elle ait la force et la beauté des jeunes fauves. Je les ferai dresser à tous les exercices physiques. Avant tout, qu'elle soit athlétique : c'est là le plus important. C'est ainsi que je purgerai la race de ses milliers d'années de domestication et d'obéissance. C'est ainsi que je la ramènerai à l'innocence et à la noblesse de la nature; c'est ainsi que je pourrai construire et créer.

» Je ne veux aucune instruction des esprits. Le savoir ne ferait que corrompre mes jeunesses. Qu'ils sachent seulement ce qu'ils pourront apprendre par le libre jeu de la curiosité et de l'émulation. La seule science que j'exigerai de ces jeunes gens, c'est la maîtrise d'eux-mêmes. Ils apprendront à dompter la peur.

» Voilà le premier degré de mon ordre, le degré de la jeunesse héroïque. C'est de là que sortira le second degré, celui de l'homme libre, de l'homme qui est la mesure et le centre du monde, de l'homme créateur, de l'Homme-Dieu. Dans mes Burgs de l'Ordre, l'Homme-Dieu, la figure splendide de l'être qui ne prend d'ordres que de lui-même, sera une image du

(2) *Hitler m'a dit*, Paris, 1945, p. 218.

culte et préparera la jeunesse à l'étape future de la maturité virile. »

On pourrait citer beaucoup de textes de Nietzsche qui ressemblent aux propos de Hitler cités par Rauschning, et pourtant la différence est fondamentale. Il s'agit d'abord d'un point de départ radicalement opposé. Hitler continue l'historicité hégélienne et marxiste basée sur un tout extra-subjectif. Nietzsche par contre ne connaît l'extra-subjectif que pour autant qu'il se rapporte à l'existence créatrice d'un individu exceptionnel. Hitler s'adresse au peuple allemand, Nietzsche, « à personne et à tout le monde ».

Nietzsche se dégage de toute emprise morale préconçue grâce à une prise de conscience perspectiviste qui suppose et a en même temps pour conséquence la dureté par-delà le bien et le mal. Hitler part d'un point de vue biologique et militaire, donc moral : il veut éduquer quelques officiers-assassins qui sont arrivés à une nouvelle nature humaine, celle de l'homme-dieu. Il ne s'agit donc pas chez lui ni de perspectivisme, ni de la mort de Dieu. Il est resté dans le sillage du système et de la vérité totale, mais il n'admet pas, ou semble ne pas admettre le passé chrétien de l'homme. Hitler croyait à une Providence dont il était l'exécuteur. Il se proclame le prophète d'une vérité totale. Dans le perspectivisme, par contre, il ne peut être question d'une Providence (car il n'y a pas un tout, il n'y a que chaos et hasard), ni d'une révélation spéciale. Il s'agit toujours de la relation de puissance entre différentes forces : est vraie celle qui a le plus de puissance.

Hitler méprise la connaissance ou l'instruction des esprits (*intellektuelle Erziehung*). Or chez Nietzsche, elle est primordiale. Ce qu'il détestait par-dessus tout, et ce qui fut toujours et entièrement en contradiction avec le perspectivisme, ce fut la bêtise, le manque d'éducation intellectuelle, le manque de distinction et de goût. L'œuvre nietzschéenne vise uniquement à l'éducation « intellectuelle » par-delà la politique et la morale.

Il faut remarquer en outre que l'on trouvera des analogies avec les propos de Hitler chez différents auteurs, comme Charles Darwin, Ernst Haeckel, Karl Marx, Lénine, Georges Sorel, Bergson et chez des positivistes anthropologistes aussi bien anglo-saxons et français qu'allemands. L'idée d'un Ordre com-

portant différents degrés d'initiation est en outre maçonnique; or Hitler rêvait d'un tel Ordre et c'est comme tels que Himmler considéra ses SS.

## 4

Il n'y a pas de doctrine ni de système nietzschéens, il y a plutôt une prise de position et une prise de conscience constantes et changeantes. La pensée de Nietzsche est interrogative : elle cherche, elle ne se repose jamais. Le dégagement nietzschéen suppose pourtant une certaine perspective de dépassement, surtout du christianisme.

Ici aussi, il semble rencontrer Hitler pour qui « le christianisme n'est pas une religion naturelle aux Germains : c'est une religion importée et qui ne correspond pas à leur génie propre » (3). Chez Nietzsche, il s'agit d'un dégagement total, chez Hitler, d'un engagement racial. Nietzsche est ainsi arrivé tout autrement que le platonisme (dont le national-socialisme est une conséquence, tout comme le communisme ou la démocratie libérale, ou le christianisme) à une vue universaliste de l'homme (4); mais son universalisme est perspectiviste et diffère essentiellement de celui du christianisme. Il ne songea pas seulement à l'Europe, mais à la planète; il ne pouvait pas se sentir allemand, ni homme dans le sens platonicien, aucune essence ne pouvait être sienne.

On pourrait peut-être caractériser le perspectivisme comme un néo-nominalisme et la préférence de Nietzsche pour des auteurs du concret semble confirmer cette opinion. Or il ne s'agit nullement d'une renonciation à des concepts généraux, aux *universalia*. Ils ne sont ni dans les choses ni en dehors. Par le perspectivisme la distinction entre abstrait et concret perd tout son sens. Si Nietzsche arrive à un universalisme fonda-

(3) *Le testament politique de Hitler*, notes recueillies par Martin Bormann, Paris, Fayard, 1959, p. 82 et *Libres propos sur la guerre et la paix*, recueillis sur l'ordre de Martin Bormann, Paris, Flammarion, 1952, p. 51, n° 32 : « Le christianisme est une rébellion contre la loi naturelle, une protestation contre la nature. Poussé à sa logique extrême, le christianisme signifierait la culture systématique du déchet humain. »

(4) Hitler au contraire déclare que « les universalistes, les idéalistes, visent trop haut... J'ai toujours envisagé, dans l'ordre des choses possibles, un paradis à notre portée. Cela signifie une amélioration du sort du peuple allemand. » (Extrait du *Testament politique*, p. 117).

mental, ce n'est donc pas parce qu'il reconnaît une essence universelle à l'homme. Le perspectivisme exclut toute essence, même concrète.

Il n'y a donc pas de nature humaine. Cette nature s'est constituée avec le platonisme et le christianisme, l'âme humaine en est la formule habituelle, et on l'admet presque sans réfléchir. Or, à partir du perspectivisme, la nature humaine est à dépasser. Souffrir d'être homme, c'est souffrir de cette prison qu'est l'essence, barrière infranchissable à l'homme.

A un moment donné, Nietzsche s'est laissé séduire par le darwinisme, mais il a constaté ensuite qu'il sombrait à nouveau dans un monde d'essences, même si l'on admet l'homme-animal ou l'homme-dieu. La prison humaine est constituée par les essences concrètes ou nominalistes et abstraites ou idéalistes.

En se plaçant dans la perspective du dépassement de l'homme, on ne constate qu'une seule perspective, celle du surhomme, très difficile à définir. Le surhomme ne peut pas être une essence, donc ni un chef, ni un homme-dieu. Nietzsche dit qu'il est le sens de la terre. Vu dans cette perspective, cela signifie qu'il est l'homme capable d'assumer le gouvernement planétaire. C'est le sens que lui donne Heidegger et il nous semble correspondre aux textes que nous connaissons de Nietzsche. Le surhomme est celui qui est capable de vivre et d'agir en dehors de toute essence stable, de toute vérité totale. Il assume entièrement la volonté de puissance, seul sens de son existence et de la terre même. Il n'est pas l'animal de proie, il est plutôt l'homme dur au cœur doux, César avec l'âme du Christ. Il n'est pas un chef du peuple, ni un ministre, il n'est même pas un éducateur, comme il n'est pas un seul individu, ni la collectivité. Le surhomme est celui qui est arrivé au dépassement de l'homme essentiel et du monde comme ordre fondé. Il est arrivé au point où il n'a besoin d'aucun fondement, d'aucun motif, d'aucune consolation, d'aucun Père au ciel ni de la croyance dans la victoire du beau-bien-vrai.

S'agit-il d'une vue de l'esprit ou d'un rêve, d'une utopie? Si tel était le cas, il s'agirait à nouveau d'un devoir-être et non pas d'une application du perspectivisme à l'homme. Le surhomme n'est donc pas un avenir, une promesse lointaine, mais

une réalisation immédiate, une conversion réelle et complète à la vision perspectiviste. Le surhomme s'accomplit et se réalise immédiatement, il n'attend pas l'évolution de l'humanité. Quel que soit l'avenir ou le présent de celle-ci, le surhomme s'en est détaché. Il est au niveau du « gouvernement planétaire » et se conduit en conséquence; il n'est donc pas l'avenir biologique de l'homme, il est sa seule réalité par le dépassement.

L'apolitisme nietzschéen devient clair. Aucun changement institutionnel ne pourra changer quoi que ce soit à la crise profonde dans laquelle l'homme est entré depuis le christianisme et qui s'est accentué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle grâce au règne des masses.

Nietzsche ne propose aucun « ordre nouveau politique », aucune société nouvelle, car il sait que toute réforme sociale et politique laissera intact le problème fondamental : la maîtrise par l'homme d'un monde technique qu'il a créé, qui lui échappe et le condamne ainsi à la fuite dans un monde uniquement imaginaire, condamnant ou refusant la réalité incohérente dans laquelle il se trouve.

## 5

Nietzsche occupe une position exceptionnelle et unique dans l'histoire de la pensée occidentale. La philosophie se bornait à une « révolution » dans la tête ou dans la conscience d'un individu, ce que Marx reprochait à Hegel et à toute la philosophie classique et surtout académique. Marx ne voulait pas mettre fin à la philosophie qu'il trouva réalisée de façon parfaite par Hegel, mais il voulut changer le monde pour que la philosophie pût y correspondre.

Le point de vue de Nietzsche fut tout autre. Aucun changement du monde ne fera progresser le problème fondamental. Il s'agit bien d'une conversion de la pensée, en premier lieu du dépassement de l'opposition entre théorie et pratique. Ce dépassement n'est pas la synthèse dialectique de deux thèses, mais un vrai dépassement, par lequel cette contradiction ne se trouve plus posée.

Il y a changement de pensée par le perspectivisme et, en même temps, changement radical de la philosophie. La philo-

sophie classique est avant tout affirmation d'un monde vrai au-dessus d'un monde illusoire; elle fuit donc la « réalité » et devient une sorte de nihilisme.

Il s'agit chez Nietzsche d'une conversion philosophique radicale, par laquelle l'homme dépasse immédiatement l'humain-trop-humain. S'agit-il d'un point de vue pratiquement idéaliste, basé sur la croyance de la toute-puissance intellectuelle? Nietzsche croit-il uniquement à un changement de l'existence humaine par un changement de sa mentalité? La plupart des interprètes le considèrent ainsi et l'expliquent d'après ce point de vue <sup>(5)</sup>.

La nouvelle philosophie nietzschéenne n'est ni dans la tête, ni dans le corps, elle est existentielle. Elle ne part pas de « l'existence », ni de la pensée, elle est elle-même existence ou volonté de puissance.

Dans cette perspective s'amorce chez Nietzsche une philosophie que l'on pourrait appeler philosophie de l'avenir, bien qu'il ne puisse s'agir dans le perspectivisme ni de passé, ni d'avenir, mais d'un éternel présent, par lequel le nihilisme est dépassé. Nietzsche appelle cet éternel présent le retour éternel des mêmes choses. Il ne s'agit donc pas de l'idée stoïcienne et mythique d'un temps cyclique, mais du dépassement du temps par un présent éternel, un *nunc stans*.

Heidegger a, ici encore, bien saisi le problème de l'éternel retour chez Nietzsche. Nietzsche ne reprend pas la nostalgie scolastique; il se lance plutôt dans un mouvement perspectiviste qui est celui d'un éternel présent, d'un « oui à la vie » plein et courageux. L'affirmation de la vie et l'éternel présent sont également une perspective de l'être, nullement une vérité totale.

Nietzsche arrive ainsi à un *amor fati* dynamique qui n'a rien de commun avec l'apathie stoïcienne; il s'agit plutôt chez lui d'un *amor fati* pathétique et révolté, actif à outrance, volontaire et pensé. La pensée est relevée par Nietzsche dans une sphère terrestre et immanente au-delà du matérialisme et du

<sup>(5)</sup> Le plus bel exemple nous est donné par Charles Du Bos et son interprète, Marie SAVOURET (*Nietzsche et Du Bos*, Paris, 1960). D'après l'auteur, Du Bos admirait Nietzsche, parce qu'il voulait « vivre ses idées ». Si c'était le cas, Nietzsche serait un écrivain chrétien, ayant comme unique souci de vivre sa foi préconçue.

spiritualisme. L'*amor fati* est le point suprême, l'étoile de l'existence, le midi de l'éternel présent sans ombre ni en avant, ni en arrière (\*). Il n'y a pas de fatalité en dehors de l'existence présente, le passé est dépassé, ainsi que l'avenir; de là la conscience terrible et exaltante qui se trouve dans la vision de l'éternel retour et de l'éternel présent.

Cette vision est une philosophie nouvelle, perspectiviste et existentielle. Il ne s'agit pas ici d'un discours cohérent et total, ni d'un discours incohérent et partiel. La pensée perspectiviste se réalise par des approches de la réalité telles que l'existence concrète, physique et spirituelle, y est impliquée. La philosophie perspectiviste n'est pas en soi un tout, mais c'est le tout de l'existence présente qui pense réellement, c'est-à-dire comme réalisation immédiate. Elle devient ainsi expérimentale, et ne se prononce jamais définitivement. Pourtant, se trouvant dans l'éternel présent, elle ne peut pas changer, elle devrait donc être définitive. Mais on a perdu de vue que l'éternel présent est lui-même perspectif. Au fond se trouve le temps général contre lequel se heurte l'éternel présent perspectif, et qui fonde ainsi sa tragédie constante, une seconde fatalité qui menace l'existence d'un écrasement complet. Nous touchons ici à un problème qui préoccupait fortement Nietzsche, et de façon constante; ce problème est devenu très actuel pour notre temps.

L'existence individuelle se voit appelée à la liberté et à la décision, mais d'autre part, les jeux sont faits. On ne fait qu'inculquer à l'homme qu'il n'est qu'un ver insignifiant, qu'il n'y a que les grands tous, comme l'Economie, l'Etat, la Société, la Morale, l'Homme et ainsi de suite. Il n'est libre que pour autant que les autres le veulent. Or la pensée perspectiviste pose le problème de la liberté de l'existence en dehors de toute totalité, dans l'horizon de la « volonté de puissance » de l'homme-qui-passe et se dépasse...

(\*) Cf. le texte curieux de Nicolas DE CUES, *La vision de Dieu*, Louvain, Museum Lessianum, 1925 (traduction de E. Vansteenbergh), p. 48. « Mais ce qui semble impossible est la nécessité même; car *maintenant et alors* sont postérieurs à votre parole... *Maintenant et alors* coïncident en effet, dans le mur circulaire du Paradis; mais vous, mon Dieu, qui êtes l'éternité absolue, c'est au-delà du *Présent* et du *Passé* que vous existez et que vous parlez. »



## Histoire générale et facteur économique (1)

par R. DEVLEESHOUWER,

Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles

Il y a toujours quelque paradoxe à commencer un cours par sa définition.

Cela est plus vrai encore lorsque, comme c'est le cas de l'Histoire économique, la matière qui doit en faire l'objet est caractérisée par la conjonction de deux termes.

Histoire économique.

De quoi s'agit-il en vérité? D'Histoire de l'économie ou de l'Histoire générale exposée d'un point de vue économique?

On perçoit immédiatement la nuance, et les exemples qui seront donnés au cours de cet exposé la mettront mieux en relief.

Partons donc d'une définition très large.

En dernière analyse l'Histoire économique apparaît comme l'étude de l'homme qui, se détachant de l'univers inconscient dont il procède, se forge, par les aptitudes extraordinaires de son cerveau et de sa main, l'outil de plus en plus complexe qui assoit son pouvoir sur la nature et multiplie ses défenses et ses moyens d'action.

Ainsi entendue, la sphère d'étude de cette discipline apparaît bien vaste.

Qu'est-ce qui, en effet, dans les activités humaines, pourrait échapper à une telle définition?

On sent immédiatement qu'il y a lieu de différencier cette matière de l'histoire générale (laquelle englobe toutes les acti-

(1) Leçon inaugurale donnée le 17 octobre 1962 pour le cours d'Histoire économique depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, professé à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université Libre de Bruxelles.

vités humaines), en définissant le domaine qui lui est propre et en établissant ensuite la part qu'elle occupe dans celle-ci.

L'histoire générale est l'exposé de la vie des sociétés humaines passées. Elle analyse leurs variations.

Un tel exposé ne peut retenir tout. Il est le résultat d'une sélection.

La spécialisation de l'historien lui permet de tirer de la masse des faits frappants ou anodins, apparents ou déguisés, ceux qu'il convient de retenir dans l'enchaînement qui nous lie, sans solution de continuité, aux sociétés humaines les plus primitives.

Dans la mesure où elle est soumise à un ordre chronologique, l'histoire s'ordonne généralement sous la forme d'un récit. Mais le tri dont elle est le résultat est fonction de certains facteurs qui, à l'expérience, se sont manifestés comme principaux ou déterminants dans l'histoire des sociétés : ce sont les facteurs politiques, institutionnels, religieux, militaires, diplomatiques, économiques et sociaux.

Ainsi, l'histoire générale retient certains éléments qui relèvent également de l'histoire économique.

Mais dans quelle mesure ?

Les conceptions que l'on a de ce problème ont fort évolué depuis le début du siècle dernier, en raison sans doute de ce que la science historique s'est enrichie de méthodes d'investigation plus larges et que, se laissant de moins en moins limiter par des critères conventionnels, elle s'est annexé une matière réservée jusque-là aux spéculations des seuls économistes.

Les conceptions générales que l'on avait alors, tant de cette dernière branche que de la politique elle-même, poussèrent d'abord à exclure l'idée d'une interpénétration étroite de l'histoire générale et de l'histoire économique.

L'Etat était tenu par les théoriciens de l'école libérale comme un appareil politique destiné à assurer un minimum d'activités d'intérêt général.

Quant à l'économie, elle était définie comme constituant un domaine propre, soumis aux seules forces de la liberté et modelé par le seul jeu des intérêts individuels, l'intérêt poursuivi par chacun s'identifiant, en dernière analyse, à celui de la société tout entière.

Typique de ces vues est le passage du traité d'économie

politique écrit par le Belge de Laveleye, au milieu du siècle dernier : « La seule mission de l'Etat est de veiller au maintien de la sécurité par une énergique et prompte répression de tous les abus auxquels l'exercice du droit de propriété et la liberté peuvent donner lieu sans jamais entraver cet exercice par aucune mesure préventive (...). Telle est la formule économiste la plus simple, la plus aisée à pratiquer de toutes, la seule qui laisse à l'homme son libre arbitre, sa responsabilité et sa dignité, et qui n'exige pas des gouvernants des qualités sur-humaines. C'est la formule qui tend de plus en plus à devenir la règle des pays civilisés. »

Formés à cette méthode de pensée, les historiens — qui (de même que M. Morazé le constatait pour les économistes) reflètent inconsciemment et les problèmes, et la logique de leur époque — devaient être peu poussés à tenir l'élément économique pour un facteur premier du comportement des sociétés.

Ils étaient donc moins enclins à chercher motifs et mobiles dans les profondeurs obscures, qu'ils estimaient spécifiques, de l'ordre économique et social. Dans cette optique, la réalité des sociétés tend à s'arrêter au niveau immédiat du phénomène, dans sa forme événementielle. La politique d'un ministère, le règne d'un souverain, une révolution se jouent à la manière d'un drame. Les hommes qui vivent les péripéties de l'histoire sont mus par des mobiles idéologiques. Une guerre, animée dans ses mouvements lointains par le jeu des chancelleries, se déroule dans l'ordre des événements militaires. Elle tire ses développements des instructions des états-majors, des débats parlementaires et des directives ministérielles.

Poussant cette tendance au maximum, par crainte de s'engager dans les voies incertaines de la subjectivité, des historiens tels que Seignobos s'en tenaient encore, jusqu'au début de notre siècle, à cette méthode strictement limitée à l'énoncé exclusif de faits, et de ceux-là seuls dont l'existence était indiscutable. Ainsi définie, l'histoire risque peu de retenir des contre-vérités. Mais en même temps elle se prive de toutes voies d'explications ou, plutôt, elle fait tenir pour seuls mobiles ceux qui sont les plus directs, puisque seuls perceptibles comme tels, sans doute possible.

Au milieu du siècle dernier déjà, les théoriciens socialistes formulèrent des objections à cette façon de concevoir l'histoire.

Leurs attaques procédaient elles-mêmes de l'expérience particulière que fournissait le développement considérable de l'industrie et des bouleversements sociaux qui en découlaient.

Pour les théoriciens politiques soumis à l'école de la Révolution française, l'homme abstrait était proclamé sujet éminent de la société et point de départ de toutes les spéculations sur son histoire. Dans les vues des théoriciens socialistes qui basent leurs critiques sur les excès d'une société fondée sur ces principes, on ne lui conserve cette même place dans l'ordre des valeurs qu'en l'examinant en fonction des groupes sociaux cimentés par l'intérêt économique. Dans cette perspective, les actes du dirigeant politique sont le reflet du groupe dont il émane, ses paroles l'expression tactique des intérêts qu'il sert et la plupart des événements — qu'ils soient politiques, militaires, diplomatiques ou même religieux — reflètent, en dernier ressort, les intérêts profonds des classes sociales en lutte constante pour le pouvoir.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les débats passionnés qu'ont suscités ces théories sorties d'un contexte économique et social de plus en plus envahissant. Leurs implications politiques ont déchaîné des discussions marquées d'une subjectivité à laquelle la discipline historique interdit de céder.

Mais, quoi qu'il en soit, le rôle considérable tenu par les structures économiques, dans des sociétés industrialisées (et ce, quel que soit leur régime politique) et celui qui est le plus particulièrement reconnu à l'infrastructure économique pour aborder tous les problèmes — y compris ceux qui apparaissent comme essentiellement idéologiques ou politiques — montrent le chemin parcouru depuis l'époque où le seul mot d'épiphénomène (qui répond si nettement à celui d'infrastructure) était rejeté de tout débat que l'on voulait objectif.

Au cours des dernières années, les exemples sont nombreux de l'importance accordée, dans la politique générale, au facteur économique.

Ainsi en était-il du plan Marshall : ici, il s'agissait de fournir des débouchés à l'industrie américaine dont le potentiel économique avait été gonflé pour la production de guerre, et devait, dans la paix, trouver à maintenir son rythme de production : facteur économique. Mais, en même temps, il s'agissait, pour ceux qui avaient conçu le plan, de réanimer une

Europe exsangue, privée des capitaux nécessaires à sa reconstruction, et qui, minée par des besoins excessifs, risquait de basculer dans un collectivisme dont ils ne voulaient pas : facteur politique.

Plus tard, il s'est agi de trouver à l'économie européenne réanimée un marché à la mesure de ses moyens, dans un monde où les premières nations du XIX<sup>e</sup> siècle n'avaient plus leur primauté économique et étaient en passe de perdre une bonne part de leurs empires coloniaux. Et ce fut l'élaboration du Marché commun. Décision économique qui, fait frappant, a négligé l'importance traditionnellement accordée aux structures politiques. Fait plus frappant encore, ce renversement dans l'ordre de l'importance accordée aux deux facteurs ne semble pas avoir touché les opinions publiques des pays intéressés.

Et n'est-il pas typique que la question linguistique, qui occupe actuellement une telle place dans notre vie politique, fasse appel à tant d'arguments d'ordre économique : on compare le degré et l'accroissement de l'industrialisation, la longueur du réseau de routes modernes, celle des voies de chemin de fer mises hors service dans chacune des parties du pays. On parle de perte des débouchés commerciaux, on dresse le tableau du nombre et de l'importance des fonctions administratives occupées par les personnes cataloguées comme appartenant à telle ou telle communauté linguistique.

Il en a été de même, au cours des récentes années, des luttes qui ont dégagé le tiers monde de ses structures coloniales : qui nierait encore aujourd'hui le rôle joué dans le déclenchement de ces luttes par des questions telles que le surclassement professionnel des peuples colonisateurs, le niveau de qualification des mains-d'œuvre locales, la répartition, l'expropriation et la qualité des terres, les problèmes posés par la croissance rapide des populations colonisées ?

Le dernier conflit lui-même fut profondément marqué par des considérations économiques, même dans ses aspects purement idéologiques en apparence.

Comment ne pas évoquer, à ce propos, les essais d'explications psychologiques que nombre des anciens dirigeants allemands donnent actuellement dans leurs mémoires sur leur échec en Russie.

Ah! s'ils avaient moins exploité ces populations, peut-être se seraient-elles spontanément rangées à leurs côtés contre leurs propres dirigeants.

Comme si, précisément, l'exploitation économique d'un *Lebensraum* peuplé d'*Untermenschen* ne faisait pas partie intégrante et indissociable de la politique économique pratiquée pendant cette guerre.

Mais quittons ces rivages très proches pour rejoindre des régions plus anciennes de l'Histoire contemporaine afin d'illustrer, par des exemples plus frappants encore, la puissance des facteurs économiques dans l'histoire générale.

Avant de les aborder, il paraît nécessaire de rencontrer une objection souvent entendue.

Reconnaissant toute l'importance prise par les considérations économiques dans les sociétés actuelles, certains admettent avec réticence qu'il puisse en être ainsi pour des périodes où l'on n'avait pas encore *pris conscience* du poids de ce facteur.

Et de tendre en conséquence à ne prendre en considération que les motivations politiques, idéologiques et autres, mises en avant *alors*, tout en admettant que l'économie pût jouer un rôle imperceptible.

Qu'il me soit permis à cette occasion de faire une comparaison avec une discipline scientifique d'un ordre apparemment différent.

On sait les progrès considérables que la psychologie a faits vers la fin du siècle dernier par l'exploration systématique du subconscient. Sans doute est-il exact que la mise en évidence de lois ignorées de la psychologie a modifié le comportement humain dès lors que l'homme qui en est l'objet en a pris conscience.

Mais est-il permis pour autant d'exprimer des réticences à expliquer, grâce à elles, le comportement psychologique des hommes d'avant ces découvertes, sous prétexte qu'ils n'étaient pas conscients d'un phénomène qui les guidait cependant obscurément? Certainement pas, puisque c'est sur de tels hommes que le rôle du subconscient a été mis en évidence.

Ainsi en est-il également sans doute du facteur économique dans la vie politique de sociétés où toute l'attention était polarisée par « ces jeux grisants de la politique », plus chatoyants à l'œil, plus nobles à l'imagination et plus consolants pour

l'éminente dignité que l'homme peut attribuer à son initiative, à son libre arbitre et au sentiment de sa puissance individuelle.

Remontons aux premiers temps de la Révolution française qui fut politique par les aspects institutionnels de la lutte qui opposa la bourgeoisie à l'ancien régime, du maintien de Louis XVI à la tête de cet Etat révolutionnaire, de l'avènement des Jacobins au pouvoir, de leur chute qui annonce le Directoire — et par l'avènement de Bonaparte. Mais l'événement fut également économique dès sa source et la crise financière endémique où stagnait le royaume, la crise économique déclenchée par l'afflux de marchandises anglaises à la suite du traité de commerce de 1786, la crise agricole de 1788-1789 constituent le champ nécessaire (trop souvent négligé, *hors les ouvrages spécialisés*) à la germination des idées philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Qui ignore, en effet, dans leurs grandes lignes, les luttes politiques de cette époque? Mais combien connaissent l'existence, et plus encore le contenu presque exclusivement économique et social, des cahiers de doléances dressés en vue de la réunion des Etats généraux de 1789?

Mais fixons-nous sur une période plus précise pour illustrer mieux encore notre approche de la question.

Ses structures d'ancien régime disloquées, son territoire déchiré par la guerre civile, opprimée du dehors par l'invasion, la France, qu'une direction de révolutionnaires modérés conduit à deux doigts de l'effondrement, confie son destin aux Jacobins.

Pour ce qui est de la politique extérieure, Robespierre et les siens se sont déclarés opposés à la guerre et aux conquêtes. Ils craignent en effet de voir l'aventure se terminer soit par la défaite, soit par la prise du pouvoir par un général, en cas de victoire française. A la différence des Girondins qui leur ont légué la lourde hypothèque de leurs erreurs politiques, ils se veulent aussi modérés en politique étrangère qu'intransigeants dans la mise en œuvre des principes révolutionnaires à l'intérieur du pays. Mais la situation dont ils héritent pour gouverner la France est désespérée. C'est pourquoi d'ailleurs ils en héritèrent. Les besoins des armées (énormes pour l'époque), en monnaie, en subsistances, en armes, en moyens de transport les acculent en quelque sorte, du fond de la situation désespérée

où ils sont, à mener une guerre impérialiste. Où trouveront-ils ce numéraire, ces grains, ce fer, ces étoffes, ces chevaux, ces chariots qui leur manquent? La France, épuisée, n'a plus rien à leur offrir. C'est au-dehors, par la guerre extérieure que leur chef redoutait tant avant d'assumer les responsabilités du pouvoir, qu'ils les trouveront.

C'est pourquoi, au cours de l'automne 1793, le Comité de Salut public élabore une politique d'exploitation intensive des territoires que la France, alors encerclée, pourrait conquérir. Ce conditionnel couvre d'ailleurs une nécessité plus qu'une éventualité. Jusqu'à la bataille de Fleurus en juin 1794, Carnot multiplie les appels à l'action militaire, pas tellement parce qu'il convient de faire reculer le péril extérieur que parce qu'il est vital pour la France de trouver ce qu'elle n'a plus chez elle : de quoi vivre et faire vivre ses armées. La guerre idéologique prend donc un caractère impérativement économique. Une lettre de Carnot aux Représentants du peuple dans le Nord en témoigne : « Il ne faut pas vous dissimuler que nous sommes perdus si vous n'entrez bien vite en pays ennemi pour avoir des subsistances et des effets de tout genre, car la France ne peut soutenir longtemps l'état forcé où elle se trouve en ce moment. Hâtez donc, nous vous conjurons à notre tour, l'ouverture de la campagne (...) il faut vivre aux dépens de l'ennemi ou mourir. »

Ainsi, les soldats qui mouraient à Fleurus, au cri de la Liberté, mouraient avant tout pour nourrir les armées de la Liberté.

Dans l'ordre de ces directives, une fois la Belgique conquise, le Comité de Salut public couvrira une politique d'exploitation économique intensive, et ce en contradiction avec les principes dont il se réclame.

Il s'adresse à ses habitants comme s'il venait de les libérer de l'oppression autrichienne : il chante leur bonheur d'être délivrés des chaînes du tyran impérial.

Mais, simultanément, il cherche à s'emparer de tous les biens disponibles, remplaçant la libération politique qu'il proclame par une oppression économique que, seule, les habitants ressentent.

Sans doute l'occupant, dont l'esprit est trop logique pour ne pas pressentir cette contradiction, la résout-il en affirmant,



contrairement à la réalité, que seules les classes privilégiées en supporteront les conséquences, et en alléguant que la vente de leurs biens, nécessaire au paiement des impôts, amènera une distribution plus équitable des richesses par le morcellement des grandes propriétés.

Il n'en demeure pas moins que ce vaste drainage de richesses, causé par des impératifs économiques certains, mais fait dans la hâte, contrairement aux principes proclamés par ceux-là mêmes qui l'ont décidé, et mis en œuvre par un personnel intéressé et poussé à toutes les dilapidations dans une période de disette, aide à gangrener la machine administrative de la Révolution. Le marasme économique et le dégoût que les spéculateurs eux-mêmes suscitent contre l'effort fait par les Jacobins pour maintenir la Révolution dans des voies désintéressées seront à leur tour à l'origine de la chute des Jacobins. Le 9 thermidor apparaît ainsi comme la sanction d'une politique marquée, dès son origine, par une équivoque liée au facteur économique.

Quelques années plus tard, une France anarchique tombe au pouvoir de l'un de ses généraux vainqueurs. Celui-ci lui fera connaître, dans le sang, les griseries illusives de vastes conquêtes.

Voilà bien de quoi éblouir les admirations disponibles des générations futures.

D'une manière générale, l'histoire de cette période en souffre, qui, par la suite, sera naturellement tentée de consacrer d'abondantes études à cet homme extraordinaire, à ses succès, et à son déclin tragique. Elle néglige plus volontiers les forces anonymes et obscures qui ont travaillé ses actions et limité l'étendue de son insatiable puissance.

Et cherche-t-elle, au juste, à faire la part nécessaire entre la volonté de l'homme, si forte fût-elle, et les phénomènes puissants, mais difficiles à déchiffrer où cette volonté devait sans cesse trouver place?

Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer tel aspect de la guerre qui opposa plus particulièrement l'Empire à l'Angleterre après la rupture de la paix d'Amiens.

Quelle place prendra dans l'histoire générale le blocus décrété par chacune des puissances à l'égard de l'autre?

Et surtout, quelle sera la *manière* dont l'histoire générale en présentera l'argument ?

Sans doute, aucune étude générale consacrée à cet aspect du conflit entre les deux puissances ne négligera ce « facteur économique » d'une lutte qui est surtout présentée comme militaire et diplomatique.

Mais, précisément, dans cette mesure-là, l'histoire du blocus tendra à participer d'un mouvement où le facteur économique apparaît comme un moyen de politique générale bien plus que comme un facteur particulier ayant sa puissance propre et susceptible d'imposer ses conséquences à cette politique générale.

Dans cette optique traditionnelle, le blocus décrété par chacune des puissances apparaît comme un moyen, une arme particulière, destinée à affaiblir l'adversaire en le privant soit de ses sources d'approvisionnement, soit de ses débouchés commerciaux.

Il faut attendre des recherches plus spécialisées, telles que celles dont le professeur Crouzet vient de livrer les conclusions dans son étude sur *L'Économie britannique et le blocus économique (1806-1813)* pour découvrir comment le facteur économique, animé d'un pouvoir propre, est si impératif qu'il impose des solutions plus fortes que la volonté la plus déterminée de Napoléon. Ici, les exigences de l'économie se développent simultanément en tant de points divers qu'elles échappent à la volonté d'un stratège disposant de toutes les ressources et de toutes les techniques du pouvoir.

Mais voyons comment.

Lorsque, le 21 novembre 1806, Napoléon décide le blocus continental par le décret de Berlin, il espère condamner l'Angleterre à l'asphyxie économique en la privant, nation déjà fortement industrialisée qu'elle est, de ses rapports avec l'Europe. Jusqu'au traité de Tilsitt où Napoléon s'assure l'accord d'Alexandre I<sup>er</sup>, sa volonté est contrebattue sous la poussée des hommes d'affaires anglais qui gardent le contact avec le continent par des voies indirectes. Tout comme avant sa décision, les marchandises pénètrent en Europe par Hambourg, par la Hollande et par l'Espagne dont les livraisons de laine à l'Angleterre sont capitales pour celle-ci.

Libéré des préoccupations de la guerre par le traité de

Tilsitt, Napoléon espère pouvoir se concentrer entièrement à la réalisation de ce but. Cette politique semble donc porter ses fruits puisque, dès le mois d'août 1807, les industriels de Leeds veulent s'adresser à leur gouvernement pour qu'il fasse la paix. La crise paraît donc inévitable, mais une série d'événements dont une bonne part échappe, en raison même de leur nature économique, au pouvoir de l'« homme tout-puissant », se charge d'user ses desseins. Alors qu'au cours de la première moitié de 1808, l'Angleterre semble touchée dans ses forces vives, l'emprise de l'Empire se desserre au cours de la seconde moitié de la même année. Sans doute est-ce dû en partie à l'insurrection de l'Espagne, et aussi à l'action énergique de la marine anglaise qui mène des convois de vive force jusqu'à la Suède d'où une partie des marchandises est distribuée dans l'Europe du Nord. Mais le système s'effondre parce que le reste des côtes de l'Europe est soumis sans cesse à l'érosion des impératifs économiques.

La Russie est, en temps normal, le quatrième client européen de l'Angleterre et lui fournit 8,6 % de ses importations consistant surtout en lin, en poix, en goudron de fer et en bois. Elle n'est que trop tentée de faire triompher les considérations économiques sur les alliances politiques. Quoique inférieur à la normale, son commerce reprend avec l'Angleterre, surtout par Arkangelsk où aucun agent français ne peut être à l'origine de représentations. Si le trafic direct est interrompu avec l'Allemagne, il se maintient indirectement par le biais de l'île d'Heligoland. Quant à la Hollande, à qui Napoléon impose son frère Louis pour roi, elle commerce également avec l'Angleterre grâce au relais de Texel et de Catwijk. Ce n'est d'ailleurs pas la constatation la moins étonnante que celle de ce roi de Hollande, homme-lige de l'Empereur, qui, partagé entre ses devoirs envers celui à qui il doit sa fortune politique et les intérêts économiques du peuple qui lui a été donné, opte pour ce dernier au point de se voir adresser rappels sur rappels par son frère.

Malgré les efforts de Napoléon, le commerce anglais ne diminuera finalement que d'un quart. Les événements politiques et militaires qui suivent consommeront la faillite des desseins impériaux. Sans doute la faiblesse des moyens de contrôle militaire, accrue par les besoins des campagnes d'Autriche et d'Espagne en 1809, explique-t-elle en partie cet échec.

Mais n'est-il pas frappant de voir cet argument de puissance essentiel céder sous la pression d'un impératif économique plus diffus? En 1809, en effet, le commerce est rétabli presque ouvertement avec l'Allemagne et si, en 1810, le trafic entre l'Angleterre et la Hollande subit, à nouveau, une baisse sensible, c'est en raison de la mainmise totale de la France sur ce pays.

Un dernier exemple permettra de constater la puissance, ou plutôt la force d'inertie du facteur économique, agissant en opposition aux desseins des hommes mêmes qui veulent en triompher.

Quand, en novembre 1917, Lénine prend le pouvoir en Russie, c'est avec le plan délibéré de supprimer les anciennes structures économiques et sociales, déjà fort ébranlées par la révolution du mois de mars précédent.

Lecteur assidu des grandes bibliothèques de Paris, de Londres et de celles des autres villes où il a vécu en exil, il connaît fort bien la Révolution française, la Commune et a des connaissances économiques approfondies.

Ce n'est pas à l'aveuglette, mû par un romantisme généreux et optimiste, qu'il entend appliquer ses desseins politiques.

Mais la décomposition économique d'une société faiblement développée, qui a été l'un des facteurs de son succès dans une conjoncture de guerre exceptionnelle, enraie ou plutôt entrave bien vite la mise en œuvre de ses vues théoriques.

Le collectivisme qu'il poursuit devrait s'appuyer socialement sur une classe ouvrière nombreuse, et économiquement sur une infrastructure industrielle solide. Or, il ne dispose ni de l'industrie développée, ni du prolétariat qu'elle aurait mis en place.

Le désordre général de l'économie, qui a constitué le terrain favorable à la réussite de son entreprise politique, se retourne contre lui lorsqu'il doit la remettre en marche, dans un contexte de guerre intérieure et extérieure.

En 1921, il est obligé d'amorcer une retraite dans la poursuite de son programme économique. Cédant en partie à la pression de la moyenne paysannerie, il est amené à admettre de remplacer le régime de réquisitions agricoles intensives par un système souple de taxations où le paysan, une fois acquitté un certain impôt en nature, est libre d'exploiter comme il l'entend

l'excédent du produit de son travail. De plus, il doit admettre l'existence de petites industries privées et fait accorder à des sociétés étrangères des concessions et exploitations de mines, de forêts et d'autres richesses naturelles. L'économie capitaliste et l'impérialisme étranger, dénoncés comme la négation même du système qu'il veut mettre sur pied, y reprennent droit d'existence.

Ainsi, passe-t-il du « communisme de guerre » à la « nouvelle politique économique » qui prévaudra pendant quelques années dans l'Etat soviétique.

Une fois encore, le facteur économique impose à l'action de l'homme politique, même lorsqu'il accorde une importance capitale à cet élément, des limites parfois impératives au point de le mettre en état de contradiction formelle avec ses principes.

Toutes ces considérations amènent à poser la question : l'Histoire générale retient-elle toujours le facteur économique dans la mesure de son importance ?

On peut craindre que non.

C'est qu'en un sens l'histoire souffre d'une lourde hérédité. Fille du récit, elle n'existe, dans ses origines profondes, que pour la gloire du prince ou pour sa formation.

C'est pour lui et par lui qu'elle s'anime. C'est en ses *actions* qu'elle cherche un fil conducteur à son développement.

Les méthodes scientifiques dont elle s'est enrichie depuis le xviii<sup>e</sup> siècle lui ont, en principe, donné un autre objet et elle ne trouve aujourd'hui d'autre justification théorique que la connaissance du passé.

Mais, dans l'exposé général des questions, le prince, c'est-à-dire l'Etat, depuis que le pouvoir s'est en partie dissous dans la masse — Etat décrit dans son histoire gestuelle plutôt que dans l'analyse permanente des rapports entre ses actes et sa psychologie — garde la part éminente.

Une circonstance de fait favorise d'ailleurs l'importance donnée à l'événement politique et à tout ce qui s'y rattache.

C'est que l'Histoire, science du passé sans doute, prend possession de l'événement dès qu'il a perdu son actualité, presque en même temps qu'il se vit.

Dès lors, le chroniqueur, le mémorialiste, le polémiste, tous ceux dont les écrits serviront les premiers à faire l'histoire

et qui vivent au moment même où le présent se constitue en tranches du passé, sont en quelque sorte condamnés à enregistrer, sous réserve d'inventaire bien sûr, ce qui frappe leurs contemporains. Si tous ceux qui vivent l'événement s'attardent à tel fait, ou même le retiennent comme important, l'historien qui suivra, tenté par ses sources, risquera de lui accorder une attention disproportionnée. Or, qu'est-ce qui frappe le contemporain plus que le geste du prince ?

Il faudra longtemps ensuite pour que l'historien, dépouillant des sources d'un objet moins séduisant, recoupant leurs données, établissant en quelque sorte les comptes d'une société et les confrontant avec l'acquis plus frappant des faits historiques et de leur environnement politique et idéologique, établisse leur rapport notamment avec des exigences ou des limites sociales et économiques plus profondes.

L'Histoire générale prend rarement la forme d'une telle confrontation.

Il est caractéristique que l'étude du facteur national dans les révolutions de 1848, présenté jusqu'alors comme le produit de l'incompréhension entre peuple dominant et peuple dominé, fait une part aux facteurs économiques depuis une trentaine d'années seulement.

Ces circonstances expliquent que, si le facteur économique trouve dans l'histoire générale une place qui ne lui est plus contestée en principe, *en fait*, il est plus souvent tenu comme un objet d'étude particulière (Histoire économique) que comme un environnement exerçant une action permanente sur l'histoire politique.

Ainsi, s'agissant de la guerre 1914-1918, il est souvent question de facteurs économiques pour expliquer les causes lointaines du conflit : croissance très rapide de l'économie allemande, rivalité germano-britannique, luttes d'intérêts des puissances coloniales en Afrique et en Asie, etc.

Mais à mesure que l'exposé se rapproche de la crise, il quitte le plan des intérêts économiques pour se situer au niveau de la diplomatie — qui ne défend plus que des « intérêts » — et des armées chargées de « suppléer » à l'inefficacité de la diplomatie.

Vient l'affaire d'Agadir, exemple typique d'une lutte d'influences économiques, puisqu'il s'agit de l'extension du

protectorat français au Maroc en liaison avec la défense de la vie et des intérêts des colons installés dans ce pays, et de la volonté de l'Allemagne de monnayer cet avantage français par des concessions territoriales au Congo français.

Toute l'affaire est cependant présentée en général sous son angle militaire et diplomatique. Envoi d'un corps expéditionnaire français à Fez. Protestations allemandes parce que l'accord d'Algésiras a été violé. Arrivée d'un navire de guerre allemand à Agadir. Tractations entre Cambon, Caillaux, de Selves et Kiderln-Wächter et finalement signature de l'accord du 4 novembre 1911 par lequel la France se voit reconnaître les mains libres au Maroc, en échange de quoi l'Allemagne obtient au Congo français deux bandes territoriales plongeant du Cameroun qu'elle possède vers le Congo belge qu'elle semble convoiter.

Mais on trouve peu de traces de l'importance des intérêts en présence : richesses convoitées ou abandonnées.

Dès lors, les questions diplomatiques et les questions militaires tendent à éclipser toutes les autres.

Quelle fut, pendant les années qui précèdent immédiatement la guerre mondiale, l'action directe du facteur économique dans le déroulement des événements, et notamment de la crise économique latente qui, à l'exception de la France, semble avoir touché les nations européennes les plus avancées? De quel potentiel économique et financier disposaient les blocs en présence? Voilà autant de questions qui, si leur intérêt est théoriquement admis, ne pénètrent pas en permanence les écrits qui relèvent de l'histoire générale de cette époque. Il en va de même des transformations de l'appareil économique et des limites qu'il impose aux nations en conflit. Pour la première guerre mondiale, ces questions ne sont, elles aussi, généralement abordées qu'à travers tel ou tel aspect particulier : incidence du blocus maritime, remaniement ministériel en France, révolution en Allemagne en 1918.

Selon l'importance que l'on accorde au facteur économique, les conclusions qui se dégagent de l'étude d'une période historique donnée peuvent être presque contradictoires.

Ainsi en est-il de la période française de l'Histoire de Belgique qui s'étend de 1794 à 1815.

D'un point de vue politique les rapports qui s'établissent

alors entre les occupants et les occupés se présentent comme une chaîne continue d'oppressions commises en opposition avec l'attachement des habitants de ces pays aux autorités religieuses et sociales traditionnelles. Les réquisitions de marchandises, de services, la levée de contributions et de soldats — facteurs économiques pour la plupart — y apparaissent comme les reflets de cette politique négative, fût-elle même faite au nom de principes progressistes.

Mais tout change si l'on fait abstraction des réactions psychologiques des populations belges pendant la période considérée — abstraction donc du facteur humain dans son sens le plus subjectif.

Détachée de l'Empire autrichien qui lui avait permis de conserver ses institutions rétrogrades dans les paradoxales conditions que l'on sait, la future Belgique reçoit, dans la violence, une base économique nouvelle. Les marchés français et impériaux lui sont ouverts. La levée de la fermeture de l'Escaut, la suppression des corporations, le morcellement des biens appartenant aux institutions religieuses, l'unification des poids, des mesures et de la monnaie, la suppression des anciens particularismes lui offrent les bases d'une économie moderne, nerveuse, souple et apte au développement de la grande industrie qui fera sa richesse au xix<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, cette période, si difficile pour ceux qui la vécurent, apparaît, dans ses prolongements, comme chargée de riches potentialités.

La période hollandaise qui la suit est marquée des mêmes contradictions et particulièrement à travers la personnalité de Guillaume I<sup>er</sup> qui, souverain imbu d'idées politiques d'ancien régime, pratiquait une politique économique progressiste.

Sa politique hostile à l'Eglise catholique, l'espèce d'interdit jeté sur ses sujets du sud dans les carrières publiques, les rancœurs causées aux populations de langue française du pays sont les facteurs bien connus de la révolte qui brisera son royaume en deux en 1830.

Ce même souverain avait perçu toute l'importance des problèmes économiques, et ce, particulièrement au bénéfice des provinces du sud elles-mêmes alors que, du point de vue politique, il leur manifestait toutes les méfiances.

Privés de leurs débouchés français, les industriels belges



avaient assez vite trouvé des compensations dans l'union politique avec la Hollande.

Passé la crise des années 1815-1820, ils avaient profité de ses débouchés coloniaux, du fonds industriel institué en 1821, du développement des voies navigables et des initiatives du souverain (sa participation aux affaires Cockerill, l'institution de la Société Générale à Bruxelles en 1822).

Or, les fautes politiques qui ont été rappelées plus haut, Guillaume I<sup>er</sup> devra les payer de pertes économiques pour son royaume et pour lui-même, pertes qu'il n'aurait certainement pas couru le risque d'essayer s'il avait été sensible à l'implication rigoureuse des facteurs économiques et politiques.

Guillaume I<sup>er</sup> ne pouvait, bien sûr, imaginer la suite des événements lorsqu'il prenait position avec intransigeance à l'égard des problèmes auxquels les Belges étaient si sensibles. Mais la prééminence donnée, dans l'action, aux questions politiques montre à quel point, reflet des contradictions de son époque de transition, Guillaume I<sup>er</sup> n'avait pas établi les rapports de ces deux facteurs.

Mais revenons aux différences de perspective qu'une même période peut présenter selon qu'on l'aborde en insistant sur le facteur politique ou sur le facteur économique.

Pour qui insiste sur ce dernier, l'histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle présente une continuité remarquable.

De la chute de Napoléon I<sup>er</sup> à la troisième République, le développement de l'économie se déroule selon un schème uniforme.

Née de la dislocation de l'ancien régime, elle connaît une extension constante qui, partant des affaires familiales, mène aux grandes sociétés de capitaux et à l'expansion internationale de la période des impérialismes nationaux. Cette société n'est pas à l'abri des crises dues à la croissance de l'appareil économique en fonction du crédit, de l'expansion commerciale et des crises agricoles. Mais qu'il s'agisse de la Restauration, de la Monarchie d'Orléans, de l'éphémère République de 1848, du second Empire ou de la troisième République, ces sociétés ne diffèrent pas dans leur physiologie profonde. Tout au plus présentent-elles des variations dues à un phénomène de croissance se développant sur une structure unique.

Louis XVIII a beau être le frère de Louis XVI et revenir

dans les bagages des partisans de la Sainte-Alliance, il ne peut toucher à l'essentiel des bouleversements économiques que la Révolution française a forgés. Et Charles X, à qui trente ans de réalités historiques n'ont rien appris quant aux principes, ne sera pas davantage capable de toucher à ces structures. La venue de Louis-Philippe, prince des affaires succédant au prince de toutes les nostalgies, ne constitue, d'une certaine manière, que l'ajustement de l'appareil politique aux exigences de l'économie.

Ainsi, de crise en crise — celle de 1830 et celle de 1848 étaient toutes deux liées aux effets accidentels mais sérieux d'une crise agricole — la vie politique reflète, dans une certaine mesure tels impératifs ou telles limitations d'ordre économique.

La réussite de Napoléon III, presque inconnu jusqu'alors (n'avait-il pas échoué deux fois auparavant et pourquoi?), peut, elle aussi, se réduire à la nécessité, pour les milieux possédants, de concentrer le pouvoir dans les mains de celui qui pourrait faire « régner l'ordre » contre les assauts revendicateurs des masses urbaines accumulées par l'industrialisation.

Faut-il conclure de là que l'histoire générale doive se réduire à l'histoire économique, vu le rôle capital de celle-ci, ou doive du moins se fonder essentiellement sur les explications économiques, vu leur importance croissante, particulièrement dans la société contemporaine?

Penser ainsi serait de toute manière déplacer le problème.

Car c'est généralement après coup que, bénéficiant du recul du temps et de la connaissance de la suite des événements, l'historien est en mesure d'établir de telles coïncidences.

Ainsi, les historiens de la dernière guerre auront beau jeu d'expliquer la défaite de l'Allemagne, du Japon et de leurs satellites en comparant le potentiel économique des adversaires.

Si l'on s'en tenait à cette sorte de développement mécaniste, on omettrait une part importante de ce qui a marqué les événements en question. Et dans cette part, la quantité d'incertitude qui caractérise les hommes en action : qui pouvait imaginer le brusque effondrement des Alliés sur le front occidental en 1940, la résistance de l'Angleterre isolée, le choc profond subi par les armées soviétiques dans les premiers temps

du conflit, leur résistance imprévue autour de Moscou, et celle de l'Allemagne pendant tout l'hiver 1944-1945?

Tous ces facteurs étaient-ils nécessairement inscrits dans le substrat économique des nations aux prises? L'affirmer reviendrait à nier le caractère de variable inhérent à telles théories politiques, au pouvoir de tels hommes politiques, à la puissance de telle propagande, à la richesse ou à la sclérose de telle institution politique, au hasard de telle campagne victorieusement remportée : tous ces impondérables qui marquent les hommes pendant qu'ils vivent ce qui sera « l'Histoire ».

Est-ce, en effet, parce que la physiologie commande, en dernière analyse, le comportement objectif de chaque homme, qu'il ne faut pas analyser ses idées, produits de processus subtils et qui s'animent, en raison même de cette complication, d'une vie quasi autonome? Est-il superflu de retenir, pour la même raison, leur manifestation dans l'« accident » permanent qu'est une vie humaine?

L'objet de l'histoire ne se ramène, en effet, ni à la mise en évidence exclusive des motifs, ni à l'exposé bien ordonné d'une suite de faits.

Il consiste bien plutôt à donner l'expérience des sociétés passées, qui devrait permettre de s'orienter dans le mouvement propre à celles où l'on vit.

Quelle que soit l'importance du facteur économique dans la vie de ces sociétés, l'incapacité même de l'homme d'en assumer la maîtrise totale, l'incertitude qui se lie au développement des conflits entre collectivités humaines, les idées qui suscitent ou camouflent les intérêts, leur polarisation sur quelques hommes politiques d'envergure, les spéculations pour l'emporter dans les compétitions, les risques que l'on accepte de prendre ou auxquels on renonce, leur dissolution ou leur réalisation dans telle conjoncture, tout cela interdit d'identifier histoire générale et histoire économique.

Mais inversement, il n'est pas inutile de le rappeler — même à notre époque — l'histoire générale et l'histoire politique doivent faire une place importante à l'histoire économique, non sous la forme d'études particulières occupant une rubrique spéciale, mais comme un environnement qui les marque en permanence.

## John Donne « en perspective »

par Victor MISRAHI

Comme tous les hommes qui ont mauvais caractère, le célèbre Samuel Johnson étalait une rare partialité dans ses jugements. Est-ce parce que ce critique redouté tenait d'une force de la nature que ses opinions eurent si souvent force de loi? Nous lui devons cette dénomination de « métaphysiques » qui, depuis lors, servit à désigner les successeurs immédiats de Shakespeare. En plein XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la bouche du gros docteur, la dérision se trouvait évidente! Ces malheureux poètes, déjà attaqués auparavant, mirent plus de cent cinquante ans à s'en remettre. Au XIX<sup>e</sup> siècle seuls Coleridge, Quincey et Browning — mais ce trio est assez éminent! — feront des incursions émerveillées chez nos bannis. En fait, il ne fallut rien de moins que la totale révolution de la sensibilité survenue après la première guerre mondiale pour qu'on reconnût leur importance et leur originalité. Disons qu'il fallut surtout la perspicace ténacité et l'influence de T. S. Eliot. Car c'est lui qui a servi John Donne plus que quiconque, ne se lassant pas de le déclarer, dans la lignée des grands poètes anglais, un des plus grands. Entre 1920 et aujourd'hui les éditions savantes, les gros commentaires ou les morceaux choisis de Donne n'ont pas cessé de se succéder. Il est vrai qu'un esprit qui avouait : « météorique et de contours incertains, d'essence et de démarche discutables, je ne puis me qualifier sans erreur » avait de quoi séduire les gens des « années folles ». (Années, soit dit en passant, autrement fécondes que celles qui suivirent notre propre après-guerre.)

Après avoir si longtemps sommeillé, la chance posthume servit bien le poète. Sa découverte a coïncidé avec la naissance d'un intérêt qui ne s'est jamais démenti depuis, pour l'époque

qu'il représente de façon si exemplaire : celle du baroque. Ce goût du mouvement qui soulève tant d'églises et de fontaines romaines, l'extase mal définissable des saintes du Bernin (plutôt une grande dame énamourée, disait déjà Barrès, en se purléchant, de cette Thérèse d'Avila percée des traits de l'ange), surtout le mélange du plus surprenant contrôle et de l'abandon le plus lyrique : c'est cet univers-là que nous retrouvons, transposé à merveille, chez le poète anglais. Car Donne aura le souci d'exprimer la démarche même de la pensée, telle qu'elle surgit, se prolonge imprévisiblement ou se retourne brusquement sur elle-même, bridée par une soudaine, par une brutale prise de conscience.

A Johnson, exaspéré par ce qu'il nommait le besoin de « disséquer un rayon de soleil », Robert Ellrodt répond aujourd'hui que « l'image n'est si recherchée que parce qu'elle est née de la perplexité de l'esprit devant les contradictions inhérentes de l'existence ». Mieux encore, Ellrodt perçoit, et pour s'en émerveiller : « la passion dans le mouvement même de la dialectique » (1). Enfin Donne nous retient encore par cette incapacité — non, par cette volonté! — de ne pas se perdre de vue. Et sa lucidité ne se rétrécit pas dans l'élégance linéaire qui prévaudra plus tard. Elle garde, avec un grand faste d'images, les raccourcis saisissants qui la font lucidité de poète :

*Je fixe mon œil sur le tien pour y voir  
en flammes mon portrait qui me point* (2).

Mais peut-être est-il temps de cerner ce portrait, cette vie — point trop heureuse, en effet — pour les insérer dans l'histoire. Soulignons donc qu'en cette année 1572 qui voit naître notre homme, Shakespeare a déjà huit ans. Sa famille, qui est restée catholique, se flatte d'avoir compté Thomas More parmi ses ascendants. L'importance de ses origines, Donne lui-même la confirmera plus tard; son reniement, d'ailleurs, est significatif : « car je dois les débuts de mon éducation à des hommes qui relevaient d'une religion interdite et traquée, d'hommes habitués au dédain de la mort et assoiffés d'un martyr imaginaire ». Mais tandis que son frère a payé de sa vie — il est mort de la fièvre en prison — l'hospitalité accordée à un prêtre,

(1) *Les poètes métaphysiques anglais* (vol. I).

(2) *Witchcraft by a picture*.

John, lui, fait un étudiant en droit des plus dissipés. Depuis peu maître de son patrimoine, il court les tavernes et les théâtres. On peut l'imaginer grisé par Marlowe, Tourneur ou Shakespeare qui débute; au reste il n'oubliera pas les bonheurs de leurs dialogues. Une ambition assez âpre ne l'empêche pas de s'occuper plus encore des femmes. Il les maltraite avec l'insolence de rigueur chez un jeune roué, maudissant leur inconstance tout en se louant de la sienne. Une « Chanson » nous campe à merveille — combien partagé, combien tiré à hue et à dia ! — le jeune homme d'alors :

*Va et attrape donc une étoile filante  
fais un enfant à une mandragore  
dis-moi ce qu'il advint des ans défunts  
ou qui a fendu le sabot du diable.  
Enseigne-moi à écouter les chantantes sirènes  
à me garder de la mordante envie  
à trouver encore  
quel vent  
pousse à l'avancement d'une tête honnête.*

*Si tu es né pour d'étranges visions  
pour percevoir l'invisible  
chevauche alors dix mille jours et nuits  
au point que vieillesse t'enneige le poil.  
Tu voudras me dire, à ton retour,  
toutes les rares merveilles rencontrées  
et jurer  
que nul part femme n'existe  
à la fois belle et vraie!*

*Si d'aventure tu la trouvas, dis-le-moi,  
un tel pèlerinage sera doux.  
Mais non! Je n'irai certes point  
quand même il s'agirait de la porte voisine!  
Fidèle quand tu l'as vue et fidèle encore  
quand tu m'écrivais  
je n'arriverais pourtant point chez elle  
qu'elle n'en ait déjà dupé deux ou trois.*

Avec l'entrée de celui de la mort, ce thème en viendra à

s'aiguiser bien davantage et, ailleurs, la coquette s'entendra dire qu'un beau jour :

*Toutes vos grâces n'auront pas plus d'usage  
qu'un cadran solaire au fond d'une tombe <sup>(3)</sup>!*

En 1596, sous les ordres du favori, le comte d'Essex, Donne embarque avec l'escadre qui réussit le fabuleux pillage de Cadix. L'année suivante, il s'en ira jusqu'aux lointaines Açores. Avec son retour paraît poindre la réussite; le voilà secrétaire d'un homme influent, le garde des sceaux Eggerton. Il entre au Parlement en octobre 1601, quelques mois après que le pauvre Essex eut posé sa jolie tête de linotte sur le billot. Mais cette même année ne se termine pas sans qu'un mariage secret vienne tout gâcher. « Est-ce mégarde ou bravade? » s'est demandé son plus récent critique. Toujours est-il que Sir Thomas Eggerton ne peut lui pardonner d'avoir épousé Anne More si cavalièrement, et d'autant moins que la colère du père, homme influent, se révèle tenace. D'une telle ténacité qu'elle obtient que Donne perde toutes ses charges. (Auparavant il lui aura même fait tâter de la prison.) Le poète sera pour longtemps désœuvré et pauvre, très vite doté, de surcroît, d'une nombreuse marmaille. A-t-il au moins découvert, grâce à Anne, cet amour entier, cette mesure d'un nouvel univers que reflètent bientôt tant d'admirables poèmes? En vérité, on n'en sait rien. Serait-ce Anne More, cette femme aux côtés de qui on accueille ainsi « Le lever du jour » :

*Contemple et demain tard me vient dire  
si les deux Indes ensemble, celle des épices avec celle de l'or,  
plutôt qu'où tu les laissas, ne sont pas couchées près de moi.*

Et, pour conclure — tourné vers le soleil :

*Brille ici pour nous seuls et tu seras partout!  
Ce lit figure le centre de ta course, ces murs sont ta sphère.*

En tout cas, la belle arrière-saison que célèbre une des *Elégies* — « L'Automnale » — ne saurait être celle de sa femme. Nous savons d'ailleurs que cette grande dame vieillissante fut la mère du poète Georges Herbert, futur disciple de

(<sup>3</sup>) *The Will*.

Donne. Il s'agit certes d'un simple attachement, cependant quelle passion dans le ton :

*Beauté de printemps ou d'été n'a de grâce pareille  
à celle que j'ai vue sur ce seul visage d'automne.  
Une jeune beauté à l'amour vous contraint  
et là c'est viol! Celle-ci n'est que conseils  
mais ne vous laisse pourtant moyen de lui échapper.*

Cette amitié honore l'ambitieux en chômage : les Herbert n'étaient ni riches ni très influents! Par contre on pouvait espérer beaucoup plus de la brillante Lucy Harington, comtesse de Bedford. Tandis qu'un mari fort discret se consolait dans la retraite des maux de l'âge, la jeune comtesse régnait, dans sa résidence de Twickenham, sur un cercle influent. « Comme sa beauté égalait sa noblesse — dit à merveille Pierre Legouis — lui faire la cour n'exigeait aucune hypocrisie. » Et c'est bien la seule hypocrisie qui est absente dans la diversité d'accents qui sépare ce *Jardin de Twickenham* — qu'elle a certainement inspiré — de ce *Nocturne sur la Sainte-Lucie* — dont l'origine est à peine moins sûre. Ce vieux thème de la cruauté de la dame aimée, Donne en réussit le renouvellement par une recherche dont l'extravagance n'exclut jamais l'âcre densité qui lui est propre :

*Venez, amants, en ce lieu; dans le cristal  
c'est vin de l'amour! recueillez donc mes pleurs.  
Puis allez chez vous goûter ceux de votre maîtresse :  
Tous hypocrites si vous n'y retrouvez le goût des miens!  
Les feux du cœur ne sont pas dans les yeux :  
Vous jugerez moins bien d'une femme par ses larmes  
que, par son ombre, de la couleur de sa robe.  
O sexe pervers où nulle n'est fidèle hors celle-ci  
Qui se veut telle parce que sa fidélité me tue (\*)*.

Avec l'accession au trône de Jacques I<sup>er</sup>, Donne paraît retrouver des chances de faire carrière. Le fils de Marie Stuart était certes un des souverains les plus cultivés de son temps. Avec une couardise ridicule, il n'en avait pas moins une idée

(\*) *Twickenham Garden.*



fort exaltée de sa fonction et ses responsabilités de chef de l'Anglicanisme le préoccupaient à peine moins. Il en était venu à se piquer si bien de théologie qu'il en discutait avec ses favoris. Par bonheur les singularités royales se trouvèrent fort capables de comprendre et d'apprécier celles d'un poète. Mais Sa Majesté se persuada aussi qu'un esprit aussi exceptionnel ne pouvait être destiné qu'à faire l'ornement du clergé anglican. Donne se déroba longtemps en alléguant — d'ailleurs fort honnêtement — le désordre insigne de sa jeunesse, le ton plus que profane de quelques-uns de ses poèmes. Quelques années durant, il parvint à satisfaire la volonté du roi par une demi-mesure. Sans accepter la prêtrise, il attaqua dans plusieurs écrits l'obstination des catholiques, ses anciens coreligionnaires, à demeurer en dehors de l'Eglise établie.

Cette activité n'empêche pas Donne de s'obstiner dans l'espoir d'une grande carrière politique. Encore plus qu'aujourd'hui des protecteurs étaient nécessaires et il essaie d'ajouter à ceux qu'il a déjà. Le très riche Robert Drury lui sait un gré immense d'avoir commémoré par une *Élégie funéraire* la perte de sa fille adorée. Mais Donne revient par deux fois sur la mort de cette enfant de quinze ans et chacun de ces deux *Anniversaires* est de dimensions imposantes. Pourquoi, lui qui est si peu soucieux du sort de ses poèmes, s'occupe-t-il personnellement de la publication de ceux-ci ? Certes Robert Drury vient d'installer le poète et les siens dans son propre palais, à Londres. Ces *Anniversaires* n'auraient-ils été écrits que pour complaire, pour se maintenir en faveur ? On l'a avancé. Et on a eu grand tort. Si son caractère inquiète souvent — « tortueux et torturé » — Donne n'a jamais rien eu du parasite rimailleur que suppose cette psychologie épaisse. D'ailleurs l'envoûtante et riche complexité de ces poèmes — surtout du second : *Du progrès de l'âme* — paraît pour le moins surprenante dans une œuvre uniquement de circonstance (à moins de penser, avec Goethe, qu'une œuvre, si grande qu'elle soit, se trouve toujours de circonstance). En vérité les *Anniversaires* marquent un tournant dans la vie intérieure de leur auteur. L'âme en voyage figure, à notre sens, celle de Donne, réfléchissant sur elle-même par le biais de cette adolescente morte, sans doute en un de ces moments d'entière désolation qu'elle connaissait souvent :

*... quand tous ces mouvements perçus  
ne sont que craquements de la glace dans le dégel  
ou tel un luth dans l'humidité de l'air sonnante  
son propre glas avec l'éclatement d'une corde :  
ainsi se débat maintenant, elle partie, ce monde mort;  
car la pourriture n'est pas sans mouvement.*

Ici se fait déjà bien entendre, avec sa vieille curiosité de la mort, cette lassitude du monde et de soi, qui sous les voûtes de Saint-Paul étonnera ses amis par l'éclat de sa conviction :

*Pense, mon âme, à ne voir dans la mort qu'un valet  
traversant l'antichambre muni d'une chandelle  
et tu épies la petite lumière vacillante  
avant qu'elle ne grandisse en approchant tes yeux :  
car ainsi te travaillera le ciel à l'instant de mourir.*

A qui s'adresse enfin cette question sinon à lui-même que le roi pousse vers une vocation dont il n'est pas encore sûr ?

*... quelle condition  
pourras-tu choisir qui soit indemne d'infection  
soit qu'elle t'en contagionne ou se contamine par toi.  
Ne rencontreras-tu pas quelque théologien accommodant  
plus prompt qu'une éponge à s'imbiber d'instructions tempo-  
[relles  
pour les dégager travesties en la parole de Dieu (\*) ?*

Entre la composition des deux *Anniversaires* Donne accompagne son protecteur dans une mission en France. C'est durant ce voyage qu'eut lieu l'incident qui, depuis le gentil et révérencieux Walton, a frappé tous ses biographes. Le poète, qui était parti en laissant sa femme enceinte une fois de plus, eut à Paris une sorte d'hallucination : elle était devant lui, recevant dans ses bras un enfant mort. Un courrier de Robert Drury, envoyé aussitôt, revint pour confirmer la vision funèbre qui n'avait que trop coïncidé avec la réalité.

Quelques mois plus tard, il donnera encore dans l'absurdité de vouloir soutirer à Jacques I<sup>er</sup> une charge laïque. Son ambition ne visait rien de moins qu'une ambassade à Venise et, natu-

(\*) *The Second Anniversarie : Of the Progresse of the Soule.*

(\*) *Ibid.*

rellement, on n'en voulut pas entendre parler. Maintenant, en ces derniers mois de 1614, nous pouvons nous permettre d'imaginer un Donne s'interrogeant une ultime fois sur lui-même. Il relit peut-être ces *Essais de théologie* qu'il a gardés par devers lui depuis assez longtemps : « une suprême épreuve, croit Pierre Legouis, avant d'accepter la responsabilité de guider les autres vers le salut ». Bientôt sa décision sera prise et, le 23 janvier 1615, Jacques I<sup>er</sup> eut la satisfaction de se savoir enfin obéi. De surcroît, il allait pouvoir se persuader qu'il n'avait point manqué de prescience. Car si, épaulée par la cour, sa carrière ecclésiastique fut étourdissante, le docteur Donne — c'est son nouveau titre! — ne cessa de faire l'édification émerveillée de ses fidèles.

*L'amour, à lui-même suffisant, ne connaît ni saisons ni climats  
ni mois, jours ou heures : ce sont là guenilles du temps* (7)

ou encore :

*nous trouvons en nous et l'aigle et la colombe.  
L'énigme du Phénix prend un sens plus plein  
à ressusciter en nous deux : unité qui l'incarne* (8).

L'homme qui, après des dégoûts de roué, a été capable de sentir et de traduire ainsi un grand amour pouvait aisément, transposant dans le registre sacré, trouver des accents propres à toucher un auditoire difficile — et les Londoniens d'alors avaient déjà l'oreille exercée par leurs poètes dramatiques. Sous l'habit du grand dignitaire anglican — il sera bientôt doyen de Saint-Paul — comme on reconnaît aisément l'inquiétude et l'impatience du « Jack » Donne d'autrefois! Pour être maniées en chaire, sa maîtrise dans la dissonance et — non moins native — sa facilité à « concilier l'inconciliable » ne se sont pas altérées. Pas davantage la richesse si complexe de la forme. Au reste la plupart de ses sermons vont frapper, presque autant que ses poèmes, la génération qui retrouvera Donne. Des poètes, des esprits à la Larbaud — Logan Pearsall Smith (9)

(7) *Sunne rising.*

(8) *The canonization.*

(9) C'est à son choix de sermons que j'ai emprunté le fragment dont je donne ici la traduction.

par exemple — s'en enchanteront même au point de les préférer.

« Vous vous étonneriez si quelque roi de ce monde possédait du nord au sud une telle étendue de souveraineté — une telle étendue, à l'est et à l'ouest, qu'il eût ensemble le jour et la nuit en sa souveraineté. Mais Dieu possède bien plus, lui qui dispense ensemble la miséricorde et le jugement. Il a tiré la lumière des ténèbres et non d'une moindre lumière; il peut tirer ton été de ton hiver sans passer par le printemps! Bien que tu te sois vu, dans les chemins de la fortune ou de l'esprit, jusqu'à présent maudit, assailli, gelé, assombri, éclipsé, trempé, assotti, étouffé, Dieu peut venir à toi — et non point comme le jour s'esquisse ou dans la lente percée du printemps mais pareil à un soudain soleil de midi propre à réduire toutes les ombres, pareil encore à cette abondance de gerbes capable de répondre à toutes les disettes. Il n'est pas d'occasion qui ne puisse inviter sa miséricorde et chacun de ses instants contient toutes ses saisons. »

Oui, chez le prédicateur, la démarche spirituelle est restée fidèle à elle-même : c'est la même impatience, le même goût de la promptitude (de cet accomplissement dans l'instant que Robert Ellrodt souligne avec une acuité admirable). L'honnêteté intérieure, elle aussi, est restée inaltérable et cette ironie envers soi :

*Aussi capricieuse que mon amour profane  
demeure ma contrition; aussi vite oubliée  
aussi étrangement déroutante, froide et de feu  
tantôt fervente, tantôt muette, tantôt infinie, tantôt nulle* <sup>(10)</sup>.

Et le refus de se duper même sur ses sentiments les plus chrétiens, même sur son humilité :

*Mais aussi souvent qu'un alchimiste se révèle faux-monnayeur  
ainsi le mépris de soi se transmue en amour-propre  
et comme des meilleurs repas surgit la pire nausée  
ainsi, pire, encore, l'orgueil qui surgit de l'humilité* <sup>(11)</sup>.

<sup>(10)</sup> *Holy Sonnets* (XIX).

<sup>(11)</sup> *The Crosse*.

Le petit curé campagnard de Bernanos, trois siècles plus tard, n'aura pas une vue plus perçante!

Avec les années, les deuils et une maladie qui faillit l'emporter, l'écriture du poète gagne encore en densité. Le goût de l'éternité n'a pourtant pas exclu le sens du prix fabuleux que peut soudain assumer le temps. Si proche de nous en cela. Proche? Certes! Fabuleusement lointain aussi, tout médiéval. Ne s'avise-t-il pas en cette année 1631 — près de sa mort et le sachant — de commander un portrait où il souhaite qu'on représente ce corps exténué entouré d'un linceul?

C'est évidemment assez flamboyant. Se joue-t-il un rôle avec une conviction quasi gênante? Mais non! Plus de vingt ans auparavant, il écrivait déjà à un très proche ami :

« Je ne voudrais point que la mort me surprenne endormi. Je ne voudrais point qu'elle n'ait qu'à me saisir et à me déclarer sien — je veux qu'elle ne l'emporte pas sur moi sans lutter <sup>(12)</sup>. »

De plus la sensibilité du temps s'accommodait fort bien d'un départ aussi spectaculairement conscient; aussi conscient que cet homme tourmenté le fut devant lui-même. Chaque âge a sa sincérité et celle des hommes de l'âge baroque valait la nôtre, pour passionnés de théâtre qu'on les connaisse!

Autrefois, Donne avait déjà désiré un portrait. L'effigie du jeune cavalier à la mode s'entoure d'une devise, en espagnol comme il convenait : *Mas muerto que mudado*, « Plutôt mort que changé! » Certains ont ironisé sur ce choix, incompréhensible, n'est-ce pas? chez un esprit ondoyant et contradictoire entre tous. C'était mal prendre mesure de ce Donne qui, à travers ses saisons humaines, ses humeurs et ses prismes, demeure fidèle à l'axe secret qui en fait précisément le poète qu'il est — ce John Donne gardant jusqu'au bout cette furieuse démangeaison de ne rien ignorer de soi, de ce qu'il nommait « un cœur nu et songeur ».

(12) Lettre à Sir Henry Goodyer (1608).

## **La réunion du Hainaut à la première République (1792-1795)**

par le D<sup>r</sup> Roger DARQUENNE

Pour bien comprendre la portée des débats de la Convention nationale au cours des deux journées mémorables des 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1795, il est nécessaire de se reporter aux événements politiques qui suivirent l'offensive de Dumouriez et à leur aboutissement final : la première réunion d'une partie de la Belgique à la France.

### **I. PREMIÈRE RÉUNION DU HAINAUT À LA RÉPUBLIQUE**

En conquérant les Pays-Bas autrichiens par la victoire de Jemappes (6 novembre 1792), Dumouriez professait à l'égard des Belges des sentiments extrêmement bienveillants. Puissamment secondé par Lebrun, ministre des Affaires étrangères, il voulait la création d'une Belgique indépendante à gouvernement démocratique.

La Convention nationale, d'abord consentante, avait progressivement changé d'opinion sous la double pression de considérations d'ordre intérieur où prédominait l'élément financier, et de la menace extérieure qui pesait sur la France.

Les Belges n'avaient pas su profiter de l'élan donné par Dumouriez. En retardant par leurs dissensions intérieures la création d'une Convention nationale belge élue au suffrage universel et chargée de choisir le premier gouvernement national, une occasion unique s'était irrémédiablement envolée. Trois tendances principales, en effet, s'affrontaient en Belgique dans la recherche d'une nouvelle forme de gouvernement : le parti des Etats; le parti du centre ou démocratique, issu des élections provoquées par Dumouriez au lendemain de Jemappes,

formé en ordre principal d'éléments de la classe moyenne (négociants, artisans, professions libérales) et promoteur de l'indépendance belge sous un gouvernement démocratique; le parti de gauche, représenté par les cellules locales des Sociétés belges des Amis de la Liberté et de l'Égalité, farouche défenseur de la réunion inconditionnelle à la République française.

En Hainaut, les administrations provisoires avaient été renouvelées dans plus de la moitié des communes en moins de huit jours après Jemappes et, dès le 21 novembre, leurs députés au nombre de plus de deux cents arrivaient à Mons, s'assemblaient le lendemain dans le grand salon de l'hôtel de ville et se constituaient, quatre jours plus tard, en Assemblée générale des Représentants du Peuple souverain du Hainaut belge (1). Tournai et le Tournaisis avaient aussi élu leurs administrateurs provisoires; ils étaient entrés en fonction le 19 novembre.

Deux notes discordantes dans l'unanimité de l'expression de la volonté démocratique : Soignies, où le peuple s'était prononcé en faveur du maintien des États et, à l'opposé, Charleroi, d'opinion très avancée, nettement pro-annexionniste (2). En Hainaut, comme ailleurs, l'unanimité ne se fit donc pas au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple; ces divergences de vues ne créèrent pas un climat favorable à l'idée de l'indépendance nationale prônée par Dumouriez. Nos députés laissèrent ainsi échapper l'occasion unique qui s'offrait à eux d'une libération totale de notre patrie de tout joug étranger.

Par les décrets des 15, 17 et 22 décembre 1792, la Convention nationale fit un premier pas vers l'annexion de la Belgique. En effet, tout en proclamant la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités civiles et militaires de l'Ancien Régime ainsi que de son système fiscal, tout en promettant la réunion des assemblées primaires sous le contrôle des généraux français, ces décrets chargeaient « les Généraux Français de mettre sous la sauvegarde et protection de la Nation Française tous les Biens, Meubles et Immeubles appar-

(1) S. TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, Bruxelles, 1934, pp. 127-128.

(2) S. TASSIER, *op. cit.*, p. 128; D.-A. VAN BASTELAER, *Collection des Actes de Franchises, de Privilèges, Octrois, ... donnés spécialement à la ville de Charleroi...*, quatrième fascicule, Mons, 1872, pp. 70-80.

tenant au Fisc, au Prince, à ses fauteurs, adhérents et satellites, aux établissements publics, aux Corps et Communautés Laïques et Ecclésiastiques, d'en faire dresser un état détaillé sans délai... » (3).

Ainsi la France, tout en respectant vis-à-vis des Belges le principe même de la liberté et de l'égalité des individus et des nations, bases essentielles de la philosophie révolutionnaire, se voyait entraînée par sa terrible débâcle financière à s'approprier les biens des Belges et à violer l'idéologie républicaine.

Dans notre pays, ces mesures reçurent l'approbation sans réserve des Sociétés des Amis de la Liberté et de l'Égalité mais soulevèrent des protestations unanimes de la part de l'Assemblée des Représentants du Peuple souverain du Hainaut. Le 21 janvier 1793, elle déclara « à l'unanimité qu'elle protestait contre l'exécution du décret de la Convention Nationale Française rendu le 15 décembre 1792, par la raison qu'il n'était point décrété par l'Assemblée générale du Peuple souverain du Hainaut » et ajourna indéfiniment les séances (4). A Tournai et Beaumont, les choses se déroulèrent de la même façon et aboutirent à la cessation des fonctions des administrations élues au lendemain de Jemappes (5). Immédiatement après, on fit fermer les églises, on mit le séquestre sur leurs biens et sur ceux des communautés religieuses; « les suites de ce séquestre furent d'enlever toutes les argenteries et presque tous les vases sacrés, comme soi-disant inutiles » (6). Peu de temps après, on procéda aux premières ventes des biens des émigrés. Par suite de la suppression des administrations provisoires, le pouvoir s'exerça désormais par les commissaires de la Convention et par là l'espoir d'indépendance s'effondra définitivement.

(3) F.-A. AULARD, *Recueil des Actes du Comité de Salut public avec la Correspondance officielle des Représentants en mission et le Registre du Conseil exécutif provisoire*, Paris, 1889 à 1933, t. 1<sup>er</sup>, pp. 331-335.

(4) *Relation de ce qui s'est passé à Mons en Hainaut le 20 et 21 janvier 1793, au sujet de la Publication du Décret de l'Assemblée Nationale de France, du 15 décembre 1792*, brochure imprimée, sans date, pp. 7 et 8.

(5) A.-G. CHOTIN, *Histoire de Tournai et du Tournésis*, Tournai, 1840, t. II, pp. 338-342; — F. DUMONT, *Aux Marbres de France (La Vie Wallonne, t. XXX, 1956, p. 8)*.

(6) P.-P.-J. HARMIGNIES et N.-J.-H. DESCAMPS, *Mémoires sur l'Histoire de la ville de Mons*, 1882, p. 55.



En application du décret du 15 décembre 1792, la Convention nationale, dans sa séance du 31 janvier 1793, proposa à ses commissaires en mission en Belgique de réunir les assemblées primaires (7). Le 11 février 1793, eut lieu à Mons, en l'église Sainte-Waudru, cette fameuse séance où selon un imprimé anonyme confirmé par Harmignies, par Descamps et même par Dumouriez, la décision fut arrachée « à coups de sabres » (8). Raoux, ex-avocat au Conseil souverain de Hainaut (9), protesta contre l'illégalité du vote et insista pour que l'élection se fit par quartiers, comme le prescrivait le règlement de 1790 pour l'élection des échevins et du conseil de la ville de Mons (10). Dans leur rapport à la Convention daté de Mons et du 11 février 1793, les commissaires Camus, Gossuin, Merlin (de Douai) et Treilhard ne soufflèrent mot de cette résistance et affirmèrent que « l'assemblée composée d'environ 3 000 votants, s'était ouverte, et le vœu de réunion à la France y avait été prononcé à l'unanimité » (11). Dans un autre rapport du 22 février 1793, ils admirent cependant que « le peuple de la ville d'Enghien ne s'est pas contenté de s'opposer à ce vœu; il a mis en danger la vie du commissaire national Légier, qui a été obligé de se retirer... ». Parlant ensuite de Tournai, ils

(7) F.A. AULARD, *op. cit.*, t. II, p. 34.

(8) HARMIGNIES et DESCAMPS, *op. cit.*, pp. 57, 58 et 198; — *Relation de ce qui s'est passé en l'église de Sainte-Waudru à Mons, le 11 février 1793*, imprimé sans date, 4 pages; — *Lettre du Général Dumouriez, Général en Chef de l'Armée du Nord, à la Convention Nationale*, imprimé du 12 mars 1793, pp. 4-7.

(9) Raoux, Adrien-Philippe : né à Ath le 2 décembre 1758, mort à Rèves le 29 août 1839. Après avoir terminé ses humanités au collège d'Ath et au collège de Houdain à Mons, il prit le grade de licencié en droit à l'Université de Louvain et exerça comme avocat au Conseil souverain de Hainaut. L'empereur Joseph II le nomma en 1787 commissaire d'intendance au district de Mons, en 1788 échevin de cette ville et en 1789 conseiller au Conseil souverain de Hainaut (v. plus loin dans le texte). Raoux se fixa ensuite à Bruxelles comme avocat à la Cour d'appel; il résidait au n° 1148 du Grand Sablon. Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, le roi Guillaume devait le nommer en 1815 conseiller d'Etat. Les études d'histoire nationale l'attirèrent spécialement et lui permirent de traiter avec érudition des questions mises au concours par l'Académie royale, dont il devint membre en 1824 et directeur de 1827 à 1832.

Voir : E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, Enghien, 1903, t. II, p. 265; — *Biographie Nationale*, t. XVIII, colonnes 695-703; — *Archives de l'Etat à Mons* (A. E. M.), *Archives du Notaire Lejuste*, acte du 22 brumaire an XII.

(10) S. TASSIER, *op. cit.*, pp. 201 et 309.

(11) F.-A. AULARD, *op. cit.*, t. II, p. 114.

écrivirent : « ... il pourrait être que plusieurs des habitants regrettassent les Autrichiens; mais le caractère qui perce le plus et qui domine dans Tournai et dans les environs est une inertie expectante et taciturne qui, espérant mieux de l'avenir, quelque incertain qu'il paraisse, que du présent que l'on n'aime pas, refuse de parler et refuse bien plus d'agir... » (12).

Que le vœu ait donc été librement émis ou non, « le salut de la République française était dans la Belgique. Ce n'est que par l'union de ce riche pays à notre territoire que nous pouvons rétablir nos finances et continuer la guerre (13)... ». En conséquence, par les décrets des 1<sup>er</sup> et 19 mars 1793, la Convention nationale rattacha le Hainaut et le Tournais à la France sous le nom de département de Jemappes, quatre-vingt-sixième unité territoriale de la République française (14). Son existence fut éphémère et la défaite de Neerwinden sonna le glas de l'occupation française en rétablissant de façon tout aussi transitoire la souveraineté autrichienne.

## II. PROLOGUE À LA DEUXIÈME RÉUNION

Lorsque Jourdan reconquit la Belgique par la victoire de Fleurus (26 juin 1794), on aurait pu croire que la réunion votée par la Convention allait être maintenue *ipso facto*. Il n'en fut cependant rien pendant près de deux ans. Profondément ulcérée par les violences exercées par les Belges contre les armées françaises en retraite après Neerwinden, la Convention ignore d'abord ses premiers décrets de réunion. A de multiples reprises, courageusement et inlassablement, les dirigeants hennuyers arguèrent cependant de ces mêmes décrets pour protester contre les violences qui nous étaient faites en vertu du droit de conquête. Dans son *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut*, Delecourt écrit que les autorités constituées du Hainaut « parvinrent à obtenir des représentants du Peuple un nouvel arrêté, du 14 fructidor, déclarant que celui du 27 thermidor précédent ne dérogeait en rien aux disposi-

(12) *Ibid.*, pp. 178-184.

(13) *Ibid.*, p. 152 : rapport des commissaires en Belgique à la Convention, 17 février 1793.

(14) A. E. M., *Archives de la ville de Mons*, Registre 1929, fol. 19-21; — F.-A. AULARD, *op. cit.*, t. II, p. 464 : décret de réunion du Tournais, 19 mars 1793.

tions prises antérieurement pour l'organisation du département de Jemappes, qui put ainsi espérer de n'être pas soumis, comme les autres provinces belgiques, au régime de la conquête... » (15). Il ne m'a cependant pas été possible de retrouver l'arrêté du 14 fructidor an II (31 août 1794) et Huyghe n'en fait d'ailleurs pas mention. Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que cet arrêté fut totalement inefficace. D'ailleurs, s'il en avait été autrement, comment expliquer que :

1° Les contributions militaires continuèrent à pleuvoir sur notre province après le 14 fructidor comme auparavant;

2° Les enlèvements d'otages ne furent pas suspendus et, pour n'en citer qu'un seul, signalons celui du 16 brumaire an III (6 novembre 1794) provoqué par Jasmin Lamotze, le commissaire français en Hainaut (16);

3° Le représentant Perès eût textuellement déclaré le 7 ventôse an III (25 février 1795) : « La Convention a voulu que la Belgique fût gouvernée en pays conquis... » (17).

Enfin, la meilleure preuve que cet arrêté du 14 fructidor resta lettre morte nous est fournie par les municipaux montois. Le 3<sup>e</sup> jour des sans-culottides de l'an II (19 septembre 1794), ils écrivaient : « nous observons que cette démarche inquiète beaucoup les esprits du peuple du département de Jemappes puisque l'on n'y voit pas les différences dans le traitement du pais conquis d'avec le département de Jemappes... » (18). C'était l'aveu le plus explicite de l'échec des représentations de nos mandataires. Le régime de force que nous imposaient l'armée et l'administration civile françaises arrangeait d'ailleurs bien les finances républicaines, en permettant la levée d'importantes contributions militaires et de réquisitions massives de toute nature payables en assignats. Aucun document n'illustre mieux ce point de vue que cette lettre des Représentants, datée du 3 pluviôse an III (22 janvier 1795) : « Les Représentants du peuple avant de répondre aux désirs manifestés de

(15) Ch. DELECOURT, *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut*, Mons, 1839, p. 19.

(16) A. E. M., *Archives de la ville de Mons*, Registre 1933, fol. 206.

(17) A. E. M., *Registres aux Délibérations de l'Administration Centrale du Département de Jemappes*, vol. 267, fol. 1.

(18) A. E. M., *Archives de la ville de Mons*, Registre 1933, fol. 117-118.

toute part dans la Belgique, d'être unis au peuple français et associés à sa gloire, veulent qu'ils [les Belges] méritent cette faveur par des sacrifices qui vous paraîtront légers, en comparaison de ceux que le peuple français a faits pour sa liberté; ils viennent de frapper sur le district de Mons une contribution d'un million de livres en numéraire... cette somme doit être payée au 25 pluviôse en mains du citoyen Hennekinne, receveur de ce district, en couronnes et pièces d'or ou autres espèces sans alliage, et s'il y avoit du retard de votre part la contribution doit augmenter de dix mille livres par jour, outre qu'il sera levé chaque jour cinq otages... votre défaut d'envoyer cette répartition dans les quarante-huit heures devant être justement considéré comme une résistance à la représentation nationale, vous serez exécuté suivant toute la rigueur des lois révolutionnaires <sup>(19)</sup>. »

D'autre part, pendant le cours de l'an III, la Convention n'avait guère eu le temps de s'occuper de la réunion définitive de la Belgique. L'année s'était écoulée dans les multiples débats sur la guerre extérieure, la mise au point de la Constitution de l'an III, les troubles intérieurs graves de germinal et de prairial et le débarquement de Quiberon. Cependant, sur la fin de l'année, on sentait nettement que la réunion se tramait. On savait par les journaux que l'astronome Perny et ses collègues prospectaient les anciens Pays-Bas autrichiens et menaient un grand nombre de travaux pour la levée précise de la carte du pays : « des signaux avaient déjà été établis sur les tours de Malines et de Gand et on travaillait à en élever d'autres... » <sup>(20)</sup>. Le 30 thermidor (17 août 1795), anniversaire de « l'immortelle » journée du 10 août 1792 <sup>(21)</sup>, les représentants J.-B. Lefebvre, de Nantes, et D.-V. Ramel inauguraient solennellement à Anvers la liberté de navigation de l'Escaut, fermé depuis le traité de Munster. L'événement s'était déroulé

<sup>(19)</sup> A. E. M., *Registres aux Délibérations de l'Administration Centrale du Département de Jemappes*, vol. 268, fol. 9-10; — *Archives de la ville de Mons*, Registre 1929, fol. 148.

<sup>(20)</sup> *Moniteur Universel ou Gazette Nationale (M. U.)*, numéro du 24 fructidor an III. Nous utilisons la collection de ce journal conservée aux Archives de l'Etat à Mons.

<sup>(21)</sup> Le 10 août 1792 marqua le renversement du trône et la prise des Tuileries par la foule. Le roi Louis XVI fut emmené au Temple trois jours après.

devant une foule enthousiaste. Prémices à la réunion, les représentants avaient ordonné que les navires belges et anversois porteraient désormais le pavillon tricolore français <sup>(22)</sup>. Dans son discours de remerciement, la municipalité d'Anvers exprimait ses sentiments de reconnaissance à la Convention, « sentiments qui ne feront que s'augmenter par le moment plus heureux encore, où la Belgique sera réunie à la France, et celui où les hommes des deux nations ne feront qu'une seule et même famille... » <sup>(23)</sup>.

Le 14 fructidor an III (31 août 1795), nouveau pas vers l'intégration : le Comité de Salut public adopta la division de la Belgique en neuf départements calqués sur le modèle français. Roberjot, chargé de mission dans les pays conquis, présenta à ce moment un rapport attirant l'attention des Conventionnels sur l'utilité d'annexer le pays conquis jusqu'au Rhin. Il parla très peu du pays d'entre Meuse et Océan et insista surtout sur les richesses que pouvait offrir à la France la région comprise entre la Meuse et le Rhin et notamment les pays de Liège et de Namur <sup>(24)</sup>.

Enfin, une initiative de députés du Hainaut vint favoriser les vues annexionnistes de la France et contribua à en accélérer le processus. Le 18 prairial an III (6 juin 1795), les représentants Lefebvre, de Nantes, et Giroust ordonnaient la perception des dîmes de toutes espèces dans les pays conquis du ressort de l'administration centrale de la Belgique <sup>(25)</sup> et par l'arrêté du 16 thermidor suivant (3 août 1795), en réservaient le bénéfice au profit de la République, « moyennant indemnité qui sera payée sur l'avis des administrations d'arrondissement à ceux qui en jouissent et qui justifieront en avoir besoin... » <sup>(26)</sup>. Les décimateurs ecclésiastiques s'empressèrent donc non seulement de mettre en perception la dîme de l'an III mais encore d'exiger le paiement de celle de l'an II. Bien plus, les autorités religieuses, par une interprétation abusive de l'arrêté du 28 mes-

<sup>(22)</sup> *M. U.*, numéro du 13 fructidor an III.

<sup>(23)</sup> *Ibid.*

<sup>(24)</sup> *M. U.*, numéros des 16, 17 et 18 fructidor an III; rapport de Roberjot à la Convention nationale.

<sup>(25)</sup> G. HUYGHE, *Recueil des Loix de la République Française, et des actes des autorités constituées à Bruxelles*, première série (République), t. IV, pp. 64-67.

<sup>(26)</sup> *Ibid.*, t. IV, pp. 221-225.

sidor an III (16 juillet 1795) mettant la force armée à la disposition des municipalités pour le recouvrement des dîmes dévolues à la Nation <sup>(27)</sup>, recoururent à la troupe pour entrer en possession de leurs dîmes <sup>(28)</sup>. Pour protester contre ces agissements, une délégation de cinquante-neuf communes des trois districts du Hainaut fut envoyée à la Convention et le 26 thermidor an III (13 août 1795), son porte-parole s'exprima en ces termes : « Les habitants de cinquante-neuf communes des districts d'Ath, Binche et Mons, composant le département de Jemappes, nous ont envoyés devant vous pour renouveler le vœu qu'ils ont émis pour leur réunion à la République Française, et demander à la représentation nationale l'exécution des diplômes qui, en les réunissant à la France, leur ont assuré la liberté et l'affranchissement des droits de servitude. Les habitants du département de Jemappes ne doivent pas être assimilés à ces Peuples qui, s'étant armés contre les phalanges républicaines, ont été forcés d'abandonner les étendards des despotes, pour passer sous le drapeau tricolore. Les habitants de Jemappes, déjà mûrs pour la liberté, se sont réunis en assemblée primaire: le premier usage qu'ils ont fait de leur souveraineté a été de voter leur réunion à la France. Cette réunion a été acceptée par la représentation nationale; le consentement des deux peuples a été sanctionné par un décret qui a eu son exécution. Par quelle fatalité ou plutôt par quelle confusion affecte-t-on aujourd'hui de traiter le département de Jemappes comme les pays conquis? Un arrêté des Représentants du Peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse a ordonné la perception de la dîme, au profit de la République dans les pays conquis : alors l'esprit monacal, toujours actif, toujours prêt à envahir, a profité de cet arrêté pour rétablir à son profit le droit prétendu sacré de lever la dîme sur les récoltes des cultivateurs de Jemappes. Citoyens législateurs, les arrêtés des Représentants du Peuple, qui ont ordonné la perception de la dîme au profit de la République dans les pays conquis, ne concernent pas le département de Jemappes. Veuillez donc faire cesser cette confusion, et délivrer des hommes libres de l'avidité monacale <sup>(29)</sup>. »

<sup>(27)</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 202.

<sup>(28)</sup> *Ibid.*, t. IV, p. 221.

<sup>(29)</sup> *M. U.*, numéro du 3 fructidor an III.

Après la réponse du président de la Convention protestant de la fidélité de la Représentation nationale à ses principes, Pelet, de la Lozère, fit adopter cette proposition : « Le département de Jemappes appartient à la République, et par droit de conquête et par le droit beaucoup plus précieux qui résulte du vote de ses citoyens pour leur réunion à la République française. Sa gloire et sa dignité nous défendent d'abandonner cette contrée qui fait désormais une portion inaliénable de la France une et indivisible. Il est temps de fixer l'opinion à ce sujet. C'est avec fondement que les pétitionnaires se plaignent de ce que l'on a rétabli une institution antisociale. Je demande le renvoi au Comité de Salut public et à la commission des onze <sup>(30)</sup>. » Ainsi, par l'usage intempestif d'un excès d'autorité, les communautés ecclésiastiques apportèrent de l'eau au moulin des autorités françaises et des partisans belges de la réunion.

Cet ensemble de circonstances ouvrit la voie aux discussions de la Convention nationale sur l'annexion de la Belgique. Il permet de comprendre qu'un sujet aussi capital fut décidé en deux jours, dans les séances des 8 et 9 vendémiaire an IV ; l'imminence de la conspiration royaliste, qui éclata d'ailleurs le lendemain de la clôture des débats, fut aussi une des causes de la précipitation des résolutions. Enfin, un autre motif de hâte fut l'absence de représentation belge officielle et, partant, la nullité d'opposition de ce côté. Les Conventionnels ayant, en effet, feint d'ignorer les premiers vœux de réunion et leur première consécration, les assemblées primaires n'avaient plus été convoquées depuis 1793 pour l'équivoque raison que nous ne faisons pas partie intégrante de la République française. Par contre, lorsque Merlin, de Douai, rapporteur du Comité de Salut public, se présenta à la barre de la Convention le 8 vendémiaire an IV, il fit état, dans un simulacre de justification de la décision du Comité, du vœu exprimé en 1793 alors qu'on l'avait toujours volontairement ignoré <sup>(31)</sup> !

### III. EXAMEN DES DÉBATS DES 8 ET 9 VENDÉMIAIRE

Pour légaliser la volonté du Comité de Salut public d'annexer la Belgique, il incombait à son rapporteur de lever la

<sup>(30)</sup> *M. U.*, numéro du 11 vendémiaire an IV.

<sup>(31)</sup> *Ibid.*

lourde hypothèque qui pesait sur la manière dont s'étaient déroulées les premières assemblées électorales et, en particulier, sur les violences commises à Sainte-Waudru, le 11 février 1793. Merlin, de Douai, s'efforça de prouver qu'aucun incident, qu'aucune intimidation n'étaient venus perturber l'assemblée primaire de Mons et que le vœu de réunion avait été formulé à l'unanimité et sans pression extérieure. A cet effet, il exhiba deux rapports <sup>(32)</sup> : celui du général Ferrand, contresigné par les commissaires de la Convention Légier et Mouchet, et celui rédigé par les Montois Wolf, Buisseret et Foncez ayant officié le premier en qualité de président, et les autres comme secrétaires de la mémorable séance. Si la personnalité des rédacteurs du premier rapport peut être suspectée de partialité, l'appartenance politique des seconds en rend les conclusions tout aussi tendancieuses. En effet, ces trois hommes étaient des adeptes convaincus des idées françaises : le marchand de charbon Wolf et son collègue Buisseret avaient été élus « par acclamations », le 8 novembre 1792, administrateurs provisoires de la ville libre de Mons <sup>(33)</sup>. Wolf avait émigré en France à la rentrée des Autrichiens <sup>(34)</sup> puis, après Fleurus, avait été nommé maire de Mons. Le cas de Buisseret était encore plus probant, car c'était un noble qui, par foi révolutionnaire, avait solennellement abjuré avec ses deux fils tous ses anciens titres et privilèges <sup>(35)</sup>. Quant à Foncez, dès le 14 messidor an II (2 juillet 1794), il avait été nommé juge au tribunal civil de Mons par les représentants du peuple en mission à l'armée du Nord <sup>(36)</sup> et cette seule promotion suffit pour classer l'homme. Dernière preuve, s'il est encore besoin, de l'esprit partisan de ces Montois extrémistes : leur rapport ne fait aucune allusion à la moindre perturbation de l'assemblée, alors que les Français Ferrand, Légier et Mouchet eurent quand même la décence de signaler, de façon grossièrement déformée certes, l'existence d'un certain « mouvement dans une partie de l'assemblée » <sup>(37)</sup>.

<sup>(32)</sup> *Ibid.*

<sup>(33)</sup> *Recueil des Pièces de la République Belgique publiées dans la ville libre de Mons*, Bruxelles, Lemaire, sans date, p. 12.

<sup>(34)</sup> HARMIGNIES et DESCAMPS, *op. cit.*, p. 200.

<sup>(35)</sup> *M. U.*, numéro du 11 vendémiaire an IV.

<sup>(36)</sup> A. E. M., *Archives de la ville de Mons*, Registre 1929, fol. 8.

<sup>(37)</sup> *M. U.*, numéro du 11 vendémiaire an IV : rapport de Ferrand, Légier et Mouchet.



Présentés à des Conventionnels dépourvus pour la plupart de données objectives sur la situation en Belgique, favorablement disposés d'avance à l'intégration de notre pays, ces deux documents apportaient le soulagement attendu à leurs consciences inquiètes et levaient leurs derniers scrupules.

Un obstacle de dernière minute vint pourtant ajouter un acte imprévu au déroulement parfaitement réglé de cette comédie politique. L'auteur en était un Atois, l'ex-conseiller Adrien-Philippe Raoux, déjà cité. Il se trouvait à ce moment à Paris où il avait été délégué par différentes communautés religieuses hennuyères pour protester contre la confiscation de leurs biens situés en France, et il en profita pour faire circuler dans l'enceinte de la Convention un « mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France » où il démontrait que le sentiment d'hostilité vis-à-vis de la réunion l'emportait sur une série d'avantages dictés par la raison. Analysant objectivement le problème, il concluait en effet en ces termes : « ... Sous un grand point de vue, il est certain que cette réunion serait *aussi* [il a prouvé auparavant que la réunion est avantageuse à la France] avantageuse à la Belgique. L'histoire prouve que depuis trois cents ans ce beau pays a été constamment victime des querelles de la maison d'Autriche, et de sa rivalité avec la France; que cinq ou six fois chaque siècle il a été dévasté par des guerres affreuses qui n'étaient jamais entreprises pour son utilité; qu'il ne contient, pour ainsi dire aucune plaine qui n'ait été abreuvée du sang de plusieurs milliers d'hommes; enfin, que tandis qu'il resterait sous la dénomination autrichienne, ce retour périodique de calamités et de désastres ne peut manquer d'avoir lieu. D'après ces faits, que la présente guerre a renouvelés d'une manière bien affligeante, il est évident qu'il serait de l'avantage de la Belgique d'être soustraite au joug autrichien, et qu'étant incorporée à la France, elle jouirait d'une tranquillité plus durable, surtout si le Rhin servait de limites. Alors, n'étant plus frontière, elle ne serait plus exposée à être le théâtre de la guerre, si jamais elle venait à se rallumer. Il est sensible aussi que cette réunion serait profitable au commerce de la Belgique, dont les communications avec la France et la Hollande par les trois fleuves, ne seraient plus sujettes à aucune entrave. Malgré ces avantages qui sont immenses et à la portée d'être sentis par toutes les classes

du Peuple, il n'est que trop certain que la très grande majorité de ce Peuple craint la réunion et la regarderait comme une calamité publique. A l'instant où cette nouvelle serait proclamée officiellement, des ruisseaux de larmes couleraient dans le sein des familles <sup>(38)</sup>... » Les motifs de cette opposition des Belges gisaient, d'après Raoux, dans « les folies démagogiques » provoquées par une mauvaise application de la théorie démocratique et dans les attaques redoublées contre l'Eglise « qui ulcèrent profondément le peuple belge si attaché à sa religion et à ses usages » <sup>(39)</sup>.

La riposte au mémoire de Raoux vint de Portiez, de l'Oise; il fit dévier le problème sur la personnalité de son auteur, sur lequel il jetait la suspicion en ces termes : « ... L'auteur, Adrien-Philippe Raoux, fit ses études sous les auspices du ci-devant baron de Salles, émigré, gazetier à Louvain; il fut stipendié par l'Empereur Joseph II, du temps de la révolution belge, à qui il servait d'espion, ce qui lui mérita de la part de l'empereur Léopold II, successeur dudit Joseph, une place de conseiller inconstitutionnel à l'ex-conseil souverain du ci-devant Hainaut <sup>(40)</sup>... » Raoux fit insérer dans le *Moniteur Universel* du 29 vendémiaire (21 octobre 1795), une réplique sous forme de lettre ouverte à Portiez, de l'Oise. Après avoir réfuté les faits propres à son éducation, qu'il « ne devait qu'à ses parents seuls » et non au baron de La Salle, et tenté de réduire à néant le rôle indigne qu'on lui avait attribué auprès de Joseph II pour la simple raison qu'il se trouvait en France en 1789 et 1790, Raoux s'exprimait ainsi sur sa nomination de conseiller inconstitutionnel : « ... je veux cependant accorder que j'ai été nommé inconstitutionnellement par l'Empereur Léopold, en mars 1791, c'est-à-dire de son autorité seule; mais il est notoire, à Mons et dans tout le Hainaut, que je n'ai pas voulu profiter de cette nomination, que sur-le-champ j'ai donné ma démission, et que deux mois après j'ai été renommé constitutionnellement à la même place par le suffrage des autorités qui devaient y concourir <sup>(41)</sup>... » En jetant le discrédit sur

<sup>(38)</sup> *M. U.*, numéro du 13 vendémiaire an IV.

<sup>(39)</sup> S. TASSIER, *op. cit.*, p. 230.

<sup>(40)</sup> *M. U.*, numéro du 13 vendémiaire an IV.

<sup>(41)</sup> Après la suppression des Etats de Hainaut par le gouvernement autrichien le 7 janvier 1789 (à la suite des troubles de la révolution brabançonne), l'administration autrichienne avait fait entrer, le

son auteur, Portiez, de l'Oise neutralisait ainsi l'effet du mémoire de Raoux. D'ailleurs, dans ces circonstances impérieuses où, malgré la paix conclue avec l'Espagne, malgré l'établissement de la république en Hollande, la France se trouvait toujours aux prises avec ses deux plus redoutables ennemis, l'Angleterre et l'Autriche, la Convention pouvait difficilement tenir compte de l'opposition des Belges et particulièrement de celle d'un ancien suppôt de l'Autriche. Merlin, de Douai, démontra ainsi qu'ériger les provinces belges en une république indépendante ne pouvait aucunement rassurer la France, car le petit Etat, trop faible pour se défendre efficacement, retomberait infailliblement sous le joug autrichien. Au nom du Comité de Salut public, il s'opposa, en outre, à la reconstitution de l'ancienne fédération des Provinces-Unies, craignant cette fois non seulement la naissance d'un Etat trop puissant

6 juin 1789, quelques-unes de ses créatures au Conseil souverain de Hainaut. Raoux était du nombre (HARMIGNIES et DESCAMPS, *op. cit.*, p. 176). Le caractère inconstitutionnel de ces nominations découlait d'un ancien privilège d'abord propre au Hainaut mais ensuite généralisé à tous les Pays-Bas par l'édit de l'empereur Charles VI du 12 septembre 1736 : en cas de vacance au Conseil souverain de Hainaut, le monarque ne pouvait choisir le remplaçant que parmi trois candidats présentés par les Etats. Le droit de nomination du Souverain était donc restrictif (DE NENY, *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas Autrichiens*, Bruxelles, 1785, t. II, p. 124). Raoux n'ayant été désigné que par le Souverain, sans l'agrément des Etats dissous, était donc un usurpateur aux yeux du peuple du Hainaut. La presse du moment l'attaqua d'ailleurs violemment et l'un des quatrains à son adresse finissait ainsi :

Raoux, gazetier, commissaire sans honneur,  
D'un juge parjure était le vrai quêteur.

(HARMIGNIES et DESCAMPS, *op. cit.*, p. 176.)

Après la reprise du pouvoir par les Autrichiens, l'empereur Léopold II voulut imposer les conseillers inconstitutionnels. Devant la répugnance des anciens titulaires à admettre les intrus, Raoux démissionna le 28 mars 1791 (HARMIGNIES et DESCAMPS, *op. cit.*, p. 37). Il est d'ailleurs piquant de constater *a posteriori* que Raoux a travesti la vérité sur deux points, lors de sa réponse à Portiez, de l'Oise : d'abord, ce n'est pas en mars 1791 qu'il fut nommé au Conseil souverain mais le 18 mai 1789, où il prit la place de Demarbaix. Il prêta serment le 10 juin suivant avec les autres conseillers inconstitutionnels. Il siégea jusqu'au 20 novembre où, par suite des débuts de la révolution brabançonne, il s'enfuit à Bavi; sa démission ne fut donc pas immédiate. Après la restauration autrichienne, un décret impérial du 19 mars 1791 le réintégra avec ses autres collègues au Conseil souverain (*Biographie Nationale*, t. XVIII, col. 697 à 703). Tous ces faits l'identifient donc comme un partisan convaincu de l'Autriche.

mais encore de voir s'y rattacher les départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui faisaient autrefois partie de l'ancienne confédération des dix-sept Provinces-Unies <sup>(42)</sup>.

Carnot, toujours très écouté, auréolé du prestige que lui avait valu le surnom d'organisateur de la victoire, appuya les vues du Comité de Salut public en se basant sur des considérations stratégiques. Venant en fin de discussion, son discours fit une profonde sensation et souleva un tonnerre d'applaudissements <sup>(43)</sup>.

Derrière ces considérations purement défensives dont on est forcé de reconnaître la légitimité, d'autres raisons beaucoup plus sordides furent jetées dans la balance pour décider le vote en faveur de la réunion. A ce titre, le rapport de Lefebvre, de Nantes, dévoile avec un cynisme écœurant les noirs desseins des Conventionnels prônant la réunion <sup>(44)</sup> : « ... aucun de vous n'ignore que le pays dont votre Comité de Salut Public vous propose la réunion recueille en grains, année commune, trois fois plus que les besoins de sa consommation; j'ajouterai même, d'après un calcul certain, que la récolte de cette année, à la vérité extraordinaire par son abondance, suffira sans altérer la subsistance la plus aisée du Peuple belge, à nourrir près d'un tiers des habitants de la France, et conséquemment à vous soustraire au besoin le plus impérieux, et dont le remède est toujours accompagné de la fuite de votre numéraire dans l'étranger <sup>(45)</sup>... Tous les intérêts de la France s'accordent donc avec la réunion; j'ajouterai même que la réhabilitation de ses finances y est intimement liée. La richesse territoriale de la Belgique, son industrie actuelle, celle à laquelle elle est appe-

<sup>(42)</sup> *M. U.*, numéro du 11 vendémiaire an IV.

<sup>(43)</sup> *M. U.*, numéro du 16 vendémiaire an IV.

<sup>(44)</sup> *M. U.*, numéro du 14 vendémiaire an IV.

<sup>(45)</sup> La Convention venait de faire l'amère expérience des difficultés d'approvisionnement et de la cherté des subsistances au cours des terribles journées de germinal et de prairial. Poussé par le noyau robespierriste de l'assemblée, qui avait survécu au 9 thermidor, et parmi lequel on notait Soubrany, Romme, Duquesnoy, Bourbotte..., le peuple avait envahi la Convention en hurlant : « Du pain ! Du pain ! » Le thermidorien Féraud avait été assassiné au sein de l'assemblée et sa tête promenée au bout d'une pique. Le manque de cohésion des révoltés du faubourg Antoine (quartier ouvrier) avait cependant permis le triomphe de la Convention (voir à ce sujet l'ouvrage remarquable de l'historien soviétique TARLÉ intitulé *Germinal et Prairial*, Moscou, 1959, traduit du russe par Jean Champenois).

lée promettent aux dépenses du gouvernement français un soulagement considérable, en ne recevant de nos nouveaux frères que les contributions réparties également sur eux comme sur nous; les biens du souverain y sont considérables et peuvent former une telle hypothèque à nos assignats, que dans les premiers moments de mon arrivée à Bruxelles, quelques spéculateurs du pays m'invitèrent à offrir aux comités de gouvernement trois milliards pour prix de leur valeur, payables dans un an; les comités ne donnèrent aucun suite à ces propositions parce qu'ils virent avec raison que les domaines du souverain étaient susceptibles d'un produit bien supérieur... Je n'ai pas besoin de vous indiquer, pour le gage de vos assignats, et même pour leur entière extinction, les moyens extraordinaires que l'on peut trouver aisément dans l'application à la Belgique de quelqu'une des bases de notre constitution... »

Pressentant et craignant l'importance que pouvait acquérir notre grand port national par suite de la liberté de l'Escaut, Lefebvre, de Nantes, rassura ses collègues hésitants par ces paroles d'une révoltante impudeur : « ... Dans la discussion qui a eu lieu hier, notre collègue Defermont a désiré être éclairé sur les doutes que fait naître en lui la crainte de voir envahir par l'Escaut le commerce de toute les places maritimes depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque. Je crois, citoyens représentants, qu'un règlement sage sur les douanes et les droits d'entrée peut seul remédier aux avantages immenses de la ville d'Anvers, qui, comme l'a très bien remarqué Defermont, finirait par usurper le commerce de toutes nos places de l'Océan. Le Comité de Salut Public avait bien prévu ces désavantages; aussi, dans l'instruction du sept messidor qu'il nous envoya pour accompagner son arrêté sur la liberté de l'Escaut, il nous recommanda surtout d'empêcher par les règlements le tort que le commerce d'Anvers pourrait faire à celui de la France. Honoré de la confiance de la ville de Nantes, je consultai la société de commerce et d'agriculture de cette ville; la réponse que j'en ai reçue s'accorde parfaitement avec les vues du Comité de Salut Public. Il est indubitable, représentants, que toutes les denrées coloniales destinées aux approvisionnements du Nord de l'Europe, et fournies jusqu'à ce jour par Bayonne, Bordeaux, Nantes, Saint-Malo, Le Havre et Dunkerque, seront de préférence entreposées à Anvers et adressées à la consignation des

négociants de cette ville, parce qu'elle est située sur la mer du Nord, et que tous les dangers de la Manche sont passés, lorsque les navires ont mouillé dans l'Escaut; de là une différence dans le taux de l'assurance et dans les frais d'entrepôt qu'occasionnerait leur séjour dans les autres ports de France. De plus, la facilité que la ville d'Anvers a de communiquer par des canaux avec la Hollande, sans les risques de la mer, et de là avec Hambourg par de très petits bateaux, à travers les petites îles qui bordent la côte, lui donne une grande supériorité sur le commerce français; d'un autre côté, le commerce du Nord, si intéressant pour la France par les fers, les chanvres et les brais, se ferait uniquement par la ville d'Anvers, qui, par sa communication par rivières et canaux avec toutes les parties de la France, épargnerait au commerce une grande partie des frais d'assurance qu'exigent les risques de la Manche et de l'Océan; il est impossible, aux yeux de tous ceux qui ont quelque connaissance en commerce, de contester, d'après ces faits, les avantages naturels et immenses de la ville d'Anvers, sur les autres places frontières; mais aussi, je crois, d'après l'opinion de plusieurs négociants éclairés que le remède à cet inconvénient est aussi facile que simple. L'économie des assurances, le voisinage des destinations, la sûreté et la profondeur de l'Escaut devant Anvers, doivent toujours être regardés comme les principales raisons de préférence que le commerce, qui ne doit calculer que son intérêt, donnera à la ville d'Anvers; eh bien!, par une augmentation sagement combinée de droits sur les marchandises entrantes dans le port d'Anvers, fessons en sorte que le spéculateur n'y trouve pas plus d'avantage que de se rendre dans les autres ports français <sup>(46)</sup>... »

Ainsi, le même Lefebvre, de Nantes, qui, quelques jours plus tôt à Anvers, avait présenté la liberté de l'Escaut aux Belges comme un acte de sublime générosité, prouvait par son intervention la révoltante duplicité du Comité de Salut public à notre égard.

Parmi tous ces Conventionnels qui écoutaient l'exposé systématique de cette véritable conspiration contre la Belgique, ne s'éleva-t-il aucune voix de protestation? Un seul d'entre

(46) *M. U.*, numéro du 14 vendémiaire an IV.

eux, le député Armand, de la Meuse (47), s'insurgea avec véhémence contre cette parodie de réunion et se fit le défenseur de notre indépendance absolue. Lesage, d'Eure-et-Loire, tout en reconnaissant que « devant la justice et la raison, la puissance des bayonnettes n'est rien, et la force couverte de la possession n'en est pas moins la force », avait aussi proposé à ses collègues de nous libérer du joug militaire français et de nous accorder l'indépendance (48). La générosité et la loyauté de ses propositions s'effondraient cependant devant ses conclusions sur les limites territoriales d'une Belgique dont il traçait les frontières « de Nieupoort à Courtray, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, etc. » et dont, en échange de la Flandre hollandaise, il proposait de céder le marquisat d'Anvers aux Hollandais (49). Contrairement à tous les autres, Armand, de la Meuse, connaissant toutes les tractations sordides dont nous étions l'objet, rompit une lance en faveur de notre liberté totale et inconditionnelle. Son discours, cinglant, méprisant même pour ses collègues, provoqua un grand tumulte. Au milieu du brouhaha et parfois du vacarme, il lançait des phrases percutantes qui auraient dû faire rougir de honte tous les députés : « La réunion de la Belgique est impolitique et désavantageuse à la France, si cette réunion projetée n'est pas consentie par le vœu libre du Peuple de ces contrées; cette opération est plus militaire que politique; elle manque de cette base solide qui seule peut en assurer la durée. Les événements que je crains sont commandés par la force même des choses. La Convention peut-elle se persuader que les puissances de l'Europe resteront spectateurs tranquilles de cet accroissement prodigieux de puissance? N'est-il pas de l'intérêt de la maison de Brunswick de s'y opposer? La maison d'Autriche est-elle donc tellement épuisée qu'elle soit hors d'état de résister encore? Sa politique est-elle donc tellement en défaut, qu'elle ne puisse vous susciter de nouveaux enne-

(47) Jean-Baptiste Harmand, né à Souilly (Meuse) le 10 novembre 1751, juge de paix à Bar-le-Duc, député de la Meuse à la Convention, au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, préfet du Haut-Rhin en 1800, commissaire des relations commerciales à Dantzig, où il ne se rendit pas, mort à Paris le 24 février 1816 (AULARD, *op. cit.*, t. VII, p. 301).

(48) *M. U.*, numéro du 12 vendémiaire an IV.

(49) P. Verhaegen n'insiste pas sur cette importante restriction à l'idée d'indépendance développée par Lesage (P. VERHAEGEN, *La Belgique sous la domination française*, Bruxelles, 1922, t. I<sup>er</sup> p. 609-610).

mis? Quoi!, dira-t-elle, si une République, encore à son berceau, pousse aussi loin ses prétentions ambitieuses, que sera-ce donc, lorsque la stabilité du gouvernement aura donné à sa puissance une force plus grande? Si Rome libre accumula sur elle la vengeance de l'Univers, craignez pour vous le même sort. Il n'existe entre ces peuples et nous aucune conformité de mœurs et de religion. Liège nous a précédés en révolution, mais qu'avons-nous fait pour lui faire aimer la nôtre? Le succès n'est pas dans la force des armes, mais dans le bon usage qu'on fait de la victoire. Rappellerai-je la conduite des Belges après la trahison de Dumouriez; nos malades jetés par les fenêtres ou massacrés, votre arrière-garde poursuivie et battue par ce même Belge qu'on nous représente comme voulant se réunir à nous? On parle de décrets de réunion, prononcés par vous; mais à quelle époque l'ont-ils été? Alors qu'une odieuse tyrannie pesait sur vos têtes, alors qu'un orateur maniaque disait à cette tribune que la Convention était le centre d'insurrection de toute l'Europe. On parle du vœu des Belges. Mais les délibérations faites au milieu des armes sont-elles des délibérations? et qui vous dira que ces peuples ne réclameront pas un jour? De quel droit, après les avoir vaincus, les priverez-vous encore de leurs préjugés, de leurs richesses, de leur culte, de leur forme de gouvernement? Vous voulez leur donner la liberté; mais est-on libre quand on est forcé de faire ce qu'on ne veut pas? C'est le vœu de ces Peuples. C'était donc le vœu du Peuple qu'on apportait à votre barre, lorsqu'une vingtaine d'hommes par section venaient, sous Robespierre, vous féliciter sur la journée du 31 mai, sur l'assassinat des 22? On parle de l'amélioration de nos finances, mais elle dépend de la confiance nationale, de la sagesse et de la moralité du gouvernement. Si vous ne m'en croyez pas, croyez-en à une funeste expérience. Il n'est pas sorti de cette enceinte une loi immorale qui n'ait porté un coup mortel à vos assignats. (*Murmures.*) On parle d'indemnité des frais de la guerre, mais vous avez donc oublié que ce n'est ni aux Belges ni aux Liégeois que vous avez fait la guerre, mais à leur gouvernement, et cependant c'est sur les mêmes Belges et Liégeois que vous voulez vous indemniser. La véritable indemnité est dans la justice et la paix que vous devez vous hâter de rendre à l'Europe. Sans doute, il est de votre intérêt d'humilier la maison d'Autriche, mais le moyen qu'on



vous propose est impolitique. Sans doute, elle doit une indemnité à l'Europe entière, qu'elle a troublée par ses intrigues et le traité de Pilnitz. Vous atteindrez ce but, en assurant à la Belgique son indépendance. Qu'il soit libre aux Belges de se former un gouvernement cimenté sur leurs mœurs et sur leur religion. Votre modération, dans la victoire, vous conciliera tous les esprits; vos prétentions exagérées vous susciteront une foule d'ennemis <sup>(50)</sup>... »

Dans d'autres circonstances peut-être, cet appel à la générosité, à l'honneur et à la justice aurait pu être entendu; mais la Convention menacée à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, devait s'accrocher à toutes les planches de salut. L'intervention d'Armand fut donc vouée à l'échec et la décision d'annexion tomba le 9 vendémiaire (1<sup>er</sup> octobre 1795) <sup>(51)</sup>.

Le décret, envoyé par courrier extraordinaire, arriva en deux jours à Mons et y fut solennellement proclamé le 12 (4 octobre 1795). Dans l'après-midi, un cortège composé des autorités civiles et militaires, précédé et suivi d'un détachement de cavalerie, quitta en musique la grand-place de Mons, où était rangé en bataille le deuxième bataillon du Nord. Il parcourut les différentes rues de la ville et des haltes eurent lieu en divers endroits pour permettre à un officier municipal de lire la proclamation des édiles vantant la réunion qui « nous assure un mode de gouvernement purgé de la plupart des vices connus de tous les autres » <sup>(52)</sup>. Après avoir traversé plusieurs quartiers, le cortège se rendit au temple de la Loi : nouvelle envolée lyrique prononcée cette fois par Latteur, président du tribunal civil du district de Mons, qui fit « jurer de maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang la constitution républicaine et la réunion, serment qui fut répété au milieu des plus vives démonstrations de la joie la plus universelle et la plus pure ». Après la célébration de chants civiques,

<sup>(50)</sup> *M. U.*, numéro du 12 vendémiaire an IV.

<sup>(51)</sup> Il était temps, car le lendemain du vote, l'insurrection royaliste partie de la section Le Peletier ou des Filles Saint-Thomas, fit encore courir de graves dangers à la République. Grâce au général Bonaparte, dont la renommée commençait à s'étendre, la rébellion fut rapidement étouffée par la mitraille des insurgés sur le parvis de l'église Saint-Roch.

<sup>(52)</sup> *M. U.*, numéro de 1 brumaire an IV; *A. E. M.*, *Archives de la ville de Mons*, registre 1930, fol. 87 et 88.

le cortège regagna ensuite la maison commune où le général de division Dubois, commandant le département, y alla aussi de son petit laïus. « A peine eut-il achevé, que chacun ému, et à son exemple, se donna réciproquement le baiser de fraternité et d'union au milieu des transports civiques, et montra par là l'exemple d'une réunion d'esprit, de cœur et de principes, qui le rend digne du Peuple sublime aux destinées duquel il vient d'être associé » (53).

Le 16 vendémiaire (8 octobre 1795), les députés du Hainaut qui étaient allés plaider la cause de la réunion rentrèrent de Paris et furent reçus en triomphe par leurs partisans. Un cortège se forma en tête duquel on promena deux drapeaux tricolores décrochés pour la circonstance du balcon de l'hôtel de ville. Cette fête « patriotique » se heurta rapidement à une violente contre-manifestation. Devant l'ampleur de la réaction, Maré, commandant de la place de Mons, dut faire appel à la troupe qui chargea baïonnette au canon. Les cortèges et fêtes furent immédiatement interdits mais, dans la nuit, des inconnus firent disparaître les drapeaux tricolores appendus au balcon de l'hôtel de ville (54).

Le lendemain 17 vendémiaire, la municipalité se chargea de prendre des renseignements sur les auteurs de cet acte de malveillance et sur « les conciliabules secrets qui, sur le rapport d'un membre de la municipalité, ont journallement lieu chez l'ex-conseiller Abrassart ainsi que sur les rassemblements qui ont lieu chez la citoyenne Petit, rue de la Clef... » (55). L'histoire ne dit pas si les poursuites furent couronnées de succès.

Pressentie depuis le 15 décembre 1792, la réunion officielle de la Belgique à la France n'eut donc lieu que le 1<sup>er</sup> octobre 1795. La responsabilité en incombait avant tout à la Convention nationale qui, pour des raisons stratégiques et financières, voulait annexer notre pays. Elle fut admirablement secondée dans sa tâche par les maladresses du clergé dans la question des dîmes et par les partisans locaux de la réunion. Parmi ces derniers, en dehors de purs idéologues, comme l'ex-noble Buisseret,

(53) *M. U.*, numéro du 1 brumaire an IV.

(54) Archives Générales du Royaume, *Correspondance de Bouteville*, liasse II.

(55) *A. E. M.*, *Archives de la ville Mons*, Registre 1930, fol. 89.

nombre d'entre eux avaient eu à souffrir des Autrichiens pour leur participation à la révolution brabançonne. Ils se tournèrent donc tout naturellement vers l'union intime avec la République française qui, en plus, leur permit d'occuper des postes de choix dans l'administration ou la magistrature. Convictions personnelles judicieusement alliées à l'intérêt matériel en firent donc de chauds partisans du régime français, que la Convention utilisa habilement pour étouffer la voix des opposants et justifier un acte contraire à l'idéologie révolutionnaire.

## BIBLIOGRAPHIE

Victor SEGALEN, *Stèles*. Edition critique, commentée et augmentée d'un inédit, établie par Henry BOUILLIER, Paris, Plon, 1963.

La poésie hiératique et aristocratique de Segalen, cadet et ami de Claudel, encore trop réservée à quelques-uns, connaît heureusement une montée lente et sûre. La haute ambition dont elle témoigne écarte la foule plus qu'elle ne l'attire.

*Stèles* sont des proses poétiques mystérieuses, souvent difficiles, mesurées en versets, d'une texture extrêmement serrée, établies sur des analogies. Poursuivant l'expérience de Mallarmé, Segalen accordait une importance insigne au langage. Il voulait créer un langage distinct des parlars quotidiens, un langage qui n'appartint qu'à la poésie, langage sacré, chiffré dont il faut apprendre les signes, le Wên, qui, à travers les moments discontinus mais divinatoires d'une âme et d'un esprit, établit l'unité de l'œuvre. Les versions souvent nombreuses de chaque poème, les « pré-stèles », la rigueur de la composition au tracé volontairement net, montrent chez lui une exigence naturelle à condenser, à augmenter l'ambiguïté du poème pour aller plus loin sur le chemin de l'âme. La recherche non d'un hermétisme mais de l'expression d'un secret ineffable, du « jour de connaissance au fond de soi », d'un « arrière-monde », en fait une poésie d'accès difficile.

En cherchant en Chine des formes neuves, diverses, des sujets, Segalen a pris la perspective d'un « transfert de l'Empire de Chine à l'Empire de Soi ». Avec un dédain absolu de l'anecdote, il puise souvent dans des récits chinois mais il les transcende la plupart du temps pour les faire accéder à sa « mythologie personnelle ». Il crée toute une symbolique, il cueille dans le monde chinois des allégories riches de possibles qu'il convient d'interpréter,

*voici la peau qu'on assouplit, le parfum qui réveille, le son magique  
roulant ses fanfares jusqu'aux échos des nues,*

dira-t-il à ce sujet dans *De la Composition* (1).

Dans les *Stèles du Milieu*, qui sont les plus intériorisées, stèles du « lieu par excellence », « du mystère, de l'inconnaissable », il révèle sa nostalgie pour la Connaissance suprême et d'après Henry Bouillier, ce qu'il écrit à Claudel (15 mars 1915) à propos de Rimbaud : toute son œuvre « a exprimé, plus que tout, l'indéfinie angoisse humaine aux prises avec la connaissance », il faut l'étendre à la sienne.

(1) Stèle inédite, publiée dans l'édition de Henry Bouillier.

*Je règne par l'étonnant pouvoir de l'absence. Mes deux-cent soixante-dix palais tramés entre eux de galeries opaques s'emplissent seulement de mes traces alternées.*

*Et des musiques jouent en l'honneur de mon ombre; des officiers saluent mon siège vide; mes femmes apprécient mieux l'honneur des nuits où je ne daigne pas.*

*Egal aux Génies qu'on ne peut récuser puisqu'invisibles, — nulle arme ni poison ne saura venir où m'atteindre (2).*

La poésie est pour Segalen une interrogation au-dessus de son propre abîme et de l'inconnaissable, mais, en même temps, le seul moyen d'investigation de cet abîme.

Cette œuvre belle et haute, qui donne probablement le ton à celle de Saint-John Perse, exige, on le voit par les remarques que je viens de faire, une longue initiation et, par suite, une édition critique et commentée. Pour violer le secret et déchiffrer les allusions de cette œuvre protégée, défendue, close, il fallait l'amour, qui est connaissance, ferveur, fidélité, qui suppose une lente et patiente méditation. Cette édition nécessaire, attendue, parfaite, précieuse en tous points, nous est offerte par Henry Bouillier, auteur d'un grand et admirable *Victor Segalen*<sup>3</sup>. Ce livre de quatre cents pages parvient avec une finesse inégalée à une interprétation multiple, totale de l'œuvre de Segalen.

Au cours de l'édition récente, Henry Bouillier projette une clarté sur l'indicible, une lumière qui embellit, qui éclaire d'un rayon d'or dans lequel s'animent et se meuvent les ombres. Une information précise, qui sert la poésie sans jamais lui nuire, une perspicacité proprement divina-trice, une sensibilité affinée concourent à nous donner une analyse subtile. Nous voici initiés au Secret de Segalen, guidés admirablement dans le labyrinthe d'une conscience, introduits dans l'Empire de Chine et « l'espace du dedans ». L'intention d'Henry Bouillier est d'une belle témérité : il veut, dit-il, « tenter de surprendre le passage de l'invisible au visible, des idées et des émotions aux formes qui les traduisent et les fixent à jamais ». La réussite récompense son audace et son dessein est largement rempli.

Grâce à la description des sources, aux textes qui ont « déclenché le mécanisme Stèle », grâce aussi à la confrontation des versions d'un même poème, nous assistons, — et je connais en littérature peu de moments plus émouvants — à la naissance des poèmes et à leur génération, nous les voyons surgir de la matière informe et acquérir enfin leur plénitude.

Dorénavant, nous nous promenons avec aisance dans les quinconces de symboles médiateurs et d'allégories porteuses de vérités, où le commentateur nous dirige avec une telle assurance qu'il nous donne presque le sentiment de la facilité. Mais les choses évidentes ou qui le paraissent sont souvent les plus extraordinaires. Je ne sais par quel rare don d'ubiquité spirituelle, l'exégète objectif se tient au dehors, contemple de l'extérieur, et, en même temps, est totalement participant, au cœur même de l'empire ségalénien qui paraissait aussi inaccessible que le palais interdit où cherche à pénétrer René Leys. Tout devient transparent.

(2) *Stèles : Eloge et pouvoir de l'absence*. Ed. citée p. 251.

(3) Henry BOUILLIER, *Victor Segalen*, Paris, Mercure de France, 1961.

Le livre lui-même est remarquable; le format allongé fait songer à la stèle monumentale, les poèmes sont encadrés, les épigraphes en caractères chinois sont reproduites. Cette présentation soignée, qui fait de ce livre un magnifique objet, aurait pleinement satisfait Segalen lui-même, qui avait foi dans l'art, passionné de la composition, de l'ordonnance au point d'être soucieux des caractères, du papier et de la typographie.

Mais il convient de revenir, pour finir, à l'intuition fulgurante de l'interprète, qui traverse l'opacité des poèmes, le voile du mystère, qui nous révèle le monde intérieur du poète, tendu vers l'absolu et amoureux du temporel, monde de l'imaginaire et du réel, où nous le rejoignons. Aidés de ces explications, les fervents reliront *Stèles* en y trouvant un enrichissement, un approfondissement, une résonance que la seule lecture, aussi attentive soit-elle, ne peut leur avoir apporté.

Marie-Louise GOFFIN.

G. JACQUEMYS, *Langrand-Dumonceau promoteur d'une puissance financière catholique*. Vol. I. *Années obscures. Montée*. Vol. II. *Vers l'apogée*. 1. *Les fondations*. Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay-Centre d'Histoire économique et sociale, 1960; deux vol. in-8° de 321 et 481 pages.

Peu connue, la figure d'André Langrand-Dumonceau n'était cependant pas ignorée des historiens, surtout à cause de l'esclandre politique qu'entraînèrent les révélations du procès (1871-1879) du financier en fuite. Un grand nombre d'hommes politiques catholiques de première importance ont en effet été étroitement impliqués dans les entreprises de ce « Napoléon de la finance », qui, appliquant le slogan lancé au Congrès catholique de Malines en 1863, avait effectivement « appelé les capitaux au baptême » en créant une puissance financière catholique pouvant se mesurer à la haute banque traditionnelle juive. Cette dernière idée n'a cependant que très lentement fait son chemin, car, au cours de sa carrière, s'étendant de 1850 à 1870, Langrand n'a pas toujours dédaigné le concours de maisons juives, entre autres celles de Bischoffsheim, de Hirsch et de quelques autres qui travaillaient en relations étroites avec les Rothschild et les Péreire, pour ne citer que ceux-là. Le côté spectaculaire de l'ascension fulgurante de ce fils de cabaretier de Vossem a davantage retenu l'attention que la structure des nombreuses sociétés qu'il a fondées en l'espace de vingt ans. Selon leur orientation propre, les auteurs — dont certains cherchèrent à blanchir des membres de leur famille impliqués dans les entreprises de Langrand — ont qualifié le financier belge d'escroc ou de génie, malheureusement contrecarré par les Juifs et les francs-maçons. Mais il est évident que reste prématuré tout jugement ne prenant pas appui sur une solide monographie, suivant le financier pas à pas à travers toutes ses opérations et tendant à démêler le système compliqué des diverses sociétés interdépendantes. Un tel jugement suppose aussi des connaissances approfondies dans le domaine économique, social et politique à l'époque envisagée. Chacun sait que, mises à part les excellentes contributions de M. B.-S. Chlepner, l'histoire du crédit en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle est extrêmement mal connue. Les historiens n'ont que très rarement l'occasion de pouvoir puiser à pleines mains, sans aucune restriction, dans les archives des

institutions de crédit. Dans le cas présent, c'était chose possible, puisque l'énorme masse des dossiers de la faillite Langrand-Dumonceau est bien conservée aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, de même que les archives relatives au procès et à la liquidation de diverses sociétés. S'y ajoutent les papiers conservés dans diverses autres archives belges, autrichiennes, françaises, anglaises, etc. Encore fallait-il pour maîtriser tout cela un historien aussi enthousiaste et patient que compétent, capable de recréer la vie à partir de dossiers poussiéreux et de comptabilités rébarbatives et forcément peu transparentes. Il y a tout lieu de se réjouir que M. G. Jacquemyns, en dépit de ses autres absorbantes occupations, ait trouvé le temps et l'énergie nécessaires à mener à bien une telle tâche, qui suffit à elle seule à fonder la renommée d'un historien. Plus de trente ans après son livre classique sur la crise des Flandres (1845-1850), M. Jacquemyns nous donne un autre ouvrage fondamental en quatre volumes, dont deux déjà parus. C'est une performance qui mérite d'être saluée, surtout lorsqu'on songe aux dizaines d'autres études et enquêtes parues depuis 1929.

Les volumes de M. Jacquemyns viennent bien à propos, à un moment où l'on note un intérêt croissant pour l'histoire du crédit, de même que pour les structures économiques et juridiques de diverses formes de sociétés. Ne songeons, pour la France, qu'aux études récentes de M. J. Bouvier sur le Crédit Lyonnais, l'Union Générale, les Rothschild et les Péreire, de même qu'aux recherches de M. B. Gille se rapportant surtout à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement au rôle joué en Belgique par les Rothschild.

Mais Langrand a été très différent des représentants de la banque traditionnelle. Il n'a rien d'un froid calculateur. Cet homme nouveau était un enthousiaste, voulant aller de l'avant à tout prix. Il était peut-être intègre jusqu'à un certain point, mais certainement ambitieux, plein d'imagination et de séduction personnelle, ne supportant cependant ni conseils ni contrôle et incapable de tirer la leçon des erreurs commises. Entraîné par les imprudences inhérentes à son « système », il ne lui resta bien vite d'autre solution que de fuir de l'avant jusqu'à la déconfiture complète.

Langrand a inspiré une confiance étonnante à l'aristocratie terrienne et à la bourgeoisie catholiques, qu'il attirait par une publicité tapageuse et surtout par la promesse de dividendes anormalement élevés. Cela s'explique sans doute en partie par le peu d'expérience qu'avaient les contemporains en matière de banque. Pour atteindre ses objectifs, Langrand n'hésitait pas à corrompre des diplomates, des hommes politiques, de hauts fonctionnaires et des journalistes, tantôt en les « arrosant » sans compter, tantôt en les faisant siéger dans les conseils d'administration ou de surveillance, en leur avançant parfois des actions que les intéressés n'hésitaient pas à revendre bien vite avec de fortes primes, avant même la mise en marche des sociétés projetées. En prenant très vite l'habitude de traiter comme bénéfices distribuables des bénéfices incertains à toucher au bout de plusieurs années, Langrand fait songer à l'apprenti sorcier. Aux yeux de certains de ses collaborateurs les plus qualifiés — et nous serions plutôt de leur avis — Langrand n'était pas « un vrai financier ». On constate en effet qu'il a souvent laissé à d'autres le soin de tirer des sociétés d'une situation fort compromise. Certaines de ces sociétés ne se sont révélées viables que lorsque des techniciens patients et habiles ont réussi à s'emparer de la direction après avoir

peu à peu évincé Langrand. La confiance d'un Mercier, ancien ministre des Finances (cabinet De Decker, 1855-1857), de De Decker et de Dechamps, autre grand leader catholique, n'était pas sans mélange. Sans avoir jamais douté de l'honnêteté (relative) de Langrand ni de son « génie », son imprudence et sa hâte leur ont néanmoins souvent causé des sueurs froides, à en juger par leur correspondance. Mais ils lui étaient attachés par l'esprit de lucre, qu'ils justifieront plus tard par leur « devoir de père de famille » de laisser un riche héritage à leurs enfants et par leur inexpérience des questions financières, arguments qui seront pris en considération lors du procès qui se termina en 1879 par la condamnation du seul Langrand...

Celui-ci bouillonnait surtout de grandes idées. Son système consistait à internationaliser le crédit hypothécaire et foncier en transférant les capitaux de pays où ils étaient abondants, tels que la Belgique, vers des régions où ils étaient rares et chers comme en Autriche. Il faisait miroiter aux yeux des dirigeants de l'Etat autrichien, désespérément endetté, l'idée de créer dans ce pays, où le servage et les droits seigneuriaux y afférents n'avaient été abolis qu'en 1848, une classe moyenne d'agriculteurs, tout en proclamant la supériorité des richesses foncières sur les valeurs mobilières. Dans ses requêtes au gouvernement impérial, Langrand invoquait avec fougue la solidarité économique entre « peuples civilisés » et présentait les services offerts comme « une grande œuvre sociale ». Il semble bien qu'il le faisait sans la moindre trace de cynisme.

Dans les deux premiers volumes, qui nous mènent jusqu'en 1865, M. Jacquemyns a adopté l'exposé chronologique. Le volume II, *Vers l'apogée*, sera complété par un second tome consacré à un exposé systématique de la technique des opérations et des spéculations boursières. Un quatrième volume sera dédié aux années difficiles préluant, de 1865 à 1870, à la faillite.

M. Jacquemyns a le sens du récit, qualité rare chez les historiens surtout lorsqu'ils s'occupent d'histoire économique. Très sensible aussi aux aspects personnels et humains, il n'est jamais ennuyeux. Il ne cède pas à la tentation — si contraire à l'esprit même de l'exposé objectif d'une situation telle qu'elle se présentait à un moment donné — d'abuser de ce qu'il sait du sort ultérieur des entreprises Langrand. Le lecteur, quoiqu'ayant, bien sûr, saisi les causes de la déconfiture finale, est impatient de connaître le dénouement. Il espère aussi ne pas devoir attendre trop longtemps le tome consacré aux aspects techniques des opérations, afin de saisir dans toute leur plénitude les méthodes mises en œuvre par Langrand. Au bout des deux premiers volumes, son opinion n'est pas encore entièrement faite. Il se demande s'il ne faut pas ranger Langrand parmi les victimes de son propre personnage, qui ne pouvait pas manquer d'éblouir une époque où rien ne semblait impossible à des gens peu avertis des possibilités réelles.

Mais suivons, très rapidement, les étapes parcourues par Langrand jusqu'en 1865. Après avoir exercé plusieurs métiers, y compris celui de colporteur et de soldat de la Légion étrangère, le fils du cabaretier devint en 1845 l'adjoint de son frère aîné, autodidacte comme lui. Ce frère deviendra directeur pour la Belgique de la compagnie d'assurances La Concorde, où André fera aussi ses premières armes, entrant en contact avec des assurés, parmi lesquels beaucoup de propriétaires fonciers, nobles et roturiers, qui joueront plus tard un rôle dans ses propres



entreprises, soit comme administrateurs, soit comme actionnaires. C'est à cette époque que Langrand accole le nom de sa femme, Dumonceau, au sien. A partir de 1852 commence l'ère des fondations. Langrand a compris les possibilités offertes par les assurances sur la vie. De 1852 à 1860 il en fonde six, dont plusieurs ont survécu. Il entre en relations avec Edouard-Joseph Mercier, ministre d'Etat et ancien ministre des Finances, qui l'introduira à son tour auprès d'autres personnages influents, aussi bien en Belgique qu'en Autriche, notamment auprès du comte O'Sullivan de Grass, ministre de Belgique à Vienne. Mercier est un exemple de ces hommes d'Etat catholiques sans emploi politique depuis 1857, lorsque le ministère Frère-Orban s'est solidement installé au pouvoir. Plus tard, Adolphe Dechamps, De Decker, Nothomb, Malou et bien d'autres verront dans les sociétés Langrand un moyen d'augmenter rapidement leur fortune. Langrand ne demandait pas mieux que de s'entourer, à des fins publicitaires, de grands noms politiques et nobles. Les de Villermont, le fortuné Ch. V. Hennequin, A. Dumon, fils de Dumon-Dumortier, président du Sénat, du Val de Beaulieu, Adelin de Liedekerke-Beaufort, des membres de la famille Licot de Nismes, roturiers ayant fait fortune dans les forges namuroises à l'heure du charbon de bois, et bien d'autres, apportent au moins le crédit social et politique nécessaire. M. Jacquemyns fait très bien ressortir le rôle joué dans la fondation de sociétés industrielles et bancaires par le capital foncier. Entouré d'un état-major brillant, Langrand fonde en 1852 une tontine (assurance de survie), les Rentiers Réunis. Le besoin de souscrire une contre-assurance, au cas du propre décès du souscripteur, donne lieu, l'année suivante, à la fondation d'une compagnie d'assurances sur la vie en cas de décès, La Royale Belge, et, en 1858, de deux autres compagnies semblables, Der Anker à Vienne et la Nederland à Amsterdam. A une époque où l'esprit rentier l'emportait de beaucoup sur la « mentalité capitaliste », les compagnies d'assurance de Langrand répondaient à un besoin. Beaucoup hésitaient à placer leurs capitaux en obligations émises par des entreprises industrielles. La banque voyait dans les compagnies d'assurance-vie un moyen de drainer vers des secteurs productifs des ressources nouvelles, par la collecte des primes versées par les assurés. Langrand a innové en calculant mieux les probabilités et en faisant appel, grâce à la société anonyme, aux épargnes du plus grand nombre possible. En même temps est inaugurée la politique des grandes largesses, des promesses de dividendes énormes et des fortes primes sur les actions. La Royale Belge, Der Anker, la Nederland survivront cependant grâce à la prudence de directeurs qui réussirent à rétablir une situation dangereuse après le départ de Langrand-Dumonceau. Afin de camoufler le côté spéculatif de ses activités, celui-ci fonda, en 1859, l'Association générale d'Assurances (compagnie en commandite, non surveillée par l'Etat) dont le capital fut constitué en grande partie par des banquiers juifs : J. B. Bischoffsheim, M. de Hirsch. Il s'agit en fait d'un syndicat de détenteurs d'actions cherchant à spéculer sur les variations du cours. Avant d'être absorbée par une autre entreprise Langrand, procédé qui deviendra habituel chaque fois qu'une société sera en difficulté, cette Association a néanmoins facilité la création à Vienne de la Vindobona.

Les opérations en Autriche ont permis à M. Jacquemyns de broser le tableau de la situation économique et financière fort arriérée de l'Empire autrichien. Langrand n'avait pas été sans remarquer que les

fonds d'Etat autrichiens, les « métalliques », étaient, et cela jusque vers 1870, la principale valeur de spéculation à Bruxelles. Les souscripteurs à ses entreprises faisaient même souvent leurs versements en ces valeurs. Le financier eut tôt fait de comprendre qu'il y avait une place à prendre à Vienne, où il se rendit pour fonder Der Anker et bientôt une société d'assurances hypothécaires : la Vindobona. Le déficit constant que connut l'Etat autrichien le poussa à aliéner de grandes parties du domaine, de même que les chemins de fer que des financiers, unis aux Péreire et aux Fould, cherchèrent à transférer au Crédit Mobilier français, ce qui occasionna la rivalité des Péreire et des Rothschild. A cela s'ajoutent les besoins de capitaux de certains grands propriétaires nobles voulant améliorer leurs exploitations agricoles ou même participer à la fondation d'entreprises commerciales et industrielles. La Vindobona, qui avait pour but de garantir les prêts hypothécaires et le paiement régulier des intérêts, répondait à un besoin. Il n'y avait autrement que les usuriers qui oseraient courir les risques de ces prêts. Le conseil d'administration de la Vindobona constitue une véritable garde noble renforcée par quelques banquiers viennois et belges. On y note aussi la présence, entre autres, d'Alphonse Nothomb, ancien ministre de la Justice belge. Si l'idée était bonne en elle-même, la société se montra néanmoins peu viable. C'est pourquoi Langrand eut recours, à partir de 1860, à la fondation d'un nombre impressionnant de véritables sociétés hypothécaires et foncières. A la première en date de celles-ci, la Banque Hypothécaire Belge, destinée à fournir des capitaux à l'Autriche, le ministre libéral Frère-Orban (1857-1870) refusa d'accorder l'anonymat, parce qu'il était hostile à l'exportation de capitaux belges et qu'il se méfiait des entreprises Langrand-Dumonceau. Elle fut donc érigée en commandite. La Banque Hypothécaire Néerlandaise devait également alimenter la Vindobona. Elle ne fut pas plus florissante que la Société Générale du Commerce et de l'Industrie, qui cherchait à créer, avec l'appui de financiers juifs d'Amsterdam, une banque d'affaires sur le modèle du Crédit Mobilier des frères Péreire. Aux yeux de Langrand, toutes ces institutions devaient servir à rendre possibles des opérations foncières de grande envergure en Autriche. Il voulait élargir le marché pour placer des lettres de gages. Mais le public hollandais, fort circonspect, ne mordait pas. En Autriche même, les prêts hypothécaires ne faisaient en somme qu'endetter les Esterhazy et les autres membres de l'aristocratie terrienne autrichienne et hongroise. Ils se montraient de plus en plus disposés à aliéner une partie de leurs possessions pour se procurer des fonds, au moment même où le gouvernement voulait lui aussi se défaire de larges parties du domaine de l'Etat. Cela exigeait des capitaux bien plus considérables que pour les prêts hypothécaires. Langrand se faisait fort de les procurer. Aussi s'engagea-t-il dans l'achat de terrains en Hongrie dans l'espoir de les revendre avantageusement après les avoir morcelés, opération très aléatoire, car la rentrée des annuités dépendait fortement de l'alternance des bonnes et des mauvaises années de récolte. A partir de ce moment, Langrand fonda toute une nouvelle série d'institutions formant une véritable chaîne destinée à drainer l'argent nécessaire vers l'Autriche. Le capital social en devint de plus en plus élevé, 200 000 000 de francs belges et davantage. Comme l'association en commandite entraînait des responsabilités trop grandes pour les administrateurs et qu'il était impossible d'obtenir l'anonymat en Belgique, Langrand n'hésita pas à profiter de la possibilité offerte depuis 1862 par la libéralisation de la

législation anglaise, pays où n'importe quel groupe pouvait désormais constituer une société à responsabilité limitée. Langrand a de plus en plus recours à des fusions, mais les administrateurs restent les mêmes. Chaque fois que les valeurs baissent dangereusement, le financier fonde une nouvelle banque, de préférence avec siège social à Londres. La plus spectaculaire est certainement la Société générale pour favoriser le crédit foncier. Dans la liste des actionnaires, Langrand fait figurer le roi des Belges, à des fins publicitaires. Manquant de souplesse, il refusa de collaborer avec les Péreire et les Rothschild. Il réussit à convaincre le prince de Tour et Taxis, l'un des chefs du parti catholique conservateur, dont la fortune était colossale, de collaborer par l'achat d'actions pour une valeur d'ensemble vraiment spectaculaire. Quant à Langrand, il se borna à transmettre à la Société générale les immeubles et les valeurs, souvent fictives, de quelques-unes de ses autres institutions, tout en comptant beaucoup sur les primes à réaliser sur les actions de la nouvelle société, une des raisons pour lesquelles Tour et Taxis chercha bien vite à tirer son épingle du jeu. Le but de cette société était de fonder des banques hypothécaires locales sur le sol allemand et ailleurs. Elle en fonda quelques-unes qui ne pompèrent que fort peu d'argent, d'autant plus que vers 1865 la conjoncture générale commençait à donner de plus en plus de signes de faiblesse.

En attendant la suite, félicitons l'auteur de ses deux premiers tomes, richement illustrés, qui répandent déjà beaucoup de lumière dans de nombreux secteurs demeurés obscurs de l'histoire économique, sociale et politique de la Belgique et de l'Europe, à un moment où la révolution industrielle commençait à influencer en profondeur la société occidentale.

J. CRAEYBECKX.

Jacques WILLEQUET, *Le Congo belge et la Weltpolitik (1894-1914)*, Bruxelles-Paris, Presses universitaires, 1962, 499 pages.

Que pensait-on du Congo belge outre-Rhin, entre 1894 et 1914, c'est-à-dire à l'époque où l'expansionnisme allemand cherchait, un peu tard, sa place au soleil et sa part dans le butin colonial des peuples de race blanche ? La question, comme tant d'autres, avait été obscurcie et empoisonnée par la propagande de guerre, peu avant et surtout après 1914. On voyait la « main de l'Allemagne » partout, notamment derrière la campagne anticongolaise du pacifiste anglais Morel, et les visées du Reich sur le « Mittelafrika » faisaient partie intégrante de la liturgie patriotique dans les pays occidentaux.

M. Jacques Willequet, chargé de cours à l'U. L. B., met les choses au point dans ce nouvel ouvrage, résultat d'une patiente enquête et d'une utilisation judicieuse des fonds d'archives accessibles aux chercheurs depuis peu d'années : Auswärtiges Amt, papiers Morel, fonds du Ministère belge des Affaires étrangères. La presse, elle non plus, n'a pas été oubliée, ce qui permet à l'auteur d'apporter une contribution importante à l'histoire des relations des journaux allemands avec l'Auswärtiges Amt et avec le « Bureau de la Presse », ce service créé par Léopold II pour influencer (disons même : corrompre) les organes de l'opinion étrangère en faveur de l'œuvre congolaise.

La qualité principale de M. Willequet a toujours été une clarté qui se manifeste une fois encore dans cet exposé : L'ouvrage pourrait se

diviser en deux parties : l'ère de Bülow, placée sous le signe du bon La Fontaine (« Eviter de tirer les marrons du feu pour l'Angleterre »), l'ère de Bethmann-Hollweg s'inspirant plutôt de Virgile : *Timeo Danaos et dona ferentes*. C'est la crainte de la Grande-Bretagne, ce sont les mauvais rapports germano-britanniques qui, jusque vers 1910, vont inspirer la politique de Berlin à l'égard du Congo. Berlin soutient Léopold II, favorise l'annexion du Congo par la Belgique; bien loin d'inspirer la campagne de Morel, la Wilhelmstrasse y voit — à tort du reste — une manifestation de l'impérialisme anglais. La presse officieuse allemande appuie les efforts du Roi; quant aux nombreux journaux qui reçoivent de Bruxelles subsides et instructions, ils se déchainent contre la « perfide Albion ». Pendant toute cette période, on chercherait en vain une volonté allemande de contrarier l'œuvre belge en Afrique centrale; au contraire, les preuves de désintéressement se révèlent nombreuses et convaincantes.

Le tournant se situe en 1911, en pleine crise d'Agadir et c'est Londres qui jouera le rôle de tentateur. Pourquoi l'Allemagne, soutenue par Londres, ne s'entendrait-elle pas avec la Belgique et le Portugal pour étendre son empire en Afrique? Pour prix de son désintéressement, la Grande-Bretagne se contenterait du Katanga! Déplaisantes assurément pour les droits des petites puissances, ces propositions anglaises se situaient dans le droit fil d'une politique pacifique inaugurée en 1904 : les points de friction avec Paris, puis avec Saint-Petersbourg, avaient été successivement écartés; maintenant que le Maroc était français, il était temps de régler (si possible aux dépens d'autrui) le contentieux anglo-allemand.

Les réactions du Reich, telles qu'elles ressortent des dossiers inédits de la Wilhelmstrasse, sont intéressantes à étudier : seuls quelques diplomates anglophiles (Metternich, Kühlmann, Rosen), seul le Ministre des Colonies Solf se montrèrent disposés à entrer dans ces vues. Avec une prescience remarquable, ils voyaient dans la politique navale de Tirpitz une source infaillible de guerre, et ils prônaient un rapprochement avec Londres. Ils furent seuls à comprendre, avec quelle angoisse, que le destin du Reich se jouait sur cette alternative. Berlin accepta de mauvais gré des négociations, combien difficiles et aléatoires, sur les colonies portugaises; la Belgique, qu'on ne voulait pas « jeter dans les bras de la France », fut délibérément écartée de ces perspectives d'avenir. Aux yeux de la Wilhelmstrasse, ces offres britanniques ne pouvaient être qu'un piège grossier. Peu de jours avant le déclenchement de la guerre, un accord avec Londres était signé, offrant des promesses d'expansion fructueuse dans les colonies portugaises sans doute, mais surtout dans le Moyen-Orient. Pour le Kaiser et ses conseillers les plus influents, la « Weltpolitik », c'était avant tout la construction d'une flotte colossale, et l'expansion du Reich dans des régions plus utiles que les « marécages centre-africains ».

« L'histoire diplomatique, écrivait l'auteur dans son introduction, n'est intéressante que si l'on s'efforce d'entrer dans le jeu mental des négociateurs, de dégager leurs objectifs, leurs espoirs, leurs craintes, leurs préjugés. L'étude de l'opinion, considérée à travers la presse, n'a de valeur que si l'on détermine avec certitude la tendance du journal, la personnalité du rédacteur et les influences parfois secrètes qui s'exercent sur eux. »

Histoire diplomatique, étude d'opinion, M. Willequet a mené cette double enquête avec une sérénité parfaite, avec une force convaincante qui jettent des lumières nouvelles sur la politique de Léopold II, sur la campagne « réformiste » de Morel, sur les rapports germano-belges et, en général, sur le problème des origines de la Grande Guerre. Agréablement écrit, heureusement illustré, son livre fait honneur à la série des Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'U. L. B.

E. U.

*Mélanges en l'honneur de Jean Dabin*, Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant, Paris, Editions Sirey, 2 volumes, 1963.

J'ai rencontré M. Jean Dabin, professeur à l'Université Catholique de Louvain, pour la première fois, aux funérailles de M. René Marçq. Sur le trottoir de l'avenue Jeanne, dans une foule recueillie et bouleversée, nous nous sommes trouvés ensemble; je ne sais plus comment je lui ai exprimé mon chagrin, mais je me souviens et me souviendrai toujours de sa réponse : « René, René, ah ! oui... », ne terminant pas sa phrase, mais la ponctuant d'une geste court de douleur et d'admiration. J'ai senti et communiqué avec lui.

Je connaissais, en partie, son œuvre immense; j'appréciais son rayonnement, l'indépendance de son esprit, la richesse de son information, la précision de sa pensée. Je savais que ce qu'il disait et écrivait ne se compliquait jamais de mots incertains d'une prétention savante, restait simple, accessible et vrai.

Professeur émérite, ses admirateurs et ses disciples ont suivi la tradition pour rendre à son exceptionnelle carrière l'hommage qu'elle justifie, en publiant sous le titre de *Mélanges* des études d'une cinquantaine de juristes.

La carrière de M. Jean Dabin a commencé à Liège en 1920, pour continuer à Louvain dès 1922; quarante-trois années de travail et d'enseignement.

Des cours qui entraînaient ses étudiants.

Des ouvrages importants qui ont enrichi la pensée juridique du monde entier, et qui, avec des études diverses, portent 98 numéros.

En tête de ces *Mélanges*, l'allocution qui a été adressée à M. Dabin, par M. Robert Liénard, professeur à la Faculté de Droit de Louvain, doyen honoraire.

Ensuite, la liste des souscripteurs, environ 500.

Il est impossible de rendre compte de pareil ouvrage. Il est digne de celui auquel il fait hommage.

M. le Doyen Liénard a dit à M. le Professeur Dabin : « Vous vous êtes voulu un homme libre. Sans ostentation, ni provocation, mais avec une inébranlable rigueur de caractère, vous avez affiché une indépendance un peu distante à l'égard des puissants que pressent les flatteurs et que servent si bien — ou si mal — les médiocres et les intrigants. Vous ne vous êtes jamais abaissé à quelque complaisance envers ceux qui dispensent la gloire ou le profit. La nature a ses exigences. »

A ceux de nos étudiants qui n'ont pas subi le rayonnement de l'enseignement de M. Dabin, aux juristes que notre Université a formés, je recommande l'œuvre de M. Dabin et les *Mélanges* qui lui sont dédiés. L'une et les autres les enrichiront. Que son exemple les inspire.

Emile JANSON.

Ch. DEL MARMOL et Léon DABIN, *L'apport des juristes à la solution des problèmes de la gestion des affaires*, Faculté de Droit de l'Université de Liège. Commission « Droit et Vie des Affaires ».

Les hommes d'affaires et les juristes se sont légitimement intéressés aux travaux de la « Commission Droit et Vie des Affaires » de la Faculté de Droit de Liège.

Enchaînant sur le Séminaire de Spa, la brochure sous revue publie une série d'études du plus haut intérêt sur les problèmes étudiés.

Elle est divisée en deux parties : la première *Le Droit et la Vie des Affaires*; la seconde *Les Séminaires de la Commission Droit et Vie des Affaires*, avec des Annexes.

Chacune des études est du plus haut intérêt pour ceux qu'elles concernent. Elles sont remarquablement bien faites sur des aspects particuliers du problème.

Et tous ceux dont elles concernent l'activité doivent les lire et les méditer.

E. JANSON.

*En Hommage à Victor Gothot*, édité par la Faculté de Droit de l'Université de Liège, dans la Collection scientifique de la Faculté, 1 volume, 718 pages, prix : 600 francs.

Cet ouvrage élaboré par un comité composé de collègues et collaborateurs de M. Victor Gothot, a été offert à ce dernier à l'occasion de son accès à l'éméritat.

M. Victor Gothot a occupé avec éclat la chaire de droit fiscal de la Faculté de Droit de l'Université de Liège depuis plus de quarante ans.

Cet ouvrage contient de nombreuses études en matière de droit fiscal rédigées par d'éminents spécialistes. Il contient également des aperçus sur des questions d'actualité, de droit civil et de droit commercial (la réforme des assurances, propriété horizontale et accession, évolution historique de l'adoption depuis le droit romain, le droit de la personne et l'échelle des valeurs).

Sur la fiscalité et les finances publiques, nous avons noté les études suivantes : *Les sociétés fictives et l'impôt sur les revenus*, par Edouard Bours; *Considérations sur la preuve en matière fiscale*, par Charles Cardyn; *Les accroissements d'avoirs et la taxation des bénéfices annuels des entreprises : du droit de patente au projet de réforme fiscale de 1962*, par Paul Coart-Frésart; *Finances publiques et croissance économique*, par Louis Davin; *Les droits d'investigation du fisc en matière de contributions directes : étendues et limites*, par Jean de Longueville; *Pour une juridiction internationale en matière d'impôts directs*, par Carlo de Mey; *Notion et taxation des revenus d'origine étrangère dans le cadre de la loi d'impôts sur les revenus*, par Marcel Feye; *L'impôt et la Loi*, par W. Ganshof Van der Meersch; *Quelques réflexions à propos de l'inexécution des obligations fiscales*, par Ernest Krings; *L'impôt global sur le revenu*, par Albert Parisi; *La notion fiscale de la dépense professionnelle*, par Paul Sibille; *Le droit fiscal dans la science de l'impôt*, par Jean Van Houtte.

En matière de droit d'enregistrement et de succession, relevons : *L'adoption et le fisc*, par Jean Baugniet; *Droits d'enregistrement en cas*

*de cession simultanée de toutes les parts d'une S. P. R. L.*, par Michel Deprez; *Le régime fiscal des actes de partage : une évolution de quatre siècles*, par Edgard Schreuder; *Propres mobiliers et droits de succession*, par Pierre Watelet.

Cette énumération partielle montre l'intérêt exceptionnel de cet ouvrage qui permet de faire le point de l'évolution qui agite le droit fiscal contemporain.

R. VAN ROLLEGHEM.

Ernst LOCKER, *Die ältesten Sprachschichten Westeuropas*, Vienne, Böhlau, 1962, 35 pages (Österr. Ak. d. Wiss., Phil.-hist. Kl., Sitzungsberichte, 240. Band, 5. Abhandlung).

L'ouvrage que vient de publier M. Locker constitue un complément à l'étude parue en 1961 dans le numéro 18 de l'*Anzeiger der Österr. Ak. d. Wiss., Phil.-hist. Kl.* sous le titre *Die Sprachschichten Nordostafrikas*. Il s'agit d'étudier les couches linguistiques de l'Europe occidentale antérieures à l'introduction des langues indo-européennes. L'auteur prend le français comme point de départ : il examine des détails de structure qui ne s'expliquent ni par la filiation latine, ni par le substrat celtique, ni par l'emprunt au germanique ou à toute autre langue indo-européenne. Les faits décelés sont rapprochés de phénomènes analogues, notamment en basque, en finnois, dans divers parlars nord-africains et bantous, ainsi que dans des langues du Proche-Orient. Un même examen, quoique plus rapide, est ensuite consacré au celtique, au basque et à l'anglais. L'auteur estime ainsi prouver que l'Europe occidentale connut à l'époque pré-indo-européenne des parlars apparentés aux langues encore attestées en Europe septentrionale, dans le Caucase et en Afrique (au-delà même du Sahara), et que des traits en ont survécu à l'invasion du celtique, puis du latin, pour apparaître toujours dans le français moderne.

Nous ne croyons pas que beaucoup de linguistes — ceux surtout formés selon la discipline sévère de la grammaire comparée des langues indo-européennes — suivront M. Locker jusque dans ses conclusions. Si les faits rapportés montrent des similitudes frappantes et inattendues, on hésitera cependant à les interpréter comme des traits de parenté. La plupart des exemples relevant du domaine de la syntaxe, on estimera plutôt que l'auteur a fait un très beau travail de typologie linguistique, et l'on ne manquera pas de se demander si une comparaison avec les langues amérindiennes — avec lesquelles il n'est assurément pas question de parenté — n'apporterait pas de nouveaux éléments révélateurs. Mais, pour nous, il est entre la typologie et la parenté linguistiques un seuil que nous nous refusons à franchir.

Rosane ROCHER.

Albert COLLETTE, *Introduction à la Psychologie dynamique*, Université Libre de Bruxelles, Editions Institut de Sociologie, 1963, un volume, in-8°, 267 pages, 240 francs.

Le Professeur Collette s'est proposé ici de mettre à la portée des non-spécialistes une somme d'informations qu'il n'est guère possible de recueillir qu'à plusieurs sources dans des ouvrages d'un abord souvent ingrat.

Il s'adresse à ses lecteurs dans une langue claire et nuancée, dépourvue de pédantisme, sur un ton familier qui en rend la lecture aisée.

La psychologie dynamique est un des aspects les plus neufs et les plus féconds de la psychologie d'aujourd'hui, en ce qu'elle accorde une place majeure aux déterminants irrationnels. Le fondement de cette discipline, complémentaire des autres aspects de la psychologie, se confond à l'origine avec l'œuvre de Freud qui le premier attribua une responsabilité active à l'inconscient dans la motivation de nos actes.

Après un bref rappel historique, où les apports successifs de Jung et d'Adler sont analysés, l'auteur expose la synthèse des notions généralement admises par les spécialistes : les instances de la personnalité (le ça, le moi, le surmoi); les stades psychosexuels du développement; les motivations; le problème de la frustration, de l'agressivité et de l'anxiété; les complexes, et un chapitre consacré au symbole à travers les études de langage, les légendes et les mythes dont Jung a dit qu'ils mobilisaient toute l'activité psychique consciente et inconsciente.

Voici un livre fort attachant qui, en faisant le point des connaissances actuelles, les met à la portée d'un large public; et réussit ainsi à tenir un pari difficile.

Claude CORDIER.

Giovita SCALVINI, *Il fuoruscito*, testo critico dall'autografo a cura di R. O. J. VAN NUFFEL, Bologna, Commissione per i testi di lingua (Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XIX, dispensa CCLIX), 1961, XLI-90 pages in-8°.

Un Leopardi raté, a-t-on écrit de Scalvini, et le jugement a quelque fondement puisque Scalvini, avec beaucoup moins de talent que le poète de Recanati, a lui aussi « sur des pensers nouveaux » fait des vers antiques, qu'il souffrit aussi du mal du siècle, inadapté comme l'autre à l'existence, physiquement et moralement.

A cette misère constitutive vinrent s'ajouter dix-huit années d'exil dans nos brumes nordiques peu faites pour réconforter son âme et son corps.

C'est plutôt au Parini du *Giorno* qu'à Leopardi que fait songer cependant cet *Emigré*, satire inachevée publiée par Tommaseo en 1860 non sans de larges coupures, précisément à cause du caractère polémique de cette œuvre où Scalvini déverse sur Confalonieri et sur les Italiens en général, émigrés compris, l'amertume que l'échec de la révolution de 1821 lui avait inspirée. Pour ses compatriotes Scalvini se montre bien plus sévère que Lamartine, mais c'est surtout, comme Foscolo, à la mollesse des nobles qu'il en veut, leur opposant, selon le mythe romantique, le « bras puissant de la plèbe » (bras qui fut loin, comme on sait, d'être le levier du Risorgimento). Depuis l'édition posthume de Tommaseo, le manuscrit autographe de ce *Fuoruscito* avait déjà été publié à deux reprises par Boselli et par Baldacci dans des éditions limitées et imparfaites. Le texte présenté par M. Van Nuffel offre la première version absolument conforme à l'original, pourvue de tout l'appareil des variantes, ce qui est d'autant plus précieux qu'il s'agit d'un poète qui élaborait longuement ses œuvres (on remarquera, par exemple, que le rythme définitif des vers remaniés est le plus souvent identique au rythme du premier jet, ce qui confirme certaines théories modernes sur la nature de l'inspiration poétique).



Il y a dans le *Fuoruscito* et dans d'autres poèmes de Scalvini des qualités formelles qui peuvent expliquer le regain d'intérêt pour Scalvini de ces dernières années mais l'*Emigré* est avant tout un document précieux sur l'envers du Risorgimento, le côté ombre que les historiens ne se soucient pas souvent d'éclairer; il ne faut pas perdre de vue cependant que Scalvini est un esprit aigri et quelque peu porté à l'envie, comme ses mémoires, publiés aussi par Tommaseo, en témoignent.

Autre avantage de cette édition sur les précédentes : les notes où, démontrant une fois de plus sa profonde connaissance du Risorgimento, M. Van Nuffel dévoile l'arrière-plan historico-politique du texte.

Pierre VAN BEVER.

S. GILISSEN-VALSCHAERTS, E. HANOTIAU-VENKEN, L. MARTIN et S. PETIT. *Une commune de l'agglomération bruzelloise : Uccle, II (Géographie humaine, histoire contemporaine, enquête sociographique, étude socio-biométrique)*. Université libre de Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, 1962, 1 vol. in-4° de 505 pages, 58 fig., 126 tableaux, cartes graphiques. (Etudes d'Agglomérations. Groupes d'Etudes Sociographiques. Directeur : G. Jacquemyns.)

Ce magnifique ouvrage est la suite d'un premier volume dont nous avons rendu compte ici même lors de sa parution en 1959 (*Revue de l'Université de Bruxelles*, N. S., XI, n° 5, pp. 409-410). Cette fois, ce sont 505 pages au lieu de 282 qui ont été consacrées au sujet. C'est qu'il ne s'agit plus seulement de géographie et l'histoire : deux études sociographiques ont été jointes cette fois aux études de géographie et d'histoire contemporaine.

La géographie, traitée ici encore par S. Petit, est passée de l'étude physique à celle de l'aspect actuel du milieu ucclais tel qu'il a été modifié par l'urbanisation progressive de la commune et par le recul correspondant des traits ruraux. La décentralisation de la population bruzelloise a joué ici un rôle déterminant, et on suivra avec intérêt l'évolution dont M<sup>lle</sup> Petit nous indique avec précision les manifestations dans le paysage même et dans leurs relations avec l'ensemble de l'agglomération bruzelloise.

L'histoire contemporaine, telle que M<sup>me</sup> Gilissen-Valschaerts nous en décrit le déroulement, est essentiellement conditionnée dans son évolution par plus d'un facteur énoncé par M<sup>lle</sup> Petit. L'augmentation de la densité de population, notamment, a joué ici un rôle prépondérant, et l'on se rend compte de l'importance de ce facteur par le fait que l'auteur a consacré tout son premier chapitre à l'étude de l'évolution démographique et sociale. En effet, cette évolution n'est pas seulement numérique : elle se marque aussi dans la modification du statut social moyen de la population, et cela contribue puissamment à l'installation d'un milieu géographique et humain sensiblement différent à notre époque de ce qu'il était aux époques antérieures. L'évolution historique même se divise pour l'auteur en cinq périodes : tout d'abord, l'histoire du canton d'Uccle sous le régime du Directoire français, de 1795 à 1799; puis vient la municipalité d'Uccle sous le Consulat et l'Empire (1800 à 1814); puis Uccle dans le royaume des Pays-Bas (1814 à 1830). Ensuite, l'administration communale ucclaise entre 1830 et 1920 nous fait toucher le début des tendances qui vont définir la personnalité actuelle de la commune

telle qu'elle s'affirme dans la cinquième période, depuis 1920. Trois chapitres sont enfin consacrés : 1° à l'habitat, l'urbanisation et la voirie; 2° à l'histoire économique, où l'agriculture le cède de plus en plus à l'industrie; et 3° aux moyens de communication.

L'enquête sociographique de M<sup>me</sup> E. Hanotiau-Venken a l'intérêt de corroborer et de préciser par le contact avec la population des données établies par les coordonnées de l'espace avec la géographie et du temps avec l'histoire. On y trouve d'intéressantes conclusions sur la composition des groupes socio-professionnels, et surtout des comparaisons instructives entre les situations ucloises et celles qui leur correspondent dans les autres communes de l'agglomération. Le phénomène de décentralisation urbaine est, ici aussi, un élément déterminant de la configuration du domaine uclois.

Le D<sup>r</sup> L. Martin ajoute à ces trois contributions particulièrement exhaustives une étude qui approfondit encore davantage l'information de l'ouvrage dans le domaine humain. Les indications précises fournies par la biométrie sont de précieux éléments de détermination permettant des classements instructifs de la population. L'étude se relie à l'ensemble par de nombreuses références aux dimensions de l'espace et du temps traitées dans les parties géographique et historique ainsi que, surtout, dans celle qui s'occupe de l'aspect social.

Il ne nous reste plus, devant cette fructueuse et exemplaire manifestation de collaboration scientifique, qu'à en féliciter les auteurs, et aussi l'Institut de Sociologie qui en a assuré une présentation aussi luxueuse que soignée dans les détails.

Em. JANSSENS.

Raymond ARNOLD, *L'Université en Allemagne de l'Ouest*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, 1 vol. in-8° de 159 pages, 5 cartes, tableaux, 5 planches hors-texte.

Le sous-titre : *Histoire, structure et caractères* indique clairement les principaux points de vue qui ont été traités dans cet intéressant petit livre. Le premier retrace l'évolution des universités nées dans une obédience totale à l'autorité ecclésiastique, puis, par un stade intermédiaire où chacune d'entre elles se voit liée à la religion du pays dont elle dépend, selon le principe *Cujus regio, ejus religio*, leur aspiration à un idéal de liberté spirituelle freiné longtemps encore par l'esprit de la Sainte-Alliance et la résistance aux idées de 1848. La montée des universités allemande au XIX<sup>e</sup> siècle, l'incidence des deux guerres mondiales et de l'hitlérisme sur leur développement et sur leur mentalité, tout cela nous est décrit de façon vivante, et fait clairement apparaître quelques éléments qui distinguent entre toutes les Universités d'outre-Rhin. Soulignons parmi ceux-ci, tout d'abord la décentralisation, héritage de la compartimentation séculaire des « Allemagnes », et aussi le fait que chaque catastrophe, chaque défaite, ait été l'occasion d'un nouveau progrès dans le domaine universitaire.

L'esprit de l'Université allemande actuelle se ressent de ces implications historiques : l'un de ses caractères les plus positifs est son indépendance vis-à-vis de l'Etat en ce qui concerne son recrutement et son fonctionnement. Il est aussi caractéristique que son importance numérique ou scientifique ne correspond pas à celle du milieu urbain où elle

est située. Son autonomie de principe entraîne même un défaut total de concordance entre la structure des Etats et la répartition des centres universitaires. Il convient aussi de souligner l'autonomie dont jouissent les étudiants et le rôle de plus en plus effectif qu'ils jouent dans la vie des institutions et de l'administration de l'Université, en mettant à part le domaine scientifique : l'intervention des étudiants dans les Facultés ne paraît pas légitime étant donné que la compétence de celles-ci est essentiellement scientifique; mais partout ailleurs leur collaboration s'exerce de plus en plus effectivement. A cet égard, il convient d'ailleurs de remarquer que la décentralisation historique et la diversité des origines empêchent de tirer des conclusions valables *ne varietur* pour tous les centres universitaires d'Allemagne. Les mêmes raisons placent l'Université allemande devant des problèmes qui sont examinés par M. Arnold à la fin de son étude. Celle-ci se clôture par des annexes : 1° un tableau des Universités d'Allemagne de l'Ouest; 2° un tableau des Universités d'Allemagne orientale : ici, nous regrettons l'absence d'une comparaison, même très résumée, où l'effort de centralisation du travail scientifique à l'Est aurait pu être souligné, notamment dans sa subordination à l'Académie des Sciences de Berlin. L'auteur aurait aussi pu indiquer une des conséquences durables de la décentralisation universitaire en Allemagne : la persistance dans les villes de province de grandes maisons spécialisées dans l'une ou l'autre spécialité de la publication scientifique : Hirt à Heidelberg pour la linguistique, Mohr à Tubingue pour la théologie, Fischer à Iéna (jusqu'à hier) pour les sciences naturelles, Vandenhoeck et Rupprecht à Goettingue pour la philologie, etc., alors qu'en France, toute la production scientifique est centralisée à Paris. Une bibliographie critique termine cette intéressante étude qui mérite les préfaces bienveillantes que lui ont données les maîtres de l'enseignement supérieur de France et d'Allemagne.

Emile JANSENS.

5570  
cop. 2



# REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

*NOUVELLE SÉRIE*

(QUINZIÈME ANNÉE)

JUILLET-SEPTEMBRE 1963



# 5

## SOMMAIRE

M. LEROY, Inauguration de l'Institut de Phonétique de l'Université. Discours (I) . . . . .	345
P. BAUDOUX, Inauguration de l'Institut de Phonétique de l'Université. Discours (II) . . . . .	350
B. MALMBERG, La Phonétique, science de sons et de valeurs	355
A. VAN DINGENEN-DONNAY, Mathématique et Sciences humaines. Possibilités-limites . . . . .	374
L. FLAM, Sören Kierkegaard (1813-1963) . . . . .	392
B. GRYPAS, L'idée de Dieu en Israël et dans l'ancienne Chine	398
Bibliographie . . . . .	420



**REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES**  
**ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT**

PUBLICATION BIMESTRIELLE



## COMITÉ DE RÉDACTION

**M. P. ANSIAUX**

(Faculté de Droit)

**M. C. DELVOYE**

(Faculté de Philosophie et Lettres)

**M. M. HOMÈS**

(Faculté des Sciences)

**M. A. JAUMOTTE**

(Faculté des Sciences appliquées)

**M. H. NEUMAN**

(Faculté des Sciences sociales, politiques  
et économiques)

**M. P. RIJLANT**

(Faculté de Médecine)

**M. D. TITS**

(Ecole des Sciences psychologiques  
et pédagogiques)

**M. E. JANSON**

(Directeur)

**M. E. JANSSENS**

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. E. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

### Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 60 francs

Numéro double . . . . . 120 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Bruxelles 17.

*Publiée avec l'appui du Ministère de l'Instruction publique*

# Inauguration de l'Institut de Phonétique de l'Université

## I. Discours de M. le Recteur M. Leroy

EXCELLENCES,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,  
MES CHERS COLLÈGUES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Je commencerai par adresser de vifs remerciements aux éminentes personnalités belges et étrangères qui nous font l'honneur d'assister à cette cérémonie; qu'elles sachent combien nous sommes sensibles à leur présence en ce jour où nous inaugurons une nouvelle activité que nous espérons vouée à un avenir fécond.

L'Institut de Phonétique de l'Université Libre de Bruxelles, qui commencera son activité régulière en octobre prochain, au début de l'année académique 1963-1964, a été créé grâce aux efforts conjugués d'un petit nombre de collègues appartenant à des disciplines et à des Facultés différentes mais qu'unissait le même désir tenace d'aboutir.

La première réunion de cette Commission, dont la création fut plus ou moins spontanée, eut lieu fin janvier 1962. Au mois de juin déjà, le Conseil d'Administration de notre Maison se voyait soumettre des statuts et un plan précis d'organisation qu'il approuvait aussitôt. C'est là, me semble-t-il, un heureux exemple de plus de la souplesse avec laquelle fonctionne notre institution et des résultats auxquels peut atteindre une université qui, comme la nôtre, travaille en toute indépendance et

échappe aux tenailles d'un étatismes et d'un formalisme qui, dans notre monde moderne, tendent à se faire toujours plus envahissants et plus étouffants.

Dirai-je à cette occasion que ce n'est pas sans consternation que je vois parfois certains de nos jeunes étudiants céder à la séduction de se couvrir volontairement de chaînes.

Cet Institut est aussi un exemple de l'esprit de compréhension qui anime les rapports entre les divers rouages de notre Maison, car les propositions de la Commission ont trouvé un appui immédiat et efficace auprès du Bureau de l'Université tant sur le plan académique que sur celui de l'administration.

Cet Institut, enfin, est un exemple de ce que peut créer une collaboration confiante et enthousiaste entre des disciplines apparemment éloignées l'une de l'autre, disciplines qui, parfois même, parce qu'elles ignorent ce qui se passe de l'autre côté, se sentent peut-être tentées de se dénigrer mutuellement. J'ai toujours été de ceux qui ont combattu cette façon médiante de parler des collègues « d'en face » et je me réjouis de voir une pièce de plus ajoutée à l'édifice de cet indispensable esprit de synthèse.

A vrai dire, l'objet même que poursuit le nouvel Institut peut apparaître comme le symbole de cette union indispensable.

La linguistique, dont on a pu dire qu'elle était l'aînée des sciences humaines, n'a-t-elle pas pour objet l'étude de ce langage qui a permis aux hommes de s'élever au-dessus des autres êtres vivants, d'organiser la vie en société, de se communiquer leurs états d'âme, de faire progresser toutes les disciplines.

La connaissance précise, exacte de cet admirable instrument est la condition première de tout progrès sur le plan intellectuel comme sur le plan scientifique, sur le plan esthétique comme sur celui de la technique.

La phonétique sous ses aspects les plus divers étudie le matériel phonique qui est à la base du moyen de communication le plus perfectionné que l'homme ait mis au point jusqu'ici, à savoir le langage articulé.

En établissant nos projets, nous avons pris soin de nous documenter auprès des centres étrangers qui nous avaient paru le mieux répondre à l'idéal d'une science en plein renouveau et en plein développement.

La présence à cette cérémonie de quelques-uns des grands maîtres de la Phonétique européenne qui avaient bien voulu nous montrer leurs réalisations et nous prodiguer leurs conseils est pour nous un parrainage encourageant et flatteur mais constitue aussi une marque de confiance à laquelle nous nous sentons tenus de répondre. M. Malmberg, auquel j'aurai le plaisir de céder tantôt la parole, nous a guidés dans les pièces de la villa qu'occupe au milieu de la verdoyante ville universitaire de Lund l'Institut de Phonétique qu'il préside avec une souriante autorité. M. Georges Straka nous a ouvert les portes du remarquable laboratoire qu'il dirige à la Faculté des Lettres de Strasbourg et aux travaux duquel il a associé son ancienne élève et collaboratrice M<sup>me</sup> Pela Simon. Quant à M. René Gsell, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, je pourrais difficilement dire la dette de gratitude que nous avons à son égard. Non seulement il nous a montré ses installations de la rue Très-Cloîtres, mais il a encore pendant un an accueilli comme collaborateur et assistant-chef notre ancien élève M. Max Wajskop qui assume dès à présent la charge de Directeur de notre nouvel Institut. Nous savons que l'expérience théorique et pratique qu'il a acquise à Grenoble lui sera pour sa mission d'un secours inestimable. A tous ces collègues qui nous font l'amitié d'être parmi nous en ce moment, l'Université Libre de Bruxelles adresse par ma voix ses vifs sentiments de reconnaissance.

Fidèle à la mission de l'Université qui est de former des élites dirigeantes mais aussi et surtout de promouvoir la recherche scientifique désintéressée, notre Institut combine ces deux aspects selon un schème que vous exposera dans un instant mon collègue Pierre Baudoux.

A côté d'un centre d'enseignement et de perfectionnement des langues selon les procédés dits audio-visuels, il présente un laboratoire de recherches où se poursuivra l'œuvre commencée il y a trois quarts de siècle par Pierre Rousselot dans les greniers du Collège de France.

Il nous a semblé que c'était là pour nous l'occasion, et aussi un devoir élémentaire de reconnaissance, de rendre hommage à l'un des nôtres qui a été un pionnier de cette discipline, je veux parler d'Antoine Grégoire.

Elève de l'Université de Liège, Antoine Grégoire compléta



sa formation d'indo-européaniste en fréquentant les universités de Leipzig et Munich, puis celle de Paris où il fut un des premiers disciples d'Antoine Meillet. Mais, c'est dans le laboratoire de Rousselot qu'il sentit naître sa vocation de phonéticien et, dès 1898, il publiait un mémoire remarqué sur les variations de durée de la syllabe française. C'est à son initiative que fut créé en 1911, à l'Université de Liège, un cours libre de phonétique qui marque l'introduction en Belgique de cette nouvelle science.

Nommé professeur à l'Université Libre de Bruxelles en 1936, il y créa, à côté de ses enseignements de grammaire comparée des langues indo-européennes et de linguistique générale, un cours de phonétique expérimentale qui fut le premier du genre à être donné chez nous et est donc à l'origine de ces enseignements que nous groupons aujourd'hui en notre Institut.

Atteint par la limite d'âge en 1941, il continua ses cours à Bruxelles jusqu'à la fermeture de l'Université et les reprit à la libération afin d'assurer l'enseignement jusqu'au moment où le nouveau titulaire, rentrant des armées en 1945, put occuper sa chaire. Les années qui suivirent constituèrent pour lui une retraite studieuse qu'il mit à profit pour enrichir encore substantiellement sa bibliographie; le dernier article qu'il publia, alors qu'il était âgé de quatre-vingts ans, concernait un point de phonétique française et témoignait de ce souci majeur que l'on retrouve dans la plupart de ses travaux : la science mise au service de l'enseignement, la recherche désintéressée utilisée pour une meilleure connaissance d'une des manifestations les plus caractéristiques de la vie sociale de l'humanité : le langage.

De la riche production scientifique d'Antoine Grégoire qui porte sur les aspects les plus divers de la linguistique générale et de la grammaire comparée, on retiendra surtout les travaux qu'il a menés à bien dans cette terre d'élection que constituait pour lui la phonétique : recherches de laboratoire comme ses études sur la syllabation, volumes didactiques comme *Les vices de la parole* ou ces deux volumes qu'il avait écrits avec la collaboration de L. Goemans : *Traité et Lexique de prononciation française* ou encore ce petit livre aux préoccupations

humanitaires dans lequel il expose les principes d'un traitement psychologique du bégaiement.

Mais le nom d'Antoine Grégoire restera surtout comme celui d'un des promoteurs les plus avisés de la linguistique infantine; si ce chapitre particulièrement sympathique de notre discipline a connu en ces vingt-cinq dernières années un essor remarquable, c'est essentiellement à l'impulsion qu'il lui a imprimée qu'elle le doit et les spécialistes de la question ne se font pas faute de le proclamer. Il fut en effet un des tout premiers à étudier scientifiquement la formation du langage chez l'enfant, depuis les premiers balbutiements du bébé jusqu'au moment où, vers la fin de la deuxième année ou le début de la troisième, l'enfant a acquis les éléments de la structure linguistique; et il consacra aussi des études pleines de finesse aux transformations subies dans les familles par les prénoms des enfants. Ce travail, il l'avait accompli et poursuivi avec compétence et avec minutie mais aussi avec amour puisque les sujets d'expérimentation sur lesquels il s'était penché avec une affectueuse sollicitude avaient été ses enfants d'abord et plus tard son petit-fils, qu'il nous est particulièrement agréable de pouvoir saluer ici aujourd'hui, au premier rang de cette assistance, au moment où nous inaugurons la mise en activité du laboratoire Antoine Grégoire.

## II. Discours de M. P. Baudoux,

Professeur à la Faculté des Sciences appliquées

Il n'est pas douteux que les futurs historiens verront le quart de siècle que nous vivons actuellement marqué par un renouveau très net des sciences qui traitent du langage.

On pourrait s'en étonner en considérant les œuvres prestigieuses des linguistes qui se sont succédé depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours et qui, après avoir jeté les bases de la grammaire comparée, en sont arrivés à scruter les langues humaines jusque dans leurs moindres subtilités.

On s'en étonnera moins cependant si l'on considère deux facteurs qui marquent tout particulièrement notre époque.

Un premier facteur est cet ensemble de nécessités politiques, économiques, scientifiques, philosophiques, voire, — hélas! — militaires, qui, en un temps où les distances semblent abolies et où les contacts entre groupes humains géographiquement très éloignés sont devenus quasi instantanés, a rendu impérieux le besoin d'abaisser les barrières linguistiques, et de comprendre très vite, et très exactement, par les écrits et par la parole, des mondes que leurs idiomes rendaient auparavant impénétrables.

Un autre facteur, plus important encore peut-être, est la découverte et la mise au point, grâce aux conquêtes de l'électronique et de l'électro-acoustique, d'appareils propres à noter exactement les moindres inflexions de la parole, quel que soit l'endroit, quel que soit le moment, quelles que soient les circonstances où cette parole est prononcée.

A cet égard le magnétophone est une invention comparable, aux yeux de l'histoire, à celle de l'écriture ou de l'imprimerie. Il est un fait bien reconnu que la linguistique, depuis ses origines jusqu'à tout récemment, devait se borner à l'étude

du langage écrit et que l'enseignement des langues, même vivantes, était avant tout un enseignement greffé sur l'usage de la langue écrite, les documents nécessaires à l'étude du langage parlé, en dehors éventuellement de l'audition directe d'un professeur indigène, faisant totalement défaut.

Grâce aux nouveaux moyens dont nous sommes redevables à la Physique, il nous est désormais possible d'aborder l'étude, naguère encore aléatoire, du langage parlé, du matériel sonore qu'il utilise, et de la manière dont il le met en œuvre. Le matériel sonore est maintenant disséqué par des analyseurs ou des spectromètres acoustiques, tandis que sa mise en œuvre relève de travaux de linguistique, synchronique ou diachronique, prolongeant les méthodes de la linguistique écrite.

Le langage parlé a sa psychologie propre et c'est pourquoi des écoles entières de psychologues s'appliquent désormais à l'examen de ses particularités ou, éventuellement, de ses aberrations.

En même temps le mécanisme de la production des sons par les organes de la phonation pouvait être étudié dans de meilleures conditions qu'autrefois par les médecins phoniâtres qui se trouvent mieux armés pour soigner et guérir certains défauts de la parole.

Voici donc réunis, autour d'un même centre d'intérêt, linguistes, physiciens, psychologues, médecins, et ce n'est pas tout. Vous avez dit fort justement, Monsieur le Recteur, et avec toute l'autorité de l'éminent linguiste que vous êtes, dans votre discours d'ouverture de la présente année académique, que le langage était une structure. Or, il existe une science dont l'objet essentiel est l'étude et la théorie des structures, c'est l'algèbre.

Que donc les algébristes se soient eux aussi intéressés à un aspect particulier de la théorie du langage, n'est point pour nous surprendre.

La théorie des ensembles, la théorie des ensembles ordonnés, la théorie des graphes, autant d'outils que les algébristes mettent à profit pour tenter de jeter les bases d'une théorie générale des structures linguistiques.

Outre la satisfaction purement scientifique que de telles généralisations peuvent apporter aux esprits amoureux de vastes synthèses, une application de semblables travaux est déjà en vue. Il s'agit du problème de la traduction automatique,

problème non encore véritablement résolu, mais auquel on s'attaque sérieusement.

Et ici, nous voyons apparaître aux côtés des linguistes, des psychologues et des algébristes, la cohorte des automaticiens, des spécialistes des machines à calculer et de leur programmation, et aussi des statisticiens dont le concours est indispensable dans l'étude des fréquences, des probabilités et des corrélations.

Enfin les possibilités nouvelles d'enregistrement rapide et aisé de la parole ne pouvaient manquer d'être mises à profit pour l'enseignement des langues vivantes qui devait s'en trouver modifié de fond en comble.

Pédagogues, psychologues et linguistes de la nouvelle école devaient conjuguer leurs efforts et mettre au point de nouvelles méthodes permettant un enseignement plus rapide, plus intuitif, plus direct des langues parlées usuelles, familiarisant l'oreille avec leurs intonations propres et conduisant à la compréhension immédiate et à l'usage naturel de leur matériel phonétique.

Au centre de gravité de ces diverses activités et de ces diverses préoccupations doit venir se placer l'Institut de Phonétique de l'Université de Bruxelles dont nous célébrons aujourd'hui l'opportune création.

Rassemblant dans le domaine de la recherche linguistes, médecins, psychologues, mathématiciens, statisticiens, automaticiens, acousticiens, théoriciens des communications, il formera, nous en avons l'intime conviction, un centre universitaire dans toute la force, même étymologique, du terme.

Il groupera des chercheurs dans des laboratoires bien équipés et dans des séminaires où les matières les plus audacieusement récentes pourront s'évoquer, et il poursuivra ainsi, dans l'esprit d'équipe qui caractérise la recherche contemporaine, l'œuvre des linguistes et des phonéticiens des générations précédentes, dont une des plus illustres figures a été évoquée par notre Recteur.

Il dispensera d'autre part à nos étudiants dans son Centre Audio-Visuel un enseignement des langues usuelles vivantes, les mettant à même de parler ces langues et de les comprendre à l'audition, voire de les lire et de les écrire, ce qui contribuera

efficacement à en faire les véritables hommes de notre époque que nous souhaitons.

Il est, en effet, inconcevable à l'heure actuelle, qu'un scientifique ignore les grandes langues internationales de publication et, en tout premier lieu, l'anglais.

Il est tout aussi inconcevable qu'un étranger venu faire des études chez nous ne soit pas à même de comprendre et de parler correctement la langue de notre enseignement.

Les cours de français pour étrangers sont un des premiers objectifs, et non l'un des moindres, de notre nouvel Institut de Phonétique.

Des cours de langues vivantes, et en tout premier lieu d'anglais pour étudiants, sont le second et non moins important objectif de ce Centre Audio-Visuel.

A l'anglais viendront se joindre l'allemand et le russe, d'autres langues encore, peut-être, dont l'importance mondiale peut aller croissant.

Enfin des cours de néerlandais pour Belges francophones et des cours de français pour Belges d'expression flamande seront un troisième aspect de l'activité de ce centre.

Tels sont les objectifs que nous pensons pouvoir assigner à notre jeune Institut.

Certes, par certains endroits, ils sont audacieux, mais nous ne croyons pas qu'ils aillent jusqu'à être présomptueux. Nous pensons que notre Institut pourra tenir honorablement sa place parmi les centres du même genre qui, dans tous les pays civilisés et de haute culture, ont vu le jour dans le courant de ces dernières années.

Nous espérons nouer et maintenir avec eux des relations de constante et confiante collaboration, des rapports cordiaux, amicaux et fraternellement humains.

La présence parmi nous aujourd'hui de plusieurs éminents représentants de pareils centres est pour nous, à cet égard, un encouragement et un heureux augure.

Le travail scientifique d'équipe aujourd'hui déborde du cadre étroit des nations ou des limites politiques, les collaborations s'établissent à l'échelle du monde entier.

L'Université de demain sera mondiale ou elle ne sera pas, et un Institut qui se voue à une science aussi largement humaine que la phonétique linguistique, science humaine qui

ne laisse d'ailleurs pas d'être en même temps une science d'observation, une science exacte et même une science mathématique, est naturellement appelé à jouer dans ce domaine un rôle de pionnier que, pour ma part, je suis fort heureux de saluer.

Puisse donc notre nouvel Institut être un centre d'attraction pour chercheurs de diverses disciplines, un ciment entre communautés linguistiques diverses et favoriser dans la modeste mesure de ses moyens la compréhension et la fraternité humaines

## La Phonétique, science de sons et de valeurs

par Bertil MALMBERG,

Directeur de l'Institut de Phonétique de Lund,  
Président de l'Association internationale des Sciences phonétiques

Cette discipline, à l'honneur en ce jour où l'Université de Bruxelles inaugure son Institut de Phonétique, occupe à plus d'un titre une place très spéciale parmi les sciences naturelles et humaines. Il n'est pas toujours facile d'être phonéticien. Au cours de mon exposé, nous verrons quelles en sont, du point de vue scientifique, les principales raisons. Mais la situation du phonéticien devant le grand public n'est pas moins difficile. Tout le monde sait ce qu'est l'histoire, l'anglais ou les mathématiques, et comprend *grosso modo* ce que font les spécialistes en ces matières. Mais le phonéticien ? Il s'occupe de sons sans être physicien, d'organes de la parole et de leur fonctionnement sans être physiologue, de la perception auditive sans être otologiste ni psychologue, de la prononciation du français, de l'allemand, ou du russe sans être romaniste, germaniste, ni slavisant, etc. Est-ce donc un amateur en toutes choses, qui ne connaît vraiment rien à fond ? Il peut en être ainsi dans quelques cas mais, heureusement, ceux-ci sont, je l'espère, assez rares.

La Phonétique est une branche de la linguistique et relève par là même des *sciences humaines*, plus exactement de leur aspect social. Il sera donc nécessaire de dire quelques mots sur cette science plus générale dont la phonétique ne constitue qu'une *subdivision*.

La position du langage et des recherches linguistiques à l'intérieur des sciences naturelles et humaines a toujours prêté à discussions et à débats. La définition même du langage a beaucoup varié selon les points de vue généraux dont l'envisageaient les différents spécialistes — du philologue au physi-



cien en passant, par le sociologue. De la même façon que le langage — dans un sens large la faculté de parler et de communiquer — est un *instrument* et non pas une fin, la linguistique a été aussi pendant très longtemps un instrument au service d'autres sciences (critique textuelle, littérature, histoire, sociologie, archéologie, histoire des religions, etc.). La naissance d'une linguistique autonome a été essentiellement le résultat de deux facteurs :

1. L'application au langage des *idées évolutives* du siècle passé (évolutionnisme, darwinisme, spencerianisme) avec, pour conséquences : cette linguistique *historique et comparée* d'un Rask, d'un Bopp, d'un Jakob Grimm qui selon l'opinion de certains serait la seule valable; et avec comme point final de cette évolution, l'idée de progrès dans le langage d'un Jespersen — c'est-à-dire l'optimisme évolutif de Spencer reflété dans la linguistique;

2. L'idée du *signe linguistique* formulée par Ferdinand de Saussure avec ses conséquences bien connues : les différentes écoles modernes dites structuralistes. Il me semble légitime de réduire toutes les nombreuses écoles linguistiques, d'hier et d'aujourd'hui, à deux types essentiels, deux *invariants* si vous voulez :

a) *La linguistique du siècle passé, historique et comparée*, dominée par l'influence des sciences naturelles et ses deux concepts principaux — qui étaient aussi ses principales découvertes — la *substance* et l'*évolution*, et

b) *La linguistique moderne*, dominée par les *sciences sociales* et tirant de celles-ci sa méthodologie.

Les reflets de ces conditions historiques et idéologiques sont particulièrement nets dans le domaine de la *phonétique* — science des sons ou de l'*expression* du langage. L'ancienne linguistique, celle qui s'était constituée comme une science autonome au cours du siècle passé, avait pris la forme d'une analyse des *changements* des langues, et la phonétique tout naturellement, celle d'une étude des *modifications* des sons; elle avait été amenée par conséquent à considérer surtout la variation de la substance phonique. La naissance, vers le milieu

du siècle passé, de la phonétique dite expérimentale — ou plutôt, à cette époque, instrumentale — s'explique, on le sait, par le désir d'expliquer l'évolution phonétique, de rechercher la causalité des lois phonétiques, et donc par la nécessité de faire de la linguistique historique une science digne de ce nom — une science de *lois* et de *faits*, non pas de fantaisies et de constructions arbitraires.

Je ne discuterai pas ici le problème de savoir si cette phonétique, essentiellement physiologique — science des articulations — a contribué ou non à résoudre le problème général des changements phonétiques ou le problème particulier de l'histoire phonétique de chaque langue ou dialecte. Il suffit de souligner qu'une telle contribution — si elle existe ou a existé — ne pourra jamais être que partielle, c'est-à-dire qu'elle nous aidera à la rigueur à mieux comprendre tel ou tel mécanisme phonétique ou à calculer les possibilités, le probable ou l'improbable, mais jamais rien de plus. Aucun résultat instrumental ne pourra nous permettre de déclarer qu'une telle transformation phonétique supposée est impossible, tout au plus pourra-t-on dire qu'elle est improbable. Le problème des changements phonétiques, dans toute sa complexité, se pose, à mon avis, en dehors du langage, et par conséquent en dehors de la linguistique. Ce n'est pas autre chose qu'un aspect particulier du problème général des changements *sociaux*.

Permettez-moi de m'arrêter d'abord un instant à ce vieux problème important aussi pour porter un juste jugement sur la position de la phonétique et de ses méthodes à l'intérieur de la science du langage et de la communication. On a dit souvent, et on a eu raison, que la condition même du fonctionnement du langage, c'est que le système reste le même, et qu'une langue qui change est une *contradictio in adiecto*; une langue ne peut fonctionner qu'en restant identique à elle-même — *e pure si muove!* L'explication de ces deux faits contradictoires serait, bien entendu, que les changements ont lieu si lentement et que chaque changement touche à la fois à un si petit détail du mécanisme linguistique que l'individu ne s'aperçoit de l'évolution. Les petites différences de système qu'il y a d'un individu à l'autre n'empêchent pas non plus la communication. Mais *ce n'est pas tout*, et *ce n'est guère l'essentiel*. Une langue est une fonction de la vie sociale, cette fonction la déter-

mine et lui donne sa raison d'être. C'est une sous-structure de la structure plus générale qu'est la communauté sociale. Il existe des rapports précis entre le système linguistique et les autres conventions sociales. N'importe quelle modification apportée à l'une d'elles entraîne automatiquement des répercussions sur les conventions linguistiques, notamment si les rapports socio-linguistiques doivent rester inaltérés. Et si la société, et les conventions linguistiques en général, changent — et nous savons qu'elles le font et jusqu'à quel point — il devient naturel — et c'est en réalité une conséquence automatique de notre définition, celle de de Saussure — que la langue change avec la société en fonction des modifications sociales et des rapports entre les hommes. La langue fait partie de la structure sociale. Mais l'expression du langage, la phonétique, fait partie intégrante du système linguistique et ne se laisse pas isoler de l'aspect grammatical ou sémantique de celui-ci en vertu de la thèse saussurienne de la solidarité entre *signifiant* et *signifié*. Il n'est plus possible, après de Saussure, Trubetzkoy et Hjelmslev, de reléguer l'expression (les phonèmes ou les « sons ») au seul domaine matériel, à un domaine substantiel où on les soumettrait aux analyses physiques et physiologiques des sciences naturelles en appliquant au problème de leurs modifications diachroniques la fausse analogie des lois physiques. Les valeurs sont réglées, elles aussi, par des lois, mais des lois d'une nature différente. Cette fausse analogie entre les unes et les autres a joué un rôle malheureux dans la linguistique diachronique. La modification de l'approche méthodique due à l'orientation structuraliste moderne a déplacé le centre de gravité des recherches diachroniques en mettant en relief les valeurs communicatives des unités d'expression aux dépens de leurs caractéristiques physiques. C'est pour cela que l'analyse phonétique d'une langue ne peut pas non plus être isolée du contexte social et culturel dans lequel cette langue fonctionne. C'est une des raisons pour lesquelles le phonéticien ne doit jamais rester un *instrumentaliste pur*.

L'évolution de la science phonétique depuis ses débuts au siècle passé reflète fidèlement celle des sciences naturelles et humaines en général. Si l'idée de l'évolution et de changement en a été le point de départ, les idées évolutives d'un Darwin transposées sur le plan du langage, et supplantant ici, comme

en biologie, la rigide structure systématique d'un Linné, c'est plutôt l'orientation positiviste, et plus particulièrement les grandes découvertes en *physique* et en *biologie* — en un mot les méthodes *instrumentales* et *expérimentales* — qui ont conditionné la forme qu'a prise la phonétique depuis les premières analyses vocaliques de Helmholtz, les premiers palatogrammes de Rudolf Lenz, les premières courbes d'intonation de E. A. Meyer ou les premières radiographies (dues également au grand savant suéco-allemand). Nous ne tracerons pas ici même les grandes lignes de cette évolution. Contentons-nous de dire que, pour des raisons de ressources techniques, la phonétique prit dans ses premières phases un aspect essentiellement *physiologique*. Elle fut une science des *articulations*. Ce n'est que bien plus tard, avec l'invention des moyens électroniques (avec l'oscillographe, les filtres acoustiques, les spectrographes, la synthèse acoustique) que le domaine acoustique a pris lui aussi la place qui lui revient dans l'analyse des sons du langage. Assez tôt survint pourtant, avec le perfectionnement de nos connaissances physiques et physiologiques des unités linguistiques, le problème des rapports entre l'un et l'autre des deux niveaux parallèles des bases matérielles du langage. La phonétique classique avait défini ses unités en termes physiologiques et était partie de la supposition gratuite qu'à n'importe quel facteur articulatoire correspondait automatiquement un fait acoustico-auditif, différent de tout autre. La thèse connue « each new position of the tongue produces a new vowel » — formulée par Henry Sweet — fut longtemps un axiome et l'est toujours pour les nombreux linguistes qui appliquent encore, dans leurs recherches ou leurs raisonnements, les quelques notions de phonétiques apprises tant bien que mal dans les manuels du début du siècle. Depuis les récents résultats acoustico-phonétiques, en particulier ceux obtenus par mon compatriote Gunnar Fant, nous savons que même l'idée — si bien fondée au début, semblait-il — d'une correspondance parfaite entre les deux principaux formants vocaux —  $F_1$  et  $F_2$  — et respectivement les cavités du pharynx et de la bouche est inexacte dans ce sens que la structure acoustique de l'onde sonore générée par la glotte est un effet de la forme du tube résonateur *tout entier* — sa longueur, la place et la grandeur du rétrécissement maxima et de l'orifice d'ouver-

ture, et que l'effet d'un de ces différents facteurs peut être modifié par celui d'un autre. Il est impossible de définir une voyelle par le nombre de millimètres qui séparent le dos de la langue du palais à l'endroit le plus rétréci, ou par la grandeur absolue de l'ouverture buccale. Les deux se compensent, et ils se trouvent en relation avec la distance maxillaire.

Il suffira de souligner ici que les spécialistes, les techniciens orientés vers la transmission linguistique, sont à l'heure actuelle assez avancés en ce qui concerne les recherches sur les *voyelles*. Il y a des rapports exacts et mesurables entre l'articulation et le son physique qui en est l'effet. Si nous sommes bien moins avancés en ce qui concerne les consonnes, physiquement plus complexes, et si nous tâtonnons encore dans l'obscurité pour certains faits prosodiques (ladite intensité ou sonorité par exemple), c'est néanmoins un fait incontestable que, même si sur ce dernier niveau les calculs et les mesures sont particulièrement difficiles et compliqués, ils sont théoriquement possibles et malgré tout assez poussés. C'est l'affaire des ingénieurs et des physiciens de perfectionner cet aspect de notre problème.

Passons maintenant à l'autre aspect de la communication linguistique — la transmission d'informations d'un émetteur à un récepteur et le mécanisme qui rend cette transmission possible. C'est un fait curieux que — *grosso modo* — toute la phonétique traditionnelle se soit intéressée uniquement à la production du son et au produit émanant de l'émetteur, sans se soucier du récepteur et de la façon dont, chez celui-ci, cette onde sonore est perçue et interprétée. En réalité, c'est à ce point du *circuit de la parole* que se nouent à l'heure actuelle les principaux problèmes phonétiques — problèmes d'information, de physiologie auditive, de psychologie et de linguistique théorique. De là aussi les contacts intimes entre phonéticiens, théoriciens de l'information et de la communication, psychologues, théoriciens du langage.

Toute perception — qu'elle soit visuelle, tactile, auditive ou autre — suppose nécessairement et par définition les deux mécanismes de l'*identification* et de l'*opposition*. Les deux supposent à leur tour l'existence d'un *modèle*, d'un *pattern*. Si je perçois un chien comme un chien, je le fais en l'identifiant avec une classe qui m'est familière et en l'opposant par là

même aux autres classes qui font partie de mon répertoire. Déjà de Saussure avait dit que le mécanisme linguistique se base sur un jeu d'oppositions et d'identités. Ce mécanisme vaut, bien entendu, pour toutes les unités du langage, des plus grandes aux plus petites. Si celles-ci (les phonèmes) ne sont pas identifiées consciemment à l'état isolé, ceci ne signifie pas qu'elles ne possèdent pas d'existence indépendante réelle, mais seulement que leur caractère distinctif ne les isole les unes des autres dans les syntagmes que dans les cas où la clarté exige qu'on insiste là-dessus) par ex. /b/~/p/ dans *j'ai dit bordeaux, non pas porto*).

Toute qualité phonétique, qu'il s'agisse de qualités acoustiques ou de qualités physiologiques, représente un point sur une échelle continue. Les articulations forment un *continu indivisible* sur le niveau syntagmatique et sur le niveau paradigmatique. En passant d'un /p/ à un /a/ dans le mot *pas* /pa/ on passe, au moins théoriquement, par toutes les étapes intermédiaires possibles. De la même façon, le phonème /e/ du système français n'est qu'une des innombrables nuances entre le /i/ le plus fermé et le /a/ le plus ouvert, etc. Les points sur cette échelle marqués par les quatre phonèmes vocaliques (/i/~/e/~/ε/~/a/) du français sont quatre valeurs arbitrairement choisies dans le *continuum indivisible* qu'est la réalité physique. Déjà la perception pure d'un stimulus suppose que le continu de la réalité physique soit remplacé par un phénomène discret. Déjà les analogies les plus banales de notre vie et de nos activités quotidiennes le prouvent. La température — physiquement la vitesse de mouvement des molécules — est un continu sans délimitations, un passage sans interruption de zéro à 100 et ainsi de suite. Mais dès que nous passons à la mesure, nous recourons à une échelle de 100 unités — « degrés » — dont le nombre est *arbitraire* mais *approprié*. Cette échelle implique que n'importe quelle valeur absolue de température est référée à et identifiée avec une des cent possibilités admises, même si, dans la réalité physique, il n'y a guère deux températures qui soient absolument identiques. Le continu du monde physique a été remplacé par la « discrétion » des faits perçus. Les distances entre les villes que nous parcourons en voiture sur les routes sont toujours représentées, nous le savons, par un nombre donné de kilomètres. Nous compre-

nous tous, et nous acceptons sans trop d'objections, qu'il s'agisse toujours de mesures approximatives et que la véritable distance ne se laisse presque jamais symboliser de façon physiquement exacte par un nombre entier de kilomètres. Toute mesure implique une approximation de ce genre. Entre parenthèses, il est curieux, pour ne pas dire plus, que le linguiste traditionnaliste qui accepte sans objections notre système de mesures malgré son manque d' « exactitude » ait eu tant de peine à comprendre et à appliquer la notion de phonème. Nous savons, grâce à la théorie de la communication, que ce sont ces approximations qui empêchent les modifications successives des valeurs pendant la transmission, modifications qui autrement finiraient par fausser le message.

La communication linguistique comme toute transmission d'information suppose des *unités discrètes* déjà par le fait que la perception le demande; l'utilisation des méthodes de mesures et de calcul en phonétique moderne a rendu cette *quantification de la substance sonore* plus indispensable que jamais. Mais l'identification des unités linguistiques est loin d'être un phénomène de perception auditive pure. Elle n'en est, pour ainsi dire, que la première condition. La difficulté des sourds ou des durs d'oreille en est une preuve. Le langage n'utilise qu'une minime partie de toutes les nuances acoustiques auditivement discriminables. La perception linguistique est déterminée essentiellement par les facteurs suivants :

1. La physiologie de l'oreille humaine, ou plus exactement son aire audible et les degrés différentiels;

2. La structure du modèle imposé sur l'onde continue, c'est-à-dire le nombre de possibilités présentes dans l'esprit du récepteur, et grâce auxquelles certains points sont enregistrés, d'autres négligés; donc la structure du paradigme et la structure du syntagme;

3. Le contexte sémantique, grammatical et extralinguistique, grâce auquel nous pouvons éliminer tout de suite une série de possibilités comme impossibles ou improbables.

Le facteur 1 est responsable de la réaction auditive de l'écouteur dans ce sens que le stimulus crée une attitude positive (de discrimination) et par là une situation linguistique. Si cette situation manque complètement (surdité complète ou

manque de transmission mécanique), aucune communication n'aura lieu. Le facteur 2 est décisif pour la réaction linguistique du récepteur qui, si le code utilisé est le bon, identifie l'onde sonore comme un spécimen d'une langue connue. Il implique une *segmentation* et une *catégorisation*. Le facteur 3 est responsable de l'exactitude de la réaction du récepteur. Il décide si celui-ci comprendra le message ou non, c'est-à-dire si le message reçu sera identique, ou plutôt quasi identique au message envoyé.

Toute communication suppose donc par définition un *émetteur* (*a*) et un *récepteur* (*b*). Le point de départ est un stimulus venant de dehors, de la réalité extra-linguistique qui constitue en elle-même un *continuum* (continu). Ce fait extra-linguistique, pour être transmis linguistiquement, doit être *structuré*, ou *formé*, selon un code conventionnel que maîtrise *a* et qui est supposé connu aussi de *b*. Cette structuration implique la création de *signes* — contenus + expressions —, dans le langage ordinaire « mots », « formes » ou « procédés syntaxiques ». C'est la combinaison dans le signe d'un contenu avec une expression — les deux également arbitraires et également conventionnels par rapport à la substance dans laquelle ils se réalisent — qui constitue le *propre du langage humain*. Le message ainsi structuré est transformé en impulsions nerveuses — code binaire et par conséquent formé d'éléments discrets — qui aboutissent à leur tour à une *activité musculaire* de caractère *continu* et, de là, à une *onde sonore*, également continue, qui frappe une oreille, dans notre exemple celle de *b*. La réaction physiologique de *b* est la même, qu'il comprenne le message ou non, la même chez un enfant de deux mois ou chez un adulte. Mais pour « comprendre » le message, *b* doit *segmenter* l'onde continue en éléments discrets (phonèmes) et doit référer chaque segment à une unité connue du code que lui et *a* ont en commun. Il rétablit la suite de phonèmes créée par *a* mais perdue en cours de route. Grâce à sa connaissance de la langue, il rétablit les signes et interprète le message comme une suite de mots, de formes, etc, connus de lui. Et grâce à son *expérience extra-linguistique* il arrive aussi à rétablir et à se figurer la même « réalité » que celle qui était le point de départ du message envoyé par *a*, ce qui veut dire que



le message est compris entièrement, ou disons, pour être prudents, à peu près.

La perception de la parole est donc à considérer comme un acte d'interprétation d'une série de stimuli auditifs, stimuli qui sont des manifestations matérielles d'unités structurales emmagasinées dans le cerveau du récepteur et faisant partie de son répertoire. L'audition linguistique est une *audition sélective à un très haut degré*. Seules les unités distinctives sont liées dans la conscience linguistique du récepteur à des concepts grammaticaux et sémantiques. Elles seules comptent dans le processus communicatif — ou disons plutôt le processus communicatif-intellectuel. Ceci revient à dire que, pour l'homme parlant et écoutant, les phonèmes sont les seules réalités linguistiques. L'existence d'autre chose dans l'onde sonore — de variantes innombrables, de sons de passage, de phases transitoires, etc. — est la découverte d'une analyse scientifique qui est celle de la phonétique. Mais ceci veut dire que, pour l'homme parlant, la parole est une *chaîne* ou une série d'unités qui sont indépendantes les unes des autres dans le paradigme et qui correspondent chacune, par là même, à une « image acoustique » dans la conscience linguistique de l'individu. La parole implique donc un passage incessant de *faits continus* à des *faits discrets*, de là à des faits continus et ainsi de suite. *Le langage commence et finit avec les éléments discrets.*

Il serait instructif, à la lumière des faits mentionnés, de suivre l'histoire de la phonétique depuis ses premiers débuts au milieu du siècle passé jusqu'au moment actuel pour voir si, et comment, ce principe linguistique et communicatif est reflété dans les recherches phonétiques. Une telle analyse découvrirait pour ceux qui ne sont pas déjà au courant quelques surprises des plus curieuses. Nous sommes obligés de renoncer à un tel aperçu historique ici. Je me limite à quelques brèves remarques. On s'attendrait *a priori* à voir l'analyse phonétique partir des faits linguistiques qui sont conscients dans l'esprit de tout homme parlant — de tout enfant dès l'âge de la première maîtrise de sa langue maternelle — pour passer de là à la recherche des *phénomènes psychologiques* qui les engendrent et qui nous permettent de percevoir ces unités, et de là enfin à la *substance pure* — aux phénomènes entièrement physiques qui en sont

les manifestations matérielles. En réalité, dans la première édition de la fameuse grammaire de Jakob Grimm, il est encore question de *lettres* (« Die Lehre von den Buchstaben »). Je fais remarquer en passant que l'unité linguistique derrière la lettre, c'est le *phonème*. La « Buchstabe » chez Grimm n'est évidemment qu'une mauvaise terminologie pour « phonème ». Mais il ne fallut attendre que la deuxième édition de cette grammaire pour voir « la lettre » remplacée par le *son* (« Sprachlaut »), donc, — sous une terminologie moderne — la *forme* par la *substance*.

Ce qui s'est passé au cours de l'histoire, pas très longue, de notre science, c'est que la découverte de la substance et l'invention des méthodes instrumentales analytiques dues à la physique et à la physiologie sont venues *trop tôt*, plus précisément avant que la description scientifique de la forme linguistique eût atteint encore une maturité scientifique suffisante. Il ne fait guère de doute que le comparatisme classique — chez Rasmus Rask aussi bien que chez Jakob Grimm et chez les autres — est basé sur la supposition implicite d'une identité de fonction couvrant des différences de manifestation substantielle. Hjelmslev a attiré l'attention sur la présence d'idées structuralistes chez Rask. Et notre collègue belge M. Buysens vient d'expliquer la principale thèse saussurienne — celle de la forme — par l'expérience de de Saussure comme comparatiste. Pourtant, l'orientation historique du siècle passé d'un côté, et le prestige des sciences naturelles et de leur prétendue exactitude de l'autre, ont pris le dessus sur la systématisation des unités d'expression qui aurait dû précéder les études instrumentales pour leur donner un sens et pour leur garantir leur place dans cette hiérarchie des analyses qui est indispensable et qu'imposent les fonctions même du langage. En un mot, on a commencé par découvrir les variantes et, d'une façon plus générale, toute la riche complexité de la réalité physique avant d'avoir déterminé de façon méthodique et conséquente les *invariants* ou plus exactement les *classes* ou les *catégories* auxquelles les variantes doivent être référées pour trouver leur place propre dans cette hiérarchie linguistique, sans laquelle elles n'ont guère d'intérêt scientifique. On n'a qu'à ouvrir n'importe quelle description dialectologique du premier tiers de ce siècle — et pas mal de dialectologues appar-

tiennent encore aujourd'hui à ce premier tiers — pour se convaincre que l'auteur a commis une erreur dont aucun écolier de dix ans ne se rendrait coupable — celle d'additionner des litres et des kilomètres.

S'il fallait caractériser la linguistique moderne par rapport à celle des générations précédant immédiatement la nôtre, il serait peut-être indiqué de dire qu'elle cherche à considérer le langage et les langues à la lumière de leurs fonctions sociales et psychologiques et dans toute analyse à partir des fonctions communicatives et expressives de l'énoncé linguistique. C'est ainsi que la linguistique devient aussi, éminemment, une science de l'homme — de l'*homo sapiens* et de l'*homo loquens*. Si la langue est un moyen de communication et d'expression, il est nécessaire par définition que la notion de *structure* entre en ligne de compte et devienne l'objet essentiel de la recherche. Structure veut dire *unité, totalité et relations, la totalité étant un complexe de rapport*. Pour citer Hjelmslev, *Prolegomena to a Theory of Language* (p. 14) : « ... a totality does not consist of things but of relationships », ou le maître genevois Ferdinand de Saussure : « dans la langue il n'y a que des différences » (*Cours*, p. 166).

Au fur et à mesure que les méthodes analytiques se perfectionnèrent et que les connaissances des faits physiques impliqués dans l'acte de la phonation et dans l'onde sonore s'accrurent, il devint difficile aux linguistes de suivre la route de la phonétique. Déjà le scepticisme de l'école dite classique — d'un Sievers, d'un Sweet, d'un Passy et même d'un Jespersen — en fait preuve. Le témoignage de l'oreille fut opposé, comme plus pertinent, à celui des appareils. Les instrumentalistes de leur côté soutinrent l'insuffisance et la subjectivité de l'oreille humaine. Les deux camps se rendirent coupables de la même confusion méthodique. Si les classiques avaient raison en défendant l'oreille — appareil de réception normal de l'homme —, ils n'étaient guère conscients des limitations impliquées dans l'expérience linguistique antérieure — le « pattern » de l'écouteur, celui qui, dans ce genre de recherches, est en même temps celui qui fait l'analyse. Il est vrai que, grâce à la connaissance de plusieurs systèmes phonématiques, un homme peut augmenter considérablement le nombre de distinctions qu'il est capable d'identifier, mais il est vrai aussi

que, de l'autre côté, il restera toujours sous la dépendance de ces limitations et que même le dialectologue le plus habile n'arrivera pas, ou difficilement, à identifier et à interpréter des différences de stimuli acoustiques qui ne lui sont pas familières. Si le professeur Higgins est supérieur à ce point de vue à Elisa encore non éduquée c'est parce que son expérience phonétique est tellement plus grande, non parce que son oreille — son appareil récepteur — fonctionne différemment en principe.

Si, d'autre part, les instrumentalistes ont eu tort eux aussi, c'est parce qu'ils ont mal compris au début la place de l'analyse instrumentale dans la recherche phonétique. L'appareil — quelles que soient ses qualités techniques — n'est jamais à considérer que comme un instrument plus fin, qui complètera le témoignage insuffisant de l'oreille. Ni l'un ni l'autre ne reflètent fidèlement la réalité dite objective. L'appareil a ses caractéristiques — pensons par exemple au sonographe avec ses filtres qui impliquent déjà une modulation importante de l'onde sonore qui les traverse, modulation choisie par l'instrumentaliste et connue de lui —, l'oreille a les siennes. L'appareil et l'oreille nous donnent des informations en principe différentes — et des informations qui appartiennent à des niveaux différents de l'analyse, niveaux qu'il ne faut pas confondre.

Si d'une part la forme de l'expression linguistique — ce que nous appelons aussi le système phonologique — est définie en principe par les rapports entre les unités — rapports *paradigmatiques* et rapports *syntagmatiques* — et si elle est par conséquent indépendante de sa manifestation matérielle, il est évident d'autre part qu'elle n'est pas entièrement indifférente à la substance qui la réalise. Il y a, semble-t-il, dans chaque système phonématique une tendance assez forte à établir une correspondance entre les unités purement abstraites que Hjelmslev appelle les *cénèmes* et les unités physiques qui sont, pour l'homme naïf, les « sons du langage ». Si la discrédance devient trop grande entre la forme et la substance, il peut y avoir là un facteur de modification diachronique. Bien des changements phonétiques s'expliquent par une tendance à adapter la forme à la substance (un élément sonore aboutit

à une nouvelle syllabe comme en anc. esp. *crónica* devenu parfois *corónica*, esp. arg. *grupa* devenu *gurupa*, etc.).

Il ressort déjà des exemples cités que la segmentation de l'onde sonore — sa *structuration* — doit nécessairement se baser sur des critères extérieurs à cette même onde. Elle est par conséquent *arbitraire* par rapport à la substance phonique. La façon dont différents peuples entendent la même réalité phonétique en est déjà une preuve suffisante (cf. *club*, jap. *kurabu*, *film*, jap. *hirumu*, etc.). La thèse saussurienne de l'arbitraire du signe — si souvent mal comprise et mal interprétée — n'implique pas seulement que la combinaison d'un signifiant avec un signifié dans ledit signe soit arbitraire — à l'exception de quelques cas peu nombreux de formations onomatopéiques — mais aussi, et surtout, que les deux côtés du signe soient, eux aussi, arbitrairement structurés par rapport à ce *continuum* non structuré qu'est le monde des sons : l'onde sonore et les mouvements articulatoires d'un côté, le monde des réalités et des imaginations qui nous entoure ou qui se cache dans nous-mêmes de l'autre.

La structure grammaticale et sémantique est, de la même façon que la segmentation phonématique, une formation arbitraire et conventionnelle d'un continu matériel et spirituel dont l'homme ne peut prendre connaissance qu'à travers une forme linguistique superposée, ou exceptionnellement à l'aide d'une langue scientifique spéciale (mathématique, logique ou philosophique). C'est par le fait d'appartenir à une telle structure conventionnelle et arbitraire — par le fait de représenter certaines *valeurs* — que l'analyse des unités même strictement phonétiques ne se laissera jamais réduire à une analyse physique pure, et que ces unités, par un tel traitement, cesseraient d'être des faits de langue. C'est cette découverte qui, à mon avis, explique pourquoi tant de linguistes, à partir d'un certain moment, tournèrent le dos à une phonétique instrumentale qui avait perdu tout lien avec les réalités linguistiques, et créèrent, de plusieurs côtés plus ou moins à la fois, de nouveaux centres d'études consacrés à des questions plus purement *linguistiques* (écoles dites structuralistes, phonologiques, etc.). C'est ce même fait qui explique le phénomène à première vue étonnant que c'est du camp des techniciens de la transmission sonore qu'est issue l'initiative de cette fusion entre les deux

approches qui caractérisent la phonétique moderne. Les ingénieurs, eux aussi, avaient à s'occuper de *faits de langue* (de phénomènes porteurs de significations et ayant par conséquent une valeur qu'il s'agissait de transmettre de façon à la rendre reconnaissable à l'arrivée du message). En partant de leurs expériences physiques et techniques, les ingénieurs réclamèrent, de la part des linguistes, la définition de ces *invariants* sans lesquels aucune transmission d'information n'est possible. C'est étonnant, pour dire le moins, que tant de phonéticiens de la vieille école n'aient pas compris la nécessité de cette exigence méthodique.

Si la langue est une structure — et il en est ainsi — elle est donc composée d'éléments discrets et est, par conséquent, analysable en de petites unités indépendantes dont les fonctions sont déterminées par leurs relations à d'autres unités avec lesquelles elles sont combinées 1° à l'*intérieur* d'un système de possibilités communicatives, et 2° dans une *chaîne* ou une *séquence*. Si une linguistique est appelée structurale, ceci implique qu'elle s'occupe surtout de la description, de l'analyse des fonctions et des rapports — en un mot de la *forme* de la langue ou d'une de ses parties. Si une étude de l'*expression* du langage (opposée ici au contenu) est dite structurale (phonologie, phonématique, phonémique, phonétique fonctionnelle, etc.) cette façon de parler impliquerait par conséquent que ce sont les rapports et les fonctions plutôt qu'autre chose qui seraient l'objet des analyses scientifiques. Certains linguistes ont tiré de ceci la conclusion — à première vue logique — qu'il n'y a que les relations abstraites, les schémas, les oppositions et les systèmes qu'elles forment qui appartiendraient au domaine de la linguistique et du linguiste et que l'analyse purement physique de l'onde sonore, des sons, et des processus physiologiques qui sont la cause extérieure de cette onde — ce mouvement vibratoire — ne relèverait pas de la linguistique mais de l'acoustique, de la physiologie, de l'anatomie, etc. C'est à mon avis ce malentendu qui explique la malheureuse division de l'ancienne phonétique en deux branches qui, trop longtemps, se sont battues et se sont fait concurrence, l'une ne sachant pas et ne tâchant pas de comprendre ce que faisait l'autre. A mon avis cette opposition entre les soi-disant phonologues et les soi-disant phonéticiens purs n'existe pas. Je vais

jusqu'à prétendre que l'une de ces sciences est impossible sans l'autre.

Le mécanisme linguistique suppose un jeu entre des unités discrètes qui sont *différentes* les unes des autres — qui s'opposent par certaines caractéristiques, les traits dits *pertinents*. Une langue à trois voyelles /i/ - /u/ - /a/ se sert donc de deux oppositions : antérieures-postérieures et ouvertes-fermées. Le /i/ est antérieur par rapport au u et les deux sont fermés par rapport au /a/ qui est neutre au point de vue acuité. Une langue qui connaît aussi un /e/ et un /o/ connaît encore une distinction d'ouverture, celle qui connaît /e/ et /ε/ en connaît donc quatre, etc. Une langue qui se sert aussi de voyelles labiales /y/ - /ø/ - /œ/ connaît de plus une distinction de labialisation, et ainsi de suite. Une linguistique qui se limiterait à l'établissement des rapports entre les unités ne saurait par conséquent rendre compte du genre de distinctions utilisées par le système, et passerait sous silence quelque chose d'essentiel.

La phonétique telle que je la conçois est l'étude de ces rapports *également dans leurs caractères physiques*. La phonétique instrumentale ou expérimentale, tâche en utilisant toutes les ressources offertes par les sciences naturelles et par la technique, de rendre compte des correspondances physiques des distinctions fonctionnelles. Elle commence par établir le système, le nombre d'unités et le caractère abstrait des rapports — la fonction — et la *distribution* (=les possibilités de combinaison des unités), pour passer ensuite à l'étude purement physique des différences établies et constatées par voie linguistique.

L'analyse phonétique passe par les étapes suivantes :

1. L'*analyse structurale* (d'abord préliminaire, ensuite définitive); méthode *linguistique pure*;

2. L'analyse auditive minutieuse qui établit les valeurs auditives des faits phonématiques et fait une *description impressionniste* des principales variantes (analyse dont le résultat est déterminé en grande partie par les expériences linguistiques de celui qui écoute); méthode *linguistique et psychologique*;

3. L'*analyse instrumentale* qui vise à découvrir le ou les traits distinctifs porteurs de la valeur différentielle des phénomènes ainsi que les qualités physiques de ceux-ci; méthode *physiologique* et *acoustique*;

4. La *synthèse* qui pourra seule répondre à la question de savoir lequel de plusieurs facteurs effectivement présents dans l'onde sonore est le trait pertinent (ou si, éventuellement, plusieurs facteurs possèdent, ensemble ou séparément, cette même force distinctive); méthode *acoustique*.

Je fais remarquer que l'analyse structurale définitive n'est souvent possible qu'après cette dernière phase synthétique et que l'établissement de ces différents niveaux n'implique pas nécessairement d'ordre chronologique. Aucun de ces niveaux d'analyse n'est plus important que les autres. Il n'est pas indispensable que celui qui travaille sur un plan doive nécessairement aussi travailler sur les autres, mais il doit savoir ce qui se fait aux autres niveaux et il ne négligera pas impunément les résultats de ses collègues d'orientation différente.

Si la langue dans sa qualité de moyen de communication social suppose la perception auditive de certains contrastes acoustiques, le jeu entre les qualités physiques de l'onde sonore et la sensibilité de l'oreille humaine aux stimuli acoustiques — déterminée qu'est cette dernière par la physiologie et par la *structure linguistique* (*phonématique*) — est d'une importance capitale pour la compréhension du langage humain et de son fonctionnement. Car, malgré tout, c'est ce jeu mutuel, dans sa stabilité aussi bien que dans son déséquilibre, qui est la condition *sine qua non* de la *langue* et de la *parole*, comme système statique aussi bien que comme phénomène historique toujours changeant.

Nous voyons donc comment la phonétique par son aspect linguistique, psychologique, sociologique est, et doit être nécessairement, une science humaine. Les structures phonologiques, qu'on n'isole pas facilement des structures grammaticales et sémantiques, sont obligatoirement et par définition le point de départ de toute analyse phonétique. Mais nous voyons aussi que l'analyse de la substance rapproche la phonétique de certaines sciences *physiques*. C'est grâce à cette double approche — physique et fonctionnelle — que la phonétique peut mainte-



nant donner tant de contributions aux études des *troubles* de de la communication (rééducation des durs d'oreille, phoniatrie, troubles centraux de l'aphasie, etc.), contributions dont les médecins seuls, avec leur formation purement physiologique, ne sont pas toujours capables. Ce sont aussi, enfin, ces mêmes faits qui expliquent le rôle central de la phonétique — théorique et appliquée — dans l'enseignement des langues étrangères.

\*  
\*\*

La première rencontre de la phonétique instrumentale traditionnelle avec les points de vue structuralistes provoqua un choc dans le camp des linguistes de la vieille école. On avait travaillé tranquillement à l'aide de quelques notions élémentaires de phonétique apprises dans les vieux manuels. Et on s'était adressé de temps en temps aux phonéticiens pour des renseignements de détail — la position de la glotte pour une occlusive sourde, ou la forme d'une courbe tonale. Les progrès acoustiques et physiologiques de la phonétique n'avaient pas trop inquiété ces messieurs qui ne sentaient pas, ou peu, le besoin d'en savoir davantage dans ce domaine.

Il semble que ce soit surtout la notion de *pertinence* (relevance) et sa contrepartie la *redondance*, mal présentées et mal interprétées comme l'étaient souvent au début ces notions, qui ont choqué les vieux. Seule la théorie moderne de la communication a rendu clairs le caractère et le rôle de la redondance dans la transmission de messages. L'arrivée du message à l'oreille — ou plutôt au cerveau — du récepteur suppose d'un côté un nombre restreint de stimuli. Une trop grande richesse dépasse les possibilités de l'homme. D'autre part, par une trop grande pauvreté le message risquerait de perdre en cours de route des éléments indispensables et de compromettre l'identification. Les conditions de transmission ne sont jamais optimales. L'identification demande une assurance contre les pertes, mais elle est également mise en danger par une abondance de faits redondants. La communication idéale, le message idéal, c'est le juste milieu entre une redondance extrême et une réduction au minimum des éléments transmis. C'est ce compromis perpétuel qui est une caractéristique essentielle du mécanisme linguistique — qui, au fond,

explique qu'il soit possible de communiquer —, mais c'est aussi ce compromis qui est une des raisons des changements incontestables et incessants du langage et des langues. Les fameux changements phonétiques impliquent des modifications aussi bien des *sons* que des *valeurs*, de la *substance* et de la *forme*. Le langage humain ne fonctionne que grâce aux rapports qu'il y a entre les deux.

## **Mathématique et Sciences humaines** **Possibilités-limites <sup>(1)</sup>**

par **Andrée VAN DINGENËN-DONNAY**,  
Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles

Le titre *Mathématique et Sciences humaines* convient non seulement à la leçon d'aujourd'hui mais encore à toutes les suivantes car il synthétise, somme toute, le thème fondamental de ce cours.

Nous consacrerons cette première prise de contact à dégager, en matière d'introduction, quelques lignes de force de ce thème, auquel nous donnerons ensuite un début de concrétisation en abordant le premier chapitre du cours consacré à diverses notions ensemblistes.

Dans le vaste domaine des sciences de la matière telles la mécanique, la physique, la chimie..., nul ne songerait à nier le caractère indispensable de la mathématique. On n'imagine pas une cosmonautique qualitative, un lancement de fusée qui ne serait pas précédé de calculs. Aussi, le vieil adage, selon lequel connaître c'est mesurer, y fait-il figure de loi.

Par contre, en ce qui concerne les sciences humaines les opinions sont plus nuancées. N'est-ce pas là l'occasion d'évoquer l'infinie complexité de la nature humaine, voire même le libre arbitre? Et pourtant, force nous est de constater un fait : la mathématique envahit peu à peu, quoique avec retard, cette espèce de réserve naturelle du qualitatif.

Peut-être serait-il intéressant de rechercher les causes de ce retard. Manque d'intérêt de la part des mathématiciens?

(<sup>1</sup>) Leçon inaugurale du cours d'Analyse quantitative des faits sociaux à la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques, le 16 janvier 1963.

Hostilité des spécialistes en sciences humaines? Ou difficultés inhérentes à la nature des choses?

Manque d'intérêt de la part des mathématiciens? C'est possible, mais n'a guère d'importance. En effet le mathématicien, défini comme quelqu'un qui sait ce qu'il fait mais ignore de quoi il parle, est toujours prêt à créer, sur simple commande, des instruments pouvant s'appliquer à n'importe quoi.

Hostilité de la part des spécialistes en sciences humaines? Sans doute leur tournure d'esprit était-elle essentiellement qualitative. Mais voyons, à titre de comparaison, ce qui s'est passé lors de la mathématisation des sciences biologiques, puisque nous disposons là d'un peu de recul. Lorsqu'au siècle passé Ambart introduisit une inoffensive racine quatrième dans la mesure de la fonction rénale, il provoqua, parmi les médecins de son temps, un sentiment voisin de la panique. A présent, nul ne s'étonne de voir utiliser des outils mathématiques assez raffinés pour déterminer la position d'un gène dans un chromosome ou calculer si tel radical chimique est ou non cancérigène. Et pourtant les naturalistes, biologistes ou médecins du XIX<sup>e</sup> siècle n'étaient certainement pas plus attirés vers la mathématique que les sociologues de la même époque.

Reste alors la dernière explication, la plus inquiétante : la difficulté tiendrait à la nature des choses. Mettre le comportement humain en équation, ce programme a de quoi faire sourire ou frémir. Et pourtant cela se fait : faire une prévision démographique, n'est-ce pas bel et bien mettre un comportement humain en équation?

Comment ce pas, apparemment si redoutable, a-t-il pu être franchi? Pour le comprendre revenons un instant à la physique. D'où nous vient cette tranquillité d'esprit lorsque nous traduisons des phénomènes physiques en formules mathématiques? Sans doute de la conviction plus ou moins consciente que la physique s'applique à des objets identiques ou, à tout le moins, se comportant dans des circonstances identiques toujours de la même façon. Et pourtant la physique moderne a battu en brèche cette bonne conscience. A cet égard, l'exemple classique d'Eddington est frappant. La physique, dit-il, ne peut affirmer que la cathédrale Saint-Paul ne se soulèvera pas spontanément d'un yard, car toutes ses molécules pourraient

avoir au même moment une vitesse dirigée vers le haut. C'est seulement très improbable. Et Eddington en calcule la probabilité. Ceci pour rappeler que les lois physiques sont devenues des lois probabilistes, ce qui n'enlève rien à leur valeur pratique, mais les rend indifférentes aux sautes d'humeurs de particules individuelles.

Il n'y a pas de raison de ne pas utiliser les mêmes méthodes dans les sciences humaines. Quel que puisse être le caractère imprévisible de réactions individuelles, le comportement moyen d'un grand nombre d'individus peut, dans certaines circonstances, être prévu avec une bonne approximation. Qu'il suffise de citer les Gallup préélectorales ou les enquêtes faites en vue de déterminer les goûts des consommateurs. C'est donc par le biais du calcul des probabilités et de la statistique que la mathématique s'est largement répandue dans les sciences humaines.

Heureusement, nombreuses sont les questions qui n'exigent l'emploi que de notions mathématiques simples ou courantes parmi lesquelles il convient de citer tout spécialement les fonctions exponentielle et logarithmique dont le rôle est de tout premier plan. Car, que ce soit pour exprimer la croissance d'une population ou le développement d'une entreprise, que ce soit dans les travaux de Malthus ou ceux de Pareto ou tout simplement pour déterminer le trend d'un banal graphique boursier, c'est à elles toujours qu'il est fait appel.

La fonction exponentielle me donne l'occasion de dire un mot, en passant, de l'objection bien connue du bon sens grâce auquel on arrive si aisément à une solution alors que les calculs mathématiques qui y conduisent sont longs et pénibles. C'est sans doute vrai dans certains cas, mais inexact dans beaucoup d'autres. Contentons-nous d'un seul exemple, celui de cette transaction immobilière, restée célèbre, au cours de laquelle les Indiens vendirent l'île de Manhattan pour le prix de 24 dollars. Était-ce pour l'acheteur une bonne ou une mauvaise affaire ou, d'une manière plus précise, à quel taux ces 24 dollars auraient-ils dû être placés pour réaliser une opération équivalente? La réponse de l'homme de bon sens, qui pense au prix du terrain à la 5<sup>e</sup> Avenue, se situe généralement

entre 500 et 1000 % et l'on a beaucoup de peine à le convaincre qu'il ne s'agissait que d'un honnête placement à 6 %.

Malheureusement, la mathématique rencontre aussi, dans les sciences humaines, de sérieuses difficultés, en particulier d'ordre pratique, telle la quasi-impossibilité de se livrer à des expériences. Force est de se contenter d'observations. Mais alors, la méthode, si fréquemment utilisée en science, qui consiste à faire varier une seule variable en maintenant toutes les autres fixes, n'est plus d'application. Par exemple, lorsqu'un économiste étudie l'effet de la variation du prix d'un produit sur sa consommation, il suffit de l'arrivée inopinée sur le marché d'un nouveau produit de remplacement ou d'une variation intempestive du pouvoir d'achat de la population pour que tout le travail soit faussé. Ainsi, bien souvent, une notion mathématique simple doit-elle céder la place à une autre plus délicate, telle la fonction à la corrélation.

De toute manière, qu'ils soient aisés ou ardu, les emprunts à l'arsenal de la mathématique doivent toujours se faire avec beaucoup de prudence et de doigté. Une application inconsidérée mène inéluctablement à des résultats douteux, voire absurdes, comme dans le cas de cet enthousiaste néophyte, qui avait voulu appliquer *ne varietur* les lois de l'hydrodynamique à l'écoulement de la circulation automobile, négligeant avec sérénité le fait que la théorie impliquait de continus échanges d'énergie cinétique, c'est-à-dire de chocs entre particules en mouvement.

Ces quelques réflexions ne sauraient évidemment donner qu'une idée très insuffisante de la variété des liens existant entre la mathématique et les sciences humaines. Mais peut-être suffiront-elles à expliquer que ce cours ne pourra avoir l'allure d'un de ces prestigieux cours de mathématique dont la sobre beauté, résidant dans le déroulement majestueux d'une chaîne de raisonnements reliant les premiers axiomes au dernier théorème, évoque irrésistiblement les créations de la pensée hellénique. Cet enseignement consistera plutôt en une succession de chapitres disparates, choisis en fonction de critères inhabituels, sans grand respect pour les règles d'unité et formant un assemblage aux interconnexions subtiles qui différera autant d'un cours bien charpenté, qu'une œuvre romantique d'une tragédie classique. Et seul le fait que ces exposés

s'adressent à des esprits plus attirés par la chaleur des activités humaines que par les beautés plus froides de la logique formelle, nous permet de ne pas redouter une bataille d'Hernani dès le troisième chapitre.

#### NOTIONS ENSEMBLISTES

Nous venons d'attirer l'attention sur une des difficultés majeures inhérentes à l'objet même des sciences humaines : l'impossibilité de l'expérimentation et partant la nécessité de se baser sur l'observation. Il convient maintenant de souligner une difficulté supplémentaire.

En physique, quand on parle d'observateur, on songe à un être idéal, quelque peu désincarné, sans opinions ni passions, se contentant d'être à l'instant  $t_0$  au point  $M$  pour constater qu'une aiguille se trouve devant telle graduation d'un cadran. Il est rare que l'on conteste sa bonne foi ou sa compétence.

En sciences humaines la situation est toute différente. La personnalité de l'observateur intervient ou risque d'intervenir. A première vue, il paraît plus simple de lire un prix de détail que de mesurer un flux neutronique. Et cependant, le moindre indice des prix est susceptible de déclencher plus de polémiques que toutes les mesures effectuées dans le domaine nucléaire jusqu'à ce jour!

Précisons immédiatement que ce n'est pas tellement la mesure proprement dite qui risque d'être contestée, mais plutôt le choix de telle ou telle observation, la manière de la présenter ou même l'existence de manœuvres visant à la modifier avant la mesure.

Nous ne prétendons nullement que l'emploi d'instruments mathématiques constitue la panacée qui permettrait d'écarter toutes ces difficultés. Cependant, dans le cas où l'économiste ou le sociologue se trouvent confrontés avec le problème de mettre de l'ordre dans un magma d'informations, provenant d'observateurs qui ne sont pas tous des logiciens nés et qui de plus auraient pu se laisser influencer dans le choix de leurs mesures par leurs préférences subjectives, la théorie des ensembles fournit un cadre commode pour présenter de telles

observations d'une manière cohérente en vue d'une analyse ultérieure.

### EXEMPLE

Traisons avec quelques détails un exemple, un peu artificiel, mais qui a le double avantage de nous permettre de préciser le mécanisme de l'utilisation de renseignements disparates et de fournir l'occasion d'introduire de manière concrète une série de notions ensemblistes fondamentales.

Considérons une élection. Deux candidats se présentent pour chacun des trois postes à pourvoir ( $A$  et  $a$  pour le premier,  $B$  et  $b$  pour le deuxième,  $C$  et  $c$  pour le troisième). Le règlement prévoit que, pour être valable, un bulletin doit exprimer trois votes.

Imaginons maintenant que les trois candidats  $A$ ,  $B$  et  $C$  se sont réunis et attendent les résultats. Mais ceux-ci leur sont communiqués par diverses personnes ayant assisté au dépouillement, et dont chacune a glané le renseignement qu'elle jugeait, subjectivement, intéressant en fonction de ses sympathies personnelles. Dès lors, les candidats impatientes se trouvent en présence d'informations partielles dont voici la liste.

- (1) Il y a 1 000 bulletins valables.
- (2) Personne n'a voté à la fois contre les trois candidats  $A$ ,  $B$  et  $C$ .
- (3) 207 électeurs ont voté en faveur de  $a$ ,  $B$  et  $c$ .
- (4) 320 électeurs ont voté en faveur de  $a$ ,  $b$  et  $C$ .
- (5) 69 électeurs ont voté en faveur de  $A$ ,  $b$  et  $C$ .
- (6) 610 voix se sont portées sur le candidat  $a$ .
- (7) 486 voix se sont portées sur le candidat  $c$ .
- (8) 140 électeurs ont voté en faveur de  $A$  et  $B$ .

Vu le nombre de bulletins valables et des voix recueillies par  $a$  et  $c$ , les cas de  $A$  et de  $C$  sont immédiatement tirés au clair. En effet  $C$  est élu par 514 voix contre 486 à  $c$  et  $A$  est battu puisqu'il n'a recueilli que 390 voix contre 610 à  $a$ . Par contre, le cas de  $B$  n'est pas clair et il est nécessaire d'étudier la situation de plus près, pour être fixé sur son sort.

Considérons l'ensemble des 1 000 bulletins valables. Rela-



tivement à la situation à l'étude, certains de ses *éléments* sont équivalents, à savoir les bulletins qui comportent des votes identiques, alors que d'autres ne le sont pas, à savoir les bulletins qui diffèrent d'au moins un vote. Formons dans cet ensemble, que nous appellerons *ensemble universel*, des ensembles partiels ou *sous-ensembles* tels que chacun d'entre eux comprenne tous les éléments équivalents entre eux à l'exclusion de tout autre élément. Etudions l'organisation de ces sous-ensembles dans l'ensemble universel.

Comme chaque bulletin de vote indique exactement une façon de voter, chaque élément de l'ensemble universel *appartient* exactement à un des sous-ensembles considérés. En d'autres termes, d'une part de ces sous-ensembles sont *disjoints* deux à deux c'est-à-dire que deux quelconques d'entre eux ne possèdent aucun élément commun, et d'autre part leur *réunion* forme l'ensemble universel. La structure ainsi réalisée s'appelle une *partition*.

Cherchons le nombre de sous-ensembles qui la réalisent. Il y en a évidemment autant que de façons de voter. Or, étant donné que pour être valable un bulletin doit exprimer les trois votes, les possibilités se réduisent à celles décrites dans « l'arbre » ci-contre où  $A$  désigne un vote en faveur du candidat  $A$  et  $a$  un vote contre lui (fig. 1).

Lorsqu'il y a partition d'un ensemble, le nombre d'éléments de l'ensemble est la somme des nombres d'éléments de chacun des sous-ensembles réalisant la partition. De cette propriété et des renseignements numériques qui nous ont été fournis, nous nous proposons de déduire ces différents nombres d'éléments.

Parmi les informations disponibles, certaines sont utilisables telles quelles. Il en est ainsi de (3), (4) et (5) qui attribuent respectivement aux sous-ensembles  $aBc$ ,  $abC$  et  $AbC$  207, 320 et 69 éléments tandis que (2) nous apprend que le sous-ensemble  $abc$  est *vide*.

Par contre, l'utilisation des autres informations nécessite un calcul préalable. En effet, elles ne concernent plus un seul sous-ensemble mais la réunion de deux ou plusieurs d'entre eux. Ainsi (6) nous apprend que la réunion des sous-ensembles  $aBc$ ,  $abC$  et  $aBC$  comprend 610 éléments. Mais comme nous savons que les sous-ensembles  $aBc$  et  $abC$  possèdent respecti-

vement 207 et 320 éléments et que les sous-ensembles sont disjoints, nous pouvons conclure que le sous-ensemble  $aBC$  en contient 83.

De la même façon (7) nous donne 486 éléments pour la réunion des sous-ensembles disjoints  $Abc$ ,  $aBc$  et  $ABC$ . Comme nous savons qu'il y a 207 éléments dans le sous-ensemble  $aBc$ , nous en déduisons que la réunion des sous-ensembles  $Abc$  et  $ABC$  comprend 279 éléments sans toutefois que nous puissions rien dire encore de la répartition de ces éléments entre les deux sous-ensembles considérés.

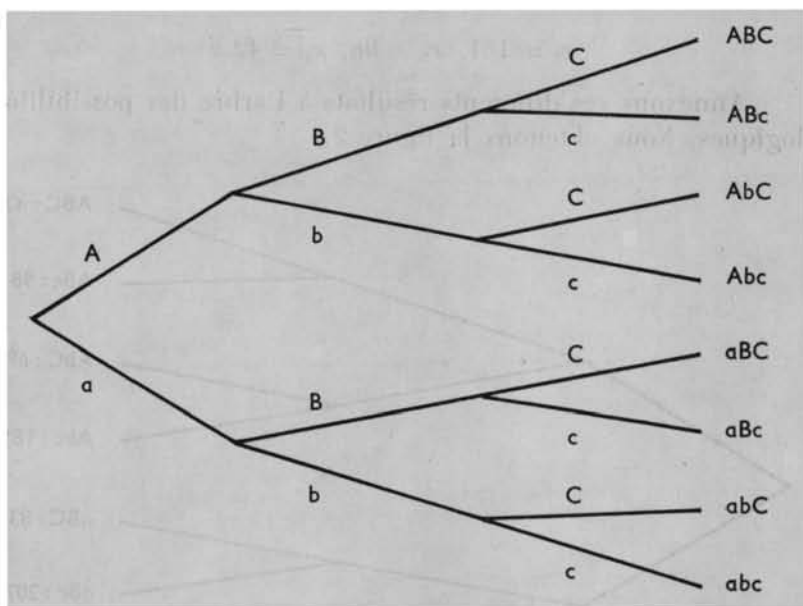


FIG. 1.

De la même façon enfin (8) nous donne 140 éléments pour la réunion des sous-ensembles  $ABC$  et  $Abc$ . Cependant les nombres d'éléments des trois sous-ensembles  $Abc$ ,  $ABC$  et  $ABC$  nous sont toujours inconnus.

Pour les découvrir, il ne nous reste plus qu'un seul renseignement non encore utilisé, à savoir que le nombre d'éléments de l'ensemble universel est 1 000. Traduisons-le en une information ne concernant que les trois sous-ensembles à nombres inconnus d'éléments. Pour cela soustrayons de 1 000 la somme des nombres d'éléments des cinq sous-ensembles à

nombres connus d'éléments. Il nous reste 321 éléments pour la réunion des trois sous-ensembles en question.

Appelons respectivement  $x_1$ ,  $x_2$  et  $x_3$  les nombres d'éléments de ces trois sous-ensembles. Le système d'équations qui traduit en algèbre les renseignements qui les concernent est :

$$\begin{aligned}x_1 + x_2 &= 279 \\x_2 + x_3 &= 140 \\x_1 + x_2 + x_3 &= 321.\end{aligned}$$

On en trouve aisément la solution :

$$x_1 = 181, \quad x_2 = 98, \quad x_3 = 42.$$

Annexons ces différents résultats à l'arbre des possibilités logiques. Nous obtenons la figure 2.

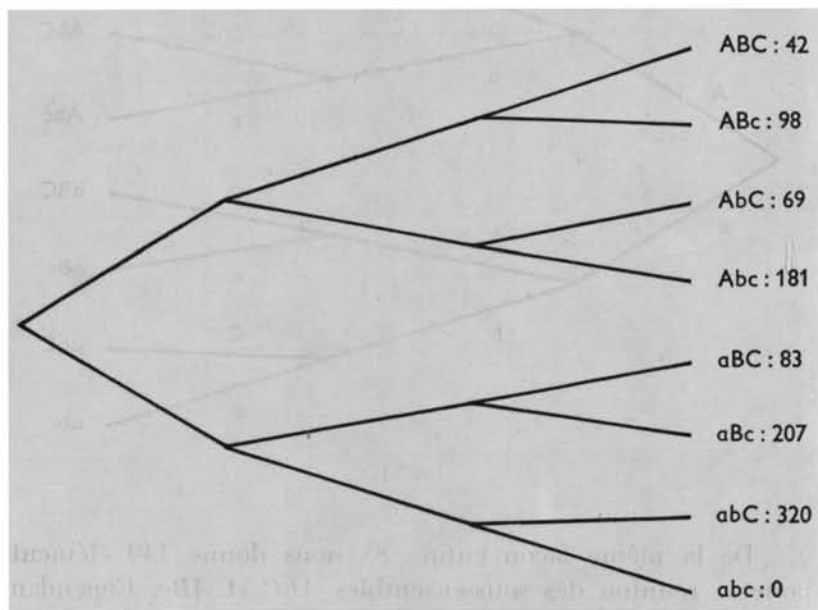


FIG. 2.

Ainsi complété, cet arbre nous permet de répondre à toute question relative au scrutin. En particulier, on y lit aisément que le candidat  $B$  est éliminé, puisqu'il n'obtient que  $42 + 98 + 83 + 207 = 430$  voix contre 570 attribuées au candidat  $b$ .

Nous allons cependant encore présenter les mêmes résultats sous une autre forme qui s'avère souvent commode. Il s'agit d'un diagramme <sup>(2)</sup> organisé de manière à refléter clairement la situation des trois candidats  $A$ ,  $B$  et  $C$ .

Pour le construire représentons l'ensemble universel par l'intérieur d'un carré  $E$ . Dans ce carré considérons une ligne sans point double, fermée, de forme quelconque, délimitant deux surfaces, dont l'une symbolisera un des huit sous-ensembles déjà cités, par exemple le sous-ensemble  $ABC$  et dont l'autre représentera la réunion des sept autres (fig. 3).

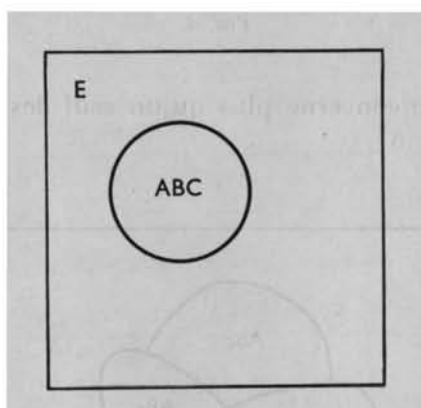


FIG. 3.

Procédons de même pour chacun des huit sous-ensembles en utilisant la liberté relative dont nous jouissons pour rassembler dans une même région du diagramme les sous-ensembles qui intéressent un même candidat.

Pour ce faire, attribuons au sous-ensemble  $ABC$  qui concerne les trois candidats une surface située au centre du carré.

Disposons symétriquement autour d'elle les surfaces symbolisant les trois sous-ensembles  $aBC$ ,  $AbC$  et  $ABc$  qui intéressent chacun deux des trois candidats considérés et non le troisième (fig. 4).

Complétons ensuite le diagramme par trois surfaces symbolisant respectivement les sous-ensembles  $Abc$ ,  $aBc$  et  $abc$

<sup>(2)</sup> Ce diagramme est appelé par certains auteurs diagramme d'Euler et par d'autres diagramme de Venn.

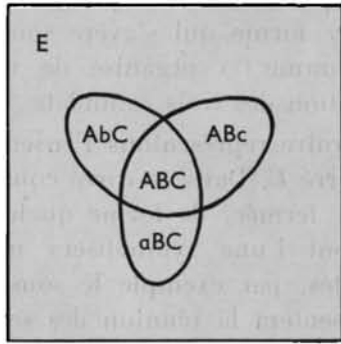


FIG. 4.

dont chacun ne concerne plus qu'un seul des trois candidats considérés (fig. 5).

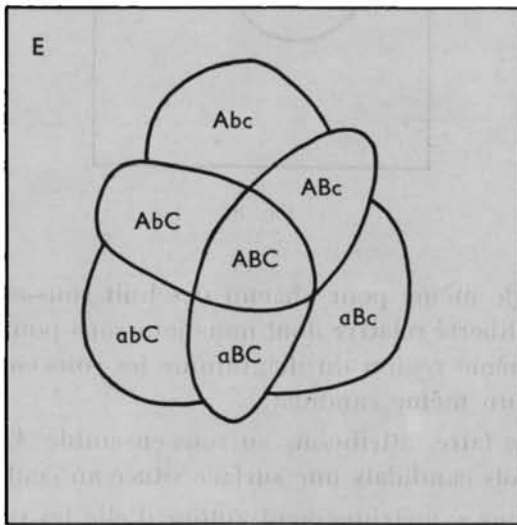


FIG. 5.

Il ne nous reste plus à présent qu'à placer le sous-ensemble  $abc$ . Mais comme il est le *complément* de la réunion des sept autres sous-ensembles, il faut qu'il remplisse la région du diagramme restant disponible.

Transposons aussi notre symbolisme, en désignant doré-

navant par  $A$  le sous-ensemble qui concerne le candidat  $A$  et qui est évidemment la réunion des quatre sous-ensembles  $Abc$ ,  $ABc$ ,  $AbC$  et  $ABC$ . Faisons de même pour  $B$  et  $C$ . Le diagramme s'en trouve modifié comme sur la figure 6, ou encore, en transcrivant dans chaque région le nombre d'éléments du sous-ensemble qu'elle représente, comme sur la figure 7.

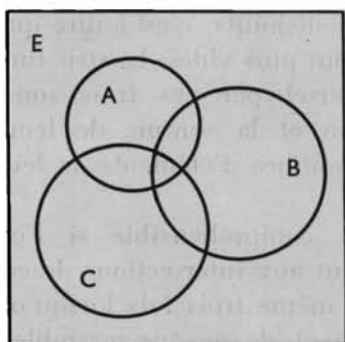


FIG. 6.

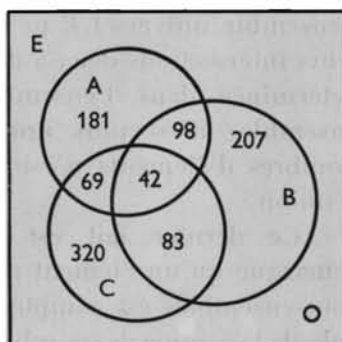


FIG. 7.

Envisageons à présent quelques questions qui peuvent être résolues, soit par l'arbre des possibilités logiques, soit par le diagramme que nous venons de construire.

1. Combien d'électeurs ont voté en faveur à la fois de  $B$  et  $C$ ?
2. Combien ont voté à la fois en faveur de  $B$  et contre  $C$ ?
3. Combien ont voté à la fois en faveur de  $C$  et contre  $B$ ?
4. Combien ont voté en faveur de  $A$  ou de  $C$  ou des deux à la fois?

Si, dans le cas présent des questions de ce type sont dépourvues d'intérêt, il est fréquent qu'il en soit autrement, dans des problèmes à résoudre selon un schéma analogue. En l'occurrence, elles nous donnent l'occasion d'introduire de nouvelles notions ensemblistes.

Si nous exprimons en langage ensembliste l'objet de ces questions, nous obtenons :

1. Le nombre des éléments de l'intersection des sous-ensembles  $B$  et  $C$ , soit  $42 + 83 = 125$ ;

2. Le nombre des éléments de la *différence* entre les sous-ensembles  $B$  et  $C$ , soit  $207 + 97 = 305$ ;

3. Le nombre des éléments de la différence entre les sous-ensembles  $C$  et  $B$ , soit  $320 + 69 = 389$ ;

4. Le nombre des éléments de la réunion des sous-ensembles  $A$  et  $C$ , soit  $181 + 98 + 69 + 42 + 83 + 320 = 793$ .

Remarquons que les sous-ensembles  $A$ ,  $B$  et  $C$  de l'ensemble universel  $E$  ne sont plus disjoints, c'est-à-dire que leurs intersections deux à deux ne sont plus vides. La structure déterminée dans l'ensemble universel par ces trois sous-ensembles n'est plus une partition et la somme de leurs nombres d'éléments n'est plus le nombre d'éléments de leur réunion.

Ce dernier fait est aisément compréhensible si l'on remarque qu'un élément appartenant aux intersections de ces sous-ensembles est compté deux et même trois fois lorsqu'on calcule la somme des nombres d'éléments de ces sous-ensembles, alors qu'il n'est compté qu'une fois dans le calcul du nombre d'éléments de leur réunion.

La relation vérifiée par ces différents nombres d'éléments est maintenant :

$$\begin{aligned} n(A \cup B \cup C) &= n(A) + n(B) + n(C) \\ &\quad - n(A \cap B) - n(B \cap C) - n(C \cap A) \\ &\quad + n(A \cap B \cap C) \end{aligned}$$

dans laquelle sont symbolisés par :

$n(X)$ , le nombre d'éléments de l'ensemble  $X$ ;

$X \cap Y$ , l'intersection des ensembles  $X$  et  $Y$ ;

$X \cap Y \cap Z$ , l'intersection des ensembles  $X$ ,  $Y$  et  $Z$ ;

$X \cup Y \cup Z$ , la réunion des ensembles  $X$ ,  $Y$  et  $Z$ .

Ayant montré que la méthode utilisée permet de traiter complètement le problème proposé à titre d'exemple, il nous reste à en préciser les limites de validité et à en examiner les généralisations possibles.

La méthode est applicable telle quelle, chaque fois que les éléments d'un ensemble pourront être répartis en sous-ensembles sur la base de trois critères, dont chacun exprime une option à deux branches. Cela se présente fréquemment dans des

domaines très divers, en particulier en biologie et en sociologie. Citons, à titre d'exemple, le diagramme de répartition des êtres humains en groupes sanguins d'après d'une part le facteur rhésus, et d'autre part les agglutinogènes A et B.

Deux directions distinctes de généralisations peuvent être envisagées dont l'une s'obtient par la considération d'un plus grand nombre de critères et l'autre par celle d'options à plus de deux branches. Le cas général, résultant d'une interférence entre les deux, dépend alors de  $n$  critères dont le premier présente une option à  $p_1$  branches, le deuxième une option à  $p_2$  branches, ... le  $n^{\circ}$  une option à  $p_n$  branches, si bien que le nombre de sous-ensembles disjoints à considérer est

$$p_1 \times p_2 \times \dots \times p_n.$$

#### ALGÈBRE DE BOOLE

On conçoit aisément que la résolution de tels problèmes puisse devenir délicate lorsque les données se compliquent. Il est alors préférable d'abandonner la méthode un peu primitive que nous venons d'esquisser et de lui en substituer une autre plus élaborée.

Comme dans le cas de l'algèbre élémentaire, des symboles ont été créés, des règles établies, des postulats mis en lumière, le tout rassemblé en une véritable algèbre des ensembles dite algèbre de Boole.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots des analogies et différences entre l'algèbre élémentaire et celle de Boole.

Nous avons déjà constaté une divergence notable en ce qui concerne l'opération différence (symbolisée en algèbre booléenne par /) puisque nous avons obtenu dans les calculs relatifs au scrutin étudié précédemment que

$$n(B/C) = 305$$

tandis que

$$n(C/B) = 389$$

conjugaison de résultats impensable en algèbre élémentaire.

Les opérations de réunion et d'intersection d'ensembles symbolisées comme nous l'avons déjà dit plus haut par  $\cup$  et  $\cap$



peuvent respectivement être comparées aux opérations d'addition et de multiplication de l'algèbre traditionnelle, mais avec l'avantage appréciable que

$$A \cup A = A \quad \text{et} \quad A \cap A = A$$

tandis que en algèbre élémentaire

$$A + A = 2 A \quad \text{et} \quad A \times A = A^2.$$

Ainsi donc dans l'algèbre de Boole n'existent ni multiples ni puissances.

En algèbre élémentaire la loi de distributivité de la multiplication par rapport à l'addition, à savoir

$$A \times (B + C) = (A \times B) + (A \times C)$$

est valable, tandis que celle de l'addition par rapport à la multiplication ne l'est pas, c'est-à-dire que les expressions

$$A + (B \times C) \quad \text{et} \quad (A + B) \times (A + C)$$

prennent en général des valeurs numériques différentes.

Voyons ce qu'il en est de cette seconde loi en algèbre booléenne et pour ce faire comparons les expressions

$$A \cup (B \cap C) \quad \text{et} \quad (A \cup B) \cap (A \cup C).$$

Une suite de diagrammes, dans lesquels nous hachurerons progressivement les régions représentatives des différentes parties de ces expressions, jusqu'à construire la représentation de ces expressions elles-mêmes, nous permettra de conclure. En effet, des expressions sont ou non équivalentes suivant que leurs représentations sont ou non identiques.

Commençons par représenter  $A \cup (B \cap C)$ , figures 8, 9 et 10.

Voyons maintenant  $(A \cup B) \cap (A \cup C)$ , figures 11, 12 et 13.

Les figures 10 et 13 étant identiques, la seconde loi de distributivité est valable en algèbre booléenne et s'exprime par l'identité

$$A \cup (B \cap C) = (A \cup B) \cap (A \cup C).$$

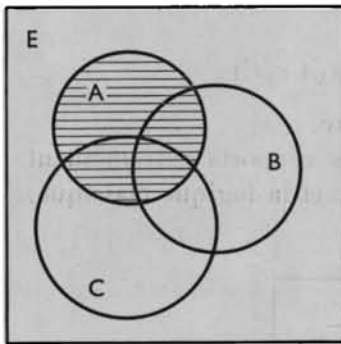


FIG. 8.

A

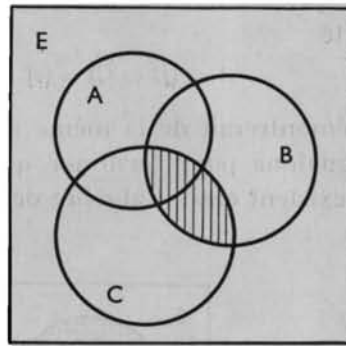


FIG. 9.

$B \cap C$

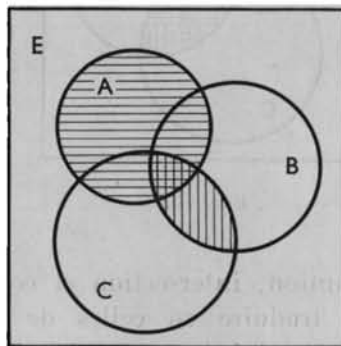


FIG. 10.

$A \cup (B \cap C)$

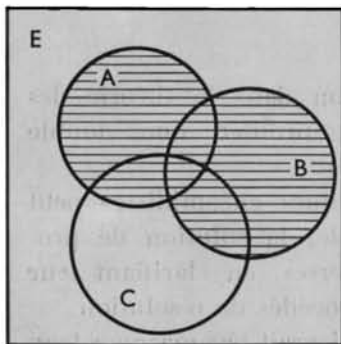


FIG. 11.

$A \cup B$

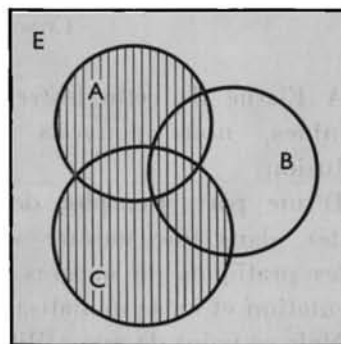


FIG. 12.

$A \cup C$

La première l'est d'ailleurs aussi. Elle s'exprime par l'identité

$$A \cap (B \cup C) = (A \cap B) \cup (A \cap C)$$

et se démontrerait de la même manière.

Signalons pour terminer que des rapports extrêmement étroits existent entre l'algèbre de Boole et la logique classique,

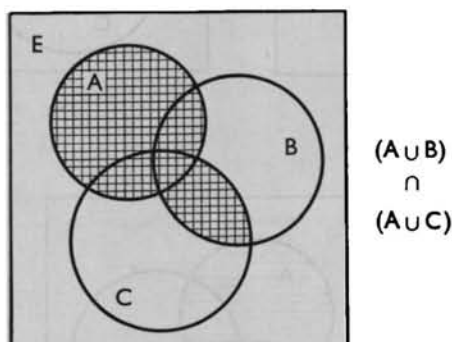


FIG. 13.

les opérations de réunion, intersection et complément d'ensembles pouvant se traduire en celles de somme logique (« ou » non exclusif), produit logique (« et ») et négation, qui possèdent respectivement les mêmes structures.

#### CONCLUSIONS

A l'issue de cette brève incursion dans la théorie des ensembles, nous pouvons voir se profiler une double conclusion

D'une part, l'emploi des techniques ensemblistes peut faciliter, dans une mesure appréciable, la solution de problèmes pratiques de natures très diverses, en clarifiant leur présentation et en systématisant les procédés de résolution.

Mais ce point de vue utilitaire ne devrait pas masquer trop complètement une perspective importante sur le plan théorique et à peine aperçue aujourd'hui. Il est possible, en effet, de voir la théorie des ensembles comme un corps de doctrine,

qui, en éclairant l'identité essentielle de structures sous-jacentes à différentes disciplines mathématiques, se révèle comme une remarquable synthèse permettant de mieux appréhender l'unicité foncière de la mathématique et l'étroitesse des liens qui l'unissent à la logique.

Cette situation privilégiée de la théorie des ensembles, au confluent de ces deux courants de pensée abstraite que sont la mathématique et la logique, permet d'entrevoir les raisons profondes pour lesquelles elle est remarquablement adaptée à l'analyse d'activités à l'origine desquelles se trouve l'esprit humain.

## Sören Kierkegaard (1813-1963)

par **Léopold FLAM,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

### 1

Depuis Descartes, la philosophie s'est constituée comme système. Aussi bien les rationalistes que les empiristes ont érigé une philosophie systématique. Kant, Fichte et Schelling l'ont fondée sur le *cogito* transcendantal, transposé par Hegel dans l'Esprit et son devenir historique. Le système signifie pour Hegel la totalité de la vérité, donc la dialectique par laquelle les contraires sont unifiés et conciliés dans un Tout grandissant. Le système englobe donc la vérité totale ou générale, car la généralité est pour Hegel universalité, communauté ou union de tous les contraires. L'individu n'a de sens qu'à partir de la vérité totale et systématique, en premier lieu de l'histoire, car elle-même forme un système. Comprendre le particulier, c'est recourir à l'histoire, non de soi-même, mais du Tout auquel l'individu appartient, c'est-à-dire à l'Esprit objectif, à ce que nous appelons actuellement la culture. L'individu est expliqué par ce qu'il n'est pas lui-même et en l'expliquant, on l'efface par ce qui est général. Il y a ici une analogie avec la situation de l'individu de notre temps dans la société industrielle où l'individu est extérieurement conditionné <sup>(1)</sup>. La réaction de Kierkegaard contre le système de Hegel ressemble et est analogique à celle d'un individu dans la société des masses, ce qui explique pour une part l'intérêt grandissant pour cet auteur, longtemps oublié, après 1918.

<sup>(1)</sup> Cf. David RIESMAN, *The lonely Crowd*, New Haven, 1950 et *Individualism reconsidered*, The Free Press, Glencoe, Illinois, 1954. Cf. aussi le livre remarquable de Daniel J. BOORSTIN, *L'image ou ce qu'il advint du Rêve américain*, Paris, Julliard, 1963 et J. ELLUL, *Propagandes*, Paris, A. Colin, 1962.

## 2

L'œuvre de Sören Kierkegaard, elle, n'est pas systématique. Elle peut être considérée comme une expérience et même comme une expérimentation. Elle peut être divisée en trois parties : 1. le journal, pour la plus grande partie non traduit (des extraits ont été publiés par Tisseau et se trouvent aussi chez Jean Wahl, dans ses *Etudes kierkegaardiennes*, 1939); 2. les livres sous pseudonyme, pour la plupart traduits en français; 3. les prêches, dont quelques-uns ont été traduits.

Il n'y a aucune unité dans cette œuvre gigantesque, qui englobe une quarantaine de volumes. On ne saisit jamais un principe conducteur, même l'existence ne peut être considérée comme telle. Autre paradoxe : malgré sa grande richesse, cette œuvre est pauvre en savoir historique, social ou psychologique. Kierkegaard vivait dans une petite ville, Copenhague. Il l'a quittée une fois pour une visite à Berlin où il a suivi un cours de Schelling. Il raconte que son vieux père, pour lui éviter la vulgarité et les tentations de la rue, faisait avec lui des promenades autour de sa chambre. En lisant Kierkegaard, on a la sensation que ce voyage autour de sa chambre n'a cessé qu'au jour de sa mort. Sa vie même fut pauvre en événements. Il fut le septième enfant d'un second mariage, il a rompu ses fiançailles avec une certaine Régine Olsen, il publia toute son œuvre à ses frais; il fut attaqué par un journal satirique *Le Corsaire*; enfin, il rompit avec l'Eglise luthérienne et refusa toute assistance religieuse sur son lit de mort. Sur sa tombe, il fit écrire tout simplement : Sören Kierkegaard, l'Individu (5 mai 1813-11 novembre 1855). Cette vie aussi simple lui permet d'écrire quarante volumes, tandis que l'aventurier Casanova a raconté toute sa vie tumultueuse et tortueuse, pleine d'incidents, dans une œuvre quantitativement beaucoup plus mince.

L'œuvre de Kierkegaard n'apprendra rien à un chrétien; au contraire, il est possible qu'il lui fasse oublier beaucoup de choses, peut-être le christianisme même. Il s'agit d'un hérétique au plein sens du mot, d'un homme insoumis à tout dogme, révolté contre toute église et contre tout parti doctrinaire. Aucun régime totalitaire et autoritaire ne peut supporter

cette pensée, cet auteur religieux. La signification de ce terme nous expliquera en un sens l'étrangeté de son œuvre. Pour Hegel, religieux implique le sens de la communauté. La religion véridique possède son Eglise, agit et enseigne, elle a des propriétés et dispose du « service des individus rendu à la Communauté » (dem Dienste der Gemeinde gewidmete Individuen <sup>(2)</sup>). Il n'y a donc pas de religion sans une Eglise, ni sans un Etat qui la protège. La vérité est donc celle que l'Eglise ou l'Etat proclame officiellement comme telle, elle est toujours victorieuse <sup>(3)</sup>. Kierkegaard, en refusant cette conception de la religion, devait de même refuser l'histoire de l'Eglise, la doctrine érigée par des théologiens et toute vérité absolue, médiate et transmise grâce aux écrits des hommes de l'Eglise. Il devait ensuite se mettre en route pour l'expérience immédiate du Christ sans aucune aide de l'Eglise ou d'un prêtre, c'est-à-dire, il devait nier les siècles qui le séparaient du temps du Christ et se mettre dans la même situation que les premiers disciples du Christ. Cette expérience du Christ, qui fait table rase de tout le savoir théologique et traditionnel, tout comme Descartes refusa le savoir livresque érigé par les scolastiques en même temps que l'histoire qui le fondait, cette expérience est pour Kierkegaard religieuse, car elle exige la rupture avec la vie des sens (stade esthétique; chez Kant, l'esthétique concerne l'analyse transcendentale de la perception sensible) et la morale quotidienne (stade éthique, la raison pratique). Le stade religieux est donc celui d'une expérience extraordinaire, hors de tout système, de toute logique courante, de toute communication directe.

L'œuvre de Kierkegaard est cette expérience même. Il n'y a jamais chez lui d'idée préconçue, de principe directeur, il n'y a même pas de plan établi d'avance. Et pourtant, il y a une unité, et cette unité, c'est l'expérience de l'existence kierkegaardienne même. Elle se donne comme strictement pri-

<sup>(2)</sup> *Rechtsphilosophie, Werke* (éd. Glockner), VII, pp. 353-354.

<sup>(3)</sup> Un jeune dramaturge allemand, Rolf Hoesly, met le pape Pie XII devant ses responsabilités vis-à-vis de l'assassinat des juifs pendant la seconde guerre mondiale. Un des hauts dignitaires du Vatican s'exprime ainsi (o. c., p. 85) : « Die Wahrheit ist beim Sieger — der die Geschichtsschreiber auch regiert. » (La vérité se trouve du côté du vainqueur — qui domine également les historiens.)

vée, contrairement à Hegel qui veut que le penseur ne soit que l'exposant de son temps, sa prise de conscience. Chez Hegel, son temps même devient conscient de soi-même : le grand individu dit à son peuple ce qu'il veut, car le peuple ne le sait pas. Or, l'auteur religieux n'a cure de son peuple et des autres abstractions, comme celle de l'humanité. Tandis que le pathos hégélien signifie la possibilité du héros tragique d'être à même de mourir pour ce qui est général (den Tod vermögen), l'existence de Kierkegaard est pathétique parce qu'elle ne songe qu'à une seule chose : à son salut éternel.

Le salut suppose le péché et la culpabilité. Chez Hegel, la culpabilité devient le devoir historique de l'homme; chez Kierkegaard, le péché est inhérent à l'existence qui ne trouvera son salut que dans une relation absolue à l'absolu. La relation absolue pose l'existence hors du système et de l'histoire, l'absolu ici est Dieu. Or, dans la relation absolue de l'existence à l'absolu, Dieu paraît être celui qui s'est détourné de l'existence, qui la hait. Tout d'abord, le Dieu de Kierkegaard devient celui de la frayeur, de la menace; étant l'Absolu, il prend la forme du système contre lequel Kierkegaard lutte. De ce point de vue, Kierkegaard ne lutte pas seulement avec, mais contre Dieu.

### 3

Dieu est pour Hegel celui qui se sait soi-même dans la conscience-de-soi de l'homme. Le savoir de l'homme *de* Dieu progresse en un savoir de soi-même de l'homme *dans* Dieu (\*). Dieu devient dans l'homme, qui, lui, s'élève à un savoir-de-soi en Dieu. Ludwig Feuerbach admettra cette idée en lui reprochant une seule chose : son abstraction; c'est-à-dire que le devenir de Dieu dans l'homme, comme Hegel le conçoit, doit être renversé comme un devenir de l'homme d'abord dans l'aliénation de soi-même dans Dieu, ensuite par une prise de conscience humaine qui pose l'Homme lui-même comme fondement de soi et finalité pour soi. Max Stirner reprendra cette

(\*) *Enzyklopädie der philosophischen Wissenschaften*, § 564 : « Gott ist nur Gott, insofern er sich selber weiss; sein Sich-wissen ist ferner ein Selbstbewußtsein im Menschen und das Wissen des Menschen von Gott, das fortgeht zum Sich-wissen des Menschen *in* Gott. »



vue de Ludwig Feuerbach, mais qui est l'Homme? demandera-t-il. Encore une abstraction. Hegel parlait d'un Dieu-Homme (der Gott-Mensch, le Christ). Feuerbach a tué Dieu, mais l'Homme est resté, c'est-à-dire que Dieu n'est nullement mort. Or, Max Stirner proclame la mort de l'Homme et l'existence de l'Unique avec sa propriété à lui. Et cette propriété, c'est le néant. « J'ai mis (basé) mon affaire sur rien ». (Ich habe meine Sache auf Nichts gestellt). Kierkegaard a connu Feuerbach, qu'il cite, et il est difficile de croire qu'il ne connaissait pas Max Stirner. Or, le mouvement de la pensée de Kierkegaard est parallèle à celui de Feuerbach et de Stirner. Kierkegaard renverse également la relation de Hegel entre Dieu et l'homme. Le devenir de l'homme n'est pas celui de l'Homme en général avec son histoire comme conscience de Dieu dans cette histoire, par laquelle l'homme devient conscient de soi en Dieu. Ce devenir est faux à son tour, car ses deux termes sont également des abstractions. Ce qu'il y a de concret, c'est cette subjectivité irréductible, cette existence unique qui a « mis son affaire » sur l'absolu, c'est-à-dire sur le néant.

L'aboutissement de la pensée de Kierkegaard semble le même que celui de Max Stirner, mais il y a une différence fondamentale. Il s'agit dans les deux cas de Dieu. Pour Max Stirner, l'Unique, ayant « mis sa propriété sur rien », devient Dieu, car il a la puissance de subir, de supporter et de transcender même le néant. Cette transcendance sera faite par Nietzsche. Dans le cas de Kierkegaard, l'Unique s'est mis en relation absolue avec l'Absolu ou le Néant, c'est-à-dire que Dieu est la vérité pour la foi de l'existence, Dieu est pour l'existence. Si l'existence n'a pas la foi, tout comme chez Feuerbach (et chez Luther), alors Dieu n'est pas. Dieu est seulement là dans la subjectivité, qui ne devient pas Dieu, mais qui le pose passionnément comme l'Inconnu, le X dans l'existence. C'est par cette passion que toute relation de l'existence devient vraie. Alors, la passion de l'Athée est également vraie? Il n'y a aucune différence entre l'Athée et le Chrétien du moment qu'ils sont passionnés, c'est-à-dire qu'ils ont une relation absolue avec l'absolu. Il n'y a donc aucune différence entre Stirner et Kierkegaard?... Ceci nous explique pourquoi Kierkegaard est lu surtout par des athées. Mais du point de vue de la chrétienté historique, constituée dans les Eglises, cette différence

existe; mais voilà, la chrétienté historique n'a rien à voir avec le christianisme qui n'est pas une doctrine, qui n'apprend rien du tout aux hommes. Le christianisme authentique est sans dogmes et sans prêtres-fonctionnaires. Chez Kierkegaard, tout devient un problème du *comment*, d'un comportement, d'une relation : une profession de foi est contraire à la foi elle-même. Il va de soi que certains chrétiens, fatigués du christianisme officiel, doucereux et conformiste, lisent également et très attentivement Kierkegaard. Il devient ainsi un point de médiation entre athées et chrétiens, non pour que les athées se convertissent ou que les chrétiens perdent leur foi, car ils sont tous les deux croyants; il s'agit chez les athées et chez les chrétiens authentiques de la même foi; elle se trouve au-delà de l'athéisme et du théisme. Voilà le point énigmatique qui fait de Kierkegaard un auteur contemporain. Kierkegaard a déjà 150 ans et il vit encore...

# L'idée de Dieu en Israël et dans l'ancienne Chine

par B. GRYPAS,

Chargé de Mission aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire

## *Introduction*

Nous nous proposons ici de présenter un bref essai de comparaison de l'idée de Dieu en Israël et en Chine.

Cette étude tirera ses éléments de documents historiques appartenant à l'antiquité de ces deux grands peuples.

Très tôt, ceux-ci possèdent des textes canoniques non épigraphiques; ce qui les constitue en valeur et en dignité.

L'idée de Dieu est philosophiquement entérinée comme principe fondé sur une transcendance absolue. *Quod plus ultra non cogitatur*, dira saint Anselme de Canterbury. C'est pourquoi la connaissance de ses attributs a pour fin une aperception de plus en plus intime de ce concept, plutôt comme appréhension d'être que comme objet de science.

Une pratique incessante des textes bibliques et des écrits canoniques chinois nous incite à manier ces documents avec une certaine prudence. N'oublions pas en effet que la conception judéo-chrétienne, comme on a l'habitude de la comprendre, est la conclusion d'une longue et difficile histoire. Pour la saisir en termes de signification, il faut se frayer un chemin à travers les grandes religions, s'aider de l'anthropologie, de la linguistique, de l'archéologie et, sous le couvert d'une polynomie étrangère à toute catachrèse, en tirer un sens précis. Il faut pour cela éviter les schématismes faciles qui détruisent plus qu'ils n'expliquent les concepts forgés dans d'autres âges, et accepter de marcher à l'instar des visionnaires médiévaux (les Langland, les Dante) dans une forêt de symboles et d'allégories, en quête de Dieu et de sa signification suffisante.

Cette recherche ne nous permettra pas d'atteindre un résultat immédiat. Elle n'y parviendra qu'à travers une incessante gradation. Dans le sens de l'histoire, elle s'affirmera comme hypothèse et dans la théologie comme révélation. Cette révélation elle-même s'exprimant à un double point de vue : d'une part, chez Dieu elle manifeste la volonté d'un enseignement gradué dans le dévoilement de son être; d'autre part, chez l'homme elle apparaît comme une intuition postulative et incertaine.

### *L'idée de Dieu en Israël*

L'expression du divin qui aboutira à la syncrétique judéo-chrétienne est déjà anthropomorphiquement constituée à une époque très reculée chez les Sémites d'Accad et les Asianiques de Sumer, après leur établissement dans cette dernière région.

Les fouilles dans les « tells » de ces plaines ont mis à jour des preuves indéniables d'une forte organisation religieuse, qui semble aller de pair avec les premières conquêtes de la civilisation urbaine. C'est alors les cultes du « bîtîli », « la maison du dieu » auxquels fait écho le « bêt el » de la Genèse. Ce culte domestique sera bientôt mêlé au culte social de la Cité, exercé officiellement par les prêtres des « lieux sacrés », autour d'un autel d'abord, puis d'un temple <sup>(1)</sup>.

Pour Israël, l'existence de Dieu est déjà posée comme un axiome dès l'époque pré-abrahamite.

Son origine ne se discute plus, l'idée même de sa genèse est impossible, aucune antériorité ni mythique, ni cosmologique n'est concevable. Bien mieux : nulle part on ne tente d'exprimer son caractère de possibilité ou de nécessité.

« Dieu est. » Cette affirmation ne souffre aucune discussion, aucune démonstration.

Il est vrai qu'on trouve ici et là — épars dans l'Écriture — des formules obscures, des restes non entièrement éliminés des croyances ancestrales. Sans doute, les scribes pas toujours conscients de la canonicité en gestation, y laissèrent des traces du polythéisme sémitique, qui malgré sa proximité géogra-

<sup>(1)</sup> Une hypostase remarquable du Dieu El est Bêt-El. Ce n'est pas le dieu bétyl de Sauchniathon mais un véritable doublet du grand dieu, Ep. (Gen., XLVI, 3); « Je suis El, le Dieu de ton père. »

phique n'en reste pas moins foncièrement étranger à l'intention religieuse réalisée en Israël. C'est ainsi qu'on lit dans le premier verset de la Genèse :

ce que la tradition massorétique exprime ainsi : « Au début Dieu créa le ciel et la terre »; mais qu'une traduction strictement littérale rendrait comme suit : « Beresit engendra les dieux, le ciel et la terre. »

Rappelons simplement que dans la haute Antiquité — surtout dans l'Ancien Orient — le nom signifiait sémantiquement essence de la chose divine. Ainsi Mardûk signifie *grosso modo* « fils de la demeure pure » (c'est-à-dire « fils du Ciel Shamû »). Ainsi en va-t-il de même pour Chronos chez les Grecs.

Ici « Beresit » est le dieu « Commencement ».

Ailleurs, dans le livre II des Rois, chapitre 3, nous trouvons à propos de la lutte que le roi de Moab soutenait contre ceux d'Israël, de Juda et d'Edom les lignes suivantes :

« Le roi de Moab, se voyant trop faible pour lutter, se mit à la tête de sept cents hommes, l'épée nue à la main, afin de se frayer un passage jusqu'au roi d'Edom; mais ils n'y réussirent point. Il prit alors l'aîné de ses fils, l'héritier du trône et l'immola en holocauste du haut des remparts. Aussitôt une grande colère éclata contre Israël qui dut se retirer et rentrer dans son pays. » Ainsi apparaît un pouvoir protecteur, « Kamos », dieu de Moab, au moins égal à celui du dieu d'Israël puisqu'il est dit quelques versets plus haut : « Mais c'est encore trop peu aux yeux de l'Eternel : il livrera aussi Moab en votre pouvoir. »

Or c'est justement à l'issue de cette campagne qu'Israël et ses alliés furent battus par Moab, grâce à une intervention divine qui n'était pas celle de Jahwé.

\*  
\*\*

Les premiers écrits canoniques, dont la rédaction s'échelonne du début au milieu du premier millénaire avant J.-C., hésitent encore dans l'expression significative de l'être divin. Il ne faudrait pas en inférer cependant une différence de nature entre le dieu de Noé, d'Abraham et de Moïse, celui de l'auteur

Jahwiste de 900 av. J.-C. et du rédacteur du Code sacerdotal post-exilique. C'est pourquoi les formules deutéronomistes « Jahwe », « Jahwe est un », « Notre Dieu » marquent comme un sceau lapidaire tous les écrits de la religion d'Israël. Il va sans dire que nous n'avons pas à tenir compte ici d'une symbiose religieuse prémosaïque qui fut celle des tribus sémitiques et entre les cousins hébreux comme les Edomites, les Moabites, les Ammonites et d'autres encore.

Cette proximité polythéiste, et sans doute certains relents d'un passé non entièrement étouffé, éclairent l'apostrophe de dépit de Josué : « S'il vous déplaît de servir Jahwe, choisissez dès à présent celui que vous voulez servir, soit les dieux qu'adoraient vos pères au-delà du Fleuve, soit les dieux des Amorréens dont vous occupez le pays; pour moi et ma famille, c'est Jahwe que nous servons <sup>(1)</sup>. » Le premier des Juges songe ici aux Térahités et aux Cananéens dont les croyances fourmillaient de dieux, de divinités inférieures et de démons. Il pense, alors, à tous ceux qui tournent et vont continuer à tourner leur vénération vers les hauts lieux, vers les pierres et les arbres sacrés (les fameux arbres d'Astarté) qui se dressent un peu partout jusqu'à la destruction du premier temple par Nabuzaradan. Ainsi, comme une maladie chronique, on verra fleurir ces cultes archaïques à côté du culte jahwiste. On peut donc affirmer que cette pandémonie — comme encore de nos jours les *djinn*s dans les pays arabes — pouvaient avoir quelque influence sur le paysan israélite, provoquant des scrupules qui le poussaient à rechercher des moyens de propitiation et d'apaisement.

\*  
\*\*

Il est intéressant de noter ici une similitude dans la situation religieuse de la Chine et d'Israël. Dans les deux pays, un culte épuré monothéiste ou monothéisant va se développer, cependant que survivra tout un peuple de démons « Ruhot » chez les Hébreux, « chên » chez les Chinois. Toutefois, alors que la raison d'être d'Israël se manifestera dans une lutte implacable pour purifier la « maison de Dieu » de tous ces « cultes impurs », en Chine les cultes populaires se conserve-

(1) Josué XXIV, 19.

ront sans hostilité déclarée de la part des autorités, ne subissant qu'une sorte de réticence méprisante chez les lettrés, les « jou ».

Dans l'Empire du Milieu, cette différence religieuse deviendra bientôt un élément du clivage social. C'est pourquoi les disciples du démophile Mei-ti — philosophe contemporain de Confucius — proclameront leur attachement aux divinités chthoniques pour cela seulement que le peuple y croyait.

Il faut donc voir dans les mentions fréquentes des scribes inspirés au sujet des « ašerim », (les images d'Astarte), des terahim (les dieux du foyer), des « mašêboth » (images et stèles sacrées), une intention essentiellement pédagogique, une volonté constante d'établir sans partage le règne du dieu unique, d'abord au sein de la confédération d'Israël, puis parmi les peuples environnants, — ainsi qu'en font foi la mission du prophète Jonas à Ninive et d'autres mises en garde des prophètes à l'égard de certains peuples, et cela, indépendamment de leurs relations d'avec Israël. Qu'on me permette de citer un texte parmi d'autres, dépourvu d'ambiguïté, où l'on voit l'Eternel menacer un peuple de châtement pour un crime dans lequel Israël n'est impliqué en aucune façon. Voici ce texte (Amos, II, 1-4) : « Ainsi parle Jahwe : à cause du triple, du quadruple crime de Moab, je ne révoquerai pas mon arrêt; parce qu'il a brûlé les ossements du roi d'Edom jusqu'à les réduire en chaux... J'exterminerai les juges de son sein et je frapperai à mort tous ses chefs, dit l'Eternel. »

Ainsi, ceux qui au début de la Bible apparaissaient simplement comme des dieux étrangers : Baal, Kamos, Milkom, ou ces divins potentats que sont Marduk et Aššûr, se transforment avec les siècles sous la plume des scribes inspirés en illusions qu'absorbe le crépuscule.

C'est pourquoi, aussi, l'orgueilleuse Babylone, dont le nom Babilû signifie « la porte des dieux », devient au regard de l'auteur monothéiste « Babel » c'est-à-dire la « confusion ».



Cette volonté d'expansion de l'idéal monothéiste subit un grave coup avec la destruction du premier temple.

Désormais, la religion devait fournir l'ossature même de

la communauté; elle se replia tout naturellement sur elle-même.

Ce fut la fin de l'impérialisme monothéiste d'Israël.



Il existe dans la langue hébraïque plusieurs formes pour désigner le tétragramme Jahwe.

Nous avons d'abord « 'Elohîm » qui est un terme générique pour désigner la divinité. Il ne semble pas toutefois répondre au *nomen majestatis* auquel certains voudraient le comparer pour expliquer la mystérieuse formule du premier verset dont nous avons parlé plus haut. Nous trouvons, d'ailleurs, ce terme en arabe également sous la forme « illâhuma », terme dont les grammairiens arabes n'avaient pu débrouiller ni le sens, ni la forme.

On a aussi « El », vocable commun à tout le sémitique. Il signifierait « force », mais l'étymologie en reste fort douteuse.

Ce terme entre souvent en combinaison avec d'autres. Nous trouvons ainsi « El-Šaddai », qu'on traduit par Tout-puissant ou mieux encore « le dieu qui se suffit ». Il y a encore : « El-Elion » le « dieu d'en haut », le « El d'en haut ».

Remarquons que cette dernière appellation permet d'établir un rigoureux parallèle onomastique avec le terme chinois de « Chang-ti ». Ce dernier vocable peut être, en effet, rendu par « le Ti d'en haut » dont nous parlerons plus loin.

L'origine du terme de Jahwe, nom sacré et consacré, reste encore obscure malgré l'importante glose de l'Exode (III, 13-14) : « Or je vais trouver les enfants d'Israël, dit Moïse, et je leur dirai : le Dieu de vos Pères m'envoie vers vous... S'ils me disent : quel est son nom? que leur dirais-je? Dieu répondit à Moïse : Je suis l'Etre Invariable. » Ce faisant, je cite une traduction du rabbin Zadok Kahn qui répond ainsi à la théologie des attributs élaborée par la Synagogue. La traduction latine *juxta vulgatam clementiam* (*sum qui sum*) traduit plus conformément au texte littéral hébreu.

On a aussi l'attribut qui dénote le créateur sous le double vocable de « Elohai Sebaoth » ou « Jahwe Sebaot » : le Dieu des Constellations, qu'on s'est plu à traduire aventureusement par Dieu des Armées...



On peut, déjà, à travers les significations littérales et traditionnelles tracer les grandes lignes de l'idée de Dieu en Israël.

Dès le début cette idée est simple et comme concrète. On ne se trouve devant aucune tentative métaphysique, devant aucun essai d'abstraction. Nul ne tente de résumer, d'assumer sous un vocable particulier les puissances de la nature.

Ce dieu reste essentiellement un personnage suprême et unique dont le caractère est avant tout éthique.

Si le dieu est dégagé de sa gangue anthropomorphe, pourtant sa personnalité s'exprime anthropomorphiquement, car la langue employée pour le décrire reste une langue populaire et non savante. Nous trouvons ainsi dans le Deutéronome (IV, 12-15) : « Et l'Eternel vous parla du milieu de ces feux; vous entendiez le son des paroles, mais vous ne perceviez aucune image, rien qu'une voix... Prenez donc bien garde à vous-même, car vous n'avez vu aucune figure, le jour où le Seigneur vous parla sur le Horeb du milieu de ce feu; craignez de vous pervertir en vous fabriquant des idoles, représentation ou symbole de quoi que ce soit... »

\*  
\*\*

Ce dieu d'Israël n'affirme pas seulement sa personnalité vivante et distincte, il ne revendique pas seulement la toute-puissance de son principat, il est aussi *exclusif*. Non seulement il proclame à l'adresse du peuple « Tu n'auras point d'autre dieu que moi », mais il refuse de reconnaître même hors des limites d'Israël quelque vérité aux dieux de l'Ancien Orient.

Cette idée d'exclusivité est vraiment pour l'époque une idée neuve, et elle déterminera pour les implications qu'elle contient nécessairement tout le devenir du peuple juif.

Mais avant d'abandonner cette trop courte esquisse, il est bon de se rappeler que malgré les apparences — et les syncrétismes ultérieurs hellénistiques — l'idée de Dieu ne fut jamais pour les « rabbi » une abstraction métaphysique. Elle reste et se suffit comme base d'une vie humaine moralement bonne. La foi en Dieu apparaît alors comme l'inspiration d'un noble programme de pensées en vue d'une conduite sainte et juste. Le Talmud élaborera dans le détail ce programme, véritable *Imitatio Dei...*

Voilà pour l'idée de Dieu en Israël. Passons maintenant à l'idée de Dieu en Chine.

### *L'idée de Dieu dans la Chine ancienne*

La langue chinoise possède diverses expressions pour signifier le divin, l'inconnu.

Plusieurs de ces termes ne sont pas très prisés par la littérature confucéenne, parce que d'origine populaire et désignant des attitudes superstitieuses. Pour l'ethnologue, ces termes ne recouvrent que des croyances chamaniques, révélant un état d'esprit commun à tous les peuples au début de leur histoire mentale et religieuse.

Il existe, d'autre part, tout un univers mythologique de source taoïste, — quoique les grands classiques du taoïsme : les Lao-tse, Lie-tse, Tchoang-tse, et Wen-tse n'en aient fait qu'un usage strictement allégorique ou éventuellement mystique, quand ils ne les considéraient pas comme paradigmes philosophiques.

Nous ne tiendrons pas compte non plus des formes dégénérées du taoïsme médiéval et moderne, ni des formes indiennes sinisées introduites en Chine par le Bouddhisme mahayanique.

Nous nous bornerons aux formes supérieures qui ont régné dans la doctrine dite des « Cinq Classiques », que nous illustrerons de textes choisis dans leur sein. Cette enquête met à notre disposition deux termes essentiels qui répondent à notre expression de « Dieu ».

\*  
\*\*

Le premier de ces termes est « Cháng-ti ».

Il semble être comme une traduction de « El-Elion » que nous avons mentionné plus haut. On traduit couramment par « Seigneur d'En Haut », quoique les vocables chinois « Ti » et le sémitique « El » soient étymologiquement obscurs. On traduit traditionnellement « Ti » par empereur; cependant cette traduction ne doit pas nous faire illusion, car l'*imperator* latin n'y est nullement reconnaissable.

On se rapprocherait plus de la signification véritable en évoquant le terme d'*autocrator*. Nous lisons dans les *Annales*

du *Printemps et d'Automne* de Lu-pou-wei : « On appelle Ti, celui dont dépend tout l'Empire. »

A l'instar de cette formulation on lit dans le *Che-king* (section Ta-Ya) : « Le Ti du Ciel est majesté. » En d'autres termes, le Cháng-tî est souverain du Ciel, par analogie, donc le souverain terrestre.

On affirme également dans ce texte que les princes vertueux sont considérés comme les assesseurs du Souverain (Ti) du Ciel. Ce qui est l'illustration de l'état féodal de la Chine d'alors, où les empereurs s'entouraient de princes feudataires. Plus tard, Tchou-hi, le prince des lettrés de l'époque Song xi<sup>e</sup> s. apr. J.-C.), écrit : « On appelle Cháng-tî, le maître qui gouverne le Ciel. » On voit ainsi que la préoccupation majeure des Chinois (la recherche des normes du bon gouvernement) éclaire la conception confucéenne de Dieu.



Le second vocable est « T'iên ».

Sémantiquement, il est beaucoup plus clair que Ti. Si l'on s'appuie sur le *Chou-Wen* (dictionnaire des étymologies idéographiques, du II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne), nous pouvons décomposer comme suit :

- a) 一 = l'étendue supérieure qui recouvre l'univers, le ciel;
- b) 人 = (*jen*) l'homme, l'être qui est debout sur ses jambes;
- c) 土 = (*t'ou*) écrit pour 土 qui représente la terre;

donc 天 *t'ien* est la grande étendue (a), qui englobe l'homme (b) et la terre qui le porte (c).

De son côté le dictionnaire impérial (le *Kang-hi*) s'exprime à ce sujet d'une façon monothéiste, on croirait entendre une formule coranique : « L'exalté, celui qui est formé de signes, rappelle l'Unique qui est seul Grand. »

Il est intéressant de noter à ce propos que les Chinois, à l'instar des Juifs, se font un scrupule d'utiliser le terme de T'iên ou Cháng-tî pour désigner le « Seigneur d'En-Haut ». Sse-Ma-Koang (1019-1086) et Tchou-hi — tous deux lettrés confucéens — remarquent à l'occasion dans leurs commentaires qu'il n'est pas permis de faire usage du nom du Chang-

ti avec légèreté. C'est pourquoi on l'appelle de préférence par le lieu de sa résidence : T'ien, le Ciel. C'est aussi, peut-être, une façon de souligner son ubiquité : il n'a pas de demeure fixe.

Ce trait de piété se retrouve, on le sait, également en Israël. En effet, la tradition substitue à la lecture du tetragrammaton celle d'Adonaï (יְהוָה Seigneur). On trouve aussi dans les midrašim, le terme de Ha-makom : le « lieu », qui comprend cette idée de l'ubiquité de Dieu.

\*  
\*\*

Je me dois cependant de signaler rapidement quelques hypothèses présentées par des sinologues occidentaux.

Pour Chavannes (*Revue de l'Histoire des Religions*, vol. XII, t. 1, p. 125), Cháng-ti n'est rien d'autre que l'ancêtre de la Maison Impériale.

Si les arguments qu'il développe sont attachants, il faut bien reconnaître qu'il n'apporte guère de preuves scripturaires. Or la plus ancienne mention du Cháng-ti se trouve dans le *Che-ki* (section Wou-ti). Cette mention rappelle étrangement d'ailleurs l'événement fondamental de la religion chinoise. « Hoang-ti » — l'Empereur mythique — « offre (dit le *Che-ki*, des sacrifices à Chang-ti, rassemble le peuple et lui dicte les principes de conduite et de religion. » Un texte aussi formel ne permet guère de fonder, si ce n'est par conjecture, une filiation historique entre Cháng-ti et les Empereurs terrestres de la Terre Jaune.

J. W. Ingliss dans son livre : *The divine name in Ancient China* (Changhai, 1910), et Söderblom dans son ouvrage intitulé *Das Werden des Gottesglaubens* (Leipzig, 1916), affirment que le Cháng-ti est le père des origines (« Urvater »), selon les conceptions de la conscience ou de l'expérience primitive.

Ce qui est grave dans cette conception — sans aucun doute raisonnable, pour notre mentalité positive — c'est qu'elle ne trouve aucune base dans la tradition chinoise. Il est assez piquant de voir le Suédois Söderblom, évêque protestant, tenter de retrouver en Chine, selon les critères rigoureux d'une ethnologie positive, les origines nécessaires de la notion de Dieu. Serait-ce une façon d'affirmer la supériorité occidentale que de

refuser aux autres civilisations la capacité de fonder d'une façon originale le concept d'une transcendance divine?

### *Ressemblances*

Nous allons maintenant examiner quelles sont les ressemblances que nous pouvons établir entre la Chine et Israël en ce qui concerne la conception de Dieu.

Il ne faut évidemment pas s'imaginer que l'on possède des parallèles rigoureux, qui permettent par exemple d'aligner d'une part une « Genèse » hébraïque et d'autre part une « Genèse » chinoise.

\*  
\*\*

Face à l'idée d'un dieu *créateur* et d'une création, telle qu'on la trouve exprimée dans la Bible, on ne trouve que quelques lueurs dans l'*I-king* ou dans l'œuvre du Taoïste Lie-tseu, mais chez ce dernier sous la forme d'une genèse en devenir.

Voici comment s'exprime le psalmiste : « Les cieux racontent la gloire de Dieu et le firmament proclame l'œuvre de ses mains... Sur toute la Terre s'étend leur harmonie et leurs accents vont jusqu'aux confins du monde » (PS. XIX, 1.I., 2-6).

Et en écho, voici le commentaire de Confucius à un hexagramme de l'*I king* : « Grand est vraiment le principe créateur qui produit toutes les choses. Il est l'origine du ciel et le comprend tout entier... Le principe créateur forme et transforme les êtres : il pèse à chacun sa nature et son emploi. Il maintient ainsi l'union et l'harmonie suprême. »

\*  
\*\*

Un des interlocuteurs de Job, Elihû, cherche à comprendre Dieu et sa signification *par rapport au monde*. Il dit : « Sait-on seulement comprendre le déploiement des nuées... Vois, il s'enveloppe de sa lumière et il en couvre les profondeurs de cet océan (de nuages)... Il révèle sa présence par son tonnerre, instrument de colère contre les présomptueux. » (Job, ch. 36, 29-33.)

D'autre part nous avons un texte de l'*I-king* (section Chouo koa) qui déclare : « Ti se manifeste dans le signe du tonnerre (Tchen). Il accomplit tout dans le signe de la douceur (soen). Il fait œuvrer dans le signe de la terre (K'oen). Il les rend heureux dans le signe de la gaieté (toei). Il lutte contre eux dans le signe du ciel (K'ien)... Il les parfait dans le signe du repos. »

Ces deux textes se ressemblent par leurs allures canoniques et par leur souci d'exprimer Dieu, de le décrire sans se laisser emprisonner par une formule définitive. Toutefois, le texte hébreu révèle la hantise du scribe inspiré de ne pas confondre l'être transcendant et l'une de ses manifestations. Il dit : « Vois, il s'enveloppe de sa lumière... » Il apparaît aussi comme nettement autre que le Dieu soleil; car la lumière comme tout ce qui est créé l'enveloppe et l'enveloppe seulement. Le texte chinois, lui, est la manifestation d'un premier essai de rationaliser l'univers. Ti est l'être des choses dans leur diversité, comme le sera le Tao taoïste.

\*  
\*\*

Il n'en reste pas moins que si les intentions sont différentes, et si cette diversité se marquera davantage à mesure que chacune de ces civilisations progressera sur sa lancée, certaines analogies restent troublantes.

Que l'on compare le texte chinois : « Il accomplit tout dans le signe de la *douceur* », à l'Épiphanie de Jawhe au prophète Elie (I Rois, XIX, 11-13) : « Devant lui un vent intense et violent entrouvrait les monts et brisait les rochers, mais le Seigneur n'était plus dans ce vent. Après le vent une forte secousse, le Seigneur n'y était pas encore. Après la secousse, un feu; le Seigneur n'était point dans le feu. Puis, après le feu, un doux et subtil murmure. » Et l'on sait que c'est dans ce « doux et subtil murmure » que Dieu se manifesta à Elie.

\*  
\*\*

On pourrait affirmer que ces ressemblances portent sur des aspects trop généraux pour qu'ils soient vraiment remarquables; mais que dire alors, lorsqu'on trouve un doublet chinois du *miracle* de la vallée de Gabaon?

On sait que Josué obtint de Dieu que le soleil arrêât sa course pour lui permettre de parachever sa victoire sur les Amoréens. Voici, en regard, le curieux texte du prince et philosophe Hœi-Nan-tseu, que je cite d'après la traduction de Couvreur : « Le prince Yang de Lou (pour compléter sa victoire sur le prince de Han) tira sa lance et fit signe au soleil qui était prêt de se coucher. Le soleil rétrograda pour lui de trois constellations (approximativement 38 degrés). » Et l'auteur chinois d'expliquer ce prodige : « L'homme né du ciel et de la terre tire d'eux sa nature... donc Yang de Lou était le favori du ciel tandis que le prince Han ne l'était pas. »

Le texte hébreu et le texte chinois ont une caractéristique commune. Ils sont tous les deux para-canoniques. En effet, le scribe inspiré a soin, en relatant cet événement extraordinaire, d'indiquer sa source : « Le livre de Jaschar ». Il indique clairement ainsi qu'il n'assume pas la matérialité des faits rapportés.

Ce qu'il en tire c'est la volonté de Dieu que s'accomplisse le destin qu'il a fixé : la conquête de Canaan par Israël. Le texte sacré le dit explicitement : « C'est alors, en ce jour où Jahwe mit l'Amoréen à la merci des Israélites. » (Josué, X, 12-14.)

Le texte chinois est lui aussi signé, mais ce qu'il illustre c'est la profonde interdépendance entre les trois puissances : le ciel, la terre et l'homme, — et la possibilité, quand l'homme est en harmonie avec les deux autres puissances, c'est-à-dire quand il se conduit correctement, de voir sa sagesse augmentée par l'accord des deux autres puissances. En fait, on ne quitte pas le domaine du naturisme; on en étend seulement les conséquences jusqu'à la possibilité par l'homme juste d'utiliser au mieux ces immenses ressources.

\*  
\*\*

Comme on le voit, l'idée de Dieu en Israël est liée à l'idée de *l'élection* d'un peuple et à son éducation, en vue d'affirmer une conception théocratique du monde et de l'histoire. En Chine, dès les premières époques, prévalent des vues ontologiques et *cosmologiques*, qu'exprime plus ou moins obscurément le *I-king* (le livre des Mutations) par ses hexagrammes naturistes. C'est au sein de cet univers sans nulle transcendance

que le Cháng-tî apparaît, émanation et règle de la vie morale; il va dictant sa loi comme une révélation à l'instar de la Tōra sur le Sinaï.

Elle s'appellera le Hong-fan <sup>(2)</sup>, ce qui veut dire « la grande Règle ». Rappelons que Tōra signifie de son côté « instruction ».

Voici ce qu'en dit, exprimé par d'autres caractères, le *I-king* (section Hi-tse): « La Grande Règle moule et renferme les êtres que le Ciel et la Terre engendrent. Elle ne laisse pas passer la mesure. »

### *Différences*

On voit ce qui sépare Israël de la Chine.

Pour le premier la règle morale est avant tout un *impératif* divin, au fond : la manifestation d'une sorte de bon plaisir de Dieu, personnellement. En Chine, elle est avant tout l'expression de l'*harmonie*, qui seule peut maintenir l'ordre nécessaire entre les trois éléments qui forment l'Univers : le Ciel, la Terre et l'Homme.

Mais si les conceptions de base apparaissent comme différentes, on peut cependant remarquer que l'exécution des tâches proposées à ces deux peuples — par la recherche d'une moralité exemplaire — présente de curieuses analogies.

Le Hong-fan s'exprime ainsi : « Une attitude respectueuse obtient la pluie aux époques voulues. Une bonne administration garantit la sérénité du ciel aux époques voulues. La prudence amène la chaleur aux époques voulues... Mais l'arrogance fait durer sans cesse la pluie, l'impiété la sécheresse, l'indolence la chaleur, etc. <sup>(3)</sup> » Tandis qu'en Israël, la bonne conduite entraîne plus directement la bénédiction divine, et non le « donnant donnant » chinois d'une nature conservée à son plus haut point d'harmonie.

Voici une formule typique de l'Écriture (Nombres, VI, 24-26):

« Que Jahwe te bénisse et te protège!  
 » Que Jahwe fasse rayonner sa face sur toi et te soit bienveillant!  
 » Que Jahwe dirige son regard vers toi et t'accorde la paix! »

<sup>(2)</sup> *Chou-king* (trad. Legge), p. 232.

<sup>(3)</sup> *Chou-king*, pp. 232 et suiv.



\*  
\*\*

On peut s'étonner que les grandes ressemblances signalées entre la conception mosaïque et la conception chinoise n'aie finalement conduit qu'à des systèmes entièrement différents.

Certains sinologues éminents, entre autres Alfred Forke, pensent que si les notions synonymes de Ciel, d'Être Suprême et de Chang-ti n'ont pas évolué jusqu'à la divinité unique et personnelle qu'instaure le culte jahwiste, c'est que l'idée proprement religieuse a trop tôt rencontré la philosophie, panthéiste chez Lao-tseu et agnostique chez K'oung-tseu.

Qu'aux premiers temps, il y ait eu des tendances à la personification, cela va sans dire. Écoutons le *Che-king* (III, 1, 2) dans un texte que l'on date du XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : « Il regarde sur la terre. Le *Cháng-tî* regarde le souverain de Tcheou et lui prête gloire. »

A une époque encore plus reculée le contact personnel semble encore plus direct et plus circonstancié. Ainsi à l'époque de *Tan-fou*, le patriarche et l'ancêtre des Tch'ou dont les travaux civilisateurs sont si bien présentés dans les strophes du *Che-king*, on aperçoit ce souci paternel du Seigneur d'« En Haut ». Le livre canonique s'exprime ainsi : « Chang-ti regarde dans toutes les directions. Il cherche un messager de paix pour son peuple. »

Nous trouvons, toujours dans le même classique chinois (section Ta-Ya) : « Le Chang-ti respire avec joie le parfum de nos offrandes. » Que l'on compare au texte de la Genèse (VIII, 21) : « L'Éternel aspira la délectable odeur. »

Et comme pour Jahwe, pour le Chang-ti il ne suffit pas que les sacrifices répandent une bonne odeur; il faut encore que la vertu soit présente. Le Chinois dira : « Un gouvernement parfait est comme un parfum pénétrant, tandis que le despotisme répand une odeur fétide jusqu'au ciel. »

On trouve même parfois le Chang-ti s'adressant à un être humain, un peu comme Jahwe à Moïse : « Le Chang-ti, dit le *Che-ki* (III, 1, 7), parla ainsi à Wen-Wang : « Eloigne-toi de toute apostasie, de toute rébellion ; éloigne de toi le vice et la convoitise ». »

Parfois, ce Chang-ti doux et policé se transforme en un dieu de vengeance. « Le Seigneur parla au roi Wen : Va dans

le pays ennemi, fais alliance avec tes frères, prends des échelles à crochets et des tours d'assaut et que les tours montées sur des chars foncent impétueusement pour attaquer les murs — Ts'ong (1). »

Cette similitude se maintient quand on examine la façon qu'a l'être divin d'être présent à l'homme. On voit, alors, que le Ciel est en commerce direct avec la terre et avec les hommes; ne le voit-on pas descendre de ses hauteurs vers eux. A ceux qu'il favorise, il apparaît en personne, que ce soit pour leur porter secours ou pour les surveiller. Le *Che-king* l'exprime fort bien quand il affirme : « Ne dites pas qu'il est loin là-haut, car il monte et il descend. Il est à côté de nos actes (2). » Qui ne songe aussitôt à l'épisode de l'échelle de Jacob dans lequel les commentateurs rabbiniques reconnaissent l'image de l'omniprésence divine?

Ailleurs, le *Che-king* dit (III, 2, 10) : « Le Ciel sort et entre avec toi. Il t'accompagne partout. » On pense instantanément à ces versets bibliques : « Béni seras-tu à ton arrivée et béni encore à ton départ. » (Deuter., XVIII, 6)

#### *La nature des exemples*

Comme dans la Bible — nous avons montré des exemples — il y a dans le *Che-king* des versets, des formules obscures qui contredisent une tendance générale. Dans la Bible ces passages obscurs sont dus soit à des *lapsus calami* du scribe, soit au mauvais choix du massorète, soit, enfin, à la négligence de l'auteur anonyme : *quandoque bonus dormitat Homerus*.

Ce n'est pas sans quelque perplexité qu'on rencontre dans le *Che-king* des faits légendaires qui obscurcissent la nature du Cháng-ti, — qui semblait par ailleurs, s'engager dans la voie du monothéisme. Plus tard les commentateurs confucéens déploieront des trésors d'ingéniosité pour maintenir l'unité de contenu du texte canonique.

La croyance israélite que Dieu récompense l'homme juste, dès ici-bas, et celle des Chinois selon laquelle le sage, en conservant l'harmonie entre le Ciel, la Terre et l'Homme, jouit

(1) *Che-king*, III, 1, 7.

(2) *Che-king*, IV, 3, 3.

de toutes les faveurs naturelles, se heurtaient parfois à la dure réalité. Le *Chang-ti* dans sa colère n'épargne même pas les innocents.

Le poète des *Che-king* pose la question avec franchise :

« Voici que le *Chang-ti* suprême est irrité. Qui n'est pas frappé par cette explosion de fureur?... Le malheur qui fond du Ciel frappe le peuple. Encore les riches peuvent-ils le supporter; mais malheur aux abandonnés, à ceux qui sont sans secours! » (*Che-king*, II, 4-8.)

Remarquons que le Chinois, en de pareilles occasions, ne craint pas de blâmer le Seigneur. » Le Ciel sublime, dit le poète, n'est pas bon; c'est pourquoi il nous envoie cette terrible misère. Le Haut-Ciel n'est pas bon; c'est pourquoi il nous envoie cette grande peine. »

Ailleurs on lit encore : « Infini au-dessus de nous est le Ciel, mais sa volonté n'est pas égale. Il nous envoie la faim et la mort. Il anéantit le pays. Dans sa colère, le Ciel sublime ne prend rien en considération, il n'épargne personne. Je ferai silence pour celui qui est coupable, il expie ses fautes. Cependant, ceux-là mêmes qui ne sont responsables de rien sont plongés, avec les autres, dans le malheur. » (*Che-king*, II, 4-10.)

Or, un des plus beaux textes de l'Ancien Testament traite de cette justice incompréhensible de Jahwe. « S'agit-il de faire preuve de force, il est là! S'agit-il de jugement (l'Eternel dira): Qui pourrait m'assigner? Fussé-je innocent, ma bouche me déclarerait coupable! Fussé-je sans reproche, elle me convaincrait de perversité. » (Job, IX, 19-20.)

On le voit : si l'inquiétude est la même, le texte chinois est plus modéré. Serait-ce l'expression d'une plus grande froideur religieuse? Ou bien le « Li » (la censure confucéenne) a-t-elle déjà usé de sa persuasion particulière à l'égard de ces vieux textes? Au contraire dans Job, toute l'âme passionnée du Sémite éclate. Cet Edomite dit tout ce qu'il a sur le cœur. « Tout revient au même (poursuit le texte): aussi dis-je que juste et méchant, il les fait également périr. » Tandis que le Chinois se répond d'une façon plus détachée, peut-être plus diplomatique : « Pour ce qui est du temps où le juste et le méchant souffrent, (c'est que) le Ciel jette sur le monde son filet de châtements. »

*Le Dieu transcendant des Taoïstes*

Outre les textes canoniques du confucianisme, d'autres voies se sont développées en Chine. L'idée de Dieu présente elle aussi des fluctuations, selon qu'on en cherche les données ici ou là.

En fait, l'idée de Dieu s'est développée en Chine selon deux grandes directions privilégiées. Nous avons d'une part les écoles rationalisantes et naturistes de Confucius et de Meï-ti; d'autre part, nous avons le courant taoïste et taoïsant, dont Lao-tseu exprimera pour la première fois le projet.

L'école de Confucius absorbera peu à peu dans son rationalisme naturiste l'idée de Dieu, en lui conservant tout au plus un vague rôle ordonnateur. Le métisme par contre, à cause de sa « Weltanschauung » démophile et socialisante, conservera la croyance au chang-ti, teintée toutefois d'un certain polythéisme, qui fut accepté dans l'espoir de rendre la doctrine plus accessible au peuple. Voilà la première direction.

La seconde est la voie taoïste. Ici le concept du Chang-ti va se dépasser, se transcender au sein de la conception plus générale, plus métaphysique aussi du Tao taoïste. Voici ce qu'en dit le chapitre 14 du *Toa-te-king* de Lao-tseu :

- « Ce n'est pas ton œil qui pourrait le voir,
- » son nom est sans forme.
- » Ce n'est pas ton oreille qui pourrait l'entendre,
- » son nom est sans bruit.
- » Ce n'est pas ta main qui pourrait le prendre,
- » son nom est sans corps.
- » Triple qualité insondable, elle se fond dans l'Unité.
- » Sa face supérieure n'est pas illuminée,
- » Ni obscure sa face inférieure.
- » Il se meut sans cesse, innommé jusqu'à tant qu'il ait fait
- » retour.
- » Il est dans le Royaume vide de choses,
- » Forme informe, image sans corps, évanescence illusion.
- » Quand tu l'accueilles tu ne vois pas sa tête.
- » Quand tu le suis tu ne vois pas son dos... »

Ainsi, il n'y a plus de contact raisonnable avec cet Etre. Il quitte l'histoire des hommes. Cet éloignement, cette atteinte

refusée, les Chinois l'ont acceptée soit qu'ils s'en détournent d'eux-mêmes, préoccupés seulement d'une bonne organisation sociale, soit qu'ils se décident — à l'instar des premiers taoïstes — à s'affranchir des contingences de l'histoire et du monde pour retrouver l'informulable au sein de l'informel, ou pour parler comme Heidegger : pour se détourner des « étants » et atteindre à l' « Etre ».

\*  
\*\*

Ce sentiment de *déchirement* se retrouve, manifesté avec force dans Job; car le Sémite, lui, ne s'est pas résolu à ce dilemme : se consacrer à la Cité des hommes sans trop rechercher la présence et le contact de la divinité, se livrer à la divinité et laisser là tout souci humain, fût-ce celui de la justice. Écoutons Job exhaler sa plainte :

« Que ne m'est-il donné de savoir où le trouver. Je voudrais pénétrer jusqu'à son siège.

» J'exposerai ma cause devant lui, ayant la bouche pleine d'arguments. Mais quoi! Je me dirige vers l'Orient : il n'y est pas! — vers l'Occident, je ne le remarque point... Mon pied s'est attaché fidèlement à ses traces. Sans dévier, j'ai suivi ses voies. Mais lui, il demeure immuable... Il accomplit ce qui lui plaît. Aussi, je suis troublé devant sa face. En y réfléchissant, j'ai peur de lui. »

On voit ainsi le patriarche édomite chercher son Dieu garant, son Dieu salvateur, mais en vain. Il n'a pas l'apaisement de ceux de l'Alliance. Et il poursuit de plus belle :

« Dieu a découragé mon cœur. Le Tout-puissant m'a rempli d'épouvante, puisque (d'une part) il ne m'a pas anéanti par les ténèbres qui m'accablent et que (d'autre part) il n'a pas voulu me mettre à l'abri de cette sombre nuit. »

### *Les esprits*

Avant de passer à une courte analyse du Chang-ti meitiste, je m'en voudrais de ne pas signaler une curiosité du Tao-te-king, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

On trouve dans le XIV<sup>e</sup> chapitre de l'œuvre de *Lao-tseu*,

chapitre dont j'ai cité l'essentiel un peu plus haut, trois caractères chinois qui se prononcent phonétiquement *I-hi-wei*, et où des commentateurs européens croient découvrir une transcription de Jahwe. Ces derniers font remarquer en outre que ces trois idéogrammes désignent des attributs importants de Dieu. *I* veut dire « sans forme »; *hi* « sans bruit » et *wei* « sans corps », — cependant que le texte taoïste poursuit : « Triple qualité, insondable et qui se fond dans l'unité. »

Le socialisant *Me-ti*, contemporain de Confucius, tient beaucoup à l'idéal du *Chang-ti*. Pour lui, ce gouvernement général du monde s'exerce conjointement avec les esprits, les *Chen*. Face au scepticisme des Confucéens, *Me-ti* essaiera de démontrer l'existence de ces esprits. Pour cela, il fait appel aux observations des hommes de tous les temps, et même aux témoignages des rois et des sages de l'Antiquité. Ne pas voir les esprits ne change rien à leur réalité. Il faut agir comme agit un serviteur fidèle qui fait son devoir alors même que son maître est absent. Il ajoute, d'ailleurs, qu'au cas où ils n'existeraient pas, leur rendre hommage ne peut faire aucun tort. C'est une sorte d'application avant la lettre du pari pascalien. Et comme *Me-ti* et son école sont des utilitaires, ils essaieront de montrer que les sacrifices envers les esprits ont leur utilité, puisque les banquets dont ils sont l'occasion profitent aux vivants et permettent de resserrer le lien social.

Toutefois, quand on lit attentivement *Me-ti*, l'on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas d'un chénisme vulgaire. Sa conception est simplement polythéiste. Il dira : « Les esprits — comme le *Chang-ti* — voient tout. Ils sont partout. On ne peut se cacher d'eux, ni dans la profondeur des forêts, ni dans les vallées écartées, etc.

De plus, chez *Me-ti* comme chez Confucius, le divin et le destin de l'homme sont séparés. Nous verrons dans la réplique biblique à ce dernier parallèle en quoi la pensée sinitique du divin se sépare de l'idéal de Dieu en Israël.

### *Le destin*

Selon *Me-ti*, l'homme par ses actes se forge lui-même son destin, le Ciel et les esprits ne sont que des juges qui prononcent leur verdict. Dans le chapitre de son œuvre princi-

pale intitulée « Fei ming » (ce qui signifie : « il n'y a pas de destin »), le philosophe ne combat pas tant l'idée de destin que celle de prédétermination et de fatalisme. Or, ces deux idées semblaient à l'époque fort répandues chez les Confucéens et les Taoïstes, et elles deviendront chez les philosophes légistes la base d'un régime despotique et d'oppression. Me-ti vrigera en axiome que l'ordre ou la confusion dans l'Etat ne sont que l'effet d'une capacité (ou d'une incapacité) des hommes à gérer leurs propres affaires, et non pas l'effet de forces incontrôlables, extérieures au monde humain.

« Les rois scélérats — dit Me-ti — des trois dynasties anciennes ne pouvaient pas mettre un frein aux désirs sauvages de leur sens. Ils n'imposèrent aucune limite à leur débauche. Ils chassaient sur des chars, et on ne les vit jamais faire autre chose que poser des filets et tirer à l'arc. Dans leurs palais, les orgies nocturnes se succédaient sans arrêt, cependant qu'ils s'étourdissaient de vin et de musique. En réalité, ils ne voulaient pas s'avouer à eux-mêmes leur faiblesse et leur corruption. Ils négligeaient de dire le droit et ils laissaient l'Administration se désagrèger. Mais quand la ruine fut consommée, ils l'attribuèrent à un destin hostile. » (Me-ti, 9-5.)

Le blâme atteint le peuple aussi : « Le peuple également à l'époque des trois dynasties leur ressemblait. Les gens oubliaient de faire leur devoir. Ils tenaient en horreur la politesse et l'économie. Ils préféraient une vie frivole et sans obligation. Toujours se dérochant au travail et au devoir à accomplir, ils ne pensaient qu'à manger et à boire. C'est pourquoi une disette générale éclata. Il manquait et des étoffes pour les vêtements et les six céréales nécessaires à la nourriture. Le peuple refusait de voir qu'il était faible et corrompu. Il déclarait, lui aussi, que misère et famine sont le lot d'un destin inévitable. » (Me-ti, *loc. cit.*)

La réplique biblique du texte que nous venons de lire ne sera que formelle. Car dans l'esprit de l'Écriture il ne peut s'agir de fatalité, il n'y a rien d'autre qu'un dépassement qui transcende tout en Dieu. Écoutons Isaïe (V, 11) sermonner les Grands et le peuple : « Malheur à ceux qui se lèvent de bon matin pour courir aux liqueurs fortes et qui s'attardent dans la nuit échauffés par le vin, qui mêlent la harpe et la lyre, le tambourin, la flûte et le vin à leurs repas, et qui ne font pas

attention à l'œuvre de Dieu, et n'ont pas d'yeux pour l'œuvre de ses mains! »

Et voici l'antienne éducative : « C'est pour cela que mon peuple ira en exil. Faute d'intelligence, ses nobles seront la proie de la faim et le peuple sera dévoré par la soif... »

### *Conclusion*

Israël et la Chine chez qui nous avons examiné, malheureusement avec trop de brièveté, le cheminement de l'idée de Dieu, ont semblé un certain moment se rejoindre dans une même croyance. Tous les deux ont affirmé l'idée d'un être suprême et unique, que la conduite des hommes ne laissait pas indifférent.

Mais pour Israël cette découverte d'un Dieu unique est devenu sa raison de vivre. Petit peuple encerclé par des forces hostiles, il a fait de Dieu « son bouclier »; et si parfois avec Job il se demande avec inquiétude quand Dieu manifesterà sa justice, il n'en reste pas moins le serviteur zélé de son Seigneur, attentif à prévenir ses désirs et ardent à communiquer à la terre tout entière la foi en un Dieu unique.

Le peuple chinois n'a pas eu une histoire aussi tragique. La vie paysanne et qui se développe au rythme des travaux saisonniers a conçu avant toute chose une idée d'harmonie et de raison. Le Chang-ti, qui a failli un moment — un très bref moment à l'époque des premiers Tchéou — prendre une place privilégiée non seulement dans l'ordre des choses, mais aussi dans celui de la raison, a retrouvé une place éminente, mais d'où toute transcendance était finalement exclue.

Nous pouvons donc penser que, malgré de nombreux éléments communs, l'idée de Dieu en Chine, privée de la transcendance, ne comporte pas de ressemblance fondamentale avec celle d'Israël.

Sans doute un moment les routes se sont rencontrées; mais depuis longtemps, elles n'ont cessé de diverger. Seule une connaissance approfondie de l'histoire nous permet de ranimer dans la cendre des siècles certains éléments d'une étrange communauté, qui à travers le temps et l'espace ont uni à leur insu — aux deux extrémités du continent asiatique — le plus grand et le plus petit des peuples d'Orient.



## BIBLIOGRAPHIE

Eugene FODOR et William CURTIS (éditeurs), *Fodor's Guide to India*, Fodor's Modern Guides Inc., New York — The Hague (Mouton & Co.) — Tokyo, 1963, xiv-650 pages. Prix : 6.95 dollars.

A plusieurs reprises déjà, des voyageurs en partance pour l'Inde, ou même des personnes simplement intéressées par ce pays, nous ont demandé de leur indiquer un bon guide ou un manuel valable. Ce nous est donc un plaisir tout particulier d'annoncer la parution d'un nouveau numéro de la série fameuse dirigée par Eugene Fodor.

Il serait ingrat, qu'à la publication d'un nouveau manuel, nous oubliions aussitôt les services importants que nous a rendus, en Inde et ailleurs, un autre excellent volume de ce genre. Certes, les éditeurs du *Murray's Guide Book* ont fait, au cours de nombreuses rééditions, de louables efforts pour adapter leur livre à des circonstances sans cesse changeantes. Mais il n'empêche que celui-ci continue à porter les traces de l'époque qui le vit naître, soit il y a un peu plus d'un siècle. Par contre, le *Fodor's Guide to India* reflète un climat tout différent : celui de l'Inde indépendante, qui, non seulement pour l'Indien même, mais aussi pour le visiteur étranger, s'accorde bien mieux avec la réalité présente

La partie purement descriptive (« The Face of India ») — à partir de la page 227 — divise le subcontinent en quatre grandes régions : Northern, Western and Central, Southern, et Eastern Region, chacune illustrée d'une carte géographique. La description de chaque lieu pris en particulier témoigne du métier de M. Fodor et de ses collaborateurs : le paragraphe intitulé « Practical information for... » est chaque fois un modèle du genre. Y sont traitées les questions toujours renouvelées : « When to go? », « How to go? », « What to see? », « How to get about? », « Hotels », etc. Ces données de caractère plus ou moins technique et imprimées en petits caractères sont chaque fois suivies d'une description assez détaillée du lieu et de ses monuments historiques. Nous attendons avec intérêt le moment où nous pourrions confronter cette partie descriptive avec la réalité indienne. Ce n'est qu'alors que nous pourrions nous former un jugement définitif; mais il faut dire que le texte semble offrir toute garantie à ce sujet.

Le *Fodor's Guide to India* a aussi comblé un vide sensible en tenant compte d'un autre facteur : le fait qu'en dépit de la rapidité avec laquelle les moyens de transport modernes nous mènent d'Europe en Asie, un voyage en Inde reste pour la plupart d'entre nous un grand événement, qui a toutes chances de ne se produire qu'une seule fois dans la vie. La plupart des voyageurs tiennent donc à se préparer le mieux possible, et cherchent le livre qui peut les y aider. C'est toujours une tâche malaisée que de les conseiller en cette matière sans faire grossir démesurément le nombre de livres à lire, ou sans renvoyer à des volumes trop scientifiques qui répondent moins bien aux besoins d'un touriste. Sur ce point, les sections intitulées « By way of background », « Facts at your fingertips », et surtout « The Indian scene » leur rendront les

plus grands services. En 225 pages dignes d'intérêt, sont ici traités tous les thèmes qui permettront au voyageur de mieux comprendre ce pays complexe qu'est l'Inde. Et ces pages ne s'adressent pas au seul voyageur; nous les recommanderons aussi à tous ceux qui, sans pouvoir visiter l'Inde, s'intéressent à ce pays. De plus, chaque chapitre est dû à une personne dont le nom seul constitue une garantie suffisante.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu du *Fodor's Guide to India* sans signaler brièvement sa présentation particulièrement agréable. Nous pensons ici aux belles photos en couleurs, aux dessins suggestifs qui agrémentent le début de chaque chapitre, et à la mise en page en général qui fait de la consultation du livre un réel plaisir.

Nous n'aurons qu'un seul regret à émettre. Nous comprenons que l'adjonction d'un index général eût augmenté à la fois le volume du livre et son coût. Mais nous sommes néanmoins persuadé que sa maniabilité y eût infiniment gagné.

Ludo ROCHER.

Jean WEISGERBER, *Formes et domaines du roman flamand (1927-1960)*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, Collection « La Lettre et l'Esprit », 1963.

La parution du livre de M. Jean Weisgerber sur le roman flamand contemporain doit être saluée comme un événement d'une portée exceptionnelle dans la vie culturelle de notre pays. Le recueil d'essais publié en 1944 par R. F. Lissens <sup>(1)</sup> mis à part, aucune étude détaillée présentant au public francophone une large tranche de l'évolution de la prose narrative flamande du xx<sup>e</sup> siècle n'avait vu le jour jusqu'ici. D'autre part, M. Weisgerber est le premier à avoir entrepris pareil travail dans un véritable esprit d'objectivité et de libre examen, le seul qui soit capable de rendre justice aux tendances positives qui se manifestent dans la littérature flamande d'aujourd'hui.

Le noyau de l'ouvrage, qui porte sur la période 1927-1960, consiste en une série d'analyses critiques des œuvres que l'auteur a jugées à la fois les plus intéressantes et les plus représentatives de l'époque considérée — il s'agit de romans et de nouvelles des écrivains suivants : Maurice Roelants, Gerard Walschap, Willem Elsschot, Filip De Pillecyn, Raymond Brulez, Maurice Gilliams, Herman Teirlinck, Johan Daisne, Hubert Lampo, Piet van Aken, Marnix Gijsen, Louis Paul Boon et Hugo Claus. Ce noyau est précédé de deux chapitres introductifs, l'un consacré aux origines du roman moderne en Flandre et à son évolution de 1837 à 1927, l'autre intitulé *Panorama du roman flamand, 1927-1960* et comportant trois subdivisions chronologiques : 1927-1940, 1941-1950, 1950-1960.

M. Weisgerber a exposé dans une préface les raisons qui l'ont incité à donner aux romans une priorité sur les romanciers. Non seulement il a voulu, par souci de bienséance, éliminer d'emblée les problèmes qu'eût posés l'application de la méthode biographique (la plupart des écrivains traités sont encore en vie), mais il a de plus fait siennes les préoccupations de la critique moderne, qui tend à envisager l'œuvre

<sup>(1)</sup> Cf. R. F. LISSSENS, *Rien que l'homme. Aspects du roman flamand contemporain*, Bruxelles, « Les Ecrits », 1944.

d'art comme un organisme autonome, dont il faut avant tout s'efforcer de saisir la signification proprement artistique, conformément à la nature de l'objet étudié. A ce propos, l'auteur écrit (p. 9) : « L'art se distingue de ce qui n'en est pas par un idéal qu'il cherche à atteindre par des moyens spécifiques. C'est donc au premier chef sur ces derniers que doivent porter nos efforts, car seul l'examen des matériaux et de la structure de l'œuvre fournit la clef de l'intuition que l'artiste a voulu communiquer et, en fin de compte, de sa sensibilité et de ses idées. »

Comme l'indiquent ces lignes, M. Weisgerber n'est pas de ceux qui séparent la forme du contenu, qui dressent des cloisons étanches entre l'intrigue, les caractères et le style. Il s'efforce au contraire de saisir dans sa totalité chacune des œuvres qu'il étudie, de juger de son exécution en fonction d'une orientation fondamentale que seule la détection de certains éléments symptomatiques — produit d'une observation attentive et d'associations subtiles — permet de déterminer. Il va de soi que pareil procédé ne peut faire abstraction de l'arrière-plan sociologique et psychologique des œuvres traitées : en définitive, l'évolution de l'art reflète celle de la société et des individus. Aussi M. Weisgerber se refuse-t-il à mettre au rancart la « vieille méthode historique » (p. 9), qu'il ne manque pas d'intégrer à sa critique formelle et structurale.

La caractéristique la plus frappante de l'ouvrage de M. Weisgerber est sans doute l'usage judicieux que fait son auteur d'une culture littéraire dont on a peine à évaluer les limites. Il s'en sert soit pour déterminer avec toute la précision souhaitable la nature des influences subies par les écrivains dont il nous parle — pensons à la mise en lumière de l'élément platonique chez Daisne (pp. 191-192) et de la dette de celui-ci envers le roman russe (pp. 186-187) —, soit pour suggérer la tonalité d'une œuvre, pour en évoquer le climat par des rapprochements aussi appropriés que surprenants : « *Klinkaart* succède à *Het Begeren* un peu comme *Le Rêve* avait suivi *Germinal* », lisons-nous à propos de Piet Van Aken (p. 220), tandis que l'attitude adoptée par Herman Teirlinck dans *Zelfportret* à l'égard de l'apparence et de la vérité est définie par opposition au point de vue défendu par le jésuite espagnol Baltasar Gracián dans cet *ars vivendi* baroque qu'est le recueil de maximes intitulé en français *L'Homme de Cour* (pp. 166-168). Mais cette exploitation habile des ressources du comparatisme n'est qu'un aspect d'une qualité plus fondamentale, qui se manifeste sous diverses formes à travers tout l'ouvrage : il s'agit d'une extrême lucidité, d'une constante vigilance qui permet à l'auteur de ne jamais se départir de sa distance critique par rapport au sujet traité. Grâce au recul qu'il parvient à prendre vis-à-vis des écrivains dont il nous parle, M. Weisgerber nous donne par exemple de remarquables explications sociologiques des phénomènes qu'il observe : ses allusions à la structure sociale de notre pays nous font comprendre pourquoi de nombreux romanciers flamands ont la nostalgie du monde de l'enfance (p. 49) ou pourquoi le roman de la période 1927-1940 est notamment caractérisé par le rejet de tout dialogue pris sur le vif (p. 51). C'est aussi en tenant compte du facteur sociologique que l'auteur fait apparaître dans toute sa netteté la raison profonde de l'isolement à la fois extérieur et intérieur des habitants du château dans *l'Elias* de Maurice Gilliams (pp. 143-144) : on doit y voir le résultat d'une opposition au cours de l'Histoire, au dynamisme du devenir social.

Néanmoins, c'est probablement dans l'étude des relations existant entre les caractéristiques formelles et les aspects thématiques d'une

même œuvre que la faculté critique de M. Weisgerber trouve son expression la plus entière. Nous nous bornerons à citer ici deux exemples symptomatiques. D'une part, l'auteur parvient à nous démontrer avec une précision quasi mathématique que *Terugkeer naar Atlantis* de Hubert Lampo souffre d'une disproportion entre la complexité de sa structure et la simplicité de son thème (pp. 211-213). D'autre part, il a pensé à établir des rapports entre l'emploi que fait Louis Paul Boon des pronoms personnels *nous* et *eux* et l'arrière-plan sociologique de *De bende van Jan de Lichte*. Il écrit à ce sujet (p. 244) : « Non seulement Boon entraîne le lecteur à sa suite dans le passé mais il l'identifie parfois, en même temps que lui-même, à ses personnages. En un mot, l'histoire de Jan de Lichte, c'est aussi la sienne et la nôtre, celle des petites gens de toutes les époques car telle est bien l'optique sociale propre à cet écrivain. » Voilà un passage dont pourraient s'inspirer avec profit certains analystes contemporains des structures stylistiques pour faire un usage approprié de leur notion de *deixis*, qu'ils ont jusqu'ici négligé de mettre en relation avec l'aspect sociologique de la fiction narrative (2).

On peut conclure de ce qui précède que l'ouvrage de M. Weisgerber est de nature à passionner les amateurs de littérature : il donne envie de lire les œuvres présentées et il fournit la clef de leur interprétation. Les vœux du critique sont donc comblés. Mais l'historien a, lui aussi, tout lieu d'être satisfait. Indirectement, en effet, le livre de M. Weisgerber est une contribution importante à l'histoire des idées et de la sensibilité dans la Flandre du second tiers du xx<sup>e</sup> siècle, dont l'évolution est encore peu connue dans la partie francophone de la Belgique. Aussi est-il susceptible d'intéresser également un public moins ouvert à la beauté littéraire proprement dite qu'aux questions sociales, politiques et philosophiques. Si l'on nous demandait de définir, en nous appuyant sur cette étude, l'orientation spirituelle qui se reflète dans le roman flamand contemporain, nous dirions que celui-ci témoigne d'un élargissement progressif de l'horizon intellectuel du peuple flamand. Cette orientation se manifeste notamment par une nette tendance au rejet de la tutelle de l'Église romaine, par un affranchissement qui va de la simple révolte contre l'orthodoxie jusqu'à l'indifférence totale en passant par l'opposition consciente et chargée de rancœur — même des esprits réactionnaires commencent à reconnaître cette évolution (3). Il faut remarquer d'autre part que cet affranchissement intellectuel est directement fonction de l'émancipation linguistique du peuple flamand et que, sous ce rapport, nous ne pouvons que rendre hommage à la clairvoyance d'August Vermeylen, qui avait préconisé, on s'en souvient : « We zullen Vlamingen zijn om Europeeërs te worden. » Ceci aussi, l'ouvrage de M. Weisgerber nous le fait comprendre. Aussi serions-nous

(2) Nous pensons ici aux ouvrages de Käte HAMBURGER (*Die Logik der Dichtung*, Klett, Stuttgart, 1957) et de Dorothea SCHAEFER (*Der Leserkontakt in den Erzählungen Hugo von Hofmannsthals*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1962).

(3) Georg HERMANOWSKI, par exemple, se voit forcé de constater, à la fin d'un livre assez piètre qu'il a intitulé fort pompeusement *Die Stimme des Schwarzen Löwen/Geschichte des flämischen Romans* (Starnberg, Josef Keller Verlag, 1961, p. 173) : « Der Einfluß der von der Kirche Abgefallenen ist in wachsendem Maße gestiegen. »

heureux, à un moment où les passions nationalistes menacent d'étouffer la voix de la Raison, de trouver dans les mains de beaucoup d'entre nous ce livre conçu comme un geste d'amitié et de solidarité, ce livre dont l'auteur estimerait sa tâche bien remplie s'il était parvenu à renforcer la compréhension et l'estime réciproque de ses compatriotes.

Michel VANHELLEPUTTE,  
chargé de recherches du F.N.R.S.

Jean-Dominique ROBERT, O. P., *Approche contemporaine d'une affirmation de Dieu. Essai sur le fondement ultime de l'acte scientifique*, (« Museum Lessianum », section philosophique, n° 50), Bruges, Desclée de Brouwer, 1962, 250 pages.

L'auteur part de la nécessité d'une refonte des preuves de l'existence de Dieu. Il veut « faire ce que saint Thomas d'Aquin eût fait s'il avait vécu parmi nous ». Il renonce pratiquement aux arguments traditionnels basés sur une réalité extra-mentale, sur l'intelligibilité intrinsèque de l'univers matériel, antérieure à l'apparition de la pensée humaine dans l'univers.

Il veut une preuve métaphysique qui s'impose aux savants contemporains et repose sur l'analyse de l'acte même qui engendre les vérités scientifiques. Reconnaisant à la science une valeur incontestable, les savants se méfient de toute argumentation philosophique. Pourtant c'est sur les notions et les principes métaphysiques que, inconsciemment, ils bâtissent leur savoir. Aussi est-ce sur leur propre terrain que J.-D. Robert s'adresse à eux; il veut les amener à admettre que la justification de leur science requiert une réflexion philosophique qui mène à l'Esprit divin.

Il part d'un phénomène, une expérience humaine à laquelle participent tous les contemporains cultivés et qu'il leur est impossible de ne pas reconnaître. Une vérité scientifique n'est pas le vrai du savant, son vrai à lui, mais le vrai régi par des lois universelles. L'unité et la nécessité du vrai ne reposent ni sur les objets contingents qui les incarnent, ni sur les sujets qui les constatent, mais sur elles-mêmes. Certes ce fondement ne peut subsister sous une forme identique à celui des existences contingentes. Mais nous n'aurons aucune raison de prétendre qu'il n'existe aucun mode d'exister autre que celui de *notre* expérience. Pour expliquer l'unité du vrai et sa nécessité, il faut recourir à une Pensée dont l'existence est nécessaire et qui, en tant que vérité première subsistante, devient la raison d'être de toute vérité, Esprit un, où Pensée, Vérité, Existence et Nécessaire s'identifient purement et simplement.

Le savant qui réfléchit aux postulats de sa science et sur ses dernières implications métaphysiques (dont, comme savant, il ne peut évidemment s'occuper qu'en se muant en philosophe) est obligé d'admettre l'existence nécessaire d'une Pensée subsistante, un Dieu de vérité.

L'auteur ne s'adresse guère aux agnostiques, positivistes ou matérialistes. Il démontre avec soin les difficultés de l'idéalisme transcendantal de Husserl et Brunschvicg.

J.-D. Robert, né à Liège en 1910, est professeur de philosophie chez les Dominicains à La Sarte-Huy (Belgique).

J. LAPORTA.

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.